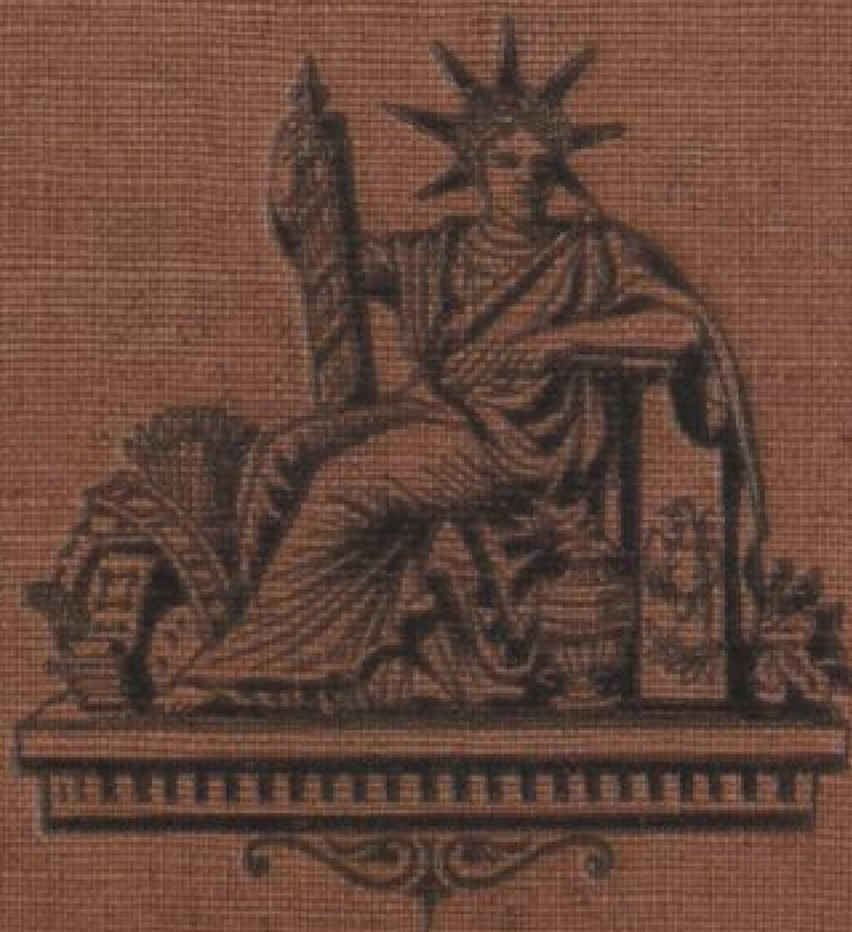
Annuaire diplomatique et consulaire de la République française

ANNUAIRE

DIPLOMATIQUE

ET CONSULAIRE

POUR 1890



PARIS

BERGER-LEVRAULT & Cie Libraires-Éditeurs

5 Rue des Beaux-Arts.

MÊME MAISON À NANCY

ANNUAIRE
DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POUR 1890

3 Juin 1890.

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POUR 1890

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XII

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE



PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

3 JUIN 1890

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

Ordre national de la LÉGION D'HONNEUR.	(GC ❋) *Grand'Croix.* (GO ❋) *Grand-Officier.* (C ❋) *Commandeur.* (O ❋) *Officier.* ❋ *Chevalier.*
MÉDAILLE MILITAIRE	Ⓜ.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. RIBOT, Député, *Ministre des Affaires étrangères.*

La négociation et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce. Les rapports avec les ambassadeurs, ministres et agents diplomatiques et consulaires, soit des Puissances étrangères près le Gouvernement français, soit du Gouvernement français près les Puissances étrangères.

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT.

MM. COGORDAN O ✻, Ministre plénipotentiaire, *chargé de la direction du cabinet.*
Philippe CROZIER ✻, Conseiller d'ambassade, *Chef adjoint.*

L'ouverture des dépêches; la correspondance personnelle du Ministre; les audiences; les travaux réservés; la presse; le chiffre; le départ et l'arrivée de la correspondance et des courriers; les traductions; la correspondance télégraphique.

La tenue des registres et la conservation des dossiers du personnel ainsi que des décrets et arrêtés relatifs à son organisation; les mesures générales et l'examen de toutes les questions qui se rattachent au personnel; la rédaction et la publication de l'*Annuaire.*

Les nominations et promotions dans la Légion d'honneur des agents de la carrière intérieure et extérieure, ainsi que des Français signalés pour services rendus à l'étranger.

M. Hyérard, *Secrétaire particulier.*

Cabinet.

MM. Deslandres, Gavarry, } *Commis principaux.*

MM. Daeschner, *Attaché payé.*
Monod, Consul suppléant.

MM. Delaroche-Vernet, Fréville, De Blignières, Castellino, } *Attachés.*

Travaux réservés.

MM. le Bon IMBERT DE SAINT-AMAND O ✻, Ministre plénipotentiaire de 1re cl.
Pellegrin ✻, *Rédacteur.*

SERVICE DES TRADUCTIONS ET DE L'ANALYSE DE LA PRESSE.

M. Duca O✻, Ministre plénipotentiaire de 2e classe, *chargé du service.*

Traducteurs.

MM. Glaser, Cte de la Taille des Essarts, Glück, — *Attachés payés.*

Analyse de la Presse.

M. Roman ✻, *Chef de bureau.*
M. le Mis de Persan ✻, *Rédacteur.*
M. Commines de Marsilly, *Commis principal.*
M. Jeannequin, id.
M. Piccioni, *Secrétaire de 3e classe.*
MM. le Bon de Villiers du Terrage, Guérinet, — *Attachés.*
M. Delafont, *Traducteur.*

BUREAU DU CHIFFRE.

M. Billecocq (Ernest) ✻, *Chef.*
M. Darmet ✻, *Sous-chef.*
M. Marnotte ✻, *Commis principal.*
MM. Gaillard ✻, Dauchez ✻, Pavet de Courteille, Béguin-Billecocq, — *Attachés payés.*
M. Billecoq (François), *Attaché autorisé.*

BUREAU DU DÉPART ET DE L'ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES ET DES COURRIERS.

M. de Saint-Clair ✻, *Chef.*
M. Bergeron (Henri) ✻, *Sous-chef.*
M. Pelletan, *Commis principal.*

SERVICE DU PROTOCOLE.

M. le Cte d'Ormesson O✻, Ministre plénipotentiaire de 2e classe, *chargé du service.*

Le cérémonial : questions d'étiquette et de préséance; le protocole du Président de la République et du Ministre des Affaires étrangères. La réception des ambassadeurs et des membres du corps diplomatique étranger.

Les audiences diplomatiques.

La présentation des étrangers.

La correspondance relative aux privilèges, immunités et franchises diplomatiques n'ayant pas un caractère contentieux.

Les propositions et nominations des étrangers dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Les décorations étrangères conférées à des agents français.

L'envoi des décorations étrangères, les demandes d'autorisation pour accepter et porter ces décorations.

La préparation et l'expédition des lettres de notification, des lettres de créance, des lettres de rappel et de recréance. L'expédition des traités, conventions, déclarations et arrangements.

L'expédition des ratifications et des décrets de publication de ces actes. L'expédition des pleins pouvoirs, commissions et provisions.

L'admission des consuls étrangers en France et dans les colonies françaises.

M. Mollard (Armand) ✻, *Rédacteur, faisant fonctions de Sous-Chef.*

MM. Delvincourt, le Bon de Roujoux, } *Attachés payés.*

Chauchat, Duringe, de Bersolles (*Autorisé*), } *Attachés.*

M. Deschanels Ⓜ, *Expéditionnaire.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX.

M. Nisard O✻, Ministre plénipotentiaire de 1re classe, *Directeur.*

La Direction des travaux politiques et du contentieux; le personnel des fonctionnaires et agents diplomatiques à l'administration centrale et à l'étranger; le personnel des résidences, les allocations et secours ayant un caractère politique.

BUREAU D'ORDRE ET DU PERSONNEL.

M. Labouret ✻, Conseiller d'ambassade, *Chef.*

Service du classement et de l'enregistrement (Nord et Midi).

M. le Bon Goury du Roslan, *Rédacteur, Sous-chef.*

MM. le Cte de Verdonnet, Riffault, Grimault, } *Commis principaux.*

MM. Brice, Bonnardet, Fouques Duparc, } *Attachés payés.*

M. Bérard (Alfred), *Attaché autorisé.*

Service du classement et de l'enregistrement (Protectorats et Contentieux).

MM. de Baillehache, *Rédacteur, Sous-chef.*
Maurouard, *Commis principal.*

M. Gervais, *Attaché payé.*

M. Vieugué, *Attaché autorisé.*

SOUS-DIRECTION DU NORD ET DE L'EXTRÊME-ORIENT.

M. Jusserand ✻, *Sous-directeur.*

La correspondance et les travaux politiques concernant l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, la Russie, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Norwège, la Suisse, les États de l'Amérique du Nord, la Chine, le Japon, l'Extrême-Orient et les colonies et possessions des puissances étrangères et les commissions permanentes ou accidentelles se rapportant à ces pays.

1er Bureau.

MM. Schlumberger, *Rédacteur.*
de Gournay, *Commis principal.*
MM. Salanson, Ganderax, } *Attachés payés.*
MM. Collin-Dufresne, Ligneau, } *Attachés autorisés.*

2e Bureau.

MM. le Cte de Bourqueney, Jacquemin, } *Rédacteurs.*
M. Paléologue, *Commis principal.*
MM. Taigny, le Vte de Moüy, faisant fonctions de secrétaire de 3e cl., } *Attachés.*
M. Boppe, *Attaché autorisé.*

SOUS-DIRECTION DU MIDI ET DE L'ORIENT.

M. de Corcelle O✻Ⓜ, *Sous-directeur.*

La correspondance et les travaux politiques concernant le Saint-Siège, l'Espagne, l'Italie, la Turquie, la Grèce, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, le Montenegro, le Maroc, la Perse, les États de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud et les commissions permanentes ou accidentelles se rapportant à ces pays.

1er Bureau.

M. le Cte Horric de Beaucaire ✻, *Rédacteur.*
M. Ducos ✻, *Commis principal.*
M. Gréa, *Attaché payé.*
M. Chevandier de Valdrôme, *Attaché.*
MM. Gallard, Ribot, } *Attachés autorisés.*

2e Bureau.

MM. Soulange Bodin ✻, *Rédacteur.*
Bérard ✻, *Commis principal faisant fonctions de rédacteur.*
Prinet, *Commis principal.*
Borel, *Attaché payé.*
Martin (William), *Attaché.*
Le Blant, *Attaché autorisé.*
M. Desprez ✻, Conseiller d'ambassade, *chargé de travaux particuliers.*

SOUS-DIRECTION DES PAYS PLACÉS SOUS LE PROTECTORAT DE LA FRANCE.

M. Hanotaux ✻, Ministre plénipotentiaire de 2e classe, *chargé de la Sous-Direction.*

La correspondance et les travaux politiques concernant les pays placés sous le protectorat

de la France, les côtes orientale et occidentale d'Afrique, les négociations et les commissions permanentes ou accidentelles se rapportant à ces pays.

1er Bureau.

Tunisie et Indo-Chine.

MM. Lecomte ✻, *Rédacteur.*
De Savignies ✻, *Secrétaire de 1re classe.*
MM. le Cte de Pontbellanger, Fabre, — *Attachés payés ffons de Commis principaux.*
MM. Legrand (Albert), Doulcet, — *Attachés payés.*
MM. de Manneville, d'Autremont, Aynard, — *Attachés.*
MM. de Villoutreys, Saint-Olive, — *Attachés autorisés.*

2e Bureau.

Madagascar et Côtes occidentale et orientale d'Afrique.

MM. Nabonne ✻, le Bon Pierlot ✻, — *Rédacteurs.*
MM. Marchal ✻, Godard-Decrais, — *Commis principaux.*
M. Béclard, *Attaché payé.*
MM. Laforge, Daubigny (Eugène), Paisant, — *Attachés.*

M. Benoit ✻, Secrétaire de 1re classe, *chargé de travaux particuliers.*
M. Ranchot, Vice-consul de 2e classe, *idem.*

SOUS-DIRECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boutin ✻, *Sous-directeur.*

Les questions de droit public international et les questions de droit maritime; les affaires contentieuses qui, à ce titre, doivent être appréciées d'après les dispositions des actes diplomatiques et celles qui résultent des réclamations d'étrangers contre le Gouvernement français et des Français soit contre les Gouvernements étrangers, soit contre le département des Affaires étrangères. Les traités d'extradition et les questions qui s'y rattachent. Les rapatriements demandés par voie diplomatique, etc. Les actes internationaux relatifs aux secours à porter aux militaires blessés sur les champs de bataille, la neutralisation des hôpitaux et ambulances militaires, et la correspondance et les travaux concernant la juridiction consulaire et les tribunaux mixtes. Les questions à soumettre aux délibérations du comité consultatif du contentieux.

M. Geoffray ✻, *Rédacteur.*
MM. Barbier Saint-Hilaire, Lenepveu de Lafont, de Cernay, — *Commis principaux.*

MM. Laudet, de Bormans, } *Attachés payés.*
Le Brun, de Nalèche (*Autorisé*), de Wall (*Autorisé*), } *Attachés.*

DIRECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

M. Clavery O ✻, Conseiller d'État, Ministre plénipotentiaire de 1re classe, *Directeur.*

La direction des travaux concernant les affaires commerciales, les affaires consulaires et les affaires de chancellerie.
Le personnel des fonctionnaires et agents du service consulaire tant intérieur qu'extérieur, etc.
La nomination des membres des Commissions permanentes et temporaires pour les questions commerciales.

BUREAU D'ORDRE ET DU PERSONNEL.

M. Blanchart O ✻, *Sous-directeur, faisant fonctions de Chef.*

Nominations, mutations, promotions, admissions à la retraite et mises en disponibilité du personnel consulaire.
Les congés, la désignation des intérimaires; la fixation des traitements, la fixation des allocations extraordinaires, indemnités et gratifications de concert avec la Division de la comptabilité et des Fonds.
La désignation des agents consulaires.
La tenue du contrôle des non-disponibles.
La bibliothèque et les collections de documents pour l'usage de la Direction ainsi que les envois de publications périodiques destinées aux agents diplomatiques et consulaires.

Service du personnel.

MM. Blanchard de Farges (Henri), *Rédacteur.*
Padoux, *Attaché.*

Service de l'enregistrement et du classement. — Bibliothèque.

M. Oursel, *Rédacteur, Secrétaire-archiviste.*
MM. Jullemier, Engelhardt, Mézière (*Autorisé*), } *Attachés.*

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES.

M. Louis (Georges) ✻, *Sous-directeur.*

Traités de commerce et de navigation. — Conventions pour la protection de la propriété littéraire, artistique ou industrielle. — Conventions monétaires. — Correspondance relative à

l'application de ces traités et conventions, et en général, aux questions qui intéressent le commerce français en pays étranger ou le commerce étranger en France.

MM. Lequeux ✻, de Clercq (Jules) ✻, } *Rédacteurs.*

M. Guerlet, *Commis principal.*

M. Bladé, *Attaché payé.*

MM. Verstraete, Claudel, Schefer (*Autorisé*), Clavery (Edouard) [*Autorisé*], } *Attachés.*

Delmas, *Expéditionnaire.*

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES.

M. Chevrey-Rameau (Paul) O ✻, Ministre plénipotentiaire de 2e classe, *chargé de la Sous-Direction.*

Conventions consulaires. — Arrangements relatifs aux chemins de fer, aux communications postales et télégraphiques, aux pêcheries, etc. — Conventions sanitaires. — Correspondance relative à l'application de ces actes internationaux. — Affaires d'administration consulaire. — Service météorologique. — Application de la loi militaire à l'étranger. — Fixation des circonscriptions consulaires.

MM. de Cazotte ✻, Chatain, } *Rédacteurs.*

MM. Veillet Dufrèche, Coppeaux, } *Commis principaux.*

M. Carteron (René), *Attaché payé.*

MM. Francastel, Agel, d'Apchier le Maugin (*Autorisé*), } *Attachés.*

M. Boschetti (Louis), *Expéditionnaire.*

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES DE CHANCELLERIE.

M. Belliard O ✻, *Sous-directeur.*

M. Du Boys ✻, *Sous-directeur adjoint.*

1er Bureau.

Affaires d'état civil, de successions, de recouvrements; conventions concernant l'état civil et les successions; actes notariés et autres actes de chancellerie; contrôle de la gestion des dépôts; signification des actes judiciaires; établissement et application du tarif des droits consulaires; statistique des droits perçus; pouvoirs des agents consulaires non rétribués.

Délivrance des légalisations et visas.

M. Rais ✻, Rédacteur, *faisant fonctions de Chef.*

MM. Gesgon, } *Commis principaux.*
Corpel, }
M. Boullay, *Attaché payé.*
MM. Véclain, *Chancelier de 3e classe.*
Masson, *Élève-chancelier.*
Mouhot, *Élève-chancelier.*
Droullion.

2e Bureau.

Commissions rogatoires internationales; autorisations de mariage pour les Français résidant dans les pays du Levant; correspondance concernant les naturalisations, les autorisations de séjour à l'étranger; les dispenses pour mariage, etc..; rapatriements administratifs d'indigents; renseignements; demandes de pièces; affaires diverses.

MM. Lebasteur ✻, *Rédacteur, faisant fonctions de Chef.*
Lalouette ✻, *Rédacteur.*
M. Bosseront d'Anglade (René), *Commis principal.*
MM. Marinacce, *Chancelier de 3e classe.*
de Montigny Turpin, *Élève-chancelier.*
Berthelot, *Élève-chancelier.*
Froyez, *Attaché autorisé.*
Boschetti (Annibal), *Expéditionnaire.*

DIVISION DES ARCHIVES.

M. Girard de Rialle ✻, Ministre plénipotentiaire de 2e classe, *Chef de division.*

1er Bureau. — Service historique et des communications au public.

Rédaction des catalogues et inventaires des archives, des notes et mémoires historiques pour le service du département; préparation des travaux demandés par la Commission des archives diplomatiques; recherche pour tout service public et privé des renseignements relatifs à la période antérieure à 1815; communication de documents aux personnes autorisées par le Ministre à consulter les archives des Affaires étrangères.

M. Kaulek, *Sous-directeur adjoint, faisant fonctions de Chef.*
M. Farges, *Commis principal faisant fonctions de Sous-chef.*
MM. Chevrier, }
Lefèvre-Pontalis (Germain), } *Attachés payés.*
Tausserat, }
Plantet, }

2e Bureau. — Service des communications au Département et du classement.

Garde et conservation des correspondances et documents contemporains; des traités et conventions; classement des correspondances diplomatiques et consulaires; garde et envoi du Bulletin des Lois aux différents postes diplomatiques et consulaires; correspondance relative aux prêts de manuscrits appartenant aux dépôts français et étrangers.

M. de Thannberg ✻, *Rédacteur, faisant fonctions de Chef.*
M. Cordier, *Commis principal faisant fonctions de Sous-chef.*
MM. Salin (*Payé*), Pain, Tournoüer, Pontremoli (*Autorisé*), *Attachés.*

Service géographique.

Garde de la collection des cartes géographiques pour l'usage du Département, des plans et documents relatifs aux limites du territoire, construction de cartes et rédaction de notes géographiques pour les divers services du Ministère.

M. Desbuissons ✻, *Géographe.*
M. Desbuissons (Léon), *Attaché payé.*

Bibliothèque.

MM. le Bon d'Orgeval ✻, *Bibliothécaire.*
de Lanneau, *Commis principal.*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

M Roger (Henri) ✻, *Chef de division.*

1er Bureau.

Correspondance générale. — Bureau d'ordre. — Services des bâtiments affectés au Ministère des Affaires étrangères et des immeubles appartenant à la France en pays étranger. — Location de l'hôtel de l'ambassade Ottomane. — Remboursement des avances faites par la France aux gouvernements étrangers, et *vice versâ*. — Liquidation des dépenses qui se justifient par états; frais de voyage, frais de service, missions et dépenses extraordinaires. — Contrôle des recettes.

MM. Laurent ✻, *Chef de bureau.*
de Beauchêne, *Secrétaire-archiviste.*
Bavelier, *Commis principal faisant fonctions de Sous-chef.*
MM. Mabire, Daudé, *Attachés payés.*
MM. Lecointe, Pique, *Attachés.*

2e Bureau.

Rédaction du budget et des projets de lois portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires. — Ordonnancement des dépenses. — Émission et envoi aux ayants droit des extraits d'ordonnances. — Tenue du Grand-Livre, du Journal et des registres prescrits par les ordonnances et règlements spéciaux. — Liquidation des pensions de retraite. — Secours aux anciens agents et à leurs familles. — Contrôle des dépenses du matériel. — Rédaction du compte définitif des dépenses du Ministère. — Relations avec la Cour des comptes et avec le Ministère des finances au sujet de l'application des règlements.

M. Thiboust ✻, *Chef de bureau.*
M. le C[te] de Moÿ ✻, *Commis principal, faisant fonctions de Sous-chef.*
MM. Amand, Dieterich, Roussel, *Attachés payés.*
Bonnaud, *Attaché.*

3e Bureau.

Service de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires. — Perception des droits de chancellerie à Paris et encaissement des provisions. — Centralisation des recettes effectuées à l'étranger. — Contrôle de l'application du Tarif. — Émission et envoi aux ayants droit des traites sur le Trésor public. — Tenue des comptes d'avances avec le Trésor, les agents diplomatiques et consulaires et les différents correspondants administratifs. — Réponses aux injonctions de la Cour des comptes sur la comptabilité de l'agent comptable. — Paiement des traitements du personnel de l'Administration centrale.

M. Ferdinand Roger ✻, *Chef de bureau, Agent comptable.*
M. Marzoni, *Commis principal, faisant fonctions de Sous-chef.*
MM. Courapied, Sauvé, de Cazotte (Charles), Béranger, Blanchart (Joseph), de Job, de Clercq (Henri), *Attachés payés.*
M. Huet, *Attaché.*

Matériel.

M. Cresson, *Inspecteur.*

SECRÉTAIRES-INTERPRÈTES POUR LES LANGUES ORIENTALES.

M. Barré de Lancy O✻, Consul général, *premier Secrétaire-interprète.*
M. Clermont Ganneau ✻, Membre de l'Institut, Consul de 1re classe.

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE POUR LA LANGUE CHINOISE.

M. Devéria ✻, Consul général.

DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR LA SURVEILLANCE DES ÉTUDES DES JEUNES DE LANGUES ET DES ÉLÈVES PENSIONNAIRES DU DÉPARTEMENT A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

M. Barré de Lancy O✻, *Consul général, premier Secrétaire-interprète.*

COMITÉ DES SERVICES EXTÉRIEURS ET ADMINISTRATIFS.

Président.

Le Ministre des Affaires étrangères [1].

Membres.

Le Directeur des Affaires politiques.
Le Directeur des Affaires commerciales et consulaires.
Le Chef du service du Protocole.
Le Chef de la division des Archives.
Le Chef de la division de la Comptabilité et des Fonds.
Le Chef du cabinet du Ministre.
Le Sous-chef du cabinet du Ministre, *Secrétaire.*

COMITÉ CONSULTATIF DES PROTECTORATS

INSTITUÉ PAR DÉCRET DU 26 MARS 1886.

Président.

M. Tétreau O✻, Président de la section de législation, de la justice et des affaires étrangères au Conseil d'État. (*Conseil d'État.*)

Membres.

MM. N... (*Ministère de la Justice*).
Herbette (Louis) C✻, Directeur de l'administration pénitentiaire, Conseiller d'État en service extraordinaire. (*Ministère de l'intérieur.*)
Pallain C✻, Directeur général des douanes, Conseiller d'État en service extraordinaire. (*Ministère des finances.*)
de Liron d'Airoles O✻, Directeur du mouvement général des fonds, Conseiller d'État en service extraordinaire. (*Ministère des finances.*)
N.... (*Ministère de la guerre.*)
Dubard ✻, Inspecteur des services administratifs et financiers. (*Ministère de la marine.*)
Buisson O✻, Directeur de l'enseignement primaire, Conseiller d'État en service extraordinaire. (*Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.*)
N... (*Ministère des travaux publics.*)

---

1. En cas d'absence ou d'empêchement du Ministre, les fonctions de Président sont exercées par le Directeur des Affaires politiques.

MM. Marie C✻, Directeur du commerce extérieur. (*Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.*)
Tisserand GO✻, Directeur de l'agriculture, Conseiller d'État en service extraordinaire. (*Ministère de l'agriculture.*)
le Directeur des affaires politiques.
le Directeur des affaires commerciales et consulaires.
le Chef de la division de la comptabilité et des fonds au ministère des affaires étrangères.
le Sous-directeur chargé du service des protectorats.

Secrétaire.

M. Demagny O✻.

Secrétaire adjoint.

M. Vignon (Louis) ✻, Consul de 1re classe.

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

INSTITUÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR DÉCRET DU 21 FÉVRIER 1874

ET RECONSTITUÉE PAR DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1880.

Président.

Le Ministre des Affaires étrangères.

Vice-Présidents.

MM. de Rozière O✻, Sénateur, Membre de l'Institut.
Spuller, Député.
Le Bon de Courcel GO✻, ancien Ambassadeur.

Membres.

MM. Challemel-Lacour, Sénateur.
Maze (Hippolyte), Sénateur.
de Rémusat (Paul), Sénateur
Antonin Proust, Député.
Say (Léon), Député.
Renan GO✻, Membre de l'Académie française.
Camille Rousset C✻, Membre de l'Académie française.
Boutmy O✻, Membre de l'Institut, Directeur de l'École des Sciences politiques.
Delisle (Léopold) C✻, Membre de l'Institut.
Geffroy O✻, Membre de l'Institut, Directeur de l'École française à Rome.
Hauréau C✻, Membre de l'Institut, Directeur honoraire de l'Imprimerie nationale.
Himly O✻, Membre de l'Institut.
Maury (Alfred) C✻, Membre de l'Institut.
Picot (Georges), Membre de l'Institut.
Monod ✻, Directeur de la Revue historique, Professeur à l'École des hautes études.
Pallain C✻, Conseiller d'État, Directeur au Ministère des Finances.
Rambaud (Alfred) ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Sorel (Albert) O✻, Publiciste, Secrétaire général de la Présidence du Sénat.

MM. le Cte DE CHAUDORDY C✻, ancien Ambassadeur.
WEISS ✻, ancien Directeur des Affaires politiques et des Archives.
EYDIN O✻, Ministre plénipotentiaire.
HANOTAUX ✻, Ministre plénipotentiaire.
VALFREY ✻, publiciste, ancien sous-directeur aux affaires étrangères.
Le Directeur des Affaires politiques.
Le Chef de la Division des Archives.

Secrétaire.

Le Chef du bureau historique à la Division des Archives.

COMITÉ CONSULTATIF DU CONTENTIEUX.

(*Reconstitué par décret du* 17 *juin* 1890.)

Président.

M. LENOËL, Sénateur.

Vice-Présidents.

MM. BOZÉRIAN, Sénateur.
DEVÈS, Sénateur.

Membres.

MM. CLAUSEL DE COUSSERGUES, Député.
Antonin DUBOST, Député.
RICARD, Député.
TÉTREAU O✻, Président de section au Conseil d'État.
le Cte COLONNA CECCALDI O✻, Conseiller d'État.
FÉRAUD-GIRAUD O✻, Conseiller à la Cour de cassation.
Paul DUPRÉ ✻, Conseiller à la Cour de cassation.
Léon RENAULT O✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Sénateur.
Roger MARVAISE, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.
Louis RENAULT ✻, Professeur à la Faculté de droit de Paris.
BARD ✻, Conseiller d'État, Directeur des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice.
NISARD O✻, Directeur des affaires politiques et du Contentieux au ministère des affaires étrangères.
CLAVERY O✻, Conseiller d'État, Directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères.
BOUTIN ✻, Sous-Directeur du Contentieux au ministère des affaires étrangères.

Secrétaire.

M. GEOFFRAY ✻, Rédacteur à la sous-direction du Contentieux.

Secrétaire adjoint.

M. LENEPVEU DE LAFONT, Commis principal à la sous-direction du Contentieux.

COMITÉ DES CONSULATS

(*Institué par décret du* 17 *juin* 1890).

M. le Ministre des Affaires étrangères, président.
MM. FOUCHER DE CAREIL, Sénateur.
POIRRIER, Sénateur.

MM. Reymond, Sénateur.
Aynard, Député.
Charles Roux, député.
Félix Faure, Député.
Méline, Député.
Raynal, Député.
le C[te] Arthus de Pina de Saint-Didier (O✻), ministre plénipotentiaire.
Marteau, Consul général.
Le Directeur des affaires commerciales, le Directeur des affaires politiques et le Sous-Directeur des affaires commerciales au Ministère des Affaires étrangères.
Le Directeur du commerce extérieur et le Directeur du commerce intérieur au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies.
Le Directeur de l'agriculture au Ministère de l'Agriculture.
Les Présidents des Chambres de commerce de Paris, Bordeaux, le Hâvre, Lille, Lyon, Nantes, Reims, Rouen, Marseille.
De Clercq ✻, Rédacteur à la Direction commerciale et consulaire, Secrétaire.

SERVICES SPÉCIAUX.

M. Lehmann ✻, *Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*, 14, rue de Marignan.
M. Lecomte (Lucien), *Avocat à la Cour d'appel de Paris,* rue de Lafayette, 26.
M. Rougeot, *Avoué près le Tribunal de 1re instance,* rue des Beaux-Arts, 5.
M. Gatine, *Notaire,* rue de l'Échelle, 8.
M. Lécorché ✻, *Médecin assermenté, attaché au Ministère,* boulevard Haussmann, 104.
M. Audhoui, *Médecin adjoint,* 18, rue du Vieux-Colombier.
M. Lanteirès, *Médecin adjoint,* 111, avenue de Versailles, Billancourt.
M. Lorey, *Médecin adjoint,* 163, rue Saint-Honoré.
M. Mauss ✻, *Architecte,* rue Mansart, 11.

CHAPITRE II.

PERSONNEL

DES AMBASSADES, LÉGATIONS, CONSULATS, VICE-CONSULATS ET AGENCES CONSULAIRES DE FRANCE A L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE (Empire d').

Berlin. — S. Exc. M. Jules HERBETTE (GO✻), Ambassadeur.

M. RAINDRE (O✻) . . . . Conseiller d'ambassade.
M. DUMAINE ✻ . . . . Secrétaire de 1re classe.
M. TEYSSIER . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. ALLIZÉ . . . . Idem.
M. DELAVAUD . . . . Secrétaire de 3e classe.
M. DE SAINTE-CLAIRE . . . . Idem.
M. DAVID . . . . Idem.
M. CONTY . . . . Attaché.
M. MEUNIER ✻, chef d'escadron d'artillerie . . . . . . 1er Attaché militaire.
M. SILVESTRE, capitaine d'artillerie . . . . 2e Attaché militaire.
M. DE CHAPPEDELAINE . . . . Consul, chargé de la chancellerie.

Circonscription consulaire : *Alsace-Lorraine; duché d'Anhalt; province de Brandebourg; duché de Brunswick; régence de Magdebourg; provinces de Poméranie (moins la régence de Cœslin), de Posnanie et de Silésie.*

Breslau (Silésie) . . . . . M. DELSART ✻ . . . . Consul, chargé du vice-consulat.
Stettin (Poméranie) . . . . *M. Wächter* . . . . Agent consulaire.

Brême . . . . { M. DUPUY . . . . Consul.
{ M. BRESSON . . . . Chancelier.

Circonscription consulaire : *province de Hanovre (moins les ports de l'Elbe); principautés de Lippe; grand-duché d'Oldenbourg (moins les principautés de Birkenfeld et d'Eutin); principauté de Pyrmont (moins le comté de Waldeck).*

Bremerhafen (Oldenbourg) . *M. Ihlder (Gérard)* . . . . . . Agent consulaire.

Danzig . . . . { M. DU CLOSEL (Édouard) ✻ . . Consul.
{ M. BERNARD . . . . Chancelier.

Circonscription consulaire : *régence de Cœslin; provinces de Prusse orientale et de Prusse occidentale.*

Memel (Prusse orientale) . . *M. Pietsch* . . . . Agent consulaire.

Dusseldorf	M. Audisio (Ed.) ✻	Consul.
	M. Puissant de Juzennecourt (Gabriel)	Chancelier.

Circonscription consulaire : *province de Westphalie; provinces du Rhin (moins la principauté de Birkenfeld).*

Cologne (Province du Rhin)	*M. Brandt-Hellmers* ✻	Agent consulaire.
Elberfeld (Idem)	*M. Dœring*	Idem.

Francfort et Darmstadt	M. Belle (Henri) O✻	Consul général.
	M. Bœufvé (Eugène)	Chancelier.

Circonscription consulaire : *principauté de Birkenfeld; grand-duché de Hesse-Darmstadt; province de Hesse-Nassau; comté de Waldeck.*

Hambourg	M. Balny d'Avricourt ✻ . . .	Consul général.
	M. Lefaivre (Jules)	Consul suppléant.
	M. Mérou	Chancelier.

Circonscription consulaire : *rives de l'Elbe, depuis Dœmitz jusqu'à la mer du Nord; district d'Eutin; Hambourg (ville et territoire); Lauenbourg; Lübeck (ville et territoire); grands-duchés de Mecklembourg-Schwérin et de Mecklembourg-Strélitz; province de Schleswig-Holstein.*

Lubeck	*M. N.*	Agent consulaire.
Rostock	*M. le Dr Robert*	Idem.

Leipzig	M. Jacquot ✻	Consul général.
	M. Heymann	Chancelier.

Circonscription consulaire : *régences d'Erfurt et de Mersebourg; royaume de Saxe; duchés de Saxe et de Thuringe; principautés de Schwarzbourg et de Reuss; district de Sühl.*

Mannheim	M. Cor ✻	Consul.
	M. Pilet	Chancelier.

Circonscription consulaire : *grand-duché de Bade; Palatinat bavarois.*

Stuttgart	M. le Cte d'Héricourt ✻	Consul.
	M. Puissant de Juzennecourt (François)	Chancelier.

Circonscription consulaire : *royaume de Wurtemberg (avec les principautés prussiennes de Hohenzollern).*

ARGENTINE (Confédération).

Buenos-Ayres. — M. Rouvier (O✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le Vte de Bondy-Riario	Secrétaire de 2e classe.
M. De la Tour	Secrétaire de 3e classe.
M. de la Bordère	Chancelier.

Bahia-Blanca	*M. Paris*	Agent consulaire.
Conception (Entrerios) . .	*M. Maury*	Idem.
Concordia (Idem)	*M. N.*	Idem.
Cordoba (Cordoba)	*M. de Lacarre*	Cons. hon., v.-cons.

Corrientes (Corrientes) . .	*M. Lafont*	Agent consulaire.
Dolorès (Buenos-Ayres) . .	*M. Aguerre*	Idem.
La Plata (Idem)	M. Gaussen	Vice-consul.
Le Tandil (Idem)	*M. Dhérs*	Agent consulaire.
Mendoza (Mendoza). . . .	*M. Delaballe*	Idem.
Mercedès (Buenos-Ayres) .	*M. Montalen*	Idem.
Rosario (Santa-Fé)	M. Bernard	Vice-consul.
Santa-Fé (Idem)	*M. Flajollet*	Agent consulaire.
Santiago del Estero (Santiago)	*M. de Saint-Germes*	Idem.
Tucuman (Tucuman) . . .	*Dr Bruland* ✻	Idem.
Villa-Mercedès (San-Luis) .	*M.* N.	Idem.

AUTRICHE-HONGRIE.

Vienne. — S. Exc. M. Decrais (C✻), Ambassadeur.

M. le Mis de Montmarin (O✻)	Conseiller d'ambassade.
M. Le Marchand ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. Descos	Secrétaire de 3e classe.
M. Trubert	Idem.
M. Laederich	Attaché.
M. Decrais (Jean)	Attaché autorisé.
M. de Torcy ✻, lieutenant-colonel d'infanterie	1er attaché militaire.
M. de Villeneuve Bargemon, capitaine de cavalerie . .	2e attaché militaire.
M. le Cte de Ville de Quincy ✻	Consul, chargé de la chancell.

Circonscription consulaire : *provinces de Basse-Autriche et de Haute-Autriche; royaume de Bohême; provinces de Bukovine, de Galicie et de Moravie; duché de Salzbourg; provinces de Silésie et de Styrie.*

Pesth	M. Delabarre ✻	Consul général.
	M. de Saizieu	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Croatie et Esclavonie, de Hongrie et de Transylvanie.*

Fiume (Croatie)	M. Sauvaire	Consul, ch. du v.-ct.
Trieste	M. Challet ✻	Consul général.
	M. Monin	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Carinthie, de Carniole, de Dalmatie, du littoral et du Tyrol et Vorarlberg.*

Raguse (Dalmatie)	M. le Cte de Sercey	Chargé du vice-ct.
Spalatro (Idem)	*M. le Cte Tartaglia*	Agent consulaire.

BAVIÈRE.

Munich. — M. Barrère (O✻), Ministre plénipotentiaire de 1re classe, Chargé d'affaires.

M. Saint-René Taillandier ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Vte Chaptal	Secrétaire de 3e classe.

M. Royer . . . . Chancelier.

Circonscription consulaire : *royaume de Bavière (moins le Palatinat bavarois).*

Nuremberg . . . . . . M. Duplessis . . . . Consul, ch. du v.-c[t].

BELGIQUE.

Bruxelles. — M. **Bourée** (O ✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Lacaze ✻ . . . . Secrétaire de 1[re] classe.
M. Baudin . . . . Secrétaire de 2[e] classe.
M. Toutain . . . . Secrétaire de 3[e] classe.
M. Lebon (O ✻), lieut.-colonel d'artillerie . . . . . . Attaché militaire.
M. Petit-Pierre ✻ . . . . Cons. chargé de la chancell.

Circonscription consulaire : *province de Brabant.*

Louvain (Brabant) . . . . *M. Van der Kelen* . . . . . . Agent consulaire.

Anvers . . . . { M. Robcis-Borghers (O ✻) . . . Consul général. / M. De Vrindt . . . . Chancelier }

Circonscription consulaire : *provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et de Limbourg.*

Courtrai (Flandre occident.) *M. Dejægher (Clément)* . . . . Agent consulaire.
Gand (Flandre orientale) . *M. Guequier* . . . . Idem.
Ostende (Flandre occident.) M. le B[on] de Trenqualye ✻ . . Consul, ch. du v.-c[t].

Charleroi . . . . { M. d'Angélis (Julien) ✻ . . . . Consul gén. ch. du c[t]. / M. Despessailles . . . . . . Chancelier. }

Circonscription consulaire : *provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur.*

Arlon (Luxembourg) . . . M. Dallemagne . . . . Consul, ch. du v.-c[t].
Liège (Liège) . . . . . . M. de Courtois ✻ . . . . . . Idem.
Mons (Hainaut) . . . . . M. Arène (Joseph) ✻ . . . . . Vice-consul.
Namur (Namur) . . . . . *M. Buydens-Collignon* . . . . Agent consulaire.
Tournai (Hainaut) . . . . *M. Cailliau* ✻ . . . . Idem.

BOLIVIE.

La Paz . . . . { M. de Lagrené . . . . Consul général, ch. d'affaires. / M. Biers . . . . Chancelier. }
Oruro (Oruro) . . . . . *M. Ch. Pélot* . . . . Agent consulaire.
Sucre (Chuquisaca) . . . *M. Harriague* . . . . Idem.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. — M. le C[te] Amelot de Chaillou (O ✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Blondel ✻ . . . . Secrétaire de 1[re] classe.
M. le V[te] de Guichen . . . . Attaché autorisé.

Rio-de-Janeiro	M. Delongraye (Gustave) ✻	Consul général, ch. du consulat.
	M. Belin	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Espiritu-Santo, de Minas Geraes, de Paraná, de Rio-de-Janeiro, de São-Pedro do Rio-Grande do Sul, de Santa-Catharina et de São-Paulo.*

Barbacena (Minas-Geraes)	*M. Renault (Victor)*	Agent consulaire.
Campos dos Goitacazes (Rio-de-Janeiro)	*M. Leclerc (Paul)*	Idem.
Desterro (Santa-Catharina)	*M. Richard (Gustave)*	Idem.
Paranagua (Paraná)	*M. Soarez Gomez*	Idem.
Pelotas (Rio-Grande do Sul)	*M. Joucla*	Idem.
Porto-Alegre (Idem)	*M. Norat*	Idem.
Saint-Pierre de Rio-Grande du Sud	*M. Victor Mathieu Michel*	Idem.
Santos et Saint-Paul (São-Paulo)	*M. Valais (Karl)*	Idem.
Victoria (Espiritu-Santo)	*M. Boudoussier*	Idem.

Fernambouc	M. Renucoli	Consul.
	M. Tellier	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Alagôas, d'Amazonas, Bahia, de Ceará, de Goyaz, de Grão Pará, de Maranhão, de Matto-Grosso, de Parahyba, de Pernambouc, de Piauhy, de Rio-Grande do Norte et de Sergipe.*

Bahia (Bahia)	M. Thélène	Vice-consul.
Belem ou Para (Grão-Pará)	*M. Autran*	Ag. cons., v.-c. hon.
Céara ou Fortaleza (Ceará)	*M. Boris*	Idem.
Maccio (Alagoas)	*M. Manoel Feodrippe de Souza.*	Agent consulaire.
Manaos (Amazonas)	*M. Jacquot d'Anthonay*	Idem.
Parnahiba (Parahyba)	*M. de Miranda fils (J.)*	Idem.
Saint-Louis (Maranhão)	*M. Bastos*	Idem.

CENTRE-AMÉRIQUE.

Guatemala	M. Reynaud ✻	Consul général, ch. d'affaires.
	M. Le Brun (Auguste)	Cons., ffons de c. sup.
	M. Béguerie	Chancelier.
Amapala (Honduras)	*M. Abadie (P.)*	Agent consulaire.
Granada (Nicaragua)	*M. Gavinet*	Idem.
La Libertad (Salvador)	*M. N.*	Idem.
La Union (Idem)	*M. Courtade (Octave)*	Idem.
Léon de Nicaragua	*M. Schnéegans*	Idem.
Livingston (Guatemala)	*M. Lauverjat*	Idem.
Omoa (Honduras)	*M. Grosselin de Saint-Laurent.*	Idem.
Puerto-Cortez (Idem)	*M. Arnoux*	Idem.
Punta-Arenas (Costa-Rica)	*M. N.*	Idem.
San-José de Costa-Rica	M. Révoil ✻	Consul, ch. du v.-ct.
San-José de Guatemala	*M. Fleury*	Agent consulaire.
San-Salvador (San-Salvad.)	*M. de Camboulas*	Idem.

CHILI.

Santiago du Chili. — M. FOURIER DE BACOURT ✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. DEFRANCE. . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. DE POMMAYRAC. . . . . Chancelier.

Concepcion et Talcahuano (Concepcion)	*M. Merlet*	Agent consulaire.
Iquique. (Territ. Tarapacá).	*M. de Lapeyrouse*.	Idem.
Pisagua (Idem)	*M. Benedetti (H. B.)*.	Idem.
Tacna et Arica (Tacna) . .	*M. Larrieu*.	Idem.
Valparaiso	M. LAFFON	Consul.
	M. ARDIN.	Chancelier.
Caldera (Atacama)	*M. N.*	Agent consulaire.
Copiapo (Idem)	*M. N.*	Idem.
La Serena (Coquimbo) . .	*M. Baron (Ulysse)*.	Idem.
San-Carlos de Chiloë (Llanquihue)	*M. N.*	Idem.
Valdivia (Valdivia)	*M. N.*	Idem.

CHINE.

Pékin. — M. LEMAIRE (O ✻), Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

M. FRANDIN ✻. . . . . Secrétaire de 1re classe.
M. LECOMTE (André). . . . . Attaché autorisé.
M. VISSIÈRE. . . . . 1er interprète.
M. N. . . . . 2e interprète.
M. BASTIDE . . . . Interprète-chancelier.
M. D'AMADE, capitaine d'infanterie, br. d'ét.-major . Attaché militaire.
M. le Dr MIRABEL. . . . . Médecin de la légation.

Circonscription consulaire : *provinces de Chansi, de Chensi, d'Ili et de Kansou; Koukounor; Mongolie; département de Pékin; Turkestan chinois.*

Shanghaï.	M. WAGNER ✻.	Consul général.
	JORDAN.	Consul suppléant.
	M. GUILLIEN.	Interprète.
	M. VACHEZ	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Fokien, de Honan, de Hounan, de Houpé, de Kiang-Si, de Kiang-Sou, de Kouei-Tchéou, de Ngan-Houeï, de Szé-Tchouan, de Taï-Wan (île de Formose) et Tchékiang; Thibet.*

Amoy (Fokien)	*M. Ortuno*	Agent consulaire.
Fou-Tchéou (Idem). . . .	M. FRANDON.	Vice-consul.
Han-Kéou (Houpé). . . .	M. HAAS	Consul, ch. du v.-ct.
Ning-Pô (Tche-Kiang). . .	*M. Cooper*	Agent consulaire.
Canton.	M. HUART (Camille).	Cons. hon. v.-consul, ch. du consulat.
	M. FLAYELLE	Élève-interpr., ffons d'interp.-chancel.

Circonscription consulaire : *province de Kouang-Toung.*

Pakhoï (Kouang-Toung) . .	M. GAUTHIER.	Vice-consul.

Long-Tchéou	M. Bons	Vice-consul, chargé du consulat.
	M. Kahn.	Élève-interpr., ff^ons d'interp.-chancel.

Circonscription consulaire : *province de Kouang-Si.*

Mong-Tzée	M. Rocher	Consul.
	M. Leduc.	Interpr.-chancelier.

Circonscription consulaire : *province de Yunnan.*

Tien-Tsin.	M. Ristelhueber ❋.	Consul gén., ch. du c^t
	M. Lefèvre.	Élève-interpr., ff^ons d'interp.-chancel.

Circonscription consulaire : *provinces de Chan-Toung et de Tchéli; Mandchourie.*

Tchéfou (Chantoung) . . .	*M. Pender-Wake*	Agent consulaire.

COLOMBIE (République de)

Bogota.	M. Mançini ❋.	Consul ch. du cons gén., ch. d'affaires.
	M. Barron.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *départements d'Antióquia, de Boyacá, de Cundinamarca, de Santander et de Tolima.*

Honda (Tolima).	*M. Whitney*	Agent consulaire.
Médellin (Antióquia) . . .	*M. N.*	Idem.
Panama	M. du Chaylard ❋.	Consul.
	M. Lavielle.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *départements de Bolivar, Cáuca, Magdelena et de Panama.*

Colon ou Aspinwall (Panama)	M. de Boutaud	Vice-consul.
Tumaco (sur la rivière Ancon) (Cáuca)	*M. Ponchard (Achille)*	Agent consulaire.
Barranquilla, Salgar et Sabanilla (Bolivar)	*M. Oswald Berne*	Idem.
La Hacha (Magdalena) . .	*M. Dugand (Victor)*	Idem.
Sainte-Marthe (Idem) . . .	*M. de Mier*.	Idem.

CONGO (État libre du)

Banane et Cabinda[1]	M. Lemaître.	Agent consulaire.

CORÉE.

Séoul	M. Collin (de Plancy).	Consul et commiss. du Gouvernement.
	M. Guérin	Interprète-chancel.

COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

(République de Libéria, Dahomey et établissements anglais de Sierra-Leone et de Cote-d'Or).

Sierra-Leone	M. Mondehare.	Vice-consul.
Accra (Côte-d'Or) . . .	*M. Carrière (Jean)*	Agent consulaire.

1. Cette agence relève de la légation de France à Bruxelles.

Cap Palmas (Liberia) . . .	*M. N.*	Agent consulaire.
Elmina.	*M Ter Meulen.*	Idem.
Lagos (Dahomey).	*M. Marchelli*	Idem.
Petit-Popo (Le) (Côte-d'Or).	*M. Bocami*	Idem.
Whydah (Dahomey). . . .	*M. Bontemps*.	Idem.

DANEMARK.

Copenhague. — M. Thomson (O✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le Cte de Kergorlay ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. Hudelist.	Secrétaire de 3e classe.
M. Gaudin de Villaine, chef d'escadrons de cavalerie. .	Attaché militaire.
M. Voeillaud ✻, lieutenant de vaisseau.	Attaché naval.
M. de Serre ✻.	Cons. chargé de la chancell.

Elseneur (Seeland). . . .	*M. Dreyer*	Agent consulaire.
Frédérikshavn (Jutland) . .	*M. Kall*	Idem.
Lemvig (Idem).	*M. Harpöth*.	Idem.
Nyborg (Fionie)	*M. Hey (Frédérick)*	Idem.
Reikiavik (Islande). . . .	*M. Zimsen*.	Idem.
Rœnne (Bornholm). . . .	*M. Marker*	Idem.
Thisted (Jutland)	*M. Niels Andersen*.	Idem.
St-Thomas (Antilles) . . .	M. Lucchetti ✻	Vice-consul.

DOMINICAINE (République).

Santo-Domingo.	M. Langlade	Consul et comm^re^ du Gouv. ch. du v.-c^t^.
Puerto-Plata	*M. Battle*	Agent consulaire.
Santa-Barbara (Samana). .	*M. Cacavelli*	Idem.

ÉQUATEUR.

Quito	M. de Vaux (Georges) ✻ . . .	Consul général, ch. d'affaires.
	M. Ambrogi (François).	Chancelier.
Guayaquil	M. Meydieu.	Vice-consul.

ESPAGNE.

Madrid. — S. Exc. M. Cambon (C✻), Ambassadeur.

M. Belle (Gaston) ✻.	Conseiller d'ambassade.
M. le Bon de Méneval ✻.	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte d'Arlot de Saint-Saud	Secrétaire de 2e classe
M. Labrouche	Secrétaire de 3e classe.
M. Sauveur de la Chapelle.	Idem.
M. Marga ✻, chef de bataillon du génie	Attaché militaire.

M. Cavallace ✻		Consul, ch. de trav. particul.
M. Ledoulx (Théodore)		Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Cuenca, de Ciudad-Real, de Guadalajara, de Madrid et de Tolède.*

Barcelone	M. Ponsignon (O ✻)	Consul général.
	M. de Valicourt	Consul suppléant.
	M. Desmartis	Chancelier.

Circonscription cousulaire : *provinces de Barcelone, de Castellon, de Gérone, de Lérida, de Tarragone et de Valence; îles Baléares.*

Alcudia (Iles Baléares)	*M. Ferragut*	Agent consulaire.
Arenys de Mar (Barcelone)	*M. de Cabirol*	Idem.
Benicarlo (Castellon)	*M. Huby (Édouard)*	Idem.
Castellon de la Plana	*M. Fornes Sanchez*	Idem.
Ciudadela (Iles Baléares)	*M. Faner*	Idem.
Felanitz (Idem)	*M. Jose Bardoy Suarez*	Idem.
Gandia (Valence)	*M. Laborde*	Idem.
Gérone (Gérone)	*M. Gelabert y Buxo*	Idem.
Ivice (Iles Baléares)	*M. Wallis*	Idem.
Lérida (Lérida)	*M. Bertrand (Casimir)*	Idem.
Mahon (Iles Baléares)	*M. Valls (Pierre)* ✻	Idem.
Mataro (Barcelone)	*M. Pelegrin-Ferrer*	Idem.
Palamos (Gérone)	*M. Abadie*	Chargé de l'agence.
Palma (Iles Baléares)	M. Debos	Vice-consul.
Port-Bou (Gérone)	M. Chabrié	Cons. hon., vic-c[l].
Rosas et la Escala (Idem)	*M. Pedro Rahola*	Agent consulaire.
Soller (Iles Baléares)	*M. Laurenzo Bauza*	Idem.
Tarragone (Tarragone)	M. Ordinaire ✻	Vice-consul.
Tarrasa (Barcelone)	*M. Monset*	Agent consulaire.
Tortose et San-Carlos de la Rapita (Tarragone)	M. Ducloux	Vice-consul.
Valence (Valence)	M. Pollio	Cons. hon., vice-c[l].
Vinaroz	*M. Goupille (Clément)*	Agent consulaire.

Bilbao	M. Neuville ✻	Consul.
	M. Le Moyne	Chancelier.

Circonscription consulaire : *province de Biscaye.*

Cadix	M. de Laigue ✻	Consul g[al] ch. du c[t].
	M. Bonfort	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Badajoz, de Caceres, de Cadix, de Huelva et de Séville.*

Algésiras	*M. Oncala*	Agent consulaire.
Ayamonte (Huelva)	*M. Herrera*	Idem.
Conil (Cadix)	*M. Morales Cifuentes*	Idem.
Huelva (Huelva)	*M. Tellechea (Alfred)*	Idem.
Jerez de la Frontera (Cadix)	*M. Salvador Diez*	Idem.
Puerto de Santa-Maria (Id.)	*M. Pico*	Idem.
San-Lucar de Barrameda (Id.)	*M. Aguëra y Guisasola*	Idem.
Séville (Séville)	M. Mestayer	Consul, ch. du v.-c[t].

Carthagène	M. Martin ✻	Consul.
	M. Joulia Saint-Cyr	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Albacete, d'Alicante et de Murcie.*

Aguilàs (Murcie)	*M. Marin*	Agent consulaire.
Alicante (Alicante)	M. Soufflot de Magny ✻	Consul, ch. du v.-c[t].
Altea (Idem)	*M. Javaloyes Anton*	Agent consulaire.
Denia (Idem)	*M. Jose Oliver*	Idem.
Javea (Idem)	*M. Ramos*	Idem.
Murcie (Murcie)	*M. Xambo*	Idem.
Puerto-Mazarron (Idem)	*M. Gomez (J. Ant.)*	Idem.
Torrevieja (Alicante)	*M. Petit* ✻	Idem.

Malaga	M. du Closel (Fernand) ✻	Consul.
	M. Leconte	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Almeria, de Cordoue, de Grenade, de Jaën et de Malaga.*

Adra (Almeria)	*M. Medina Tovar*	Agent consulaire.
Almeria (Idem)	M. Briet	Vice-consul.
Garrucha et Villaricos (Almeria)	*M. Chasserot*	Agent consulaire.
Grenade (Grenade)	*M. Grenier*	Idem.
Jaën (Jaën)	*M. Ildefonso Gonzalez y Luna*	Idem.
Linarès (Idem)	*M. de Neufville (Henri)*	Idem.
Motril (Grenade)	*M. Llorca*	Idem.
Velez-Malaga (Malaga)	*M. Delorme*	Idem.

Saint-Sébastien	M. Despréaux de S[t]-Sauveur ✻	Cons. g[al], ch. du c[t].
	M. Giraud	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Alava, d'Avila, de Burgos, de Guipuzcoa, de Huesca, de Logroño, de Navarre, de Palencia, de Saragosse, de Ségovie, de Soria, de Téruel et de Valladolid.*

Huesca (Huesca)	*M. le B[on] Dubessey de Contenson* ✻	Agent consulaire.
Irun (Guipuzcoa)	*M. Soubré*	Idem.
Le Passage (Idem)	*M. de Marans*	Idem.
Pampelune (Navarre)	*M. Olivier (François)*	Idem.
Saragosse (Saragosse)	*M. Alicante*	Idem.
Valladolid (Valladolid)	*M. Bouilhac*	Idem.

Sainte-Croix-de-Ténériffe	M. Arène (Jules)	Consul.
	M. Sarrazin	Chancelier.

Circonscription consulaire : *îles Canaries.*

Las Palmas (îles Canaries)	*M. Ladevèze*	Ag. cons., v.-c. hon.
Santa-Cruz de la Palma, id.	*M. Janes Volcan*	Idem.

Santander	M. Pricot de Sainte-Marie ✻	Consul.
	M. Tallien de Cabarrus (Th.)	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Corogne, de Léon, de Lugo, d'Orense, d'Oviedo, de Pontevedra, de Salamanque, de Santander et de Zamora.*

Castro Urdiales (Santander)	*M. Irquijo de Irabien (Franc.)*	Agent consulaire.
Comillas (Idem)	*M. Sanchez de Movellan (Enrique)*	Idem.

Corcubion (La Corogne) . .	*M. Ramon Caamano*	Agent consulaire.
Gijon (Oviedo)	*M. L. de Viguier*	Idem.
La Corogne (La Corogne) .	M. Lasserre	Cons. hon., v.-cons.
Le Ferrol (Idem).	*M. Jofre y Domenech* ❋ . . .	Agent consulaire.
Marin (Pontevedra). . . .	*M. A. Garcia Pineiro*	Idem.
Rivadeo (Lugo)	*M. Carlos de Casas*	Idem.
Santoña (Santander) . . .	*M. Albo (Carlos)*.	Idem.
San-Vicente de la Barquera et Tinamayor (Idem) . .	*M. Ruiz Gutierrez (Théodore)* .	Idem.
Suancès et la Requejada (Id.)	*M. Pablo-Piqué*	Idem.
Vigo (Pontevedra)	M. de Saint-Georges	Cons., ch. du v.-c[t].
Villagarcia (Idem)	*M. Garcia Bravo (Joaq.)* . . .	Agent consulaire.
Vivero (Lugo).	*M. Domingo Franco*	Idem.

Possessions espagnoles d'Amérique.

La Havane	M. le M[is] de Ripert-Monclar ❋.	Consul général.
	M. Caula.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *départements central et occidental de l'île de Cuba.*

Matanzas.	*M. Vignolle*.	Agent consulaire.
Sagua-la-Grande.	*M. Frias*.	Idem.
Trinidad et Cienfuegos . .	*M. Laÿ*	Idem.
Santiago de Cuba	M. Truy	Consul.
	M. Sabadie.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *département oriental de l'île de Cuba.*

Guantanamo	*M. James Dupont*.	Agent consulaire.
Baracoa.	*M. Lafont (Pierre)*.	Idem.
Manzanillo.	*M. José Solis*.	Idem.
Puerto-Rico (San-Juan)	M. Mollie ❋.	Consul.
	M. de Malaspina.	Chancelier.
Aguadilla.	*M. D[r] Vadi*	Agent consulaire.
Arecibo	*M. Nones (A.)*.	Idem.
Guayama (Arroyo)	*M. N.*	Idem.
Humacao.	*M. Simounet*.	Idem.
Manzanillo.	*M. José Solis*.	Idem.
Mayaguez	*M. Teillard*.	Idem.
Ponce.	*M. de Lahongrais*.	Idem.
Vièques	*M. Le Brun (Charles)*.	Idem.

Possessions espagnoles de l'Inde orientale.

Manille (îles Philippines). . . .	M. N	Consul.
	M. Mercinier	Chancelier.
Iloilo	*M. Vincent Gay y Costa* . . .	Agent consulaire.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Washington. — M. Roustan (C❋), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le C[te] Sala ❋.	Secrétaire de 1[re] classe.
M. Desportes de la Fosse.	Secrétaire de 3[e] classe.
M. Lottin ❋, chef d'escadron d'artillerie	Attaché militaire.
M. Bœufvé (Jules).	Chancelier.

Circonscription consulaire : *district de Colombie.*

Chicago (Illinois)	M. BRUWAERT ✻	Cons. g^{al} ch. du cons^{t}.
	M. HEILMANN	Chancelier.

Circonscription consulaire : *état de Colorado; territoire de Dacotah; états d'Illinois, d'Indiana, d'Iowa, de Kansas, de Kentucky, de Minnesota et de Missouri; territoire de Montana; états de Nebraska, d'Ohio et de Wisconsin; territoire de Wyoming.*

Cincinnati (Ohio)	*M. Fredin*	Agent consulaire.
Détroit (Michigan)	*M. Bélanger (Joseph)*	Idem.
Kansas-City (Kansas)	*M. N.*	Idem.
Louisville (Kentucky)	*M. Rassinier*	Idem.
St-Louis (Missouri)	*M. Seguenot*	Idem.
Saint-Paul (Minnesota)	*M. Boucher*	Idem.

New-York	M. le Vte D'ABZAC ✻	Consul général.
	M. DURAND (Maxime)	Att., f^{ons} de c. supp.
	M. DUPAS	Chancelier.

Circonscription consulaire : *états de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de Connecticut, de Delaware, du Maine, de Maryland, de Massachusetts, de New-Hampshire, de New-Jersey, de New-York, de Pensylvanie, de Rhode-Island, de Vermont, de Virginie occidentale et de Virginie orientale.*

Baltimore (Maryland)	*M. de Gournay*	Agent consulaire.
Boston (Massachusetts)	M. FLANDIN	Consul, ch. du v.-c^{t}.
Charleston (Virginie oc^{tale})	M. THIÉBAUT (Eugène)	Consul, ch. du v.-c^{t}.
Norfolk (Virginie orient.)	*M. Taylor*	Agent consulaire.
Philadelphie (Pensylvanie)	M. VOSSION	Consul hon., v.-cons.
Portland (Maine)	*M. le D^{r} Le Prohon*	Agent consulaire.
Richmond (Virginie orient.)	*M. N.*	Idem.
Wilmington (Caroline du Nord)	*M. N.*	Idem.

Nouvelle-Orléans	M. DEJARDIN (Paul) ✻	Cons. g^{al}, ch. du c^{t}.
	M. MEYRIER	Chancelier.

Circonscription consulaire : *états d'Alabama, d'Arkansas, de Floride, de Géorgie, de Louisiane et de Mississipi; territoire du Nouveau-Mexique; état de Tennessee; territoire Indien; état du Texas.*

Apalachicola	*M. Murat*	Agent consulaire.
Bâton-Rouge (Louisiane)	*M. Machet*	Idem.
Galveston (Texas)	M. GLANDUT	Vice-consul.
Key-West (Floride)	*M. N.*	Agent consulaire.
Memphis (Tennessee)	*M. N.*	Idem.
Mobile (Alabama)	*M. Pillichody*	Idem.
Pensacola (Floride)	*M. Dario Piaggio*	Idem.
Savannah (Géorgie)	*M. Chastanet*	Idem.

San-Francisco	M. CARREY ✻	Consul.
	M. PESOLI	Chancelier.

Circonscription consulaire : *territoires d'Alaska et d'Arizona; état de Californie; territoire d'Idaho; états de Nevada, d'Orégon, d'Utah et de Washington.*

Los Angeles (Californie)	*M. Loëb*	Agent consulaire.
Portland (Orégon)	*M. Tyson*	Idem.
Port-Townsend (Washington)	*M. Rothschild (Henry)*	Idem.
San-José (Californie)	*M. de Saisset*	Idem.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Londres.— S. Exc. M. WADDINGTON, Ambassadeur.

M. le B^on D'ESTOURNELLES DE CONSTANT (O✻)	Conseiller d'ambassade.
M. le Cte DE FLORIAN ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte DE SAINT-GENYS.	Secrétaire de 2e classe.
M. LECOMTE (Raymond).	Secrétaire de 3e classe.
M. DE LA CHAUSSÉE	Idem.
M. DE SEYNES	Attaché.
M. le capitaine de vaisseau RICHARD (O ✻)	1er attaché naval.
M. le lieutenant de vaisseau HEURTEL ✻	2e attaché naval.
M. DUPONTAVICE DU HEUSSEY, chef d'escadron d'artillerie.	Attaché militaire.
M. KNECHT.	Secrétaire-archiviste.

Londres	M. CAUBET (O✻).	Consul général.
	M. DEJEAN DE LA BATIE	Consul suppléant.
	M. PERRETTE ✻	Consul ch. de la ch^ie.

Circonscription consulaire : *comtés de Bedford, de Berks, de Buckingham, de Cambridge, de Dorset, d'Essex, de Hampshire ou Hants, de Hertford, de Huntingdon, de Kent, de Leicester, de Middlesex, de Norfolk, de Northampton, de Nottingham, d'Oxford, de Rutland, de Suffolk, de Surrey, de Warwick (moins l'agence consulaire de Birmingham), de Wilts et de Worcester ; îles de la Manche*[1].

Cowes (île de Wight) [Hamps]	*M. Faulkner*	Agent consulaire.
Douvres (Kent)	M. CAPDEVILLE.	Vice-consul.
Guernesey et Aurigny (îles de la Manche).	*M. Carrel Le Mottée*	Agent consulaire.
Harwich (Essex).	*M. Vaux*.	Idem.
Jersey (îles de la Manche) .	M. GRIMAUD DE CAUX.	Consul, chargé du vice-consulat.
Lowestoft et Yarmouth (Norfolk)	*M. Littlewood*.	Agent consulaire.
Newhaven et Rye (Sussex).	*M. Bull (John)*.	Idem.
Nottingham (Nottingham) .	*M. Mac-Craith*.	Idem.
Portsmouth (Hampshire). .	*M. Van den Berg* ✻	Idem.
Sheerness (île Sheppey) [Kent]	*M. Gill*.	Idem.
Southampton (Hampshire) .	M. BRUANDET	Vice-consul.
Weymouth (Dorset). . . .	*M. Welsford (G.)*	Agent consulaire.

Cardiff.	M. JACQUEMIN ✻.	Cons. gén., ch. du c^t.
	M. DEGARDIN	Chancelier.

Circonscription consulaire : *comtés de Brecknock, de Cearmarthen, de Cardigan, de Cornwall, de Devon, de Glamorgan, de Gloucester, de Hereford, de Monmouth, de Pembroke, de Radnor et de Somerset ; îles Sorlingues.*

Bideford (Devon).	*M. M. Cooper*	Agent consulaire.
Bristol (Gloucester). . . .	*M. Edwards (W. H.)*	Idem.
Briton-Ferry (Glamorgan) .	*M. Mouchel*	Idem.
Darmouth (Devon)	*M. Collins*	Idem.

1. Voir pages 29 et 31 les postes consulaires d'Afrique et d'Amérique dépendant du consulat général de Londres.

Exeter (Devon)	*M. N.*	Agent consulaire.
Falmouth (Cornwall) . . .	M. Blondel.	Vice-consul.
Glocester (Gloucester) . .	*M. Karn*.	Agent consulaire.
Milford (Pembroke). . . .	*M. Kelway*.	Idem.
Newport (Monmouth). . .	M. Nicault ✻.	Vice-consul.
Penzance (Cornwall) . . .	*M. Edwnin Mathews*.	Agent consulaire.
Plymouth (Devon)	*M. Bellamy*.	Idem.
Sainte-Marie (îles Sorling.).	*M. Bonfield*.	Idem.
Swansea (Glamorgan). . .	M. Knecht	Consul, chargé du vice-consulat.
Dublin	M. de La Morlière.	Consul.
	M. Rheins	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Irlande, comprenant les provinces de : 1° Connaugh (comtés de Galway, de Leytrim, de Mayo, de Roscommon et Sligo); 2° Leinster (comtés de Carlow, de Dublin, de Kildare, de Kilkenny, de King's, de Longford, de Louth, de Meath, de Queen's, de Westmeath, de Wexford et de Wicklow); 3° Munster (comtés de Clare, de Cork, de Kerry, de Limerick, de Tipperary et de Waterford); 4° Ulster (comtés d'Antrim, d'Armagh, de Cavan, de Donegal, de Down, de Fermanagh, de Londonderry, de Monaghan et de Tyrone).*

Belfast (Antrim)	M. Rouxel	Vice-consul.
Drogheda et Newry (South).	*M. Mancini*.	Agent consulaire.
Galway (Galway).	*M. N.*	Idem.
Limerick (Limerick) . . .	*M. Timothy Brinn*.	Idem.
Londonderry (Londonderry)	*M. Morrison*	Idem.
Queenstown et Cork (Cork).	*M. Seymour*	Idem.
Waterford (Waterford) . .	*M. Farrell*.	Idem.
Westport (Mayo).	*M. O'Malley*.	Idem.
Glascow	M. Coste.	Consul.
	M. Bonin.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Écosse (comtés d'Aberdeen, d'Ayr, d'Argyll, de Banff, de Berwick, de Bute, de Caithness, de Clackmannan, de Dumbarton, de Dumfries, d'Édimbourg, d'Elgin, de Fife, de Forfar, d'Haddington, d'Inverness, de Kincardine, de Kinross, de Kircudbright, de Lanark, de Lilithgow, de Nairn; îles Orcades; comtés de Peebles, de Perth, de Renfrew, de Ross et de Cromarty, de Roxburgh, de Selkirk; îles Shetland; comtés de Stirling, de Sutherland et de Wigtown).*

Aberdeen (Aberdeen). . .	M. *Leslie*.	Agent consulaire.
Ardrossan (Ayr).	M. *Guthrie (Alex.)*.	Idem.
Berwick s/Tweed (Berwick).	M. *Sinclair*.	Idem.
Dunkar (Haddington) . . .	M. *Kelly (John)*.	Idem.
Dundee (Forfar)	M. *Cochrane*	Idem.
Edimbourg et Leith (Edimbourg).	M. Brault	Consul, chargé du vice-consulat.
Grangemouth (Stirling) . .	M. *Salvesen*.	Agent consulaire.
Greenock (Renfrew) . . .	M. *John Davie*	Idem.
Kirkwall (îles Orcades) . .	M. *Drever*.	Idem.
Lerwick (îles Shetland) . .	*M. Hay*	Idem.
Peterhead et Fraserburgh (Aberdeen).	*M. Boyd*.	Idem.
Liverpool.	M. Decrais ✻.	Consul.
	M. Nettement.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *comtés d'Anglesey, de Caernarvon, Chester, de Cumberland, de Denbigh, de Derby, de Flint, de Lancastre, de Merioneth, de Montgomery, de Shrop ou Salop, de Stafford (avec Birmingham), de Westmoreland et d'York (West Riding); île de Man.*

Birmingham (Stafford) [Warwick]	*M. Notelle*	Agent consulaire.
Bradford (York) [W. Riding]	*M. Darlington*	Idem.
Holy Head (Anglesey)	*M. Parry*	Idem.
Leeds (York) [W. Riding]	*M. Marcan*	Idem.
Manchester (Lancastre)	M. Leroux	Vice-consul.
Sheffield (York) [W. Riding]	*M. Smith (William)*	Agent consulaire.
Newcastle	M. Barry	Consul.
	M. de Lobel-Mahy	Chancelier.

Circonscription consulaire : *comtés de Durham, de Lincoln, de Northumberland et d'York (North et East Riding).*

Hartlepool (Durham)	*M. Garbutt*	Agent consulaire.
Hull (York) [E. Riding]	*M. Hewitt* ✻	Idem.
Middlesborough (York) [N. Riding]	*M. James Hogg*	Idem.
Seaham (Durham)	*M. Dichtfield*	Idem.

Possessions anglaises d'Europe.

Gibraltar	M. de Trobriand	Consul.
	M. le Cte de Potier	Chancelier.
Malte (Ile de)	M. Schmid ✻	Consul.
	M. Arachequesne	Chancelier.

Possessions anglaises d'Afrique.

Cap de Bonne-Espérance	M. de Coutouly (Charles)	Consul.
	M. Delage	Chancelier.

Circonscription consulaire : *colonie du Cap, Bechouana britannique, Protectorat du Bechouana, Bassoutoland, Protectorat du Pondoland, Etat libre d'Orange.*

Durban (Natal)	M. Dausseing	Vice-consul.

Circonscription consulaire : *Natal, Zululand, Tongaland.*

Kimberley	*M. N.*	Idem.
Port-Élisabeth	*M. John Chabaud*	Idem.
Simon's-Town	*M. Hugo (Frédéric)*	Idem.
Port-Louis (île Maurice)	M. Drouin ✻	Consul.
	M. Amyot	Chargé de la chanc.
Mahé (îles Seychelles)	*M. Cheyron*	Agent consulaire.

Agences dépendant du consulat général de Londres.

Sainte-Hélène (Ile)	*M. Moss (George)*	Agent consulaire.
Sainte-Marie de Bathurst	*M. Pellegrin*	Idem.

Sierra-Leone. (Voir Côte occidentale d'Afrique.)

Possessions anglaises d'Asie.

Bombay	M. Pernet	Consul.
	M. Guès	Chancelier.

Aden	M. Gaspary (Émile).	Consul, ch. du v.-c[t].
Kurrachee	M. de Baillou.	Agent consulaire.
Tellichery (Madras). . . .	*M. N.*	Idem.
Calcutta	M. Harmand (O ✻).	Min. plénip., chargé du consulat gén.
	M. Altemer.	Chancelier.
Akyab (Calcutta).	*M. W. White.*	Agent consulaire.
Chittagong (Idem)	*M. N.*	Idem.
Coconada (Madras)	*M. Lefaucheur*	Idem.
Colombo (île de Ceylan). .	*M. Ruinat*	Idem.
Madras (Madras).	*M. de Guigné.*	Idem.
Rangoon (Calcutta). . . .	M. Pilinski	Consul, ch. du v.-c[t].
Singapore	M. Raffray.	Consul.
	M. Villeroi.	Chancelier.
Poulo-Pinang	*M. Gottlieb.*	Agent consulaire.
Hongkong.	M. de Bezaure (Gaston) ✻. . .	Consul.
	M. Raybaud.	Chancelier.

Possessions anglaises d'Océanie.

Melbourne	M. Dejardin (Léon) (O ✻) . . .	Consul.
	M. Maistre (Paul).	Chancelier.

Circonscription consulaire : *gouvernements de l'Australie méridionale, de l'Australie occidentale et de Victoria; Tasmanie.*

Adélaïde (Austr. Mérid.). .	*M. Page*	Agent consulaire.
Freemantle (Austr. Occid.).	*M. Samson.*	Idem.
Hobart-Town (Tasmanie) .	*M. W. H. Burgess.*	Idem.
Sydney	M. Verleye.	Consul.
	M. Rigoreau	Chancelier.

Circonscription consulaire : *gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queen'sland.*

Brisbane (Queensland) . .	*M. Forrest (Edward)*	Agent consulaire.
Newcastle (N.-Galles du Sud)	*M. Stokes*	Idem.
Wellington	M. de Lostalot-Bachoué ✻ . .	Vice-consul.

Circonscription consulaire : *Nouvelle-Zélande.*

Auckland.	*M. Cruickshand (D. B.).* . . .	Agent consulaire.
Christchurch	*M. Parker*	Idem.
Dunedin.	*M. Perceval Clay Neil*	Idem.

Possessions anglaises d'Amérique.

Québec.	M. le C[te] de Turenne d'Aynac ✻	Consul général.
	M. le C[te] de Louvières	Chancelier.
Charlottetown (île du Prince-Édouard).	*M. Hobkirk.*	Agent consulaire.
Miramichi ou Chatham (N.-Brunswick).	*M. Snowball (J. B.)*	Idem.
Escoumins (Les) [Québec].	*M. Vachon.*	Idem.
Gaspé (Idem).	*M. N.*	Idem.
Halifax (Nouv.-Écosse) . .	*M. Francklin*	Idem.
Montréal (Québec)	*M. Schwob*	Idem.
Saint-Jean de Terre-Neuve.	M. Riballier des Isles ✻. . .	Consul, ch. du v.-c[t].
Saint-John (N.-Brunswick).	*M. Carvill (William).*	Agent consulaire.

Sydney (Nouv.-Écosse) [île du Cap-Breton]	*M. Thomas C. Hill.*	Agent consulaire.
Toronto (Ontario)	*M. Fulton (Alexandre).* . . .	Idem.
Trois-Rivières (Québec). .	*M. Balcer (George)*	Idem.
Victoria (île de Vancouver).	*M. N.*	Idem.
Winnipeg (Manitoba) . . .	*M. Royal.*	Idem.

Agences dépendant du consulat général de Londres.

Bélize (Centre-Amér.) . .	*M. James Darby*	Agent consulaire.
Barbade (La)	*M. Gardiner (Austin).*	Idem.
Bermudes (Les)	*M. Ming Hayward.*	Idem.
Georgetown ou Demerari (Guyane anglaise). . . .	*M. Le Doux (Henri)*	Idem.
Iles Turques (Antilles) . .	*M. Rigby (Simon)*	Idem.
Kingston (Jamaïque) . . .	*M. Malabre (Charles-Arnold)* .	Idem.
Nassau (N^lle^-Provid.) . . .	*M. Taylor (L.).*	Idem.
Roseau (Dominique) . . .	*M. Giraud*	Idem.
Saint-Christophe.	*M. Déravin.*	Idem.
Sainte-Lucie	*M. Chastanet.*	Idem.
Saint-Jean d'Antigoa . . .	*M. Dougall.*	Idem.
Trinité (Ile de la)	*M. Léotaud.*	Idem.

GRÈCE.

Athènes. — M. le Cte de Montholon (O ✵), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Géry ✵	Secrétaire de 2e classe.
M. Lefaivre (Paul)	Idem.
M. Casenave.	Attaché.
M. Marc	Consul honoraire, chancelier.

Circonscription consulaire : *Athènes et sa banlieue.*

Corfou.	M. Danloux.	Consul.
	M. Lavolley	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Iles Ioniennes.*

Céphalonie.	*M. le Dr Votronto*	Agent consulaire.
Cérigo.	*M. Barbarigo.*	Idem.
Sainte-Maure	*M. Sumien (Eugène).*	Idem.
Zante	*M. le Cte Mercati*	Idem.

Pirée (Le).	M. de Ferrabouc ✵	Consul.
	M. Pons	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Grèce continentale.*

Ergastiria (Laurium) . . .	*M. Sommaire*	Agent consulaire.
Hydra.	*M. Xanthos.*	Idem.
Kalamaki	*M. N.*	Idem.
Kalamata.	*M. Pantazopoulo*	Idem.
Larisse et Volo	M. Robert (Félix)	Vice-consul.
Nauplie	*M. Antonopoulo.*	Agent consulaire.
Navarin	*M. N.*	Idem.
Patras.	M. Gaspary.	Consul hon., Vice-c^l^.
Pyrgos	*M. Avierino*	Agent consulaire.

Syra	M. Rousseau	Consul.
	M. Stoychich	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Iles Cyclades.*

Andros	*M. Poumpouras*	Agent consulaire.
Myconos et Délos	*M. Kambanis*	Agent consulaire.
Naxos	*M. de Lastic*	Idem.
Paros	*M. N.*	Idem.
Santorin	*M. Delendas*	Idem.
Zea	*M. Lazaridis* (François)	Idem.

HAÏTI.

Port-au-Prince. — M. le C[te] de Sesmaisons, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. N. . . . . Chancelier.

Aquin	*M. Abel Bastard*	Agent consulaire.
Cap Haïtien	*M. Cantin*	Idem.
Cayes (Les)	*M. le D[r] Bergeaud.*	Idem.
Gonaïves (Les)	*M. Lancelot.*	Idem.
Jacmel	*M. Féron.*	Idem.
Jérémie	*M. N*	Idem.
Miragoane	*M. Mérentié*	Idem.
Môle Saint-Nicolas	*M. Chaumette.*	Idem.
Petit-Goâve	*M. Rabouin (Eugène).*	Idem.
Port-de-Paix	*M. Bloncourt*	Idem.
Saint-Marc	*M. Boutin*	Idem.

INDO-CHINE FRANÇAISE [1].

Saïgon. — M. Piquet (O ✻), gouverneur général.

Annam et Tonkin.

Hué	M. Hector ✻	Résident supérieur.
Thuan-Khanh	M. *N*	Résident de 1[re] cl.
Qui-Nhon	M. Lemire ✻	Idem.
Thanh-Hoa	M. Bonnal O ✻	Idem.
Hanoï	M. Brière ✻	Résident supérieur.
Bac-Ninh	M. Bès d'Albaret	Idem.
Haï-phong	M. de Pincé	Idem.
Nam-Dinh	M. Lamothe de Carrier	Idem.
Sontay	M. Lebrun	Idem.

1. Voir, page 326, l'article 1[er] du décret du 20 octobre 1887.

Cambodge.

Pnom-Penh	M. Huyn de Verneville ✻ . .	Résident supérieur.
	M. le Dr Hahn	Résident de 1re cl., chef de cabinet.

ITALIE.

Rome. — S. Exc. M. Billot (C ✻), Ambassadeur.

M. Marchand ✻	Conseiller d'ambassade.
M. le Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. Pasteur	Idem.
M. Tenaille-Saligny	Secrétaire de 2e classe.
M. Beau	Secrétaire de 3e classe.
M. Desplanques (Abel)	Attaché autorisé.
M. Chivot	Idem.
M. Girard Pinsonnière (O ✻), chef de bataillon du génie.	Attaché militaire.
M. de Surgy ✻, capitaine de frégate	Attaché naval.
M. Le Vasseur	Consul, chargé de la chancell.

Circonscription consulaire : *provinces de Civita-Vecchia, de Frosinone, de Rome, de Velletri et de Viterbe.*

Civita-Vecchia (Civita-Vecchia)	M. de Bradi	Consul, ch. du v.-ct.
Corneto (Idem)	*M. Luigi d'Asti*	Agent consulaire.
Fiumicino (Rome)	*M. Bianchi (Matteo)*	Idem.
Montalto di Castro (Civita-Vecchia)	*M. Sinibaldi*	Idem.
Palo (Idem)	*M. Angelilli*	Idem.
Porto-d'Anzio (Rome) . . .	*M. Brovelli*	Idem.
Terracine (Velletri)	*M. Antonelli* ✻	Idem.

Cagliari	M. de Bérard	Consul.
	M. de Casabianca	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Sardaigne.*

Alghero	*M. Peretti*	Agent consulaire.
Bosa	*M. Ibba Piras*	Idem.
Carlo-Forte	*M. Jacomy*	Idem.
Longo-Sardo	*M. Carrega*	Idem.
La Madalena	*M. Viggiani (Charles)*	Idem.
Oristano	*M. Sauveur Tolu*	Idem.
Sassari et Porto-Torres . .	M. Morati	Vice-consul.
Terranova	*M. Tamponi*	Agent consulaire
Tortoli	*M. Cardia*	Idem.

Florence	M. le Bon de Collongue ✻ . . .	Cons gén., ch. du cat.
	M. Flajollet	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Ascoli, d'Ancône, d'Arezzo, de Bologne, de Ferrare, de Florence, de Forli, de Macerata, de Modène, d'Ombrie, de Parme, de Pérouse, de Pesaro et Urbino, de Plaisance, de Ravenne et de Reggio.*

Ancône (Ancône)	*M. Mengoni (Adriano)*	Agent consulaire.
Bologne (Bologne)	*M. Ponsot*	Idem.

Gênes . . . . { M. le Bon de Vaux (O✻). . . . Consul général.
M. Peretti . . . . Chancelier. }

Circonscription consulaire : *provinces de Gênes et de Port-Maurice.*

Alassio (Gênes) . . . . . *M. Boggiano* . . . . Agent consulaire.
Bordighera (Port-Maurice). *M. Borelli* . . . . Idem.
Diano (Idem) . . . . *M. Muratorio* . . . . Idem.
Finalmarina (Gênes) . . . *M. le Chev^{ier} C. de Pontremoli.* Idem.
L'Arma (Port-Maurice) . . *M. Anfossi (Ch.)*. . . . . . . Idem.
Portofino (Gênes). . . . . *M. Goluzzo*. . . . . Idem.
Savone (Idem). . . . . . . M. Ramoger. . . . . Vice-consul.
Spezzia (La) et Lerici (Id.). M. Tamburini . . . . Idem.
Vintimille et San-Remo (Port-Maurice) . . . . M. Benedetti (F. A.) . . . . . Idem.

Livourne. . . . . { M. de Castillon-St-Victor ✻. . Consul.
M. Pradère-Niquet. . . . . . Chancelier. }

Circonscription consulaire : *provinces de Grossetto, de Livourne, de Lucques, de Massa et Carrara, de Pise et de Sienne; îles du littoral de la Toscane.*

Lucques et Viareggio (Luc.) M. André. . . . . Vice-consul.
Massa et Carrara (Massa et Carrara). . . . . . . *M. Levrier (Jean)* . . . . . . Agent consulaire.
Porto-Ferrajo (île d'Elbe) . *M. Tonietti*. . . . . Idem.
Porto-Longone (Idem). . . *M. Landi fils* . . . . Idem.
Porto-San-Stefano (Grossetto) . . . . *M. Frédéric Pollette* . . . . . Idem.

Messine . . . . { M. Larrouy ✻ . . . . Consul.
M. Navone . . . . Chancelier. }

Circonscription consulaire : *provinces de Catane, de Messine et de Noto.*

Catane (Catane) . . . . . *M. Benedetto*. . . . . Agent consulaire.
Giarre Riposto (Idem). . . *M. Paolo Calfabiano* . . . . . Idem.
Lipari (Iles) [Messine]. . . *M. Pajno fu Gaetano* . . . . Idem.
Milazzo (Idem) . . . . . *M. le Bon Rijolo*. . . . . . . Idem.
Syracuse (Noto). . . . . *M. Buffardeci*. . . . . Idem.

Milan . . . . { M. Charpentier ✻. . . . . . Cons. g^{al}, ch. du c^{at}
M. Audisio (François). . . . . Chancelier. }

Circonscription consulaire : *provinces de Bergame, de Brescia, de Côme, de Crémone, de Mantoue, de Milan, de Pavie et de Sondrio.*

Naples. . . . . { M. Pellet (Marcellin) ✻. . . . Consul général.
M. Wiet . . . . Chancelier. }

Circonscription consulaire : *provinces d'Abruzze citérieure, d'Abruzze ultérieure I, d'Abruzze ultérieure II, de Basilicate, de Bénévent, de Calabre citérieure, de Calabre ultérieure I, de Calabre ultérieure II, de Capitanate, de Caserte, de Molise, de Naples, de Principauté citérieure, de Principauté ultérieure, de Terre de Bari, de Terre de Labour et de Terre d'Otrante.*

Bari (Terre de Bari) . . . M. Frémonteil. . . . . Vice-consul.
Barletta (Terre de Bari). . *M. Sausse (Albert)*. . . . . . Agent consulaire.

Brindisi (Terre d'Otrante)	*M. Taliento*	Agent consulaire.
Castellamare (Naples)	*M. Jammy*	Idem.
Gaëte (Caserte)	*M. Matarazzo*	Idem.
Gallipoli (Terre d'Otrante)	*M. Bastien (Auguste)*	Idem.
Gioja-Tauro (Calabre ult. I)	*M. Pons*	Idem.
Reggio (Idem)	*M. Federico*	Idem.
Tarente (Terre d'Otrante)	*M. N.*	Idem.
Tropea (Calabre ultér. II)	*M. Mazitelli*	Idem.
Palerme	M. le Cte DE POURTALÈS-GORGIER ❋	Consul.
	M. DE BARONCELLI-JAVON	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Caltanisetta, de Girgenti, de Palerme et de Trapani.*

Castellamare del Golfo (Trapani)	*M. Vito Fodera*	Agent consulaire.
Girgenti (Girgenti)	*M. Lalumia*	Idem.
Licata (Idem)	*M. Verderame (Matteo)*	Idem.
Marsala (Trapani)	*M. Di Girolamo*	Idem.
Mazzara (Idem)	*M.* Le chevalier *Burgio*	Idem.
Sciacca (Girgenti)	*M. Alonge (L. S.)*	Idem.
Terranova (Caltanisetta)	*M. Giovanni di Fede Mollia*	Idem.
Trapani (Trapani)	*M. G. d'Ali*	Idem.
Turin	M. WALEWSKI ❋	Cons. g^al^, ch. du c^at^.
	M. SOUPAT	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces d'Alexandrie, de Coni, de Novare et de Turin.*

Coni (Coni)	M. GRIFFET	Vice-consul.
Venise	M. ROUSSET	Consul.
	M. SERVAN DE BEZAURE	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Bellune, de Padoue, de Rovigo, de Trévise, d'Udine, de Venise, de Vérone et de Vicence.*

JAPON.

Tokio. — M. SIENKIEWICZ (O❋), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. GACHET	Secrétaire de 1re classe.
M BEDOUT	Secrétaire de 2e classe.
M. BOUGOÜIN ❋, capitaine d'infanterie	Attaché militaire.
M. N.	1er interprète.
M. DAUTREMER	2e interprète.
M. le Dr MÈCRE	Médecin de la Légation.

Yokohama	M. KLOBUKOWSKI ❋	Consul.
	M. GOUDAREAU	Chancelier.
Kobé (Hiogo)	M. DE LUCY-FOSSARIEU	Vice-consul.

MADAGASCAR.

Tananarive.

M. BOMPARD ❋	Conseiller d'ambassade, H. C. Résident général.

M. de Panafieu. . . . . Secrétaire de 3e cl.
M. Daumas. . . . . Consul chargé des aff. comm., consul. et judiciaires.
M. Chayet. . . . . Consul suppléant.
M. d'Anthouard. . . . . Vice-consul de 2e cl., chargé des fonct. de Chancelier.
M. le Dr Baissade ✻ . . . . Médecin de la Résidence.

Tamatave.	M. Lacoste	Cons. de 1re cl., résid.
	M. Jore.	Chancelier.
Fianarantsoa	M. Besson.	Vice-consul ffons de Vice-résident.
Majunga.	M. Foex.	Vice-consul ffons de Vice-résident.
Nossy-Vé (Saint-Augustin).	M. Campan ✻.	Cons., ch. de la Vice-résidence.
Morotsangana.	M. Menant.	Chancel., chargé de l'ag. de résidence.

MAROC.

Tanger. — M. Jules Patenôtre (C✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Patenôtre (Louis) . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. Pascal. . . . . Secrétaire de 3e classe.
M. le Cte de La Forest-Divonne. . . . . Attaché autorisé.
M. Hélouis . . . . 1er drogman.
M. Autigeon . . . . Chancelier ffons de Drogman-chancelier.

Circonscription consulaire : *toute la partie du Maroc située au nord de la rivière Tensyft.*

Casablanca et Rabat . . .	M. Colomb	Vice-consul.
Larache	*M. de la Roche* ✻.	Agent consulaire.
Tétouan	*M. Abd el Latif*.	Idem.
Mogador	M. Hugonnet ✻.	Consul.
	M. Naggiar.	Chancelier, ffons de Drogm.-chancel.

Circonscription consulaire : *toute la partie du Maroc située au sud de la rivière Tensyft.*

Safi.	*M. Jacquety*	Agent consulaire.

MASCATE.

Mascate[1].	*M. N.*.	Agent consulaire.

MEXIQUE.

Mexico. — M. le Cte de Saint-Foix (C✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

1. Cette agence relève du consulat de Bombay.

M. MERCIER. . . . . Secrétaire de 2[e] classe.
M. le C[te] D'HUNOLSTEIN . . . . Attaché autorisé.
M. WIENER. . . . . Consul de 1[re] classe.
M. VILLARD. . . . . Chancelier.

Circonscription consulaire : *États d'Aguas Calientes, de Basse-Californie, de Chiapas, de Chihuaha, de Coahuila; district fédéral; États de Durango, de Guanajuato, de Guerrero, de Hidalgo, de Jalisco, de Mexico, de Michoacán, de Morelos, de Nuevo Leon, d'Oaxaca, de Puebla, de Queretaro, de San-Luis-Potosi, de Sinaloa, de Sonora, de Tlaxcala et de Zacatecas.*

Acapulco (Guerrero) . . .	*M. Alzuyeta*.	Agent consulaire.
Guadalaxara (Jalisco). . .	*M. Fortoul*.	Idem.
Guanajuato (Guanajuato) .	*M. le D[r] Dugès*.	Idem.
Guaymas (Sonora). . . .	*M. N.*	Idem.
Hermosillo (Mer Vermeille)	*M. Horvilleur*	Idem.
Mazatlan (Sinaloa). . . .	*M. Reynaud*.	Idem.
Piedras Negras	*M. F. Coblentz*.	Idem.
Puebla (Puebla)	*M. N.*	Idem.
Queretaro (Queretaro). . .	*M. N.*	Idem.
Saltillo (Coahuila).	*M. Laroche (Édouard)*. . . .	Idem.
San-Luis de Potosi (San-Luis de Potosi)	*M. Aguerre*	Idem.
Tehuantepec (Oaxaca). . .	*M. de Gyvès*.	Idem.
Tonala (Chiapas).	*M. Léopold Gout*.	Idem.
Zacatecas (Zacatecas). . .	*M. N.*	Idem.
Vera-Cruz.	M. SEMPÉ	Consul.
	M. SCHOENFELD	Chancelier.

Circonscription consulaire : *États de Tabasco, de Tamaulipas, de Vera-Cruz et de Yucatan.*

Carmen (Yucatan)	*M. Urquiola (Moïse)*.	Agent consulaire.
Jicaltepec et Saint-Raphaël (Vera-Cruz).	*M. N.*	Idem.
Merida-Progresso (Yucatan)	*M. Chauvet*.	Idem.
Tampico (Tamaulipas) . .	M. SCHMIEDER ✻.	Consul honoraire, Vice-consul.
Tuxpan (Vera-Cruz) . . .	*M. Moralès*	Agent consulaire.

MONACO (PRINCIPAUTÉ DE).

Monaco . . . . M. GLAIZE . . . . Consul, chargé du vice-consulat.

MONTÉNÉGRO.

Cettigne (Raguse). — M. GÉRARD ✻, Ministre plénipotentiaire de 2[e] classe, Chargé d'affaires.

M. le C[te] DE SERCEY . . . . Secrétaire de 2[e] classe [1].

PARAGUAY.

M. ROUVIER (O ✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en résidence à Buénos-Ayres.

L'Assomption	M. LIVIO	Consul.
	M. VALLOIS	Chancelier.

1. Le secrétaire de la mission de France au Monténégro est en même temps chargé des fonctions de vice-consul à Raguse (voir *suprà*, page 17).

PAYS-BAS.

La Haye. — M. LEGRAND (Louis) (O ✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. DE LA MOTTE ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte DE SÉGUR D'AGUESSEAU	Secrétaire de 2e classe.
M. LEBON ✻, lieut.-colonel d'artillerie	Attaché militaire.
M. MURE DE PELANNE	Chancelier.

Circonscription consulaire : *La Haye et sa banlieue; grand-duché de Luxembourg.*

Amsterdam	M. DUBAIL ✻	Consul général.
	M. DUCHASTEL DE MONTROUGE	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Drenthe, de Frise, de Groningue, de Gueldre, de Hollande septentrionale, d'Overyssel et d'Utrecht; Antilles; Guyane.*

Curaçao (Antilles)	*M. N.*	Agent consulaire.
Egmont (Hollande sept.)	*M. de Groot (Cornélis)*	Idem.
Groningue (Groningue)	*M. Roessingh*	Idem.
Harlingen (Frise)	*M. P. Harmens*	Idem.
Helder (Le) [Hollande sept.]	*M. N.*	Idem.
Leeuwarden (Frise)	*M. Stöcker*	Idem.
Paramaribo ou Surinam (Guyane)	*M. Delmonte Lyon (J.)*	Idem.

Rotterdam	M. MALIVOIRE DE BUTET ✻	Cons. gén., ch. du cat.
	M. LE COSTÉ	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces de Brabant septentrional, de Hollande méridionale, de Limbourg et de Zélande.*

Bois-le-Duc (Brabant sept.)	*M. Verheyen*	Agent consulaire.
Brouwershaven et Zierickzée (Zélande)	*M. de Crane (Pierre-Paul)*	Idem.
Dordrecht (Hollande mérid.)	*M. Moll-Schnitzler ✻*	Idem.
Flessingue (Zélande)	*M. Van Munster (Joseph)*	Idem.
Maëstricht (Limbourg)	*M. Haex*	Idem.
Scheveningen (Holl. mérid.)	*M. N.*	Idem.

Possessions hollandaises dans l'Inde orientale.

Batavia	M. le Cte DE SÉGUIER	Consul.
	M. DE FULGENCE	Chancelier.

Circonscription consulaire : *îles de la Sonde (Java, Sumatra, Bornéo, Célèbes).*

Padang (Sumatra)	*M. Eilbracht*	Agent consulaire.
Samarang (Java)	*M. Prins*	Idem.
Sourabaya (Idem)	*M. Salomon*	Idem.
Tchilatjap (Idem)	*M. du Perron*	Idem.

PÉROU.

Lima. — M. le Cte ARTHUS DE PINA DE SAINT-DIDIER (O ✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. N. . . . . Secrétaire de 1re classe.
M. Bailly . . . . Secrétaire de 3e classe.
M. Eychenne. . . . . Chancelier.

Arequipa (Arequipa) . . .	*M. Poncignon*	Agent consulaire.
Callao (Lima).	M. *N.*	Vice-consul.
Cerro de Pasco (Junin) . .	*M. N.*	Agent consulaire.
Chanchamayo (Idem). . .	*M. N.*	Idem.
Payta (Piura).	*M. Blacker*.	Idem.
Pisco (Ica)	*M. Pradinet*.	Idem.
Piura (Piura)	*M. Blacker fils*	Idem.
Puno (Puno)	*M. N.*	Idem.
Truxillo (Libertad). . . .	*M. N.*	Idem.

PERSE.

Téhéran. — M. de Balloy (O ✱), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Paulze d'Ivoy de la Poype ✱. . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. Audibert . . . . 1er drogman.
M. Malpertuy . . . . Drogman-chancelier.

Bender-Bouchir	M. Piat (Lucien).	Vice-consul.
Tauris.	M. Bernay ✱.	Consul.
	M. Roque-Ferrier	Drogman-chancelier.

PORTUGAL.

Lisbonne. — M. Bihourd (C ✱), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. de la Boulinière ✱. . . . . Secrétaire de 1re classe.
M. le Bon Cottu. . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. Monnier . . . . Secrétaire de 3e classe.
M. Marga ✱, chef de bataillon du génie. . . . . . . Attaché militaire.
M. Ratard. Cons. hon., Chancelier.

Angra (île Terceira, Açores).	*M. de Souza Freitas*. . . .	Agent consulaire.
Bissao et Boulama (c. d'Af.).	*M. Ragot*	Idem.
Caminha (entre Douro et Minho).	*M. Sino Jose da Silva*. . . .	Idem.
Cascaes (Estramadura) . .	*M. de Freitas (Nicolas)*. . . .	Idem.
Elvas (Alemtejo).	*M. Nunez da Silva Sobrinho*.	Idem.
Faro, Olhão et Tavira (Algarve).	*M. Bernardo da Cruz*	Idem.
Figueira da Foz (Beira) . .	*M. Dias*	Idem.
Funchal (Madère)	*M. Pitta*	Idem.
Goa (Inde)	*M. Nunes d'Oliveira*	Idem.
Horta (Fayal, Açores). . .	*M. Rodrigo Alves Guerra*. . .	Idem.
Ibo (Mozambique)	*M. Gonzaga*	Idem.
Iles du Sel et Boa-Vista (îles du Cap-Vert).	*M. Antonio de Souza Machado junior*.	Idem.
Lagos (Algarve)	*M. Vieira Galvao*	Idem.

Macao (Chine) [1]	*M. Bastos*	Agent consulaire.
Mozambique	*M. Alexandri*.	Idem.
Peniche (Estramadura) . .	*M. Monteiro*	Idem.
Porto (entre Douro et Minho).	M. Fabri	Vice-consul.
Punta-Delgada (île Saint-Michel, Açores)	*M. Nunes da Silva*.	Agent consulaire.
Saint-Paul de Loanda (colonie d'Angola)	*M. de Prado (José Maria)* . .	Idem.
Saint-Vincent (Porto-Grande îles du Cap-Vert) . . .	*M. Da Silva Pinto Ferro* . . .	Idem.
San-Tomé (golfe de Guinée).	*M. Rœder*	Idem.
Santa-Cruz (île Florès, Açores)	*M. d'Almeida*.	Idem.
Setubal (Estramadura) . .	*M. O'Neill (Joaquin-Torladès)* .	Idem.
Vallonga (entre Douro et Minho).	*M. de Souza Silva*.	Idem.
Vianna do Castello (Idem) .	*M. San Miguel da Silva* . . .	Idem.
Villa da Praia (île Santiago, îles du Cap-Vert) . . .	*M. de Vasconcellos*.	Idem.
Villa do Conde (entre Douro et Minho)	*M. Teixeira da Rocha Soares* .	Idem.
Villa-Nova de Portimâo (Algarve).	*M. d'Almeida Coelho de Bivar*.	Idem.
Villa-Real de Santo-Antonio (Idem).	*M. Damiao de Souza Medeiros*.	Idem.

ROUMANIE.

Bucarest. — M. de Coutouly (Gustave) (O ✱), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Boulard-Pouqueville	Secrétaire de 2e classe.
M. Sohier de Vermandois.	Idem.
M. Depret.	Secrétaire de 3e classe.
M. de Torcy ✱, lieutenant-colonel d'infanterie	1er attaché militaire.
M. de Villeneuve-Bargemon, capitaine de cavalerie. . .	2e attaché militaire.
M. Boulouze	Consul honoraire, Chancelier.

Circonscription consulaire : *Valachie.*

Galatz	M. Wiet (Gaston)	Consul.
	M. Miné	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Dobroudscha et Moldavie.*

Berlad (Moldavie)	*M. Thiéry*.	Agent consulaire.
Ibraïla (Idem).	*M. Boscoff*.	Idem.
Iassy (Idem)	M. Frandin (C. N.)	Vice-consul.
Kustendjé (Dobroudscha) .	M. Ordioni.	Idem.
Roman (Moldavie)	*M. Meiltz*.	Agent consulaire.
Toultcha (Dobroudscha). .	*M. N.*	Idem.

---

1. Cette agence dépend du consulat de France à Hong-Kong.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg. — S. Exc. M. DE LABOULAYE (C✱), Ambassadeur.

M. le Cte DE VAUVINEUX ✱ . . . . Conseiller d'ambassade.
M. BOUTIRON ✱. . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. DE LOYNES . . . . Idem.
M. WATIN . . . . Secrétaire de 3e classe.
M. le baron de BERCKHEIM. . . . . Attaché autorisé.
M. BRIOIS (O✱), colonel de cavalerie . . . . 1er attaché militaire.
M. MOULIN ✱, chef d'escadrons d'artillerie . . . . . . 2e attaché militaire.
M. VOEILLAUD ✱, lieutenant de vaisseau . . . . Attaché naval.
M. PINGAUD ✱ . . . . Consul, ch. de la Chancellerie.

Circonscription consulaire : *gouvernements d'Arkhangel et d'Esthonie, de Courlande, du grand-duché de Finlande; gouvernements de Kowno, de Livonie, de Minsk, de Novgorod, d'Olonetz, de Pskow et de Saint-Pétersbourg, de Vilna et de Vitebsk; territoire de Sibérie; territoire Transcaspien; gouvernement de Vologda.*

Abo (Finlande)	*M. Trapanus Seth*	Agent consulaire.
Arkhangel (Arkhangel) . .	*M. N.*	Idem.
Cronstadt (St-Pétersbourg)	*M. N.*	Idem.
Helsingfors (Finlande) . .	M. DE BOUTEILLER.	Cons., ch. du vice-c^at.
Kotka et Fredriksham (Id.).	*M. Cadenius*.	Agent consulaire.
Libau (Courlande)	*M. Schmidt*	Idem.
Narva (Saint-Pétersbourg).	*M. Peltzer (Robert)*.	Idem.
Revel (Esthonie).	*M. Gahluback*	Idem.
Riga.	B^on DE STROLTZ.	Cons., ch. du vice-c^at.
Uleaborg (Finlande) . . .	*M. Hockert (Victor)*.	Agent consulaire.
Viborg (Idem).	*M. Dippel (William)*.	Idem.

Moscou.	M. MEYER ✱.	Consul général.
	M. BOGUSZ.	Chancelier.

Circonscription consulaire : *gouvernements d'Astrakhan (Kirghiz), d'Iaroslaw, de Kalouga, de Kazan, de Kostroma, de Koursk, de Mohilew, de Moscou, de Nijnij-Novgorod, d'Orel, d'Orenbourg et d'Oufa; Oural (Cosaques); gouvernements de Penza, de Perm, de Riazan, de Samara, de Saratow, de Simbirsk, de Smolensk, de Tambow, de Tchernigow, de Toula, de Tver, de Viatka, de Vladimir et de Voronèje.*

Odessa.	M. CASSAS ✱.	Consul.
	M. MARIE	Chancelier.

Circonscription consulaire : *gouvernements de Bessarabie, du Don (Cosaques), d'Ekaterinoslaw, de Kharkow, de Kherson, de Kiew, de Podolie, de Poltawa, de Tauride et de Volhynie.*

Berdiansk (Tauride) . . .	*M. Bonnet*.	Agent consulaire.
Kherson (Kherson). . . .	*M. Allard*.	Idem.
Kertch (Tauride).	*M. Batta*	Idem.
Kiew (Kiew)	*M. Terrier*.	Idem.
Marioupol (Ekaterinoslaw).	*M. Pellagati*.	Idem.
Nikolaïef (Kherson). . . .	*M. Doussan*.	Idem.
Sébastopol (Tauride) . . .	*M. N.*	Idem.
Taganrog (Ekaterinoslaw) .	*M. Moscetti*	Idem.

Tiflis (Géorgie).	M. DE LA CHAUME	Consul.
	M. BOULIECH	Chancelier.

Circonscription consulaire : *provinces du Caucase : Bakou, Elisabethpol, Erivan, Koutaïs, Tiflis; territoire du Térek (Vladikavkas); territoire du Kouban (Ekaterinodar); Stavropol.*

Bakou (prov. du Caucase).	M. Humbert	Vice-consul.
Batoum (Idem)	M. Bergeron (Abel)	Cons. hon., vice-cons.
Novorossyisk.	*M. Gros*	Agent consulaire.
Poti (Idem).	*M. N.*	Idem.
Varsovie (Pologne)	M. Boyard (O✻)	Consul général.
	M. Melon	Chancelier.

Circonscription consulaire : *province de la Vistule (gouvernements de Kalisz, de Kielce, de Lomza, de Lublin, de Piotrkow, de Plock, de Radom, de Siedlce, de Suwalki et de Varsovie).*

SAINT-SIÈGE.

Rome. — S. Exc. M. le Cte Lefebvre de Béhaine (C✻), Ambassadeur.

M. Baylin de Monbel O✻	Conseiller d'ambassade.
M. de Navenne ✻.	Secrétaire de 1re classe.
M. d'Avril.	Secrétaire de 3e classe.
M. le Vte de Sartiges	Idem.

SANDWICH (Iles).

Honolulu.	M. Laurent-Cochelet.	Consul et Commiss. du Gouvernement.
	M. Vizzavona	Chancelier.

SERBIE.

Belgrade. — M. Patrimonio (O✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Souhart ✻.	Secrétaire de 1re classe.
M. de Lacvivier.	Secrétaire de 3e classe.
M. de Torcy ✻, lieutenant-colonel d'infanterie	1er attaché militaire.
M. de Villeneuve-Bargemon, capitaine de cavalerie. . .	2e attaché militaire.
M. Deloffre.	Chancelier.

Nisch.	M. Pinard.	Vice-consul.

SIAM (Royaume de).

Bangkok	M. le Cte de Kergaradec (O✻) .	Consul général et chargé d'affaires.
	M. Lorgeou ✻	Interpr.-chancelier.
	M. Hardouin	Interprète adjoint.
	de Pina	Idem.
Luang-Prabang.	M. Pavie (O✻)	Cons., ch. du v.-c^t^.

SUD-AFRICAINE (République).

Prétoria	M. AUBERT ✻	Consul, chargé du vice-consulat.

SUÈDE ET NORVÈGE.

Stockholm. — M. MILLET ✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. BOURGAREL	Secrétaire de 1re classe.
M. N.	Secrétaire de 3e classe.
M. le Mis DE TORCY	Attaché autorisé.
M. GAUDIN DE VILLAINE, chef d'escadrons de cavalerie.	Attaché militaire.
M. VOEILLAUD ✻, lieutenant de vaisseau	Attaché naval.
M. DE VALOIS ✻	Consul, ch. de la chancellerie.

Circonscription consulaire : *Suède.*

Gêfle	*M. Cella*	Agent consulaire.
Gothembourg	*M. Caravello*	Idem.
Helsingbourg	*M. Brink*	Idem.
Hernœsand	*M. Knut Tjernberg*	Idem.
Hudiksvall	*M. Nils Frisk*	Idem.
Lulea	*M. L. G. Nilsonn*	Idem.
Malmœ	*M. Malmros*	Idem.
Norrkœping	*M. Bodman*	Idem.
Pitea	*M. N*	Idem.
Soderhamn	*M. L. G. Schöning*	Idem.
Sundsvall	*M. Bothman*	Idem
Umea	*M. Forsell*	Idem.
Wisby	*M. Lindström*	Idem.
Christiania	M. MIMAUT ✻	Consul.
	M. BICHERAY	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Norvège.*

Aalesund	*M. Rœnneberg*	Agent consulaire.
Arendal	*M Hans Holst Lassen*	Idem.
Bergen	*M. Greve*	Idem.
Christiansand	*M. Reinhardt*	Idem.
Christiansund	*M. Robert Allan Dall*	Idem.
Drammen	*M. Bache*	Idem.
Flekkefiord et Farsund	*M. Sundt*	Idem.
Frederikshald	*M. Stang*	Idem.
Frederikstad	*M. Mulwad*	Idem.
Grimstad	*M. Crawfurd (John)*	Idem.
Hammerfest	*M. Finkenhagen*	Idem.
Langesund	*M. Schwartz*	Idem.
Laurvig	*M. Oppen*	Idem.
Mandal	*M. Dedekam*	Idem.
Molde	*M. Macé (Émile)*	Idem.
Moss et Soon	*M. Peterson*	Idem.
Namsos	*M. Van Severen*	Idem.
Œster-Risœr	*M. Stian-Finne*	Idem.
Sarpsborg	*M. Morch (Severin)*	Idem.
Skien, Porsgrund et Brevik.	*M. Möller Jun. (Hans)*	Idem.

Stavanger	*M. N.*	Agent consulaire.
Tœnsberg	*M. Wilhelmsen*	Idem.
Tromsœ.	*M. Wilhelm Mack*	Idem.
Trondhiem.	*M. Gram*.	Idem.
Vardœ	*M. Borthen*.	Idem.

SUISSE.

Berne. — S. Exc. M. Emmanuel Arago, Ambassadeur.

M. le Cte de Diesbach ✻.	Secrétaire de 1re classe.
M. Arago (François)	ff^{ons} de secrétaire de 2e cl.
M. Rousseau.	Secrétaire de 3e classe.
M. Aude	Attaché autorisé.
M. d'Heilly ✻, lieutenant-colonel d'infanterie	Attaché militaire.
M. d'Aure ✻.	Consul, ch. de la chancellerie.

Circonscription consulaire : *cantons d'Appenzell, de Berne, de Fribourg, de Glaris, des Grisons, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Schwyz, du Tessin, de Thurgovie, d'Unterwalden, d'Uri, de Zug et de Zurich.*

Zurich (Zurich)	M. le Vte de Jouffroy d'Abbans .	Cons. hon., v.-cons.
Bâle.	M. Carteron	Consul.
	M. Hosemann	Chancelier.

Circonscription consulaire : *cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Lucerne et de Soleure.*

Genève.	M. Champy ✻.	Consul général, ch. du consulat.
	M. Dutrait	Chancelier.

Circonscription consulaire : *cantons de Genève, du Valais et de Vaud.*

TUNISIE.

Tunis. — M. Massicault (C ✻), Ministre plénipotentiaire de 1re classe, Résident général.

M. Regnault	Cons. de 2e cl., att. à la résid.
M. Steeg.	Consul suppléant.
M. Dobler	Attaché d'ambassade.
M. Frish	Attaché autorisé.
M. de Labonne (O ✻), chef de bataillon d'infanterie. .	Attaché militaire.
M. Jacquemaire, lieutenant d'infanterie	Attaché militaire adjoint.
M. Jouglet	Secrétaire-archiviste.
M. Grech.	Drogman.
M. Arnould.	Chancelier de 3e classe.

Béja	M. Lemuet	Contrôl. civil, ff^{ons} de vice-consul.
Bizerte	M. Exiga	Contrôleur civil adj., ff^{ons} de vice-cons.
Djerba.	M. Hartmayer ✻.	Contrôl. civil, ff^{ons} de vice-consul.
Gabès.	M. Lafitte	Cont. civil adjoint, ch. de l'ag. cons.
Goulette (la)	M. Cubisol (Joseph) ✻	Contrôl. civil, ff^{ons} de vice-consul.
Kairouan.	M. Saar	Contrôl. civil, ff^{ons} de vice-consul.
	M. Pomonti.	Contrôleur civil adj.

El-Kef	M. Radenac	Ch. d. fonct. de cont. civ., ff^ons de v.-c.
	M. Camussi	Contrôleur civil adj.
Maktar	M. Bordier	Contrôl. civil, ff^ons de vice-consul.
Medjez-el-Bab	*M. N.*	Cont. civil adjoint.
Mehdia	M. Ricard	Cont. civil adjoint, ch. de l'ag. cons.
Monastir	*M. Romet.*	Agent consulaire.
Nabeul	M. le Commandant Créput	Contrôl. civil, ff^ons de vice-consul.
	M. Gallépe	Contrôleur civil adj.
Sfax	M. Fidelle	Contrôl. civil, ff^ons de vice-consul.
	M. N.	Contrôleur civil adj.
Souk-el-Arba	M. Chenel	Contrôl. civil, ff^ons de vice-consul.
Sousse	M. Tauchon	Idem.
	M. Bœufvé	Contrôleur civil adj.
Tozeur	M. Henry	Contrôl. civil, ff^ons de vice-consul.
	M. le Cte du Paty de Clam	Contrôleur civil adj.
Tunis	M. Catroux	Contrôl. civil, ff^ons de vice-consul.
	M. le Commandant Dupré	Contrôleur civil adj.
Zaghouan	M. Canova	Contrôleur civil adj.
Zarzis	*M. N.*	Agent consulaire.

TURQUIE.

Turquie d'Europe.

Constantinople. — S. Exc. M. le Cte de Montebello (C ✱), Ambassadeur.

M. Imbert ✱	Conseiller d'ambassade.
M. Jaroszinski ✱	Secrétaire de 1re classe.
M. d'Assier	Secrétaire de 2e classe.
M. de Margerie	Secrétaire de 3e classe.
M. de Montrachy	Idem.
M. Guillemin	Idem.
M. Fabre-Luce	Attaché autorisé.
M. Berger ✱, capitaine d'infanterie	Attaché militaire.
M. Robert (Jules) ✱	Consul général, 1er drogman.
M. Rouet ✱	Cons. de 2e cl., second drogm.
M. Outrey	Consul de 2e cl., secrét.-archiv.
M. Huart (Clément)	2e second drogman.
M. Alric	Troisième drogman.
M. Ledoulx (Alphonse)	2e troisième drogman.
M. Vilbert	Drogman adjoint.

Constantinople	M. Gazay ✱	Consul gén., ch. du consulat.
	M. Cillière	Consul suppléant.
	M. Othon	Chancelier.

Circonscription consulaire : *vilayets d'Andrinople, d'Angora, de Brousse et de Constantinople.*

Andrinople (Andrinople)	M. Degrand ✻	Cons., ch. du v.-cons.
Brousse (Brousse)	M. Taillet	Vice-consul.
Enos et Dédéagatch (Andrinople)	*M. N*	Agent consulaire.
Gallipoli (Idem)	*M. d'Andria (Ch.)*	Idem.
Kirk-Kélissé (Idem)	*M. Dodopoulos*	Idem.
Porto-Lagos (Idem)	*M. Bulgarides (N.)*	Idem.
Rodosto (Idem)	M. d'Andria (Jean) ✻	Cons., ch. du v.-cons.
Tchanak-Kalessi (Dardanell.) (Constantinople)	M. Cabanel	Vice-consul.
Bosna-Séraï	M. Auzépy	Consul.
	M. Swietochowski	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Bosnie et Herzégovine.*

Canée (La)	M. Blanc (Paul)	Consul.
	M. Ferté	Drogm.-chanc.

Circonscription consulaire : *Ile de Crète.*

Candie	*M. Ittar*	Agent consulaire.
Rétimo	*M. Saounazzo*	Idem.
Philippopolis	M. Boysset ✻ Ⓜ	Consul.
	M. Guillois (Louis)	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Roumélie orientale.*

Bourgas	M. Lemay	Vice-consul.
Salonique	M. de Lacretelle ✻	Consul.
	M. Guillois (Alphonse)	Drogm.-chancelier.

Circonscription consulaire : *vilayets de Janina, de Kossovo, de Macédoine et de Monastir.*

Janina (Janina)	M. Giamarchi	Vice-consul.
Kavala (Macédoine)	*M. Bulgaridès*	Agent consulaire.
Serès (Macédoine)	*M. N.*	Idem.
Valona (Janina)	*M. N*	Idem.
Scutari d'Albanie	M. Le Rée (Albert) ✻	Consul gén., chargé du consulat.
	M. Guys	Drogm.-chanc.

Circonscription consulaire : *vilayet de Scutari (Albanie).*

Bulgarie.

Sofia	M. Flesch (O ✻)	Agent et Consul gén.
	M. Lanel	Consul ff^{ons} de Consul suppléant.
	M. Laffont	Chancelier.

Circonscription consulaire : *principauté de Bulgarie.*

Roustchouk	M. Joel le Savoureux	Cons., ch. du v.-c^{t}.
Varna	M. Pellegrini	Consul, ch. du v.-c^{t}.

Turquie d'Asie.

Alep	M. Gilbert ✻	Consul.
	M. Barthélémy	Drogman-chancel.

Circonscription consulaire : *vilayets d'Adana, d'Alep et de Diarbékir.*

Adana (Adana)	*M. N*	Agent consulaire.
Aïn-Tab (Alep)	M. Summaripa	Cons.,ch. du v.-cons.
Alexandrette (Adana)	M. Garelli ✻	Idem.
Antioche (Alep)	*M. Potton*	Agent consulaire.
Diarbékir (Diarbékir)	M. Bertrand (Félix)	Vice-consul.
Mersina et Tarsous (Adana)	M. Geofroy (Marius) ✻	Cons.,ch.du v.-cons^{t}.
Orfa (Alep)	*M. Armand Martin*	Agent consulaire.
Bagdad	M. Pognon	Consul.
	M. Jeannier	Drogman-chancel.

Circonscription consulaire : *vilayets de Bagdad et de Bassorah.*

Bassorah (Bassorah)	*M. Asfar*	Agent consulaire.
Mossoul (Bagdad)	M. Siouffi (Nicolas) ✻	Cons.,ch. du v.-cons.
Beyrouth	M. le Vte de Petiteville ✻	Consul général.
	M. Guiot	Consul suppléant.
	M. Ronzevalle	1er drogman.
	M. Gaillardot	Drogm.-chanc.

Circonscription consulaire : *vilayets du Liban et de Syrie (moins les sandjaks de Damas et d'Haourran).*

Caïfa (Syrie)	M. Monge (Jules)	Consul, ch. du v.-c^{t}.
Latakieh, Homs et Hama (Id.)	M. Geofroy (Adolphe) ✻	Consul, ch. du v.-c^{t}.
Nazareth (Idem)	*M. N.*	Agent consulaire.
Safed et Tibériade (Idem)	*M. Abbo (Jacoub)*	Idem.
Saïda et Tyr (Idem)	*M. Carlier*	Ch. de l'ag. cons.
Tripoli (Idem)	M. Savoye	Vice-consul.
Damas	M. Guillois (Alfred) ✻	Consul.
	M. Portalis (Edmond)	Drogm.-chanc.

Circonscription consulaire : *sandjaks de Damas et d'Haourran.*

Djeddah	M. Labosse	Vice-c., ch. du cons^{t}.
	M. Kraïewski	Élève drogm., ff^{ons} de drogm.-chanc.

Circonscription consulaire : *vilayet de l'Hedjaz.*

Jérusalem	M. Ledoulx (Charles) ✻	Cons.gén.,ch.du c^{at}.
	M. Kouri	Drogm.-chancelier.

Circonscription consulaire : *vilayet de Jérusalem.*

Gaza (Jérusalem)	*M. Rock (Pierre)*	Agent consulaire
Jaffa (Idem)	M. Lucciana	Vice-consul.
Ramleh (Idem)	*M. Damiani*	Agent consulaire.
Larnaca	M. Pérétié ✻	Consul.
	M. de Roujoux	Chancelier.

Circonscription consulaire : *île de Chypre.*

Limassol	*M. Acamas*	Agent consulaire.
Nicosie	*M. N.*	Idem.
Smyrne	M. Rougon ✻	Consul général
	M. Bobot-Descoutures	Consul suppléant.
	M. Binson	1er drogman.
	M. Gourlat	Chancelier.
	M. Franco	Drogman.

Circonscription consulaire : *vilayets d'Aïdin et de Konia; îles de l'Archipel.*

Adalia	*M. Lattry (Léonidas)*	Agent consulaire.
Aïdin (Aïdin)	*M. Apostolidès (Athénodore)*	Idem.
Cassos (Iles de l'Archipel)	*M. Mavry*	Idem.
Chio (Idem)	*M. Spadaro*	Idem.
Macri (Aïdin)	*M. Casilli*	Idem.
Magnésie (Idem)	*M. Nipote*	Idem.
Mételin et Ayvalik (Idem)	*M. Astima*	Idem.
Moughla (Idem)	*M. Abouaf*	Idem.
Rhodes (Iles de l'Archipel)	M. Cirilli	Vice-consul.
Samos (Idem)	*M. Missir (Léon)*	Agent consulaire.
Scalanova (Aïdin)	*M. Michalopoulos*	Idem.
Tchesmé (Idem)	*M. Michel (Hilarion)*	Idem.
Trébizonde	M. Gasselin	Consul.
	M. Bertrand (Édouard)	Drogm.-chanc

Circonscription consulaire : *vilayets de Castamouni, Erzeroum, Siwas et Trébizonde.*

Erzeroum (Erzeroum)	M. Vigoureux	Vice-consul.
Samsoun (Trébizonde)	*M. Spadaro*	Agent consulaire.
Siwas (Siwas)	M. Séon	Vice-consul.

Tripoli de Barbarie.

Tripoli de Barbarie	M. Destrées O✱	Consul général.
	M. Piat (Émile)	1er drogman.
	M. Vattier de Bourville	Chancelier.

Circonscription consulaire : *vilayet de Tripoli.*

Benghazi	M. Ricard ✱	Consul h., v.-consul.
Ghadâmès	*M. El Hadj Tahar el Basidi.*	Agent consulaire.

Égypte.

M. le Cte d'Aubigny (O✱), Ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé de l'Agence et Consulat général.

M. Denaut	Secrétaire de 1re classe.
M. Bapst	Secrétaire de 3e classe.
M. le vicomte Du Dresnay	Attaché autorisé.
M. Bertrand (Emmanuel)	1er drogman.

Alexandrie	M. Biard ✱	Consul.
	M. Girard	Cons. ffons de c. supt.
	M. Haggar	1er drogman.
	M. Delacroix	Chancelier.

Circonscription consulaire : *Basse-Égypte.*

Atfeh	*M. Mercier*	Agent consulaire.
Damanhour	*M. Aidé ✱*	Idem.
Damiette	*M. Cosséry*	Idem.
Koséir	*M. Saleh Sahib*	Idem.
Mansourah	*M. Habib Calouche*	Idem.
Massouah	M. Soumagne	Consul, ch. du v.-ct.
Tantah	*M. Athanasi*	Agent consulaire.

Le Caire	M. de Lalande	Consul.
	M. Fornier	Chancelier.
	M. Chidiac (Joseph)	Drogman.

Circonscription consulaire : *Haute-Égypte.*

Akmin	*M. Frenay*	Agent consulaire.
Esneh	*M. N*	Idem
Girgeh	*M. N*	Idem.
Harrar et Zeilah	*M. N*	Idem.
Kéneh	*M. Morgos Ebed*	Idem.
Louqsor	*M. Schnonda Macarius*	Idem.
Medinet el Fayoum	*M. Ahmed Ibrahim Della*	Idem.
Negadeh	*M. Ibrahim Badir*	Idem.
Souakim	*M. Marquet*	Idem.
Syout	*M. Magar (Théodore)*	Idem.
Tahta	*M. N*	Idem.
Zagazig	*M. d'Aubonne*	Idem.

Port-Saïd	M. Laporte (Georges) ✻	Consul.
	M. Delenda	Chancelier, ffons de drogm.-chancel.

Circonscription consulaire : *les deux rives du canal de Suez.*

Ismaïlia	M. *N*	Agent consulaire.
Suez	M. Jalouzet	Vice-consul.

URUGUAY.

Montevideo. — M. Bourcier Saint-Chaffray ✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. *N*	Secrétaire de 2e classe.
M. Letestu	Secrétaire de 3e classe.
M. de Surrel	Chancelier.

Maldonado	*M. Fossemale*	Agent consulaire.
Minas	*M. Fourcade (E.)*	Idem.
Paysandu	*M. Buffet*	Idem.
Salto	*M. Larroque*	Idem.
San-José	*M. Lamaison*	Idem.

VENEZUELA.

Caracas. — M. Blanchard de Farges (O✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Ritt	Secrétaire de 3e classe.
M. Dejoux	Chancelier.

Barcelona (Barcelona)	*M. Dominici*	Agent consulaire.
Casupano (Cumana)	*M. J. Giamarchi*	Idem.
Ciudad-Bolivar (Guyara)	*M. Fruhstuck*	Idem.
Cumana (Cumana)	*M. Boisselier*	Idem.
Guayra (La) [Caracas]	*M. Piton (Auguste)*	Idem.

Maracaïbo (Maracaïbo). . .	*M. A. d'Empaire*	Agent consulaire.
Puerto-Cabello (Carabobo).	*M. N.*	Idem.

ZANZIBAR.

Zanzibar	M. Lacau ✻	Consul.
	M. Ottavi	Drogman-chancel.

COMMISSIONS INTERNATIONALES.

Commission des Pyrénées.

M. Ordéga (O✻), ministre plénipotentiaire, président de la délégation française ;
M. Jubault ✻, lieutenant de vaisseau, membre de la délégation française ;
M. Marqfoy ✻, adjoint au maire de Bayonne, membre de la délégation française ;
M. Thierry ✻, directeur de la Douane à Bayonne, membre de la délégation française.

Commission européenne du Danube.

M. le M[is] de Reverseaux ✻, ministre plénipotentiaire, délégué de France.

CHAPITRE III

LISTE D'ANCIENNETÉ DU CORPS DIPLOMATIQUE

AMBAS

NOMS.	DATES de naissance.	ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE DE 3e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE DE 2e classe ou assimilé.
Mis de Noailles GO☼	15 sept. 1830.	12 mai 1872.	»	»
ARAGO (Emmanuel)	6 août 1812.	»	»	»
Cte LEFEBVRE DE BÉHAINE C☼.	31 mars 1829.	18 avril 1849.	18 juillet 1852.	2 fév. 1856.
DECRAIS (Albert) C☼.	18 sept. 1838.	8 mai 1880.	»	»
WADDINGTON	11 déc. 1826.	»	»	»
DE LABOULAYE C☼	6 juin 1833.	19 mars 1855.	24 juin 1857.	16 mars 1864.
Cte DE MONTEBELLO C☼. . . .	4 octobre 1838.	1er sept. 1859.	13 oct. 1863.	23 mars 1868.
Cte de Moüy O☼.	11 sept. 1834.	26 juillet 1862.	1er mars 1865.	21 juin 1868.
HERBETTE (Jules) GO ☼	5 août 1839.	18 juillet 1860.	18 janvier 1864.	3 nov. 1870.
CAMBON C☼.	20 janvier 1843.	18 février 1862.	»	»
BILLOT C ☼.	3 déc. 1841.	29 déc. 1865.	1er nov. 1869.	8 avril 1871.

(1) La première date est celle de la nomination au grade.
La seconde date indique l'époque à laquelle l'agent, à la suite d'une interruption de service, a été

SADEURS.

SECRÉTAIRE de 1re classe ou assimilé.	MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE de 2e classe.	de 1re classe.	AMBASSADEUR.	RÉSIDENCE.
»	12 mai 1872.	»	18 juillet 1876. (1) 3 octobre 1889.	Charg. d. trav. part.
»	»	»	11 juin 1880.	Berne.
5 oct. 1864.	24 mars 1873.	13 décembre 1877.	30 octobre 1882.	Rome (St-Siège).
»	8 mai 1880.	2 février 1882.	11 novembre 1882.	Vienne.
»	»	»	(18 juillet 1883.)	Londres.
15 mars 1871.	19 janvier 1878.	29 juillet 1882.	24 novembre 1885.	Saint-Pétersbourg.
27 mai 1872.	16 août 1878.	29 avril 1882.	17 juillet 1886.	Constantinople.
5 août 1875.	23 janvier 1880.	23 janvier 1883.	17 juillet 1886.	Charg. de trav. part.
23 déc. 1876.	10 janvier 1880.	1er mars 1882. (1) 7 avril 1885.	8 septembre 1886.	Berlin.
»	18 février 1882.	20 mai 1884.	28 octobre 1886.	Madrid.
14 fév. 1877.	16 octobre 1880.	24 octobre 1883.	8 mars 1890.	Rome.

rappelé à l'activité.

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

NOMS.	DATES de naissance.	ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.
ROUSTAN C ✵	8 août 1833.	19 déc. 1856.	31 août 1860.	»
Cte AMELOT DE CHAILLOU O ✵.	7 octobre 1832.	21 déc. 1853.	4 mai 1855.	20 oct. 1865.
LEGRAND (Louis) O ✵	30 mars 1842.	30 oct. 1882.	»	»
Bon Imbert de Saint-Amand O ✵ .	22 nov. 1834.	1er sept. 1855.	11 avril 1860.	28 juill. 1864.
PATENÔTRE (Jules) C ✵.	20 avril 1845.	25 juin 1872.	1er sept. 1875.	25 déc. 1877.
BOURÉE O ✵.	16 août 1838.	7 septembre 1860.	16 mars 1864.	14 avril 1870.
Tricou C ✵.	17 déc. 1837.	18 déc. 1857.	22 janv. 1862.	»
Clavery O ✵	19 nov. 1832.	14 mars 1853.	9 janvier 1856.	»
DE BALLOY O ✵.	7 avril 1845.	6 avril 1865.	8 avril 1871.	2 juin 1874.
DE COUTOULY (Gustave) O ✵. .	25 déc. 1838.	26 août 1878.	»	»
BARRÈRE O ✵.	23 octobre 1851.	1er février 1880.	»	»
Ordéga O ✵.	25 août 1829.	27 février 1855.	4 février 1857.	28 octobre 1865.
SIENKIEWICZ O ✵.	25 déc. 1836.	15 nov. 1859.	6 février 1864	14 mars 1870.
Cte DE MONTHOLON O ✵	1er avril 1843.	15 oct. 1865.	19 oct. 1868.	7 janv. 1873.
Mis de Reverseaux ✵.	6 mars 1845.	6 novembre 1866.	30 juin 1871.	15 déc. 1875.
Cte Arthus DE PINA DE SAINT-DIDIER O ✵.	16 juillet 1830.	18 mai 1852.	9 janvier 1856.	30 sept. 1862.
BIHOURD C ✵	22 mars 1846.	4 nov. 1886.	»	»
Partiot O ✵.	17 nov. 1832.	3 sept. 1853.	15 avril 1857.	23 juillet 1863.
Nisard O ✵.	13 mai 1841.	6 juin 1864.	15 août 1869.	15 juillet 1874.
Massicault C ✵.	14 sep. 1838.	23 nov. 1886.	»	»

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

DE 1re CLASSE.

SECRÉTAIRE de 1re classe ou assimilé.	MINISTRE plénipotentiaire de 2e classe.	MINISTRE plénipotentiaire de 1re classe.	RÉSIDENCE.
29 novembre 1874.	23 janvier 1880.	13 mai 1881.	Washington.
27 mars 1875.	18 décembre 1878.	29 juillet 1882.	Rio-de-Janeiro.
»	»	30 octobre 1882.	La Haye.
31 octobre 1869.	30 octobre 1877.	29 avril 1882. (1) 15 nov. 1887.	Chargé de travaux particuliers.
7 déc. 1878.	16 octobre 1880.	12 sept. 1883. (1) 1er nov. 1886.	Tanger.
31 déc. 1875.	23 janvier 1880.	7 juillet 1885.	Bruxelles.
17 novembre 1874.	24 septembre 1879.	1er mars 1882. (1) 1er mars 1889.	Chargé de travaux particuliers.
31 déc. 1875.	28 février 1882.	24 avril 1886.	Directeur des aff. comm. et consulaires.
5 décembre 1877.	3 octobre 1881.	1er novembre 1886.	Téhéran.
22 novembre 1879.	15 octobre 1881.	1er novembre 1886.	Bucarest.
18 septembre 1880.	27 avril 1882.	1er novembre 1886.	Munich.
13 mars 1877.	6 décembre 1881.	24 févr. 1884. (1) 4 décembre 1888.	Président de la délégation française à la commission des Pyrénées.
9 novembre 1877.	29 juillet 1882. 20 juillet 1883.	20 juillet 1887.	Tokio.
20 décembre 1878.	31 janvier 1885.	20 juillet 1887.	H. C. Athènes.
20 novembre 1877.	6 mars 1884.	28 décembre 1888.	Commission du Danube.
30 décembre 1872.	31 décembre 1884.	28 décembre 1888.	H. C. Lima.
»	4 novembre 1886.	23 novembre 1886. 5 avril 1890.	Lisbonne.
27 décembre 1869.	8 décembre 1885.	4 mai 1889.	Chargé de travaux particuliers.
18 septembre 1880.	18 juin 1885.	19 août 1889.	Directeur des affaires politiques.
»	23 novembre 1886.	12 mars 1890.	Résident général à Tunis.

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.
Rouvier O✻.	12 juillet 1849.	1er mai 1879.	»
Lemaire O✻.	3 janvier 1839.	1er janvier 1855.	»
Patrimonio O✻	17 décembre 1836.	1er juin 1860.	29 août 1865.
Millet ✻	14 septembre 1849.	30 septembre 1880.	»
Cte de Saint-Foix C✻.	15 octobre 1832.	1er février 1854.	12 décembre 1857.
Fourier de Bacourt ✻.	15 septembre 1843.	28 avril 1869.	15 janvier 1875.
Chevrey-Rameau (Paul) O✻	5 août 1836.	17 avril 1857.	14 décembre 1861.
Bourcier Saint-Chaffray ✻	8 mars 1837.	30 juillet 1855.	»
Girard de Rialle ✻	27 septembre 1841.	23 janvier 1880.	»
Cogordan O✻	16 mai 1849.	23 mai 1874.	29 novembre 1877.
Thomson O✻.	25 septembre 1835.	26 juillet 1886.	»
Cte de Sesmaisons	25 octobre 1844.	20 avril 1880.	»
Cte d'Aubigny O✻.	1er mars 1844.	11 décembre 1866.	7 janvier 1873.
Harmand O✻.	23 octobre 1845.	7 octobre 1881.	»
Pierret ✻.	14 janvier 1828.	6 décembre 1854.	»
Cte d'Ormesson O ✻	3 janvier 1849.	{ 1867. (1) 5 juillet 1886. }	»
Gérard ✻	28 mars 1852.	2 mars 1880.	»
Duca O✻.	7 juillet 1832.	10 août 1858.	»
Blanchard de Farges (Alb.) O✻.	22 mars 1833.	16 septembre 1854.	4 juin 1860.
Hanotaux ✻	19 novembre 1853.	29 janvier 1878.	»
Paillard-Ducléré ✻	20 octobre 1844.	30 mai 1866.	5 juin 1874.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

DE 2e CLASSE.

SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 1re classe ou assimilé.	CONSEILLER d'ambassade, Consul général ou assimilé.	MINISTRE plénipotentiaire de 2e classe.	RÉSIDENCE.
1er mai 1879.	22 janvier 1881.		4 nov. 1883.	Buenos-Ayres.
30 août 1872.	11 février 1879.	16 mars 1882.	1er sept. 1884. (1) 10 juill. 1887.	Pékin.
30 déc. 1872.	11 février 1879.	7 octobre 1881.	28 août 1885.	Belgrade.
»	15 octobre 1881.		12 octobre 1885.	Stockholm.
12 août 1863.	12 avril 1870.	4 janv. 1875. (1) 15 févr. 1882.	8 déc. 1885.	Mexico.
24 sept. 1879.	1er janv. 1881.	29 déc. 1881.	8 déc. 1885.	Santiago (Chili).
18 mars 1868.	14 fév. 1877.	9 avril 1879.	13 mars 1886.	Direction des affaires commerciales.
30 déc. 1872.	11 fév. 1879.	20 oct. 1880.	13 mars 1886.	Montevideo.
»	»	»	24 avril 1886.	Division des archives.
27 mai 1879.	1er fév. 1880.	16 oct. 1880.	25 avril 1886.	Chargé de la Direction du cabinet.
»	»	»	26 juillet 1886.	Copenhague.
»	20 avril 1880.	1er avril 1881.	4 mai 1886. (1) 29 sept. 1887.	Port-au-Prince.
27 juillet 1875.	1er février 1880.		18 nov. 1887.	Le Caire.
7 oct. 1881.	»	4 août 1884.	31 déc. 1887.	Calcutta (Consulat général).
31 oct. 1868.	10 mars 1878.	21 février 1882.	5 janvier 1888.	Chargé de mission.
»	»	5 juillet 1886.	20 sept. 1888.	Chargé du service du protocole; Introducteur des Ambassadeurs.
»	27 janvier 1882.		28 déc. 1888.	Montenégro.
»	»	»	5 mars 1889.	Chargé du service des traductions et de l'analyse de la presse.
18 octobre 1864.	2 août 1871.	2 février 1878.	4 mai 1889.	Caracas.
»	»	14 déc. 1883.	19 avril 1886. (1) 30 oct. 1889.	Direction politique.
14 déc. 1877.	14 déc. 1879.	18 août 1882.	24 mai 1884. (1) 4 déc. 1889.	Chargé de travaux particuliers.

CONSEILLERS D'AMBASSADE

NOMS.	DATES de naissance.	ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.
Bon d'Orgeval ✻ (1)	26 juillet 1836.	10 janvier 1858.	6 mars 1865.
BELLE (Gaston) ✻	29 mai 1845.	16 janvier 1865.	8 septembre 1870.
Mis DE MONTMARIN O✻	3 avril 1841.	25 novembre 1863.	15 août 1869.
BAYLIN DE MONBEL O✻	27 septembre 1846.	10 janvier 1867.	16 août 1873.
Boutin ✻	17 mars 1839.	6 juin 1864.	1er janvier 1870.
RAINDRE O✻	10 janvier 1848.	4 juin 1870.	1er avril 1875.
De Corcelle O ✻ Ⓜ	18 avril 1851.	23 août 1871.	2 mars 1875.
IMBERT ✻	25 janvier 1845	21 juin 1869.	19 septembre 1873.
Jusserand ✻	18 février 1855.	29 juillet 1876.	9 juin 1878.
MARCHAND ✻	29 juin 1847.	10 janvier 1868.	4 juillet 1873.
Bon D'ESTOURNELLES O ✻	22 novembre 1852.	29 juillet 1876.	9 juin 1878.
BOMPARD ✻	17 mai 1854.	14 mars 1882.	»
Labouret ✻	20 décembre 1845.	27 novembre 1873.	20 décembre 1878.
Cte DE VAUVINEUX ✻	26 mai 1850.	20 décembre 1871.	16 mars 1876.
Desprez ✻	15 avril 1852.	17 août 1871.	1er septembre 1875.
Crozier ✻	31 janvier 1857.	1er février 1881.	25 février 1883.

(1) Inscrit sur la liste d'ancienneté des conseillers d'ambassade et assimilé par application de
(2) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 1re classe ou assimilé.	CONSEILLER d'ambassade ou assimilé.	RÉSIDENCE.
14 avril 1870.	15 juillet 1874.	13 décembre 1877.	Bibliothécaire du Ministère.
27 mars 1875.	5 juillet 1879.		Madrid.
28 juillet 1874.	27 janvier 1880.		Vienne.
3 mars 1877.	27 octobre 1881.		Rome (Saint-Siège).
31 décembre 1875.	1er février 1880.	17 avril 1882.	Direction politique (Contentieux).
27 mai 1879.	18 septembre 1880.	4 novembre 1883.	Berlin.
20 juin 1879.	1er février 1880.	13 juin 1885.	Direction politique.
11 janvier 1879.	28 avril 1882.	15 octobre 1885.	Constantinople.
1er février 1880.	4 novembre 1881.	11 mars 1886.	Direction politique.
7 décembre 1878.	23 juillet 1880.	28 décembre 1888.	Rome.
1er février 1880.	2 janvier 1884.	28 décembre 1888.	Londres.
9 novembre 1882.	13 mars 1886.	18 avril 1889.	H. C. Tananarive.
22 janvier 1881. (2) 10 avril 1885.	12 octobre 1885.	19 août 1889.	H. C. Direction politique.
30 juin 1880.	31 déc. 1884. (2) 20 nov. 1886.	19 août 1889.	Saint-Pétersbourg.
24 décembre 1879.	15 décembre 1881.	12 mars 1890.	H. C. Direction politique.
29 janvier 1885.	10 juin 1888.	12 mars 1890.	H. C. Chef adjoint du Cabinet.

l'article 7 du décret du 31 mars 1882.

SECRÉTAIRES DE 1re CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.
Lacaze ✻	19 avril 1846.	4 juin 1870.	17 avril 1874.
Cte Sala ✻	29 septembre 1851.	31 août 1870.	10 janvier 1874.
Gachet.	4 octobre 1849.	6 mars 1884.	»
Benoit ✻.	11 juin 1849.	11 mai 1881.	»
Dumaine ✻	25 décembre 1852.	24 août 1877.	1er février 1880.
Le Marchand ✻.	17 janvier 1851.	11 janvier 1874.	30 novembre 1877.
Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade ✻.	23 novembre 1849.	7 mars 1873.	23 août 1877.
Nabonne ✻.	26 août 1853.	12 juillet 1879.	28 février 1882.
Cte de Florian ✻	3 juin 1850.	2 juillet 1873.	10 mai 1878.
Bourgarel ✻	22 mars 1850.	27 décembre 1875.	20 juin 1879.
De la Motte ✻.	23 octobre 1846.	5 décembre 1868.	31 mars 1875.
Cte Ch. de Kergorlay ✻	18 août 1845.	13 septembre 1869.	31 décembre 1875.
Souhart ✻.	18 janvier 1854.	29 juillet 1876.	9 juin 1878.
Cte de Bourqueney	25 avril 1847.	août 1866. [1] 17 juillet 1886.	24 juillet 1871.
Soulange-Bodin ✻.	11 mai 1855.	2 août 1876.	1er février 1880.
Bon de Meneval ✻.	9 janvier 1849.	1er août 1870.	15 décembre 1875.
Geoffray ✻.	1er octobre 1852.	22 janvier 1877.	1er février 1880.
St-René-Taillandier ✻.	17 septembre 1852.	18 août 1876.	1er février 1880.
Cte de Diesbach ✻.	3 août 1847.	27 juin 1873.	23 août 1877.
Denaut ✻	31 janvier 1850.	30 août 1873.	24 mars 1878.
Bon Pierlot ✻.	9 août 1854.	10 janvier 1876.	1er février 1880.
Schlumberger	16 juillet 1854.	14 août 1876.	4 octobre 1880.
Lecomte (René) ✻.	28 octobre 1850.	16 août 1879.	22 janvier 1881.
De la Boulinière ✻.	19 novembre 1849.	6 décembre 1873.	24 mars 1878.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 1re classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
31 décembre 1876.	(1er février 1880.)	Bruxelles.
13 décembre 1877.	(1er février 1880.)	Washington.
»	6 mars 1884.	Tokio.
»	31 août 1884.	H. C. Direction politique.
25 janvier 1882.	25 janvier 1885.	Berlin.
25 février 1880.	8 décembre 1885.	Vienne.
22 janvier 1881.	8 décembre 1885.	Rome.
13 juillet 1883.	31 décembre 1885.	Direction politique.
22 janvier 1881.	3 février 1886.	Londres.
22 janvier 1881.	1er mars 1886.	Stockholm.
20 avril 1880.	13 mars 1886.	La Haye.
3 août 1881.	13 mars 1886.	Copenhague.
15 février 1882.	20 juin 1886.	Belgrade.
»	17 juillet 1886.	Direction politique.
26 janvier 1882.	23 juillet 1886.	Direction politique.
5 août 1880.	4 septembre 1886.	Madrid.
1er mars 1883.	15 novembre 1886.	Direction politique (contentieux).
30 novembre 1883.	30 novembre 1886.	Munich.
22 janvier 1881.	14 janvier 1887.	Berne.
22 janvier 1882.	9 janvier 1888.	Le Caire.
4 novembre 1881.	11 janvier 1888.	Direction politique.
4 novembre 1881.	11 janvier 1888.	Direction politique.
22 août 1885.	11 janvier 1888.	Direction politique.
22 avril 1882.	10 juin 1888.	Lisbonne.

SECRÉTAIRES DE 1re CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.
Mis de Persan ✻	21 septembre 1846.	23 décembre 1866.	1er avril 1878.
De Baillehache	4 janvier 1851.	31 janvier 1875.	30 juin 1880.
Cte Horric de Beaucaire ✻	15 mai 1854.	28 août 1876.	8 juillet 1879.
Bon Goury du Roslan	6 décembre 1854.	21 août 1877.	22 janvier 1881.
Jacquemin (Émile)	7 mars 1854.	26 mai 1880.	23 février 1882.
Lescuyer de Savignies ✻	20 mai 1851.	1er décembre 1875.	1er octobre 1879.
DE NAVENNE ✻	25 décembre 1849.	5 juin 1875.	31 décembre 1879.
PASTEUR	2 novembre 1851.	15 juin 1880.	5 mars 1882.
JAROSZINSKI ✻	31 mars 18	1er octobre 1879.	23 janvier 1881.
BLONDEL ✻	1er novembre 1854.	30 janvier 1878.	5 août 1880.
FRANDIN ✻	2 janvier 1852.	4 août 1875.	»
Deschamps	25 octobre 1856.	20 novembre 1877.	1er février 1880.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 1re classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
27 octobre 1881.	28 décembre 1888.	Bureau de la presse.
15 décembre 1883.	28 décembre 1888.	Direction politique.
14 mars 1885.	28 décembre 1888.	Direction politique.
27 décembre 1885.	28 décembre 1888.	Direction politique.
27 décembre 1885.	28 décembre 1888.	Direction politique.
17 juin 1885.	28 juin 1889.	Direction politique.
15 octobre 1885.	28 juin 1889.	Rome (Saint-Siège).
31 octobre 1885.	28 juin 1889.	Rome.
3 février 1886.	28 juin 1889.	Constantinople.
11 mars 1886.	28 juin 1889.	Rio.
14 juillet 1887.	28 juin 1889.	Pékin.
27 décembre 1885.	19 août 1889.	Chargé de travaux particuliers.

SECRÉTAIRES DE 2e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Ducos ✡.	19 juin 1849.	24 juillet 1875.
BOUTIRON ✡.	12 octobre 1853.	18 avril 1876.
GÉRY ✡.	21 juin 1855.	18 août 1876.
Bérard ✡.	15 septembre 1856.	12 mai 1877.
MERCIER	13 septembre 1851.	29 mai 1875.
Cte de Verdonnet.	9 août 1850.	5 mai 1874.
De Commines de Marsilly	24 avril 1857.	12 juin 1880.
Cte DE SÉGUR D'AGUESSEAU	5 septembre 1851.	30 janvier 1878.
Marchal ✡	2 juin 1850.	1er juillet 1879.
BOULARD-POUQUEVILLE	28 décembre 1854.	13 avril 1880.
Riffault.	19 mars 1854.	11 mai 1880.
Barbier Saint-Hilaire.	13 décembre 1853.	8 août 1879.
Lenepveu-Boussaroque de Lafont.	19 juillet 1848.	7 novembre 1879.
D'ASSIER	7 mai 1855.	14 juin 1880.
Cte DE SERCEY	30 janvier 1855.	25 janvier 1877.
Godard-Decrais	11 janvier 1857.	20 janvier 1880.
Prinet.	28 décembre 1856.	1er février 1881.
SOHIER DE VERMANDOIS	29 avril 1853.	30 avril 1880.
TENAILLE-SALIGNY.	18 avril 1857.	1er décembre 1879.
Jeannequin.	28 novembre 1854.	22 mars 1880.
Maurouard	1er octobre 1856.	1er février 1881.
LEFAIVRE (Paul).	22 avril 1857.	1er février 1881.
BEDOUT.	23 août 1856.	1er février 1881.
PATENÔTRE (Louis)	15 février 1857.	16 juillet 1881.

Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
1er février 1880.	11 mars 1886.	Direction politique.
1er février 1880.	24 avril 1886.	Pétersbourg.
18 septembre 1880.	5 juillet 1886.	Athènes.
5 août 1880.	23 juillet 1886.	Direction politique.
1er février 1880.	1er août 1886.	Mexico.
22 janvier 1881.	8 septembre 1886.	Direction politique.
28 mars 1881.	8 septembre 1886.	Bureau de la presse.
22 janvier 1881.	12 octobre 1886.	La Haye.
22 janvier 1881.	15 novembre 1886.	Direction politique.
10 septembre 1881.	15 novembre 1886.	Bucarest.
15 septembre 1881.	15 novembre 1886.	Direction politique.
23 janvier 1882.	15 novembre 1886.	Direction politique (contentieux).
23 janvier 1882.	15 novembre 1886.	Direction politique (contentieux).
25 février 1882.	1er décembre 1886.	Constantinople.
22 janvier 1881. (1) 5 avril 1882.	14 janvier 1887.	Montenegro.
5 avril 1882.	28 février 1887.	Direction politique.
15 septembre 1883.	14 mai 1887.	Direction politique.
27 octobre 1881.	9 janvier 1888.	Bucarest.
5 avril 1882.	9 janvier 1888.	Rome.
22 février 1882. (1) 23 novembre 1885.	9 janvier 1888.	Bureau de la presse.
10 février 1883.	9 janvier 1888.	Direction politique.
10 mars 1883.	9 janvier 1888.	Athènes.
12 janvier 1884.	9 janvier 1888.	Tokio.
13 mars 1884.	9 janvier 1888.	Tanger.

SECRÉTAIRES DE 2e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Defrance	2 avril 1860.	1er février 1882.
Deslandres	1er octobre 1852.	6 juillet 1881.
Bon Cottu	19 janvier 1858.	12 novembre 1884.
Teyssier	24 juin 1851.	10 avril 1885.
De Loynes	8 août 1857.	1er février 1881.
Paulze d'Ivoy de la Poype ✠	7 juin 1851.	10 août 1872. (1) 29 janvier 1889.
Gavarry	13 décembre 1856.	1er février 1881.
De Cernay	5 septembre 1854.	14 mars 1879.
Cte d'Arlot de Saint-Saud	3 avril 1856.	4 décembre 1879.
Vte de Bondy-Riario	21 mars 1856.	25 juillet 1878.
Cte de Saint-Genys	6 avril 1856.	22 février 1882.
De Gournay	24 janvier 1855.	1er février 1881.
Baudin	2 mai 1858.	16 juillet 1881.
Paléologue	13 janvier 1859.	1er février 1882.
Grimault	2 octobre 1858.	1er février 1882.
Allizé	24 septembre 1860.	26 janvier 1884.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.	SECRÉTAIRE de 2e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
28 février 1885.	9 janvier 1888.	Santiago (Chili).
31 août 1884.	27 décembre 1888.	Cabinet du Ministre.
12 novembre 1884.	28 décembre 1888.	Lisbonne.
10 avril 1885.	28 décembre 1888.	Berlin.
12 janvier 1884.	29 janvier 1889.	Saint-Pétersbourg.
31 décembre 1875. (1) 29 novembre 1879.	29 janvier 1889.	Téhéran.
15 juillet 1884.	22 juin 1889.	Cabinet du Ministre.
23 janvier 1882.	18 juillet 1889.	Direction politique.
1er mars 1882.	18 juillet 1889.	Madrid.
28 février 1882. (1) 1er janvier 1887.	18 juillet 1889.	Buenos-Ayres.
30 mars 1883.	18 juillet 1889.	Londres.
15 juillet 1884.	18 juillet 1889.	Direction politique.
26 mai 1885.	18 juillet 1889.	Bruxelles.
26 mai 1885.	18 juillet 1889.	Direction politique.
26 mai 1885.	18 juillet 1889.	Direction politique.
27 mars 1886.	18 juillet 1889.	Berlin.

SECRÉTAIRES DE 3e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.
LECOMTE (Raymond)	3 janvier 1858.
DE SARTIGES	26 octobre 1859.
BAPST	7 janvier 1858.
TOUTAIN	13 septembre 1858.
D'AVRIL	10 avril 1858.
Gervais	27 octobre 1856.
Cte de Pontbellanger	20 janvier 1853.
Salanson	21 février 1860.
MONNIER	14 août 1859.
Fabre	18 août 1861.
WATIN	20 août 1860.
Vte CHAPTAL	25 décembre 1861.
Borel	10 octobre 1862.
BAILLY	31 décembre 1861.
Laudet	3 mars 1860.
DE MARGERIE	6 octobre 1861.
HUDELIST	25 anvier 1859.
Béclard	13 novembre 1861.
DE LA CHAUSSÉE	10 mai 1861.
Brice	21 juin 1857.
ARAGO	10 janvier 1862.
DESCOS	11 avril 1863.
De Bormans	19 avril 1859.
BEAU	26 janvier 1857.
Hébrard	27 août 1862.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
1er février 1882.	26 mai 1885.	Londres.
25 juin 882.	4 août 1885.	Rome (Saint-Siège).
25 juin 1882.	4 août 1885.	Le Caire.
25 juin 1882.	28 août 1885.	Bruxelles.
25 juin 1882.	22 octobre 1885.	Rome (Saint-Siège).
16 juillet 1881.	8 décembre 1885.	Direction politique.
5 juillet 1877. (1) 8 août 1887.	(1er janvier 1886.)	Direction politique.
1er février 1883.	8 février 1886.	Direction politique.
25 juin 1882.	11 mars 1886.	Lisbonne.
1er février 1883.	11 mars 1886.	Direction politique.
16 juillet 1883.	28 mars 1886.	Saint-Pétersbourg.
1er février 1883.	29 mars 1886.	Munich.
1er février 1883.	30 mars 1886.	Direction politique.
20 janvier 1884.	29 juillet 1886.	Lima.
1er février 1883.	4 septembre 1886.	Direction politique.
1er février 1883.	4 septembre 1886.	Constantinople.
1er février 1883.	4 septembre 1886.	Copenhague.
1er février 1883.	10 septembre 1886.	Direction politique.
1er février 1883.	1er novembre 1886.	Londres.
16 juillet 1883.	1er novembre 1886.	Direction politique.
21 novembre 1883.	1er novembre 1886.	Berne.
28 janvier 1885.	31 mai 1887.	Vienne.
16 juillet 1883.	17 juin 1887.	Direction politique.
26 janvier 1884.	17 juin 1887.	Rome.
11 janvier 1886.	19 juin 1887.	Détaché à l'exposition de 1889.

SECRÉTAIRES DE 3e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.
Piccioni	25 novembre 1859.
DE MONTRACHY	21 décembre 1858.
DELAVAUD	21 décembre 1860.
Legrand (Albert)	17 janvier 1859.
Gréa	13 août 1860.
DE SAINTE-CLAIRE	13 octobre 1861.
RITT	27 septembre 1864.
Bonnardet	5 août 1860.
Fleury	28 mars 1856.
Fouques-Duparc	9 avril 1863.
DAVID	27 juin 1862.
TRUBERT	25 juillet 1857.
DESPORTES DE LA FOSSE	7 janvier 1861.
Ganderax	15 novembre 1857.
Lefèvre-Pontalis	18 février 1860.
Daeschner	3 janvier 1863.
ROUSSEAU (Georges)	23 juillet 1860.
Doulcet	5 août 1865.
LABROUCHE	1er mars 1862.
LACOMBE DE LA TOUR	9 octobre 1861.
DE PANAFIEU	22 octobre 1865.
LETESTU	1er juillet 1856.
DE LACVIVIER	22 janvier 1861.
SAUVEUR DE LA CHAPELLE	15 février 1863.
GUILLEMIN	29 mai 1862.
PASCAL	25 novembre 1861.
DEPRET	11 juin 1863.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

ENTRÉE au service.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
26 janvier 1884.	22 juillet 1887.	Bureau de la presse.
26 janvier 1884.	9 janvier 1888.	Constantinople.
28 janvier 1885.	9 janvier 1888.	Berlin.
26 janvier 1884.	10 juin 1888.	Direction politique.
28 janvier 1885.	10 juin 1888.	Direction politique.
25 janvier 1886.	28 décembre 1888.	Berlin.
25 janvier 1886.	28 décembre 1888.	Caracas.
25 janvier 1886.	28 décembre 1888.	Direction politique.
10 octobre 1885.	28 décembre 1888.	Chargé de travaux particuliers.
25 janvier 1886.	28 février 1889.	Direction politique.
25 janvier 1886.	28 février 1889.	Berlin.
5 mars 1889.	5 mars 1889.	Vienne.
26 janvier 1884.	22 juillet 1887. (1) 25 avril 1889.	Washington.
25 janvier 1886.	18 juillet 1889.	Direction politique.
16 juillet 1883.	18 juillet 1889.	Direction politique.
10 février 1887.	12 novembre 1889.	Cabinet du Ministre.
10 février 1887.	1er janvier 1890.	Berne.
10 février 1887.	1er janvier 1890.	Direction politique.
10 février 1887.	1er janvier 1890.	Madrid.
1er janvier 1890.	1er janvier 1890.	Buenos-Ayres.
1er janvier 1890.	1er janvier 1890.	Tananarive.
1er janvier 1890.	1er janvier 1890.	Montevideo.
10 février 1887.	10 février 1890.	Belgrade.
10 février 1887.	12 mars 1890.	Madrid.
10 février 1887.	12 mars 1890.	Constantinople.
12 mars 1890.	12 mars 1890.	Tanger.
12 mars 1890.	12 mars 1890.	Bucarest.

ATTACHÉS D'AMBASSADE ET ASSIMILÉS.

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	RÉSIDENCE.
*De Seynes	27 mars 1861.	10 février 1887.	Londres.
*Le Brun (Raphaël)	11 mars 1862.	25 janvier 1886.	Direction politique.
*Vte de Manneville	27 février 1865.	23 janvier 1888.	Direction politique.
*Taigny	11 novembre 1863.	23 janvier 1888.	Constantinople.
*Dobler	8 avril 1865.	23 janvier 1888.	Tunis.
*Laederich	3 juin 1860.	30 janvier 1888.	Vienne.
*Chevandier de Valdrôme	14 octobre 1865.	24 janvier 1889.	Direction politique.
*Conty	3 mai 1864.	24 janvier 1889.	Berlin.
Lefèvre-Pontalis (Pierre)	13 novembre 1864.	24 janvier 1889.	Luang-Prabang.
*Laforge	23 mai 1866.	24 janvier 1889.	Direction politique.
*Delaroche-Vernet	2 avril 1866.	24 janvier 1889.	Cabinet.
*Martin (William)	22 mai 1865.	24 janvier 1889.	Direction politique.
*Daubigny (Eugène)	3 juin 1859.	24 janvier 1889.	Direction politique.
*Casenave	24 juin 1860.	24 janvier 1889.	Athènes.
*D'Autremont	8 mai 1863.	24 janvier 1889.	Direction politique.
*Aynard	13 juin 1886.	6 février 1890.	Direction politique.
Paisant	19 octobre 1867.	6 février 1890.	Direction politique.

* Attachés jouissant du traitement de stagiaire.

AGENTS DIPLOMATIQUES

JOUISSANT D'UN TRAITEMENT DE DISPONIBILITÉ.

NOMS.	GRADE.	DATE de la mise en disponibilité	TRAITEMENT annuel.	DATE de l'entrée en jouissance du traitement.
Bon de Courcel GO✲	Ambassadeur.	17 février 1889.	6,000	17 février 1889.
Bon de Ring C✲.	Min. plén. de 1re cl.	24 nov. 1885.	6,000	1er déc. 1885.
Cte d'Aunay O✲.	Id.	18 nov. 1887.	6,000	1er déc. 1887.
Millon de la Verteville ✲ .	Min. plén. de 2e cl.	21 février 1886.	1,000	1er avril 1886.
Lanen ✲	Id.	29 sept. 1887.	5,000	5 mai 1888.
Champoiseau O✲	Id.	28 mars 1889.	5,000	8 avril 1889.
Bon Malouet ✲.	Id.	12 nov. 1889.	1,000	13 nov. 1889.

AGENTS DIPLOMATIQUES

EN DISPONIBILITÉ SANS TRAITEMENT

NOMS.	GRADE.	DATE de l'entrée au service.	DATE de la mise en disponibilité.
Lavertujon ✱.	Min. plén. de 1re cl.	21 avril 1871.	1er nov. 1887.
Charmes O✱.	Id.	20 octobre 1880.	11 octobre 1889.
Le Myre de Vilers GO ✱. . . .	Id.	9 mars 1883.	12 déc. 1889.
Mis de Tamissier O✱	Min. plén. de 2e cl.	5 août 1852.	16 octobre 1880.
Bon de Bourgoing ✱	Id.	3 mars 1860	2 décembre 1880.
Bon de Wimpffen O✱.	Id.	20 février 1856.	15 mai 1882.
Cte de la Rochefoucauld ✱ . .	Id.	23 déc. 1851.	15 mai 1882.
Bon de Plancy O ✱	Id.	8 février 1867.	1er juillet 1885.
Bon Brin ✱.	Id.	19 avril 1866.	21 avril 1886.
Cte de Vielcastel ✱	Id.	15 février 1868.	30 nov. 1889.
Vte de Grouchy ✱.	Conseiller d'ambassade.	7 sept. 1860.	29 déc. 1881.
Cte de Laugier-Villars ✱. . . .	Id.	10 janvier 1868.	1er janvier 1887.
Cte de Kergorlay ✱.	Secrét. d'amb. de 1re cl.	15 sept. 1864.	23 juillet 1880.
Cte de Banneville ✱	Id.	8 janvier 1867.	8 janvier 1881.
Cte de Bellissen-Durban ✱ . . .	Id.	14 déc. 1866.	18 déc. 1881.
Bellanger ✱	Id.	12 janvier 1866.	18 janvier 1882.
De Montgomery ✱	Id.	12 février 1867.	31 déc. 1884.
De Flaux ✱.	Id.	21 mars 1867.	31 déc. 1884.
Vte de Semallé ✱.	Id.	7 janvier 1873.	12 octobre 1885.
Cte de Richemont ✱.	Id.	4 juillet 1873	15 juillet 1886.
Cte de la Rochefoucauld-Bayers ✱	Secrétaire de 2e classe.	10 août 1868.	13 juillet 1880.
Cte de Montesquiou-Fezensac. .	Id.	18 février 1868.	26 déc. 1881.
F. Benedetti	Id.	24 octobre 1865.	29 déc. 1881.
Cte de Vogüé ✠.	Id.	22 avril 1871.	27 mars 1882.
Meunier du Houssoy	Id.	4 juillet 1870.	9 janvier 1882.
De Monthérot	Id.	septembre 1874.	31 déc. 1884.
Renaud de Moustier ✱.	Id.	30 août 1873.	21 août 1884.
Thouvenel ✱	Id.	10 octobre 1874.	27 déc. 1885.
Firmin-Didot	Id.	25 juin 1882.	10 juillet 1889.
Bon d'André	Secrétaire de 3e classe.	21 nov. 1872.	31 déc. 1881.
Cte de Cossé-Brissac	Id.	5 août 1874.	1er mars 1883.
Dupuy de Lôme	Id.	28 déc. 1876.	1er sept. 1883.
Cte de Suzannet.	Id.	14 avril 1877.	25 janvier 1884.
Rochefort.	Id.	16 juillet 1881.	17 juin 1887.
Simon	Id.	21 nov. 1883.	4 juin 1888.
Garrisson	Id.	26 juin 1882.	16 août 1889.

CHAPITRE IV

LISTE D'ANCIENNETÉ DU CORPS CONSULAIRE

CONSULS GÉNÉRAUX

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.
Belliard O ✵.	29 octobre 1836.	9 février 1863.	11 février 1865.
Belle (Henri) O ✵	3 août 1837.	1er septembre 1861.	30 avril 1865.
Blanchart O ✵	7 décembre 1834.	28 février 1857.	31 décembre 1860.
Bon de Vaux O ✵.	30 octobre 1832.	5 avril 1856.	»
Boyard O ✵.	24 juin 1836.	11 mars 1859.	8 novembre 1862.
Louis (Georges) ✵.	21 mars 1847.	6 octobre 1880.	»
Challet ✵.	21 novembre 1837.	27 mai 1859.	9 octobre 1863.
Vte d'Abzac ✵.	8 mars 1838.	10 mai 1862.	7 novembre 1866.
Robcis-Borghers O ✵	9 décembre 1832.	18 février 1850.	»
Mis de Ripert-Monclar ✵	31 mai 1844.	20 novembre 1864.	»
Flesch O ✵	10 mars 1842.	27 juillet 1859.	»
Dubail ✵.	13 octobre 1845.	14 septembre 1876.	»
Barré de Lancy O ✵	4 mars 1834.	8 août 1853.	»
Charpentier ✵	16 janvier 1839.	21 janvier 1861.	»
Balny d'Avricourt ✵	8 octobre 1844.	25 janvier 1867.	10 juin 1872.
Destrées O ✵	29 mai 1834.	14 décembre 1852.	»
Wagner ✵.	17 juillet 1836.	19 août 1859.	»
Ponsignon O ✵.	22 décembre 1838.	1er juin 1860.	10 novembre 1863.
Gazay ✵.	5 août 1838.	11 avril 1873.	»
Walewski ✵	3 novembre 1844.	3 décembre 1862.	18 novembre 1864.
Rougon ✵.	24 août 1837.	19 juillet 1865.	»
Vte de Petiteville ✵.	3 mai 1847.	10 mai 1867	2 juin 1874.
Delabarre ✵	8 février 1844.	4 août 1865.	14 mars 1870.
Delongraye (Gustave) ✵.	14 janvier 1836.	15 février 1857.	»

ET ASSIMILÉS.

CONSUL DE 2e CL. ou assimilé.	CONSUL DE 1re CL. ou assimilé.	CONSUL GÉNÉRAL ou assimilé.	RÉSIDENCE.
»	1er mars 1875.	23 janvier 1880.	Dir. des aff. commerciales et consulaires (aff. de chancellerie).
24 juin 1872.	4 novembre 1875.	20 avril 1880.	Francfort et Darmstadt.
31 décembre 1866.	23 mars 1875.	13 juillet 1880.	Dir. des aff. commerciales et consulaires (personnel).
24 juillet 1867.	9 novembre 1877.	2 décembre 1880.	Gênes.
24 juillet 1867.	1er avril 1875.	12 octobre 1881.	Varsovie.
»	»	31 octobre 1881.	Dir. des aff. commerciales et consulaires (aff. commerciales).
27 novembre 1869.	1er avril 1875.	7 mars 1882.	Trieste.
4 septembre 1871.	10 mars 1878.	23 septembre 1882	New-York.
28 septembre 1865.	1er avril 1875.	2 novembre 1882.	Anvers.
18 juin 1873.	13 juillet 1880.	19 juillet 1883.	La Havane.
31 décembre 1876.	18 septembre 1880.	6 novembre 1883.	Sofia.
»	29 décembre 1881.	6 mars 1884.	Amsterdam.
»	18 décembre 1880.	28 avril 1884.	1er secrétaire-interprète à Paris.
»	28 juin 1877.	31 décembre 1884.	Milan.
3 mars 1877.	1er février 1880.	31 décembre 1884.	Hambourg.
2 août 1873.	13 juillet 1880.	31 décembre 1884.	Tripoli de Barbarie.
19 février 1878.	12 juillet 1881.	31 décembre 1884.	Shanghaï.
22 mars 1873.	12 décembre 1877.	7 mars 1885.	Barcelone.
14 septembre 1876.	1er mars 1882.	7 mars 1885.	Constantinople.
18 mars 1868.	13 juillet 1880.	16 juillet 1885.	Turin.
18 décembre 1880.	30 décembre 1880.	19 octobre 1885.	Smyrne.
3 mai 1878.	(1er février 1880.)	3 février 1886.	Beyrouth.
1er avril 1875.	13 juillet 1880.	9 mars 1886.	Pesth.
4 juin 1876.	12 juillet 1881.	1er décembre 1886.	Rio-de-Janeiro.

CONSULS GÉNÉRAUX

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.
Reynaud ✻	6 décembre 1843.	24 juillet 1866.	22 mai 1872.
De Vaux (Georges) ✻	30 décembre 1840.	28 juin 1865.	14 mars 1870.
Malivoire de Butet ✻	22 octobre 1834.	18 août 1853.	18 août 1853.
Champy ✻	13 février 1833.	5 avril 1864.	»
Cte de Kergaradec O ✻	1er janvier 1841.	5 juillet 1883.	»
Jacquot ✻	7 octobre 1842.	25 janvier 1882.	»
Ledoulx (Charles) ✻	21 août 1844.	19 août 1862.	»
Bruwaërt ✻	25 septembre 1847.	24 octobre 1873.	15 décembre 1876.
Marteau ✻	27 mai 1826.	7 février 1882.	»
Devéria ✻	7 février 1844.	6 février 1860.	»
Despréaux de Saint-Sauveur ✻	11 juin 1836.	27 septembre 1861.	10 avril 1867.
Bon de Collongue ✻	28 mars 1837.	18 février 1860.	12 octobre 1863.
Caubet O ✻	24 octobre 1845.	17 juin 1867.	30 décembre 1872.
Robert (Jules) ✻	15 novembre 1837.	Septembre 1853.	»
Du Boys ✻	5 juillet 1853.	9 mai 1879.	8 janvier 1881.
Jacquemin ✻ (Auguste)	6 octobre 1831.	1852.	»
Le Rée ✻	8 mai 1840.	19 septembre 1863.	3 février 1869.
Jouslain ✻	12 avril 1838.	21 décembre 1878.	»
Ristelhueber ✻	19 juillet 1849.	10 janvier 1869.	»
Cte de Turenne d'Aynac ✻	18 mars 1842.	15 décembre 1863.	5 mai 1868.
Pellet (Marcellin) ✻	4 mars 1849.	9 mars 1886.	»
Meyer ✻	6 avril 1839.	5 août 1863.	»
De Laigue ✻	6 novembre 1844.	21 avril 1866.	4 septembre 1871.
D'Angélis (Julien) ✻	31 juillet 1835.	9 octobre 1856.	»
Déjardin (Paul) ✻	30 janvier 1833.	24 novembre 1853.	»
De Lagrené	16 février 1842.	30 mars 1880.	»

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

CONSUL DE 2e CL. ou assimilé.	CONSUL DE 1re CL. ou assimilé.	CONSUL GÉNÉRAL ou assimilé.	RÉSIDENCE.
13 mars 1877.	1er mars 1882.	1er décembre 1886.	Guatémala.
13 mars 1877.	1er mars 1882.	14 mai 1887.	Quito.
19 octobre 1863.	1er février 1880.	21 juillet 1887.	Rotterdam.
5 juillet 1879.	14 juin 1883.	5 août 1887.	Genève.
»	5 juillet 1883.	5 août 1887.	Bangkok.
»	25 janvier 1882.	27 septembre 1887.	Leipzig.
30 mars 1880.	14 juillet 1884.	29 septembre 1887.	Jérusalem.
(1er janvier 1880.)	14 juillet 1884.	18 novembre 1887.	Chicago.
»	7 février 1882.	10 février 1888.	H. C. En mission.
18 décembre 1880.	25 février 1881.	22 mars 1888.	Secrétaire-interprète à Paris.
21 avril 1873.	13 juillet 1880.	18 juin 1888.	Saint-Sébastien.
13 mars 1877.	1er mars 1882.	18 juin 1888.	Florence.
26 janvier 1878.	1er mars 1882.	18 juin 1888.	Londres.
10 juillet 1877.	10 mars 1882.	30 juillet 1888.	Premier drogman à Constantinople.
1er juillet 1882.	22 août 1885.	1er septembre 1888	Dir. des aff. comm. et cons. (aff. de ch.)
18 décembre 1875.	13 juillet 1880.	22 décembre 1888.	Cardiff.
3 septembre 1873.	12 avril 1881.	22 décembre 1888.	Scutari d'Albanie.
13 juillet 1880.	7 mars 1885.	2 février 1889.	H. C. Chargé de travaux particuliers.
10 mars 1883.	12 mars 1886.	26 mars 1889.	Tientsin.
7 juillet 1871.	{ 16 mai 1877. (1) 1er mai 1884. }	26 mars 1889.	Québec.
»	9 mars 1886.	28 mars 1889.	Naples.
25 février 1880.	7 mars 1885.	11 avril 1889.	Moscou.
27 avril 1877.	1er mars 1882.	26 octobre 1889.	Cadix.
9 juin 1878.	14 juillet 1884.	26 octobre 1889.	Charleroi.
27 décembre 1879.	6 août 1885.	27 février 1890.	Nouvelle-Orléans.
30 mars 1880.	9 octobre 1885.	12 mars 1890.	La Paz.

CONSULS DE 1re CLASSE

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
Rais ✵	26 juillet 1838.	1er octobre 1859.
Damour ✵.	28 mars 1833.	24 décembre 1853.
Lebasteur ✵.	23 octobre 1844.	21 avril 1866.
COR ✵	27 juin 1843.	19 décembre 1866.
MIMAUT ✵	21 juillet 1847.	21 juin 1869.
PRICOT DE SAINTE-MARIE ✵.	12 octobre 1843.	19 août 1862.
CASSAS ✵.	10 juin 1845.	28 juillet 1868.
Lalouette ✵	13 mars 1844.	18 juillet 1881.
GILBERT ✵	15 février 1834.	30 juin 1859.
Cte D'HÉRICOURT ✵.	7 janvier 1843.	10 décembre 1866.
DÉJARDIN (Léon) O✵.	3 juillet 1842.	31 janvier 1863.
Lequeux ✵.	23 février 1852.	25 janvier 1875.
DROUIN ✵.	10 janvier 1846.	4 juin 1870.
De Cazotte (Jacques) ✵	9 novembre 1853.	29 juillet 1876.
De Clercq (Jules) ✵	25 novembre 1855.	29 juillet 1875.
DE FERRABOUC ✵.	3 mai 1856.	1er février 1882.
PÉRÉTIÉ (Alfred) ✵.	22 janvier 1832.	4 février 1857.
LAPORTE (Georges) ✵.	17 février 1839.	22 mars 1869.
DECRAIS (Julien) ✵	16 septembre 1846.	24 janvier 1868.
DE CASTILLON SAINT-VICTOR ✵.	28 décembre 1835.	16 janvier 1855.
LAFFON (Gustave)	30 mai 1835.	8 juillet 1861.
SCHMID ✵.	16 février 1851.	24 octobre 1873.
Clermont-Ganneau ✵.	19 février 1846.	9 mai 1867.
MANCINI ✵	29 novembre 1832.	1er octobre 1862.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	CONSUL de 1re classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
»	»	1er février 1880.	Direction des affaires commerciales.
28 avril 1858.	15 juin 1864.	22 mars 1873.	Chargé de travaux particuliers.
21 mars 1873.	1er février 1880.	20 janvier 1882.	Direction des affaires commerciales.
22 mai 1872.	9 juin 1878.	28 avril 1882.	Mannheim.
17 avril 1874.	17 août 1878.	28 avril 1882.	Christiania.
»	21 décembre 1878.	28 avril 1883.	Santander.
2 août 1873.	23 mars 1878.	27 juillet 1883.	Odessa.
»	18 juillet 1881.	31 décembre 1884.	Direction des affaires commerciales.
»	21 décembre 1878.	7 mars 1885.	Alep.
21 avril 1873.	25 février 1879.	7 mars 1885.	Stuttgart.
»	1er février 1880.	7 mars 1885.	Melbourne.
12 décembre 1877.	12 avril 1881.	7 mars 1885.	Direction des affaires commerciales.
1er avril 1875.	27 décembre 1879.	17 octobre 1885.	Port-Louis (île Maurice).
9 juin 1878.	30 juin 1882.	19 octobre 1885.	Direction des affaires commerciales.
17 août 1878.	30 juin 1882.	19 octobre 1885.	Direction des affaires commerciales.
»	29 juillet 1882.	27 décembre 1885.	Le Pirée.
»	28 septembre 1878.	1er décembre 1886.	Larnaca.
»	5 juillet 1879.	1er décembre 1886.	Port-Saïd.
»	23 juillet 1880.	1er décembre 1886.	Liverpool.
»	18 septembre 1880.	1er décembre 1886.	Livourne.
»	1er février 1881.	1er décembre 1886.	Valparaiso.
27 avril 1877.	16 mars 1882.	1er décembre 1886.	Malte.
»	1er novembre 1883.	1er décembre 1886.	Secrétaire-interprète à Paris.
»	30 mars 1880. (1) 24 octobre 1881.	14 mai 1887.	Bogota.

CONSULS DE 1re CLASSE

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
LARROUY ✻	1er janvier 1847.	17 octobre 1873.
CARTERON (Pierre)	3 juin 1852.	30 juillet 1876.
CARREY ✻	16 janvier 1834.	17 avril 1866.
Cte DE POURTALÈS-GORGIER ✻	31 août 1844.	26 janvier 1866.
D'AURE ✻	4 janvier 1838.	17 septembre 1857.
Cavallace ✻	14 août 1836.	24 octobre 1859.
Vignon ✻	25 août 1859.	9 avril 1885.
BIARD ✻	24 août 1844.	11 novembre 1879.
Bon DE TRENQUALYE ✻	18 août 1832.	17 février 1855.
DE COUTOULY (Charles)	24 février 1847.	11 mai 1880.
WIET (Gaston)	23 janvier 1446.	1er octobre 1865.
De Sarzec ✻	11 août 1836.	23 février 1872.
Cte DE VILLE DE QUINCY ✻	23 juillet 1840.	14 février 1863.
BERNAY ✻	27 juin 1841.	12 juin 1863.
DU CHAYLARD ✻	24 février 1844.	1er septembre 1888.
DE TROBRIAND	3 mars 1847.	14 juin 1872.
BOYSSET ✻ Ⓜ	8 juin 1848.	29 octobre 1872.
BARRY	2 décembre 1845.	30 décembre 1867.
AUDISIO (Édouard) ✻	20 août 1838.	1er janvier 1856.
Chatain	23 octobre 1852.	9 juin 1878.
COLLIN (DE PLANCY)	22 novembre 1853.	23 novembre 1877.
Oursel	22 février 1848.	31 mars 1875.
Blanchard de Farges (Henri)	6 août 1854.	26 septembre 1878.
Millas (Marc) ✻	9 mai 1846.	13 juin 1885.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	CONSUL de 1re classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
17 août 1878.	8 avril 1884.	5 août 1887.	Messine.
»	1er février 1880.	6 août 1887.	Bâle.
»	5 novembre 1878. (1) 24 octobre 1884.	6 août 1887.	San-Francisco.
»	12 mai 1882.	6 août 1887.	Palerme.
»	23 septembre 1882.	21 septembre 1887.	Berne (chancell. de l'ambassade).
»	8 novembre 1882.	21 septembre 1887.	H. C. Chargé de travaux particuliers.
»	9 avril 1885.	18 novembre 1887.	H. C. Chargé de travaux particuliers.
»	31 décembre 1884	1er janvier 1888.	Alexandrie.
»	29 juillet 1879.	16 juin 1888.	Ostende (V.-Cat).
»	11 mai 1880.	16 juin 1888.	Le Cap.
»	24 mars 1882.	16 juin 1888.	Galatz.
»	29 mai 1883.	16 juin 1888.	Chargé de mission.
»	26 juillet 1883.	16 juin 1888.	Vienne (chancell. de l'ambassade).
»	29 novembre 1879.	29 août 1888.	Tauris.
»	»	1er septembre 1888.	Panama.
»	1er février 1880.	22 octobre 1888.	Gibraltar.
»	1er février 1881.	22 octobre 1888.	Philippopoli.
»	18 novembre 1882.	22 décembre 1888.	Newcastle.
»	26 juillet 1883.	22 décembre 1888.	Düsseldorf.
30 juin 1880.	26 juillet 1883.	22 décembre 1888.	Direction des affaires commerciales.
»	15 septembre 1883.	22 décembre 1888.	Séoul.
30 juin 1880.	30 novembre 1883.	22 décembre 1888.	Direction des affaires commerciales.
30 juin 1880.	8 août 1885.	22 décembre 1888.	Direction des affaires commerciales.
»	13 juin 1885.	13 avril 1889.	H. C. Chargé de travaux particuliers.

CONSULS DE 1re CLASSE

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
Coste	12 janvier 1845.	15 mars 1872.
Gasselin	9 février 1849.	22 mars 1864.
Klobukowski ✱	23 septembre 1855.	6 février 1886.
Wiener ✱	25 août 1851.	9 octobre 1879.
Le Couppey ✱	28 décembre 1843.	19 juillet 1867.
Glaize	22 mai 1832.	10 février 1890.
Rousset	29 mars 1838.	17 mars 1868.
Lacoste	15 décembre 1837.	27 avril 1878.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	CONSUL de 1re classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
»	14 février 1882.	28 mai 1889.	Glasgow.
»	26 juillet 1883.	28 mai 1889.	Trébizonde.
»	6 février 1886.	28 mai 1889.	Yokohama.
»	15 septembre 1883. (1) 3 février 1889.	20 juillet 1889.	Mexico.
»	»	31 décembre 1881. (1) 22 janvier 1890.	H. C. Chargé de travaux particuliers.
»	»	10 février 1890.	Monaco (V.-Ct).
»	23 octobre 1880. (1) 24 octobre 1881.	10 mars 1890.	Venise.
»	9 mars 1885.	12 mars 1890.	Chargé de la Résidence (Tamatave).

CONSULS DE 2e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Gesgon	24 mars 1848.	22 décembre 1866.
MONGE (Jules) ✵	4 septembre 1829.	2 juillet 1861.
NEUVILLE ✵	24 juillet 1849.	6 septembre 1872.
VERLEYE	16 juin 1848.	11 janvier 1874.
GRIMAUD DE CAUX	2 septembre 1843.	8 juin 1865.
DUPUY	5 juin 1830.	25 février 1880.
MARTIN (Paul) ✵	20 juillet 1847.	16 mars 1866.
DE COURTOIS ✵	12 juillet 1831.	7 octobre 1862.
DANLOUX	9 août 1837.	17 juillet 1869.
AUZÉPY	22 janvier 1856.	9 juin 1878.
DE BÉRARD	5 mai 1851.	12 juillet 1871.
HAAS	14 mars 1843.	20 février 1885.
D'ANDRIA ✵	28 août 1822.	3 juillet 1854.
PETITPIERRE ✵	30 novembre 1838.	1er juillet 1859.
DE SERRE ✵	2 novembre 1839.	7 décembre 1857.
Bosseront d'Anglade (René)	19 septembre 1853.	1er mars 1877.
RAFFRAY ✵	17 octobre 1844.	8 février 1879.
DU CLOSEL (Édouard) ✵	11 mars 1842.	2 décembre 1865.
MOLLIE ✵	29 janvier 1836.	1er septembre 1865.
ROUET ✵	15 mars 1847.	1er octobre 1865.
DU CLOSEL (Fernand) ✵	12 septembre 1843.	26 août 1863.
ARÈNE (Jules)	22 mai 1850.	13 février 1868.
DE BOUTEILLER	6 juillet 1842.	7 mai 1881.
Cte DE SÉGUIER	2 décembre 1830.	26 juin 1877.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
»	1er février 1880.	Direction des affaires commerciales.
»	31 octobre 1878. (1) 21 septembre 1881.	Caïffa (V.-Cat).
»	9 janvier 1882.	Bilbao.
»	28 mai 1883.	Sydney.
»	1er mai 1884.	Jersey (V.-Cat).
»	1er mai 1884.	Brême.
»	1er mai 1884.	Carthagène.
»	28 juillet 1884.	Liège (V.-Cat).
»	31 décembre 1884.	Corfou.
30 juin 1880.	31 décembre 1884.	Bosna-Séraï.
»	31 décembre 1884.	Cagliari.
»	20 février 1885.	Han-Kéou (V.-Cat).
»	9 mars 1885.	Rodosto (V.-Cat).
»	9 mars 1885.	Bruxelles (Chancellerie de la légation).
»	9 mars 1885.	Copenhague (Chancellerie de la légation).
»	9 mars 1885.	Direction des affaires commerciales.
»	4 mai 1885.	Singapore.
»	19 mai 1885.	Danzig.
»	19 mai 1885.	Puerto-Rico (San-Juan).
»	19 mai 1885.	Premier second-drogman à Constantinople.
»	31 juillet 1885.	Malaga.
»	1er octobre 1885.	Sainte-Croix de Ténériffe.
»	10 octobre 1885.	Helsingfors (V.-Cat).
»	14 octobre 1885.	Batavia.

CONSULS DE 2e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Veillet Dufrêche	10 janvier 1857.	9 juin 1878.
Laurent-Cochelet	11 octobre 1853.	26 septembre 1878.
Geofroy (Adolphe) ✵.	1er février 1836.	27 octobre 1855.
Blanc (Paul)	5 mars 1855.	9 juin 1878.
De Bradi	27 mars 1833.	23 juin 1863.
Sempé	10 février 1836.	11 mars 1869.
Pernet.	25 février 1842.	10 juillet 1869.
De Saint-Georges	26 octobre 1845.	20 mai 1867.
Geofroy (Marius) ✵	3 septembre 1834.	8 avril 1853.
Delsart ✵.	14 octobre 1836.	1er juillet 1853.
Le Vasseur	14 mars 1846.	14 octobre 1869.
Guillois (Alfred) ✵.	10 janvier 1847.	16 août 1866.
Degrand ✵.	1er novembre 1844.	28 mars 1867.
Livio.	13 juillet 1855.	9 mai 1879.
Riballier des Isles ✵.	10 février 1834.	12 août 1869.
De Bezaure (Gaston) ✵.	27 janvier 1852.	15 mars 1872.
Lacau ✵.	26 juillet 1845.	12 août 1863.
Soumagne.	15 mai 1832.	Septembre 1862.
Aubert ✵.	2 avril 1846.	Juillet 1862.
Pognon.	13 mai 1853.	9 mai 1879.
De la Chaume	1 septembre 1826.	17 avril 1874.
De la Morlière	7 mai 1851.	10 décembre 1877.
Renucoli	3 mars 1832.	30 octobre 1865.
Brault	14 septembre 1842.	27 décembre 1879.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
30 juin 1880.	19 octobre 1885.	Direction des affaires commerciales.
30 juin 1880.	30 décembre 1885.	Honolulu.
»	15 février 1886.	Latakieh, Homs et Hama (V.-Cat).
30 juin 1880.	7 mai 1886.	La Canée.
»	28 août 1886.	Civita-Vecchia (V.-Cat).
»	1er septembre 1886.	Vera-Cruz.
»	27 septembre 1886.	Bombay.
»	27 septembre 1886.	Vigo (V.-Cat).
»	1er décembre 1886.	Mersina et Tarsous (V.-Cat).
»	1er décembre 1886.	Breslau (V.-Cat).
»	1er décembre 1886.	Rome (chancellerie de l'ambassade).
»	1er mars 1887.	Damas.
»	9 avril 1887.	Andrinople (V.-Cat).
8 janvier 1881.	25 avril 1887.	L'Assomption.
»	27 juin 1887.	Saint-Jean de Terre-Neuve. (V.-Cat).
»	27 juin 1887.	Hong-Kong.
»	21 juillet 1887.	Zanzibar.
»	1er août 1887.	Massouah (V.-Cat).
»	1er août 1887.	Pretoria (V.-Cat).
27 septembre 1881.	8 août 1887.	Bagdad.
»	9 août 1887.	Tiflis.
»	9 août 1887.	Dublin.
»	9 août 1887.	Fernambouc.
»	9 août 1887.	Édimbourg et Leith (V.-Cat).

CONSULS DE 2e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
REVOIL ✻.	24 janvier 1852.	10 août 1887.
GASPARY (Émile).	5 juillet 1843.	3 août 1863.
PINGAUD ✻	7 avril 1844.	13 juillet 1869.
KNECHT	25 novembre 1846.	31 mai 1866.
Bosseront d'Anglade (Georges)	20 janvier 1858.	12 février 1879.
DE CHAPPEDELAINE	24 décembre 1844.	27 juillet 1871.
TRUY	15 mars 1855.	9 mai 1879.
LAURENCE DE LALANDE	6 juin 1856.	8 mars 1880.
Salats ✻.	3 février 1846.	30 mars 1888.
SOUFFLOT DE MAGNY ✻	22 février 1846.	23 février 1867.
CAMPAN ✻.	4 avril 1840.	2 août 1873.
ROUSSEAU (Alfred).	5 octobre 1847.	25 février 1867.
SUMMARIPA	10 décembre 1846.	19 août 1864.
MESTAYER.	19 janvier 1836.	28 juin 1870.
SAUVAIRE	14 juin 1849.	20 novembre 1867.
DE VALOIS	17 mai 1850.	11 décembre 1871.
Lafont de la Vernède	11 août 1848.	31 janvier 1870.
OUTREY (Georges)	7 octobre 1847.	21 août 1867.
ROCHER.	19 novembre 1846.	6 novembre 1888.
FLANDIN	15 juillet 1847.	20 décembre 1875.
Coppeaux	16 juillet 1850.	9 juin 1878.
Corpel.	13 avril 1848.	15 mai 1875.
PERRETTE ✻	18 décembre 1839.	Avril 1863.
REGNAULT.	28 décembre 1857.	16 juillet 1883.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
»	10 août 1887.	San José de Costa-Rica (V.-Cat).
»	22 septembre 1887.	Aden (V.-Cat).
»	2 novembre 1887.	St-Pétersbourg (chancellerie de l'ambassade).
»	12 novembre 1887.	Swansea (V.-Cat).
3 mai 1881.	10 mars 1888.	»
»	10 mars 1888	Berlin (chancellerie de l'ambassade).
27 septembre 1881.	29 mars 1888.	Santiago de Cuba.
12 octobre 1881.	29 mars 1888.	Le Caire.
»	30 mars 1888.	Chargé de travaux particuliers.
31 décembre 1875.	1er février 1880. (1) 12 juin 1889.	Alicante (V.-Cat).
»	28 mai 1888.	Vice-résident à Nossy-Vé (Saint-Augustin).
»	30 mai 1888.	Syra.
»	18 juin 1888.	Aïn-Tab (V.-Cat).
»	18 juin 1888.	Séville (V.-Cat).
»	18 juin 1888.	Fiume (V.-Cat).
»	25 juin 1888.	Stockholm (chancellerie de la légation).
»	9 mars 1885. (1) 17 juillet 1888.	Chargé de travaux particuliers.
»	30 juillet 1888.	Secrétaire-archiviste à Constantinople.
»	6 novembre 1888.	Mong-Tzée.
»	12 novembre 1888.	Boston (V.-Cat).
8 janvier 1881.	22 décembre 1888.	Direction des affaires commerciales.
»	22 décembre 1888.	Direction des affaires commerciales.
»	24 décembre 1888.	Londres (chancellerie de l'ambassade).
15 décembre 1885.	31 décembre 1888.	Tunis.

CONSULS DE 2e CLASSE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
THIÉBAUT	31 mars 1856.	1er février 1882.
PELLEGRINI	9 mars 1848.	29 octobre 1868.
DUPLESSIS	2 avril 1853.	10 avril 1875.
DE LACRETELLE ✻	6 juillet 1852.	19 mai 1885.
Guerlet	13 juillet 1854.	26 janvier 1884
DAUMAS	24 août 1843.	13 mars 1886.
DALLEMAGNE	31 mars 1852.	14 février 1889.
HUGONNET ✻	17 mai 1842	6 avril 1889.
PILINSKI	1er septembre 1850.	25 août 1874.
PAVIE O✻	31 mai 1847.	11 novembre 1885.
JOEL LE SAVOUREUX	1er mai 1850.	20 avril 1886.
DE BOUSIGNAC ✻	26 janvier 1845.	25 novembre 1865.
LANGLADE	22 novembre 1832.	26 janvier 1867.
SIOUFFI ✻	12 avril 1829.	1850.
Gueyraud	14 août 1857.	6 décembre 1879.
Le Brun (Auguste)	16 avril 1853.	1er mai 1878.
Girard	18 juin 1857.	25 juin 1882.
Lanel	25 octobre 1859.	1er février 1883.
Bon DE STROLZ	2 janvier 1832.	21 mars 1874.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS (*suite*).

CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	CONSUL de 2e classe ou assimilé.	RÉSIDENCE.
»	31 décembre 1888.	Charleston (V.-Cat).
»	31 décembre 1888.	Varna (V.-Cat).
»	31 décembre 1888.	Nuremberg (V.-Cat).
»	31 décembre 1888.	Salonique.
14 janvier 1886.	15 janvier 1889.	Direction des affaires commerciales.
»	26 janvier 1889.	Chargé des aff. com., cons. et jud. à Tananarive.
»	14 février 1889.	Arlon (V.-Cat).
»	6 avril 1889.	Mogador.
»	18 avril 1889.	Rangoon (V.-Cat).
»	30 octobre 1889.	Luang-Prabang (V.-Cat).
»	15 novembre 1889.	Roustchouk (V.-Cat).
»	30 novembre 1889.	Porto (V.-Cat).
»	1er décembre 1889.	Santo-Domingo.
»	5 décembre 1889.	Mossoul (V.-Cat).
12 juillet 1882.	7 décembre 1889.	»
12 octobre 1881. (1) 28 mai 1885.	7 décembre 1889.	»
1er janvier 1885.	7 décembre 1889.	»
20 novembre 1885.	7 décembre 1889.	»
»	12 mars 1890.	Riga (V.-Cat).

CONSULS SUPPLÉANTS

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.
LEFAIVRE (Jules)	6 août 1859.
Bladé	17 avril 1857.
GUIOT	25 juillet 1863.
BOBOT-DESCOUTURES	10 mai 1859.
DE VALICOURT	13 septembre 1859.
Bonnefons	11 janvier 1862.
Carteron (René)	10 août 1861.
STEEG	11 juillet 1865.
CILLIÈRE	21 mars 1861.
JORDAN	28 juin 1863.
DEJEAN DE LA BÂTIE	7 septembre 1863.
Jullemier	19 février 1859.
CHAYET	24 septembre 1862.
Monod	29 octobre 1862.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

ET ASSIMILÉS.

ENTRÉE AU SERVICE.	CONSUL SUPPLÉANT ou assimilé.	RÉSIDENCE.
26 janvier 1884.	7 mai 1886.	Hambourg.
28 janvier 1885.	3 août 1887.	Direction des affaires commerciales.
28 janvier 1885.	15 septembre 1887.	Beyrouth.
28 janvier 1885.	15 septembre 1887.	Smyrne.
25 janvier 1886.	1er septembre 1888.	Barcelone.
25 janvier 1886.	21 octobre 1888.	»
28 janvier 1885.	12 août 1889.	Direction des affaires commerciales.
10 février 1887.	14 août 1889.	Tunis.
10 février 1887.	14 août 1889.	Constantinople.
10 février 1887.	14 août 1889.	Shanghaï.
10 février 1887.	14 août 1889.	Londres.
10 février 1887.	7 décembre 1889.	»
10 février 1887.	7 décembre 1889.	Tananarive.
10 février 1887.	7 décembre 1889.	Cabinet du ministre.

ATTACHÉS A LA DIRECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.	OBSERVATIONS.
*ENGELHARDT	15 août 1862.	8 mars 1887.	Direction commerciale.
*FRANCASTEL	16 janvier 1859.	8 mars 1887.	Direction commerciale.
*VERSTRAETE	23 juin 1866.	23 janvier 1888.	Direction commerciale.
*DURAND (Maxime)	2 janvier 1863.	24 janvier 1889.	New-York.
*CLAUDEL	6 août 1868.	6 février 1890.	Direction commerciale.
*PADOUX	21 février 1867.	6 février 1890.	Direction commerciale.
AGEL	26 janvier 1863.	6 février 1890.	Direction commerciale.

* Attachés jouissant du traitement de stagiaire.

VICE-CONSULS

CHANCELIERS, DROGMANS ET INTERPRÈTES

VICE-CONSULS

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
LUCCHETTI ✳	11 juin 1837.	24 avril 1867.
LEROUX (L. G.)	9 septembre 1837.	1er avril 1881.
TAMBURINI	16 avril 1840.	5 novembre 1867.
GLANDUT	16 janvier 1841.	31 juillet 1880.
ROBERT (Félix)	18 août 1835.	1er février 1867.
VOSSION	24 août 1847.	4 octobre 1880.
TAILLET	20 septembre 1843.	4 septembre 1876.
FRANDIN (Charles)	18 septembre 1853.	28 juin 1877.
NICAULT ✳	16 juin 1848.	16 octobre 1865.
POLLIO	21 octobre 1852.	31 octobre 1880.
ARÈNE (Joseph) ✳	25 janvier 1851.	27 janvier 1882.
CHABRIÉ	3 août 1855.	1er février 1882.
RICARD ✳	19 décembre 1840.	4 décembre 1865.
BERTRAND (Félix)	2 janvier 1849.	novembre 1869.
THÉLÈNE	11 avril 1834.	29 juin 1882.
GASPARY (François)	15 septembre 1835.	22 avril 1859.
DE LACARRE	26 janvier 1852.	6 février 1875.
COLOMB	30 avril 1850.	27 juin 1872.
HUART (Camille)	3 juin 1857.	28 octobre 1878.
LASSERRE	29 juin 1848.	15 juin 1880.
CAPDEVILLE	21 septembre 1849.	1er avril 1881.
ROUXEL	27 mai 1832.	7 octobre 1881.
LABOSSE	juin 1830.	29 juin 1882.
BERNARD	26 avril 1844.	1er avril 1881.

1. Voir *suprà* la note de la page 52.

DE 1re CLASSE.

CHANCELIER de 3e classe.	VICE-CONSUL ou chancelier de 2e classe.	VICE-CONSUL ou chancelier de 1re classe.	RÉSIDENCE.
»	6 août 1875.		Saint-Thomas.
»	»	1er avril 1881.	Manchester.
3 août 1872.	23 mars 1878.	5 juin 1882.	La Spezzia et Lerici.
»	31 juillet 1880.	29 juillet 1882.	Galveston.
»	1er février 1867.	28 juillet 1884.	Larisse et Volo.
»	4 octobre 1880.	28 juillet 1884.	Philadelphie.
11 novembre 1878.	22 avril 1881.	28 juillet 1884. (1) 10 février 1888.	Brousse.
»	»	31 décembre 1884.	Jassy.
19 février 1875.	26 octobre 1880.	9 mars 1885.	Newport.
»	31 octobre 1880.	9 mars 1885.	Valence.
»	27 janvier 1882.	27 mai 1885.	Mons.
»	1er février 1882.	29 juillet 1885.	Port-Bou.
»	4 décembre 1865.	22 août 1885.	Benghazi.
31 août 1877.	10 mars 1883.	20 janvier 1886.	Diarbékir.
»	29 juin 1882.	16 décembre 1886.	Bahia.
13 avril 1870.	23 mars 1878.	25 juin 1887.	Patras.
28 novembre 1878.	12 juillet 1881.	25 juin 1887.	Cordoba.
1er juillet 1880.	19 novembre 1883.	25 juin 1887.	Casablanca et Rabat.
»	10 mars 1883.	14 juillet 1887.	Chargé du consulat de Canton.
»	15 juin 1880.	8 août 1887.	La Corogne.
»	1er avril 1881.	8 août 1887.	Douvres.
»	7 octobre 1881.	8 août 1887.	Belfast.
»	29 juin 1882.	22 septembre 1887.	Djeddah.
»	1er avril 1881.	30 décembre 1887.	Rosario.

VICE-CONSULS

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Garelli ✵	24 juillet 1828.	3 septembre 1881.
Ordinaire ✵	28 mars 1845.	23 janvier 1882.
Bergeron (Abel)	4 août 1855.	24 juillet 1875.
Jalouzet	28 mai 1838.	2 décembre 1880.
Giamarchi	5 février 1850.	29 juillet 1881.
De Lostalot-Bachoué ✵	17 octobre 1842.	30 mai 1882.
Lemay	11 novembre 1843.	6 juillet 1882.
Schmieder ✵	14 février 1849.	3 avril 1865.
De Boutaud	5 juillet 1838.	11 novembre 1874.
Savoye	27 mars 1849.	3 septembre 1881.
Pinard	24 février 1852.	12 avril 1886.
Ducloux	9 novembre 1832.	27 janvier 1882.
Vte de Jouffroy d'Abbans	16 juillet 1851.	20 décembre 1877.
Bruandet	9 mars 1843.	15 janvier 1879.
Dausseing	22 décembre 1847.	16 novembre 1874.

DE 1re CLASSE (*suite*).

CHANCELIER de 3e classe.	VICE-CONSUL ou chancelier de 2e classe.	VICE-CONSUL ou chancelier de 1re classe.	RÉSIDENCE.
»	3 septembre 1881.	30 décembre 1887.	Alexandrette.
»	23 janvier 1882.	30 décembre 1887.	Tarragone.
»	»	1er janvier 1888.	Batoum.
»	2 décembre 1880.	20 juin 1888.	Suez.
»	29 juillet 1881.	20 juin 1888.	Janina.
»	30 mai 1882.	20 juin 1888.	Roustchouk.
»	6 juillet 1882.	20 juin 1888.	Bourgas.
»	»	8 août 1888.	Tampico.
29 juillet 1879.	28 juillet 1884.	12 octobre 1888.	Colon (Aspinwall).
»	3 septembre 1881.	27 décembre 1888.	Tripoli de Syrie.
»	»	26 janvier 1889.	Nisch.
»	27 janvier 1882.	11 avril 1889.	Tortose et San-Carlos de la Rapita.
28 décembre 1878.	12 mai 1882.	11 avril 1889.	Zurich.
31 octobre 1880.	1er mai 1884.	11 avril 1889.	Southampton.
29 juillet 1879.	17 septembre 1883.	16 décembre 1889.	Durban (Natal).

VICE-CONSULS DE

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
CUBISOL ☼	26 septembre 1830.	20 juillet 1868.
LUCCIANA	28 mai 1828.	Janvier 1864.
BENEDETTI	8 juillet 1832.	8 janvier 1881.
FRÉMONTEIL	13 novembre 1849.	31 mars 1881.
VIGOUREUX	16 octobre 1825.	3 septembre 1881.
MORATI	7 mars 1847.	18 octobre 1881.
ORDIONI	22 mars 1850.	24 mars 1882.
CIRILLI	31 octobre 1847.	17 février 1870.
GRIFFET	10 août 1825.	15 juin 1883.
DEBOS	4 mai 1841.	24 novembre 1879.
ANDRÉ	15 juin 1847.	15 septembre 1882.
BLONDEL (G.)	24 février 1848.	5 juin 1877.
FRANDON Ⓜ	10 septembre 1842.	24 novembre 1879.
RAMOGER	9 septembre 1855.	19 mai 1885.
BRIET	5 février 1839.	20 juillet 1885.
GAUSSEN	24 novembre 1839.	9 octobre 1885.
MEYDIEU	25 novembre 1844.	4 décembre 1873.
CABANEL	28 mars 1849.	16 janvier 1886.
HUMBERT	2 janvier 1844.	15 juillet 1884.
RANCHOT	31 mars 1860.	13 mars 1886.
D'ANTHOUARD	12 octobre 1861.	13 mars 1886.
DE LUCY-FOSSARIEU	29 janvier 1859.	6 février 1883.
PIAT (Lucien)	21 mars 1854.	8 janvier 1881.
FOEX	23 avril 1853.	16 novembre 1880.

DE 2e CLASSE.

CHANCELIER de 3e classe.	VICE-CONSUL ou chancelier de 2e classe.	RÉSIDENCE.
»	20 juillet 1868.	La Goulette.
22 janvier 1864.	14 juin 1880.	Jaffa.
»	8 janvier 1881.	Vintimille et San-Remo.
»	31 mars 1881.	Bari.
»	3 septembre 1881.	Erzeroum.
»	18 octobre 1881.	Sassari et Porto-Torres.
»	24 mars 1882.	Kustendjé.
7 novembre 1877.	6 février 1883.	Rhodes.
»	15 juin 1883.	Coni.
1er juillet 1881.	3 septembre 1883.	Palma.
»	12 avril 1884.	Lucques et Viareggio.
»	31 décembre 1884.	Falmouth.
28 mars 1882.	4 mai 1885.	Foutchéou.
»	19 mai 1885.	Savone.
»	20 juillet 1885.	Alméria.
»	9 octobre 1885.	La Plata.
16 juillet 1880.	17 décembre 1885.	Guayaquil.
»	16 janvier 1886.	Dardanelles.
15 juillet 1884.	18 juin 1888.	Bakou.
»	16 juillet 1888.	Vice-résident à Tananarive.
»	16 juillet 1888.	Vice-résident à Tananarive.
1er mai 1881.	30 juillet 1888.	Kobé.
4 mai 1885.	26 octobre 1888.	Bender-Bouchir.
15 juillet 1884.	27 décembre 1888.	Vice-résident à Majunga.

VICE-CONSULS

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Bons	1er octobre 1859.	16 mai 1884.
Besson	2 avril 1855.	22 mai 1888.
Séon	3 mars 1855.	28 juillet 1881.
Crozier (François)	30 avril 1864.	1er mai 1889.
Mondehare	14 juillet 1854.	22 octobre 1880.
Gauthier	3 juin 1851.	28 juin 1889.
Colomiès	17 juin 1859.	1er décembre 1886.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52

DE 2e CLASSE (*suite*).

CHANCELIER de 3e classe.	VICE-CONSUL ou chancelier de 2e classe.	RÉSIDENCE.
10 juin 1885.	7 janvier 1889.	Chargé du consulat de Long-tchéou.
»	26 janvier 1889.	Vice-résident à Fianarantsoa
1er avril 1882.	30 janvier 1889.	Sivas.
»	1er mai 1889.	»
28 août 1885.	25 juin 1889.	Sierra-Leone.
»	28 juin 1889.	Pak-Hoï.
»	7 décembre 1888. (1) 4 février 1890.	Chargé de travaux particuliers.

CHANCELIERS

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
DE SAIZIEU	9 novembre 1835.	17 mai 1867.
PERETTI	16 décembre 1835.	5 avril 1862.
MURE DE PELANNE	8 février 1844.	7 février 1865.
PUISSANT DE JUZENNECOURT	11 avril 1846.	1er avril 1863.
MARC	21 février 1832.	5 août 1858.
AUDISIO (François)	28 mars 1837.	2 août 1873.
VILLARD	6 avril 1841.	6 avril 1861.
BOULOUZE	22 octobre 1845.	16 août 1869.
DUTRAIT	20 février 1844.	16 février 1874.
DEGARDIN	11 octobre 1842.	1861.
PONS (Gaston)	3 octobre 1845.	29 juillet 1864.
VACHEZ	10 octobre 1839.	30 mars 1880.
GIRAUD (Charles)	3 mars 1833.	12 juin 1863.
RATARD	28 février 1852.	9 avril 1873.
BŒUFVÉ (Eugène)	4 septembre 1851.	1er juillet 1871.
DUCHASTEL DE MONTROUGE	17 avril 1848.	30 novembre 1875.
MARIE	25 décembre 1848.	31 mai 1873.
RHEINS	7 juin 1840.	5 juillet 1873.
PESOLI	31 octobre 1845.	14 février 1874.
PILET	8 août 1852.	13 août 1875.
AMBROGI (François)	29 novembre 1843.	3 novembre 1866.
NETTEMENT	31 mai 1843.	21 mai 1864.
CONSTANTIN (Othon) *dit* OTHON	12 avril 1848.	3 octobre 1865.
DESMARTIS	11 août 1848.	19 août 1879.
DELACROIX	23 octobre 1832.	16 août 1876.

DE 1re CLASSE.

CHANCELIER de 3e classe.	CHANCELIER de 2e classe.	CHANCELIER de 1re classe.	RÉSIDENCE.
16 mars 1872.	19 avril 1879.	24 janvier 1883.	Pesth.
18 avril 1865.	13 mars 1877.	17 septembre 1883.	Gênes.
13 avril 1870.	21 avril 1880.	28 juillet 1884.	La Haye.
24 décembre 1875.	21 avril 1880.	9 mars 1885.	Stuttgart.
2 août 1873.	12 août 1880.	9 mars 1885.	Athènes.
2 août 1873.	27 décembre 1879.	17 décembre 1885.	Milan.
15 mars 1876.	12 juillet 1881.	17 décembre 1885.	Mexico.
19 février 1875.	2 octobre 1881.	17 décembre 1885.	Bucarest.
28 novembre 1878.	5 juin 1882.	17 décembre 1885.	Genève.
25 novembre 1874.	12 août 1880.	1er décembre 1886.	Cardiff.
28 décembre 1878.	22 avril 1881.	1er décembre 1886.	Le Pirée.
30 mars 1880.	27 janvier 1882.	1er décembre 1886.	Shanghaï.
23 mars 1878.	25 février 1882.	1er décembre 1886.	Saint-Sébastien.
28 novembre 1878.	6 février 1883.	25 juin 1887.	Lisbonne.
7 novembre 1877.	28 avril 1882.	12 novembre 1887.	Francfort et Darmstadt.
14 novembre 1878.	17 septembre 1883.	12 novembre 1887.	Amsterdam.
9 juin 1878.	28 avril 1882.	16 juin 1888.	Odessa.
6 août 1875.	24 août 1882.	16 juin 1888.	Dublin.
28 décembre 1878.	17 septembre 1883.	16 juin 1888.	San-Francisco.
29 juillet 1879.	1er mai 1884.	16 juin 1888.	Mannheim.
19 avril 1879.	17 septembre 1883.	19 novembre 1888.	Quito.
24 octobre 1868.	13 mars 1877.	26 décembre 1889.	Liverpool.
14 novembre 1878.	5 juin 1882.	26 décembre 1889.	Constantinople.
27 décembre 1879.	28 juillet 1884.	26 décembre 1889.	Barcelone.
5 octobre 1880.	17 décembre 1885.	20 janvier 1890.	Alexandrie.

CHANCELIER

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Bonin	8 septembre 1818.	1er janvier 1857.
Le Moyne	14 mai 1845.	19 juillet 1869.
De Baroncelli-Javon	2 août 1850.	7 juin 1871.
Ledoulx (Théodore)	13 mai 1854.	25 avril 1871.
Guillois (Alphonse)	3 février 1854.	21 octobre 1873.
Pradère-Niquet	9 mars 1850.	4 septembre 1876.
De Roujoux	13 juillet 1842.	24 juin 1871.
Delage	23 mai 1851.	13 octobre 1877.
Melon	9 décembre 1848.	15 janvier 1879.
Flajollet	16 février 1850.	11 octobre 1880.
Deloffre	20 avril 1843.	22 septembre 1864.
Joulia-Saint-Cyr	7 juillet 1852.	22 août 1873.
Fornier	21 février 1851.	16 décembre 1874.
Bresson	25 juin 1836.	24 mars 1880.
Hosemann	24 février 1850.	12 juillet 1879.
De Pommayrac	14 août 1851.	20 juillet 1881.
Gourlat	7 avril 1828.	1er mars 1863.
Navone	16 janvier 1838.	11 novembre 1864.
Leconte	1er octobre 1846.	29 juin 1877.
Royer	21 mars 1836.	21 novembre 1876.
Meyrier	24 novembre 1852.	7 novembre 1877.
Soupat	15 février 1845.	10 mai 1876.
Le Costé	6 novembre 1847.	29 mai 1879.
De Fulgence	26 mars 1829.	1er octobre 1871.
Swietochowski	19 janvier 1827.	16 octobre 1863.
Wiet (Émile)	30 juin 1855.	18 octobre 1875.

DE 2e CLASSE.

CHANCELIER de 3e classe.	CHANCELIER de 2e classe.	RÉSIDENCE.
25 juillet 1865.	22 avril 1881.	Glasgow.
30 octobre 1877.	25 février 1882.	Bilbao.
23 mars 1878.	17 septembre 1883.	Palerme.
20 novembre 1879.	17 septembre 1883.	Madrid.
19 avril 1879.	1er mai 1884.	Salonique.
20 novembre 1879.	9 mars 1885.	Livourne.
27 décembre 1879.	9 mars 1885.	Larnaca.
21 avril 1880.	9 mars 1885.	Le Cap.
21 avril 1880.	9 mars 1885.	Varsovie.
11 octobre 1880.	17 décembre 1885.	Florence.
2 décembre 1880.	17 décembre 1885.	Belgrade.
17 juillet 1880.	1er décembre 1886.	Carthagène.
11 décembre 1880.	1er décembre 1886.	Le Caire.
11 décembre 1880.	1er décembre 1886.	Brême.
12 avril 1881.	1er décembre 1886.	Bâle.
20 juillet 1881.	1er décembre 1886.	Santiago du Chili.
15 octobre 1883.	1er décembre 1886.	Smyrne.
28 décembre 1878.	12 avril 1887.	Messine.
16 mai 1881.	12 avril 1887.	Malaga.
25 février 1882.	12 avril 1887.	Munich.
12 mai 1882.	12 avril 1887.	La Nouvelle-Orléans.
21 juillet 1882.	12 avril 1887.	Turin.
23 novembre 1882.	12 avril 1887.	Rotterdam.
10 mars 1882.	30 décembre 1887.	Batavia.
26 juillet 1883.	30 décembre 1887.	Bosna-Séraï.
22 juin 1881.	16 juin 1888.	Naples.

CHANCELIERS

NOMS.	DATE de naissance.	ENTRÉE au service.
Bonfort	19 juillet 1854.	24 août 1877.
De la Bordère	22 mai 1850.	6 mai 1879.
Cte de Louvières	2 octobre 1856.	21 décembre 1877.
Dejoux	12 mars 1856.	20 juillet 1885.
Mérou	24 juillet 1853.	2 juillet 1880.
De Surrel	16 septembre 1853.	16 novembre 1880.
Bouliech	27 novembre 1843.	15 mai 1877.
Guillois (Louis)	11 avril 1856.	23 décembre 1877.
Béguerie	6 janvier 1844.	3 juillet 1878.
Bogusz	13 novembre 1841.	1er janvier 1863.
Rigoreau	28 août 1855.	15 janvier 1879.
Caula	5 février 1855.	20 mai 1878.
Ardin	14 janvier 1846.	31 mai 1882.
Belin	7 juillet 1856.	7 novembre 1877.

1. Voir *suprà* la note de la page 52.

DE 2e CLASSE (*suite*).

CHANCELIER de 3e classe.	CHANCELIER de 2e classe.	RÉSIDENCE.
15 juin 1883.	16 juin 1888.	Cadix.
20 septembre 1883.	16 juin 1888.	Buenos-Ayres.
25 février 1882.	25 juin 1887. (1) 30 janvier 1889.	Québec.
20 juillet 1885.	30 octobre 1888.	Caracas.
15 juillet 1884.	27 décembre 1888.	Hambourg.
3 décembre 1885.	27 décembre 1888.	Montevideo.
7 avril 1881.	26 décembre 1889.	Tiflis.
1er avril 1882.	26 décembre 1889.	Philippopoli.
15 décembre 1883.	26 décembre 1889.	Guatemala.
29 juillet 1882.	20 janvier 1890.	Moscou.
15 juillet 1884.	20 janvier 1890.	Sydney.
28 juillet 1884.	20 janvier 1890.	La Havane.
4 mai 1885.	20 janvier 1890.	Valparaiso.
5 juin 1885.	20 janvier 1890.	Rio-de-Janeiro.

CHANCELIER

NOMS.	DATE de naissance.
EYCHENNE	11 décembre 1845.
GUYS	12 août 1849.
VILLEROI	23 décembre 1851.
Abadie	15 mai 1825.
GUÈS	18 mai 1847.
BŒUFVÉ (Jules)	8 septembre 1857.
DUPAS	23 janvier 1857.
DE VRINDT	16 octobre 1851.
NAGGIAR	17 octobre 1854.
TALLIEN DE CABARRUS (Théodore)	10 août 1855.
VATTIER DE BOURVILLE	7 février 1853.
LAVOLLEY	20 septembre 1846.
DESPESSAILLES	25 juin 1856.
AUTIGEON	29 décembre 1846.
GOUDAREAU	9 décembre 1839.
MAISTRE (Paul)	17 mai 1851.
TELLIER	25 octobre 1854.
MONIN	13 mai 1858.
DE CASABIANCA	13 décembre 1859.
PUISSANT DE JUZENNECOURT (Gabriel)	25 janvier 1854.
DELENDA	20 décembre 1853.
STOYCHICH	7 mars 1818.
Renucci	29 juin 1854.
GIRODROUX	29 décembre 1854.

DE 3e CLASSE.

ENTRÉE au service.	DATE de la promotion au grade.	RÉSIDENCE.
18 octobre 1881.	18 octobre 1881.	Lima.
17 avril 1873.	1er décembre 1882.	Scutari d'Albanie.
9 août 1879.	26 juillet 1883.	Singapore.
1er janvier 1861.	15 octobre 1883.	Palamos (Agence consulaire).
27 décembre 1879.	20 février 1884.	Bombay.
28 novembre 1878.	12 avril 1884.	Washington.
13 juin 1878.	15 juillet 1884.	New-York.
25 août 1871.	8 août 1884.	Anvers.
1er octobre 1874.	15 décembre 1884.	Mogador.
24 novembre 1879.	12 février 1885.	Santander.
26 décembre 1879.	12 février 1885.	Tripoli de Barbarie.
22 mars 1882.	12 février 1885.	Corfou.
15 janvier 1879.	5 juin 1885.	Charleroi.
15 juin 1883.	5 juin 1885.	Tanger.
5 juillet 1883.	13 septembre 1885.	Yokohama.
13 mai 1881.	15 octobre 1885.	Melbourne.
4 juillet 1879.	14 novembre 1885.	Pernambouc.
27 novembre 1879.	9 novembre 1885.	Trieste.
2 novembre 1881.	20 janvier 1886.	Cagliari.
12 juillet 1881.	8 mars 1886.	Dusseldorf.
7 novembre 1881.	10 juillet 1886.	Port-Saïd.
1er janvier 1877.	18 novembre 1886.	Syra.
24 août 1877.	10 février 1887.	»
24 novembre 1879.	12 mai 1887.	Barcelone (secrétaire-archiviste).

CHANCELIERS

NOMS.	DATE de naissance.
De Bezaure (Paul)	18 août 1856.
De Lobel-Mahy	26 avril 1857.
Arnould	20 novembre 1853.
Schoenfeld	2 juin 1855.
Lavielle	1er novembre 1844.
Arachequesne	17 juin 1849.
Heymann	18 septembre 1839.
Vizzavona	12 juillet 1852.
Heilmann	21 avril 1859.
Véclain	2 juillet 1859.
Marinacce	27 février 1863.
Sarrazin	11 septembre 1856.
Biers	6 novembre 1843.
Vernazza	22 septembre 1857.
Miné	9 novembre 1845.
Laffont (Albert)	25 mars 1845.
Gauthier	12 juin 1845.
Bicheray	19 mai 1842.
Bernard (Eugène)	12 février 1849.
Altemer	25 août 1859.
De Buyer	1er mars 1857.
Vallois	12 août 1859.
Guillet	26 mai 1849.
De Malaspina	5 janvier 1852.

(1) Voir *suprà* la note de la page 52.

DE 3e CLASSE (*suite*).

ENTRÉE au service.	DATE de la promotion au grade.	RÉSIDENCE.
7 octobre 1880.	6 octobre 1887.	Venise.
22 novembre 1881.	6 octobre 1887.	Newcastle.
16 mai 1882.	19 décembre 1887.	Attaché à la Résidence générale (Tunis.)
20 décembre 1877.	1er août 1889. (1) 26 décembre 1889.	La Vera-Cruz.
21 novembre 1879.	2 janvier 1888.	Panama.
17 février 1879.	30 janvier 1888.	Malte.
15 janvier 1879.	31 janvier 1888.	Leipzig.
30 avril 1882.	11 février 1888.	Honolulu.
3 avril 1879.	28 février 1888.	Chicago.
27 novembre 1879.	28 février 1888.	Sous-direction des chancelleries.
4 décembre 1880.	28 février 1888.	Sous-direction des chancelleries.
12 juillet 1881.	9 mars 1888.	Sainte-Croix-de-Ténériffe.
12 mai 1882.	21 mars 1888.	La Paz.
22 mars 1882.	16 juin 1888.	»
9 octobre 1879.	16 juin 1888.	Galatz.
12 mai 1880.	16 juin 1888.	Sofia.
20 janvier 1881.	18 juin 1888.	Saint-Pétersbourg (secrétaire archiv.).
30 mars 1881.	18 juin 1888.	Christiania.
12 mai 1880.	20 juin 1888.	Danzig.
1er décembre 1882.	20 juin 1888.	Calcutta.
23 avril 1883.	20 juin 1888.	Berne (secrétaire-archiviste).
30 novembre 1881.	30 juin 1888.	L'Assomption.
19 juillet 1884.	31 décembre 1888.	Bruxelles (secrétaire-archiviste).
20 juin 1882.	25 janvier 1889.	Puerto-Rico (San-Juan).

CHANCELIERS

NOMS.	DATE de naissance.
Jore	»
Sabadie	11 octobre 1860.
Mercinier	25 juillet 1852.
Cte de Potier	18 novembre 1858.
Carlier	1er mai 1856.
Monnet	28 décembre 1862.
Cassianos	29 octobre 1837.
Knecht	8 novembre 1861.
De Fages de Chaulnes	7 juillet 1858.
Waguet	14 février 1845.
Houssin de Saint-Laurent	21 décembre 1857.
Barron	23 juillet 1854.
Senart	16 février 1844.
Sarazin	23 mars 1838.
Raybaud	29 mai 1861.
Menant	13 avril 1855.
Ferrand	22 janvier 1864.

DE 3e CLASSE (*suite*).

ENTRÉE au service.	DATE de la promotion au grade.	RÉSIDENCE.
11 avril 1886.	26 janvier 1889.	Tamatave.
19 juillet 1884.	28 janvier 1889.	Santiago de Cuba.
12 mai 1880.	12 février 1889.	Manille.
19 juillet 1884.	30 janvier 1889. 23 mai 1890.	Gibraltar.
12 mai 1880.	27 juillet 1889.	Saïda. (Agence consulaire.)
1er avril 1885.	20 décembre 1889.	Bucarest (secrétaire-archiviste).
9 août 1880.	26 décembre 1889.	Tanger (secrétaire-archiviste).
24 novembre 1879.	26 décembre 1889.	Londres. (Ambassade.) [Secr.-archiv.]
25 mars 1884.	26 décembre 1889.	Shanghaï (secrétaire-archiviste).
6 octobre 1884.	26 décembre 1889.	Buenos-Ayres (secrétaire-archiviste).
19 novembre 1884.	26 décembre 1889.	New-York (secrétaire-archiviste).
(1872.)	20 janvier 1890.	Bogota.
11 juin 1884.	20 janvier 1890.	Madrid (secrétaire-archiviste).
19 mars 1876.	30 janvier 1890.	H. C.
19 décembre 1882.	4 février 1890.	Hong-Kong.
25 juillet 1881.	8 avril 1890.	Morotsangana (chargé de l'agence de résidence).
16 mars 1888.	8 avril 1890.	»

DROGMANS ET

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
BARRÉ DE LANCY O ✻.	4 mars 1834.	8 août 1853.
DEVÉRIA ✻.	7 février 1844.	6 février 1860.
ROBERT ✻.	15 novembre 1837.	Septembre 1853.
CLERMONT-GANNEAU ✻.	19 février 1846.	9 mai 1867.
ROUET ✻.	15 mars 1847.	1er octobre 1865.
OUTREY (Georges).	7 octobre 1847.	21 août 1867.

DROGMANAT. —

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
RONZEVALLE	4 mai 1830.	1855.
HÉLOUIS.	30 avril 1850.	3 octobre 1868.
JOUGLET	6 novembre 1843.	10 août 1862.
PORTALIS	21 janvier 1847.	7 octobre 1865.
BERTRAND (Emmanuel).	25 décembre 1851.	Mars 1875.
IMBAULT-HUART (Clément).	4 février 1854.	1er août 1875.

INTERPRÈTES

GRADE.	DATE de nomination au grade.	FONCTIONS.
Consul général.	28 avril 1884.	1er secrétaire-interprète à Paris.
Consul général.	22 mars 1888.	Secrétaire-interprète à Paris.
Consul général.	30 juillet 1888.	1er drogman à Constantinople.
Consul de 1re classe.	1er novembre 1883.	2e secrétaire-interprète à Paris.
Consul de 2e classe.	19 mai 1885.	2e drogman à Constantinople.
Consul de 2e classe.	30 juillet 1888.	Secrétaire-archiviste à Constantinople.

DROGMANS DE 1re CLASSE.

DROGMAN de 3e classe.	DROGMAN de 2e classe.	DROGMAN de 1re classe.	RÉSIDENCE.
(18 sept. 1880.)	4 avril 1882.	15 mars 1887	1er drogman à Beyrouth.
(18 sept. 1880.)	4 avril 1882.	3 juin 1887.	1er drogman à Tanger.
»	(18 sept. 1880.)	6 août 1887.	Secrétaire-archiviste à Tunis.
(18 sept. 1880.)	10 mars 1882.	21 juin 1888.	Drogman-chancelier à Damas.
(18 sept. 1880.)	10 mars 1883.	21 juin 1888.	1er drogman au Caire (agence).
(18 sept. 1880.)	10 mars 1883.	28 juin 1889.	1er second drogman à Constantinople.

DROGMANS

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
Alric	28 janvier 1850.	9 juin 1878.
Gaillardot	2 novembre 1850.	20 juin 1876.
Chidiac	15 mai 1840.	9 février 1865.
Binson	12 février 1834.	1855.
Perruchot de Longeville	11 janvier 1856.	25 août 1878.
Audibert	23 mars 1855.	29 avril 1879.
Haggar	23 octobre 1845.	4 mai 1872.
Piat (Émile)	29 mai 1858.	15 janvier 1879.

DE 2e CLASSE.

DROGMAN de 3e classe.	DROGMAN de 2e classe.	RÉSIDENCE.
18 septembre 1880.	1er mai 1884.	3e drogman à Constantinople.
18 septembre 1880.	1er mai 1884.	Drogman-chancelier à Beyrouth.
8 janvier 1881.	31 juillet 1886.	Drogman au Caire.
10 mars 1882.	31 juillet 1886.	1er drogman à Smyrne.
10 mars 1882.	31 juillet 1886.	Drogman-chancelier à Tunis.
10 mars 1882.	22 décembre 1886	1er drogman à Téhéran.
10 mars 1882.	15 mars 1887.	1er drogman à Alexandrie.
15 juillet 1884.	26 juillet 1887.	1er drogman à Tripoli de Barbarie.

DROGMANS

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.
Kouri	19 novembre 1850.
Franco	25 janvier 1838.
Ferté	27 juillet 1855.
Malpertuy	2 septembre 1857.
Roque-Ferrier	20 février 1859.
Grech	8 décembre 1857.
Ledoulx (Alphonse)	7 août 1859.
Bertrand (Édouard)	27 décembre 1847.
Barthélemy	25 août 1859.
Bay	21 juin 1851.
Vilbert	27 août 1863.
Jeannier	25 novembre 1862.
Kouri (Nooman)	14 août 1856.
Raad (Alexandre)	4 mai 1856.

DE 3e CLASSE.

ENTRÉE AU SERVICE.	DATE de nomination au grade.	FONCTIONS.
28 novembre 1873.	10 mars 1882.	Drogman-chancelier à Jérusalem.
22 avril 1873.	1er avril 1882.	Drogman à Smyrne.
6 août 1880.	1er avril 1882.	Drogman-chancelier à La Canée.
13 août 1879.	15 juillet 1884.	Drogman-chancelier à Téhéran.
19 décembre 1882.	18 mars 1885.	Drogman-chancelier à Tauris.
»	18 mars 1885.	Drogman à Tunis.
22 septembre 1882.	4 mai 1885.	Drogman à Constantinople.
13 avril 1882.	8 février 1886.	Drogman-chancelier à Trébizonde.
3 septembre 1884.	28 décembre 1887.	Drogman-chancelier à Alep.
24 mars 1888.	24 mars 1888.	»
4 mai 1885.	31 juillet 1889.	Drogman à Constantinople.
10 mai 1886.	31 juillet 1889.	Drogman-chancelier à Bagdad.
5 juillet 1883.	31 octobre 1889.	H. C. Attaché à l'administration tunisienne.
13 octobre 1883.	31 octobre 1889.	H. C. Attaché à l'administration tunisienne.

INTERPRÉTARIAT. —

NOMS	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
LORGEOU ☼.	13 janvier 1848.	3 février 1874.
VISSIÈRE	2 août 1858.	21 janvier 1880.
DAUTREMER.	9 juin 1860.	31 décembre 1878.

INTERPRÈTES

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.	ENTRÉE AU SERVICE.
HARDOUIN.	29 février 1856.	7 juin 1881.
BASTIDE	30 avril 1856.	21 avril 1880.
Bons	1er octobre 1859.	16 mai 1884.
GUILLIEN.	28 mai 1860.	19 juillet 1884.

INTERPRÈTES

NOMS.	DATE DE NAISSANCE.
LEDUC.	13 juillet 1863.
DE PINA DE SAINT-DIDIER (Joseph)	4 octobre 1861.
GUÉRIN.	22 février 1863.

— INTERPRÈTES DE 1re CLASSE.

INTERPRÈTE de 3e classe.	INTERPRÈTE de 2e classe.	INTERPRÈTE de 1re classe.	RÉSIDENCE.
28 déc. 1878.	»	10 mars 1883.	Interprète-chancelier à Bangkok.
»	1er mai 1884.	9 nov. 1887.	1er interprète à Pékin.
»	1er mai 1884.	28 juin 1889.	2e interprète à Tokio.

DE 2e CLASSE.

INTERPRÈTE de 3e classe.	INTERPRÈTE de 2e classe.	RÉSIDENCE.
24 août 1882.	9 nov. 1887.	Interprète à Bangkok.
1er avril 1882	18 nov. 1887.	Interprète-chancelier à Pékin.
10 juin 1885.	7 janvier 1889.	Chargé du consulat de Long-Tchéou.
14 juin 1886.	28 juin 1889.	Interprète à Shanghaï.

DE 3e CLASSE.

ENTRÉE AU SERVICE.	INTERPRÈTE de 3e classe.	RÉSIDENCE.
30 juillet 1885.	10 août 1888.	Interprète-chancelier à Mong-Tzée.
17 mars 1885.	26 décembre 1889.	Interprète à Bangkok.
21 août 1886.	26 décembre 1889.	Interprète-chancelier à Séoul.

CONSULS GÉNÉRAUX, CONSULS, VICE-CONSULS ET CHANCELIERS

JOUISSANT D'UN TRAITEMENT DE DISPONIBILITÉ.

NOMS.	GRADE.	DATE de la mise en disponibilité.	TRAITEMENT annuel.	DATE de l'entrée en jouissance du traitement.
CHEVREY-RAMEAU (Henri) ✻	Consul général.	14 août 1885.	4,000	1er sept. 1885.
THIBOUVILLE ✻	Id.	26 juill. 1888.	4,000	1er août 1888.
DELONGRAYE (Alfred) ✻	Id.	10 nov. 1888.	4,000	11 nov. 1888.
DALOZ Ⓜ ✻	Id	10 fév. 1890.	4,000	10 fév. 1890.
BEAUFEU	Id.	24 déc. 1889.	4,000	24 déc. 1889.
WATBLED	Consul de 1re classe.	6 avril 1889.	3,000	12 juill. 1889.
KLECZKOWSKI ✻	Id.	10 fév. 1890.	3,000	10 fév. 1890.
BERTRAND (Alphonse)	Consul de 2e classe.	9 mars 1885.	2,400	21 mai 1885.
BAUDAIS O ✻	Id.	14 oct. 1885.	2,400	1er avril 1886.
CRAVERI	Vice-consul de 1re cl.	15 oct. 1886.	2,400	16 janv. 1887.
DE MARICOURT	Vice-consul de 2e cl.	30 janv. 1889.	2,000	30 janv. 1889.
CLAMAGERAN	Id.	12 juin 1889.	2,000	12 oct. 1889.
DEVAUGELADE	Chancelier de 1re cl.	7 juin 1888.	2,400	11 juill. 1888.
BELLAGUET	Id.	4 fév. 1890.	2,400	4 fév. 1890.
LAPORTE	Chancelier de 3e cl.	28 mars 1889.	2,000	28 mars 1889.
HUREL	Id.	27 avril 1889.	1,500	27 avril 1889.

EN DISPONIBILITÉ SANS TRAITEMENT.

NOMS	GRADE.	DATE de l'entrée au service.	DATE de la mise en disponibilité.
DELONCLE	Consul général.	6 juillet 1880.	14 octobre 1889.
MALLET	Consul de 1re classe.	16 mars 1872.	2 octobre 1886.
ARMANDO	Chancelier de 2e cl.	9 août 1879.	4 novembre 1886.
CRESSONNIER	Chancelier de 3e cl.	10 octobre 1866.	7 avril 1881.
MORIN	Id.	1er juillet 1876.	30 nov. 1883
DAUBAS DE FERROU ✻	Id.	9 novembre 1877.	15 juillet 1884.
BERNARD (L.)	Id.	6 mai 1879.	4 mai 1885.
AMBROGI (J. B.)	Id.	12 sept. 1873.	12 février 1885.
SOULIGOUX DE FAUGÈRE	Id.	15 février 1881.	26 juillet 1887.
MOËT	Chancelier de 3e cl.	8 avril 1880.	31 déc. 1888.
QUILLET SAINT-ANGE	Id.	19 juillet 1884.	31 déc. 1888.
BŒUFVÉ (Robert)	Id.	11 mai 1875.	4 février 1880.

CHAPITRE V.

TRAITEMENTS DES AGENTS DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(1890)

ADMINISTRATION CENTRALE.

TRAITEMENT DU MINISTRE ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Traitement du Ministre 60,000f

TRAITEMENTS DES BUREAUX.

Cabinet du Ministre.

1 directeur		15,000f
Cabinet.	2 commis principaux à 2,500 fr.	5,000
	3 attachés payés (de 1,500 à 1,800 fr.)	5,100
Bureau du chiffre.	1 chef	8,000
	1 sous-chef	6,500
	1 commis principal	5,000
	4 attachés payés (de 1,800 à 4,000 fr.)	12,800
Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances et des courriers.	1 chef	6,000
	1 sous-chef	4,500
	1 commis-principal	3,000
Service des traductions et de l'analyse de la presse.	1 sous-directeur chargé du service	10,000
	1 chef de bureau	4,000
	1 commis principal	2,500
	1 traducteur	4,000
	4 attachés payés (de 2,000 à 3,000 fr.)	9,800

Service du protocole.

1 chef	10,000
1 rédacteur faisant fonctions de sous-chef	4,000
1 expéditionnaire	2,000

Direction des affaires politiques et du contentieux.

	1 directeur	20,000f
Bureau d'ordre et du personnel diplomatique.	1 conseiller faisant fonctions de chef	4,000
	2 rédacteurs faisant fonctions de sous-chefs (à 3,500 et 3,000 fr.)	6,500
	4 commis principaux (de 2,000 à 2,500 fr.)	9,200
	3 attachés payés (de 1,600 à 2,000 fr.)	5,600
Sous-direction du Nord et de l'Extrême-Orient.	1 sous-directeur	10,000
	1 rédacteur faisant fonctions de chef	4,000
	3 rédacteurs (à 4,000 et 3,000 fr.)	10,000
	2 commis principaux (à 2,000 fr)	4,000
Sous-direction du Midi et de l'Orient.	1 sous-directeur	10,000
	2 rédacteurs fais. fonct de chefs (à 5,000 et 4,000 fr.)	9,000
	1 rédacteur	3,000
	4 commis princ. fais. fonct. de s.-chefs (à 2,500 et 3,000 fr.)	10,500
	1 attaché payé	1,600
Sous-direction des pays placés sous le protectorat de la France.	1 sous-directeur	10,000
	2 rédacteurs faisant fonctions de chefs (à 4,000 fr.)	8,000
	1 rédacteur	3,000
	2 commis principaux (à 2,500 fr.)	5,000
	3 attachés payés (à 2,000 fr.)	6,000
Sous-direction du contentieux.	1 sous-directeur	11,000
	1 rédacteur	4,000
	2 commis principaux (à 2,500 fr.)	5,000
	1 attaché payé	2,000

Direction des affaires commerciales et consulaires.

	1 directeur	22,000
Bureau d'ordre et du personnel.	1 sous-directeur faisant fonctions de chef	11,000
	2 rédacteurs (à 3,500 et 4,000 fr.)	7,500
Sous-direction des affaires commerciales.	1 sous-directeur	10,000
	2 rédacteurs (à 5,000 fr.)	10,000
	1 commis principal	2,400
	1 attaché payé (à 2,000 fr.)	2,000
	1 expéditionnaire	2,300
Sous-direction des affaires consulaires.	1 sous-directeur	13,000
	2 rédacteurs (à 5,200 et 3,600 fr.)	8,800
	2 commis principaux (à 3,000 et 2,300 fr.)	5,300
	1 expéditionnaire	2,300
Sous-direction des affaires de chancellerie.	1 sous-directeur	12,000
	1 sous-directeur adjoint	6,000
	3 rédacteurs (de 5,000 à 7,000 fr.)	17,800
	3 commis principaux (à 2,600 et 4,000 fr.)	9,600
	4 attachés payés (de 1,200 à 2,500 fr.)	7,700
	2 expéditionnaires (à 2,300 et 2,400 fr.)	4,700
	30 attachés (à 1,500 fr.) [cabinet, direct. politique, direct. commerciale]	45,000

Division des archives.

	1 chef de division	14,000^f
	1 sous-directeur faisant fonctions de chef	3,600
	1 rédacteur faisant fonctions de chef	4,300
	2 commis principaux (à 2,400 et 2,200 fr.)	4,600
	3 attachés payés (de 1,500 à 2,500 fr.)	5,500
Bibliothèque.	1 bibliothécaire	6,500
	1 commis principal	2,200
Dépôt géographique.	1 géographe	7,000
	1 attaché payé	2,200

Division des fonds et de la comptabilité.

1 chef de division	12,000
3 chefs de bureau (de 5,000 à 6,500 fr.)	17,000
3 commis principaux fais. fonct. de sous-chefs (de 3,000 à 3,700 fr.)	10,300
12 attachés payés (de 1,500 à 2,500 fr.)	27,000
1 secrétaire-archiviste	3,400
Traitement du médecin du département	1,500

Service intérieur.

1 inspecteur du service matériel	3,000
1 imprimeur-lithographe	2,700
1 typographe	3,000
1 surveillant des gens de service	1,700
Gages des gens de service (huissiers de cabinet, concierges, portiers, garçons de bureau, hommes de peine employés au service des trois hôtels du ministère)	68,300

TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.

AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

Service diplomatique.

Ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires.

9 ambassadeurs (à 40,000 fr.)	360,000^f
10 ministres plénipotentiaires de 1re classe (à 30,000 fr.)	300,000
13 ministres plénipotentiaires de 2e classe (à 24,000 fr.)	312,000

Allocations pour frais de loyer de maison et de réceptions.

Ambassades.

Berlin	100,000^f	Rome (Saint-Siège)	70,000
Berne	20,000	Rome (Italie)	70,000
Constantinople	90,000	Saint-Pétersbourg	210,000
Londres	160,000	Vienne	130,000
Madrid	80,000		

Légations.

Athènes	36,000f	Montevideo	16,000f
Belgrade	16,000	Munich	20,000
Bruxelles	30,000	Pékin	55,000
Bucarest	30,000	Port-au-Prince	12,000
Buénos-Ayres	45,000	Rio-de-Janeiro	50,000
Caracas	12,000	Santiago du Chili	26,000
Copenhague	26,000	Stockholm	20,000
La Haye	30,000	Tanger	8,000
Lima	26,000	Téhéran	20,000
Lisbonne	30,000	Tokio	49,000
Mexico	36,000	Washington	50,000
Montenegro	»		

Conseillers et Secrétaires d'ambassade.

8 Conseillers d'ambassade à 18,000f			144,000
12 Secrétaires de 1re classe à 12,000			144,000
18 Secrétaires de 2e classe à 10,000			180,000
36 Secrétaires de 3e classe à 5,000			180,000
Indemnités supplémentaires à huit secrétaires de 3e classe.	2 à Londres (à 1,000 fr.)	2,000f	8,000
	2 à St-Pétersb. (à 1,000 fr.)	2,000	
	1 à Washington	1,000	
	1 à Buénos-Ayres	1,000	
	1 à Rio-de-Janeiro	1,000	
	1 à Tokio	1,000	

Service consulaire.

—

Consuls généraux.

Alexandrie. — Le Caire. (Agence et cons. général en Égypte.)	50,000f	Londres	40,000f
Amsterdam	22,000	Moscou	25,000
Anvers	20,000	Naples	24,000
Bangkok	25,000	New-York	55,000
Barcelone	24,000	Paz (La)	30,000
Beyrouth	25,000	Pesth	25,000
Bogota	30,000	Québec	30,000
Calcutta	50,000	Quito	26,000
Francfort	25,000	Shanghaï	50,000
Gênes	22,000	Smyrne	20,000
Guatémala	30,000	Sofia	30,000
Hambourg	25,000	Trieste	22,000
Havane (La)	40,000	Tripoli de Barbarie	20,000
Leipzig	22,000	Varsovie	25,000

Consuls.

Alep	15,000f	Malte	15,000f
Alexandrie	22,000	Manille	30,000
Assomption	20,000	Mannheim	15,000
Bagdad	16,000	Melbourne	30,000
Bâle	15,000	Messine	15,000
Batavia	40,000	Milan	18,000
Bilbao	14,000	Mogador	13,000
Bombay	30,000	Mong-tseu	24,000
Bosna-Séraï	16,000	Newcastle	18,000
Brême	15,000	Nouvelle-Orléans (La)	30,000
Cadix	15,000	Odessa	20,000
Cagliari	13,000	Palerme	15,000
Caire (Le)	18,000	Panama	28,000
Canée (La)	14,000	Philippopoli	16,000
Canton	25,000	Pirée (Le)	15,000
Cap de Bonne-Espérance (Le)	20,000	Port-Louis	25,000
Cardiff	18,000	Port-Saïd	20,000
Carthagène d'Espagne	14,000	Puerto-Rico	20,000
Charleroi	12,000	Rio-de-Janeiro	30,000
Chicago	20,000	Rotterdam	15,000
Christiania	15,000	Sainte-Croix de Ténériffe	12,000
Constantinople	24,000	Saint-Sébastien	14,000
Corfou	13,000	Salonique	14,000
Damas	18,000	San-Francisco	40,000
Danzig	15,000	Santander	14,000
Djeddah	18,000	Santiago de Cuba	20,000
Dublin	18,000	Scutari d'Albanie	14,000
Dusseldorf	15,000	Séoul	20,000
Fernambouc	20,000	Singapour	28,000
Florence	16,000	Stuttgart	20,000
Galatz	18,000	Sydney	30,000
Genève	18,000	Syra	14,000
Gibraltar	15,000	Tauris	20,000
Glasgow	18,000	Tien-tsin	26,000
Hong-Kong	30,000	Tiflis	24,000
Honolulu	21,000	Trébizonde	15,000
Jérusalem	22,000	Turin	16,000
Larnaca	18,000	Valparaiso	25,000
Liverpool	22,000	Venise	15,000
Livourne	15,000	Vera-Cruz (La)	25,000
Long-tcheou	24,000	Yokohama	25,000
Malaga	14,000	Zanzibar	20,000

Consuls suppléants.

12 consuls suppléants, à 5,000 fr. 60,000

Indemnités supplémentaires à neuf consuls suppléants.	Alexandrie	1,000f	12,000f
	Beyrouth	1,000	
	Constantinople	1,000	
	Hambourg	1,000	
	Londres	1,000	
	Montevideo	2,000	
	New-York	2,000	
	Yokohama ou Shanghaï	2,000	
	Sofia	1,000	

Vice-consuls.

Aden	14,000f	Jassy	10,000
Aïn-Tab	9,000	Jersey	11,500
Alexandrette	7,000	Kobé	14,000
Alicante	9,000	Kustendjé	10,000
Alméria	9,000	Larisse et Volo	9,000
Andrinople	11,500	Latakieh	10,000
Arlon	8,000	Liège	11,000
Bahia	14,000	Luang-Prabang	14,000
Bakou	12,000	Lucques et Viareggio	3,200
Bari	7,000	Manchester	10,000
Bassorah	8,000	Massouah	7,000
Batoum	12,000	Monaco	8,500
Belfast	9,000	Mons	10,000
Benghazi	8,500	Mossoul	8,300
Boston	12,000	New-Port	10,000
Bourgas	8,000	Nisch	8,000
Breslau	10,000	Nuremberg	9,000
Brousse	8,000	Ostende	10,000
Caïffa	10,000	Pakhoï	14,000
Callao (Le)	13,000	Palma	8,000
Casablanca et Rabat	10,000	Patras	8,000
Charleston	13,000	Philadelphie	12,000
Civita-Vecchia	10,000	Plata (La)	11,000
Colon	14,000	Port-Bou	8,000
Coni	7,000	Porto	8,500
Cordoba	12,000	Prétoria	14,000
Corogne (La)	8,500	Rangoon	16,000
Dardanelles (Les)	8,000	Rhodes	8,000
Diarbékir	9,000	Riga	11,000
Douvres	9,000	Rodosto	7,000
Durban	14,000	Rosario	10,000
Édimbourg et Leith	12,000	Roustchouk	10,000
Erzeroum	10,000	Saint-Jean de Terre-Neuve	12,000
Falmouth	9,000	Saint-Thomas	9,400
Fiume	10,000	San-José de Costa-Rica	11,500
Foutchéou	14,000	Santo-Domingo	11,000
Galveston	14,000	Sassari et Porto-Torres	7,000
Guayaquil	12,000	Savone	8,000
Hang-Kao	14,000	Séville	9,500
Helsingfors	12,000	Sierra Leone	12,000
Jaffa	8,000	Sivas	8,000
Janina	10,000	Southampton	10,000

Spezzia (La)	6,500f	Tripoli de Syrie	10,000f
Suez	10,000	Valence	10,000
Swansea	12,000	Varna	10,000
Tampico	14,000	Vigo	8,000
Tarragone	8,400	Vintimille et San-Remo	6,000
Tarsous	5,200	Wellington	14,000
Tortose	7,000	Zurich	9,000

Drogmans, secrétaires-interprètes, drogmans-chanceliers et interprètes.

1° *Paris*	1 premier secrétaire du Gouvernement pour les langues orientales	10,000
	1 secrétaire-interprète du Gouvernement pour les langues orientales	6,000
	1 secrétaire-interprète du Gouvernement pour la langue chinoise	6,000

2° *Levant et Barbarie.*

Ambassade à Constantinople.		1 premier drogman	20,000
		2 seconds drogmans (à 12,000 et à 10,000 fr.)	22,000
		1 secrétaire-archiviste	10,000
		2 troisièmes drogmans à 6,000 et 5,000 fr.	11,000
Légation à Tanger		1 premier drogman	9,000
		1 drogman-chancelier	7,500
Légation à Téhéran		1 premier drogman	10,000
		1 drogman-chancelier	9,000
Consul. gén.	Égypte	1 premier drogman	10,000
	Beyrouth	1 *idem*	9,000
		1 drogman-chancelier	7,500
	Smyrne	1 premier drogman	8,000
		1 drogman-chancelier	8,000
	Tripoli de Barbarie	1 premier drogman	9,000
Consulats.	Alep	1 drogman-chancelier	6,000
	Alexandrie	1 premier drogman	7,000
	Bagdad	1 drogman-chancelier	6,000
	Caire (Le)	1 drogman	5,000
	Canée (La)	1 drogman-chancelier	6,500
	Damas	1 *idem*	6,000
	Djeddah	1 *idem*	6,000
	Jérusalem	1 *idem*	7,000
	Mogador	1 *idem*	5,000
	Port-Saïd	1 *idem*	8,000
	Salonique	1 *idem*	7,000
	Scutari d'Albanie	1 *idem*	5,500
	Tauris	1 *idem*	5,500
	Trébizonde	1 *idem*	6,000
	Zanzibar	1 *idem*	7,000
8 élèves-drogmans (de 3,000 à 4,000 fr.)			30,000
Un brevet de secrétaire-interprète à 1,500 fr.[1]			1,500

1. Décerné au drogman de 2e ou de 3e classe qui se sera signalé par des travaux de linguistique ou de traduction française d'ouvrages en langues orientales vivantes. (Art. 12 du décret du 18 septembre 1880, voir page 265.)

3° *Extrême-Orient.*

Légation à Pékin		1 premier interprète	16,000f
		1 second interprète	10,000
		1 interprète-chancelier	8,000
Légation à Tokio		1 premier interprète	10,000
		1 second interprète	7,000
Consulats généraux.	Bangkok	1 interprète-chancelier	10,000
	Shanghaï	1 interprète	10,000
Consulats.	Canton	1 interprète-chancelier	8,500
	Long-tchéou	1 *idem*	8,000
	Mong-tzée	1 *idem*	8,000
	Séoul	1 *idem*	8,000
	Tien-tsin	1 *idem*	8,500
6 élèves-interprètes à 5,000 fr.			30,000
1 brevet de secrétaire-interprète[1]			1,500

Chanceliers et secrétaires-archivistes.

Alexandrie	10,000f	Dusseldorf	5,000
Amsterdam	7,000	Fernambouc	7,000
Anvers	6,500	Florence	6,000
Assomption	7,000	Francfort	7,000
Athènes	8,000	Galatz	6,000
Bâle	6,000	Gênes	7,000
Barcelone	8,000	Genève	6,500
Batavia	10,000	Gibraltar	6,000
Belgrade	7,000	Glasgow	6,000
Berlin	12,000	Guatémala	8,000
Berne	9,500	Hambourg	8,600
Bilbao	5,500	Havane (La)	10,000
Bogota	8,000	Haye (La)	8,000
Bombay	10,000	Hong-Kong	9,000
Bosna-Séraï	6,000	Honolulu	8,000
Brême	5,000	Larnaca	6,000
Bruxelles	9,000	Leipzig	5,000
Bucarest	8,000	Lima	10,000
Buénos-Ayres	10,000	Lisbonne	9,000
Cadix	5,500	Liverpool	8,000
Cagliari	5,000	Livourne	6,000
Caire (Le)	8,000	Londres (ambassade)	7,000
Calcutta	12,000	Londres (consulat général)	10,000
Cap de Bonne-Espérance (Le)	8,000	Madrid	10,000
Caracas	8,000	Malaga	5,000
Cardif	6,000	Malte	6,000
Carthagène	6,000	Manille	8,000
Charleroi	3,000	Mannheim	5,000
Chicago	8,000	Melbourne	10,000
Christiania	5,500	Messine	6,000
Constantinople (consulat)	9,000	Mexico	10,000
Copenhague	10,000	Milan	6,000
Corfou	5,000	Montevideo	10,000
Danzig	5,000	Moscou	8,000
Dublin	7,000		

1. Décerné à l'interprète de 2e ou de 3e classe qui se sera signalé par des travaux de linguistique ou de traduction française d'ouvrages en langues orientales vivantes. (Art. 12 du décret du 18 septembre 1880, voir page 265.)

Munich	7,000f	Saint-Sébastien	5,000
Naples	8,000	San-Francisco	10,000
New-Castle	6,000	Santander	5,000
New-York	12,000	Santiago de Cuba	7,000
Nouvelle-Orléans (La)	8,000	Santiago du Chili	10,000
Odessa	7,000	Shanghaï	10,000
Palerme	6,000	Singapour	9,000
Panama	9,000	Sofia	7,000
Paz (La)	8,000	Stockholm	8,000
Pesth	8,000	Stuttgard	6,000
Philippopoli	6,000	Sydney	10,000
Pirée (Le)	6,000	Syra	5,000
Port-au-Prince (Le)	8,000	Tiflis	8,000
Port-Louis	8,000	Trieste	6,000
Porto-Rico	7,000	Tripoli de Barbarie	6,000
Québec	8,000	Turin	6,000
Quito	8,000	Valparaiso	7,000
Rio-de-Janeiro (consulat)	10,000	Varsovie	7,000
Rome (Saint-Siège)	5,000	Venise	5,000
Rome (ambassade auprès du gouvernement italien)	10,000	Vera-Cruz (La)	8,000
Rotterdam	5,500	Vienne	10,000
Sainte-Croix de Ténériffe	5,000	Washington	12,000
Saint-Pétersbourg	12,000	Yokohama	10,000

Élèves-chanceliers et commis de chancellerie, commis, traducteurs et interprètes auxiliaires (de 1,500 fr. à 5,000 fr.)	545,100
École des Jeunes de langues à Paris	20,000
Médecin attaché à la légation à Pékin	15,000
Médecin attaché à la légation à Tokio	2,500
Médecin de l'hôpital français à Constantinople	2,400

MAXIMUM DES PENSIONS DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

(Pour la loi du 9 juin 1853 sur les pensions et pour l'organisation de la Légion d'honneur, voy. l'*Annuaire* de 1860.)

Ambassadeurs	12,000f
Ministres plénipotentiaires de 1re classe	10,000
Ministres plénipotentiaires de 2e classe, et directeur des affaires politiques	8,000
Chargés d'affaires en titre	6,000
Premiers secrétaires d'ambassade ou de légation de 1re classe, et sous-directeurs des travaux politiques	5,000
Tous autres secrétaires d'ambassade ou de légation	4,000

Consuls généraux	6,000f
Consuls de 1re classe	5,000
Consuls de 2e classe	4,000
Premier drogman et secrétaire-interprète à Constantinople	5,000
Second drogman à la même résidence et premiers drogmans des consulats généraux	3,000
Tous autres drogmans	2,400
Chanceliers de première et de seconde classe	2,400
Vice-consuls	2,000
Chanceliers de troisième classe	1,800

Fonctionnaires et employés des administrations centrales et du service intérieur des différents ministères. Agents et préposés de toutes classes autres que ceux compris dans la section ci-dessus :

Traitements	de 1,000 fr. et au-dessous	750
	de 1,001 à 2,400 fr.	2/3 du traitement moyen, sans pouvoir descendre au-dessous de 750 fr.
	de 2,401 à 3,200 fr.	1,600
	de 3,201 à 8,000 fr.	1/2 du traitement moyen.
	de 8,001 à 9,000 fr.	4,000
	de 9,001 à 10,500 fr.	4,500
	de 10,501 à 12,000 fr.	5,000
	au-dessus de 12,000 fr.	6,000

CHAPITRE VI.

ÉTATS DE SERVICE DU PERSONNEL

DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

ABADIE (Dominique), né le 15 mai 1825; commis de chancellerie à Barcelone, 1er janvier 1861; chargé des fonctions d'agent consulaire à Figueras, 20 juillet 1871; à Palamos, 1er juillet 1875; chancelier de troisième classe, chargé des mêmes fonctions, 15 octobre 1883.

ABZAC (Jean-Louis-Paul, vicomte d') ✵, né le 8 mars 1838; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 10 mai 1862; attaché payé, 11 avril 1865; attaché au consulat général de New-York, 9 mai 1866; élève-consul à la même résidence, 7 novembre 1866; élève-consul à Londres, 19 mars 1869; gérant le consulat de Philadelphie du 15 mars 1869 au 14 mars 1870; consul de seconde classe à l'Assomption, 4 septembre 1871; gérant du consulat de la Nouvelle-Orléans, du 25 avril 1874 au 29 avril 1876; consul de seconde classe à Riga, 1er mai 1876; consul de première classe, 10 mars 1878; à la Nouvelle-Orléans, 18 février 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1880; consul général, 23 septembre 1882; commissaire général à l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans, 1885; consul général à New-York, 12 avril 1888.

AGEL (Lucide-Pierre-Alexandre-Justin), né le 26 janvier 1863; docteur en droit; élève diplômé de l'École des sciences politiques; attaché à la Direction commerciale, 6 février 1890.

ALLIZÉ (Henri), né le 24 septembre 1860; licencié en droit; attaché à la direction politique, 26 janvier 1884; détaché à la direction commerciale, 27 janvier 1884; attaché au cabinet du ministre, 9 avril 1885; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 27 mars 1886; à Montevideo, 24 juin 1886; à Berlin, 20 décembre 1887; secrétaire de 2e classe, 18 juillet 1889.

ALRIC (Arthur), né le 28 janvier 1850; licencié en droit; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-drogman à Damas, 9 juin 1878; drogman sans résidence fixe, 19 avril 1879; drogman-chancelier à Jérusalem, 1er juillet 1880, inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880; second troisième drogman à Constantinople, 4 mai 1881; drogman de seconde classe, 1er mai 1884; premier troisième drogman de l'ambassade, 19 mai 1885.

ALTEMER (Emile-Henri), né le 25 août 1859; licencié en droit; attaché autorisé à la direction commerciale, 15 juin 1880; commis de chancellerie à Cardiff, 1er dé-

cembre 1882; à l'administration centrale, 10 août 1884; à Newcastle, 31 décembre 1884; élève chancelier à Londres, 8 janvier 1887; chancelier de troisième classe, 20 juin 1888; à Bombay (non installé), 30 juin 1888; à Calcutta, 25 janvier 1889.

AMAND (Armand-Frédéric), né le 14 avril 1862; attaché à la division de la comptabilité, 28 août 1882; attaché payé, 22 novembre 1883.

AMBROGI (François-Marie), né le 29 novembre 1843; commis de chancellerie à Turin, 3 novembre 1866; à Gênes, 7 juin 1871; chancelier de troisième classe à Corfou, 19 avril 1879; chancelier de deuxième classe, 17 septembre 1883; chancelier de première classe à Quito, 19 novembre 1888.

AMBROGI (Jean-Baptiste), né le 29 septembre 1851; commis de chancellerie à Gênes, 12 septembre 1873; à Livourne, 11 novembre 1878; chancelier de troisième classe à Santiago de Cuba, 3 août 1880 (gérant la chancellerie à La Havane jusqu'au 20 avril 1881); titulaire de la chancellerie à Caracas, 11 octobre 1880; rappelé à Paris, 28 mai 1881, et admis à participer aux travaux de la sous-direction des chancelleries; chancelier à Sainte-Croix-de-Ténériffe, 23 avril 1883; en disponibilité, 12 février 1885.

AMELOT DE CHAILLOU (Léon-Édouard, comte) O ✻, né le 7 octobre 1832; commis au département (bureau du chiffre), 21 décembre 1853; attaché payé à la direction politique, 4 mai 1855; secrétaire de troisième classe, 26 octobre 1857; chargé des fonctions de deuxième secrétaire à Rio-de-Janeiro, 27 octobre 1857; à la disposition du département, du 2 janvier au 11 novembre 1858; secrétaire de troisième classe à Copenhague, 12 novembre 1858; à Saint-Pétersbourg, 7 mars 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; secrétaire de troisième classe à Athènes, 25 novembre 1863; chargé d'affaires du 20 février au 18 novembre 1864; deuxième secrétaire à Francfort, 20 octobre 1865; à Stockholm, 10 février 1866; à Buénos-Ayres, 14 décembre 1866; chargé d'affaires du 1er janvier 1870 au 1er juin 1873; officier de la Légion d'honneur, 6 juin 1871; secrétaire de deuxième classe à Munich, 26 juillet 1873; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro, 27 mars 1875; chargé d'affaires du 13 juillet 1874 au 15 juillet 1875; à Berne, 31 décembre 1875; à Rome, 23 décembre 1876; chargé d'affaires à Buénos-Ayres, 3 mai 1878; ministre plénipotentiaire près la Confédération argentine, 18 décembre 1878; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio-de-Janeiro, 2 mars 1882; ministre plénipotentiaire de première classe, 29 juillet 1882.

ANDRÉ (Arnaud-Charles-Marie, baron d'), né le 25 mai 1851; licencié en droit; attaché à la direction politique, 24 novembre 1872; attaché payé, 27 mai 1879; mis sur sa demande en disponibilité, 31 décembre 1881.

ANDRÉ (Léon-Pierre-François), né le 15 juin 1847; attaché payé à la présidence du Conseil des Ministres, 15 septembre 1882; au bureau de la presse, 26 janvier 1883; vice-consul de deuxième classe à Lucques et Viareggio, 12 avril 1884.

ANDRIA (François-Jean-Auguste d') ✻, né le 28 août 1822; agent consulaire à Gallipoli, 10 avril 1854; agent vice-consul à la même résidence, 3 juillet 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juin 1856; agent vice-consul à Rodosto, 1er octobre 1874; inscrit dans la première classe des agents de son grade, 18 septembre 1880; consul de seconde classe, 9 mars 1885.

ANGÉLIS (Julien-Marie-Ignace-René d') ✻, né le 31 juillet 1835; commis de chancellerie à Naples, 9 octobre 1856; chancelier à Malaga, 19 janvier 1859; à Genève, 26 septembre 1860; agent vice-consul à Charleroi, 3 février 1864; consul honoraire, 21 janvier 1866; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Charleroi, 9 juin 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1879; consul de première classe, 14 juillet 1884; maintenu en cette qualité au consulat de Charleroi, 13 décembre 1888; consul général, 26 octobre 1889.

Anthouard (Albert-François-Ildefonse d'), né le 12 octobre 1861; services dans l'administration coloniale en Cochinchine (1882-1886); commis de résidence en service détaché à la résidence générale à Tananarive, 13 mars 1886; commis de résidence de première classe, 22 juin 1886; chancelier de résidence, 11 février 1888; vice-résident de deuxième classe, 22 mai 1888; vice-consul de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 16 juillet 1888.

Arachequesne (Louis-Marie-Daniel), né le 17 juin 1849; commis de chancellerie à Naples, 17 février 1879; à Port-au-Prince, 12 mai 1880: à Turin, 18 octobre 1881; à Cadix, 23 avril 1883; à Livourne, 30 mai 1885; élève-chancelier, 1er mars 1887; chancelier de troisième classe, 30 janvier 1888, et chargé, en cette qualité, des fonctions d'élève chancelier au consulat de Malte, 8 mars 1888; chancelier à la même résidence, 25 janvier 1889.

Arago (Emmanuel), né le 6 août 1812; commissaire général du gouvernement provisoire à Lyon, février 1848; représentant du peuple à l'Assemblée constituante, mai 1848; ministre plénipotentiaire à Berlin, 25 mai 1848; représentant du peuple à l'Assemblée législative, 1849; député au Corps législatif, 1869; membre du gouvernement de la Défense nationale, délégué au ministère de la justice, 4 septembre 1870; ministre de l'intérieur, 6 février 1871; député à l'Assemblée nationale, 8 février 1871; sénateur, 30 janvier 1876; ambassadeur à Berne, 11 juin 1880.

Arago (Pierre-Jean-François), né le 10 janvier 1862; licencié en droit; attaché autorisé à Berne, 29 juin 1880; attaché, 21 novembre 1883; chargé des fonctions de secrétaire de troisième classe à la même ambassade, 22 juillet 1884; secrétaire de troisième classe hors cadres, 1er novembre 1886; officier d'académie, mai 1889; chargé des fonctions de secrétaire de seconde classe, 12 août 1889.

Ardin (Louis-Joseph-Nicholas), né le 29 décembre 1846; commis auxiliaire à Lisbonne, 1er septembre 1880; commis de chancellerie au même poste, 31 mai 1882; chancelier de troisième classe à l'Assomption, 4 mai 1885; à Rio de Janeiro, 30 juin 1888; chancelier de seconde classe à Valparaiso, 20 janvier 1890.

Arène (Jules), né le 22 mai 1850; élève-interprète pour la langue chinoise, 13 février 1868; interprète-chancelier à Foutchéou, 6 août 1875; chargé de la gestion du consulat de Hangkéou, 1er juin 1877; interprète à Shanghaï, 23 mars 1878; interprète-chancelier à Pékin, 19 avril 1879; vice-consul à Hangkéou, 6 mars 1880; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; vice-consul à Sousse, 21 février 1882; consul de seconde classe, 1er octobre 1885; chargé du vice-consulat d'Algésiras et San-Roque, 22 octobre 1885; officier d'académie, 31 décembre 1885; consul à Sainte-Croix-de-Ténériffe, 28 mai 1889.

Arène (Laure-Paul-Jean-Joseph) ✻, né le 25 janvier 1851; membre du conseil général de la Corse, 8 août 1880; vice-consul de seconde classe à Varna, 27 janvier 1882; à Mons, 20 février 1884; vice-consul de première classe, 27 mai 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Arlot de Saint-Saud (André-Marie-Jacques, comte d'), né le 3 avril 1856; licencié en droit; attaché autorisé aux archives, 21 novembre 1874; attaché à la direction politique, 4 décembre 1879; attaché payé, 1er mars 1882; secrétaire de troisième classe à Madrid, 31 décembre 1884; secrétaire de seconde classe, 18 juillet 1889.

Armando (Charles), né le 1er juin 1835; services à la préfecture de la Seine, mai 1863-avril 1866; agent consulaire à la Libertad (Salvador), septembre 1874; commis auxiliaire à Guatémala, 1878; commis de chancellerie à Lima, 9 août 1879; chancelier de troisième classe à Panama, 26 juillet 1883; chancelier de seconde classe, 22 septembre 1885; en disponibilité, 4 novembre 1886.

Arnould (Henri-André-Marie), né le 20 novembre 1853; licencié en droit; rédacteur

à la commission européenne du Danube (1880-1881) ; commis de chancellerie à Tunis, 16 mai 1882 ; au Caire, 31 décembre 1884 ; à Tunis, 18 janvier 1886 ; chancelier de troisième classe hors cadres, 19 décembre 1887 ; détaché à l'administration du gouvernement tunisien, en qualité de rédacteur.

Assier (Maurice d'), né le 7 mai 1855; licencié en droit; attaché à la direction des affaires commerciales, 14 juin 1880 ; consul suppléant au Caire, 14 juin 1881 ; secrétaire de troisième classe (pour prendre rang du 25 février 1882), 10 mai 1882; à Rome, 12 janvier 1884; secrétaire de deuxième classe à Téhéran, 1er décembre 1886 ; à Buenos-Ayres (non installé), 20 février 1888, détaché à Constantinople, 1er août 1888; secrétaire à la même ambassade, 29 janvier 1889.

Aubert (Victor-Stéphane) ✻, né le 2 avril 1846; commis-traducteur à Amsterdam, juillet 1862 ; chancelier de troisième classe, 14 septembre 1876 ; à Rotterdam, 7 novembre 1877 ; à Amsterdam, 20 mars 1880 ; chancelier de deuxième classe, 12 août 1880; officier d'académie, 14 juillet 1882 ; chancelier de première classe, 28 juillet 1884 ; décoré du Mérite agricole, 13 décembre 1884 ; vice-consul de première classe, consul honoraire à Prétoria, 27 août 1886 ; consul de seconde classe, 1er août 1887 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Aubigny (Jules-Ludovic Henrys, comte d') O✻, né le 1er mars 1844; licencié en droit; attaché à Munich, 14 décembre 1866 ; à Berlin, 28 mai 1871 ; secrétaire de troisième classe à Berlin, 7 janvier 1873 ; attaché payé à la direction politique, 14 décembre 1874; secrétaire de deuxième classe, hors cadre, à Lima, 27 juillet 1875 ; deuxième secrétaire à Lima, 15 décembre 1875 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877 ; secrétaire de deuxième classe à Rome (Saint-Siège), 31 août 1878 ; secrétaire de première classe à Saint-Pétersbourg, 1er février 1880 ; à Berlin, 14 octobre 1880 ; sous-directeur au contentieux, 14 février 1882 ; conseiller d'ambassade à Berlin, 17 avril 1882; à Londres, 4 novembre 1883; secrétaire de la conférence de Londres, mai-juin 1884 ; officier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886; ministre plénipotentiaire de seconde classe hors cadres, chargé de l'agence et consulat général en Égypte, 18 novembre 1887.

Audibert (Marius-Ernest-Gaston), né le 23 mars 1855 ; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes ; commis de chancellerie à Port-Saïd, 29 avril 1879 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tauris, 6 mars 1880 ; drogman adjoint hors cadre, 8 janvier 1881 ; drogman de troisième classe, 10 mars 1882 ; drogman-chancelier à Téhéran, 19 novembre 1883 ; drogman de deuxième classe et premier drogman, 22 décembre 1886.

Audisio (Édouard-Xavier-Gaëtan-Marie) ✻, né le 20 août 1838 ; docteur en droit de la Faculté de Turin ; commis de chancellerie à Turin, 1er janvier 1856 ; à Alexandrie, 31 juillet 1868 ; chancelier de troisième classe à Newcastle, 9 août 1870 ; à Calcutta, 3 août 1872; gérant du consulat de Bombay, du 6 août au 4 décembre 1873 ; gérant du consulat général de Calcutta, du 14 avril 1874 au 28 février 1876 ; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876 ; à Genève, 30 octobre 1877 ; à Berlin, 4 décembre 1879 ; chancelier de première classe, 27 décembre 1879 ; chevalier de la Légion d'honneur, 5 octobre 1880 ; consul honoraire, 8 septembre 1881 ; consul de seconde classe, 26 juillet 1883 ; à Danzig, 1er mai 1884 ; à Düsseldorf, 27 septembre 1887 ; consul de première classe, 22 décembre 1888.

Audisio (Sixte-Charles-François-Marie), né le 28 mars 1837 ; services auxiliaires à Turin, à Rome, à Vienne et à l'administration centrale (avril 1852-juillet 1873); chancelier de troisième classe à Riga, 2 août 1873 ; gérant de ce consulat du 1er septembre 1873 au 26 juin 1877 et du 5 janvier 1878 au 30 avril 1879; chancelier à Moscou (non installé), 28 novembre 1878 ; chancelier de seconde classe à Riga, 27 décembre 1879 ; à Hambourg, 11 octobre 1880 ; chancelier de première classe, 17 décembre 1885 ; à Milan, 11 avril 1889.

Aunay (Charles-Marie-Stephen Le Peletier, comte d') O✻, né le 8 octobre 1840 ; examen

d'admission au département; attaché à la direction politique, 26 juillet 1862; à Berlin, 5 novembre 1862; à Bruxelles, 19 décembre 1863; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 15 mai 1867; à Madrid, 30 juin 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; secrétaire de troisième classe à Vienne, 5 mai 1871; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 14 juin 1872; à Berlin, 18 juin 1874; à La Haye, 28 mars 1878; secrétaire de première classe à Rome (Saint-Siège), 27 mai 1879; à Londres, 3 août 1880; conseiller d'ambassade, 1er avril 1882; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 4 novembre 1883; officier de la Légion d'honneur, 16 novembre 1885; chargé de l'agence et consulat général en Égypte, 17 novembre 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er novembre 1886; en disponibilité, 18 novembre 1887.

Aure (Jean-Baptiste-Fernand d') ✱, né le 4 janvier 1838; commis de chancellerie à Montevideo, 17 septembre 1857; chancelier à Bilbao, 30 juillet 1863; à Séville, 24 juin 1865; a obtenu une médaille d'honneur en or pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi à Séville en 1865; chancelier à Livourne, 28 mars 1868; à Genève, 21 mars 1870; chancelier de deuxième classe, 2 août 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; chancelier à Berne, 30 octobre 1877; chancelier de première classe, 19 avril 1879; consul honoraire, 26 novembre 1880; consul de seconde classe, 23 septembre 1882; consul de première classe, 21 septembre 1887.

Autigeon (Charles-Numa), né le 29 décembre 1846; notaire à Lanta (Haute-Garonne), 24 février 1877; chancelier de troisième classe à Panama, 17 juillet 1880; mis, sur sa demande, en disponibilité, 16 mars 1881; commis de chancellerie à Barcelone, 15 juin 1883; officier d'académie, 1er janvier 1885; chancelier de troisième classe à Syra, 5 juin 1885; à Palma, 18 novembre 1886; à Galatz, 2 janvier 1888; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tanger, 20 décembre 1889.

Autremont (Faustin-Henri Bridet d'), né le 8 mai 1863; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 1er mai 1882; attaché à la direction commerciale, 24 janvier 1889; à la direction politique, 30 novembre 1889.

Auzépy (Pierre-Jean-Baptiste-Ernest), né le 22 janvier 1856; licencié en droit; élève diplômé de l'École libre des sciences politiques; attaché à la direction des consulats, 9 juin 1878; consul suppléant à Montevideo, 30 juin 1880; gérant de ce consulat général, 9 juillet 1881-15 septembre 1882; gérant du consulat de Bahia, 28 avril 1884; consul de seconde classe à Puerto-Rico (non installé), 31 décembre 1884; consul à Bahia, 22 mai 1885; à Bosna-Seraï, 1er décembre 1886.

Avril (Louis-Jean-Clément Lévesque d'), né le 10 avril 1858; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet du Ministre, 1er novembre 1880; à la direction politique, 25 juin 1882; secrétaire de troisième classe au Montenegro, 22 octobre 1885; à Rome (Saint-Siège), 17 septembre 1887.

Aynard (Raymond-Joseph), né le 13 juin 1866; licencié ès lettres et en droit; élève diplômé de l'École des sciences politiques; attaché à la direction politique, 6 février 1890.

Bâcourt (Pierre-Henri Fourier de) ✱, né le 15 septembre 1843; licencié en droit; attaché au ministère des finances (inspection générale), de décembre 1863 à septembre 1867; attaché à Pékin, 28 avril 1869; à Berlin, 28 mai 1871; à Rome (Saint-Siège), 2 janvier 1873; attaché indemnisé faisant fonctions de troisième secrétaire à Santiago (Chili), 16 avril 1874; troisième secrétaire au Chili, 15 janvier 1875; chargé d'affaires du 1er juillet 1875 au 1er juillet 1877; commissaire du gouvernement français à l'Exposition internationale du Chili; gérant l'agence et consulat général à Bucharest; chargé d'affaires, du 7 mars 1878 au 12 mars 1880; secrétaire de deuxième classe, 24 septembre

1879 (à Vienne, non installé); sous-chef du cabinet par intérim, 18 mars 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; sous-chef du cabinet, 14 août 1880; chargé d'affaires près le Saint-Siège, 3 août 1880-1er janvier 1881; inscrit dans la première section des agents de son grade, 29 décembre 1881; sous-chef du cabinet, 31 janvier 1882; chargé d'affaires à Rome (Quirinal), 28 juin-5 novembre 1882; chargé d'affaires à Rio-de-Janeiro, 10 avril-15 décembre 1883; à Lima, 7 novembre 1884; à Santiago du Chili, 17 avril 1885-6 février 1886; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince (Haïti), 8 décembre 1885; à Santiago (Chili), 29 septembre 1887.

Baillehache (Pierre-Richard de), né le 4 janvier 1851; licencié en droit; attaché aux archives, 21 juin 1873; à la direction politique, 31 janvier 1875; à Munich, 23 mars 1877; à la direction politique, 27 mars 1878; attaché payé, 30 juin 1880; commis principal, 15 décembre 1883; rédacteur, 28 décembre 1888.

Bailly (Henri-Marie-Dieudonné), né le 31 décembre 1861; licencié en droit; attaché à la direction politique, 26 janvier 1884; détaché à la direction commerciale, 27 janvier 1884; attaché à Belgrade, 8 avril 1884; au Caire, 18 février 1885; à la direction politique, 8 avril 1886; secrétaire de troisième classe à Lima, 29 juillet 1886.

Balloy (Marie-René-Davy de Chavigné de) O✻, né le 7 avril 1845; licencié en droit; attaché à Bruxelles, 6 avril 1865; à Berlin, 7 janvier 1868; secrétaire de troisième classe à Pékin, 8 avril 1871; faisant fonctions de deuxième secrétaire à Téhéran, 17 octobre 1873; secrétaire de deuxième classe à Téhéran, 2 juin 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; chargé d'affaires à Téhéran, du 28 septembre 1875 au 30 octobre 1876; secrétaire de première classe à Tokio, 5 décembre 1877; chargé d'affaires du 28 février 1879 au 1er décembre 1880; ministre plénipotentiaire de seconde classe, chargé de la légation de Téhéran, 3 octobre 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Perse, 2 mars 1882; officier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er novembre 1886.

Balny d'Avricourt (Léopold-Fernand) ✻, né le 8 octobre 1844; licencié en droit; campagne 1870-1871; attaché à Athènes, 25 janvier 1867; à Constantinople, 8 septembre 1867; à Berlin, 14 janvier 1869; à Florence, 5 janvier 1870; à Berne, 5 juin 1871; secrétaire de troisième classe à Lima, 10 juin 1872; chargé d'affaires à Lima pendant deux ans; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; secrétaire de deuxième classe à Washington, 3 mars 1877; à Berne, 27 avril 1878; conseiller général de l'Oise, 1879; officier d'académie, 1880; à Bruxelles, 20 avril 1880-29 juillet 1881; à La Haye, 9 janvier 1882; secrétaire de première classe, 1er avril 1882; à Rome, 15 juillet 1884; consul général à Hambourg, 31 décembre 1884.

Banneville (Gaston-Guillaume-Morin, comte Charles de) ✻, né le 31 mars 1848; attaché à Berne, 8 janvier 1867; à Rome, 15 octobre 1868; à Vienne, 10 mars 1871; secrétaire de troisième classe à Vienne, 7 janvier 1873; à Rome, 30 septembre 1873; à Munich, 13 décembre 1873; sous-chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, 24 novembre 1877; secrétaire de 2e classe à la disposition du département, 13 décembre 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878; secrétaire de deuxième classe à Munich, 28 mars 1878; officier d'académie, 20 décembre 1879; promu à la première classe de son grade et mis, sur sa demande, en disponibilité, 8 janvier 1881.

Bapst (Constant-Valentin-Edmond), né le 7 janvier 1858; licencié ès lettres et en droit; attaché au bureau de la presse, 25 juin 1882; à Londres, 14 octobre 1882; secrétaire de troisième classe à la même ambassade, 4 août 1885; détaché au Caire, octobre 1886-avril 1887; secrétaire à la même résidence, 20 décembre 1887.

Barbier Saint-Hilaire (Étienne-André), né le 13 décembre 1853; docteur en droit;

attaché au contentieux, 8 août 1879; attaché payé, 23 janvier 1882; à la direction politique (contentieux), janvier 1883; commis principal, 15 novembre 1886.

Baroncelli-Javon (Henri-Marie-Philippe de), né le 2 août 1850; commis de chancellerie à Turin, 7 juin 1871; à Livourne, 17 octobre 1873; admis à participer aux travaux de la direction des consulats, 30 octobre 1875; commis de chancellerie à Carthagène, 12 janvier 1876; chancelier de troisième classe à Valparaiso, 23 mars 1878; à Palma, 14 juin 1881; chancelier de deuxième classe, 17 septembre 1883; à Venise, 9 novembre 1885; à Newcastle, 24 décembre 1889 (non installé); à Palerme, 30 avril 1890.

Barré de Lancy (Auguste-Louis-Fridolphe) O✱, né le 4 mars 1834; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman, à Damas, 8 août 1853; drogman sans résidence fixe, 10 mai 1854; drogman à l'ambassade de France à Constantinople, mars 1857; drogman-chancelier à Mossoul, 10 juin 1857; gérant de ce consulat du 24 novembre 1857 au 28 décembre 1858; drogman à Trébizonde, 29 janvier 1859; secrétaire-archiviste de l'ambassade de France à Constantinople, 16 mars 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; en mission à Mossoul du 13 décembre 1864 au 29 mars 1865; a obtenu une médaille d'honneur en or (épidémie cholérique à Constantinople en 1865); chargé, à diverses reprises, des fonctions de secrétaire-interprète de l'ambassade, de 1860 à 1877; secrétaire-interprète de cette ambassade, 31 août 1877; inscrit dans la première classe des drogmans, 18 septembre 1880; consul de première classe hors cadre, 18 décembre 1880; premier secrétaire-interprète à Paris pour les langues orientales, 10 mars 1882; consul général, 28 avril 1884; membre de la commission de répartition des indemnités malgaches, 2 mai 1887; officier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887; délégué du ministère des affaires étrangères pour la surveillance des études des jeunes de langues et élèves-interprètes, 24 janvier 1890.

Barrère (Camille) O✱, né le 23 octobre 1851; délégué à la Commission européenne du Danube, 1er février 1880; secrétaire d'ambassade de première classe hors cadre, 18 septembre 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 11 janvier 1882; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 27 avril 1882; a signé, le 28 mai 1882, à Galatz, l'acte additionnel à l'acte de navigation de 1865; second plénipotentiaire de France à la conférence de Londres du 5 janvier 1883; a signé, en cette qualité, le traité de Londres du 10 mars 1883, concernant la navigation du bas Danube; officier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; chargé de l'agence et consulat général en Egypte, 29 septembre 1883; premier délégué de France à la commission judiciaire internationale réunie au Caire (avril-mai 1884); a siégé à la conférence de Londres de 1884, concernant les affaires financières de l'Egypte comme premier conseiller financier français; délégué à la commission internationale du canal de Suez en avril 1885 et président de la sous-commission chargée de préparer un projet de traité pour le libre usage du canal de Suez; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 17 novembre 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er novembre 1886; chargé d'affaires à Munich, 14 novembre 1888.

Barron (Jean-Arthur), né le 23 juillet 1854; commis de chancellerie à Lima, 1872-1876; service militaire (1876-1880); commis de chancellerie à Livourne, 3 août 1880; chancelier de troisième classe à Bogota, 20 janvier 1890.

Barry (Jean-Pierre-Lucien), né le 2 décembre 1845; licencié en droit; admis à participer aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), mars 1867; commis de chancellerie à New-York, 30 décembre 1867; à Livourne, 3 septembre 1870; chargé des fonctions de chancelier à Boston, 19 mars 1872; chancelier de troisième classe au Cap de Bonne-Espérance, 30 décembre 1872; à Newcastle, 15 mars 1876; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878; à Milan, 14 novembre 1878; à Naples, 30 avril 1881; chancelier de première classe, 5 juin 1882;

consul de seconde classe à Malte, 18 novembre 1882; à Newcastle, 26 juillet 1888; consul de première classe, 22 décembre 1888.

Barthélemy (Nicolas-Léon-Adrien), né le 25 août 1859; élève diplômé de l'École des langues orientales; élève-drogman à Tripoli de Barbarie, 3 septembre 1884; à Beyrouth, 16 janvier 1885; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Zanzibar, 26 juillet 1887; drogman de troisième classe et drogman-chancelier, 28 décembre 1887; à Alep, 14 décembre 1889.

Bastide (Louis-Jean-Baptiste), né le 30 avril 1856; élève diplômé de l'École des langues orientales; interprète auxiliaire au Japon, 29 avril 1880; interprète adjoint, 22 mars 1882; interprète de troisième classe, 1er avril 1882; interprète de seconde classe et interprète-chancelier à Pékin, 18 novembre 1887.

Baudais (Auguste-Léon-Pierre) O✵, né le 12 mars 1838; admis à l'École navale, octobre 1856; aspirant de marine, 1858; enseigne de vaisseau, 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 1862; lieutenant de vaisseau, 1866; vice-consul à Rosario, 30 avril 1880; consul de seconde classe et commissaire du Gouvernement à Tananarive, 1er avril 1881; officier de la Légion d'honneur, 26 janvier 1885; en disponibilité, 14 octobre 1885.

Baudin (Jean-Albert-Louis), né le 2 mai 1858; licencié en droit, attaché à la direction politique, 16 juillet 1881; détaché à la direction des affaires commerciales, 18 juillet 1881; attaché à Munich, 18 décembre 1882; au bureau de la Presse, 12 janvier 1884; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 22 mai 1885; à Bruxelles, 27 décembre 1885; secrétaire de seconde classe, 18 juillet 1889.

Bavelier (Claude-Louis), né le 13 mai 1861; licencié en droit; attaché à la division des fonds, 6 mars 1879; attaché payé, 1er avril 1879; commis principal, 24 décembre 1889.

Bay (Grégoire), né le 21 juin 1851; naturalisé français, 28 octobre 1882; drogman auxiliaire à Brousse du 30 octobre 1878 au 11 avril 1885; gérant du vice-consulat du 15 octobre 1880 au 15 octobre 1881; drogman auxiliaire à Constantinople (ambassade), 1er octobre 1885; drogman de troisième classe, 24 mars 1888.

Beau (Jean-Baptiste-Paul), né le 26 janvier 1857; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet du ministre, 19 mai 1883; attaché, 26 janvier 1884; attaché payé, 17 juin 1887; secrétaire de troisième classe à Rome (Quirinal), 28 décembre 1888.

Beaucaire (Charles-Prosper-Maurice, comte Horric de) ✵, né le 15 mai 1854; licencié en droit; attaché à Berlin, 28 août 1876; attaché au secrétariat du Congrès de Berlin, juin 1878; secrétaire de troisième classe à Belgrade, 8 juillet 1879; à Berlin, 21 février 1880; secrétaire de seconde classe, 14 mars 1885; détaché à l'agence et consulat général en Égypte, 2 octobre 1885; secrétaire de seconde classe à ce poste, 11 mars 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; commis principal à la direction politique, 31 mai 1888; rédacteur, 28 décembre 1888.

Beauchêne (Edme-Marie-Raymond, Chauvot de), né le 4 juillet 1854; attaché à la direction des fonds, 15 novembre 1875; attaché payé, 2 mars 1877; secrétaire-archiviste, 24 décembre 1889.

Beaufeu (Paul-Philippe) ✵, né le 7 août 1838; attaché à la direction des fonds, 20 septembre 1862; attaché payé, 28 août 1863; rédacteur, 5 janvier 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 2 mars 1875; chef de bureau, 28 juin 1877; rédacteur aux archives, 23 janvier 1882; chef de bureau à la comptabilité, 15 février 1882; consul général en disponibilité, 24 décembre 1889.

Béclard (Léon-Louis-Barbe-Stanislas), né le 13 novembre 1861; licencié ès lettres et en droit; attaché autorisé à la direction politique, 8 août 1881; secrétaire de la commission des pêcheries de Terre-Neuve, 1884-1885; attaché, 1er février

1883; attaché payé, 10 septembre 1886; secrétaire adjoint de la commission des indemnités malgaches, 15 février 1887; secrétaire adjoint de la commission de l'unité indo-chinoise, juin 1887.

Bedout (Joseph-Bernard), né le 23 août 1856; licencié en droit; élève diplômé de l'École des sciences politiques; attaché à la direction des affaires commerciales, 1er février 1881; secrétaire de troisième classe au Montenegro, 12 janvier 1884; à Tokio, 22 octobre 1885; secrétaire de seconde classe, 9 janvier 1888.

Béguerie (Joseph), né le 6 janvier 1844; commis de chancellerie à la Havane, 3 juillet 1878; chancelier de troisième classe à Santiago de Cuba, 15 décembre 1883; à Manille, 4 novembre 1886; à Guatemala, 26 octobre 1887; chancelier de seconde classe, 26 décembre 1889.

Béguin-Billecocq (Louis-Marie-Léonor), né le 3 juin 1865; licencié en droit; attaché payé à la division des fonds et de la comptabilité, 22 janvier 1885; au bureau du chiffre, 9 avril 1887.

Belin (Joseph-Louis-Eudes), né le 7 juillet 1856; attaché autorisé à la direction des archives et de la chancellerie, puis à la direction des consulats, 9 novembre 1875; commis de chancellerie, 7 novembre 1877; à Gênes, 21 décembre 1877; à Bilbao, 15 janvier 1879; à Livourne, 26 septembre 1881; à Rome, 9 novembre 1882; à Odessa, 10 avril 1883, chancelier de troisième classe à Bogota, 5 juin 1885; chancelier de seconde classe à Rio-de-Janeiro, 20 janvier 1890.

Bellaguet (Léon), né le 19 février 1839; attaché au ministère de la justice, d'octobre 1861 à juin 1865; élève-interprète pour la langue chinoise, 9 juin 1865; démissionnaire en 1866; commis de chancellerie à Calcutta, 17 juin 1873; à Londres, 16 octobre 1875; chancelier de troisième classe à la Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1877; à Shanghaï (non installé), 28 décembre 1878; vice-consul à Belfast, 29 juillet 1879; à Manchester, 27 décembre 1879; vice-consul de première classe chargé du consulat de Canton, 1er avril 1881; vice-consul à Newport, 28 février 1883; en disponibilité, 14 août 1887; chancelier de première classe à Honolulu, 28 décembre 1887; en disponibilité, 4 février 1890.

Bellanger (Ernest) ✻, né le 18 mai 1838; licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 12 janvier 1866; attaché payé, 25 avril 1872; commis principal, 12 décembre 1877; rédacteur, 1er février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; secrétaire de seconde classe (1re section), en disponibilité, sur sa demande, 18 janvier 1882.

Belle (Gaston) ✻, né le 29 mai 1845; licencié en droit; attaché à la direction des fonds, 16 janvier 1865; à la direction politique, 1er septembre 1866; secrétaire de troisième classe à Pékin, 8 septembre 1870; attaché à la délégation du ministère des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux, 25 septembre 1870; secrétaire de troisième classe à Téhéran, 11 juin 1871 (chargé d'affaires du 30 septembre 1871 au 15 mai 1873); secrétaire de troisième classe à la Haye, 9 septembre 1873; à Madrid, 28 septembre 1874; secrétaire de deuxième classe à Madrid, 27 mars 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; secrétaire de première classe à Berne, 5 juillet 1879; conseiller d'ambassade à Madrid, 15 juin 1883.

Belle (Henri) O✻, né le 3 août 1837; attaché à la direction des archives, 10 mai 1858; à Constantinople, 1er septembre 1861; attaché payé à la même ambassade, 30 avril 1865; médaille d'honneur en or (choléra 1865); secrétaire de troisième classe à Bogota, 9 décembre 1865; chargé d'affaires, du 1er mars 1866 au 1er avril 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; secrétaire de troisième classe à Copenhague, 1868; à Athènes, 22 octobre 1868; attaché payé à la direction politique, 28 août 1869; secrétaire de deuxième classe à Tanger, 24 juin 1872; à Athènes, 11 janvier 1874; chargé d'affaires à plusieurs reprises

à Tanger et à Athènes; consul de première classe à Florence, 4 novembre 1875; secrétaire de première classe hors cadre à la Commission des Pyrénées, 20 avril 1880; secrétaire de première classe à Rome (Quirinal), 31 décembre 1884; consul général à Pesth, 19 mai 1885; à Francfort et Darmstadt, 8 novembre 1887; officier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Belliard (Constantin-Victor) O✻, né le 29 octobre 1836; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 9 février 1863; attaché payé, 11 février 1865; élève-consul, 24 juillet 1867; chargé de la gestion du vice-consulat de Monaco, du 30 septembre au 26 novembre 1872, secrétaire de la commission chargée de préparer la réorganisation financière du service des chancelleries (1874-1875); rédacteur à la direction des consulats, 1er mars 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; sous-directeur à la direction des affaires commerciales (chancelleries), 23 janvier 1880; officier de la Légion d'honneur, le 30 décembre 1886.

Bellissen-Durban (Marie-Cyprien-Anatole, comte de) ✻, né le 3 août 1843; licencié en droit; attaché à la direction politique, 14 décembre 1866; attaché payé, 23 janvier 1872; commis principal, 15 juillet 1874; secrétaire-archiviste, 31 décembre 1875; rédacteur, 14 février 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; mis, sur sa demande, en disponibilité, 18 décembre 1881.

Benedetti (Fernand) ✻, né le 18 novembre 1847; bachelier ès lettres; attaché à Berlin, 24 octobre 1865; à Washington, 14 février 1867; à Berlin, 2 novembre 1868; à Londres, 21 octobre 1869; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 7 janvier 1873; attaché payé au département (direction politique), 28 juillet 1874; secrétaire de deuxième classe, à la disposition du ministre, 13 décembre 1877; à Rio-de-Janeiro, 13 mars 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; en disponibilité, 29 décembre 1881.

Benedetti (François-Auguste), né le 8 juillet 1832; ancien maire, membre du conseil général de la Corse; vice-consul de seconde classe à Vintimille et San-Remo, 8 janvier 1881.

Benoit (Georges-Charles) ✻, né le 11 juin 1849; docteur en droit; attaché au ministère de la justice, 26 décembre 1874; rédacteur au bureau d'administration et de législation, 15 septembre 1875; sous-chef de bureau, faisant fonctions de chef du bureau de l'Algérie, 1er avril 1880; rédacteur à la sous-direction du personnel au ministère des affaires étrangères, 11 mai 1881; au cabinet du ministre, 16 janvier 1883; à la direction politique (contentieux), 31 août 1884; secrétaire de première classe, hors cadres, attaché à la résidence française à Tunis, 15 novembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887; chargé de travaux particuliers, 2 septembre 1889.

Béranger (Lucien), né le 28 septembre 1860; licencié en droit; attaché à la division de la comptabilité, 21 avril 1885; attaché payé, 9 avril 1887.

Bérard (Philippe) ✻, né le 15 septembre 1856; licencié en droit et ès lettres; attaché aux archives, 20 décembre 1874; attaché à la direction politique, 12 mai 1877; à Vienne, 14 mars 1879; secrétaire de troisième classe à Washington, 5 août 1880; attaché payé à la direction politique, 6 mars 1882; commis principal, 23 juillet 1886; chargé des fonctions de rédacteur, 18 juillet 1889; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Bérard (Adolphe-Joseph-Anne-Gabriel de), né le 5 mai 1851; attaché à la direction des fonds, 12 juillet 1871; attaché payé, 5 janvier 1872; commis principal, 3 mars 1879; rédacteur, 22 novembre 1883; consul de seconde classe à Santiago de Cuba, 31 décembre 1884; à Cagliari, 10 novembre 1888.

Bergeron (Henri-Gabriel) ✻, né le 28 avril 1850; attaché payé au bureau du chiffre,

15 mars 1871 ; au bureau du départ et de l'arrivée, 15 septembre 1873 ; commis principal, 1er février 1880 ; sous-chef, 29 juillet 1882 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Bergeron (Pierre-Abel), né le 4 août 1855 ; attaché à la direction des fonds, 24 juillet 1875 ; attaché payé, 31 octobre 1876 ; commis principal, 22 novembre 1883 ; vice-consul de première classe et consul honoraire à Bourgas (non installé), 1er janvier 1888 ; à Batoum, 18 juin 1888.

Bernard (Benoît-Marie-Félix), né le 26 avril 1844 ; vice-consul de seconde classe à Rosario, 1er avril 1881 ; vice-consul de première classe, 30 décembre 1887.

Bernard (Eugène-Marie), né le 25 août 1849 ; diplômé de l'Université de Bonn ; commis de chancellerie à Newcastle, 12 mai 1880 ; à Vienne, 18 décembre 1880 ; chancelier de troisième classe, 20 juin 1888 ; à Danzig, 24 décembre 1889.

Bernard (Louis), né le 5 avril 1846 ; commis de chancellerie à Carthagène, 6 mai 1879 ; à Lisbonne, 26 mai 1880 ; chancelier de troisième classe à l'Assomption, 12 mai 1882 ; mis, sur sa demande, en disponibilité, 4 mai 1885.

Bernay (Émile-Charles-Henri) ✻, né le 27 juin 1841 ; commis de chancellerie à Téhéran, 12 juin 1863 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tauris, 31 mai 1866 ; drogman-chancelier à la même résidence, 3 mars 1869 ; chancelier à Téhéran, 16 mars 1872 ; premier drogman à la même résidence, 6 avril 1876 ; brevet de secrétaire-interprète, 18 septembre 1879 ; consul de seconde classe à Tauris, 29 novembre 1879 ; officier d'académie, 14 juillet 1883 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885 ; consul de première classe, 29 août 1888.

Bertrand (Alphonse), né le 4 mars 1842 ; commis de chancellerie à Alexandrie, 20 juillet 1866 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Zanzibar, 19 mars 1869 ; chargé de la gestion de ce consulat du 16 novembre 1871 au 12 février 1873 ; second drogman du consulat général à Alexandrie, 21 avril 1873 ; drogman-chancelier à Bagdad, 4 novembre 1875 ; à Alep, 1er juillet 1880 ; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880 ; drogman de seconde classe, 12 juillet 1881 ; consul de seconde classe à Mogador, 23 janvier 1882 ; en disponibilité, 9 mars 1885.

Bertrand (Édouard), né le 27 décembre 1847 ; commis auxiliaire à Alep, de 1862 à 1868 ; gérant du vice-consulat d'Alexandrette, de mai à octobre 1869 ; commis de drogmanat à Jérusalem, 13 avril 1882 ; à Djeddah, 7 juillet 1882 ; gérant du vice-consulat d'Aden, du 16 juillet 1883 au 16 septembre 1884 ; drogman-chancelier à Trébizonde, 8 février 1886.

Bertrand (Emmanuel), né le 25 décembre 1851 ; services auxiliaires au consulat d'Alep ; drogman auxiliaire à Djeddah, mars 1875 ; drogman-chancelier à Zanzibar, 9 juin 1878 ; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880 ; drogman-chancelier à Jérusalem, 4 mai 1881 ; drogman de seconde classe, 10 mars 1883 ; second troisième drogman à Constantinople, 10 juin 1885 ; premier drogman à Smyrne, 22 octobre 1886 ; drogman de première classe, 21 juin 1888 ; premier drogman de l'agence et consulat général du Caire, 22 décembre 1888.

Bertrand (Félix), né le 2 janvier 1849 ; drogman auxiliaire à Alep, novembre 1869 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Jérusalem, du 18 avril au 3 décembre 1874 ; attaché, comme drogman, à cette résidence, du 3 décembre 1874 au 15 mai 1875 ; a repris ses fonctions de drogman auxiliaire à Alep, 16 mai 1875 ; drogman sans résidence fixe, 13 mars 1877 ; drogman-chancelier à Tauris, 31 août 1877 ; à Téhéran, 6 mars 1880 ; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880 ; drogman-chancelier à Tanger, 8 novembre 1881 ; drogman de seconde classe, 10 mars 1883 ; drogman-chancelier au Caire (non installé), 20 juillet 1885 ; vice-consul de première classe à Diarbékir, 20 janvier 1886.

BESSON (Pierre-Louis), né le 2 avril 1855; aide-médecin du corps de santé de la marine, 6 novembre 1877; médecin de deuxième classe, 6 novembre 1881; médecin de première classe, 25 février 1888, vice-résident de deuxième classe à Fianarantsoa, ... mai 1888; vice-consul de deuxième classe, 26 janvier 1889.

BEZAURE (Georges-Gaston SERVAN DE) ✻, né le 26 janvier 1852; élève-interprète pour la langue chinoise, à Pékin, 15 mars 1872; interprète-chancelier à Foutchéou, 23 mars 1878; inscrit dans la troisième classe des interprètes, 18 septembre 1880; interprète de seconde classe, interprète-chancelier à Pékin, 21 février-15 mars 1882; vice-consul à Foutchéou, 12 mai 1882; interprète de première classe, chargé du vice-consulat de Foutchéou, 1er mai 1884; consul honoraire; 31 octobre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; gérant du consulat de Tientsin du 26 juin au 1er novembre 1885; chargé du consulat de Canton, 6 avril 1886; consul de seconde classe à la même résidence, 27 juin 1887; à Hong-Kong, 7 janvier 1889.

BEZAURE (Paul SERVAN DE), né le 18 août 1856; commis de chancellerie à Berlin, 30 mars 1881; chancelier de troisième classe, 6 octobre 1887; à Brême, 11 avril 1889; à Venise, 24 décembre 1889.

BIARD (Georges) ✻, né le 24 août 1844; admis à l'École navale, 3 octobre 1861; aspirant de deuxième classe, 1er août 1863; aspirant de première classe, 1er septembre 1865; enseigne de vaisseau, 1er septembre 1867; lieutenant de vaisseau, 19 avril 1873; vice-consul à Algésiras, 11 novembre 1879; vice-consul de première classe à Aden, 31 mars 1881; consul honoraire, 27 janvier 1882; vice-consul à Bizerte, 12 mai 1882; à Swansea, 12 décembre 1882; consul de seconde classe à la Canée (non installé), 31 décembre 1884; à Saint-Pétersbourg, 19 février 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; à Dublin (non installé), 2 novembre 1887; rédacteur à la direction des affaires commerciales, 12 novembre 1887 (pour prendre rang du 1er janvier 1888); consul de première classe à Alexandrie, 10 février 1890.

BICHERAY (Michel-Albert), né le 19 mai 1842; licencié en droit; commis de chancellerie à Christiania, 30 mars 1881: chancelier de troisième classe à Christiania, 18 juin 1888.

BIERS (Pierre), né le 6 novembre 1843; licencié en droit; commis de chancellerie à Montevideo, 12 mai 1882; élève chancelier à New-York, 20 janvier 1887; chancelier de troisième classe, 21 mars 1888; à La Paz, 26 avril 1888.

BIHOURD (Pierre-Louis-Georges) C ✻, né le 22 mars 1846; licencié en droit; avocat à la cour d'appel de Paris; secrétaire général de la préfecture de la Charente, 13 avril 1876; de l'Yonne, 24 mai 1876; de Seine-et-Marne, 21 février 1877; préfet de l'Aube, 18 décembre 1877; de l'Hérault, 2 décembre 1879; du Pas-de-Calais, 12 janvier 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 18 janvier 1880; préfet de Meurthe-et-Moselle, 21 octobre 1883; directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, 18 avril 1885; officier de la Légion d'honneur, 10 juillet 1885; ministre plénipotentiaire de deuxième classe chargé des fonctions de résident général à Tunis (non installé), 4 novembre 1886; ministre plénipotentiaire de première classe chargé des fonctions de résident général en Annam et au Tonkin, 23 novembre 1886; en disponibilité, 23 janvier 1888; commandeur de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 5 avril 1890.

BILLECOCQ (Ernest-Alexis-Joseph) ✻, né le 28 août 1830; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 29 octobre 1852; attaché payé au bureau du chiffre, 21 décembre 1853; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; sous-chef, 1er février 1880; chef, 31 décembre 1884.

BILLOT (Albert) C ✻, né le 3 décembre 1841; docteur en droit; médaille d'or au concours de doctorat de 1863; attaché à la direction politique (contentieux), 29 décembre 1865; attaché payé, 16 décembre 1866; chargé des fonctions de commis

principal, 1er novembre 1869; rédacteur, 8 avril 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 11 avril 1873; sous-directeur, 14 février 1877; officier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879; sous-directeur à la direction du contentieux politique et commercial (droit public), 23 janvier 1880; directeur, 16 octobre 1880; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 16 octobre 1880; conseiller d'Etat en service extraordinaire, 28 octobre 1882; directeur des affaires politiques, 1er décembre 1882; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 24 octobre 1883; mis, sur sa demande, à la disposition du ministre et chargé de travaux particuliers (président de la commission du canal de Suez), 9 avril 1885; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 24 novembre 1885; commandeur de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890; ambassadeur à Rome (Quirinal), 8 mars 1890.

BINSON (Isidore-Antoine), né le 12 février 1834; interprète de l'armée en Crimée, du 8 mai 1854 au 10 septembre 1855; drogman auxiliaire du consulat de Smyrne, 1855; drogman adjoint, 1er juillet 1880; drogman de troisième classe, 10 mars 1882; drogman de seconde classe, 31 juillet 1886; premier drogman à Smyrne, 22 décembre 1888.

BLADÉ (Marie-Joseph-François-Étienne), né le 17 avril 1857; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 28 janvier 1885; attaché payé, 3 août 1887.

BLANC (Paul), né le 5 mars 1855; licencié en droit; commis à la chancellerie de l'agence et consulat général de France à Alexandrie, 1er janvier 1875; admis à participer, à titre auxiliaire, aux travaux de la direction des consulats, 8 juin 1877; attaché, 9 juin 1878; consul suppléant à Constantinople, 30 juin 1880; gérant du consulat d'Andrinople, du 1er octobre au 12 novembre 1883; du consulat de La Canée, du 29 mars 1886; consul de seconde classe, 7 mai 1886; à La Canée, 16 juillet 1886.

BLANCHARD DE FARGES (Albert-Henri) O ✻, né le 22 mars 1833; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 16 septembre 1854; attaché payé, 30 avril 1858; élève-consul à Londres, 4 juin 1860; consul de seconde classe à Stettin, 18 octobre 1864; à Tiflis, 4 juillet 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; consul de première classe, 2 août 1871; à Civita-Vecchia, 4 septembre 1872; à Dublin, 14 juin 1873; à Messine, 6 août 1875; consul général à Calcutta, 2 février 1878; à Amsterdam, 24 octobre 1881; à Londres, 16 juin 1882; officier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Caracas, 4 mai 1889.

BLANCHARD DE FARGES (Maurice-Henri), né le 6 août 1854; licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 26 septembre 1878; attaché payé, 30 juin 1880; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec les Pays-Bas, octobre 1881; consul suppléant à Barcelone, 8 décembre 1882; attaché payé à la direction des affaires commerciales et consulaires, 1er mai 1885; commis principal, 8 août 1885; rédacteur, 22 décembre 1888.

BLANCHART (Jules-Victor-Auguste-Gaston) O ✻, né le 7 décembre 1834; licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 février 1857; attaché payé, 31 décembre 1860; commis principal, 31 décembre 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; secrétaire-archiviste, 23 mars 1875; chef de bureau à la direction du personnel, 23 janvier 1880; sous-directeur, 13 juillet 1880; à la direction des affaires commerciales et consulaires, 16 janvier 1883; officier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885.

BLANCHART (Abel-Marie-Joseph), né le 1er juillet 1866; attaché à la division de la comptabilité, 14 juillet 1885; attaché payé, 17 avril 1889.

BLIGNIÈRES (Auguste-Édouard LE BARBIER DE), né le 26 janvier 1864; licencié en

droit; attaché autorisé à la direction politique, 11 janvier 1887; attaché au cabinet, 14 décembre 1889.

BLONDEL (Gabriel-Guillaume), né le 24 février 1848; licencié en droit; attaché à la direction des fonds, 5 juin 1877; attaché payé, 30 mars 1878; au bureau du départ et de l'arrivée, 29 juillet 1882; vice-consul de seconde classe à Brindisi, 31 décembre 1884; à Falmouth, 26 octobre 1889.

BLONDEL (Camille) ✻, né le 1er novembre 1854; licencié en droit; attaché à Londres, 30 janvier 1878; à Berlin, 22 février 1879; secrétaire de troisième classe à Londres, 5 août 1880; à Madrid, 28 février 1882; à Tanger, 15 juin 1883; détaché à la direction politique, 22 mai 1885; attaché payé, 12 octobre 1885; secrétaire des conférences tenues à Paris en vue de la délimitation des possessions franco-portugaises, 22 octobre 1885, et franco-espagnoles, 22 mars 1886, à la côte occidentale d'Afrique; commis principal, 11 mars 1886; commissaire spécial adjoint de la section des pays placés sous le protectorat de la France à l'Exposition universelle de 1889, 25 janvier 1888; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

BOBOT-DESCOUTURES (Albert-Édouard-Marie-Louis), né le 10 mai 1859; licencié en droit; attaché à la direction des affaires commerciales, 28 janvier 1885; consul suppléant à Barcelone, 15 septembre 1887; à Smyrne, 14 août 1889.

BŒUFVÉ (Eugène), né le 4 septembre 1851; commis de chancellerie à Londres, 1er juillet 1871; commis-traducteur à Berlin, 9 février 1872; chancelier de troisième classe à Christiania, 7 novembre 1877; à Dantzig, 23 mars 1878; à Francfort, 16 août 1879; chancelier de seconde classe, 28 avril 1882; chancelier de première classe, 12 novembre 1887.

BŒUFVÉ (Jules), né le 8 septembre 1857; commis de chancellerie à Francfort, 28 novembre 1878; à Lisbonne, 20 juin 1882; secrétaire pour le Gouvernement français à la commission des réclamations franco-américaines, 25 novembre 1882; chancelier de troisième classe à la Nouvelle-Orléans, 12 avril 1884; à Washington, 3 décembre 1885.

BŒUFVÉ (Robert), né le 23 octobre 1858; commis de chancellerie à Francfort, 11 mai 1875; à Berlin, 26 novembre 1878; détaché à la direction du personnel, novembre 1880; gérant de la chancellerie à Dublin, 31 mars 1881; chargé des fonctions d'attaché payé à la direction du personnel, 15 février 1882; attaché payé, 29 juillet 1882; à la disposition du Directeur des affaires commerciales et consulaires, 16 janvier 1883; chancelier de troisième classe (pour prendre rang du 23 février 1883), 31 octobre 1883; à Dublin, 15 juillet 1884; à Trieste, 25 juin 1888; en disponibilité, sur sa demande, 4 février 1890.

BOGUSZ (Valéry-Michel), né le 13 novembre 1841; commis de chancellerie à Bucarest, 1er janvier 1863; secrétaire-archiviste, 17 avril 1876; gérant de la chancellerie du consulat général à Pesth, 1er juillet-31 décembre 1880; chancelier de troisième classe à Galatz, 29 juillet 1882; à Philippopoli, 6 novembre 1883 (non installé); à Odessa, 1er mars 1884; gérant de ce consulat, du 31 août 1884 au 19 septembre 1885; à Philippopoli, 7 juin 1887; à Moscou, 18 juin 1888; chancelier de seconde classe, 30 janvier 1890.

BOMPARD (Louis-Maurice) ✻, né le 17 mai 1854; licencié en droit; ancien conseiller de préfecture; secrétaire d'ambassade honoraire, attaché à la résidence française, à Tunis, 14 mars 1882; secrétaire de seconde classe hors cadre, 9 novembre 1882; secrétaire de première classe (hors cadre), 13 mars 1886; à la disposition du Ministre, chargé de travaux particuliers, 1er décembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887; conseiller d'ambassade (hors cadres), faisant fonctions de résident à Tananarive, 18 avril 1989; résident général, 12 décembre 1889.

Bondy-Riario (vicomte Raphaël de), né le 21 mars 1856; licencié en droit; attaché au cabinet, 25 juillet 1878; à Vienne, 15 mars 1879; à la direction politique, 8 juin 1880; secrétaire de troisième classe, 28 février 1882; à Stockholm, 7 avril 1882; à Madrid, 31 août 1884; à Port-au-Prince, 31 décembre 1884; à Lima, 8 décembre 1885; en disponibilité, 22 juin 1886; rappelé à l'activité (pour prendre rang du 8 septembre 1882) et attaché au bureau de la presse, 1er janvier 1887; secrétaire de troisième classe (non installé) à Santiago du Chili, 4 février 1887; à Buenos-Ayres, 9 février 1887; secrétaire de seconde classe, 18 juillet 1889.

Bonfort (Albert-Joseph-Antoine-Louis), né le 19 juillet 1854; commis de chancellerie à Valence, 24 août 1877; à Barcelone, 9 août 1880; chancelier de troisième classe à Guatemala, 15 juin 1883; à Montevideo, 21 juillet 1884; à Cadix, 20 septembre 1887; chancelier de seconde classe, 16 juin 1888.

Bonin (Théodore), né le 8 septembre 1818; commis de chancellerie à Liverpool, 1er janvier 1857; chancelier à Bombay, 25 juillet 1865; à Brême, 26 juin 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Ostende, 3 août 1872; chargé du vice-consulat d'Ostende, 1er janvier 1873; chancelier à Newcastle, 2 août 1873; admis au traitement d'inactivité, 25 novembre 1874; chargé des fonctions d'agent consulaire à Blyth, 18 mars 1875; chancelier à Dusseldorff, 28 février 1880; chancelier de seconde classe, 22 avril 1881; à Glasgow, 15 juin 1883.

Bonnardet (Paul-Émile-Joseph-Stanislas), né le 5 août 1860; licencié en droit; attaché à la direction des affaires commerciales et consulaires, 25 janvier 1886; détaché à la direction politique du 30 janvier 1886 au 1er février 1888; attaché payé à la direction politique (pour prendre rang à dater du 28 décembre 1888), et détaché au cabinet du ministre du 1er janvier au 23 mars 1889.

Bonnefons (André-Marie-François), né le 11 janvier 1862; licencié en droit; attaché à la direction politique, 25 janvier 1886; détaché à la direction commerciale, du 30 janvier 1886 au 1er février 1887; attaché à la direction commerciale, 1er octobre 1888; en disponibilité sur sa demande, 11 octobre 1888; consul-suppléant à New-York, 21 octobre 1888.

Bonnaud (Émile-Lucien-André), né le 26 février 1864; attaché surnuméraire à la comptabilité, 20 juillet 1889.

Bons (Pierre-Remi), né le 1er octobre 1859; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; attaché à la Bibliothèque nationale, 1er août 1881; élève-interprète à Tientsin, 16 mai 1884; interprète de troisième classe, chargé des fonctions d'interprète-chancelier au même poste, 10 juin 1885; interprète-chancelier, 5 octobre 1885; chargé des fonctions de vice-consul à Pakhoï, 9 novembre 1887; vice-consul de deuxième classe et chargé du consulat de Long-Tcheou, 7 janvier 1889.

Borel (Hippolyte-Armand-Maurice), né le 10 octobre 1862; licencié ès lettres; reçu à l'école normale supérieure en 1880; attaché autorisé au cabinet, 10 novembre 1882; attaché, 1er février 1883; à la direction politique, 9 avril 1885; secrétaire de troisième classe à Vienne, 30 mars 1886; officier d'Académie, décembre 1887; attaché payé à la direction politique, 9 janvier 1888.

Borghers (Victor-Alphonse-Édouard Robcis) O ✵, né le 9 décembre 1832; attaché à la direction politique, 18 février 1850; attaché payé, 16 janvier 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 2 avril 1856; secrétaire-archiviste à la direction politique, 29 janvier 1862; consul de seconde classe à Christiania, 28 septembre 1865; à Birmingham, 3 février 1869; admis au traitement d'inactivité par suite de la suppression de ce poste, 12 décembre 1872; chargé du consulat de Glasgow, 20 octobre 1873; consul de première classe, 1er avril 1875; à Gibraltar, 15 décembre 1876; à Liverpool, 17 août 1878; consul général à Anvers, 2 novembre 1882; commissaire général de l'Exposition universelle d'Anvers, 20 novembre 1884; officier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886.

Bormans (Paul-Anatole-Marie van der Vrecken de), né le 19 avril 1859; licencié en droit; attaché à la direction politique, 16 juillet 1883; détaché à la direction commerciale, 17 juillet 1883; à la direction politique (contentieux), 1er janvier 1885; attaché payé, 17 juin 1887.

Bosseront d'Anglade (François-Antoine-René), né le 19 septembre 1853; licencié en droit; attaché aux archives, 3 décembre 1872; à la direction politique, novembre 1874; attaché à Munich, 27 mars 1878; attaché payé à la direction des archives (chancellerie), 1er mai 1879; au contentieux (droit privé), 1er février 1880; à la direction des affaires commerciales, 15 février 1882; commis principal, 9 mars 1885.

Bosseront d'Anglade (Marie-Gabriel-Georges), né le 20 janvier 1858; licencié en droit; attaché autorisé à la direction des consulats, 30 novembre 1875; attaché surnuméraire, 12 février 1879; attaché payé à la direction des affaires commerciales, 3 mai 1881; secrétaire adjoint de la conférence internationale des unités électriques, octobre 1882; consul suppléant à Montevideo, 28 janvier 1884; à Londres, 6 mai 1886; consul de seconde classe, 10 mars 1888.

Boulard-Pouqueville (Hugues), né le 28 décembre 1854; licencié en droit; attaché à la direction des affaires commerciales, 13 avril 1880; au cabinet du sous-secrétaire d'État, octobre 1880; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec l'Espagne, mai 1881; consul suppléant, 10 août 1881; secrétaire de troisième classe à Mexico, 10 septembre 1881; à Buenos-Ayres, 6 juin 1882; secrétaire de deuxième classe à Bucarest, 14 janvier 1887 (pour prendre rang à dater du 15 novembre 1886).

Bouliech (Georges-Marie-Adrien-François-Louis), né le 27 novembre 1843; six ans et demi de services militaires; commis de chancellerie à Alexandrie, 15 mai 1877; au Caire, 20 janvier 1881; chancelier de troisième classe à Sydney, 7 avril 1881; à Honolulu, 13 novembre 1882; à Malte, 30 août 1887; à Bombay (non installé), 25 janvier 1889; à Tiflis, 28 février 1889; chancelier de seconde classe, 26 décembre 1889.

Boullay (Alphonse-Joseph-Maurice), né le 27 décembre 1853; licencié en droit; attaché au département (chancellerie), 16 avril 1877; attaché payé, 1er août 1878; au contentieux (droit privé), 1er février 1880; à la direction des affaires commerciales, 15 février 1882.

Boulouze (Joseph-Gabriel), né le 22 octobre 1845; commis de chancellerie à Londres, 16 août 1869; chancelier de troisième classe à Hongkong, 19 février 1875; gérant du consulat, 17 avril 1877-25 juillet 1878; à Glasgow, 29 juillet 1879; chancelier de seconde classe, 26 octobre 1880; à Turin, 7 avril 1881; en disponibilité, 10 août 1883; chancelier à Palerme, 15 juillet 1884; chancelier de première classe, 17 décembre 1885; à Bucarest, 27 août 1886; consul honoraire, 26 septembre 1888.

Bourcier Saint-Chaffray (Alfred-Gabriel-Léon) ✻, né le 8 mars 1837; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Damas, 30 juillet 1855; drogman sans résidence fixe, 6 août 1857 (Damas); à Alep, 29 août 1857; drogman-chancelier à la Canée, 14 novembre 1859; au Caire, 2 juillet 1861; agent vice-consul à Marash, 7 octobre 1863; à Rabat, 12 avril 1865; chargé de la gestion du consulat de Salonique, du 18 décembre 1867 au 16 juin 1868; gérant le consulat de la Canée, du 16 avril 1869 au 30 décembre 1872, date de sa promotion au grade de consul de seconde classe à Port-Saïd; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875; consul de première classe, 11 février 1879; à Damas (non installé), 25 février 1880; à Cadix (non installé), 4 octobre 1880; sous-directeur à la direction des affaires commerciales (Midi), 20 octobre 1880; consul général, chargé du consulat de Genève, 12 octobre 1881; président de la délégation française à la commission de délimitation des frontières du Tonkin, 14 août

1885; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 13 mars 1886; chargé de travaux particuliers, 31 juillet 1886; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Caracas, 20 avril 1887; à Montévideo, 4 mai 1889.

Bourée (Frédéric-Albert) O ✻, né le 16 août 1838; licencié en droit; attaché à Athènes, 7 septembre 1860; attaché payé au cabinet, 16 mars 1864; chargé des fonctions de deuxième secrétaire à Constantinople en 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; rédacteur adjoint au cabinet, 14 avril 1870; désigné pour faire partie de la Délégation à Tours et à Bordeaux, 10 septembre 1870; rédacteur à la direction politique, 26 juin 1873; sous-directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'Amérique, 31 décembre 1875; sous-directeur à la direction politique (Amérique), 14 février 1877; officier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Chine, 23 janvier 1880; en disponibilité, 31 mai 1883; ministre plénipotentiaire de première classe en disponibilité, 6 juin 1885; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 7 juillet 1885; à Bruxelles, 26 juillet 1886.

Bourgarel (Ernest-René-Joseph-Adrien) ✻, né le 22 mars 1850; licencié en droit; attaché autorisé à Tunis, 17 décembre 1874; attaché à Pékin, 27 décembre 1875; à la direction politique, 3 septembre 1878; secrétaire de troisième classe à Berne, 20 juin 1879; secrétaire de seconde classe à Santiago (Chili), 22 janvier 1881; chargé d'affaires, du 4 novembre 1882 au 31 mai 1883; secrétaire de deuxième classe à Rome, 15 septembre 1883; officier d'académie, 24 octobre 1883; secrétaire de première classe à Tokio, 1er mars 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887; premier délégué français à la conférence internationale pour la révision des traités avec le Japon, avril-août 1887; chargé d'affaires, du 26 avril 1887 au 16 août 1888; secrétaire à Stockholm, 10 mars 1889.

Bourgoing (baron Othon de) ✻, né le 21 novembre 1839; licencié en droit; attaché à Turin, 3 mars 1860; à Rome, 13 novembre 1862; secrétaire de troisième classe à Bogota, 22 avril 1863; à Francfort, 22 décembre 1864; à Vienne, 18 juillet 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe (Vienne), 10 juin 1870; secrétaire de première classe, hors cadre, chargé du consulat général de Buda-Pesth, 3 mars 1877; ministre plénipotentiaire de seconde classe et mis, sur sa demande, en disponibilité, 2 décembre 1880.

Bourqueney (Marie-Victor-Félix, comte de), né le 25 avril 1847; licencié en droit; attaché au cabinet, août 1866; attaché à la direction politique, mars 1871; secrétaire de troisième classe à Washington, 24 juillet 1871; en disponibilité sur sa demande, novembre 1871; secrétaire d'ambassade de première classe, à Belgrade (non installé), 17 juillet 1886; à Berlin, 4 septembre 1886; rédacteur à la direction politique, 26 août 1887.

Bourville (Marie-Hippolyte-Melchior-Jules Vattier de), né le 7 février 1853; commis de chancellerie à Tanger, 6 septembre 1879; chancelier de troisième classe à Guatemala (non installé), 12 février 1885; à Valparaiso, 20 juillet 1885; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tripoli de Barbarie, 20 janvier 1890.

Bousignac (Fernand de) ✻, né le 26 janvier 1845; commis de chancellerie à Rio-de-Janeiro, 25 novembre 1865; à Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1870; chancelier de troisième classe à Hongkong, 30 octobre 1873; chargé de la gestion du consulat de France à Bombay du 30 avril 1874 au 26 avril 1877; chancelier à Bombay, 19 février 1875; à Buénos-Ayres, 9 juin 1878; chancelier de seconde classe, 19 avril 1879; à Milan, 24 mars 1882; chancelier de première classe, 5 juin 1882; à Naples, 22 janvier 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de France à Porto, 30 novembre 1889.

Boutaud (Alexandre de), né le 5 juillet 1838; commis de chancellerie de New-castle, 11 novembre 1874; de Lima, 20 décembre 1877; chancelier de troisième

classe à Quito, 29 juillet 1879; chancelier de seconde classe, 28 juillet 1884; vice-consul de première classe à Colon (Aspinwall), 12 octobre 1888.

BOUTEILLER (Pierre-Guillaume-Marie-Joseph-Eustache de), né le 6 juillet 1842; engagé volontaire, 16 juillet 1860; sous-lieutenant au 4e régiment d'infanterie, 13 avril 1867; lieutenant, 24 août 1870; capitaine au 11e régiment d'infanterie, 6 février 1874; démissionnaire, 2 avril 1875; chancelier de première classe à Varsovie, 7 mai 1881; vice-consul de première classe à Philadelphie, 20 février 1882; consul de seconde classe, 10 octobre 1885; chargé du vice-consulat de Mandalay, 14 novembre 1885; chargé du vice-consulat d'Helsingfors, 12 mars 1890.

BOUTIN (Ferdinand) ✻, né le 17 mars 1839; licencié en droit; attaché à la direction politique, 6 juin 1864; indemnisé, 1er novembre 1869; attaché payé, 1er janvier 1870; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 31 mai 1874; secrétaire de deuxième classe au Japon, 31 décembre 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; placé, sur sa demande, dans le cadre de la disponibilité de son grade, 3 mars 1877; rédacteur au contentieux (droit public), 1er février 1880; sous-directeur, 17 avril 1882; à la direction politique (contentieux), 13 janvier 1883.

BOUTIRON (Adolphe-Augustin) ✻, né le 12 octobre 1853; licencié en droit; attaché aux archives, 27 juillet 1875; à la direction politique, 18 août 1876; à Rome (Saint-Siège), 28 avril 1877; à la direction politique, 10 mai 1878; secrétaire de troisième classe à Lisbonne, 6 mars 1880; secrétaire de seconde classe à Tanger, 24 avril 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888; à Saint-Pétersbourg, 17 mai 1890.

BOYARD (Henri-Jean-Marie) O ✻, né le 24 juin 1836; licencié en droit; surnuméraire au ministère de l'instruction publique et des cultes, du 12 février 1856 au 10 mars 1859; attaché au département (direction des consulats), 11 mars 1859; élève-consul, 8 novembre 1862; à Barcelone, 7 avril 1863; à Bucarest, 17 novembre 1863; consul de seconde classe, 24 juillet 1867; à Galatz, 31 mars 1868; à Saint-Pétersbourg, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; consul de première classe (Saint-Pétersbourg), 9 novembre 1877; consul général à Trieste, 12 octobre 1881; à Varsovie, 29 juin 1882; officier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

BOYSSET (Auguste-Émile) ✻ Ⓜ, né le 8 juin 1848; licencié en droit; commis de chancellerie à Alexandrie, 29 octobre 1872; chancelier à Galatz, 24 décembre 1870; vice-consul à Philippopoli, 13 mars 1877; à Varna, 28 décembre 1878; chargé du vice-consulat de Civita-Vecchia, 2 mars 1880; vice-consul à cette résidence, 8 mai 1880; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1885; consul de seconde classe à Bahia, 1er février 1881; à Riga, 29 juin 1882; à Philippopoli, 19 mai 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; consul de première classe, 22 octobre 1888.

BRADI (Georges-François-Louis de), né le 27 mars 1833; chargé de la gestion du vice-consulat de Coni, 23 juin 1863; vice-consul à la même résidence, 2 octobre 1865; à Rosas, 18 novembre 1874; à Tarragone, 30 octobre 1877; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; consul de seconde classe à Pernambouc (non installé), 28 août 1886; à Civita-Vecchia, 14 mai 1887.

BRAULT (Louis-Marie), né le 14 septembre 1842; licencié en droit; capitaine au long cours; vice-consul à Barranquilla, 27 décembre 1879; à Zurich, 1er février 1881; à Sunderland, 12 mai 1882; vice-consul de première classe, 9 mars 1885; à Édimbourg et Leith, 28 février 1886; consul honoraire, 28 février 1886; consul de seconde classe, 9 août 1887.

BRESSON (Anthony-Alphonse), né le 25 juin 1836; docteur en droit, commis de chancellerie à Vienne, 24 mars 1880; chancelier de troisième classe à Leipzig, 11 décembre 1880; chancelier de seconde classe, 1er décembre 1886; à Danzig, 23 janvier 1888; à Brême, 24 décembre 1889.

Breuil (Ernest-Édouard-Augustin) ✻, né le 2 mai 1842 ; licencié en droit; attaché aux bureaux de la liste civile, du 1er mai 1865 au 1er octobre 1870; à la liquidation de l'ancienne liste civile, du 1er novembre 1871 au 1er janvier 1873 ; attaché aux archives, 12 novembre 1875 ; attaché payé, 23 avril 1878 ; commis principal, 15 mars 1881 ; officier d'académie, 14 juillet 1882 ; rédacteur, 28 novembre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886 ; en disponibilité sur sa demande, 13 juin 1888 ; conseiller d'ambassade honoraire, 20 juin 1888.

Brice (Charles-Édouard), né le 21 juin 1857 ; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 4 août 1882 ; attaché, 16 juillet 1883; attaché payé, 1er novembre 1886.

Briet (Jean-Baptiste-Joseph-Alfred), né le 5 février 1830; services dans l'administration des lignes télégraphiques, du 11 décembre 1856 au 6 janvier 1868 ; vice-consul de seconde classe à Kœnigsberg, 20 juillet 1885; à Almeria, 26 août 1886.

Brin (Léon, baron) ✻, né le 9 septembre 1840; licencié en droit; attaché au Japon, 19 avril 1866 ; à Washington, 23 mars 1868 ; à Madrid, 22 avril 1869; secrétaire de troisième classe à Washington, 27 mai 1872 ; à Rome, 2 avril 1874 ; secrétaire de deuxième classe à Rome, 16 février 1878 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879; secrétaire de seconde classe à Bruxelles, 16 mars 1882 ; secrétaire de première classe, 1er avril 1882 ; ministre plénipotentiaire de seconde classe et mis, sur sa demande, en disponibilité, 21 avril 1886.

Bruandet (Alfred-Henri), né le 9 mars 1843; services militaires, 1864-1871 ; écrivain puis commis de marine, 1871-1879 ; commis de chancellerie à Port-Louis, 15 janvier 1879 ; en disponibilité, 27 novembre 1879 ; commis de chancellerie à Yokohama, 14 avril 1880; chancelier de troisième classe, gérant la chancellerie de Batavia, 31 octobre 1880; titulaire de cette chancellerie, 7 avril 1881 ; gérant du consulat de Batavia, 27 mars 1882-1er juin 1883 ; vice-consul de deuxième classe à Tortose, 1er mai 1884 ; à Southampton, 9 octobre 1885 ; vice-consul de première classe.

Bruwaert (François-Edmond) ✻, né le 25 septembre 1847 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 24 octobre 1873 ; élève-consul, 15 décembre 1876 ; détaché au cabinet pour la rédaction des analyses commerciales, 8 février 1877 ; secrétaire de la commission administrative du 6 avril 1878 ; secrétaire de la commission internationale des postes, 10 mars 1879; rédacteur au cabinet, 1er février 1880; secrétaire adjoint de la conférence monétaire internationale, avril 1881 ; secrétaire pour les négociations commerciales avec la Suède et la Belgique, juillet 1881 ; consul de seconde classe (pour prendre rang du 1er janvier 1880) à Chicago, 16 janvier 1882 ; consul de première classe, 14 juillet 1884 ; gérant du consulat général de New-York, du 17 juin au 10 septembre 1885 ; adjoint au plénipotentiaire chargé de la négociation du traité de commerce avec la Chine, 5 août 1885 ; consul à Melbourne (non installé), 28 février 1886 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886; consul à Chicago, 14 juin 1887 ; consul général chargé du consulat, 18 novembre 1887.

Buyer (Stanislas de), né le 1er mars 1857 ; commis de chancellerie à Turin, 23 avril 1883 ; à Genève, 19 novembre 1884 ; à Berne, 20 janvier 1886 ; chancelier de troisième classe, 20 juin 1888.

Cabanel (Célestin-Césaire), né le 28 mars 1849; vice-consul de seconde classe aux Dardanelles, 16 janvier 1886.

Cabarrus (Théodore Tallien de), né le 10 août 1855; commis de chancellerie à Barcelone, 24 novembre 1879 ; à Valence, 26 octobre 1883 ; chancelier de troisième classe à Sainte-Croix-de-Ténériffe, 12 février 1885 ; à Santander, 8 janvier 1887.

Cambon (Pierre-Paul) C✱, né le 20 janvier 1843 ; avocat; secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 6 avril 1871 ; des Bouches-du-Rhône, 31 août 1871 ; préfet de l'Aube, 3 février 1872 ; préfet du Doubs, 21 mars 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1876; préfet du Nord, 13 décembre 1877 ; officier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; ministre plénipotentiaire de seconde classe, chargé des fonctions de ministre résident à Tunis, 18 février 1882; ministre plénipotentiaire de première classe, 20 mai 1884 ; résident général, 23 juin 1885 ; commandeur de la Légion d'honneur, 6 janvier 1886 ; ambassadeur à Madrid, 28 octobre 1886.

Campan (Jean-Macaire) ✱, né le 4 avril 1840 ; chargé des fonctions de chancelier à Tananarive ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 2 août 1873 ; chancelier de seconde classe, 6 février 1883 ; vice-consul de seconde classe à Tamatave, 28 décembre 1885 ; chancelier de première classe, chargé des fonctions d'interprète-chancelier de la résidence générale à Madagascar, 13 mars 1886 ; en disponibilité, 1er juillet 1886 ; consul de deuxième classe, 28 mai 1888; chargé des fonctions de vice-résident à Nossy-Vé (Saint-Augustin), 29 mai 1888; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Capdeville (Émile), né le 21 septembre 1849 ; vice-consul de seconde classe à Brindisi, 1er avril 1881 ; à Southampton, 28 juillet 1881 ; à Douvres, 9 octobre 1885 ; vice-consul de première classe, 8 août 1887.

Carlier (Maurice), né le 1er mai 1856 ; commis de chancellerie à Naples, 12 mai 1880; à Palerme, 22 octobre 1880 ; à Port-Saïd, 16 octobre 1881 ; à Beyrouth, 10 juin 1884 ; chancelier de troisième classe, chargé des fonctions d'agent consulaire à Saïda, 27 juillet 1889.

Carrey (Edmond) ✱, né le 16 janvier 1834 : agent vice-consul à Chicago, 17 avril 1866 ; à Saint-Louis du Missouri, 8 juillet 1870 ; à Chicago, 30 octobre 1873; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat, 5 novembre 1878 ; consul à Chicago, 21 décembre 1878; mis, sur sa demande, en disponibilité, 6 décembre 1881 ; consul de seconde classe (pour prendre rang du 23 septembre 1881) à San-Francisco, 24 octobre 1884 ; consul de première classe, 6 août 1887 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888.

Carteron (Pierre-Joseph-Édouard), né le 3 juin 1852 ; licencié ès lettres et en droit ; attaché à la direction des consulats, 28 juillet 1876 ; élève-consul, 17 août 1878 ; commis principal à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880 ; secrétaire de la conférence internationale pour le règlement de questions douanières avec la Suisse, mars 1881-février 1882; secrétaire pour les négociations commerciales avec les Pays-Bas, octobre 1881-mars 1882; secrétaire adjoint de la conférence pour la protection des câbles sous-marins, octobre 1882 ; consul de deuxième classe à Syra, 28 avril 1883; officier d'académie, 12 juillet 1886 ; consul de première classe, 6 août 1887 ; à Bâle, 4 mai 1889.

Carteron (Paul-René), né le 10 août 1861 ; licencié en droit ; élève diplômé de l'École libre des sciences politiques, 1883 ; attaché à la direction des affaires commerciales et consulaires, 28 janvier 1885 ; à la direction politique, 1er février 1886; à la direction commerciale, 15 septembre 1888 ; attaché payé, 12 août 1889.

Casabianca (Alphonse-Louis de) né le 13 décembre 1859 ; commis de chancellerie à Berne, 2 novembre 1881 ; chancelier de troisième classe, 20 janvier 1886 ; gérant la chancellerie de Panama, 1er avril 1886 ; chancelier à Santiago de Cuba, 4 novembre 1886 ; à Pernambouc, 24 décembre 1889 (non installé) ; à Cagliari, 28 avril 1890.

Casenave (Jean-Marie-Maurice), né le 24 juin 1860 ; licencié en droit ; attaché autorisé à la direction politique, 10 février 1882 ; attaché, 24 janvier 1889 ; à Athènes, 7 mars 1889.

Cassas (Eugène-Auguste) ✻, né le 10 juin 1845 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 28 juillet 1868 ; élève-consul, 2 août 1873 ; à Tunis, 18 avril 1874 ; consul de seconde classe et commissaire du Gouvernement à Tananarive, 23 mars 1878 ; à Singapour, 18 septembre 1880 ; à Philippopoli, 1er avril 1881 ; consul de première classe, 27 juillet 1883 ; à Odessa, 19 mai 1885 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886.

Cassianos (Spiridion), né le 29 octobre 1837 ; commis de chancellerie à Barcelone, 9 août 1880 ; à Saint-Sébastien, 4 décembre 1880 ; à Tanger, 12 février 1885 ; chancelier de troisième classe, 26 décembre 1889.

Castellino (Léon-Henri-Édouard), né le 3 août 1861 ; licencié en droit ; attaché autorisé à la direction politique, 3 novembre 1886 ; attaché au cabinet, 10 février 1890.

Castillon Saint-Victor (Jean-Marie-Eugène de) ✻, né le 28 décembre 1835 ; commis de chancellerie à Livourne, 5 janvier 1855 ; chancelier à Ancône, 25 août 1861 ; à Brême (non installé), 24 janvier 1863 ; à Elseneur, 22 mai 1863 ; à Corfou (non installé), 2 décembre 1866 ; à Palerme, 14 août 1867 ; à Tripoli de Barbarie, 13 février 1869 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; à Lisbonne, 9 août 1870 ; chancelier de première classe, 13 mars 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880 ; consul de deuxième classe à Bahia (non installé), 18 septembre 1880 ; à Larnaca, 1er février 1881 ; consul de première classe, 1er décembre 1886 ; à Livourne, 28 mars 1889.

Caubet (Marie-Pierre-Victor-Camille-Léopold) O ✻, né le 24 octobre 1845 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 17 juin 1867 ; au consulat général à Londres, 30 mai 1871 ; élève-consul, 30 décembre 1872 ; à Barcelone, 19 février 1873 ; secrétaire adjoint de la commission mixte franco-anglaise, en 1872 et 1874 ; secrétaire de la commission mixte franco-belge, avril 1874 ; élève-consul à Londres, 11 décembre 1874 ; gérant le vice-consulat de Liège, du 5 juillet au 4 octobre 1876 ; chargé de la gestion du consulat de Melbourne, 20 novembre 1876 ; consul de seconde classe à Honolulu (non installé), 26 janvier 1878 ; à Porto-Rico (non installé), 10 février 1878 ; à Breslau, 31 octobre 1878 ; à Newcastle, 1er avril 1881 ; consul de première classe, 1er mars 1882 ; à Bilbao, 29 juin 1882 ; à Liverpool, 1er mai 1884 ; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885 ; commissaire général à l'Exposition internationale de Liverpool en 1886 ; officier de la Légion d'honneur, sur la proposition du Ministre du commerce et de l'industrie, 14 août 1887 ; consul général, chargé du consulat, 18 juin 1888, officier de l'instruction publique, 29 décembre 1888 ; à Londres, 4 mai 1889.

Caula (Jacques), né le 5 février 1855 ; commis de chancellerie à Rio-de-Janeiro, 20 mai 1878 ; à Carthagène, 5 juillet 1880 ; à Cadix, 24 novembre 1880 ; à Lisbonne, 15 février 1883 ; chancelier de troisième classe à la Vera-Cruz, 28 juillet 1884 ; à Sainte-Croix-de-Ténériffe, 8 janvier 1887 ; à la Havane, 24 décembre 1889 ; chancelier de seconde classe, 20 janvier 1890.

Cavallace (Charles-François) ✻, né le 14 août 1836 ; commis de chancellerie à Turin, 24 octobre 1859 ; chancelier à Saint-Sébastien, 2 juillet 1861 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier de seconde classe, à Barcelone, 30 décembre 1872 ; chancelier de première classe, 23 mars 1878 ; à Madrid, 27 février 1879 ; consul honoraire, 25 février 1880 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880 ; consul de seconde classe, 18 novembre 1882 ; consul de première classe, 21 septembre 1887 ; chargé de travaux particuliers à la même ambassade, 7 janvier 1889.

Cazotte (Jacques-Charles-Alexandre de) ✻, né le 9 novembre 1853 ; licencié en droit ; attaché à la direction des archives, 1er août 1872 ; à la direction des consulats, 29 juillet 1876 ; à l'agence et consulat général en Égypte, 29 août 1876 ; élève-consul à la même résidence, 9 juin 1878 ; gérant du consulat d'Alexandrie,

10 juin 1879-12 mai 1880; consul suppléant à Barcelone, 28 avril 1880; gérant du vice-consulat d'Alicante, 15 avril-15 novembre 1881; commis principal au cabinet, 1er décembre 1882; à la direction des affaires commerciales et consulaires, 28 février 1883; secrétaire adjoint de la conférence pour la protection des câbles sous-marins, 16 octobre 1883, et de la conférence pour la détermination des unités électriques, avril 1884; rédacteur à la direction des affaires commerciales et consulaires, 19 octobre 1885; secrétaire de la conférence internationale pour la protection des câbles sous-marins, 1er décembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

Cazotte (Charles-Gaspar-Marie-Salvador de), né le 6 janvier 1862; licencié en droit; attaché à la division de la comptabilité, 12 décembre 1883; attaché payé, 11 mars 1886.

Cernay (Louis-Frédéric-Archambault de Gislain de), né le 5 septembre 1854; élève à l'École navale, 1er octobre 1871; aspirant de 2e classe, 5 octobre 1873; aspirant de 1re classe, 5 octobre 1874; enseigne de vaisseau, 1er avril 1878; démissionnaire, 1er avril 1879; attaché à Londres, 14 mars 1879; à la direction politique, 12 janvier 1881; attaché payé, 23 janvier 1882; secrétaire de 3e classe à Bruxelles, 5 avril 1882; à Saint-Pétersbourg, 7 mai 1888; attaché payé à la direction politique, 25 avril 1889; commis principal, 18 juillet 1889.

Chabrié (Pierre-François-Denis-Adrien), né le 3 août 1855; licencié en droit; attaché à la présidence du conseil des ministres, 1er février 1882; vice-consul de seconde classe à Grenade, 29 juillet 1882; vice-consul de première classe, consul honoraire, 29 juillet 1885; admis au traitement spécial des agents de son grade par suite de suppression d'emploi, 30 décembre 1886; vice-consul à Port-Bou, 18 novembre 1887.

Challet (Casimir-Paul) ✻, né le 21 novembre 1837; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 27 mai 1859; attaché payé, 14 octobre 1862; élève-consul, 9 octobre 1863; à Barcelone, 14 novembre 1863; médaille d'honneur, en or (choléra 1866); consul de seconde classe à Syra, 27 novembre 1869; consul de première classe, 1er avril 1875; chargé de la gestion du consulat de Constantinople, 27 mai 1878; membre et secrétaire de la Commission européenne du Rhodope, juillet à septembre 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; chargé du consulat général à Quito (non installé), 30 avril 1880; consul à Glasgow, 12 août 1880; à Alexandrie (non installé), 14 février 1882; consul général, chargé du consulat de Tunis, 7 mars 1882; à Trieste, 29 juin 1882.

Champoiseau (Charles-François-Noël) O✻, né le 1er mai 1830; agent vice-consul à Redoute-Kaleh, 2 mars 1855; à Philippopoli, 4 février 1857; chargé de la gestion du consulat à Andrinople, 13 mars 1862; consul honoraire chargé du vice-consulat de Janina, 2 novembre 1865; consul de seconde classe chargé des mêmes fonctions, 27 mars 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; consul de seconde classe à la Canée, 18 mars 1868; à Bilbao, 30 décembre 1873; à Galatz, 12 octobre 1874; consul de première classe, 1er avril 1875; chargé de la gestion du consulat de Bâle, 8 décembre 1877; consul à Messine, 2 février 1878; à Livourne, 25 février 1880; consul général à Calcutta (non installé), 24 octobre 1881; chargé du consulat de Turin, 14 février 1882; consul général à Smyrne, 31 décembre 1884; officier d'académie, 12 juillet 1886; à Naples, 8 novembre 1887; officier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 1er mars 1889; en disponibilité, 28 mars 1889; correspondant de l'Institut, 27 décembre 1889.

Champy (Étienne-Louis-Émile) ✻, né le 18 février 1833; commis de chancellerie à Leipzig, 5 avril 1864; chargé des fonctions de chancelier à Darmstadt, 1865; chancelier à Leipzig, 12 janvier 1867; chancelier de seconde classe, 22 décembre

1869; chancelier à Hambourg, 1er octobre 1871 ; chancelier de première classe à Berlin, 2 août 1873 ; consul honoraire, 6 août 1875 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878 ; consul de seconde classe, 5 juillet 1879 ; à Mannheim, 4 décembre 1879 ; à Bâle, 10 juillet 1880 ; consul de première classe, 14 juin 1883 ; à Genève, 9 octobre 1885 ; consul général, 5 août 1887.

Chappedelaine (Julien-René-Emmanuel de), né le 24 décembre 1844 ; licencié en droit ; commis de chancellerie à Londres, 27 juillet 1871 ; à Hambourg, 15 janvier 1873 ; chancelier de troisième classe à Leipzig, 25 novembre 1874 ; à Elseneur, 14 septembre 1876 ; secrétaire-archiviste de l'ambassade à Londres, 20 novembre 1879 ; chancelier à Bâle, 3 août 1880 ; chancelier de seconde classe, 12 août 1880 ; à Berlin, 21 mai 1884 ; chancelier de première classe, 9 mars 1885 ; consul honoraire, 14 janvier 1886 ; consul de seconde classe, 10 mars 1888.

Chaptal (Emmanuel-Anatole de Chanteloup, vicomte), né le 25 décembre 1861 ; licencié ès lettres et en droit ; attaché autorisé au bureau de la presse, 31 octobre 1882 ; attaché, 1er février 1883 ; à Saint-Pétersbourg, 26 décembre 1883 ; au bureau de la presse, 1er janvier 1885 ; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 29 mars 1886 ; à Constantinople, 4 novembre 1887 ; à Munich, 28 décembre 1888.

Charmes (Francis) O ✻, né le 21 avril 1848 ; licencié en droit ; chevalier de la Légion d'honneur, janvier 1878 ; sous-directeur à la direction politique, 20 octobre 1880 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 6 novembre 1880 ; démissionnaire, 6 août 1881 ; député du Cantal, août 1881-octobre 1885 ; réintégré dans son grade de ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 24 novembre 1885 ; directeur des affaires politiques et du contentieux, 24 novembre 1885 ; officier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886 ; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er novembre 1886 ; député du Cantal, 23 septembre 1889 ; en disponibilité, 14 octobre 1889.

Charpentier (Alfred) ✻, né le 16 janvier 1839 ; attaché payé à la direction des fonds, 21 janvier 1861 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1869 ; commis principal, 15 mars 1871 ; rédacteur, 5 janvier 1872 ; agent comptable des chancelleries, 27 février 1877 ; chef de bureau, 28 juin 1877 ; sous-chef de division, 26 février 1879 ; consul de première classe à Moscou (non installé), 23 janvier 1880 ; à Santander, 30 mars 1880 ; consul général, chargé du consulat de Milan, 31 décembre 1884.

Chatain (Marcel), né le 23 octobre 1852 ; docteur en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juin 1878 ; attaché payé, 30 juin 1880 ; secrétaire adjoint de la Conférence internationale pour la protection de la propriété industrielle, novembre 1880 ; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec le Portugal, août 1881 ; chargé des fonctions de commis principal, 29 juillet 1882 ; commis principal, 26 juillet 1883 ; rédacteur, 22 décembre 1888.

Chauchat (Paul-Édouard), né le 12 février 1863 ; licencié en droit ; attaché autorisé au service du protocole, 14 février 1887 ; attaché, 13 juillet 1889.

Chayet (Camille-Joseph-Alexandre), né le 24 septembre 1862 ; licencié en droit ; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887 ; détaché à la direction politique, du 14 février 1887 au 15 février 1889 ; consul suppléant, 7 décembre 1889 ; attaché à la résidence générale (Tananarive), 5 mars 1890.

Chevandier de Valdrôme (Paul-Auguste-Armand), né le 14 octobre 1865 ; licencié en droit ; élève diplômé de l'école des langues orientales vivantes pour le russe ; attaché à la direction politique, 24 janvier 1889.

Chevarrier (Ludovic-Philibert), né le 12 janvier 1820 ; rédacteur au ministère d'État, de 1852 à 1855 ; agent vice-consul à Gabès, 26 septembre 1874 ; à Jaffa, 27 avril

1878; à Douvres, 31 octobre 1880; vice-consul de première classe, 15 septembre 1885; en disponibilité, 9 octobre 1885.

Chevrey-Rameau (Paul-Dominique) O✱, né le 5 août 1836; licencié en droit; attaché au département (chancellerie), 17 avril 1857; à la direction des consulats et affaires commerciales, 6 septembre 1859; attaché payé, 14 décembre 1861; élève-consul à Shanghaï, 10 octobre 1862; gérant du consulat général à Shanghaï, octobre 1863; du consulat de Canton, 16 avril 1864, attaché à Yeddo, 18 novembre 1864; chargé du consulat général de Yokohama, 1er mars 1865; gérant du consulat général à Turin, 6 novembre 1866; attaché à Tunis, 25 juillet 1867; consul de deuxième classe à Panama, 18 mars 1868; chargé d'affaires intérimaire et gérant du consulat général de Lima, 11 août 1868; consul de deuxième classe à Boston, 18 mars 1870; mis en disponibilité par suite de suppression de poste, 13 décembre 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; consul de deuxième classe à Glasgow, 18 décembre 1875; rédacteur au contentieux, 14 février 1877; secrétaire de première classe à Berne, 8 avril 1879; sous-directeur de la chancellerie, 1er mai 1879; sous-directeur à la direction du contentieux (droit privé), 23 janvier 1880; officier de la Légion d'honneur, 19 janvier 1881; sous-directeur à la direction des affaires commerciales et consulaires (affaires consulaires), 15 février 1882; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 13 mars 1886.

Chevrey-Rameau (Henri-Jean) ✱, né le 18 janvier 1840; attaché à la direction des archives (chancellerie), 28 août 1862; attaché payé, 29 juillet 1864; vice-consul à Tarragone, 8 janvier 1872; à Séville, 3 septembre 1873; à Sunderland, 4 juin 1876; à Southampton, avec le titre de consul honoraire, 28 février 1878; rédacteur à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; consul général en disponibilité, 14 août 1885.

Chévrier (Maurice-Ernest), né le 11 août 1839; licencié en droit; substitut à Vervins, 15 avril 1870; à Compiègne, 1er août 1877; attaché aux archives, 22 mars 1880; attaché payé, 21 juillet 1880.

Chidiac (Joseph), né le 15 mai 1840; commis au Caire (consulat), 9 février 1865, drogman de troisième classe, 8 janvier 1881; drogman de seconde classe, 31 juillet 1886.

Cillière (Alphonse-Marie-Fulcrand), né le 21 mars 1861; licencié en droit; élève diplômé de l'école spéciale des langues orientales vivantes pour l'arabe, le turc et le persan, 1882-1884; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; consul suppléant à Constantinople, 14 août 1889.

Cirilli (Gustave-Eugène-Théodore), né le 31 octobre 1847; commis de chancellerie à Alexandrie, 17 février 1870; commis de chancellerie à Smyrne, 13 novembre 1873; chancelier de troisième classe, 7 novembre 1877; au Monténégro, 28 décembre 1878; chancelier de seconde classe, 6 février 1883; gérant de la mission au Monténégro, du 18 décembre 1882 au 7 mai 1884; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Jérusalem, 10 juin 1885; vice-consul de seconde classe à Ismaïlia, 16 décembre 1886; à Sivas (non installé), 23 août 1888; à Rhodes, 30 janvier 1889.

Clamageran (Jean-Félix-Germain), né le 1er août 1822; vice-consul de France à Rosas et la Escala, 21 décembre 1878; à Newport, 22 juillet 1887; en disponibilité, 12 juin 1889.

Claudel (Paul-Louis-Charles), né le 6 août 1868; licencié en droit; élève diplômé de l'École des sciences politiques; attaché à la direction commerciale, 6 février 1890.

Clavery (Paul) O✻, né le 19 novembre 1832; licencié en droit; attaché à la direction des archives, 27 novembre 1852; à la direction des consulats et affaires commerciales, 14 mars 1853; commis expéditionnaire, 9 janvier 1856; commis principal, 31 décembre 1860; rédacteur adjoint, 10 novembre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; rédacteur, 26 janvier 1866; officier de la Légion d'honneur, 21 avril 1873; secrétaire des conférences internationales sur les monnaies (1865, 1867, 1874, 1875), sur les télégraphes (1863, 1865, 1872), sur le régime des sucres (1873), pour le règlement de questions commerciales et douanières avec la Suisse (1869) et avec l'Angleterre (1872, 1874), sous-directeur chargé de la sous-direction du Midi et de l'Amérique, 31 décembre 1875; de la sous-direction du Nord, 23 janvier 1880; directeur adjoint, 16 octobre 1880; consul général à Anvers, 27 décembre 1881; directeur des affaires commerciales et consulaires, 15 février 1882; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 28 février 1882; ministre plénipotentiaire de première classe, 24 avril 1886; conseiller d'État en service extraordinaire, 5 décembre 1889.

Clercq (Étienne-François-Jules de) ✻, né le 25 novembre 1855; licencié en droit; attaché aux archives, 6 janvier 1874; à la direction politique, 29 juillet 1875; à Madrid, 1er août-15 octobre 1875; à la direction des consulats, 28 mai 1877; chargé des fonctions de secrétaire de la commission de liquidation de Strasbourg, 1er mai-5 juillet 1878; élève-consul, 17 août 1878; à Hambourg, 26 novembre 1878; à Londres, 16 février 1880; à New-York, 10 mai 1880; gérant du consulat de Chicago, du 5 juin 1880 au 20 avril 1882; commis principal à la direction des affaires commerciales, 30 juin 1882; officier d'académie, 14 juillet 1883; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec l'Autriche-Hongrie, octobre 1883; secrétaire de la commission de réforme consulaire, 10 novembre 1883; secrétaire adjoint de la conférence monétaire de l'Union latine, 1885; rédacteur à la direction des affaires commerciales et consulaires, 19 octobre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888.

Clercq (Henri-Stéphane de), né le 12 mars 1862, licencié en droit, attaché à la division de la comptabilité, 14 janvier 1887; attaché payé, 24 décembre 1889.

Clermont-Ganneau (Charles) ✻, né le 19 février 1846; licencié ès lettres; correspondant de l'Institut; officier d'académie; élève de l'École des langues orientales vivantes; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Jérusalem, 9 mai 1867; troisième drogman à Constantinople, 20 février 1873; mission scientifique en Palestine, 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875; en disponibilité, 31 août 1877; vice-consul de première classe à Jaffa, 31 octobre 1880; secrétaire-interprète à Paris pour les langues orientales, 10 mars 1882; consul de seconde classe, 1er novembre 1883 (décret du 15 avril 1885); consul de première classe, 1er décembre 1886; membre de l'Institut, 1er mars 1889.

Cogordan (George) O✻, né le 16 mai 1849; docteur en droit, licencié ès lettres; attaché au contentieux, 23 mai 1874; attaché payé, 29 novembre 1877; commis principal, 27 mai 1879; rédacteur au cabinet, 1er février 1880; sous-directeur au contentieux (droit public), 16 octobre 1880; à la direction politique, 15 février 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; secrétaire de la commission internationale du canal de Suez, 30 mars 1885; officier de la Légion d'honneur, 13 juin 1885; envoyé en mission en Chine pour la conclusion d'un traité de commerce, 5 août 1885; chargé de la légation de France à Pékin, 15 octobre 1885; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 25 avril 1886; chargé de la conclusion du traité d'amitié et de commerce avec la Corée (mai-juin 1886); chargé de la sous-direction du Nord à la direction politique, août 1886; membre du Conseil général des Basses-Alpes, 20 mars 1888; plénipotentiaire de France à la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles, 15 novembre 1889; chargé de la direction du cabinet et secrétariat du Ministre, 29 mars 1890.

COLLIN [de Plancy] (Victor-Émile-Marie-Joseph), né le 22 novembre 1853; licencié en droit; élève diplômé de l'École des langues orientales; élève-interprète à Pékin, 23 novembre 1877; officier d'académie, 14 juillet 1881; interprète de troisième classe, chargé des fonctions d'interprète-chancelier à Foutchéou (non installé), 21 février 1882; interprète de seconde classe, interprète-chancelier à Pékin, 24 août 1882; consul de deuxième classe, chargé des fonctions de secrétaire de deuxième classe à Pékin, du 15 septembre 1883 au 16 juillet 1886; gérant du consulat général de Shanghaï du 20 septembre 1884 au 1er octobre 1885; chargé de procéder à l'échange des ratifications du traité conclu entre la France et la Corée, 8 avril 1887; consul et commissaire du Gouvernement à Séoul, 9 novembre 1887; officier de l'instruction publique, 29 décembre 1887; consul de première classe, 22 décembre 1888.

COLLONGUE (Paul-Gabriel D'AVON, baron de) ✵, né le 28 mars 1837; licencié en droit; attaché surnuméraire au ministère des finances, juin 1855; attaché payé au même ministère, août 1857; mis, sur sa demande, en disponibilité, mai 1858; attaché surnuméraire à la direction des consulats, 18 février 1860; attaché payé, 12 octobre 1863; secrétaire de la Conférence sanitaire internationale de Constantinople, 18 janvier 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 7 novembre 1866; commis principal à la direction des consulats, 22 mars 1873; consul de seconde classe chargé du vice-consulat de Monaco, 13 mars 1877; consul de première classe, 1er mars 1882; à Malaga, 19 mai 1885; à Cadix, 12 novembre 1887; consul général, chargé du consulat, 18 juin 1888; à Florence, 27 décembre 1888.

COLOMB (Léon-François-Xavier), né le 30 janvier 1850; élève-drogman à Beyrouth, 27 juin 1872; drogman sans résidence fixe, 19 avril 1879; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tanger, 24 mai 1879; drogman-chancelier à la même résidence, 1er juillet 1880; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880; drogman-chancelier à Téhéran, 8 novembre 1881; vice-consul de deuxième classe à Bassorah, 19 novembre 1883; gérant du vice-consulat de Valence, février 1886; vice-consul de deuxième classe à Casablanca et Rabat, 20 octobre 1886; vice-consul de première classe, 25 juin 1887.

COLOMIÈS (Georges), né le 17 juin 1859; licencié en droit; attaché autorisé à la direction commerciale et consulaire, 29 août 1884; attaché autorisé au cabinet du ministre, 10 février 1886; attaché, 1er décembre 1886; attaché payé, 17 décembre 1886; vice-consul de seconde classe et mis, sur sa demande, en disponibilité, 7 décembre 1888; officier d'académie, 4 mai 1889; chargé de travaux particuliers, 4 février 1890.

COMMINES DE MARSILLY (Julien de), né le 24 avril 1857; licencié en droit; attaché à Vienne, 12 juin 1880; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 28 mars 1881; à Berlin, 26 mai 1885; secrétaire de deuxième classe hors cadres, 8 septembre 1886; commis principal à la direction politique, chargé de travaux particuliers, 12 août 1889; commis principal au bureau de la presse, 1er janvier 1890.

CONSTANTIN (Othon, dit OTHON), né le 12 avril 1848; commis de chancellerie à Alexandrie, 3 octobre 1865; chancelier de troisième classe à Galatz (non installé), 14 novembre 1878; du consulat général en Bulgarie, 19 avril 1879; drogman-chancelier à Port-Saïd, 30 mars 1880; chancelier à Constantinople, 18 octobre 1881; chancelier de seconde classe, 5 juin 1882; chancelier de première classe, 26 décembre 1889.

CONTY (Alexandre-Robert), né le 3 mai 1864; ancien élève de l'École polytechnique; attaché autorisé à Berlin, 1er février 1887; attaché, 24 janvier 1889.

COPPEAUX (Émile), né le 16 juillet 1850; licencié en droit; attaché au parquet du Tribunal de la Seine, de juin 1875 à janvier 1876; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juin 1878; attaché payé, 8 janvier 1881; commis principal, 22 décembre 1888.

Cor (Eugène-Marie-Jacques) ※, né le 27 juin 1843; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 19 décembre 1866; élève-consul à Constantinople, 22 mai 1872; chargé des fonctions de secrétaire-archiviste de l'ambassade, mai à novembre 1872; chargé de la gestion du consulat de Constantinople du 23 juillet 1873 au 14 mars 1874; du consulat de La Canée, du 30 septembre au 21 décembre 1875; chargé de nouveau de la gestion de ce consulat, 14 mars 1878; consul de seconde classe, 9 juin 1878; à La Canée, 21 décembre 1878; officier d'académie, 1er janvier 1882; consul de première classe, 28 avril 1882; à Palerme, 6 novembre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; consul à Mannheim, 6 septembre 1886.

Corcelle (François de) Ⓜ O※, né le 18 avril 1851; licencié en droit; médaille militaire, 18 janvier 1871; attaché au cabinet du ministre, 23 août 1871; attaché à Rome (St-Siège), août 1873; attaché payé, à la disposition de l'ambassadeur près le St-Siège, 2 mars 1875; secrétaire de troisième classe à la même résidence, 31 décembre 1875; à Washington, 20 juin 1876; secrétaire de deuxième classe à Washington, 20 juin 1879; rédacteur à la direction politique, 1er février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 19 février 1881; délégué du département des affaires étrangères à la célébration du centenaire de Yorktown en 1881; premier secrétaire de l'ambassade extraordinaire de M. Waddington à Moscou en 1883; sous-directeur adjoint à la direction politique, 13 juin 1885; sous-directeur, 15 octobre 1885; officier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Cordier (Paul-Jean-Marie), né le 4 décembre 1847; licencié en droit; attaché à Berne, 1er juin 1875; à Saint-Pétersbourg, 14 juin 1877; au contentieux, 13 mars 1879; aux archives, 21 juillet 1880; attaché payé, 21 octobre 1881; commis principal, 13 juin 1888.

Corpel (René-Alexandre-Émile), né le 13 avril 1848; licencié en droit; attaché à la direction des archives (chancellerie), 15 mai 1875; attaché payé, 4 août 1877; à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; commis principal, 22 décembre 1888.

Cossé-Brissac (Joseph-Gustave-Pierre, comte de), né le 28 décembre 1852; licencié en droit; attaché à la direction politique, 5 août 1874; à Vienne, 12 septembre 1875; au cabinet, 18 août 1877; attaché payé à la direction politique, 1er février 1880; mis, sur sa demande, en disponibilité, 29 décembre 1881; secrétaire de troisième classe, 5 avril 1882; à Tanger, 22 avril 1882; mis, sur sa demande, en disponibilité, 1er mars 1883.

Coste (Jules-Ferdinand), né le 12 janvier 1845; licencié ès lettres et en droit; commis de chancellerie à Londres, 15 mars 1872; à Newcastle, 10 janvier 1873; à Port-Saïd, 21 mai 1873; en disponibilité, sur sa demande, 20 octobre 1875, et admis à participer aux travaux de la direction des consulats (service des chancelleries); chancelier de troisième classe à Galatz, 27 avril 1877; à Newcastle, 14 novembre 1878; commis principal à la direction du personnel, 23 janvier 1880; consul de seconde classe à Galatz (non installé), 14 février 1882; à Cagliari, 29 juillet 1882; à Glasgow, 31 décembre 1884; consul de première classe, 28 mai 1889.

Cottu (Antoine-Marie-Félix, baron), né le 19 janvier 1858; auditeur de seconde classe au Conseil d'État, juin 1880; secrétaire de troisième classe à Santiago du Chili, 12 novembre 1884; à Belgrade, 8 février 1886; secrétaire de deuxième classe, 28 décembre 1888; à Lisbonne, 20 mars 1889.

Courapied (Alfred-Léopold), né le 2 décembre 1843; licencié en droit; attaché payé à la comptabilité, 24 juillet 1880.

Courcel (Alphonse, baron de) GO※, né le 30 juillet 1835; licencié en droit, a obtenu, en Allemagne, le diplôme de docteur en droit; attaché à la direction politique,

6 juin 1859; à Bruxelles, 9 juin 1859 ; à Saint-Pétersbourg, 11 avril 1861 ; attaché payé au cabinet, 16 octobre 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; secrétaire de deuxième classe, à la disposition du département, 27 décembre 1865 ; détaché au contentieux le 30 août 1866 ; secrétaire de première classe, à la disposition du ministre, 7 août 1869 ; sous-directeur à la direction politique, 31 octobre 1869 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 10 février 1877 ; chargé de suppléer le directeur des affaires politiques en cas d'absence ou d'empêchement, 4 février 1877 ; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; directeur des affaires politiques, 23 janvier 1880 ; conseiller d'État en service extraordinaire, 27 janvier 1880 ; ministre plénipotentiaire de première classe, 17 février 1880; commandeur de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; directeur des affaires politiques et des archives, 18 septembre 1880; ambassadeur à Berlin, 27 décembre 1881 ; grand-officier de la Légion d'honneur, 30 mars 1885 ; mis, sur sa demande, en disponibilité, 8 septembre 1886 ; membre de la commission des archives diplomatiques, 15 septembre 1886 ; chargé de travaux particuliers, 22 décembre 1887; en disponibilité, 17 février 1889.

Courteille (Henri Pavet de), né le 4 mars 1857; services militaires, de novembre 1875 à juin 1880; attaché payé au bureau du chiffre, 30 juin 1880 ; délégué à Berlin pour les travaux de la conférence africaine, novembre 1884 à mars 1885.

Courtois (Albert-Joseph de) ✻, né le 12 juillet 1831 ; licencié en droit ; agent vice-consul à Rosas, 7 octobre 1862 ; à Erzeroum, 28 juin 1865 ; à Andrinople, 28 avril 1867 ; à Bologne, 16 mars 1872 ; à Civita-Vecchia, 4 novembre 1875 ; à Arlon, 25 février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 5 octobre 1880 ; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; vice-consul à Liège, 18 juillet 1881; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Liège, 28 juillet 1884.

Coutouly (Charles de), né le 24 février 1847; licencié ès lettres; ancien élève de l'École des chartes; consul de seconde classe à Tiflis, 11 mai 1880; à Dusseldorf, 1er février 1881 ; à Fernambouc (non installé), 20 septembre 1881 ; à Saint-Pétersbourg, 23 janvier 1882 ; à La Canée, 19 février 1885; à Gibraltar, 20 avril 1886; au Cap, 18 novembre 1887 ; consul de première classe, 16 juin 1888.

Coutouly (Gustave de) O✻, né le 25 décembre 1838; consul honoraire, désigné pour faire partie de la mission chargée de l'organisation de la Roumélie orientale, 26 août 1878 ; rédacteur à la direction politique, chargé des fonctions de sous-directeur du Midi, 22 novembre 1879 ; sous-directeur, 23 janvier 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Mexico, 15 octobre 1881 ; à Bucharest, 12 octobre 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er novembre 1886 ; officier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Craveri (Marie-Jean-Joseph), né le 1er janvier 1829 ; commis de chancellerie à Alexandrie, 8 février 1870; chancelier de troisième classe à Singapour, 30 octobre 1873; chargé de la gestion du consulat de Singapour, du 24 mai 1875 au 6 novembre 1877 ; vice-consul à Ismaïlia, 28 décembre 1878 ; à Suez, 30 mars 1880; vice-consul de première classe, 28 avril 1882; à La Corogne, 29 juin 1882; à Casablanca, 28 février 1883 ; en disponibilité, 15 octobre 1886.

Cressonnier (Victor-Joseph-Frédéric), né le 19 juin 1845 ; commis de chancellerie à Batavia, 10 octobre 1866 ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 14 septembre 1876 ; mis, sur sa demande, en disponibilité, 7 avril 1881.

Crozier (Philippe-Marius) ✻, né le 31 janvier 1857 ; licencié ès lettres ; élève de l'École polytechnique, 1er novembre 1878; sous-lieutenant d'artillerie à l'École d'application, 1er octobre 1880; attaché à la direction politique, 1er février 1881 ; à Londres, 12 février 1881 ; à la direction politique, 25 février 1882 ; attaché payé au cabinet et secrétaire particulier du ministre, 25 février 1883 ; secré-

taire de troisième classe à Londres, 4 novembre 1883 ; officier d'académie, 1er janvier 1884 ; attaché payé à la direction politique, 31 août 1884 ; chargé des fonctions de commis principal et du service du personnel au cabinet, 1er septembre 1884 ; commis principal, 29 janvier 1885 ; à la direction politique, 10 avril 1885 ; sous-chef du cabinet du ministre, 7 avril 1888; rédacteur, chargé des mêmes fonctions, 10 juin 1888; délégué du ministère des affaires étrangères au congrès international géographique de Bourg (Ain), août 1888 ; délégué de Mayotte et des îles Comores à l'exposition universelle de 1889, 15 janvier 1889 ; chef adjoint du cabinet, 24 février 1889 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889 ; conseiller d'ambassade, hors cadre, 12 mars 1890.

Crozier (François-Gaspard), né le 30 avril 1864 ; délégué adjoint de Mayotte et des îles Comores à l'Exposition universelle de 1889, 15 janvier 1889 ; vice-consul de seconde classe, attaché à la résidence générale à Madagascar, 1er mai 1889 ; officier d'académie, 5 mai 1889 ; chargé des fonctions d'élève-chancelier au consulat de Londres, 21 décembre 1889.

Cubisol (Joseph-François-Honoré) ✻, né le 26 septembre 1830; vice-consul à La Goulette, 20 juillet 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884.

Cullerier (Michel), né le 10 avril 1845 ; licencié en droit ; attaché au bureau du protocole, 2 avril 1868 ; attaché payé, 1er février 1872 ; en disponibilité, sur sa demande, 10 avril 1884.

Daeschner (Nosky-Georges-Henri-Émile), né le 3 janvier 1863 ; licencié en droit; attaché à la direction politique, 10 février 1887; au cabinet du ministre, 1er janvier 1889 ; attaché payé à la direction politique, détaché au cabinet, 12 novembre 1889.

Dallemagne (Auguste-Henri), né le 31 mars 1852; attaché autorisé au cabinet, 29 novembre 1887 ; secrétaire particulier du ministre, 9 août 1888 ; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat d'Arlon, 14 février 1889.

Daloz (Eugène) Ⓜ ✻, né le 29 décembre 1835 ; services militaires (mai 1856-8 août 1864) ; décoré de la médaille militaire ; percepteur des contributions directes à Ablis (Seine-et-Oise), du 1er mars 1865 au 4 mai 1866 ; agent de la Compagnie des Messageries maritimes au Japon, 1868 ; agent vice-consul à Hiogo, 17 juillet 1869 ; à Gijon, 8 juin 1874; à Santo-Domingo, 18 novembre 1874 ; consul honoraire, 24 avril 1875 ; consul de seconde classe à Puerto-Rico, 31 décembre 1876; consul et commissaire du gouvernement français à Honolulu, 10 février 1878 ; consul à Malte, 4 octobre 1880; consul de première classe, 1er mars 1882 ; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882 ; consul à Odessa, 18 novembre 1882 ; consul général à Bogota, 19 mai 1885 ; à Amsterdam, 26 mars 1889 ; en disponibilité, 10 février 1890.

Damour (Amédée) ✻, né le 28 mars 1833 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 24 décembre 1853 ; élève-consul, 26 août 1857 ; attaché payé, 28 avril 1858 ; commis principal, 15 juin 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; rédacteur, 22 mars 1873 ; secrétaire des conférences internationales tenues à Paris pour la négociation du traité de commerce conclu, le 6 juillet 1877, avec l'Italie, et de la convention de commerce du 3 décembre 1877, avec l'Espagne ; en disponibilité et consul général honoraire, 12 janvier 1882 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite, 11 avril 1883 ; en disponibilité, 17 mars 1884 ; chargé de travaux particuliers, 17 avril 1889.

Danloux (Antonin), né le 9 août 1837 ; services militaires, 1856 à 1863 ; vice-consul à Algésiras, 17 juillet 1869 ; à La Corogne, 14 juin 1873 ; à Savone, 4 juin 1876; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880 ; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Fiume, 31 décembre 1884 ; consul à Corfou, 2 octobre 1886.

Darmet (Charles-Marie) ✻, né le 18 novembre 1835 ; attaché aux archives, 25 août 1854 ; attaché payé au bureau du chiffre, 4 août 1857 ; chevalier de la Légion

d'honneur, août 1867 ; commis principal, 1er février 1880 ; sous-chef, 31 décembre 1884.

DAUBAS DE FERROU (Henri-Xavier) ✱, né le 24 décembre 1836 ; chevalier de la Légion d'honneur, 24 juin 1871 ; commis de chancellerie à Barcelone, 9 novembre 1877 ; chancelier de troisième classe à Charleston, 5 août 1880 ; à Lima, 24 mars 1882 ; à Breslau, 15 juin 1883 ; en disponibilité, 15 juillet 1884.

DAUBIGNY (Eugène-Théodore), né le 3 juin 1859 ; élève diplômé de l'École libre des sciences politiques ; licencié en droit ; attaché autorisé à la direction politique, 15 décembre 1886 ; attaché, 24 janvier 1889.

DAUCHEZ (Charles) ✱, né le 19 juin 1848 ; licencié en droit ; attaché surnuméraire à la direction des fonds, 4 octobre 1870 ; attaché payé au bureau du chiffre, 17 mars 1871 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888.

DAUDÉ (Paul), né le 20 mai 1854 ; employé à titre auxiliaire à la division de la comptabilité, janvier 1883 ; attaché payé, 1er novembre 1883.

DAUMAS (Honoré), né le 21 août 1843 ; licencié en droit ; vice-résident de première classe, chargé des affaires commerciales, consulaires et judiciaires près la résidence générale à Tananarive, 13 mars 1886 ; résident de deuxième classe, 22 mai 1888 ; consul de deuxième classe, 26 janvier 1889.

DAUSSÈING (Honoré-Louis-Alexandre), né le 22 décembre 1847 ; licencié en droit, commis de chancellerie à Londres, 16 novembre 1874 ; chancelier de troisième classe à Hong-Kong (non installé), 29 juillet 1879 ; à Calcutta, 28 février 1880 ; gérant de ce poste, du 18 février 1881 au 17 avril 1883 ; chancelier de deuxième classe, 17 septembre 1883 ; à New-York, 15 juillet 1884 ; vice-consul de première classe à Durban, 16 décembre 1889.

DAUTREMER (Joseph-Adolphe), né le 9 juin 1860 ; élève diplômé de l'École des langues orientales ; élève-interprète à Bangkok, 31 décembre 1878 ; interprète adjoint à Tokio, 2 novembre 1880 ; second interprète, 1er septembre 1882 ; interprète de seconde classe, 1er mai 1884 ; décoré du Mérite agricole, 5 janvier 1885 ; interprète de première classe, 28 juin 1889.

DAVID (Alfred-Marie-René), né le 27 juin 1862 ; licencié en droit ; attaché à la direction politique, 25 janvier 1886 ; à Londres, 15 avril 1886 ; à Constantinople, 12 mars 1887 ; à la direction politique, 9 avril 1888 ; secrétaire de troisième classe à Saint-Petersbourg, 28 février 1889 ; à Constantinople, 5 octobre 1889.

DEBOS (Marie-Louis), né le 4 mai 1841 ; commis de chancellerie à Bruxelles, 24 novembre 1879 ; à Rio-de-Janeiro, 3 juillet 1880 ; chancelier de troisième classe à Bahia, 1er juillet 1881 ; à Lima (non installé), 15 juin 1883 ; vice-consul de seconde classe à Colon, 3 septembre 1883 ; à San-José de Costa-Rica, 4 mai 1885 ; à Palma, 26 octobre 1888.

DECRAIS (Pierre-Louis-Albert) C ✱, né le 18 septembre 1838 ; avocat à la cour d'appel de Paris ; attaché à la mission de M. Tachard à Bruxelles, septembre 1870 ; préfet d'Indre-et-Loire, 20 mars 1871 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1874 ; préfet des Alpes-Maritimes, 11 novembre 1874 ; de la Gironde, 21 mars 1876 et 19 décembre 1877 ; officier de la Légion d'honneur, 7 février 1878 ; conseiller d'État, 16 mars 1879 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, 8 mai 1880 ; membre du conseil général de la Gironde ; ministre plénipotentiaire de première classe, 2 février 1882 ; directeur des affaires politiques, 4 février 1882 ; commandeur de la Légion d'honneur, 25 juillet 1882 ; ambassadeur à Rome, 11 novembre 1882 ; à Vienne, 17 juillet 1886.

DECRAIS (Pierre-Joseph-Julien) ✱, né le 16 septembre 1846 ; commis de chancellerie à Rio-de-Janeiro (consulat), 24 janvier 1868 ; admis à participer aux travaux de la direction des consulats (service des chancelleries), du 30 avril au 30 octobre 1873 ; chancelier de troisième classe à Rio-Janeiro, 30 octobre 1873 ; à la Havane, 24 décembre 1875 ; gérant de la chancellerie du consulat de Genève, du 7 mai au

27 novembre 1877; gérant de la chancellerie du consulat général d'Anvers, 22 décembre 1877; titulaire de cette chancellerie, 9 novembre 1878; chancelier de seconde classe, 27 décembre 1879; commis principal au contentieux (droit privé), 23 juillet 1880; vice-consul de première classe à Arlon, 18 juillet 1881; consul de deuxième classe, 14 février 1882; à Newcastle, 29 juin 1882; à Bâle, 9 octobre 1885; consul de première classe, 1er décembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888; consul à Liverpool, 4 mai 1889.

Defrance (Jules-Albert), né le 2 avril 1860; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 5 décembre 1880; attaché, 1er février 1882; à Berlin, 11 novembre 1882; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 28 février 1885; secrétaire de seconde classe à Santiago (Chili), 9 janvier 1888.

Degardin (Alfred), né le 11 octobre 1842; attaché, en 1861, au vice-consulat de France à Sunderland; commis de chancellerie à Newcastle, 28 septembre 1863; secrétaire-archiviste de l'ambassade de Londres, 10 janvier 1873; chancelier de troisième classe à Newcastle, 25 novembre 1874; à la Nouvelle-Orléans (non installé), 6 août 1875; mis, sur sa demande, en non-activité, 14 octobre 1876; chancelier à Elseneur, 20 novembre 1879; chancelier de deuxième classe, 12 août 1880; à Malte, 22 janvier 1885; à Shanghaï, 27 août 1886; chancelier de première classe, 1er décembre 1886; à Cardiff, 20 septembre 1887.

Degrand (Jules-Alexandre-Théodore) ✻, né le 1er novembre 1844; surnuméraire à la chancellerie du consulat de Buenos-Ayres, 19 juillet 1866; commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 28 mars 1867; chancelier de troisième classe à Galatz, 27 décembre 1869; à Rio-de-Janeiro (consulat), 24 décembre 1875; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878; à Amsterdam, 28 novembre 1878; à Bucarest, 20 mars 1880; vice-consul à Kustendjé, 10 mars 1882; officier d'académie, 14 juillet 1882; vice-consul de première classe, 17 septembre 1883; à Roustchouk, 6 novembre 1883; au Pirée (non installé), 24 janvier 1887; à Andrinople, 1er mars 1887; consul de deuxième classe, 9 avril 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Dejardin (Paul-Henri-Clément) ✻, né le 30 janvier 1833; commis de chancellerie à New-York, 24 novembre 1853; chancelier à Boston, 30 janvier 1858; à Washington, 14 décembre 1861; consul honoraire, 6 janvier 1869; chancelier de première classe, 22 décembre 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; consul de seconde classe à Charleston, 27 décembre 1879; agent du Gouvernement près la commission mixte franco-américaine, 12 mars-21 juin 1881; consul de première classe, 6 août 1885; à la Nouvelle-Orléans, 12 avril 1888; consul général, 27 février 1890.

Dejardin (Léon-Adolphe) O ✻, né le 3 juillet 1842; commis de chancellerie à New-York, 31 janvier 1863; chancelier à Richmond, 25 avril 1868; à Glasgow, 29 juin 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; admis à participer aux travaux de la direction des consulats, du 15 mars 1870 au 30 juillet 1871; chancelier à Liverpool, 31 juillet 1871; chancelier de seconde classe à Saint-Pétersbourg, 2 août 1873; secrétaire-archiviste de l'ambassade de Londres, 1er octobre 1874; chancelier à New-York, 18 novembre 1875; chancelier de première classe, 23 mars 1878; commis principal à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; consul de seconde classe à Hongkong, 16 mars 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884; consul de première classe, 7 mars 1885; à Melbourne, 14 juin 1887; gérant du consulat de Shanghaï, du 6 janvier 1887 au 30 mars 1888; officier de la Légion d'honneur, 3 mai 1889.

Dejoux (Marie-Paul-Véran), né le 12 mars 1856; licencié en droit; chancelier de troisième classe à Guatemala, 20 juillet 1885; vice-résident de deuxième classe au Tonkin, 15 juillet 1887; chancelier de seconde classe à Caracas, 30 octobre 1888.

Delabarre (Hector-Louis-Édouard) ✻, né le 8 février 1844; licencié en droit; attaché

à la direction des consulats, 4 août 1865; élève-consul, 14 mars 1870; à Bucarest, 25 mars 1872; chargé de la gestion du consulat à Jassy, du 25 avril 1873 au 31 mai 1875; consul de seconde classe à Singapour, 1er avril 1875; chargé de la gestion du consulat général à Batavia, 1er novembre 1875; consul de seconde classe au Caire, 14 septembre 1876; officier d'académie, août 1877; à Moscou, 27 avril 1878; à Bâle, 23 janvier 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; rédacteur à la direction du personnel, 13 juillet 1880; chargé de travaux particuliers, 11 mai 1881; consul de première classe à Saint-Pétersbourg (non installé), 12 octobre 1881; secrétaire pour les négociations commerciales avec l'Espagne et le Portugal (mai 1881-février 1882); consul à Livourne, 23 janvier 1882; à Florence, 29 juin 1882; consul général à Naples, 9 mars 1886; à Pesth, 8 novembre 1887.

Delacroix (Pierre-Henry), né le 23 octobre 1832; licencié en droit; commis de chancellerie à Florence, 16 août 1876; à Gênes, 15 janvier 1879; chancelier de troisième classe à Tampico (non installé), 5 octobre 1880; à Tripoli de Barbarie, 1er juillet 1881; chancelier de seconde classe, 17 décembre 1885; officier d'académie, 31 décembre 1885; à Palerme, 27 août 1886; à Alexandrie, 18 juin 1888; chancelier de première classe, 20 janvier 1890.

Delafont (Maxime), né le 2 juin 1838; attaché au bureau des traducteurs, 26 décembre 1874; attaché au cabinet (service de la presse), 25 juillet 1876; attaché payé, 14 avril 1880.

Delage (Léon-Jules-Marcellin), né le 23 mai 1851; licencié en droit; commis de chancellerie à Newcastle, 13 octobre 1877; chancelier au Cap, 21 avril 1880; chancelier de seconde classe, 9 mars 1885.

Delaroche-Vernet (Paul-Henri-Philippe-Horace), né le 2 avril 1866; licencié ès lettres; attaché autorisé à la direction politique, 1er juillet 1885; adjoint à la mission de M. Cogordan en Chine et en Corée, 8 août 1885; attaché autorisé à la direction politique, 27 juillet 1886; attaché, 24 janvier 1889; au cabinet du ministère, 31 mai 1890.

Delavaud (Louis-Charles-Marie), né le 21 décembre 1860; docteur en droit, licencié ès lettres, attaché à la direction politique, 28 janvier 1885; détaché à Constantinople pour y faire fonctions de secrétaire de troisième classe du 3 octobre au 5 novembre 1887; secrétaire de troisième classe à Vienne, 9 janvier 1888; détaché à Berlin, 15 septembre 1888; secrétaire à la même ambassade, 28 janvier 1889.

Delenda (Joseph-Lucas-Antoine-Marie), né le 20 décembre 1853; commis de chancellerie à Pord-Saïd, 7 novembre 1881; détaché à la commission de délimitation des frontières du Tonkin, 14 août 1885; chancelier de troisième classe, hors cadres, 10 juillet 1886; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Port-Saïd, 16 juin 1888.

Deloffre (Henri), né le 20 avril 1843; commis de chancellerie, 22 septembre 1864; à Lisbonne, 20 décembre 1864; à Turin, 8 juillet 1865; à Livourne, 5 novembre 1866; à Gênes, 15 janvier 1868; à Rome, 13 mai 1876; chargé de la chancellerie de Belgrade, 12 août 1880; chancelier de troisième classe, 2 décembre 1880; chancelier de seconde classe, 17 décembre 1885.

Deloncle (Antoine-Benoît-François), né le 14 août 1856; licencié ès lettres; élève de l'école des langues orientales vivantes (1874-1877); attaché autorisé au bureau de la presse, 29 janvier 1880; attaché surnuméraire, 6 juillet 1880; à la direction des affaires politiques, 15 septembre 1880; attaché payé au cabinet du sous-secrétaire d'État, 13 octobre 1880; secrétaire de troisième classe à Bucarest (non installé), 15 mars 1881; secrétaire-adjoint pour les négociations commerciales avec l'Angleterre, la Suisse et l'Italie, 1881; chef du cabinet du sous-secrétaire d'État, 17 novembre 1881; rédacteur à la direction des affaires commerciales, 27 janvier 1882; consul de première classe, chargé de travaux particuliers,

26 juillet 1883 ; attaché à la résidence générale à Hué, 10 juillet 1885 ; attaché à la missio npour les négociations commerciales avec la Chine, 4 août 1885; chargé de la gestion du consulat de Melbourne (non installé), 7 août 1885 ; en disponibilité, 26 décembre 1885; chargé de travaux particuliers au cabinet du ministre, 24 février 1889; député des Basses-Alpes, 23 septembre 1889 ; consul général en disponibilité, 14 octobre 1889.

Delongraye (Gustave-Auguste) ✵, né le 14 janvier 1836 ; attaché à la direction des archives (chancellerie), 15 février 1857 ; attaché payé, 13 avril 1857 ; chancelier à Philadelphie, 16 août 1862; à Riga, 10 novembre 1864; à Livourne, 12 mai 1866; à Stuttgart, 31 mars 1868; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; admis à participer aux travaux du département, 8 août 1870 ; vice-consul à Southampton, 1er octobre 1871 ; consul honoraire, 30 octobre 1873 ; consul de seconde classe à Santiago de Cuba, 4 juin 1876 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877 ; à Hongkong, 9 novembre 1878 ; à Santiago de Cuba, 1er avril 1881; consul de première classe, 12 juillet 1881 ; à Rio-de-Janeiro, 21 février 1882; consul général chargé du consulat, 1er décembre 1886.

Delongraye (Alfred-Victor) ✵, né le 15 avril 1837; attaché à la direction des archives (chancellerie), 2 novembre 1861 ; attaché payé, 7 mai 1862 ; commis principal, 26 mai 1873 ; rédacteur, 1er mai 1878; au contentieux (droit privé), 1er février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; rédacteur à la direction des affaires commerciales, 15 février 1882 ; consul de première classe à Cagliari, 31 décembre 1884; consul général, 30 octobre 1888 ; en disponibilité sur sa demande, 10 novembre 1888.

Delsart (Jean-Baptiste-Émile-Joseph) ✵, né le 14 octobre 1836 ; commis de chancellerie à Ostende, 1er juillet 1853 ; à Bruxelles, de 1859 à 1864; chancelier à Christiania, 23 janvier 1864 ; à Ostende, 1er septembre 1866 ; à Malaga, 28 mars 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Christiania, 9 août 1870; chancelier de seconde classe, 2 août 1873 ; à Odessa, 13 mars 1877 ; chancelier de première classe, 27 décembre 1879 ; à La Haye, 17 juillet 1880; consul honoraire, 18 octobre 1883 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885 ; consul de seconde classe, 1er décembre 1886 ; à Breslau, 2 novembre 1887.

Delvincourt (Pierre-Paul), né le 28 septembre 1861 ; docteur en droit ; attaché autorisé au contentieux, 23 septembre-8 novembre 1881 ; au protocole, 10 février 1887 ; attaché, 29 février 1888 ; attaché payé, 15 novembre 1889.

Denaut (Louis-Auguste-Horace) ✵, né le 31 janvier 1850; attaché aux archives, 29 juillet 1871 ; à la direction politique (contentieux), 30 août 1873 ; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 28 mars 1878; secrétaire de seconde classe, 22 janvier 1882; à Washington, 28 février 1882 ; à Stockholm, 15 septembre 1883 ; commis principal à la direction politique, 1er mai 1885 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886; rédacteur, 9 janvier 1888; secrétaire de première classe au Caire, 31 mai 1888.

Depret (Maurice), né le 11 juin 1863; licencié en droit; attaché autorisé à la Direction politique, 21 novembre 1884; à Berlin, 25 septembre 1886; à la direction politique, 31 décembre 1888; au cabinet du ministre, 6 mars 1889; chargé des fonctions de secrétaire de 3e classe à Bucharest, 18 juillet 1889; secrétaire de 3e classe, 12 mars 1890.

Desbuissons (Louis-Édouard) ✵, né le 3 juin 1827 ; géographe du ministère des affaires étrangères, 26 décembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879 ; délégué à Berlin pour les travaux de la conférence africaine, novembre 1884 à mars 1885 ; mis à la disposition de la commission franco-portugaise, pour préparer la délimitation des possessions respectives des deux États

dans l'Afrique occidentale, 20 octobre 1885 ; délégué technique à la commission franco-espagnole, mars 1886.

DESBUISSONS (Léon), né le 31 mai 1863 ; attaché payé à la division des archives (bureau du géographe), 1er septembre 1882.

DESCHAMPS (Pierre-Émile), né le 25 octobre 1856 ; licencié en droit ; attaché à Berlin, 20 novembre 1877 ; attaché payé à la direction politique, 1er février 1880 ; secrétaire de troisième classe à Bruxelles, 11 octobre 1881 ; secrétaire de seconde classe à Athènes, 27 décembre 1885 ; à Saint-Pétersbourg, 5 juillet 1886 ; secrétaire de première classe, 19 août 1889 ; chargé de travaux particuliers, 17 mai 1890.

DESCOS (Léon-Eugène-Aubin COULLARD), né le 11 avril 1863 ; licencié en droit ; attaché au cabinet (service de la presse), 28 janvier 1885 ; à Athènes, 25 septembre 1885 ; à Constantinople, 1er janvier 1886 ; secrétaire de troisième classe hors cadres à Caracas, 31 mai 1887 ; à Pékin, 28 décembre 1888 (non installé) ; à Vienne, 15 mai 1889.

DESLANDRES (Émile-Léon), né le 1er octobre 1852 ; licencié en droit ; attaché à la direction des affaires commerciales, 16 juillet 1881 ; à Rome, 1er janvier 1883 ; au cabinet (bureau de la presse), 20 janvier 1884 ; secrétaire de troisième classe à Vienne, 31 août 1884 ; à la direction politique, 27 mars 1886 ; au cabinet du ministre, 30 avril 1886 ; attaché payé, 10 septembre 1886 ; commis principal, 27 décembre 1888.

DESMARTIS (Pierre), né le 11 août 1848 ; licencié en droit ; commis de chancellerie à Venise, 19 août 1879 ; chancelier de troisième classe à cette résidence, 27 décembre 1879 ; officier d'académie, 1er janvier 1882 ; chancelier à Smyrne, 12 mai 1882 ; à Livourne, 1er septembre 1882 ; chancelier de seconde classe, 28 juillet 1884 ; à Barcelone, 14 novembre 1885.

DESPESSAILLES (Marie-Paul-Maurice), né le 25 juin 1856 ; commis de chancellerie à Gênes, 15 janvier 1879 ; chancelier de troisième classe à Port-au-Prince, 5 juin 1885 ; à Charleroi, 12 décembre 1888.

DESPORTES DE LA FOSSE (Henri-Jacques-André), né le 7 janvier 1861 ; licencié ès lettres et en droit ; attaché au bureau de la Presse, 26 janvier 1884 ; secrétaire de troisième classe en disponibilité, sur sa demande, 22 juillet 1887 ; secrétaire de troisième classe à Washington, 25 avril 1889.

DESPRÉAUX DE SAINT-SAUVEUR (Eugène) ✻, né le 11 juin 1836 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 27 septembre 1861 ; au consulat général de Palerme, 8 janvier 1863 ; de Gênes, août 1863 ; élève-consul, 10 avril 1867 ; à Buenos-Ayres, 12 février 1868 ; chargé de la gestion du consulat à Civita-Vecchia, du 16 janvier au 13 décembre 1872 ; à Cagliari, du 5 janvier au 15 mai 1873 ; consul de seconde classe à Bahia, 21 avril 1873 ; à Brême, 1er avril 1875 ; à Cagliari, 13 mars 1877 ; à Messine, 25 février 1880 ; consul de première classe, 13 juillet 1880 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1881 ; consul à Saint-Sébastien, 30 juillet 1885 ; consul général, chargé du consulat, 18 juin 1888 ; à Florence (non installé), 5 juillet 1888 ; maintenu à Saint-Sébastien, 27 décembre 1888.

DESPREZ (Paul) ✻, né le 15 avril 1852 ; licencié en droit ; attaché à la direction politique, 17 août 1871 ; attaché payé, 1er septembre 1875 ; a fait partie, comme secrétaire de troisième classe, des missions extraordinaires de France à la Conférence de Constantinople, novembre 1876, et au Congrès de Berlin, juin 1878 ; rédacteur adjoint à la direction politique, 24 décembre 1879 ; secrétaire de deuxième classe à Rome (Saint-Siège), 1er février 1880 ; inscrit dans la première section des secrétaires de deuxième classe, 15 décembre 1881 ; rédacteur au contentieux, 22 avril 1882 ; à la direction politique, janvier 1883 ; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885 ; secrétaire-rapporteur avec voix consultative de la commission de répartition des indemnités franco-chiliennes, 20 novembre 1888 ; conseiller d'ambassade hors cadres, 12 mars 1890.

Destrées (Charles-Ferdinand) O☼, né le 29 mai 1834 ; drogman auxiliaire à Tanger, 14 décembre 1852 ; drogman sans résidence fixe, 4 février 1857 ; second drogman à Tunis, 19 janvier 1859 ; à Alexandrie (non installé), 14 novembre 1859 ; drogman-chancelier à Mogador, 11 janvier 1860 ; à Jérusalem (non installé), 16 avril 1863 ; à Tanger, 18 octobre 1863 ; premier drogman de cette légation, 25 décembre 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866 ; consul de seconde classe à Bagdad, 2 août 1873 ; à Alep, 23 mars 1878 ; consul de première classe, 13 juillet 1880 ; à Jérusalem, 29 mai 1883 ; consul général à Tripoli de Barbarie, 31 décembre 1884 ; officier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Devaugelade (Jean-Baptiste-Georges), né le 3 juillet 1844 ; commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 24 octobre 1868 ; chancelier de troisième classe à Bahia, 2 août 1873 ; chargé de la chancellerie du consulat de France à Rio-de-Janeiro, 26 mars 1877 ; nommé titulaire du poste, 28 novembre 1878 ; chancelier de seconde classe, 27 décembre 1879 ; chancelier de première classe, 1er mai 1884 ; gérant du consulat de Rio, du 11 mars 1884 au 15 mars 1885 ; en disponibilité, 7 juin 1888.

Devéria (Gabriel) ☼, né le 7 février 1844 ; élève-interprète pour la langue chinoise, 6 février 1860 ; chargé de la gestion du consulat à Tientsin, du 1er septembre 1863 au 9 août 1865 et du 22 mars 1866 au 1er avril 1869 ; interprète-chancelier à Foutchéou, 26 février 1870 ; premier interprète de la légation à Pékin, 30 octobre 1873 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875 ; inscrit dans la première classe des interprètes, 18 septembre 1880 ; consul de seconde classe, hors cadre, 18 décembre 1880 ; secrétaire de seconde classe, hors cadre (1re section), 25 février 1881 ; secrétaire-interprète à Paris pour la langue chinoise, 20 février 1882 ; secrétaire de première classe, 12 septembre 1883 ; consul général, 22 mars 1888 ; lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 23 novembre 1888.

De Vrindt (Gustave-Joseph), né le 16 octobre 1851 ; commis auxiliaire à Anvers, 15 novembre 1867 ; commis de chancellerie, 25 août 1871 ; chancelier de troisième classe, 8 août 1884 ; à Rotterdam, 14 novembre 1885 ; à Anvers, 20 septembre 1887.

Diesbach de Belleroche (Charles-Théodore-Gonzalve, comte de), né le 3 août 1847 ; attaché à Saint-Pétersbourg, 27 juin 1873 ; à Vienne, 4 janvier 1875 ; secrétaire de troisième classe à Tokio, 23 août 1877 ; secrétaire de seconde classe à la même légation, 22 janvier 1881 ; à Bucarest, 17 février 1883 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885 ; secrétaire de première classe hors cadres à Stockholm, 14 janvier 1887 ; à Berne, 28 décembre 1888.

Dieterich (Émile), né le 6 janvier 1852 ; expéditionnaire à titre provisoire à la sous-direction de la comptabilité, 21 juillet 1880 ; expéditionnaire à la division de la comptabilité (pour prendre rang au 1er août 1880), 15 décembre 1880 ; attaché payé, 22 avril 1885.

Dobler (Constant-Daniel-André), né le 8 avril 1865 ; licencié ès lettres et en droit ; attaché à la direction politique, 23 janvier 1888 ; détaché à la direction commerciale du 1er février 1888 au 1er février 1889 ; détaché à la résidence générale de France à Tunis, 5 mai 1889.

Doulcet (Marie-Augustin-Jean), né le 5 août 1865 ; licencié ès lettres et en droit ; élève diplômé de l'École des sciences politiques ; attaché à la direction politique, 10 février 1887 ; attaché payé, 1er janvier 1890.

Drouin (Albert) ☼, né le 10 janvier 1846 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 4 juin 1870 ; élève-consul, 1er avril 1875 ; à Calcutta, 8 janvier 1876 ; chargé de la gestion de ce poste du 14 janvier au 7 novembre 1878 ; consul de seconde classe à Singapour (non installé), 27 novembre 1879 ; à Bombay, 18

septembre 1880; à Port-Louis (île Maurice), 12 décembre 1882; consul de première classe, 17 octobre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886.

Dubail (Pierre-René-Georges) ✻, né le 13 octobre 1845; licencié en droit; attaché autorisé à Santiago du Chili, 1er février 1874; chancelier de troisième classe à Pékin, 14 septembre 1876; vice-consul à Tchéfou, 15 février 1878; attaché à la direction politique (contentieux), 27 mai 1879; commis principal au cabinet, 1er février 1880; rédacteur pour les affaires politiques, 6 novembre 1880; rédacteur à la direction politique, 29 décembre 1881; conseiller d'ambassade à Rome, 6 mars 1884; consul général à Québec, 8 décembre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887; à Amsterdam, 10 février 1890.

Du Boys (Sylvius-Paul) ✻, né le 5 juillet 1853; reçu à l'École militaire de Saint-Cyr (1872); licencié en droit; élève-commissaire de la marine (1875); élève diplômé de l'École des sciences politiques (1881); attaché à la direction des consulats, 9 mai 1879; attaché payé à la direction du personnel, 23 janvier 1880; chargé des fonctions de commis principal, 15 février 1882; commis principal, 30 mars 1882 (pour prendre rang du 1er juillet); officier d'académie, 1er janvier 1883; commis principal à la direction des affaires commerciales et consulaires, 16 janvier 1883; sous-chef du cabinet du ministre, 7 avril 1885; rédacteur à la direction des affaires commerciales et consulaires, chargé des mêmes fonctions, 22 août 1885, chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; chef du cabinet du ministre, 17 décembre 1886; sous-directeur adjoint (sous-direction des affaires de chancelleries), 30 mars 1888 (pour prendre rang du 1er septembre 1888).

Duca (Jean-Louis-Sébastien) O✻, né le 7 juillet 1832; licencié en droit; admis par concours comme attaché au département (bureau des traducteurs), 10 août 1858; attaché payé, 9 février 1860; chef du bureau des traducteurs 24 avril 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; sous-directeur (sous-direction des traducteurs et de la presse), 24 décembre 1881; chargé des fonctions de chef de bureau des traducteurs, 15 février 1882; officier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; en disponibilité, 24 novembre 1885; réintégré dans ses fonctions de sous-directeur, chargé du bureau des traducteurs, 31 mars 1886; chargé du service des traducteurs et de l'analyse de la presse, 1er mars 1889; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 5 mars 1889.

Duchastel de Montrouge (Hilaire-Alexandre-Léon), né le 17 avril 1848; commis de chancellerie à New-York, 30 novembre 1875; chancelier de troisième classe à Charleston, 14 novembre 1878; à Chicago, 5 août 1880; à Québec, 1er juillet 1881; chancelier de deuxième classe, 17 septembre 1883; gérant du consulat général de Québec du 1er avril 1883 au 23 juillet 1885; chancelier de première classe, 12 novembre 1887; à Amsterdam, 30 janvier 1889.

Du Chaylard (Jean-Marie-Guy-Georges) ✻, né le 24 février 1844; conseiller de préfecture de la Charente, 6 janvier 1874; sous-préfet de Pont-l'Évêque, 24 mai 1876; de Château-Gontier, 3 juillet 1877; de Saint-Yrieix, 7 juillet-7 septembre 1877; de Lisieux, 30 décembre 1877; préfet de la Charente, 27 mai 1882; de Constantine, 13 juin 1882-5 octobre 1884; en disponibilité, 3 décembre 1884; préfet des Hautes-Alpes, 18 juillet 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1886; préfet de Loir-et-Cher, 11 novembre 1886-8 janvier 1887; consul de première classe à Panama (pour prendre rang du 1er septembre), 20 juin 1888.

Du Closel (Adrien-Fernand Barbat) ✻, né le 12 septembre 1843; commis de chancellerie à Milan, 26 août 1863; à Gênes, 22 décembre 1863; chancelier à Boston, 23 janvier 1867; à Cologne, 24 octobre 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Séville, 27 décembre 1869; admis à participer aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), 19 septembre

1873; chancelier à Milan, 25 novembre 1874; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876; vice-consul de seconde classe à San-Remo, 9 novembre 1878; vice-consul de première classe, 28 avril 1882; à Arlon, 29 juin 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; vice-consul à Valence, 3 septembre 1883; consul de seconde classe, 31 juillet 1885; médaille d'honneur en or (choléra de 1885); à Palma (non installé), 22 octobre 1887; à Malaga, 18 nov. 1887.

Du Closel (Édouard-Léopold Barbat) ✻, né le 11 mars 1842; services au ministère de l'Intérieur, 1er mai 1861-31 décembre 1865; chancelier à Brême, 2 décembre 1865; à Bombay, 26 juin 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Cologne, 27 décembre 1869; à Leipzig, 1er octobre 1871; à Quito, 25 novembre 1874; chancelier de seconde classe, 19 février 1875; à Santa-Fé-de-Bogota, 19 avril 1879; à Athènes, 11 octobre 1880; chancelier de première classe, 26 octobre 1880; vice-consul de première classe à Varna, avec le titre de consul honoraire, 20 février 1884; consul de seconde classe à Breslau, 19 mai 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; à Danzig, 27 septembre 1887.

Ducloux (François-Xavier), né le 9 novembre 1832; ingénieur des mines; vice-consul de deuxième classe à Saint-Jean-de-Terre-Neuve (non installé), 27 janvier 1882; à Bourgas, 10 mars 1882; chargé de travaux particuliers, 16 janvier 1886; à Tortose et San-Carlos-de-la-Rapita, 30 août 1886; vice-consul de première classe, 11 avril 1889.

Ducos (Théodore) ✻, né le 19 juin 1849; licencié en droit; attaché à la direction politique (contentieux), 24 juillet 1875; attaché à Rome (Saint-Siège), 16 février 1877; à Berne, 24 avril 1877; à la direction politique (contentieux), 27 mars 1878; attaché payé au contentieux politique et commercial, 1er février 1880; à la direction politique, janvier 1883; commis principal, 11 mars 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Dumaine (Alfred) ✻, né le 25 décembre 1852; licencié en droit; archiviste paléographe; attaché au contentieux, 25 août 1877; à Constantinople, 15 mai 1878, au cabinet du ministre, 3 janvier 1880; attaché payé, 1er février 1880; troisième secrétaire par intérim à Rome (Saint-Siège), 25 mars-10 mai 1881; commis principal au cabinet, 25 janvier 1882; mis à la disposition du directeur des affaires politiques, 5 septembre 1882; commis principal à la direction politique, 28 novembre 1883; rédacteur, 25 janvier 1885; secrétaire de première classe à Berlin, 26 août 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

Dupas (James-Alexandre), né le 23 janvier 1857; commis auxiliaire à la Nouvelle-Orléans, 3 mars 1875; commis de chancellerie au même poste, 13 juin 1878; chancelier de troisième classe à Tampico, 15 juillet 1884; à la Havane, 27 août 1886; à Chicago, 24 décembre 1889.

Duplessis (Léon), né le 2 avril 1853; licencié en droit; attaché à Lima, 10 avril 1875; à Berlin, 1er septembre 1876; vice-consul à Barranquilla, 27 avril 1878; à Kœnigsberg, 27 décembre 1879; vice-consul de première classe, 9 mars 1885; à Nuremberg, 20 juillet 1885; consul de deuxième classe chargé du vice-consulat, 31 décembre 1888.

Dupuy (Louis), né le 5 juin 1830; conseiller général de l'Ain; vice-consul à Zurich, 25 février 1880; à Civita-Vecchia, 1er février 1881; vice-consul de première classe à Édimbourg, 31 mars 1881; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat d'Édimbourg, 1er mai 1884; consul à Brême, 28 février 1886.

Dupuy de Lôme (Cyprien-Georges-Henri-Laurent), né le 7 décembre 1850; licencié en droit; attaché à Washington, 28 décembre 1876; à Rome, 22 janvier 1877; à Vienne, 3 décembre 1878; à la direction politique, 20 décembre 1878; attaché payé (pour prendre rang du 1er février), 31 mars 1880; secrétaire de troisième classe à Washington, 5 mars 1882; en disponibilité, sur sa demande, 1er septembre 1883.

Durand (Ludovic-Georges-Maxime), né le 2 janvier 1863; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 24 janvier 1889; au cabinet, 26 octobre 1889; à New-York, février 1890.

Duringe (René-Louis), né le 6 février 1863; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 1er avril 1889; attaché au protocole, 25 novembre 1889.

Dutrait (Arthur), né le 20 février 1844; licencié en droit; employé, à titre auxiliaire, à la chancellerie du consulat de Genève, 23 septembre 1871; commis de chancellerie, 16 février 1874; chancelier de troisième classe à Riga (non installé), 28 novembre 1878; à Genève, 27 décembre 1879; chancelier de seconde classe, 5 juin 1882; chancelier de première classe, 17 décembre 1885.

Engelhardt (Gustave-Marie-Édouard-Philippe), né le 15 août 1862; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 8 mars 1887; détaché à la direction politique du 9 mars 1887 au 15 février 1888.

Essarts (Alexandre-Lancelot-Xavier, comte de la Taille des), né le 17 novembre 1845; attaché payé au bureau des traducteurs (Service du cabinet), 16 décembre 1884.

Estournelles (Paul-Henri-Benjamin Balluet, baron de Constant de Rebecque d') O✻, né le 22 novembre 1852; licencié en droit; élève diplômé de l'Ecole des langues orientales; attaché à la direction des consulats, 29 juillet 1876; élève-consul, 9 juin 1878; attaché au cabinet du ministre, janvier 1879; détaché à la commission européenne de délimitation du Monténégro, 2 juin 1879; secrétaire de cette commission; secrétaire de la commission internationale des droits de port d'Alexandrie, novembre 1879; commis principal, chargé des fonctions de rédacteur à la direction du personnel, 27 janvier 1880; consul de seconde classe, 10 juillet 1880; délégué par intérim à la commission du Monténégro, de mai à septembre 1880; secrétaire du congrès international postal, octobre 1880; secrétaire de seconde classe à Londres, 26 octobre 1880; à Tunis, 1er mars 1882, chevalier de la Légion d'honneur, 21 novembre 1882; secrétaire de première classe, 2 janvier 1884; à La Haye, 15 juillet 1884; chargé par intérim des fonctions de chef du bureau des protectorats d'Asie du 1er juillet au 20 décembre 1887; rédacteur à la direction politique, 20 décembre 1887; commissaire spécial de la section des pays placés sous le protectorat de la France à l'Exposition universelle de 1889, 25 janvier 1888; conseiller d'ambassade hors cadres, 28 décembre 1888; officier de la Légion d'honneur, 30 octobre 1889; à Londres, 2 juin 1890.

Eychenne (Tiburce), né le 11 décembre 1845; chancelier de troisième classe au Caire, 18 octobre 1881; à Port-Saïd, 13 avril 1882; gérant du vice-consulat d'Ismaïlia, 9 juillet-23 août 1882; chancelier à Tiflis, 10 juin 1885; à Lima, 28 février 1889.

Fabre (Auguste-Jean-Marc), né le 18 août 1861; licencié en droit; attaché à la direction politique, 1er février 1883; au bureau de la presse, 1er juillet 1885; attaché payé à la direction politique, 11 mars 1886; chargé des fonctions de commis principal, 18 juillet 1889.

Fages de Chaulnes (Marie-Régis-Adrien-Guillaume de), né le 7 juillet 1858; licencié en droit; attaché autorisé au département, 25 mars 1884; élève-chancelier, 26 février 1886, pour prendre rang au 1er janvier 1886; à la Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1886; à Swansea, 16 juillet 1888 (non installé); à Shanghaï, 20 septembre 1888; chancelier de troisième classe, faisant fonctions de secrétaire-archiviste, 26 décembre 1889.

Farges (Louis-Pierre-Marie), né le 12 octobre 1858; archiviste paléographe; attaché aux archives, 23 mars 1882; attaché payé, 16 juillet 1883; secrétaire ad-

joint de la commission des archives diplomatiques, janvier 1885; officier d'académie, 31 décembre 1885; commis principal, 8 avril 1887.

FERRABOUC (Eugène-Félix de) ✱, né le 3 mai 1856; licencié ès lettres; attaché à la présidence du conseil des ministres, 1er février 1882; sous-chef du secrétariat, 28 juin 1882; commis principal à la direction des affaires commerciales, 29 juillet 1882; secrétaire particulier du ministre, 12 avril 1885; rédacteur, chargé des mêmes fonctions, 27 décembre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; membre du conseil général du Gers, 1er août 1886; chargé de travaux particuliers, 8 décembre 1886; consul de première classe au Pirée, 26 juillet 1888.

FERRAND (Gabriel), né le 22 janvier 1861; commis de résidence à Tamatave, 16 mars 1887; à Majunga, 25 mai 1888; chancelier de 3e classe, 8 avril 1890.

FERTÉ (Henri), né le 27 juillet 1855; élève diplômé de l'École des langues orientales; drogman adjoint à Constantinople, 6 août 1880; drogman de troisième classe, 1er avril 1882; second-troisième drogman, 22 octobre 1886; drogman-chancelier à La Canée, 21 décembre 1889.

FIRMIN-DIDOT (Georges-Paul), né le 26 février 1858; licencié en droit; attaché autorisé au contentieux, 7 juillet 1880; attaché, 25 juin 1882; à la direction politique, janvier 1883; attaché payé, 11 mars 1886; secrétaire d'ambassade de seconde classe, en disponibilité, 10 juillet 1889.

FLAJOLLET (Félix-Émile), né le 16 février 1850; licencié en droit; chancelier de troisième classe à Bogota, 11 octobre 1880; à Caracas, 5 juin 1885; chancelier de seconde classe, 17 décembre 1885; chargé de travaux particuliers, 30 octobre 1888; secrétaire adjoint de la commission de répartition des indemnités franco-chiliennes, 23 novembre 1888; chancelier à Florence, 25 juin 1889.

FLANDIN (Marie-Eugène-Joseph-Amédée), né le 15 juin 1847; élève à l'École militaire de Saint-Cyr, 9 octobre 1867; sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers, 1er octobre 1869; lieutenant, 22 janvier 1871; démissionnaire, 21 mars 1872; licencié en droit, 13 août 1875; commis de chancellerie à Rome, 29 décembre 1875; à Gênes, 13 mai 1876; vice-consul à Ismaïlia, 30 octobre 1877; à Widdin, 21 décembre 1878; à Bizerte, 13 juin 1881; à Iassy, 12 mai 1882; vice-consul de première classe, 17 septembre 1883; consul honoraire, 30 novembre 1886; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Boston, 12 novembre 1888.

FLAUX (Roger de) ✱, né le 6 décembre 1844; licencié en droit; attaché à Copenhague, 21 mars 1867; à La Haye, 27 février 1869; à la direction politique, 11 juin 1873; attaché payé, 14 décembre 1873; secrétaire de deuxième classe à Londres, 27 mai 1879; à Copenhague, 19 mai 1880; inscrit dans la première section des agents de son grade, 25 octobre 1881; secrétaire de seconde classe à Madrid, 12 avril 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1882; chargé des fonctions de sous-chef du Protocole, 4 mars 1884; secrétaire de première classe pour prendre rang à partir du 25 octobre 1884; en disponibilité, 31 décembre 1884.

FLESCH (Maurice-Ernest) O✱, né le 10 mars 1842; licencié en droit; attaché à la direction des fonds, 27 juillet 1859; attaché payé, 1er janvier 1861; agent vice-consul à Port-Saïd, 31 décembre 1866; à Algésiras, 12 septembre 1868; à Casablanca, 17 juillet 1869; consul honoraire, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; consul de seconde classe chargé du vice-consulat à Andrinople, 31 décembre 1876; titulaire de ce poste, érigé en consulat, 28 décembre 1878; consul de première classe, 18 septembre 1880; à Damas, 4 octobre 1880; à Alexandrie, 10 octobre 1881; chargé du consulat général de Smyrne (non installé), 27 janvier 1882; de Calcutta (non installé), 14

février 1882; de Shanghaï, 16 mars 1882; agent et consul général à Sofia, 6 novembre 1883 ; officier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886.

Fleury (Stéphane-Victor-Alexandre), né le 28 mars 1856; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet, 12 février 1884; attaché, 10 octobre 1885; attaché payé, 11 mars 1886; détaché à Montevideo pour y faire fonctions de secrétaire de troisième classe, 1er février 1888; secrétaire de troisième classe à la même résidence, 28 décembre 1888; chargé de travaux particuliers, 1er janvier 1890.

Florian (Xavier-Louis-Joseph de Froidefond, comte de) ✻, né le 3 juin 1850; attaché autorisé à Berlin, novembre 1872; attaché, 2 juillet 1873; à Londres, 5 décembre 1873; à la direction politique, 25 août 1877; au cabinet, 1er décembre 1877; secrétaire de troisième classe à Londres, 10 mai 1878; chargé des fonctions de deuxième secrétaire, mai 1880; secrétaire de troisième classe à Rome (Saint-Siège), 26 octobre 1880; secrétaire de seconde classe à la même ambassade, 22 janvier 1881; à Londres, 1er octobre 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884; secrétaire de première classe, 3 février 1886; officier d'académie, décembre 1886; détaché à Constantinople du 9 avril au 9 juin 1887; délégu du ministère des affaires étrangères à la conférence internationale de Londre sur le régime des sucres, novembre 1887.

Foex (Horace-Gabriel-Eugène), né le 23 avril 1853; gérant de la chancellerie du consulat de Bombay, 6 décembre 1879; commis de chancellerie, 16 novembre 1880; gérant de la chancellerie du consulat général à Calcutta, 17 février 1881-28 mars 1885; officier d'académie, 14 juillet 1884; chancelier de troisième classe à Singapore, 15 juillet 1884; gérant du consulat, 8 décembre 1885-25 août 1887; chancelier à Shanghaï (non installé), 20 septembre 1887; à Newcastle, 10 avril 1888; chancelier de deuxième classe, 27 décembre 1888; vice-consul de seconde classe, chargé des fonctions de vice-résident à Majunga.

Fornier (Francisque-Aimé-Édouard), né le 21 février 1851; commis de chancellerie à Port-Saïd, 16 décembre 1874; à Salonique, 23 février 1876; chancelier de troisième classe à Tiflis, 12 décembre 1880; drogman-chancelier à Trébizonde, 10 mars 1882; chancelier au Caire, 8 février 1886; chancelier de seconde classe, 1er décembre 1886.

Fouques-Duparc (Charles-Augustin-Albert), né le 9 avril 1863; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 21 octobre 1884; attaché, 25 janvier 1886; détaché à la direction des affaires commerciales du 30 janvier 1886 au 1er février 1887; attaché payé à la direction politique, 28 février 1889.

Francastel (Henri), né le 16 janvier 1859; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 8 mars 1887; détaché à la direction politique du 1er février 1888 au 1er février 1889.

Franco (Joseph), né le 25 janvier 1838; drogman auxiliaire à La Canée, 22 avril 1873; drogman adjoint, 1er juillet 1880; à Smyrne, 8 mai 1889.

Frandin (Charles-Nicolas), né le 18 septembre 1853; élève diplômé de l'École supérieure de commerce; attaché payé à la direction des fonds, 28 juin 1877; commis principal, 13 mars 1883; vice-consul de première classe à Belfast, 31 décembre 1884; à Jassy, 12 novembre 1888.

Frandin (Joseph-Hippolyte) ✻, né le 2 janvier 1852; élève de l'École des langues orientales; élève-interprète, 1er avril 1875; à Pékin, 24 mai 1876; interprète-chancelier à Tientsin, 6 mars 1880; inscrit dans la troisième classe des interprètes, 18 septembre 1880; interprète à Shanghaï, 21 février 1882; interprète de seconde classe, 4 avril 1882; premier interprète à Pékin, 10 mars 1883; gérant du consulat de Tientsin, 24 septembre 1883-17 juillet 1884; interprète de première classe, 1er mai 1884; gérant du consulat de Canton, 26 octobre 1885; vice-

consul de première classe à Foutchéou, 4 mai 1886 ; consul de seconde classe chargé du vice-consulat, 14 juillet 1887 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888 ; secrétaire de première classe à Pékin, 28 juin 1889.

FRANDON (Ernest-Louis-François-Paul-Robert) Ⓜ, né le 10 septembre 1842 ; licencié en droit ; médaillé militaire (1871) ; commis de chancellerie à Saint-Sébastien, 24 novembre 1879 ; à Yokohama, 16 novembre 1880 ; chancelier de troisième classe à Shanghaï, 30 mars 1882 ; gérant du vice-consulat de Foutchéou, 1er avril 1883-1er avril 1884 ; chancelier à Calcutta, 15 juillet 1884 ; vice-consul de seconde classe à Kobé (Hiogo), 4 mai 1885 ; à Foutchéou, 28 juin 1889.

FREMONTEIL (Silvain-Henry-Eugène), né le 13 novembre 1849 ; licencié en droit ; vice-consul de seconde classe à La Spezzia, 31 mars 1881 ; à Zurich, 31 décembre 1884 ; à Bari, 26 octobre 1889.

FRÉVILLE (Ernest-Joseph), né le 21 juillet 1861 ; licencié en droit ; attaché autorisé à la direction politique, le 8 septembre 1886 ; au cabinet du ministre, 20 novembre 1889 ; attaché, 14 décembre 1889.

FULGENCE (Ernest de), né le 26 mars 1829 ; commis de chancellerie à Odessa, 1er octobre 1871 ; chancelier de troisième classe à Tiflis, 10 mars 1882 ; gérant du vice-consulat de Batoum du 12 août 1884 au 8 juillet 1885 ; chancelier à Sofia, 10 juin 1885 ; à Amsterdam, 27 août 1886 ; à Batavia, 20 septembre 1887 ; chancelier de seconde classe, 30 décembre 1887.

GACHET (Charles-Louis-Émile), né le 4 octobre 1849 ; rédacteur à la direction politique, 6 mars 1884 ; secrétaire de première classe à Stockholm, 1er mai 1885 ; à Buenos-Ayres, 8 octobre 1886 (non installé) ; à Bucarest, 14 janvier 1887 ; à Tokio, 2 octobre 1889.

GAILLARD (Maurice-Edme-Ludovic) ✻, né le 1er septembre 1841 ; engagé volontaire de 1860 à 1862 ; services dans l'administration des lignes télégraphiques, août 1862-juillet 1868 ; attaché payé au bureau du chiffre, 15 mars 1871 ; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882.

GAILLARDOT (Henri), né le 2 novembre 1850 ; commis de chancellerie à Alexandrie, 20 juin 1876 ; drogman sans résidence fixe chargé des fonctions de second drogman à Alexandrie, 29 novembre 1879 ; drogman de troisième classe, à l'agence et consulat général en Égypte, 18 septembre 1880 ; drogman de seconde classe, 1er mai 1884 ; drogman-chancelier à Beyrouth, 16 décembre 1887, à Tokio, 2 octobre 1889.

GANDERAX (Pierre-Étienne-Marie), né le 15 novembre 1857 ; licencié en droit ; attaché à la direction politique, 30 janvier 1886 ; attaché payé au bureau de la presse, 18 juillet 1889 ; à la direction politique, 1er janvier 1890.

GARELLI (Philippe) ✻, né le 24 juillet 1828 ; agent consulaire à Alexandrette, 6 février 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 5 octobre 1880 ; vice-consul de seconde classe à Alexandrette, 3 septembre 1881 ; vice-consul de première classe, 30 décembre 1887.

GARRISSON (Bernard-Émile-Charles), né le 27 août 1860 ; licencié en droit ; attaché à la direction politique, 25 juin 1882 ; détaché à la direction commerciale, 1er juillet 1882 ; attaché à Madrid, 1er octobre 1882 ; en disponibilité, sur sa demande, 1er août 1883 ; attaché au consulat général de Québec, 20 mars 1884 ; à la direction politique, 2 février 1885 ; secrétaire de troisième classe à Washington, 8 février 1886 ; chargé de travaux particuliers, 30 octobre 1886 ; secrétaire de 2e classe, en disponibilité, 16 août 1889.

GASPARY (François-Hector), né le 15 septembre 1835 ; commis de chancellerie à Athènes, avril 1859 ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 13 avril 1870 ; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878 ; vice-consul de seconde

classe à Patras, 3 août 1880; vice-consul de première classe, 25 juin 1887; consul honoraire, 23 juin 1888.

GASPARY (Émile-Simon-Alexandre), né le 5 juillet 1843; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Smyrne, 3 août 1863; à Marrasch, 7 octobre 1863; à Alep, 7 février 1865; médaille d'honneur pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville pendant l'année 1865; drogman à Djeddah, 6 janvier 1866; à l'ambassade de Constantinople, 26 avril 1867; démissionnaire, 26 août 1868; commis de chancellerie à Tripoli de Barbarie, 26 août 1870; chargé de la gestion du consulat de France à Zanzibar, du 16 décembre 1874 au 3 mai 1877; troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 19 juin 1878; premier drogman à Tripoli de Barbarie, 30 mars 1880; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; premier drogman à Tanger, 19 octobre 1881; drogman de première classe, 4 avril 1882; drogman-chancelier à Andrinople (non installé), 16 janvier 1885; vice-consul de première classe à Aden, 4 mai 1885; consul de seconde classe chargé du vice-consulat, 22 septembre 1887.

GASSELIN (Édouard), né le 9 février 1846; commis de chancellerie à Tunis, 23 mars 1864; drogman sans résidence fixe, 25 juillet 1866; second drogman à Smyrne; 13 avril 1870; a continué à remplir les fonctions d'interprète à Tunis jusqu'en septembre 1871; drogman-chancelier à Mogador, 16 mars 1872; consul honoraire, chargé de travaux particuliers, 6 mars 1880; officier d'académie, 14 juillet 1880; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; vice-consul de première classe à Roustchouk, 1er octobre 1881; consul de deuxième classe, 26 juillet 1883; à Singapore, 6 novembre 1883; gérant du consulat général de Calcutta, du 3 janvier au 15 avril 1884; consul à Bombay, 25 avril 1887; gérant du consulat général de Calcutta du 1er avril 1887 au 18 février 1888; consul de 1re classe à Trébizonde, 28 mai 1889; officier d'instruction publique, 31 décembre 1889.

GAUSSEN (Émile-Adrien), né le 24 novembre 1839; licencié en droit; vice-consul de seconde classe à Concordia, 9 octobre 1885; à la Plata, 30 septembre 1888.

GAUTHIER (Camille-Jules-Édouard-Charles-Marie), né le 3 juin 1851; vice-consul à Pakhoï, 28 juin 1889.

GAUTHIER (François-Eugène), né le 12 juin 1845; licencié en droit; commis de chancellerie à Salonique, 20 janvier 1881; au Caire, 22 mars 1882; à Odessa, 22 juin 1885; à Saint-Pétersbourg, 12 décembre 1885; chancelier de troisième classe, 18 juin 1888.

GAVARRY (Napoléon-Fernand-Camille), né le 13 décembre 1856; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet du ministre, 30 novembre 1880; attaché, 1er février 1881; officier d'académie, 14 juillet 1881; attaché à la présidence du conseil, 15 novembre 1881; attaché payé au cabinet, 27 janvier 1882; attaché à la direction politique, mars 1883; secrétaire de troisième classe à Bucharest, 15 juillet 1884; à la direction politique, 24 avril 1886; attaché payé, 1er novembre 1886; chargé des fonctions de commis principal au cabinet du ministre, 15 mars 1889; commis principal, 22 juin 1889; officier de l'instruction publique, 14 juillet 1889.

GAZAY (Alphonse) ✱, né le 5 août 1838; licencié en droit; procureur impérial à Karikal, 5 juin 1867; à Gorée, 15 juillet 1869; juge au tribunal de Fort-de-France (Martinique), 19 mars 1870; premier substitut à la Pointe-à-Pitre, 11 août 1871; consul-juge à Alexandrie, 11 avril 1873; consul de seconde classe à cette résidence, 14 septembre 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; consul à Venise, 27 décembre 1879; à Constantinople, 25 février 1880; consul de première classe, 1er mars 1882; consul général, 7 mars 1885.

GEOFFRAY (Léon) ※, né le 1er octobre 1852; docteur en droit; attaché à la direction politique (contentieux), 22 janvier 1877; attaché à Constantinople, 18 octobre 1877; au contentieux, 13 mars 1879; attaché payé, 1er février 1880; chargé des fonctions de commis principal, 15 février 1882; à la direction politique (contentieux), janvier 1883; commis principal, 1er mars 1883; rédacteur, 15 novembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

GEOFROY (Marius-Charles) ※, né le 3 septembre 1834; agent consulaire à Alexandrette, 8 avril 1853; vice-consul à Mersina et Tarsous, 20 janvier 1858; consul honoraire, 23 janvier 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; inscrit dans la première classe des vice-consuls, 18 septembre 1880; consul de seconde classe, 1er décembre 1886.

GEOFROY (Adolphe) ※, né le 1er février 1836; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Beyrouth, 27 octobre 1855; drogman sans résidence fixe, 11 janvier 1860; à Alep, 29 mars 1860; drogman-chancelier à Mossoul, 11 mai 1861; à Larnaca, 27 septembre 1863; à Jérusalem, 26 octobre 1864; vice-consul à Latakié, 1er novembre 1865; consul honoraire, 18 septembre 1880; inscrit dans la première classe des vice-consuls, 18 septembre 1880; vice-consul à Tripoli de Syrie, 10 avril 1884; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Latakieh, Homs et Hama, 15 février 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

GÉRARD (Auguste) ※, né le 28 mars 1852; licencié ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, rédacteur chargé des fonctions de chef du service de la presse, 2 mars 1880; secrétaire d'ambassade de seconde classe à Washington, 10 novembre 1880; chef du cabinet du ministre, 18 décembre 1881; secrétaire de première classe, 27 janvier 1882; à Madrid, 16 février 1882; chargé d'affaires du 1er août au 6 novembre 1882; secrétaire de première classe à Berne, 15 juin 1883; conseiller d'ambassade à Berne, 15 juillet 1884; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885; conseiller d'ambassade à Rome (Quirinal), 8 décembre 1885; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 28 décembre 1888; chargé d'affaires au Montenegro, 8 janvier 1889.

GERVAIS (Maurice-Ferdinand), né le 27 octobre 1856; licencié en droit; attaché à la direction politique, 16 juillet 1881; détaché au contentieux (droit privé), 18 juillet 1881; attaché à la direction du contentieux, 15 février 1882; à la direction politique, janvier 1883; attaché payé, 8 décembre 1885.

GÉRY (Gabriel) ※, né le 21 juin 1855; licencié en droit; attaché à Rome, 18 août 1876; détaché comme secrétaire de la direction des sections étrangères pour l'Exposition universelle de 1878; attaché à Bruxelles, 3 décembre 1878; secrétaire de troisième classe, à Rome, 18 septembre 1880; à Berlin, 30 octobre 1880; à Constantinople, 12 avril 1882; secrétaire de troisième classe hors cadre détaché près le président de la délégation française à la commission internationale des Pyrénées et délégué français à la commission franco-espagnole des chemins de fer pyrénéens; secrétaire de deuxième classe à Athènes, 5 juillet 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

GESGON (Marie-Nicolas-Emmanuel), né le 24 mars 1848; attaché à la direction des archives (chancellerie), 22 décembre 1866; attaché payé, 7 août 1869; commis principal, 4 août 1877; au contentieux (droit privé), 1er février 1880; à la direction des affaires commerciales, 15 février 1882.

GIAMARCHI (Jean-Étienne), né le 5 février 1850; licencié en droit; employé au ministère de l'agriculture et du commerce, 5 décembre 1874; vice-consul de seconde classe à Brousse, 29 juillet 1881; à Janina, 18 juin 1888; vice-consul de première classe, 20 juin 1888.

GILBERT (Théodore-Athanase-Georges) ※, né le 15 février 1834; agent vice-consul à Massouah, 30 juin 1859; second drogman de l'agence et consulat général

en Égypte, 27 avril 1861; drogman-chancelier à Alep, 7 octobre 1862; vice-consul à Casablanca (Maroc), 25 novembre 1865 ; vice-consul à Erzeroum, 17 juillet 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; consul de seconde classe, 28 décembre 1878; chargé de la gestion du consulat de Damas, 21 janvier 1879; consul à Port-Saïd, 25 février 1880; à Damas, 23 janvier 1882; consul de première classe, 7 mars 1885 ; à Alep, 17 novembre 1886.

Girard (Pierre), né le 18 juin 1857; licencié en droit; attaché autorisé à la direction du personnel, 2 septembre 1881 ; attaché (carrière consulaire), 25 juin 1882; chargé des fonctions d'attaché payé à la direction du personnel, 29 juillet 1882; attaché à la direction des affaires commerciales et consulaires, 16 janvier 1883; consul suppléant à Alexandrie, 1er janvier 1885 ; officier d'académie, 12 juillet 1887; consul de seconde classe faisant fonctions de consul suppléant à Alexandrie, 7 décembre 1889.

Girard de Rialle (Julien) ☼, né le 27 septembre 1841 ; chargé de missions scientifiques en Syrie (1865-1866) et en Allemagne (1870); officier d'académie, janvier 1872; officier de l'Instruction publique, juillet 1878; préfet des Basses-Alpes, du 25 mars 1871 au 15 février 1873 ; sous-directeur des archives au ministère des affaires étrangères, 23 janvier 1880; membre (pour le département) du conseil de perfectionnement de l'École des langues orientales vivantes, 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; conservateur des archives, 18 septembre 1880 ; commissaire du ministère des affaires étrangères à l'Exposition et au Congrès de géographie de Venise en 1881 ; chef de la division des archives, 31 janvier 1882 ; premier plénipotentiaire de France aux commissions de délimitation des possessions franco-portugaises, 7 décembre 1885, et franco-espagnoles, dans l'Afrique occidentale, 1er avril 1886; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 24 avril 1886.

Giraud (Charles-Jérôme-Jean-Dominique), né le 3 mars 1833 ; commis de chancellerie à Cagliari, 12 juin 1863 ; chancelier de troisième classe, chargé de la chancellerie du consulat de Cagliari, 23 mars 1878; chancelier titulaire du même poste, 14 novembre 1878; chancelier de seconde classe, 25 février 1882 ; à Saint-Sébastien, 31 juillet 1885 ; chancelier de première classe, 1er décembre 1886.

Girodroux (Raoul), né le 29 décembre 1854 ; services militaires, 1872-1879; commis de chancellerie à Gênes, 24 novembre 1879; à Santander, 18 décembre 1880; expéditionnaire aux directions politique et commerciale, 1881 ; commis de chancellerie à Bilbao, 22 octobre 1883; à Cadix, 30 mai 1885 ; chancelier de troisième classe, 12 mai 1887, et chargé, en cette qualité, des fonctions de commis de chancellerie au consulat général de France à Barcelone, 16 mars 1888.

Glaize (Jean-Paul-Marie), né le 22 mai 1832 ; secrétaire général de l'Hérault (septembre 1870) ; secrétaire général de l'Aude, démissionnaire; réintégré comme préfet de la Corrèze, 13 avril 1873; préfet de l'Allier; du Puy-de-Dôme, 18 décembre 1877 (2e classe); de la Loire-Inférieure, 5 novembre 1882 (1re classe); de la Haute-Garonne (avril 1885) ; de la Loire-Inférieure (novembre 1885); appelé à d'autres fonctions, 24 mai 1889; consul de 1re classe, chargé du vice-consulat de Monaco, 10 février 1890.

Glandut (Léon), né le 16 janvier 1841 ; vice-consul à Baltimore, 31 juillet 1880; à Galveston, 1er février 1881; vice-consul de première classe, 29 juillet 1882.

Glaser (Emmanuel), né le 21 septembre 1836 ; traducteur au bureau de la presse, 26 avril 1880; attaché payé au bureau des traducteurs, 23 octobre 1880.

Gluck (Jules-Raymond), né le 29 avril 1842, services dans l'administration des télégraphes (1861-1879); attaché autorisé au bureau de la presse, 15 mars 1886 ; attaché au bureau des traducteurs, 1er juillet 1886.

Godard-Decrais (Maurice-Louis-Adolphe), né le 11 janvier 1857; licencié en droit; attaché à la direction politique, 20 janvier 1880; détaché à l'ambassade de France à Vienne, avril 1880; attaché à Bruxelles, 30 septembre 1880; détaché au contentieux (droit privé), 18 juillet 1881; au cabinet du sous-secrétaire d'État, 1er septembre 1881; attaché payé, 23 janvier 1882; attaché indemnisé à la direction politique, 15 février 1882; attaché payé, 5 avril 1882; chargé des fonctions de commis principal, 8 octobre 1886; commis principal, 28 février 1887.

Goudareau (Joseph-Gustave-Valérien-Alexandre), né le 9 décembre 1839; capitaine au long cours; commis de chancellerie à Yokohama, 5 juillet 1883; à Shanghaï, 28 mai 1885; chancelier de troisième classe à Yokohama, 13 septembre 1885.

Gourlat (Gabriel-Edmond), né le 7 avril 1828; licencié en droit; chef du bureau de la chancellerie à l'ambassade de Constantinople, 1er mars 1863; premier commis de la chancellerie du consulat, 22 mars 1873; chancelier de troisième classe à Smyrne (pour prendre rang du 15 octobre 1883), 15 juillet 1884; chancelier de seconde classe, 1er décembre 1886.

Gournay (Jacques-André-Léon Collas de), né le 24 janvier 1855; licencié en droit; attaché autorisé aux archives, 1er mars 1879; au protocole, 19 février 1880; à Madrid, 30 septembre 1880; attaché surnuméraire, 1er février 1881; détaché au contentieux (droit privé), 11 mai 1881; attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État, 5 juin 1881; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec la Belgique, septembre 1881; attaché à la direction des affaires politiques, 15 février 1882; attaché payé, 15 juillet 1884; commis principal, 18 juillet 1889.

Goury du Roslan (Célian, baron), né le 6 décembre 1854; licencié en droit; attaché aux archives, 21 mai 1875; à la direction politique, 24 août 1877; à Berlin, 22 février 1879; attaché payé à la direction politique, 22 janvier 1881; chargé des fonctions de commis principal au bureau d'ordre, 15 décembre 1883; commis principal, 27 décembre 1885; rédacteur, 28 décembre 1888.

Gréa (Henri-Pierre-Joseph), né le 13 août 1860; licencié en droit; attaché à la direction politique, 28 janvier 1885; attaché payé et détaché, en cette qualité, au cabinet du ministre, du 10 juin 1888 au 23 mars 1889.

Grech (Joseph), né le 8 décembre 1857; commis de chancellerie à Tunis, 13 mars 1879; drogman de troisième classe, 18 mars 1885.

Griffet (Louis-Joseph), né le 10 août 1825; vice-consul de seconde classe à Coni, 15 juin 1883.

Grimaud de Caux (Ernest-Frédéric-Adolphe-Étienne-Gabriel), né le 2 septembre 1843; commis de chancellerie à Naples, 8 juin 1865; chancelier à Richmond, 9 juin 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Chicago, 9 août 1870; à la Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1872; à Québec, 2 août 1873; à Dublin, 24 décembre 1875; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877; à Washington, 28 février 1880; chancelier de première classe, 12 août 1880; agent près la commission des réclamations franco-américaines, 1er juillet 1881; consul honoraire, vice-consul de première classe à Boston, 12 avril 1884; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat de Boston, 1er mai 1884; chargé du vice-consulat de Jersey, 18 juin 1888.

Grimault (Maurice-André), né le 2 octobre 1858; licencié en droit; attaché autorisé aux archives, 26 février 1879; au service de la presse, 15 mai 1879; attaché à la direction politique, détaché au service de la presse, 1er février 1882; secrétaire de troisième classe à Tanger, 26 mai 1885; officier d'académie, 30 décembre 1886; attaché payé à la direction politique, 28 février 1887; commis principal, 18 jullet 1889.

Grouchy (Emmanuel-Henri, vicomte de) ✻, né le 30 août 1839; officier d'académie; attaché à Lisbonne, 7 septembre 1860; à Madrid, 24 septembre 1861; à Turin,

13 janvier 1862; à la direction politique, 15 août 1863; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 31 décembre 1866; à Saint-Pétersbourg, 25 janvier 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1869; secrétaire de troisième classe à Florence, 6 juillet 1870; à Berne, 8 avril 1871; secrétaire de deuxième classe à Stockholm, 14 juin 1872 (chargé d'affaires du 15 juillet au 1er septembre 1872); secrétaire de deuxième classe à Rome, 25 juillet 1873 (trois fois chargé d'affaires à Rome); secrétaire de deuxième classe à Bruxelles, 16 février 1878; secrétaire de première classe, à la même résidence, 20 avril 1880; en disponibilité, 29 décembre 1881; ministre plénipotentiaire honoraire, 14 mars 1882.

Guérin (François-Alphonse-Victor), né le 22 février 1863; élève diplomé de l'École des Langues orientales vivantes; élève-interprète à Pékin, 21 août 1886; chargé des fonctions d'interprète-chancelier à Séoul, 9 novembre 1887; interprète de troisième classe, interprète-chancelier, 26 décembre 1889.

Guérinet (Marie-Eugène-Raoul), né le 1er décembre 1865; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet du ministre (bureau de la presse), 26 janvier 1888; attaché, 23 janvier 1890.

Guerlet (Marie-Henri-Victor), né le 13 juillet 1854; élève à l'École spéciale militaire, octobre 1872; sous-lieutenant de cavalerie, 2 octobre 1874; lieutenant, 28 juin 1879; démissionnaire, 1879; attaché à la direction politique, 26 janvier 1884; au cabinet du ministre, 9 avril 1885; consul suppléant à Londres, 14 janvier 1886; attaché payé à la direction des affaires commerciales et consulaires, 12 mars 1886; commis principal, 22 décembre 1888 (pour prendre rang du 15 janvier 1889).

Guès (Pierre-Hippolyte), né le 18 mai 1847; commis de chancellerie à Athènes, 27 décembre 1879; chancelier de troisième classe à Syra, 20 février 1884; à Galatz, 5 juin 1885; gérant du vice-consulat d'Iassy du 2 juillet au 9 octobre 1886; chancelier à Messine, 2 janvier 1888; à Bombay, 28 février 1889.

Gueyraud (Georges-Félix), né le 14 août 1857; licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 6 décembre 1879; consul suppléant à Hambourg, 12 juillet 1882; à Constantinople, 1er août 1886; à Londres, 20 octobre 1888; consul de seconde classe, 7 décembre 1889.

Guillemin (Jean-Marie-Auguste-René), né le 29 mai 1862; licencié en droit; attaché autorisé à Bruxelles, 15 février 1886; à Constantinople, 26 août 1886; attaché, 10 février 1887; secrétaire de 3e classe à Constantinople, 12 mars 1890.

Guillet (Denis-Célestin-Céneri), né le 25 mai 1849; commis de chancellerie à Bruxelles, 16 mai 1884; chancelier de troisième classe, chargé des mêmes fonctions, 31 décembre 1888.

Guillien (Fernand-Emmanuel-Jean-Joseph), né le 28 mai 1860, élève-interprète à Shanghaï, 19 juillet 1884; interprète de troisième classe, 14 juin 1886; interprète-chancelier à Canton (non installé), 21 août 1886; interprète à Shang-Haï, 6 novembre 1888; interprète de première classe, 28 juin 1889.

Guillois (Alfred-Charles-St-Edme) ✱, né le 10 janvier 1847; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Smyrne, 16 août 1866; drogman-chancelier à Zanzibar, 27 décembre 1872; chargé de la gestion de ce poste, du 1er août 1873 au 1er août 1874; second drogman à Alexandrie, 4 novembre 1875; premier drogman à la même résidence, 29 novembre 1879; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; gérant du consulat du Caire, 27 juillet-27 novembre 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1882; drogman de première classe, 1er février 1883; médaille d'or pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique, 14 décembre 1883; gérant du consulat de Port-Saïd, du 9 juin au 9 novembre 1885; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Jaffa, 1er mars 1887; consul au Caire, 22 octobre 1887; à Damas, 28 mars 1888.

GUILLOIS (Alphonse-Saint-Edme-Ernest), né le 3 février 1854; élève à l'École des jeunes de langues; commis de chancellerie à Salonique, 21 octobre 1873; à Port-Saïd, 7 octobre 1875; gérant du vice-consulat de Suez, 25 avril-25 novembre 1879; chancelier de troisième classe à Philippopoli, 19 avril 1879; à La Canée; 25 janvier 1883; gérant du consulat de La Canée du 9 juillet 1883 au 8 avril 1885, chancelier de seconde classe, 1er mai 1881; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Salonique, 6 octobre 1887.

GUILLOIS (Louis), né le 11 avril 1856; commis de chancellerie à Smyrne, 23 décembre 1877; à Port-Saïd, 13 septembre 1879; drogman adjoint à Constantinople, 22 mars 1882; chancelier de troisième classe, 1er avril 1882; chancelier à Larnaca, 15 juillet 1884; à Philippopoli, 18 juin 1888; chancelier de seconde classe, 26 décembre 1889.

GUIOT (Gaston-Marie-Joseph), né le 25 juillet 1863; licencié en droit; élève diplômé de l'école libre des sciences politiques, 1884; élève diplômé de l'école spéciale des langues orientales vivantes pour l'arabe, le turc et le persan, 1884; attaché à la direction des affaires commerciales et consulaires, 28 janvier 1885; consul suppléant à Beyrouth, 15 septembre 1887.

GUYS (Albert-Étienne-Jérôme), né le 12 août 1849; commis de chancellerie à Smyrne, 17 avril 1873; chancelier de troisième classe à Scutari d'Albanie, 1er décembre 1882.

HAAS (Frédéric), né le 14 mars 1843; licencié en droit; conseiller auditeur à la cour d'appel de Pondichéry, 12 avril 1877; juge à Saint-Barthélemy, 31 août 1878; chef de service à Mahé, 15 janvier 1879; à Karikal, 31 mai 1879; officier d'académie, 1er janvier 1880; directeur de l'intérieur dans l'Inde française, du 22 janvier 1881 au 24 décembre 1882; commissaire du Gouvernement pour la révision du cadastre dans l'Inde française, 3 février 1883; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Mandalay, 20 février 1885; chargé de travaux particuliers, 14 novembre 1885; chargé du vice-consulat de Han-Kéou, 28 juin 1889.

HAGGAR (Alexandre), né le 25 octobre 1845; commis de chancellerie à Alexandrie, 4 mai 1872; drogman auxiliaire, 1er février 1874; chargé des fonctions de drogman adjoint, 16 novembre 1880; drogman de troisième classe, 10 mars 1882, drogman de seconde classe et premier drogman, 15 mars 1887.

HANOTAUX (Albert-Auguste-Gabriel) ✻, né le 19 novembre 1853; licencié en droit; archiviste-paléographe, autorisé à prendre part aux travaux de la direction des archives, 29 janvier 1879; attaché au cabinet, 14 janvier 1880; attaché payé à la sous-direction des archives, 1er février 1880; secrétaire adjoint de la Commission des archives diplomatiques, 20 mars 1880; commis principal, 20 janvier 1881; sous-chef du cabinet du ministre, 18 décembre 1881; rédacteur aux archives, 27 janvier 1882; secrétaire de la commission des archives diplomatiques, 10 février 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1882; chef adjoint du cabinet du ministre, 25 février 1883; secrétaire de la commission de réorganisation consulaire, 28 avril 1883; conseiller d'ambassade hors cadre, 14 décembre 1883; membre de la commission des archives diplomatiques, 1er février 1885; chargé de travaux particuliers, 6 avril 1885; chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à Constantinople, 13 juillet 1885; confirmé dans les mêmes fonctions, 27 octobre 1885; secrétaire de la conférence de Constantinople pour le règlement des affaires de Bulgarie, 5 novembre 1885; délégué de la France à la même conférence, 5 avril 1886; mis sur sa demande en disponibilité, 10 avril 1886; député de l'Aisne, 18 avril 1886; ministre plénipotentiaire de seconde classe en disponibilité, 19 avril 1886; sous-directeur à la direction politique, chargé de la sous-direction des pays placés sous le protectorat de la France, 30 octobre 1889.

HARDOUIN (Charles), né le 29 février 1856; licencié en droit; diplômé de l'École des

langues orientales et de l'École des sciences politiques; commis de chancellerie à Shanghaï, 7 juin 1881; interprète de troisième classe, 24 août 1882; à Bangkok, 1er avril 1883; interprète de seconde classe, 9 novembre 1887.

HARMAND (François-Jules) O✻. né le 23 octobre 1845; élève du service de santé militaire, 29 octobre 1863; aide-médecin, 20 octobre 1866; médecin auxiliaire de seconde classe, 3 août 1870; chevalier de la Légion d'honneur, 24 août 1874; officier d'académie, 1874; médecin de deuxième classe, 4 novembre 1874; mission scientifique en Indo-Chine, 1875-1877; conservateur adjoint de l'exposition des colonies, officier de l'Instruction publique, janvier 1881; consul de seconde classe à Bangkok, 7 octobre 1881; commissaire général du Gouvernement au Tonkin, 7 juin 1883; officier de la Légion d'honneur, 2 septembre 1883; consul général, 4 août 1884; à Calcutta, 20 juin 1885; ministre plénipotentiaire de seconde classe, hors cadres, chargé du consulat général, 31 décembre 1887.

HÉBRARD (Adrien-Joseph-Émile), né le 27 août 1862; licencié en droit; attaché autorisé à la direction des affaires commerciales et consulaires du 6 décembre 1883 au 1er août 1884; attaché au cabinet du ministre, 11 janvier 1886; attaché payé, 11 mars 1886; sous-chef du cabinet du résident général à Tunis, 9 décembre 1886; secrétaire de troisième classe, hors cadres, 19 juin 1887; détaché à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889, mars 1888.

HEILMANN (Jules), né le 21 avril 1859; commis de chancellerie à Cardiff, 3 avril 1879; à Genève, 1er décembre 1882; chancelier de troisième classe, 28 février 1888; à Chicago, 21 décembre 1889.

HÉLOUIS (Marie-Félix-Eugène), né le 30 avril 1850; drogman auxiliaire à Alexandrie, 3 octobre 1868; drogman sans résidence fixe, 21 avril 1873; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Mogador, 10 janvier 1874; a obtenu une médaille d'honneur pour sa conduite pendant l'épidémie qui a sévi au Maroc en 1877-1878; drogman-chancelier à Jérusalem, 19 avril 1879; à Beyrouth, 1er juillet 1880; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880; drogman de seconde classe, 4 avril 1882; premier drogman à Tripoli de Barbarie, le 16 janvier 1885; drogman de première classe, 3 juin 1887; premier drogman à Tanger, 8 avril 1890.

HERBETTE (Jules-Gabriel) GO✻, né le 5 août 1839; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 18 juillet 1860; attaché payé, 1er janvier 1864; élève-consul, 18 novembre 1864; gérant du consulat général de France à Naples, d'avril à décembre 1867; chargé de travaux particuliers, de 1868 à 1871, sauf une gestion du consulat de France à Stettin, de mars à septembre 1869; consul de 2e classe, 3 novembre 1870; rédacteur à la direction politique (contentieux), 8 avril 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1871; secrétaire de première classe délégué à la commission européenne du Danube, 23 décembre 1876; a fait partie de la mission extraordinaire au Congrès de Berlin, juin 1878; officier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 10 janvier 1880; directeur du personnel, 23 janvier 1880; conseiller d'État en service extraordinaire, 10 février 1880; directeur du personnel et de la comptabilité, 18 septembre 1880; mis, sur sa demande, en disponibilité, 9 octobre 1880; directeur du personnel et des fonds, 31 janvier 1882; conseiller d'État en service extraordinaire, 4 février 1882; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er mars 1882; commandeur de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; en disponibilité sur sa demande, 30 juillet 1882; réintégré dans ses précédentes fonctions, 8 août 1882; en disponibilité, 20 octobre 1882; directeur du cabinet, 7 avril 1885; conseiller d'État en service extraordinaire, 10 avril 1885; ambassadeur à Berlin, 8 septembre 1886; grand-officier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886.

HÉRICOURT (Charles-Léon de SERVINS, comte d') ✻, né le 7 janvier 1843; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 19 décembre 1866; élève-consul, 21 avril

1873; à Constantinople, 14 mars 1878; consul de seconde classe hors cadre, 27 février 1879; officier d'académie (avril 1879); chargé de la gestion du consulat de Christiania du 9 avril au 20 septembre 1879; consul à Bosna-Seraï (non installé), 11 novembre 1879; à Galatz, 30 avril 1880; à Stuttgart, 2 décembre 1880; consul de première classe, 7 mars 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887.

Heymann (Eugène), né le 18 septembre 1839; commis de chancellerie à Saint-Pétersbourg, 15 janvier 1879; à Odessa, 12 décembre 1885; chancelier de troisième classe à Riga, 31 janvier 1888; à Leipzig, 23 mai 1890.

Hosemann (Édouard-Henri-Samuel), né le 24 février 1850; commis de chancellerie à Berne, 12 juillet 1879; chancelier de troisième classe à Rotterdam, 22 avril 1881; à Dusseldorf, 14 novembre 1885; chancelier de seconde classe, 1er décembre 1886; à Bâle, 10 avril 1888.

Houssin de Saint-Laurent (Louis-Émile), né le 21 décembre 1887; licencié en droit; commis au ministère de la guerre, 1er mars 1878-12 décembre 1884; élève-chancelier à Athènes, 12 novembre 1884; à Londres, 5 septembre 1885; à Chicago, 25 juin 1887; à San-Francisco, 29 mars 1888; à New-York, 28 décembre 1888; chancelier de troisième classe faisant fonctions de secrétaire-archiviste, 26 décembre 1889.

Huart (Clément Imbault-), né le 4 février 1854; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-drogman à Damas, 1er août 1875; drogman sans résidence fixe, attaché à l'ambassade de Constantinople, 9 juin 1878; second-troisième drogman à la même ambassade, 30 mars 1880; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880; premier-troisième drogman à Constantinople, 4 mai 1881; drogman de seconde classe, 10 mars 1883; deuxième-second drogman de l'ambassade, 19 mai 1885; deuxième premier drogman, 28 juin 1889.

Huart (Camille Imbault-), né le 3 juin 1857; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-interprète (hors cadre) à Shanghaï, 28 octobre 1878; élève-interprète, 12 août 1880; interprète adjoint à Pékin, 18 septembre 1880; interprète-chancelier à Canton (non installé), 24 août 1882; interprète de seconde classe à Shanghaï, 10 mars 1883; vice-consul de deuxième classe à Hankéou, 1er mai 1884; officier d'académie, 31 décembre 1885; vice-consul de première classe, 14 juillet 1887; consul honoraire, 29 mars 1888; chargé du consulat de Long-tcheou (non installé), 6 novembre 1888; chargé du consulat de Canton, 7 janvier 1889.

Hudelist (Edmond), né le 26 janvier 1859; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 27 novembre 1880; attaché, 1er février 1883; à Berlin, 15 juillet 1884; secrétaire de troisième classe hors cadres, 4 septembre 1886; attaché payé à la direction politique, 24 août 1887; secrétaire de troisième classe à Washington, 6 décembre 1888; à Copenhague, 25 avril 1889.

Huet (Raymond-Xavier-Georges), né le 5 mars 1869; attaché surnuméraire à la comptabilité, 17 avril 1889.

Hugonnet (Léon-Vincent-Auguste), né le 17 mai 1842; géomètre de troisième classe, de 1860 à février 1865, en Algérie; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888; consul de deuxième classe à Djeddah, 6 avril 1889; à Mogador, 12 mars 1890.

Humbert (Joseph-Lucien), né le 2 janvier 1844; chancelier de troisième classe à Moscou, 15 juillet 1884; chancelier de seconde classe à Palerme, 18 juin 1888; vice-consul à Bakou, 29 juillet 1889.

Hurel (Mathias), né le 24 octobre 1830; commis de chancellerie à Malaga, 10 octobre 1861; chancelier de troisième classe en disponibilité, 27 avril 1889.

Hyérard (Paul-Léon), né le 6 janvier 1863; licencié en droit; attaché autorisé à la sous-direction du contentieux, 14 février 1887 ; au cabinet du ministre, 16 juillet 1889; attaché payé, 12 novembre 1889; officier d'académie, 19 novembre 1889; secrétaire particulier du ministre, 1er avril 1890.

Imbert (Antoine-Joseph-Dominique-Amédée) ✱, né le 25 janvier 1845; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 21 juin 1869; élève-consul à New-York, 19 septembre 1873 ; secrétaire de la commission française près l'Exposition internationale de Philadelphie, en 1876 ; chargé de la gestion du consulat général à Montevideo, 31 juillet 1877 ; consul de seconde classe à Newcastle, 11 janvier 1879; commissaire du Gouvernement en Andorre, 11 février-25 juillet 1881 ; consul à Venise, 1er avril 1881 ; chevalier de la Légion d'honneur, 31 août 1881 ; officier d'académie, 21 octobre 1881 ; consul de première classe, 28 avril 1882 ; secrétaire d'ambassade de première classe à Buenos-Ayres, 25 mars 1883 ; chargé d'affaires du 26 mai 1883 au 6 avril 1884 ; secrétaire de première classe à Constantinople, 31 août 1884 ; sous-directeur adjoint à la direction politique, 15 octobre 1885 ; sous-directeur, 8 janvier 1886 ; conseiller d'ambassade à Constantinople, 1er novembre 1886, chargé d'une mission spéciale en Syrie, 3 février-9 avril 1888.

Jacquemin (Auguste-Antoine) ✱, 6 octobre 1831 ; commis de chancellerie à Liverpool de 1852 à 1853; à Cardiff de 1853 à 1858; chancelier à Calcutta, 12 novembre 1858 ; chargé à diverses reprises de la gestion de ce consulat; chancelier à New-York, 3 août 1872 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873 ; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Saint-Jean de Terre-Neuve 18 décembre 1875; admis au traitement d'inactivité de son grade, 9 novembre 1878 ; consul à Rio-de-Janeiro, le 21 décembre 1878 ; consul de première classe, 13 juillet 1880; à Odessa, 18 septembre 1880; à Cardiff, 18 novembre 1882; consul général, chargé du consulat, 22 décembre 1888.

Jacquemin (Émile), né le 7 mars 1854 ; licencié en droit; attaché payé à la direction du personnel, 26 mai 1880 ; inscrit dans le cadre des secrétaires de troisième classe et assimilés, 23 février 1882 ; attaché payé à la direction politique, 5 avril 1882 ; commis principal, 27 décembre 1885; rédacteur, 28 décembre 1888.

Jacquot (Auguste-Emmanuel) ✱, né le 7 octobre 1842; élève à l'École spéciale militaire, 7 novembre 1861 ; sous-lieutenant d'infanterie, 1er octobre 1863 ; démissionnaire, 18 novembre 1868; lieutenant-colonel commandant le 54e régiment de marche de la garde nationale de Paris, 28 décembre 1870-février 1871 ; consul de première classe à Dusseldorf, 25 janvier 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 23 septembre 1884 ; consul général à Leipzig, 27 septembre 1887.

Jalouzet (Camille-Adrien), né le 28 mai 1838; licencié en droit; sous-préfet, du 6 mai 1871 au 15 janvier 1880; vice-consul de seconde classe à Sassari, 2 décembre 1880; à Belfast, 27 juillet 1882 ; à Vigo, 6 septembre 1884; vice-consul de première classe, 20 juin 1888; à Suez, 12 mars 1890.

Jaroszinski (Nicolas-Alexis) ✱, né le 31 mars 1855; licencié en droit, attaché aux archives, 1er octobre 1878; à Rome, 1er octobre 1879; secrétaire de troisième classe, 22 janvier 1881 ; à Constantinople, 28 février 1882; officier d'académie, 1885 ; chargé des fonctions de second secrétaire à la même ambassade, 16 octobre 1885 ; secrétaire adjoint à la conférence internationale de Constantinople pour le règlement des affaires de Roumélie, 1885-1886 ; secrétaire de seconde classe, 3 février 1886 ; chargé des fonctions de secrétaire de première classe, 15 février 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888; secrétaire de première classe, 28 juin 1889.

Jeannequin (Marie-Joseph-Henri), né le 28 novembre 1854; licencié en droit; attaché à Berlin, 22 mars 1880; secrétaire de troisième classe, 22 février 1882; à Copenhague, 6 mars 1882 ; à Bucarest, 13 avril 1883 ; à Port-au-Prince, 3 avril 1884 ;

en disponibilité, 31 décembre 1884; rappelé à l'activité (pour prendre rang du 14 janvier 1883) et attaché à la direction politique, 23 novembre 1885; détaché au cabinet du ministre, 10 décembre 1885; attaché payé, 13 février 1887; chargé des fonctions de commis principal au bureau de la presse, 28 décembre 1887; commis principal, 9 janvier 1888.

JEANNIER (Charles-Céleste-Albert), né le 25 octobre 1862; élève diplomé de l'École des langues orientales; élève drogman à Djeddah, 10 mai 1886; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Bagdad, 26 juillet 1887; drogman de troisième classe, drogman-chancelier, 31 juillet 1889.

JOB (Jean-René de), né le 20 avril 1865; attaché à la division de la comptabilité, 24 novembre 1886; attaché payé, 17 avril 1889.

JOEL LE SAVOUREUX, né le 1er mai 1850; vice-résident à Tamatave, 20 avril 1886; résident de deuxième classe, 3 janvier 1888; consul de seconde classe chargé du vice-consulat de Roustchouk, 15 novembre 1889.

JORDAN (Marie-Joseph-Etienne-Camille), né le 28 juin 1863; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché à la direction politique du 1er février 1888 au 1er février 1889; consul suppléant à Shang-Haï, 14 août 1889.

JORE (Émile); licencié en droit; commis de résidence à Majunga, 11 avril 1886; chancelier de résidence à Tamatave, 22 mai 1888; chancelier de troisième classe, 26 janvier 1889.

JOUFFROY D'ABBANS (Alexandre-Louis-Ferdinand, vicomte de), né le 16 juillet 1851; licencié en droit; chef de cabinet de préfet du 24 décembre 1874 au 19 décembre 1877; commis de chancellerie à Berlin, 20 décembre 1877; chancelier de troisième classe à Singapour, 28 décembre 1878; gérant de ce poste du 24 mars 1880 au 1er décembre 1881; vice-consul de seconde classe à Aden, 12 mai 1882; officier d'académie, 14 juillet 1882; chancelier de deuxième classe à San-Francisco, 12 octobre 1883; vice-consul de seconde classe à Wellington, 15 octobre 1885; vice-consul de première classe, 11 avril 1889; à Zurich, 26 octobre 1889; consul honoraire, 10 avril 1890.

JOUGLET (René-Félix), né le 6 novembre 1843; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Beyrouth, 10 août 1862; drogman sans résidence fixe, 5 août 1864; au Caire, 30 septembre 1864; second drogman à Tunis, 6 janvier 1866; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; secrétaire-archiviste de la résidence française à Tunis, 10 mars 1882; drogman de première classe, chargé des mêmes fonctions, 6 août 1887.

JOULIA SAINT-CYR (Charles), né le 7 juillet 1852; commis de chancellerie à Barcelone, 22 août 1873; à Madrid, 14 juin 1875; chancelier de troisième classe, 17 juillet 1880; à Palma, 12 août 1880; à Santander, 14 juin 1881; à Carthagène, 8 mars 1886; chancelier de seconde classe, 1er décembre 1886.

JOUSLAIN (Marie-Christophe-Jules) ✵, né le 12 avril 1838; licencié en droit; juge suppléant à Pondichéry, 23 décembre 1863; conseiller auditeur, 27 avril 1864; lieutenant de juge, 4 mars 1865; juge au tribunal de Marie-Galante, 20 novembre 1867; de Fort-de-France, 22 septembre 1869; conseiller auditeur à la Cour de Saïgon, 19 mars 1870; procureur de la République à Saïgon, 10 mars 1873; conseiller à la Cour de Pondichéry, 9 novembre 1875; démissionnaire, 22 mai 1876; conseiller du gouvernement japonais pour la justice, mai 1876-août 1877; officier d'académie, 14 octobre 1877; vice-consul à Kobé (Hiogo), 21 décembre 1878; consul de seconde classe à Yokohama, 13 juillet 1880; officier de l'instruction publique, 14 juillet 1884; à Batavia, 31 décembre 1884; consul de première classe, 7 mars 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; chargé de travaux particuliers, 7 janvier 1889; consul général, 2 février 1889.

JULLEMIER (Henry), né le 19 février 1859; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché à la direction politique du 14 février 1887 au 15 février 1888; consul suppléant, 7 décembre 1889.

JUSSERAND (Jean-Adrien-Antoine-Jules) ✻, né le 18 février 1855; licencié en droit; docteur ès lettres; attaché à la direction des consulats, 9 juillet 1876; élève-consul, 9 juin 1878; à Londres, 30 septembre 1878; commis principal à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; sous-chef du cabinet du ministre, 6 novembre 1880; rédacteur, chargé des mêmes fonctions, 4 novembre 1881; rédacteur à la direction politique, 18 décembre 1881; chargé d'une mission en Tunisie, décembre 1881-février 1882; chargé des fonctions de chef du bureau des affaires tunisiennes, 22 avril 1882; juré pour la Tunisie à l'Exposition d'Amsterdam, juillet 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; sous-directeur adjoint (service des protectorats), 11 mars 1886; commissaire spécial de la section des pays placés sous le protectorat de la France à l'Exposition universelle de 1889, 31 janvier 1887; conseiller d'ambassade à Londres, 18 novembre 1887; sous-directeur, 2 juin 1890.

JUZENNECOURT (Léon-François PUISSANT DE), né le 11 avril 1846; commis de chancellerie à Genève, 1er avril 1863; chancelier de troisième classe à Riga, 24 décembre 1875; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Breslau, 31 juillet 1876; titulaire de cette chancellerie, 14 septembre 1876; chancelier de deuxième classe à Stuttgart, 21 avril 1880; chancelier de première classe, 9 mars 1885.

JUZENNECOURT (Ernest-Gabriel PUISSANT DE), né le 25 janvier 1854; commis de chancellerie à Londres, 12 juillet 1881; à Newcastle, 21 septembre 1883; chargé des fonctions d'attaché payé à la direction des affaires commerciales et consulaires (service du personnel), 1er mars 1884; chancelier de troisième classe à Newcastle, 8 mars 1886; à Dusseldorf, 10 avril 1888.

KAULEK (Jean-Baptiste-Louis), né le 22 mars 1857; archiviste-paléographe; attaché aux archives, 17 avril 1880; attaché payé, 21 juillet 1880; commis principal, 16 juillet 1883; officier d'académie, 1er janvier 1884; rédacteur, secrétaire de la commission des archives diplomatiques, 31 décembre 1884; sous-directeur adjoint, 28 mars 1889.

KERGARADEC (Alexandre-Camille-Jules-Marie, LE JUMEAU, comte de) O✻, né le 1er janvier 1841; élève à l'École navale, 1er octobre 1857; aspirant de deuxième classe, 1er août 1859; de première classe, 1er septembre 1861; enseigne de vaisseau, 1er septembre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 25 juillet 1864; lieutenant de vaisseau, 7 mars 1868; attaché à l'état-major du ministre de la marine, 2 juin 1874; chargé du consulat de France à Hanoï, 16 mai 1875; officier de la Légion d'honneur, 6 septembre 1877; administrateur principal des affaires indigènes, 1er janvier 1882; capitaine de frégate, 13 avril 1883; en mission à Hué, 13 avril 1883; consul de première classe et commissaire du Gouvernement à Bangkok, 5 juillet 1883; consul général et chargé d'affaires, 5 août 1887.

KERGORLAY (Hervé-Marie-Christian, comte de) ✻, né le 18 août 1845; licencié en droit, attaché à Munich, 13 septembre 1869; à Bruxelles, 25 mars 1871; à Londres, 2 février 1872; à Copenhague, 12 avril 1873; à La Haye, 11 juin 1873; secrétaire de troisième classe à Vienne, 31 décembre 1875; à Rome (Saint-Siège), 1er juin 1877; à Bruxelles, 1er octobre 1879; secrétaire de deuxième classe à la même légation, 3 août 1881; à Constantinople, 16 mars 1882 (non installé); à Copenhague, 24 mai 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; secrétaire de première classe, 13 mars 1886.

KERGORLAY (Florian-Henri-Marie-Raymond, comte de) ✻, né le 14 juin 1841; licencié en droit; attaché à Saint-Pétersbourg, 15 septembre 1864; à Vienne, 21 août 1867; à Rome, 18 mai 1868; chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du

ministère de la guerre, 28 février 1871; secrétaire de troisième classe à Lisbonne, 8 avril 1871; à Berlin, 3 décembre 1871; secrétaire de deuxième classe à Berne, 5 janvier 1875; à Londres, 31 décembre 1875; à Lisbonne, 27 mai 1879, secrétaire de première classe en disponibilité, sur sa demande, 23 juillet 1880.

Kleczkowski (Alfred) ☼, né le 6 janvier 1851; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 15 mai 1879; consul suppléant à Alexandrie, 8 janvier 1881; gérant du consulat, 20 juin 1881-3 août 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1882; consul de seconde classe, délégué du gouvernement français à la commission des indemnités égyptiennes, 17 janvier 1883; chargé de travaux particuliers, 1er mai 1884; consul à Alexandrie, 31 décembre 1884; officier d'académie, 31 décembre 1885; consul de première classe, 16 juin 1888; admis à la dispombilité, 10 février 1890.

Klobukowski (Antony) ☼, né le 23 septembre 1855; licencié en droit; employé à la préfecture de l'Yonne, 1873; chef du cabinet du préfet des Deux-Sèvres, 1877; secrétaire de la sous-préfecture de Parthenay, 1878; chef de bureau à la préfecture de l'Aube, 1879; chef du cabinet du préfet de la Loire, 1880; secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine, 1882; officier d'académie, 6 janvier 1884; chevalier de la Légion d'honneur, 1er mars 1884; consul de seconde classe, hors cadre; directeur du cabinet du résident général en Annam et au Tonkin, 6 février 1886; secrétaire général du gouverneur général de l'Indo-Chine française, 3 novembre 1887; consul de seconde classe à Yokohama, 26 mars 1888; consul de première classe, 28 mai 1889.

Knecht (Émile), né le 22 novembre 1846; commis de chancellerie à Londres, 31 mai 1866; chancelier de troisième classe à Bangkok, 30 décembre 1872; au Cap de Bonne-Espérance, 7 novembre 1877; chancelier de seconde classe, 27 décembre 1879; à San-Francisco (non installé), 28 février 1880; à Liverpool, 12 août 1880; gérant du consulat de Dublin, 11 juillet-12 octobre 1881; chancelier de première classe, 17 septembre 1883; vice-consul de première classe à Sunderland, 28 février 1886; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat de Swansea, 12 novembre 1887.

Knecht (François-Joseph), né le 8 novembre 1861; commis de chancellerie à Liverpool, 24 novembre 1879; en disponibilité sur sa demande, 15 novembre 1881; commis à Londres, 31 octobre 1882; chancelier de troisième classe faisant fonctions de secrétaire-archiviste, 26 décembre 1889; chargé des fonctions de secrétaire-archiviste à l'ambassade de France à Londres, 20 février 1890.

Kouri (Joseph), né le 19 novembre 1850; commis auxiliaire à Beyrouth, 1er avril 1866; commis de chancellerie, 28 novembre 1873; médaille d'honneur en or pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique (1875); chargé des fonctions de drogman-chancelier à Zanzibar, 18 octobre 1881; drogman de troisième classe, 10 mars 1882; drogman-chancelier à Bagdad, 15 juillet 1884; à Jérusalem, 10 janvier 1887.

Kouri (Nooman), né le 14 août 1856; au service dans l'administration tunisienne, 5 juillet 1883; drogman de troisième classe, hors cadres, 31 octobre 1889.

La Batie (Marie-Joseph-Maurice Dejean de), né le 7 septembre 1863; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché à la direction politique du 14 février 1887 au 15 février 1888; consul suppléant à Londres, 14 août 1889.

La Bordère (Alphonse-Georges de), né le 22 mai 1850; commis de chancellerie à Barcelone, 6 mai 1879; à Madrid, 24 février 1880; chancelier de troisième classe à Gibraltar (non installé), 20 septembre 1883; à Saint-Sébastien, 5 janvier 1884; à Cagliari, 31 juillet 1885; à Buénos-Ayres, 18 novembre 1886; chancelier de seconde classe, 16 juin 1888.

Labosse (Lucien), né le 1er juin 1830; vice-consul de seconde classe à Ismaïlia,

29 juin 1882; médaille d'or pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique, 14 décembre 1883 ; gérant du vice-consulat de Massaouah, 1er avril 1884 ; gérant du vice-consulat de Suez, 31 juillet 1885 ; vice-consul à Suez, 16 décembre 1886 ; gérant de l'agence consulaire à Harrar et Zeilah, 22 janvier 1887 ; vice-consul de première classe, 22 septembre 1887 ; officier de l'instruction publique, 3 février 1890; chargé du consulat de Djeddah, 12 mars 1890.

Laboulaye (Antoine-Paul-René Lefebvre de) C✻, né le 6 juin 1833 ; licencié en droit ; attaché au cabinet, 19 mars 1855 ; attaché payé, 24 juin 1857; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1863 ; secrétaire de deuxième classe, faisant fonctions de rédacteur au cabinet, 16 mars 1864 ; officier de la Légion d'honneur, 16 mars 1870; désigné pour remplir les fonctions de premier secrétaire à Constantinople, 12 avril 1870; à Bruxelles, 10 juin 1870; secrétaire de première classe, à la disposition du cabinet, 15 mars 1871 ; à Berne, 12 décembre 1873; à Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1875; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 19 janvier 1878; ministre plénipotentiaire de première classe, 29 juillet 1882; ambassadeur à Madrid, 24 novembre 1885; à Saint-Pétersbourg, 28 octobre 1886 ; commandeur de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888.

La Boulinière (Jules-Joseph-Marie de) ✻, né le 19 novembre 1849; licencié en droit; attaché à Washington, 6 décembre 1873; à La Haye, 8 mars 1876; attaché à la direction politique, 1er décembre 1877; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 24 mars 1878; à Saint-Pétersbourg, 9 septembre 1880; à Tanger, 12 mai 1881; commis principal à la direction politique, 22 avril 1882; secrétaire de seconde classe à Lisbonne, 15 juin 1883 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; secrétaire de première classe hors cadres, 10 juin 1888.

Labouret (Charles-Camille) ✻, né le 20 décembre 1845; licencié en droit ; attaché à Stockholm, 27 novembre 1873; à la direction politique, 10 juin 1874; attaché payé, 20 décembre 1878 ; commis principal, 22 janvier 1881 ; secrétaire d'ambassade de seconde classe à Berlin, 29 décembre 1881 ; commis principal à la direction politique, 20 novembre 1884; en disponibilité, 31 décembre 1884 ; chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre à la direction politique, 10 avril 1885 ; rédacteur, chargé des mêmes fonctions, 12 octobre 1885 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886; conseiller d'ambassade, hors cadres, 19 août 1889.

Labrouche (François-Léon-Marie), né le 1er mars 1862 ; licencié en droit ; attaché autorisé à la direction des affaires commerciales, 12 août 1886 ; attaché à la direction politique, 10 février 1887; détaché à la direction commerciale du 14 février 1887 au 15 février 1888; attaché à Madrid, 9 octobre 1889; secrétaire de troisième classe, 1er janvier 1890.

Lacarre (Marie-René-Henrique de Lafutsun de), né le 27 janvier 1852; admis à participer aux travaux de la direction des affaires commerciales, 10 septembre 1874 ; commis de chancellerie à Montevideo, 6 février 1875 ; à Buénos-Ayres, 18 novembre 1875 ; chancelier de troisième classe à Santiago de Cuba, 28 novembre 1878; à la Havane, 3 août 1880; gérant du consulat de Panama, 23 juillet 1880-7 juillet 1881 ; chancelier de seconde classe, 12 juillet 1881 ; à Varsovie, 25 février 1882; à Smyrne, 1er septembre 1882; vice-consul de deuxième classe à Port-Bou, 15 octobre 1883 ; vice-consul de première classe, 25 juin 1887 ; à Nisch, avec le titre de consul honoraire, 28 novembre 1887; à Cordoba, 28 mai 1889.

Lacau (Louis-Alexandre-Marie) ✻, né le 26 juillet 1845; élève à l'École des jeunes de langues ; élève-drogman à Damas, 12 août 1863 ; à Jérusalem, 7 septembre 1866 ; drogman sans résidence fixe, 19 juin 1867; drogman-chancelier à Jérusalem, 21 avril 1873 ; à Smyrne, 31 août 1877; gérant du consulat de Jérusalem, 1er août-30 novembre 1879; drogman de seconde classe, 16 décembre 1880; premier drogman à Tripoli de Barbarie, 3 mai 1882 ; drogman de première classe, 1er mai

1884; officier d'académie, 14 juillet 1884; premier drogman à Tanger, 16 janvier 1885; consul honoraire, 23 juin 1886; consul de seconde classe à Zanzibar, 21 juillet 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

LACAZE (Alfred) ✻, né le 19 avril 1846; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 4 juin 1870; élève-consul (détaché au cabinet du ministre), 17 avril 1874; rédacteur adjoint, secrétaire du ministre, 31 décembre 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; rédacteur au contentieux, 20 novembre 1877; secrétaire de deuxième classe à Bucarest, 1er février 1880; secrétaire de première classe, 1er avril 1882; à Rome (Saint-Siège), 1er octobre 1882; à Bruxelles, 24 avril 1886.

LA CHAPELLE (Jacques-René-François-Désiré-Claude-Marie SAUVEUR DE), né le 15 février 1863; licencié en droit; attaché à la direction politique, 10 février 1887; détaché à la direction commerciale du 14 février 1887 au 15 février 1888; secrétaire de 3e classe à Madrid, 12 mars 1890.

LA CHAUME (Léon-Arnold CHENARD DE), né le 4 septembre 1826; licencié en droit; vice-consul de seconde classe à Neuchâtel, 17 avril 1874; à Zurich, 8 juin 1874; à Kœnigsberg, 13 mars 1877; à Poti, 14 juin 1877; à Toultscha et Sulina, 28 décembre 1878; vice-consul de première classe à Saint-Jean de Terre-Neuve, 10 mars 1882; à Batoum, 4 mai 1885; consul honoraire, 5 mai 1885; consul de seconde classe chargé du vice-consulat, 9 août 1887; consul à Tiflis, 18 juin 1888.

LA CHAUSSÉE (Daniel-Charles-Marie de), né le 10 mai 1861; licencié en droit; attaché à la direction politique, 1er février 1883; détaché à la direction commerciale, 2 février 1883; attaché à la direction politique, janvier 1884; secrétaire de troisième classe à Londres (à titre intérimaire), 1er novembre 1886; à titre définitif, 28 février 1887.

LACOSTE (Jean-Aurélien), né le 15 décembre 1837; licencié en droit; vice-consul à Gabès, 27 avril 1878; consul honoraire, vice-consul à Erzeroum, 25 février 1880; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; vice-consul à Batoum, 8 janvier 1881; consul de seconde classe à Mogador, 9 mars 1885; consul de 1re classe, chargé de la résidence de France à Tamatave, 12 mars 1890.

LACRETELLE (Amaury de) ✻, né le 6 juillet 1852, licencié en droit; vice-consul de première classe à Varna, 19 mai 1885; détaché comme secrétaire de la direction des sections étrangères pour l'Exposition universelle de 1889; consul de deuxième classe, 31 décembre 1888; chevalier de la Légion d'honaeur, 6 mai 1889; consul à Salonique, 10 février 1890.

LACVIVIER (André-Marie-Raymond-Joseph de), né le 22 janvier 1861; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché à la direction politique du 1er février 1888 au 1er février 1889; attaché à la direction politique, 10 juillet 1889; secrétaire de troisième classe à Belgrade, 10 février 1890.

LAEDERICH (Charles-Roger), né le 3 juin 1860; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 11 février 1887; à Vienne, 2 juin 1887; attaché, 30 janvier 1888.

LAFFON (Gustave), né le 30 mai 1835; interprète auxiliaire à l'armée d'Orient, 1854-1855; chargé des fonctions de drogman-chancelier à La Canée, 8 juillet 1861; drogman sans résidence fixe, à Jérusalem, 24 janvier 1863; drogman-chancelier, 8 avril 1863; à Jérusalem, 9 octobre 1863; à Larnaca, 28 octobre 1864; médaille d'honneur en or (choléra de Jérusalem, 1865); chargé de la gestion de ce poste du 1er juin 1868 au 1er mars 1869 et du 1er avril 1870 au 16 juin 1874; drogman-chancelier à Smyrne, 21 avril 1873; premier drogman de ce poste, 31 août 1877; secrétaire-interprète, 1er juillet 1880; consul honoraire, vice-consul au Pirée, 5 août 1880; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; consul de seconde classe à Andrinople, 1er février

1881 ; consul de première classe, 1er décembre 1886 ; au Pirée, 1er mars 1887 ; à Valparaiso, 26 juillet 1888.

LAFFONT (Marie-Dieudonné-Paul-Joseph-Albert), né le 25 mars 1845; licencié en droit; commis de chancellerie à Port-Saïd, 12 mai 1880; à Constantinople, 12 mai 1882 ; à Smyrne, 1er décembre 1882 ; à Constantinople, 25 janvier 1883 ; chancelier de troisième classe, 16 juin 1888.

LAFONT DE LA VERNÈDE (Juan-Émile), né le 11 août 1848; attaché à la direction des fonds et de la comptabilité, 31 janvier 1870; attaché payé, 1er janvier 1873 ; vice-consul à Vintimille, 23 mars 1878; à Erzeroum (non installé), 8 janvier 1881 ; à Brindisi, 28 juillet 1881 ; à San-Remo, 29 juin 1882; vice-consul de première classe, 3 août 1884; consul de seconde classe en disponibilité, 9 mars 1885; chargé de travaux particuliers, 17 juillet 1888.

LAFORGE (Paul-Gabriel), né le 23 mai 1866 ; licencié en droit; attaché à la direction politique, 24 janvier 1889.

LAGRENÉ (Edmond-Théodore-Melchior de), né le 16 février 1842; chargé de la gestion du consulat de Canton, du 16 décembre 1876 au 14 avril 1879 ; consul de deuxième classe à Moscou, 30 mars 1880; consul de première classe et mis, sur sa demande, en disponibilité, 21 janvier 1885 ; consul à Carthagène, 9 octobre 1885; à Christiania, 28 août 1886; consul général à La Paz, 12 mars 1890.

LAIGUE (Louis-Albert-Marie-Paul de) ✱, né le 6 novembre 1844 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 21 avril 1866; élève-consul, 4 septembre 1871; à Naples, 28 novembre 1871; consul de seconde classe (hors cadre), 27 avril 1877; chargé de la gestion du consulat de Carthagène, 4 novembre 1877; consul à Galatz, 28 février 1878 ; à Malaga, 30 avril 1880; consul de première classe, 1er mars 1882; à Livourne, 29 juin 1882 ; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885 ; consul à Florence, 9 mars 1886 ; à Saint-Sébastien (non installé), 5 juillet 1888 ; à Cadix, 27 décembre 1888 ; consul général, 26 octobre 1889.

LALANDE (Alexandre LAURENCE DE), né le 6 juin 1856; licencié en droit, élève diplômé de l'École des langues orientales ; attaché à la direction des affaires commerciales, 8 mars 1880; consul suppléant à Tunis, 12 octobre 1881 ; à Shanghaï, 9 mai 1882, gérant du consulat de Hongkong, 12 septembre 1882 ; de Canton, 23 novembre 1882; consul suppléant à Smyrne (non installé), 7 mai 1883; adjoint à la mission extraordinaire de M. Tricou en Chine, juillet-octobre 1883 ; gérant du consulat de Shanghaï, 24 octobre 1883 ; gérant du consulat de Yokohama, du 22 février 1884 au 7 janvier 1886 ; consul suppléant à Naples, 1er janvier 1886; officier d'académie, 12 juillet 1887 ; consul de seconde classe, 29 mars 1888; gérant du consulat du Caire, 20 avril 1888; consul au Caire, 28 mars 1889.

LALOUETTE (Pierre-Louis-Auguste) ✱, né le 13 mars 1844 ; commis principal au contentieux (droit privé), 18 juillet 1881 ; chargé des fonctions de secrétaire-archiviste, à la direction du contentieux politique et commercial, 15 février 1882; secrétaire-archiviste, 12 janvier 1883; sous-chef du bureau d'ordre à la direction politique et chargé du service du personnel diplomatique, 13 janvier 1883; chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre et du service du personnel diplomatique, 15 décembre 1883; rédacteur, 31 décembre 1884; à la direction des affaires commerciales et consulaires, 10 avril 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

LA MORLIÈRE (Émile-Charles VERDON DE), né le 7 mai 1851; licencié en droit; officier d'académie; attaché autorisé aux archives, 11 novembre 1876; détaché au cabinet du président du Conseil des ministres, du 17 mai au 5 novembre 1877; attaché autorisé au cabinet du ministre des affaires étrangères, 5 novembre 1877; attaché, 10 décembre 1877; vice-consul à Brousse, 30 janvier 1879, à Grenade, 27 décembre 1879; à Zurich, 12 mai 1882; vice-consul de première classe; 17 septembre 1883; à Savone, 31 décembre 1884; consul honoraire,

vice-consul à Monaco, 19 mai 1855; consul de seconde classe, 9 août 1887; à Dublin, 10 février 1890.

LA MOTTE (Charles-Arsène-Georges de) ✵, né le 23 octobre 1846; attaché à Carlsruhe, 5 décembre 1868; à Copenhague, 8 juin 1869; à Berlin, 3 janvier 1873; à Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1875; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 31 mars 1875; attaché payé à la direction politique, 16 mars 1876; a fait partie, comme secrétaire de troisième classe, de la mission extraordinaire au Congrès de Berlin, juin 1878; secrétaire de deuxième classe à Berne, 20 avril 1880; à Munich, 22 janvier 1881; secrétaire de première classe, 13 mars 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; secrétaire de première classe à la Haye, 20 décembre 1887.

LANEL (Étienne-Marie-Louis), né le 25 octobre 1859; licencié en droit; attaché à la direction des affaires commerciales, 1er février 1883; consul suppléant, 17 décembre 1885 (pour prendre rang du 20 novembre); à Sofia, 1er janvier 1886; consul de seconde classe, 7 décembre 1889, faisant fonctions de consul suppléant à Sofia.

LANEN (Louis-Charles-Arthur) ✵, né le 3 octobre 1835; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 15 avril 1857; élève-consul à New-York, 27 avril 1861; gérant le consulat à Charleston, 16 mai 1863; consul de seconde classe à Tampico, 29 août 1865; chargé de la gestion du consulat à Charleston, 8 octobre 1866; à Boston, 13 juillet 1868; consul de seconde classe au Cap, 27 décembre 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; consul de première classe à Hongkong, 13 mars 1877; à Glasgow, 9 novembre 1878; agent du gouvernement français à la commission mixte franco-américaine, 28 juillet 1880-12 mars 1881; consul général et chargé d'affaires à Bogota, 2 mars 1882; consul général à Québec (non installé), 31 décembre 1884; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince (non installé), 19 mai 1885; à Santiago du Chili, 23 septembre 1885; en disponibilité, 29 septembre 1887.

LANGLADE (Gustave), né le 22 novembre 1832; services militaires de 1853 à 1857; commis de chancellerie à Florence, 26 janvier 1867; à Rome, 27 janvier 1874; chancelier de troisième classe à Guatémala, 24 décembre 1875; à Trieste, 19 avril 1879; à Santander, 30 mars 1880; chancelier de seconde classe, 21 avril 1880; en disponibilité, sur sa demande, 14 juin 1881, et admis à participer aux travaux de la sous-direction des affaires de chancellerie; chancelier à Venise, 12 mai 1882; à Florence, 23 novembre 1882; chancelier de première classe, 1er décembre 1886; consul de deuxième classe pour prendre rang du 1er décembre 1889, chargé en qualité de commissaire du Gouvernement du vice-consulat de Santo-Domingo, 25 juin 1889.

LANNEAU (Victor-Adolphe-Henri de), né le 3 décembre 1852; licencié en droit; attaché à la direction du personnel et des fonds, 10 mai 1882; au cabinet du ministre, 16 janvier 1883; attaché payé, 7 avril 1885; commis principal à la division des archives (bibliothèque), 31 octobre 1889.

LAPORTE (Pierre-Adolphe), né le 27 novembre 1831; commis de chancellerie à Cagliari, 18 novembre 1878; à Genève, 27 novembre 1879; chancelier de troisième classe à Sydney, 1er février 1881; à Glasgow, 7 avril 1881; à Malte, 15 juin 1883; à Milan, 22 janvier 1885; en disponibilité, 28 mars 1889.

LAPORTE (Georges) ✵, né le 17 février 1839; commis de chancellerie à Alexandrie, 22 mars 1869; vice-consul intérimaire à Ismaïlia, 9 octobre 1871; agent vice-consul à cette résidence, 29 mars 1873; chargé de la gestion des vice-consulats d'Ismaïlia et de Suez, du 28 février 1874 au 20 octobre 1875; agent vice-consul à Suez, 30 octobre 1877; chargé de la gestion du consulat de Port-Saïd, du 11 mai 1878 au 4 mars 1879; consul de seconde classe, 5 juillet 1879; chargé du vice-consulat aux Dardanelles, 30 mars 1880; consul à Galatz, 2 décembre 1880; à

Palma, 14-18 février 1882; à Port-Saïd (non installé), 31 décembre 1884; au Caire, 4 mai 1885; consul de première classe, 1er décembre 1886; à Port-Saïd, 22 octobre 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

La Rochefoucauld (François Louis-Nicolas-Gaston, comte de) ✻, né le 2 juillet 1834; licencié en droit; attaché à Francfort, 23 décembre 1854; à Saint-Pétersbourg, 13 mars 1857; à Rome, 28 avril 1857; à Carlsruhe, 26 novembre 1859; secrétaire de troisième classe à Washington, 7 août 1860; en disponibilité, 6 décembre 1860; secrétaire de troisième classe, chargé des fonctions de deuxième secrétaire à Lisbonne, 10 avril 1861; secrétaire de troisième classe à Berlin, 23 septembre 1861; à Darmstadt, 9 juin 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe à Darmstadt, 15 mai 1867; à Madrid, 19 janvier 1870; chargé des fonctions de premier secrétaire à Washington, 13 novembre 1874; secrétaire de première classe (hors cadre), à Washington, 27 mars 1875; détaché à la commission des Pyrénées, 30 octobre 1876; placé dans le cadre des secrétaires de première classe et mis, en cette qualité, à la disposition du ministre, 31 janvier 1878; secrétaire de première classe à Berne, 20 février 1879; en disponibilité, 5 avril 1879; ministre plénipotentiaire de seconde classe, chargé de travaux particuliers, 27 janvier 1882; en disponibilité, 15 mai 1882.

La Rochefoucauld-Bayers (François-Anne-Marie, comte de) ✻, né le 25 août 1846; licencié en droit; attaché à Rome, 10 août 1868; à Florence, 25 mai 1869; à Vienne, 18 avril 1871; secrétaire de troisième classe à Pékin, 30 septembre 1873; à Berlin, 3 septembre 1875; attaché payé au cabinet, 24 avril 1877; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; en disponibilité, sur sa demande, 13 juillet 1880.

Larrouy (Paul-Augustin-Jean) ✻, né le 1er janvier 1847; docteur en droit; commis de chancellerie à Buénos-Ayres, 17 octobre 1873; gérant de la chancellerie de Leipzig, 16 octobre 1875; chancelier de troisième classe à la même résidence, 14 septembre 1876; à Odessa (non installé), 17 juillet 1880; chancelier de deuxième classe, à Yokohama, 12 août 1880; secrétaire de la Conférence internationale pour la révision des traités avec le Japon, 18 janvier-1er août 1882; chancelier de première classe à Caracas (non installé), 15 juin 1883; chargé des fonctions de sous-chef à la direction des affaires commerciales, 26 juillet 1883; commis principal à la même direction, 8 avril 1884; consul de première classe, 5 août 1887; résident de première classe et adjoint au résident général de la République à Madagascar, 17 août 1887; délégué à la résidence, du 14 mars au 17 novembre 1888, chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888; consul à Messine, 18 avril 1889.

Lasserre (Paul), né le 29 juin 1848; ancien secrétaire à la direction de l'intérieur en Cochinchine; ancien percepteur; chancelier de deuxième classe à Shanghaï, 15 juin 1880; à San-Francisco, 30 mars 1882; vice-consul de seconde classe à Guayaquil, 12 octobre 1883; vice-consul de première classe, 8 août 1887; officier d'académie, 1888; consul honoraire, 17 octobre 1887; à Algésiras, 28 mai 1889; à la Corogne, 12 mars 1890.

La Tour (Ernest-Jules-Henri Lacombe de), né le 9 octobre 1861; licencié en droit; attaché autorisé à la direction du contentieux politique et commercial, 15 mai 1882; à Rome (Quirinal), 12 mars 1887; chargé des fonctions de secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 1er février 1888; secrétaire de troisième classe à Buenos-Ayres, 1er janvier 1890.

Laudet (Charles-Fernand), né le 3 mars 1860; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 4 août 1882; attaché, 1er février 1883; à Berlin, 3 avril 1886; secrétaire de troisième classe, 4 septembre 1886; attaché payé à la direction politique, 20 décembre 1887.

LAUGIER-VILLARS (Henry-Marie-Charles, comte de) ✻, né le 25 janvier 1846; licencié en droit; attaché à Stuttgart, 10 janvier 1868 ; à Florence, 18 avril 1871 ; à Londres, 10 mai 1872; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro. 26 juin 1873; à Berlin, 14 décembre 1874; délégué à Tanger, faisant fonctions de chargé d'affaires, 30 août 1877; a repris son poste de troisième secrétaire à Berlin le 28 mars 1878; secrétaire de deuxième classe à la même résidence, 31 août 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1879; secrétaire de seconde classe à Vienne, 29 décembre 1881; secrétaire de première classe, 9 novembre 1882; chargé du consulat général à Pesth, 9 décembre 1882-19 mai 1885; chargé par intérim de la sous-direction du Nord à la direction politique, 5 août 1885; conseiller d'ambassade à Constantinople, 22 avril 1886; détaché à Berlin, 1er novembre 1886 ; en disponibilité, 1er janvier 1887.

LAURENT (Pierre-Charles) ✻, né le 19 décembre 1851; attaché à la direction des fonds, 24 juin 1871; attaché payé, 5 janvier 1872; commis principal, 28 juin 1877; agent comptable des chancelleries, 15 janvier 1883; chef de bureau, 22 novembre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886.

LAURENT-COCHELET (Adrien-Clément), né le 11 octobre 1853; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 26 septembre 1878; consul suppléant à Londres, 30 juin 1880; consul de seconde classe, gérant du consulat de Melbourne, 30 décembre 1885; consul et commissaire du Gouvernement à Honolulu, 2 juin 1886.

LAVAUR DE SAINTE-FORTUNADE (Henri-Frédéric-Marie, vicomte de) ✻, né le 23 novembre 1849; licencié en droit; attaché à Buénos-Ayres, 7 mars 1873; à Madrid, 15 décembre 1875; secrétaire de troisième classe à Pékin, 23 août 1877; à Athènes, 16 décembre 1880; secrétaire de seconde classe à la même légation, 22 janvier 1881; secrétaire de première classe à Tokio (non installé), 8 décembre 1885; à Rome (Quirinal), 1er mars 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

LAVERTUJON (André-Justin) ✻, né le 22 juillet 1827, secrétaire du gouvernement de la Défense nationale, 1870-1871; consul général à Amsterdam, 24 avril 1871; démissionnaire le 25 mai 1873; consul général à Anvers, 31 octobre 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1881; consul général à Naples, 12 octobre 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres (non installé), 30 octobre 1882; délégué à la commission européenne du Danube, 29 septembre 1883; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Mexico (non installé), 12 octobre 1885; chargé de travaux particuliers, 8 décembre 1885; président de la délégation française à la commission internationale des Pyrénées, 29 juillet 1886; ministre plénipotentiaire de première classe et mis, sur sa demande, en disponibilité, 1er novembre 1887.

LAVIELLE (Jean), né le 1er novembre 1844; services auxiliaires au consulat de Rio-de-Janeiro, 1878-1879; commis de chancellerie, 24 novembre 1879; à Buénos-Ayres, 8 février 1883; à Lima, 22 juin 1885; chancelier de troisième classe à Panama, 2 janvier 1888.

LAVOLLEY (Adrien-Jacques-Stéphen), né le 30 septembre 1846; diplômé de l'École des langues orientales vivantes; employé au ministère des postes et télégraphes du 31 octobre 1867 au 14 avril 1882; commis de chancellerie à Odessa, 22 mars 1882; secrétaire-archiviste à Saint-Pétersbourg (ambassade), 31 octobre 1882; chancelier de troisième classe chargé des mêmes fonctions, 12 février 1885; chancelier à Corfou, 19 novembre 1888.

LEBASTEUR (Louis-Joseph-Albert) ✻, né le 23 octobre 1844; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 21 avril 1866; attaché payé, 1er juillet 1871; élève-consul, 31 décembre 1875; à Bucarest, du 10 janvier au 28 avril 1877; commis principal à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; rédacteur, 20 janvier 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885.

Le Brun (Marie-Émile-Jacques-Philippe-Auguste Petit), né le 16 avril 1853; licencié en droit; attaché à la direction de la chancellerie, 1er mai 1878; consul suppléant à Gênes, 12 octobre 1881; à Tripoli de Barbarie, 15 mai 1882; à Buénos-Ayres, 2 septembre 1882; démissionnaire, 10 février 1883; consul suppléant à Guatémala, 28 mai 1885; consul de seconde classe, 7 décembre 1889.

Le Brun (Marie-Félix-Raphaël Petit), né le 11 mars 1862; licencié en droit; attaché à la direction politique, 25 janvier 1886; détaché à la direction commerciale du 30 janvier 1886 au 1er février 1887.

Lecointe (Joseph-Alfred-Gaston), né le 10 juin 1859; licencié en droit; attaché autorisé à la direction commerciale; attaché surnuméraire à la comptabilité, 17 avril 1889.

Lecomte (Raymond), né le 3 janvier 1858; licencié en droit; attaché au cabinet du ministre, 1er février 1882; à Munich, 12 janvier 1884; secrétaire de troisième classe à la même légation, 26 mai 1885; à Londres, 20 décembre 1887.

Lecomte (René) ✻, né le 28 octobre 1850; docteur en droit; attaché à La Haye, 16 août 1879; à Berlin, 23 février 1880; secrétaire de troisième classe à la même ambassade, 22 janvier 1881; attaché payé au cabinet du ministre, 7 avril 1885; sous-chef adjoint du cabinet, 15 mai 1885; commis principal, chargé des mêmes fonctions, 22 août 1885; officier d'académie, 31 décembre 1885; commis principal à la direction politique, 10 décembre 1886; sous-chef du cabinet du ministre, 17 décembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; chef adjoint du cabinet, 13 décembre 1887; rédacteur, chargé des mêmes fonctions, 11 janvier 1888; rédacteur à la direction politique, 5 avril 1888.

Leconte (Marie-Edmond-Auguste), né le 1er octobre 1846; commis auxiliaire à Trieste, 29 juillet 1877; commis de chancellerie, 2 avril 1878; chargé de la chancellerie du consulat de Tampico, 23 décembre 1880; chancelier de troisième classe, 16 mai 1881; à Chicago, 4 mai 1882; à Newcastle, 21 octobre 1884; à Malaga, 8 mars 1886; chancelier de deuxième classe, 12 avril 1887.

Le Costé (Pierre-Joseph-Édouard), né le 6 novembre 1847; commis de chancellerie à Bruxelles, 29 mai 1879; chancelier de troisième classe à Danzig, 23 novembre 1882; chancelier de deuxième classe, 12 avril 1887; à Rotterdam, 20 septembre 1887.

Le Couppey (Mariano-Georges-Emmanuel) ✻, né le 28 décembre 1843; attaché à la direction des fonds, 19 juillet 1867; attaché payé, 6 février 1869; commis principal, 5 janvier 1872; rédacteur, 28 juin 1877; chef de bureau agent comptable des chancelleries, 3-21 mars 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; chargé de l'inspection des chancelleries, 15 janvier 1883; consul de première classe, en disponibilité, 31 décembre 1884; chargé de travaux particuliers, 22 janvier 1890.

Lecroq (Hippolyte-Jules-Stuart) ✻, né le 20 février 1827; services militaires, juin 1846 à juillet 1853; commis de chancellerie à Buénos-Ayres, 1er janvier 1870; gérant la chancellerie du consulat à Bilbao, 17 avril 1876; chancelier de troisième classe à Puerto-Rico, 13 mars 1877; à Caracas, 29 juillet 1879; à Santiago (Chili), 11 octobre 1880; chancelier de deuxième classe, 17 septembre 1883; à Tripoli de Barbarie, 27 août 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 15 janvier 1890; chancelier de première classe, 20 janvier 1890.

Ledoulx (Charles-Fortuné-Louis-Alexandre-Xavier) ✻, né le 21 août 1844; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Smyrne, 19 août 1862; drogman sans résidence fixe, à Jérusalem, 16 août 1863; drogman-chancelier à La Canée, 8 août 1864; à Suez, 9 mai 1866; chargé des fonctions de premier drogman à Tripoli de Barbarie, 18 mai 1870; premier drogman, 21 avril 1873; consul de deuxième classe à Zanzibar, 30 mars 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; officier d'académie, 14 juillet 1882; consul de première classe, 14 juillet 1884; à Port-Saïd (non installé), 4 mai 1885; à Jérusalem, 10 juin 1885; consul général chargé du consulat, 29 septembre 1887.

Ledoulx (Théodore), né le 13 mai 1854; commis de chancellerie à Anvers, 25 août 1871; à Londres, 29 octobre 1873; à Cadix, 11 novembre 1874; à Barcelone, 15 février 1879; chancelier de troisième classe à Saint-Sébastien, 20 novembre 1879; chancelier de deuxième classe, 17 septembre 1883; à Gibraltar, 5 janvier 1884; à Madrid, 7 janvier 1889.

Ledoulx (Alphonse), né le 7 août 1859; commis de drogmanat à Damas, 22 septembre 1882; drogman de troisième classe à Constantinople, 4 mai 1885; second troisième drogman à Constantinople, 21 décembre 1889.

Leduc (Marie-Henri), né le 13 juillet 1863; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-interprète à Pékin, 30 juillet 1885; interprète de troisième classe, 10 août 1888; interprète-chancelier à Mong-Tzée, 6 novembre 1888.

Lefaivre (Alexis-Jules), né le 6 août 1859; licencié ès sciences; attaché autorisé au consulat général de Québec, septembre 1880-août 1881; à la direction commerciale, 19 mars 1883; attaché, 26 janvier 1884; à New-York, mars 1884; à la direction commerciale, 1er juillet 1885; consul suppléant, 7 mai 1886; à Hambourg, 1er août 1886.

Lefaivre (Paul), né le 22 avril 1857; licencié en droit; attaché au cabinet du ministre de l'instruction publique, 7 février 1879; attaché autorisé au cabinet du ministre des affaires étrangères, 29 novembre 1880; attaché surnuméraire, 1er février 1881; détaché au secrétariat de la présidence du Conseil des ministres, 21 mai 1881; attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, 17 novembre 1881; au cabinet du ministre, 1er février 1882; à la direction politique, 23 décembre 1882; secrétaire de troisième classe à Washington, 10 mars 1883; détaché à Athènes, 29 novembre 1885; à Constantinople, 11 mars 1886; à Madrid, 2 octobre 1886; secrétaire de troisième classe à Athènes, 14 janvier 1887; secrétaire de seconde classe, 9 janvier 1888.

Lefebvre de Béhaine (Édouard-Alphonse, comte) C✻, né le 31 mars 1829; attaché à Munich, 18 avril 1849; à Berlin, 11 janvier 1850; secrétaire de troisième classe à Darmstadt, 14 juillet 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1855; rédacteur à la direction politique, 2 février 1856; secrétaire de première classe à Berlin, 5 octobre 1864; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de première classe à Rome, 31 août 1869; chargé de la légation à Munich, avec le titre de chargé d'affaires, 14 mai 1872; ministre plénipotentiaire de deuxième classe (chargé d'affaires à Munich), 24 mars 1873; ministre plénipotentiaire de première classe (chargé d'affaires à Munich), 13 décembre 1877; officier de l'instruction publique, 30 décembre 1879; commandeur de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, 5 août 1880; ambassadeur près le Saint-Siège, 30 octobre 1882.

Lefèvre-Pontalis (Casimir-Germain), né le 18 février 1860; licencié ès lettres et en droit; archiviste paléographe; attaché autorisé aux archives, 22 juin 1882; attaché surnuméraire, 16 juillet 1883; secrétaire adjoint de la commission des archives diplomatiques, 12 janvier 1885; attaché payé, 10 juin 1886; chargé des mêmes fonctions à la direction politique, 20 mars 1888; attaché payé à la direction politique, 18 juillet 1889.

Lefèvre-Pontalis (Pierre-Antonin), né le 13 novembre 1864; licencié en droit; élève diplômé de l'école des langues orientales vivantes pour le malais et l'annamite; attaché à la direction commerciale, 24 janvier 1889; attaché d'ambassade, désigné pour faire partie de la mission Pavie en Indo-Chine, 22 octobre 1889.

Legrand (Albert-Louis-Hubert), né le 17 janvier 1859; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 2 mai 1883; attaché, 26 janvier 1884; attaché payé, 10 juin 1888.

Legrand (Louis-Désiré) O✻, né le 30 mars 1842; docteur ès lettres et en droit; avocat

à la cour d'appel de Paris, puis au barreau de Valenciennes; lauréat de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) et de l'Académie française; sous-préfet de Valenciennes, 6 septembre 1870; membre du conseil municipal de Valenciennes et du conseil général du Nord; député du Nord, 20 février 1876; réélu les 14 octobre 1877 et 21 août 1881; membre du conseil supérieur des beaux-arts, 1880; membre du comité consultatif du contentieux (1881); vice-président du comité (1882); démissionnaire, 30 octobre 1882; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (de 1re classe) à La Haye, 30 octobre 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; vice-président du conseil général du Nord, 21 août 1886; officier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; officier d'instruction publique, 14 juillet 1889; correspondant de l'Institut de France, 1er février 1890.

Lemaire (Victor-Gabriel) O✻, né le 3 janvier 1839; chargé des fonctions d'interprète à Shanghaï, 1er janvier 1855; nommé interprète à cette résidence, le 4 novembre 1857; interprète à Canton, 2 février 1859; a rempli les fonctions d'interprète auprès du général commandant en chef de l'expédition française en Chine, 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861; premier interprète à Pékin, 8 mars 1865; consul de seconde classe à Foutchéou, 30 août 1872; à Canton, 19 février 1878; chargé de la gestion intérimaire du consulat général à Shanghaï, 25 janvier 1878; consul de première classe, 11 février 1879; à Hong-Kong, 1er avril 1881; consul général à Calcutta, 16 mars 1882; à Shanghaï, 6 novembre 1883; ministre plénipotentiaire de seconde classe, résident général à Hué, 1er septembre 1884; chargé de travaux particuliers, 13 février 1886; officier de la Légion d'honneur, 31 mars 1886; délégué du gouvernement français à la commission de délimitation des États du sultan de Zanzibar, 1er avril 1886; en disponibilité, 1er janvier 1887; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Pékin, 10 juillet 1887.

Le Marchand (Edgard) ✻, né le 17 janvier 1851; licencié en droit; attaché aux archives, 31 juillet 1873; à Rio-de-Janeiro, 11 janvier 1874; à Berlin, 1er novembre 1875; à la direction politique, 23 mars 1877; secrétaire de troisième classe à Munich, 30 novembre 1877; à Berlin, 28 mars 1878; à Vienne, 13 mars 1879; commis principal au contentieux (droit public), 25 février 1880; à la direction politique, janvier 1883; secrétaire de seconde classe à Madrid, 31 décembre 1884; secrétaire de première classe à Vienne, 8 décembre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

Lemay (Gaston-Amédée), né le 11 novembre 1843; vice-consul de seconde classe à Khartoum (non installé), 6 juillet 1882; à la disposition du consul général à Tripoli, 14 août-30 novembre 1882; à la disposition de l'agent et consul de France en Égypte, à Souakim, au Harrar, puis au Caire, 27 septembre 1883-5 novembre 1884; gérant du vice-consulat de Massaouah du 23 novembre 1884 au 30 mai 1885; vice-consul à Hodéidah (non installé), 20 janvier 1886; chargé de mission à Zeilah, 16 juin-19 août 1886; vice-consul à Bourgas, 26 août 1886; vice-résident à Nossy-Vé (Saint-Augustin) [non installé], 1er janvier 1888; maintenu à Bourgas, 18 juin 1888; vice-consul de première classe, 20 juin 1888.

Le Moyne (Raymond-Auguste), né le 14 mai 1845; commis de chancellerie à Lima, 19 juillet 1869; à Montevideo, 12 janvier 1870; à Barcelone, 29 janvier 1875; chancelier de troisième classe à Charleston, 30 octobre 1877; à Bilbao, 14 novembre 1878; chancelier de seconde classe, 25 février 1882.

Le Myre de Vilers (Charles-Marie) GO✻, né le 17 février 1833; élève à l'École navale, 1er octobre 1849; aspirant de 2e classe, 1er août 1851; aspirant de 1re classe, 1er septembre 1853; enseigne de vaisseau, 3 février 1855; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1859; démissionnaire, 8 mai 1861; sous-préfet de Joigny, 1er mars 1863; de Bergerac, 30 octobre 1867; préfet d'Alger, 11 novembre 1869; admis à servir avec son ancien grade, 13 septembre 1870; lieute-

nant de vaisseau, 8 décembre 1870 ; officier de la Légion d'honneur, 26 janvier 1871 ; licencié, 16 février 1871 ; préfet de la Haute-Vienne, 26 mai 1873 ; directeur général des affaires civiles et financières de l'Algérie, conseiller d'État, 22 février 1877 ; gouverneur de la Cochinchine, ministre plénipotentiaire près la cour de Hué, 13 mai 1879 ; commandeur de la Légion d'honneur, 14 juillet 1882 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite, 25 mai 1883 ; ministre plénipotentiaire de première classe chargé des fonctions de résident général à Madagascar, 9 mars 1886 ; grand-officier de la Légion d'honneur, 22 août 1888 ; député de la Cochinchine, 12 décembre 1889 ; en disponibilité, 12 décembre 1889.

Le Nepveu Boussaroque de Lafont (Frédéric-Charles-Hyacinthe-René), né le 19 juillet 1845 ; docteur en droit ; attaché au contentieux, 7 novembre 1879 ; attaché payé, 23 janvier 1882 ; à la direction politique (contentieux), janvier 1883 ; commis principal, 15 novembre 1886.

Lequeux (André) ✻, né le 23 février 1852 ; licencié en droit ; diplômé de l'École des sciences politiques ; attaché à la direction des consulats, 25 janvier 1875 ; élève-consul à Tunis, 12 décembre 1877 ; consul de seconde classe, chargé des mêmes fonctions, 12 avril 1881 ; consul de France à Tunis, 25 juillet 1881 ; au Caire, 7 mars 1882 ; officier d'académie, 9 janvier 1884 ; à Yokohama, 31 décembre 1884 ; consul de première classe, 7 mars 1885 ; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887 ; deuxième délégué français à la conférence internationale pour la révision des traités avec le Japon, février-août 1887 ; à Salonique, 26 mars 1889 ; rédacteur à la direction des affaires commerciales, 10 février 1890.

Le Rée (Louis-Albert) ✻, né le 8 mai 1840 ; licencié en droit ; attaché à la direction des archives, 6 juillet 1859 ; à la direction des consulats, 19 septembre 1863 ; commis expéditionnaire, 10 novembre 1867 ; attaché indemnisé à Tunis (consulat général), 31 août 1868 ; élève-consul à la même résidence, 3 février 1869 ; à Alexandrie, 16 octobre 1872 ; consul de seconde classe, 3 septembre 1873 ; chargé de la gestion du consulat à Scutari, 20 mai 1874 ; consul à Riga, 4 novembre 1875 ; à Mogador, 1er mai 1876 ; à Elseneur, 13 mars 1877 ; à Scutari d'Albanie, 9 novembre 1878 ; chargé d'affaires, par intérim, au Montenegro, du 5 mars 1879 à janvier 1880 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880 ; consul de première classe, 12 avril 1881 ; consul général, chargé du consulat, 22 décembre 1888.

Leroux (Ernest-Guillaume-Marie-Léon), né le 9 septembre 1837 ; membre du conseil général du Finistère ; vice-consul de première classe à Manchester, 1er avril 1881.

Lescuyer de Savignies (Maurice-Robert) ✻, né le 20 mai 1850 ; licencié en droit ; attaché à Madrid, 1er décembre 1875 ; à Londres, 28 novembre 1876 ; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 1er octobre 1879 ; à Berlin, 4 avril 1881 ; à Berne, 24 mai 1882 ; secrétaire de seconde classe, 17 juin 1885 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888 ; rédacteur à la direction politique, 28 juin 1889.

Letestu (Marie-Jules-Alfred), né le 1er juillet 1856 ; licencié en droit ; attaché autorisé à Rio-de-Janeiro, 3 avril 1886 ; à Stockholm, 7 mai 1888 ; chargé des fonctions de secrétaire de troisième classe, 3 mars 1889 ; à Belgrade, 30 juillet 1889 ; secrétaire de troisième classe à Montevideo, 1er janvier 1890.

Le Vasseur (Louis-Adrien), né le 14 mars 1846 ; attaché surnuméraire aux archives, 14 octobre 1869 ; attaché payé, 30 novembre 1871 ; commis principal, 4 août 1877 ; secrétaire adjoint de la commission des archives diplomatiques, 20 mars 1880 ; consul honoraire, chancelier de première classe à Rome, 23 janvier 1882 ; consul de seconde classe, 1er décembre 1886.

Livio (Auguste-Étienne-René), né le 13 juillet 1855 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 9 mai 1879 ; consul suppléant à Hambourg, 8 janvier

1881; à Gênes, 12 juillet 1882; à Barcelone, 15 juillet 1884; consul de deuxième classe, gérant du consulat de l'Assomption, 25 avril 1887; consul à l'Assomption, 14 mai 1887.

Lobel-Mahy (Raymond-Guillaume-Émile-Adrien de), né le 26 avril 1857; commis auxiliaire à la Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1881; commis de chancellerie à Shanghaï, 1883; à San-Francisco, 1885; chargé de la chancellerie de la Vera-Cruz, 8 janvier 1887; chancelier de troisième classe, 6 octobre 1887; à Gibraltar, 7 janvier 1889; à Newcastle, 30 avril 1890.

Longeville (Amédée-Eugène-Jacques Perruchot de), né le 11 janvier 1856; élève diplômé de l'École des langues orientales; détaché à l'ambassade de Constantinople, 25 août 1878; drogman adjoint à Jérusalem, 1er juillet 1880; à Beyrouth, 26 janvier 1882; drogman de troisième classe, 10 mars 1882; à Tunis, 17 juin 1882; drogman-chancelier, 16 octobre 1882; drogman de seconde classe, 31 juillet 1886.

Lorgeou (Eugène-Édouard) ✻, né le 13 janvier 1848; élève-interprète à Bangkok, 3 février 1874; interprète-chancelier à ce poste, 28 décembre 1878; interprète de première classe, 10 mars 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885.

Lostalot-Bachoué (Jacques-Félix de) ✻, né le 17 octobre 1842; élève du service de santé militaire, décembre 1863; chirurgien de troisième classe de la marine, 30 novembre 1864; chancelier substitué du consulat de France à Zanzibar, 1865, 1866 et 1867; médecin de deuxième classe, 24 octobre 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1868; démissionnaire, juin 1875; docteur en médecine, 23 février 1876; vice-consul de seconde classe à Djeddah, 30 mai 1882; à Roustchouk, 18 juin 1888; vice-consul de première classe, 20 juin 1888; à Roustchouk (non installé); à Wellington, 26 octobre 1889.

Louis (Georges), ✻, né le 21 mars 1847; licencié en droit; secrétaire du comité de législation étrangère au ministère de la justice, 1er avril 1877; chef du cabinet du sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, 6 octobre 1880; rédacteur, 15 juillet 1881; sous-directeur à la direction des affaires commerciales, 31 octobre 1881; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883.

Louvières (Georges-Louis-Auguste-Alexandre, comte de), né le 2 octobre 1856; commis de chancellerie à Londres, 21 décembre 1877; détaché à la direction des affaires commerciales, 6 décembre 1880; chancelier de troisième classe à Honolulu, 25 février 1882; à Sydney, 13 novembre 1882; gérant du consulat de Melbourne, 20 août 1885; chancelier à Cardiff, 1er avril 1886; chancelier de seconde classe, 25 juin 1887; à Odessa (non installé), 20 septembre 1887; mis, sur sa demande, en disponibilité, 16 novembre 1887; chancelier à Québec, 30 janvier 1889.

Loynes (Marie-Joseph de), né le 8 août 1857; licencié en droit; attaché à la direction politique, 1er février 1881; à Madrid, 12 novembre 1883; secrétaire de troisième classe à la même résidence, 12 janvier 1884; secrétaire de seconde classe à Saint-Pétersbourg, 29 janvier 1889.

Lucchetti (Louis-Justin-Sosthène) ✻, né le 11 juin 1837; chargé de la gestion du vice-consulat de France à Saint-Thomas, du 24 avril 1867 au 22 février 1868 et du 15 avril 1869 au 6 août 1875, date de sa nomination comme titulaire du vice-consulat; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 5 octobre 1880; consul honoraire, 27 septembre 1889.

Lucciana (Alexandre), né le 28 mai 1828; drogman auxiliaire à Alep, 15 septembre 1862; drogman-chancelier à Mossoul, 22 janvier 1864; en inactivité, 20 septem-

bre 1873; drogman auxiliaire à Djeddah, 26 octobre 1878; vice-consul de seconde classe à Hodéida 14 juin 1880; à Rhodes, 3 décembre 1885; à Jaffa, 22 octobre 1887.

Lucy-Fossarieu (Pierre-Henri-Richard de), né le 29 janvier 1859; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-interprète à Tokio, 6 février 1883; interprète de troisième classe, 1er mai 1884; chargé des fonctions d'interprète à Shanghaï, 21 août 1886; interprète au même poste (non installé), 7 février 1887; secrétaire de la conférence internationale pour la révision des traités avec le Japon, 1er mai 1886-28 juillet 1887; vice-consul de deuxième classe, 30 juillet 1888; vice-consul à Han-Kéou, 6 novembre 1888 (non installé); à Kobé, 28 juin 1889.

Mabire (Charles-Paul), né le 1er novembre 1858; attaché autorisé à la sous-direction des chancelleries, 12 mars 1881; attaché à la comptabilité, 21 mars 1882; attaché payé, 26 janvier 1883.

Magny (Maurice Soufflot de) ✻, né le 22 février 1845; attaché autorisé à Lisbonne (consulat), 23 février 1867; à Lisbonne (légation), 18 octobre 1867; à Constantinople, 24 novembre 1872; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 31 décembre 1875; à Rome, 27 mars 1877; attaché payé au cabinet et secrétariat, 25 janvier 1879; au contentieux, juin 1879; commis principal, 1er février 1880; mis, sur sa demande, en disponibilité, 15 février 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 20 février 1882; consul de seconde classe chargé du vice-consulat d'Alicante.

Maistre (Louis-Paul), né le 17 mai 1851; commis de chancellerie à Londres, 13 mai 1881; chancelier de troisième classe à Melbourne, 15 octobre 1885.

Malaspina (Lucien-Abel de), né le 5 janvier 1852; commis de chancellerie à Francfort, 20 juin 1882; à Naples, 12 février 1885; élève-chancelier au Caire, 15 janvier 1887; chancelier de troisième classe à Puerto-Rico (San-Juan), 25 janvier 1889.

Malivoire de Butet (Victor-Étienne-Louis-Amédée) ✻, né le 22 octobre 1834; élève à l'École des jeunes de langues; licencié en droit; attaché payé à la direction des consulats et affaires commerciales, 18 août 1853; commis principal, 19 octobre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875; rédacteur, 1er février 1880; rédacteur-archiviste, 30 décembre 1880; consul général, chargé du consulat de Rotterdam, 21 juillet 1887.

Mallet (Jean-Nicolas-Eugène), né le 20 juillet 1840; vice-consul à Andrinople, 16 mars 1872; consul de seconde classe à Salonique, 20 juin 1876; à Cadix, 23 octobre 1880; à Corfou, 1er avril 1881; consul de première classe, 23 septembre 1882; en disponibilité, sur sa demande, 2 octobre 1886.

Malouet (Pierre-Henry, baron) ✻, né le 5 juillet 1845; licencié en droit; attaché aux archives, 27 novembre 1867; attaché à la direction politique (contentieux), 15 mai 1868; attaché payé, 2 août 1874; commis principal, 27 mai 1879; rédacteur au contentieux (droit public), 25 février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; rédacteur à la direction politique (contentieux), 16 janvier 1883; à la direction politique, 1er mai 1885; conseiller d'ambassade en disponibilité, 12 novembre 1889.

Malpertuy (Jean-Claude-Lazare), né le 2 septembre 1857; commis de chancellerie à Smyrne, 13 août 1879; drogman-auxiliaire à Djeddah, 20 janvier 1881; commis de drogmanat à Jérusalem, 7 juillet 1882; drogman de troisième classe, drogman-chancelier à Tauris, 15 juillet 1884; à Téhéran, 22 décembre 1886.

Mancini (Alexandre-Napoléon) ✻, né le 29 novembre 1832, docteur en médecine de la Faculté de Pise; commis de chancellerie à Florence, 1er octobre 1862; chancelier à Bogota, 14 août 1866; chargé de la gestion du poste, du 18 avril 1868 au

15 juillet 1869 et du 15 juillet 1871 au 20 juin 1875; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe à Florence, 24 décembre 1875; consul de deuxième classe à Panama, 30 mars 1880, chargé de la gérance du consulat général de Bogota; mis, sur sa demande, en disponibilité, 2 mai 1881; consul, chargé du vice-consulat de Baltimore (non installé), 24 octobre 1881; mis à la disposition du ministre de l'intérieur et nommé viguier français en Andorre (non installé), 20-29 janvier 1882; consul à Santiago de Cuba, 21 février 1882; à l'Assomption, 12 mai 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885; consul de première classe à Santander, 14 mai 1887; à Bogota, 26 mars 1889.

Manneville (Gustave-Henri-Benoist, vicomte de), né le 27 février 1865; archiviste paléographe; attaché à la direction politique, 23 janvier 1888; détaché à la direction commerciale du 1er février 1888 au 1er février 1889.

Mantellier de Montrachy (Louis-Marie-Joseph-Philibert), né le 21 décembre 1858, licencié en droit; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; attaché autorisé à la direction politique, 30 janvier 1883; attaché, 26 janvier 1884; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 9 janvier 1888.

Marc (Louis), né le 21 février 1832; commis de chancellerie à Salonique, 5 août 1858; chancelier de troisième classe à Syra, 2 août 1873; chancelier de seconde classe, 12 août 1880; à Athènes, 20 février 1884; chancelier de première classe, 9 mars 1885; consul honoraire, 6 août 1887.

Marchal (René-Barthélemy) ☼, né le 2 juin 1850; licencié en droit; attaché à Saint-Pétersbourg, 1er juillet 1879; secrétaire de troisième classe à la même ambassade, 22 janvier 1881; attaché payé à la direction politique, 11 mars 1886; commis principal, 15 novembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Marchand (Hippolyte) ☼, né le 29 juin 1847; attaché à la direction politique, 10 janvier 1868; à Constantinople, 4 mai 1868; secrétaire de troisième classe à Buénos-Ayres, 4 juillet 1873; à Stockholm, 30 avril 1876; secrétaire de 2e classe à Stockholm, 7 décembre 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; secrétaire de seconde classe à Rome, 7 avril 1882; secrétaire de première classe à Vienne, 15 septembre 1883; à Berne, 8 décembre 1885; conseiller d'ambassade à Rome (Quirinal), 28 décembre 1888.

Margerie (Bruno-François-Marie-Pierre Jacquin de), né le 6 octobre 1861; licencié en droit; attaché à la direction politique, 1er février 1883; détaché à la direction commerciale, 2 février 1883; attaché à la direction politique, janvier 1884; à Copenhague, 27 mars 1886; secrétaire de troisième classe, 4 septembre 1886; à Constantinople, 3 mars 1889.

Maricourt (Marie-Philomène-Léopold-Louis de), né le 22 août 1850; vice-consul de seconde classe à Sofia, 26 juin 1877; à Nisch, 20 novembre 1879; à Rhodes, 29 octobre 1887; en disponibilité sur sa demande, 30 janvier 1889.

Marie (Charles-Jules-Lucien), né le 25 décembre 1848, commis de chancellerie à Londres, 31 mai 1873; à Newcastle, 31 décembre 1873; à Barcelone, 8 mai 1875; à Livourne, 26 mars 1877; chancelier de troisième classe à Bombay, 9 juin 1878; à Dublin, 28 février 1880; secrétaire-archiviste à l'ambassade de Londres, 15 janvier 1881; chancelier à Malte, 26 janvier 1882; chancelier de seconde classe, 28 avril 1882; à Messine, 15 juin 1883; à Odessa, 2 janvier 1888; chancelier de première classe, 16 juin 1888.

Marinacce (Jean-Baptiste-Charles-Félix-Egide-Honorine), né le 27 février 1863; commis de chancellerie à Barcelone, 4 décembre 1880; à la direction commerciale, 29 juillet 1882; chancelier de troisième classe, 28 février 1888.

Marnotte (Albin-Chrysostôme) ☼, né le 10 septembre 1839; employé dans l'adminis-

tration des lignes télégraphiques du 13 mai 1861 au 23 novembre 1867 ; attaché payé au département (bureau du chiffre), 1er décembre 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 19 janvier 1881 ; commis principal, 31 décembre 1884.

Marteau (Édouard-Amédée) ✻, né le 27 mai 1826 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1878 ; officier d'académie, 1880 ; consul de première classe, en service spécial, 7 février 1882 ; consul général hors cadres, 10 février 1888.

Martin (Jean-Baptiste-Paul) ✻, né le 20 juillet 1847 ; commis de chancellerie à Rio-de-Janeiro, 16 mars 1866; à Turin, 4 août 1871 ; admis à participer aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), 9 avril 1874 ; chancelier de troisième classe à Santiago de Cuba, 25 novembre 1874 ; chargé de la gestion de la chancellerie à la Havane, 20 juin 1877 ; chancelier de ce poste, 9 novembre 1878; chancelier de seconde classe, 19 avril 1879; à Anvers, 3 août 1880; chancelier de première classe à Lima, 20 juillet 1881 ; à Buénos-Ayres, 24 mars 1882 ; consul de deuxième classe, à Pernambouc, 1er mai 1884 ; à Carthagène, 28 août 1886 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Martin (Richard-William), né le 22 mai 1865 ; licencié en droit; attaché à la direction politique, 24 janvier 1889 ; détaché au cabinet du ministre, 29 janvier 1889 ; attaché à la direction politique, 6 mars 1889.

Marzoni (Joseph-Charles-Marie-Victor), né le 24 janvier 1859 ; attaché au service de l'agent comptable des chancelleries (division des fonds), 18 janvier 1879; attaché payé, 3 mars 1879; commis principal, 31 décembre 1887.

Massicault (Justin-Théophile-Athanase) C✻, né le 14 septembre 1838 ; préfet de la Haute-Vienne, 27 octobre 1870 ; chef du service de la presse au ministère de l'intérieur, 20 décembre 1876 ; préfet de la Haute-Vienne, 18 décembre 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 26 juillet 1879 ; officier, 18 janvier 1881 ; préfet de la Somme, 28 février 1882 ; du Rhône, 31 octobre 1882 ; commandeur de la Légion d'honneur, 29 décembre 1885 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe et chargé des fonctions de résident général à Tunis, 23 novembre 1886 ; décoré du Mérite agricole, juin 1887; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 12 mars 1890.

Maurouard (Lucien), né le 1er octobre 1856; élève à l'École polytechnique, 1er novembre 1876; sous-lieutenant d'artillerie à l'École d'application, 1er octobre 1878; lieutenant en second, 1er octobre 1880 ; attaché à la direction politique, 1er février 1881 ; au cabinet du ministre, 27 avril 1881; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec l'Espagne, septembre 1881 ; attaché payé au cabinet, 23 janvier 1882; attaché à la direction politique, 23 janvier 1882 (indemnisé du 1er février au 1er mai 1882); secrétaire de troisième classe au Caire, 10 février 1883 ; secrétaire de la commission internationale pour la réforme judiciaire en Égypte, mars 1884 ; attaché payé à la direction politique, 1884 ; chargé des fonctions de commis principal, 21 janvier 1887 ; officier d'académie, 12 juillet 1887; commis principal, 9 janvier 1888.

Melon (Samuel-Alfred), né le 9 décembre 1848; commis de chancellerie à Genève, 15 janvier 1879 ; à Lisbonne, 27 novembre 1879 ; chancelier de troisième classe à Breslau, 21 avril 1880; à Dusseldorf, 15 juin 1883 ; chancelier de seconde classe, 9 mars 1885 ; à Varsovie, 14 novembre 1885.

Menant (René-Étienne-César), né le 13 avril 1855; commis de chancellerie à Tunis, 25 juillet 1881 ; à Alexandrie, 18 janvier 1886; chancelier de 3e classe, chargé de l'agence de résidence de Morotsangana, 8 avril 1890.

Méneval (Napoléon-Joseph-Ernest, baron de) ✻, né le 9 janvier 1849 ; attaché aux archives, 15 mars 1869; au cabinet, 1er août 1870; à la direction politique, 30 avril 1871 ; secrétaire de troisième classe à Athènes, 15 décembre 1875 ; à Berne, 9 août 1877 ; à Rome, 3 juillet 1879; secrétaire de seconde classe à Lisbonne, 5 août 1880; commis principal à la direction politique, 15 juin 1883 ; secrétaire

de seconde classe à Berlin, 20 novembre 1884; secrétaire de première classe hors cadres à Belgrade, 4 septembre 1886; chevalier de la légion d'honneur, 3 janvier 1888; secrétaire à Madrid, 24 novembre 1888.

Mercinier (Alexandre-Jacob-Emmanuel), né le 25 juillet 1852; commis de chancellerie à Alexandrie, 12 mai 1880; gérant du vice-consulat de Massaouah du 21 mars 1887 au 18 novembre 1888; chancelier de troisième classe, 12 février 1889; à Manille, 8 juillet 1889.

Mercier (Frédéric), né le 13 septembre 1851; licencié en droit; attaché à Buénos-Ayres, 29 mai 1875; à Madrid, 22 septembre 1876; à la direction politique, 13 mars 1879; secrétaire de troisième classe à Copenhague, 30 mars 1880; à Londres, 6 mars 1882; attaché payé à la direction politique, 1883; secrétaire de seconde classe, hors cadres, détaché près le président de la délégation française à la commission internationale des Pyrénées, 1er août 1886; secrétaire de seconde classe à Mexico, 31 mai 1890.

Merou (Henri-Antoine-Joseph), né le 24 juillet 1853; commis de chancellerie à Bruxelles, 2 juillet 1880; à Hambourg, 23 mai 1881; à Cagliari, 30 novembre 1881; à Berlin, 13 avril 1882; gérant de la chancellerie du consulat de Breslau, 11 août 1883; chancelier de troisième classe à Breslau, 15 juillet 1884; à Brême, 22 décembre 1885; chancelier de deuxième classe, 27 décembre 1888; à Hambourg, 11 avril 1889.

Mestayer (Charles-Eugène-Théodose), né le 19 janvier 1836; commis de chancellerie à Port-Saïd, 28 juin 1870; gérant le vice-consulat à Casablanca, 31 octobre 1870; à Rabat, du mois de septembre 1871 au 30 juin 1872; à Casablanca, du 1er juillet au 31 décembre 1872; commis expéditionnaire, attaché à la mission de M. le comte de Saint-Vallier à Nancy, 19 février 1873; admis à participer, à titre provisoire, aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), 3 octobre 1873; chancelier de troisième classe à Bilbao, 6 décembre 1874; deux fois gérant du consulat; vice-consul de France à San-Carlos-de-la-Rapita, 9 novembre 1878; à Séville, 15 octobre 1881; vice-consul de première classe, 17 septembre 1883; consul de seconde classe, 18 juin 1888.

Meunier du Houssoy (François-Ernest), né le 25 juin 1847; licencié en droit; archiviste paléographe; attaché à Athènes, 4 juillet 1870; en Égypte, 26 janvier 1873; à la direction politique, 7 septembre 1874; attaché payé, détaché à Lisbonne, 31 décembre 1875; attaché payé à la direction politique, 24 août 1877; commis principal, 13 février 1880; secrétaire de seconde classe (première section) à La Haye, 22 janvier 1881; en disponibilité, 9 janvier 1882.

Meydieu (Alexandre-François), né le 25 novembre 1844; licencié en droit, commis de chancellerie surnuméraire à Vienne, 4 décembre 1873; commis à la même résidence, 26 mai 1874; à Saint-Pétersbourg, 10 mai 1875; chancelier de troisième classe à Tiflis, 28 décembre 1878; à Riga, 11 décembre 1880; gérant la chancellerie de Hambourg, 28 décembre 1880-6 avril 1881; chancelier à Odessa, 7 février 1883; en disponibilité, 22 novembre 1883; chancelier au Montenegro, 10 juin 1885; chancelier de seconde classe, 17 décembre 1885; en disponibilité, 25 mai 1886; chancelier à Amsterdam, 2 novembre 1887; à Sofia, 30 janvier 1889, (non-installé); vice-consul de seconde classe à Guayaquil, 12 juin 1889.

Meyer (Théodore-Charles-Constant) ✵, né le 6 avril 1839; commis-traducteur à la chancellerie de la légation de Munich, 5 août 1863; à Francfort, 26 octobre 1864; chancelier à Cologne, 12 janvier 1867; à Varsovie, 24 octobre 1868; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; interprète en chef de l'armée pendant la campagne de 1870-1871; chancelier du consulat de Saint-Pétersbourg, 25 novembre 1874; chancelier de première classe, 19 avril 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1879; chancelier à Washington (non installé), 27 décembre 1880; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat de Hang-Kéou (non installé), 25 février 1880; consul à Foutchéou, 6 mars 1880; consul et com-

missaire du Gouvernement à Tananarive, 18 septembre 1880; consul à Singapour, 1[er] avril 1881; à Tiflis, 6 novembre 1883; consul de première classe, 7 mars 1885; chargé de travaux particuliers, 21 juin 1888; consul à Moscou, 22 décembre 1888; consul général, 11 avril 1889.

MEYRIER (Charles-Honoré-Gustave), né le 24 novembre 1852; commis de chancellerie à Constantinople, 7 novembre 1877; chancelier de troisième classe à Tampico, 12 mai 1882; à La Havane, 15 juillet 1884; à Sofia, 27 août 1886; chancelier de deuxième classe, 12 avril 1887; vice-résident de deuxième classe au Tonkin, 15 juillet 1887; chancelier à la Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1888.

MILLAS (Marc) ✻, né le 9 mai 1846; membre de la chambre de commerce de Toulouse, chargé de missions par le ministre des affaires étrangères, 10 août 1882, 25 juillet 1883 et 8 août 1884; officier d'académie, 14 juillet 1883; consul de seconde classe hors cadre, adjoint à la délégation française de la commission des Pyrénées, 13 juin 1885; secrétaire adjoint de la délégation française dans la commission mixte des chemins de fer transpyrénéens, 8 juillet 1885; à l'Exposition universelle de 1889, mars 1888; consul de première classe, 13 avril 1889; chevalier de la Légion d'honneur, 6 mai 1889.

MILLET (René-Philippe) ✻, né le 14 septembre 1849; licencié ès lettres, 1868; licencié en droit, 1870; employé au ministère du commerce (direction du commerce extérieur), 1871; rédacteur, 1873; attaché à la section française de l'Exposition de Philadelphie, 1876; sous-préfet de troisième classe, 1877; sous-préfet de première classe, 1878; secrétaire général du département de Seine-et-Oise, 1879; chef du cabinet et secrétariat du ministre des affaires étrangères, 30 septembre 1880; sous-directeur, 15 juillet 1881; à la direction politique, 15 octobre 1881; au contentieux, 15 février 1882; à la disposition du directeur des affaires politiques, 13 janvier 1883; sous-directeur à la direction politique (Amérique), 15 juin 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Belgrade, 12 octobre 1885; à Stockholm, 27 novembre 1888.

MILLON DE LA VERTEVILLE (Charles-Ernest) ✻, né le 29 septembre 1828; attaché à Munich, 7 novembre 1850; à Berlin, 28 avril 1851; à Copenhague, 8 décembre 1854; à Naples, 3 juin 1856; à la direction politique, 31 août 1856; à Copenhague, 13 septembre 1856; secrétaire de troisième classe à Copenhague, 14 mars 1857; attaché payé à la direction politique, 12 novembre 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 20 août 1863; secrétaire de deuxième classe à Copenhague, 2 mars 1867; à La Haye, 5 janvier 1875; secrétaire de première classe à Washington, 28 mars 1878; ministre plénipotentiaire à Haïti, 17 juin 1879; en disponibilité, 21 février 1880.

MIMAUT (Alfred-Guillaume-Henri) ✻, né le 21 juillet 1847; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 21 juin 1869; élève-consul, 17 avril 1874; à Barcelone, 3 avril 1875; à Londres, 14 octobre 1875; consul de seconde classe à Gibraltar, 17 août 1878; consul de première classe, 28 avril 1882; à Venise, 12 avril 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; à Christiania, 12 mars 1890.

MINÉ (Arsène-Désiré-Céleste), né le 9 novembre 1845; commis de chancellerie à Galatz, 9 octobre 1879; secrétaire-archiviste à Bucarest, 29 juillet 1882; chancelier de troisième classe, 16 juin 1888; à Galatz, 20 décembre 1889.

MIRABEL (Marc-Marmir), né le 1[er] janvier 1851; élève de l'École de médecine navale de Rochefort, 20 octobre 1872; aide-médecin auxiliaire, 7 février 1876; médecin auxiliaire de deuxième classe, 3 septembre 1879; médecin titulaire, 15 novembre 1879; médecin de la légation de la République française à Pékin, 15 décembre 1882; docteur en médecine, 13 avril 1883; médecin de première classe, 12 décembre 1888.

Moët (Henri-Ernest-Marie), né le 30 décembre 1857; employé auxiliaire à la direction des consulats (service des chancelleries), 27 décembre 1879; commis de chancellerie à Londres, 8 avril 1880; à Newcastle, 18 décembre 1880; en disponibilité, sur sa demande, 14 mars 1882; commis de chancellerie à Larnaca, 12 mai 1882; chancelier de troisième classe, 7 novembre 1883; à Bombay, 15 juillet 1884; à Calcutta (non installé), 25 juin 1888; en disponibilité sur sa demande, 31 décembre 1888.

Mollard (Armand-Joseph) ✻, né le 28 mai 1862; attaché autorisé au protocole, 7 octobre 1881; attaché, 8 avril 1882; attaché payé, 26 janvier 1883; commis principal, chargé des fonctions de sous-chef du service du protocole, 28 mai 1887; rédacteur, 15 septembre 1888; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

Mollie (Guillaume-Léon) ✻, né le 29 janvier 1836; commis de chancellerie à Livourne, 1er septembre 1865; chancelier à Manille, 28 octobre 1866; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à la Corogne, 27 décembre 1869; chargé du vice-consulat établi dans cette résidence après la suppression du consulat, 1er janvier 1873; chancelier à Malaga, 30 octobre 1873; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876; chancelier de première classe, 22 avril 1881; à Lisbonne, 24 mars 1883; consul de seconde classe à Puerto-Rico (San-Juan), 22 mai 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Monbel (Joseph-Raymond Baylin de) O✻, né le 27 septembre 1846; attaché à Pékin, 10 janvier 1867; à Madrid, 14 juin 1869; secrétaire de troisième classe au Japon, 16 août 1873; secrétaire de deuxième classe (Japon), 3 mars 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878; secrétaire de deuxième classe à Copenhague, 31 août 1878; secrétaire de deuxième classe à Vienne, 19 mai 1880; secrétaire de première classe à Rome (Saint-Siège), 27 octobre 1881; conseiller d'ambassade, 28 août 1882; officier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Mondehare (Gaston-André), né le 14 juillet 1854; commis de chancellerie à Londres, 22 octobre 1880; chancelier de troisième classe, adjoint à la mission de M. Patrimonio à Zanzibar et à Tamatave, 28 août 1885; chancelier à Riga, 9 juin 1886; à Chicago, 24 août 1887; vice-consul de seconde classe à Sierra-Leone, 25 juin 1889.

Monge (Jules) ✻, né le 4 septembre 1829; drogman auxiliaire à Tanger, 11 février 1857; second drogman à Tunis, 2 juillet 1861; drogman-chancelier à Tanger, 25 novembre 1865; premier drogman de cette légation, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; consul de seconde classe, en disponibilité, 31 octobre 1878; chargé du vice-consulat de Caïffa, 21 septembre 1881.

Monin (François-Denis), né le 13 mai 1858; commis de chancellerie à Cagliari, 27 novembre 1879; à Trieste, 12 juillet 1881; à Hambourg, 28 décembre 1882; chancelier de troisième classe à Brême (non installé), 9 novembre 1885; à Breslau, 22 décembre 1885; à Danzig, 20 septembre 1887; à Leipzig, 23 janvier 1888; à Trieste, 23 mai 1890.

Monod (Robert-Valdemar), né le 29 octobre 1862; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché au bureau de la presse du 14 février 1887 au 15 février 1888; consul suppléant, 7 décembre 1889; au cabinet du ministre, 25 février 1890.

Monnet (Raphael), né le 28 décembre 1862; commis-rédacteur à la marine (colonies), 1er avril 1885; secrétaire d'arrondissement à Hâtien (Cochinchine), mai 1885; détaché au ministère des affaires étrangères (sous-direction des protectorats), juin 1886; élève-chancelier, 1er décembre 1886, pour prendre rang au 1er avril 1885; à New-York, 25 juin 1887; à Santander, 30 décembre 1888; chancelier de troisième classe, chargé des fonctions de secrétaire archiviste à Bucarest, 20 décembre 1889.

Monnier (Michel-Auguste-Philippe), né le 14 août 1859; licencié ès lettres et en droit; attaché autorisé à la direction commerciale, 11 mai 1881 ; à Bucharest, 16 juillet 1881 ; attaché à la direction politique, 25 juin 1882 ; à Constantinople, 11 juillet 1882 ; à la direction politique, 1er mars 1885 ; attaché payé, 11 mars 1886 ; secrétaire de troisième classe à Lisbonne, 17 juin 1887.

Montebello (Gustave-Louis Lannes, comte de) C✳, né le 4 octobre 1838 ; licencié en droit; attaché aux archives, 15 février 1858 ; à Saint-Pétersbourg, 1er septembre 1859 ; à Rome, 11 novembre 1862 ; secrétaire de troisième classe à Madrid, 13 octobre 1863 ; attaché payé au cabinet, 12 novembre 1866 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867 ; secrétaire de deuxième classe au Japon, 23 mars 1868 ; à Saint-Pétersbourg, 3 avril 1870 ; nommé officier de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre de la guerre, mai 1871 ; secrétaire de première classe à Washington, 27 mai 1872 : chef du cabinet du ministre des finances, de février 1875 à mai 1876 ; secrétaire de première classe à Madrid, 23 décembre 1876 ; secrétaire de première classe à Londres, 4 janvier 1878 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 16 août 1878 ; chargé d'affaires à Munich, 5 août 1880 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, 10 février 1882 ; ministre plénipotentiaire de première classe, 29 avril 1882 ; ambassadeur à Constantinople, 17 juillet 1886 ; commandeur de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

Montesquiou-Fezensac (Hubert, comte de), né le 21 octobre 1847 ; attaché à Berne, 18 février 1868 ; en non-activité de juin 1871 à juin 1873 ; attaché à la direction politique, 18 juin 1873 ; au cabinet, 21 décembre 1874 ; attaché payé, 31 décembre 1875 ; à la direction politique, 1er décembre 1877 ; commis principal, 1er février 1880 ; mis, sur sa demande, en disponibilité, 26 décembre 1881.

Montgomery (Henri-Georges de Pembroke de) ✳, né le 17 décembre 1845 ; attaché à Rio-de-Janeiro, 12 février 1867 ; à Madrid, 23 novembre 1869 ; à Bruxelles, 12 mars 1872 ; à la direction politique, 17 décembre 1872 ; attaché payé, 1er juin 1874 ; commis principal, 19 novembre 1877 ; secrétaire-archiviste, 15 février 1882 ; sous-chef du bureau d'ordre, 15 décembre 1883 ; secrétaire de première classe, en disponibilité, 31 décembre 1884 ; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885.

Montherot (Pierre-Jean-Charles de), né le 22 juin 1852 ; attaché aux archives, 15 décembre 1873 ; au cabinet, septembre 1874 ; à Tokio, 31 décembre 1876 ; au cabinet, 28 décembre 1878 ; attaché payé (bureau de la presse), 1er février 1880 ; secrétaire de seconde classe en disponibilité, 31 décembre 1884.

Montholon (Charles-Jean Tristan, comte de) O✳, né le 1er avril 1843 ; attaché aux archives, 15 octobre 1865 ; à Berne, 16 avril 1866 ; à Bruxelles, 10 août 1867 ; secrétaire de troisième classe à Pékin, 19 octobre 1868 ; à Bruxelles, 8 avril 1869 ; à Tanger, 21 mars 1871 ; à Stockholm, 5 mai 1871 ; secrétaire de deuxième classe à Buénos-Ayres, 7 janvier 1873 ; à Constantinople, 3 mars 1875 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875 ; secrétaire de première classe à Constantinople, 20 décembre 1878 ; conseiller d'ambassade, 1er avril 1882 ; délégué du gouvernement français à la commission franco-espagnole des chemins de fer des Pyrénées, 30 mai 1884 ; ministre plénipotentiaire de seconde classe, chargé des mêmes fonctions et président de la délégation française à la commission des Pyrénées, 31 janvier 1885 ; chargé, à titre provisoire, de l'intérim des fonctions de directeur des affaires politiques, du 8 octobre au 1er décembre 1885 ; officier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885 ; premier plénipotentiaire à la commission franco-espagnole de délimitation de l'ouest africain, mars 1886 ; chargé en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de l'ambassade à Constantinople, du 1er avril 1886 au 26 juillet 1886 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, 26 juillet 1886 ;

officier de l'instruction publique, 28 mars 1887; ministre plénipotentiaire de première classe hors cadres, 20 juillet 1887; ambassadeur extraordinaire à l'occasion du mariage du Prince Royal de Grèce, 18 octobre 1889.

MONTMARIN (Marie-Pierre-Alexandre-René de MARIN, marquis de) O ✻, né le 3 avril 1841; licencié en droit; attaché à Londres, 25 novembre 1863; à la direction politique, 30 septembre 1865; attaché payé, 15 août 1869; secrétaire de deuxième classe à Munich, 28 juillet 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; secrétaire de deuxième classe à Vienne, 27 février 1879; secrétaire de première classe, 27 janvier 1880; conseiller d'ambassade, 1er avril 1882; chargé d'affaires du 17 février au 15 septembre 1883; officier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

MORATI (Barthélemy), né le 7 mars 1847; vice-consul de seconde classe à Alicante, 18 octobre 1881; à Sassari et Porto-Torres, 29 juillet 1882.

MORIN (Pierre-Émile-Alfred), né le 20 août 1840; licencié en droit; commis de chancellerie à Varsovie, 1er juillet 1876; chancelier de troisième classe à Moscou, 17 juillet 1882; en disponibilité, sur sa demande, 30 novembre 1883.

MOUSTIER (Anne-Marie, comte RENAUD DE) ✻, né le 24 février 1850; chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de la guerre, 16 mai 1872; attaché à Pékin, 30 août 1873; à la direction politique, 24 mai 1876; secrétaire de troisième classe à Buénos-Ayres, 23 août 1877; à Madrid, 19 juillet 1879; secrétaire de seconde classe à Saint-Pétersbourg, 27 mars 1882; à la Haye, 12 janvier 1884; mis, sur sa demande, en disponibilité, 21 août 1884.

MOÜY (Charles-Louis-Stanislas, comte de) O ✻, né le 11 septembre 1834; attaché aux archives, 26 juillet 1862; payé à la direction politique, 1er mars 1865; rédacteur, 24 juin 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1869; secrétaire de première classe à Constantinople, 5 août 1875; secrétaire de la Conférence de Constantinople, du 11 décembre 1876 au 22 janvier 1877; chargé d'affaires à Constantinople, du 25 janvier 1877 au 17 février 1878; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; secrétaire de première classe à Berlin, 16 avril 1878; secrétaire du congrès de Berlin, rédacteur des protocoles, du 13 juin au 13 juillet 1878; secrétaire de première classe à Vienne, 11 février 1879; chargé d'affaires à Vienne, du 26 mars au 17 avril 1879, et du 15 novembre 1879 au 3 février 1880; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 23 janvier 1880; chargé par intérim de la sous-direction du Nord à la direction politique; secrétaire de la Conférence de Berlin, juin 1880; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, 20 octobre 1880; ministre plénipotentiaire de première classe, 23 janvier 1883; ambassadeur à Rome, 17 juillet 1886; chargé de travaux particuliers, 10 novembre 1888.

MOY (Georges-Alexandre-Gaston, comte de) ✻, né le 8 janvier 1849; entré à l'École navale, 1er octobre 1866; aspirant de deuxième classe, 1er août 1868; aspirant de première classe, 1er octobre 1869; enseigne de vaisseau, 25 octobre 1871; démissionnaire, 20 septembre 1873; attaché payé à titre provisoire à la sous-direction de la comptabilité, 30 juin 1880; à titre définitif, 24 juillet 1880; commis principal, 27 décembre 1888; chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre de la guerre, 28 décembre 1889.

MURE DE PELANNE (Henri-Joseph-Gaston), né le 8 février 1844; commis à l'agence du ministère des affaires étrangères à Marseille, 7 février 1865; chancelier de troisième classe au Callao, 13 avril 1870; à Tripoli de Barbarie, 2 août 1873; à Gibraltar, 14 novembre 1878; de seconde classe, 21 avril 1880; à Turin, 20 septembre 1883; chancelier de première classe, 28 juillet 1884; à Anvers, 9 novembre 1885; à Amsterdam (non installé), 20 septembre 1887; à La Haye, 2 novembre 1887.

NABONNE (Ludger-Ernest) ✻, né le 26 août 1853; licencié en droit, attaché à Berne, 21 juillet 1879; à la direction politique, 1er mai 1880; attaché indemnisé, 23 jan-

vier 1882; secrétaire de troisième classe à Rome (non installé), 28 février 1882; attaché payé à la direction politique, 6 juin 1882; chargé des fonctions de commis principal au Cabinet, 25 février 1883; commis principal, 13 juillet 1883; à la direction politique, 7 avril 1885; sous-chef du cabinet du président du Conseil, ministre de la justice, 1er mai 1885; rédacteur à la direction politique, 31 décembre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1888.

NAGGIAR (Joseph-Paul), né le 17 octobre 1851; commis auxiliaire au consulat du Caire, 1er octobre 1871; commis de chancellerie au même poste, 1er octobre 1874; drogman auxiliaire, secrétaire-archiviste de l'agence et consulat général, 18 septembre 1880; médaille d'honneur pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique, 14 décembre 1883; chancelier de troisième classe, chargé des fonctions de secrétaire-archiviste, 15 décembre 1884; gérant du vice-consulat de Suez, 1er février 1887; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Mogador, 26 juillet 1887.

NAVENNE (Henri-Ferdinand de) ✻, né le 25 décembre 1849; licencié en droit; attaché à Rio-de-Janeiro, 5 juin 1875; à La Haye, 24 septembre 1877; à Rome (Saint-Siège), 1er juin 1879; secrétaire de troisième classe à Athènes, 27 décembre 1879; à Rome, 26 octobre 1880; attaché payé au Cabinet, 20 décembre 1882; à la direction politique, juin 1883; secrétaire de seconde classe à Madrid, 8 décembre 1885 (pour prendre rang du 15 octobre 1885); chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888; secrétaire à Rome (Saint-Siège), 24 novembre 1888; secrétaire de première classe, 28 juin 1889.

NAVONE (François-Martin), né le 16 janvier 1838; commis de chancellerie à Séville, 11 novembre 1864; à Madrid, 15 janvier 1873; chancelier de troisième classe à la Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1878; à Lima, 29 octobre 1883; chancelier de seconde classe, 12 avril 1887; à Messine, 28 février 1889.

NETTEMENT (François-Marie-Vincent), né le 31 mai 1843; commis de chancellerie à Madrid, 21 mai 1864; chancelier à Boston, 24 octobre 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Liverpool, 6 mars 1872; chancelier à Newcastle, 3 août 1872; à Glasgow, 2 août 1873; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877; à Montevideo, 19 avril 1879; à Guatemala (non installé), 21 juillet 1884; gérant de la chancellerie de La Haye, du 3 septembre au 7 novembre 1884; chancelier à Carthagène, 12 février 1885; à Liverpool, février 1886; chancelier de première classe, 26 décembre 1889.

NEUVILLE (Dominique-Eugène) ✻, né le 24 juillet 1849; commis de chancellerie à Francfort, 6 septembre 1872; à Vienne, 30 juin 1875; vice-consul à Algésiras, 1er mai 1876; à Vigo, 11 novembre 1879; chancelier à Lisbonne, 22 avril 1881; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Valence, 9 janvier 1882; consul à Gibraltar, 3 septembre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885; consul à Moscou, 20 avril 1886; à Bilbao, 22 décembre 1888.

NICAULT (Alfred-Amédée-Marie) ✻, né le 16 juin 1848; commis de chancellerie à Port-Louis (île Maurice), 16 octobre 1865; chancelier de troisième classe à la même résidence, 19 février 1875; chancelier de seconde classe, 26 octobre 1880; chancelier de première classe, 9 mars 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888; vice-consul de première classe, à Newport, 12 juin 1889.

NISARD (François-Auguste-Armand) O✻, né le 13 mai 1841; licencié en droit; attaché à la direction politique (contentieux), 6 juin 1864; attaché payé, 15 août 1869; rédacteur à la direction politique, 15 juillet 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; secrétaire d'ambassade de première classe, chargé de travaux particuliers, 18 septembre 1880; sous-directeur à la direction politique, 6 août 1881; officier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; ministre plénipotentiaire de seconde classe, chargé de la sous-direction des pays placés

sous le protectorat de la France, 18 juin 1885; premier délégué français à la commission chargée de préparer la délimitation des possessions anglaises et françaises à la côte occidentale d'Afrique (1889); ministre plénipotentiaire de première classe, 19 août 1889; directeur des affaires politiques et du contentieux, 19 octobre 1889.

NOAILLES (Emmanuel-Henri-Victurnien, marquis de) GO✻, né le 15 septembre 1830; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington, 12 mai 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Italie, 4 décembre 1873; officier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; ambassadeur à Rome, 18 juillet 1876; commandeur de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; grand-officier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; ambassadeur à Constantinople, 21 février 1882; en disponibilité, sur sa demande, 17 juillet 1886; chargé de travaux particuliers, 3 octobre 1889.

ORDEGA (Ladislas-Symphorien-Joseph) O✻, né le 25 août 1829; ancien élève de l'École d'administration; licencié ès lettres et en droit; attaché à la direction des consulats, 27 février 1855; attaché payé, 4 février 1857; commis principal, 28 octobre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; consul de seconde classe, 13 juin 1868; à Bosna-Seraï, 27 décembre 1869; à Civita-Vecchia, 14 juin 1873; mis en inactivité par suite de la suppression de ce poste, 4 novembre 1875; consul à Palerme, 18 décembre 1875; consul de première classe à Carthagène, 13 mars 1877; à Livourne, 2 février 1878; consul général à Trieste, 25 février 1880; à Anvers, 12 octobre 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tanger, 6 décembre 1881; officier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; ministre plénipotentiaire de première classe, 22 février 1884; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bucarest, 4 décembre 1884; en disponibilité, 12 octobre 1885; président de la Délégation française à la commission internationale des Pyrénées et délégué du Gouvernement français à la commission franco-espagnole des chemins de fer des Pyrénées, 4 décembre 1888.

ORDINAIRE (Olivier) ✻, né le 28 mars 1845; vice-consul de seconde classe au Callao, 23 janvier 1882; officier d'académie, 12 juillet 1886; à Tarragone, 30 août 1886; vice-consul de première classe, 30 décembre 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

ORDIONI (Dominique-François), né le 22 mars 1850; maire de Corte (1878-1882); vice-consul de seconde classe aux Dardanelles, 24 mars 1882; à Bourgas, 16 janvier 1886; à Kustendjé, 26 août 1886.

ORGEVAL (Robert-Joseph-Gaston, baron d') ✻, né le 26 juillet 1836; licencié en droit; attaché aux archives, 12 février 1857; à la direction politique, 10 janvier 1858; attaché payé, 6 mars 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; secrétaire-archiviste, 14 avril 1870; rédacteur, 15 juillet 1874; chef du bureau de la statistique (direction politique), 14 février 1877; secrétaire de première classe, chargé des mêmes fonctions, 13 décembre 1877; bibliothécaire du ministère des affaires étrangères, 23 janvier 1880.

ORMESSON (Olivier-Gabriel-François de Paule LEFEVRE comte d') O✻, né le 3 janvier 1849; licencié en droit; attaché à Bruxelles, 1867-1871; sous-préfet de Tonnerre, 24 mai 1876; de Dinan, septembre 1876; de Montluçon février 1877; démissionnaire, 16 mai 1877; préfet de l'Allier, 13 décembre 1877; officier d'académie, 1878; préfet des Basses-Pyrénées, avril 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, 5 juillet 1886; chargé d'affaires, du 13 juillet au 20 novembre 1886; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, et chargé en cette qualité des fonctions de chef du protocole, 20 septembre 1888.

Oursel (Paul-Louis), né le 22 février 1848; licencié ès lettres et en droit; attaché autorisé aux archives, 15 décembre 1874; attaché surnuméraire, 31 mars 1875; bibliothécaire adjoint, 4 août 1877; attaché indemnisé à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; attaché payé, 30 juin 1880; commis principal, 30 novembre 1883; rédacteur, 22 décembre 1888.

Outrey (Georges), né le 7 octobre 1847; drogman auxiliaire à Alexandrie, 24 août 1867; chargé du service du secrétariat au consulat général à Beyrouth, 2 novembre 1870; drogman sans résidence fixe, 21 avril 1873; chargé des fonctions de troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 13 août 1873; second troisième drogman de cette ambassade, 9 juin 1878; troisième drogman, 30 mars 1880; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880; second deuxième drogman, 4 mai 1881; drogman de seconde classe, 10 mars 1882; drogman de première classe, secrétaire archiviste de l'ambassade, 19 mai 1885; consul de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 30 juillet 1888.

Padoux (Georges), né le 21 février 1867; licencié en droit; attaché à la direction commerciale, 6 février 1890.

Paillard-Ducléré (Constant-Jules) ✻, né le 20 octobre 1844; licencié en droit; attaché aux archives, 30 mai 1866; à la direction politique, 10 juillet 1868; attaché payé, 5 juin 1874; secrétaire de troisième classe, en disponibilité, 11 septembre 1877; secrétaire de deuxième classe, sous-chef du cabinet, 14 décembre 1877; a fait partie, en qualité de secrétaire de deuxième classe, de la mission extraordinaire au Congrès de Berlin, juin 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; secrétaire de première classe hors cadre, en disponibilité, 24 décembre 1879; chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre à la direction politique, 16 juin 1882; conseiller d'ambassade hors cadre, 18 août 1882; délégué du gouvernement français à la commission franco-espagnole des chemins de fer des Pyrénées, 18 décembre 1883; ministre plénipotentiaire de seconde classe, en disponibilité, sur sa demande, 24 mai 1884; député de la Sarthe, 25 mai 1884; réélu le 4 octobre 1885; chargé de travaux particuliers, 4 décembre 1889.

Pain (Henri), 20 janvier 1860; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 25 septembre 1885; à la division des archives, 22 janvier 1889; attaché surnuméraire, 31 décembre 1889.

Paisant (Marcel-Charles-Auguste), né le 19 octobre 1867; licencié en droit, élève diplômé de l'École des sciences politiques; attaché à la direction politique, 6 février 1890.

Paléologue (Georges-Maurice), né le 13 janvier 1859; licencié en droit; attaché autorisé au Cabinet, 6 août 1880; attaché (service de l'analyse et des travaux réservés), 1er février 1882; chargé par intérim des fonctions de troisième secrétaire à Tanger, du 7 janvier au 15 mai 1883; secrétaire de troisième classe à Rome, 22 mai 1885; adjoint à la mission de M. Cogordan en Chine et en Corée, 5 août 1885; attaché payé à la direction politique, 1er novembre 1886; commis principal, 18 juillet 1889.

Panafieu (Hector-André de), né le 22 octobre 1865; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 24 novembre 1883; chargé des fonctions de secrétaire de troisième classe à Madagascar, 1er février 1888; secrétaire de troisième classe, 1er janvier 1890.

Partiot (Gaëtan) O✻, né le 17 novembre 1832; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 3 septembre 1853; élève-consul, 15 avril 1857; à Livourne, 7 janvier 1861; à Florence, 29 octobre 1861; consul de seconde classe à Galatz, 23 juillet 1863; à Carthagène, 11 janvier 1865; chevalier de la Légion d'honneur,

21 janvier 1866; consul à Valence, 27 décembre 1866; à Malaga, 5 juin 1869; consul de première classe, 27 décembre 1869; à Milan, 14 juin 1873; consul général à Barcelone, 23 janvier 1880; officier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884; officier de l'instruction publique, 14 juillet 1885; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Mexico, 8 décembre 1885; médaille d'or pour dévouement pendant l'épidémie cholérique à Barcelone, 12 décembre 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, chargé de travaux particuliers, 4 mai 1889.

PASCAL (Henry-Maqua), né le 25 novembre 1864; licencié en droit; attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État des travaux publics, 27 décembre 1883; attaché au cabinet du ministre des finances, 11 avril 1885; secrétaire particulier du ministre des travaux publics, 11 janvier 1886; officier d'académie, 14 juillet 1886; attaché autorisé au cabinet du ministre, 11 novembre 1886; secrétaire particulier du ministre, 17 juin 1889; secrétaire de 3e classe à Tanger, 12 mars 1890.

PASTEUR (Jean-Baptiste-Lucien), né le 2 novembre 1851; licencié en droit; attaché surnuméraire aux archives, 15 juin 1880; attaché payé à la comptabilité, 21 juillet 1880; attaché indemnisé à la direction politique, 29 août 1881; secrétaire de troisième classe à Rome, 5 mars 1882; à Copenhague, 21 octobre 1883; secrétaire de seconde classe, 31 octobre 1885; à Rome, 1er mars 1886; secrétaire de première classe, 28 juin 1889.

PATENÔTRE (Jules) C ✵, né le 20 avril 1845; licencié ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure; professeur de l'Université, 1867-1871; attaché à Athènes, 25 juin 1872; à Téhéran, 25 octobre 1873; attaché payé à la direction politique, 1er septembre 1875; rédacteur adjoint, faisant fonctions de deuxième secrétaire, à Buénos-Ayres, 15 septembre 1876; rédacteur à la direction politique, 25 décembre 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; secrétaire de première classe à Pékin, 7 décembre 1878; chargé d'affaires en Chine, 20 avril 1879; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 16 octobre 1880; ministre plénipotentiaire de première classe, 12 septembre 1883; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Pékin, 12 septembre 1883; officier de la Légion d'honneur, 10 avril 1884; chargé d'une mission spéciale en Annam et au Tonkin, avril 1884; a signé en qualité de plénipotentiaire le traité de Hué, 6 juin 1884; a signé en la même qualité le traité de paix conclu à Tien-tsin avec le gouvernement chinois, 9 juin 1885; en disponibilité, 10 juin 1886; chargé de travaux particuliers, 1er novembre 1886; commandeur de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887; président de la Délégation française à la commission internationale des Pyrénées et délégué du gouvernement français à la commission franco-espagnole des chemins de fer des Pyrénées, 20 décembre 1887; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tanger, 1er décembre 1888.

PATENÔTRE (Louis), né le 15 février 1857; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet du sous-secrétaire d'État, 30 octobre 1880; à Stockholm, 26 février 1881; attaché, 16 juillet 1881; à la direction politique, 16 août 1883; au cabinet du ministre, 19 novembre 1883; attaché payé, 13 mars 1884; attaché à la mission spéciale en Annam et au Tonkin, avril 1884; secrétaire de troisième classe à Pékin, 31 décembre 1884; à Bucarest, 24 avril 1886; secrétaire de seconde classe à Montevideo, 9 janvier 1888; à Tanger, 1er janvier 1890.

PATRIMONIO (Salvator) O ✵, né le 17 décembre 1836; licencié en droit, attaché à la direction des consulats, 1er juin 1860; attaché indemnisé à Florence, 20 août 1863; élève-consul à Livourne, 29 août 1865; à Bucarest, 30 octobre 1868; gérant de ce poste à diverses reprises en 1869, 1870, 1871; consul de seconde classe à La Canée, 30 décembre 1872; chargé de la gestion du consulat de Jérusalem, 30 octobre 1873; consul à la même résidence, 29 novembre 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; consul de première classe,

11 février 1879; à Beyrouth, 29 mars 1881; consul général, 7 octobre 1881; officier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; officier de l'instruction publique, 19 novembre 1883; ministre plénipotentiaire, chargé de la négociation du traité de paix avec les Hovas, 28 août 1885; chargé d'affaires au Monténégro, 3 février 1886; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Belgrade, 4 décembre 1888.

Paulze d'Ivoy de la Poype (Gédéon-Jacques-Christian) ✻, né le 7 juin 1851; licencié en droit; attaché à Washington, 10 août 1872; à Athènes, 27 septembre 1873; à Berne, 30 septembre 1874; attaché payé à la disposition, 31 décembre 1875; secrétaire de troisième classe au Chili, 11 août 1876; en disponibilité, 7 mai 1877; envoyé à Lisbonne, 29 novembre 1879; secrétaire de troisième classe, hors cadres, à Londres, 8 mai 1880; à Santiago (Chili), 26 novembre 1880; en retrait d'emploi, 21 décembre 1880; en disponibilité, 21 décembre 1882; secrétaire de deuxième classe hors cadres à Téhéran, 29 janvier 1889.

Pavie (Auguste-Jean-Marie) O✻, né le 31 mai 1847; ancien commis principal des postes et télégraphes en Cochinchine; chevalier de la Légion d'honneur, 28 décembre 1884; vice-consul de seconde classe à Luang-Prabang, 11 novembre 1885; vice-consul de première classe, 16 mars 1888; officier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888; consul de seconde classe et commissaire du Gouvernement de la République pour le règlement des questions de frontières en Indo-Chine, 30 octobre 1889.

Pellegrin (Paul) ✻, né le 14 août 1851; engagé volontaire pour la durée de la guerre (1870-1871); officier d'académie, 14 juillet 1880; chargé d'analyses de presse au cabinet du ministre, 7 avril 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1886; chargé de travaux particuliers, 2 août 1888; membre du comité d'admission et de classement de l'Exposition universelle (section des colonies de l'Océan indien), 8 février 1889; rédacteur, chargé de travaux particuliers au cabinet du ministre, 14 février 1890.

Pellegrini (Jean-Antoine-Louis), né le 9 mars 1848; commis de chancellerie à Valence, 29 octobre 1868, à Carthagène, 15 janvier 1873; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat de France à Bilbao, 17 juillet 1875; chancelier de troisième classe à Manille, 24 décembre 1875; à Sofia, 30 mars 1880, chancelier de seconde classe, 21 avril 1880; chancelier de première classe, 28 juillet 1884; à Lisbonne, 10 juin 1885; vice-consul de première classe, consul honoraire, à Varna, 18 novembre 1886; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat, 31 décembre 1888.

Pellet (Eugène-Antoine-Marcellin) ✻, né le 4 mars 1849; licencié en droit; membre de la Chambre des députés, de 1876 à 1885; secrétaire de la Chambre des députés, de 1880 à 1883; membre de la commission supérieure des archives du ministère de la marine, 13 mai 1883; consul de première classe à Livourne, 9 mars 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888; consul général à Naples, 28 mars 1889.

Pelletan (Édouard-Jean-Gilbert), né le 8 octobre 1854; expéditionnaire à titre provisoire à la comptabilité, 24 mars 1880; expéditionnaire (pour prendre rang du 1er avril 1880), 20 octobre 1880; attaché payé au bureau du départ, 22 janvier 1885; commis principal, 15 mars 1890.

Peretié (Antoine-Adolphe-Alfred) ✻, né le 22 janvier 1832; commis de chancellerie à Beyrouth, 1853; drogman auxiliaire à Scutari d'Albanie, 4 février 1857; mis en disponibilité, 20 janvier 1858; drogman sans résidence fixe, à Beyrouth, 19 janvier 1859; attaché, en qualité de secrétaire et d'interprète au vice-consulat à Mossoul, 12 juillet 1859; vice-consul à cette résidence, 27 juillet 1860; drogman-chancelier à Bagdad, 27 avril 1861; à Smyrne, 12 janvier 1867; consul honoraire, vice-consul à Mossoul, 25 avril 1873; consul de seconde classe à Bagdad, 28 septembre 1878; à Alep, 29 mai 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juil-

let 1885 ; à Damas, 17 novembre 1886 ; consul de première classe, 1er décembre 1886; au Caire, 28 mars 1888 (non installé); à Larnaca, 28 mars 1889.

PERETTI (Joseph-Antoine), né le 16 décembre 1835; commis de chancellerie à Newcastle, 5 avril 1862; chancelier à Birmingham, 18 avril 1865 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Ancône, 9 août 1870; à Malte, 19 février 1875; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877; à Lisbonne, 26 janvier 1882; à Gênes, 6 février 1883; chancelier de première classe, 17 septembre 1883.

PERNET (Auguste-Charles), né le 25 février 1842; licencié en droit; chancelier à Sainte-Marie de Bathurst, 10 juillet 1869 ; chargé des fonctions de rédacteur près la commission européenne du Danube à Galatz, 24 juillet 1869 ; admis à participer aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), août 1871 ; chancelier à Honolulu, 28 mars 1872 ; à Yokohama, 28 novembre 1878; chancelier de seconde classe, 27 décembre 1879 ; gérant du vice-consulat de Hiogo, 28 juillet-1er décembre 1880; à San-Francisco, 12 août 1880 ; à Palerme, 30 mars 1882 ; chancelier de première classe, 17 septembre 1883; à Alexandrie, 15 juillet 1884; vice-consul de première classe à Rangoon, 25 janvier 1886; consul honoraire, 25 janvier 1886 ; consul de seconde classe chargé du vice-consulat, 27 septembre 1886; consul à Manille, 18 avril 1889 (non installé); à Bombay, 28 mai 1889.

PERRETTE (Joseph-Napoléon) ✻, né le 18 décembre 1839 ; commis de chancellerie à Londres, avril 1863; chancelier à Christiania, 28 mars 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Glasgow, 9 août 1870; à Liverpool, 2 août 1873; chancelier de seconde classe, 24 décembre 1875 ; de première classe, 21 avril 1880; à Londres, 12 août 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884 ; consul de seconde classe, chargé de la chancellerie, 24 décembre 1888.

PERSAN (Boson-Charles-Hippolyte-Timoléon DOUBLET, marquis de) ✻, né le 21 septembre 1846 ; licencié en droit; attaché aux archives, 23 décembre 1866 ; attaché payé, 9 février 1871 ; attaché à la commission de liquidation d'Alsace-Lorraine (1874-1877); désigné pour remplir les fonctions de troisième secrétaire à Lima, 1er avril 1878; à Rio-de-Janeiro, 9 septembre 1880; secrétaire de seconde classe, 27 octobre 1881; à Belgrade, 15 septembre 1883; à Vienne, 15 juillet 1884 ; rédacteur à la direction politique (bureau de la presse), 28 décembre 1888; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

PESOLI (Édouard), né le 31 octobre 1845 ; commis de chancellerie à San-Francisco, 14 février 1874; chancelier de troisième classe à Chicago, 28 décembre 1878 ; secrétaire du commissariat français de l'Exposition de Melbourne, 7 mai 1880; chancelier à Melbourne, 22 juillet 1880; chancelier de seconde classe, 17 septembre 1883 ; à San-Francisco, 15 octobre 1885 ; chancelier de première classe, 16 juin 1888.

PETITEVILLE (Charles-Guillaume-Robert GOUHIER, vicomte de) ✻, né le 3 mai 1847 ; attaché à Saint-Pétersbourg, 10 mai 1867 ; à Vienne, 14 octobre 1869 ; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 2 juin 1874 ; à Londres, 31 décembre 1875; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 3 mai 1878 ; chevalier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1879; secrétaire de deuxième classe à Constantinople, 20 avril 1880; à Londres, 16 mars 1882; secrétaire de première classe, 1er octobre 1882 ; consul général à Beyrouth, 3 février 1886.

PETIT-PIERRE (William-Louis-Napoléon) ✻, né le 30 novembre 1838; commis de chancellerie à Genève, 1er juillet 1859 ; chancelier à Dantzig, 30 juillet 1863 ; chancelier à Francfort, 12 janvier 1868 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe, 13 mars 1877 ; à Bruxelles, 16 août 1879 ; consul honoraire, 28 octobre 1880 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; consul de seconde classe, 9 mars 1885.

Piat (Émile-Victorien), né le 29 mai 1858; commis de chancellerie à Smyrne, 15 janvier 1879; à Tunis, 25 juillet 1881; commis de drogmanat à Tripoli de Barbarie, 5 avril 1883; drogman de troisième classe, drogman-chancelier à Zanzibar, 15 juillet 1884; drogman de seconde classe et premier drogman à Tanger, 26 juillet 1887; premier drogman à Tripoli de Barbarie, 8 avril 1890.

Piat (Louis-Joseph-Lucien), né le 21 mars 1854; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; drogman adjoint, hors cadre, chargé des fonctions de drogman-chancelier à Bagdad, 8 janvier 1881; gérant du vice-consulat de Bassorah, du 4 juillet 1882 au 30 avril 1884; drogman adjoint à Constantinople, 15 juillet 1884; drogman-chancelier à Andrinople, 4 mai 1885; officier d'académie, 14 juillet 1885; chargé des fonctions de chancelier au Pirée, 1er mars 1887; drogman de seconde classe et drogman-chancelier à Alep, 12 septembre 1887; vice-consul de seconde classe à Bassorah (non installé), 26 octobre 1888; à Bender-Bouchir, 22 décembre 1888.

Piccioni (Camille-Vincent-Emmanuel), né le 25 novembre 1859; licencié en droit; attaché à la direction politique, 26 janvier 1884; au cabinet (service de la presse), 1er janvier 1885; secrétaire de troisième classe hors cadres, 22 juillet 1887; officier d'académie, 5 janvier 1890.

Pierlot (Armand-Louis, baron) ✻, né le 9 août 1854; licencié en droit; attaché au archives, 22 juillet 1874; à la direction politique, 10 janvier 1876; à Berne, 23 mars 1877; à la direction politique, 15 mai 1878; attaché payé au cabinet, 1er février 1880; chargé des fonctions de commis principal, 6 novembre 1880; commis principal, 4 novembre 1881; sous-chef du cabinet par intérim, 30 juin 1882; sous-chef du cabinet, 9 août 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 6 février 1883; à la disposition du directeur politique, 28 février 1883; commis principal à la direction politique, 28 novembre 1883; chargé des fonctions de rédacteur, 23 juillet 1886; rédacteur, 11 janvier 1888.

Pierret (Maximilien-Henri) ✻, né le 14 janvier 1828; attaché à la chancellerie du consulat à San-Francisco du 12 octobre 1850 au 15 février 1854; admis à prendre part aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 16 février 1854; chancelier à Palerme, 6 décembre 1854; à Civita-Vecchia, 5 janvier 1855; agent vice-consul à Bologne, 25 août 1861; chancelier de l'ambassade à Vienne, 17 novembre 1862; consul honoraire, 17 février 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 19 décembre 1866; consul de seconde classe à Bombay, 31 octobre 1868; chargé de la gestion du consulat général à Montevideo, du 27 août 1873 au 1er mars 1876; consul à Yokohama, 31 décembre 1876; consul de première classe, 10 mars 1878; chargé de la gestion du consulat de France à Hongkong, 13 juillet 1880; consul à Rio-de-Janeiro, 18 septembre 1880; consul général et chargé d'affaires à Quito, 21 février 1882; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 2 janvier 1887; en disponibilité, 14 mai 1887; chargé de mission à Caracas, 17 avril 1888.

Pilet (Raymond), né le 8 août 1852; docteur en droit; commis de chancellerie à Newcastle, 13 août 1875; admis à participer aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), 24 décembre 1876; commis de chancellerie à Liverpool, 13 octobre 1877; à Carthagène, 24 mai 1878; à Cadix, 15 janvier 1879; chancelier de troisième classe à Guatemala, 29 juillet 1879; à Bosna-Seraï (non installé), 29 juillet 1882; à Mannheim, 26 juillet 1883; chancelier de seconde classe, 1er mai 1884; chancelier de première classe, 16 juin 1888.

Pilinski (Joseph-Constantin), né le 1er septembre 1850; attaché à la direction des fonds, 25 août 1874; attaché payé, 15 octobre 1875; commis principal, 12 juillet 1881; rédacteur, 27 décembre 1888; consul de seconde classe chargé du vice-consulat de Rangoon, 18 avril 1889.

Pina de Saint-Didier (François-Hippolyte, comte Arthus de) O✻, né le 16 juillet 1830; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 18 mai 1852; attaché payé,

1er avril 1854; élève-consul, 9 janvier 1856; à Naples, 15 janvier 1856; consul de seconde classe à Padang, 30 septembre 1862; à Civita-Vecchia, 28 juin 1865; à Rotterdam, 13 avril 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; à Gibraltar (non installé), 9 juin 1869; à Rotterdam, 27 novembre 1869; consul de première classe, 30 décembre 1872; officier d'académie, 1er octobre 1877; consul général à Hambourg, 30 mars 1880; commissaire du Gouvernement à l'exposition internationale d'animaux ruraux de Hambourg, 29 juin 1883; officier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Pérou, 31 décembre 1884; officier de l'instruction publique, 1er janvier 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 28 décembre 1888.

PINA DE SAINT-DIDIER (Marie-François-Joseph de), né le 4 octobre 1861; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-interprète à Mandalay, 17 mars 1885; interprète de troisième classe à Bangkok, 26 décembre 1889.

PINARD (Charles-Albert), né le 24 février 1852; vice-résident de seconde classe à Majunga, 12 avril 1886; vice-résident de première classe, 25 mai 1888; vice-consul de première classe, 26 janvier 1889; à Nisch, 28 mai 1889.

PINGAUD (Édouard) ❋, né le 7 avril 1844; licencié en droit; commis de chancellerie à Livourne, 13 juillet 1869; à Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1870; chancelier de troisième classe à Dusseldorf, 25 novembre 1874; chancelier de seconde classe à Saint-Pétersbourg, 27 décembre 1879; chancelier de première classe, 26 octobre 1880; consul de seconde classe chargé de la chancellerie, 2 novembre 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 16 novembre 1889.

PIQUE (Maurice-Louis-Alphonse), né le 31 mars 1866; attaché surnuméraire à la comptabilité, 17 avril 1889.

PLANCY (Georges-Auguste-Charles GODARD D'AUCOUR, baron de) O❋, né le 1er janvier 1844; licencié en droit; attaché à la direction politique, 8 février 1867; attaché payé, 11 janvier 1873; commis principal, 1er juin 1876; rédacteur, 13 décembre 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; secrétaire de première classe à Berlin, 29 décembre 1881; officier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884; ministre plénipotentiaire de seconde classe et mis, sur sa demande, en disponibilité, 1er juillet 1885.

PLANTET (Eugène), né le 18 octobre 1855; licencié en droit; employé à la Caisse des dépôts et consignations, 11 janvier 1875-20 mai 1881; attaché autorisé aux archives, 20 mars 1885; attaché, 2 janvier 1886; attaché payé, 13 juin 1888.

POGNON (Paul-Pascal-Henri), né le 13 mai 1853; licencié en droit; élève diplômé de l'École des langues orientales et de l'École des hautes études; attaché à la direction des consulats, 9 mai 1879; consul suppléant à Tripoli de Barbarie, 27 septembre 1881; à Beyrouth, 21 mai 1882; mission du ministère de l'instruction publique en Syrie, avril 1884; consul suppléant à Tripoli de Barbarie, 30 mai 1884; consul de seconde classe, 8 août 1887; à Bagdad, 10 février 1890.

POLLIO (Joseph), né le 21 octobre 1852; vice-consul de seconde classe à Fiume, 31 octobre 1880; officier d'académie, 1er janvier 1882; vice-consul à Figueras, 14 février 1882; à Port-Bou, 28 février 1883; à Almeria, 3 septembre 1883; vice-consul de première classe, 9 mars 1885; à Alicante, 26 août 1886; consul honoraire, 23 juillet 1887; à Valence, 22 octobre 1887.

POMMAYRAC (Jean-Pierre-Camille de), né le 7 juin 1850; licencié en droit; administrateur des affaires indigènes en Cochinchine de novembre 1871 au 28 mars 1881; chancelier de troisième classe, 20 juillet 1881; à Tunis, 25 juillet 1881; à Galatz (non installé), 10 mars 1882; à Guatémala, 29 juillet 1882; à Hong-Kong, 15 juin 1883; à Shanghaï, 15 juillet 1884; à Santiago du Chili, 27 août 1886; chancelier de seconde classe, 1er décembre 1886.

Pons (Gaston), né le 3 octobre 1845 ; commis de chancellerie du consulat de France à Smyrne, 29 juillet 1864 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Scutari, 12 novembre 1873 ; chancelier à Larnaca, 28 décembre 1878 ; chancelier de seconde classe, 22 avril 1881; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Salonique, 15 juillet 1884 ; chancelier de première classe, 1er décembre 1886 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à La Canée, 6 octobre 1887 ; chancelier au Pirée, 21 décembre 1889.

Ponsignon (Marie-Alexis-Arthur) O✻, né le 22 décembre 1838 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er juin 1860 ; attaché payé, 10 novembre 1863 ; commis principal, 22 mars 1873 ; rédacteur adjoint, 12 décembre 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878 ; rédacteur, remplissant les fonctions de secrétaire-archiviste, 1er février 1880 ; consul de première classe à Carthagène, 30 décembre 1880 ; à Cadix, 31 décembre 1884 ; consul général, 7 mars 1885 ; à Barcelone, 12 novembre 1887 ; commissaire général à l'Exposition internationale de Barcelone en 1888 ; officier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1888.

Pontbellanger (Georges-Michel Lafreté d'Amphernet, comte de), né le 20 janvier 1853 ; licencié en droit ; attaché à Vienne, 5 juillet 1877 ; à la direction des affaires politiques, 1er février 1880 ; démissionnaire, 11 juillet 1880 ; adjoint au représentant du protectorat français au Cambodge, janvier 1882 ; substitut du procureur de la République à Saïgon, janvier 1884 ; substitut du procureur général de la République en Cochinchine, août 1884 ; réintégré dans les cadres et attaché payé à la direction des affaires politiques (pour prendre rang du 1er janvier 1886), 8 août 1887 ; chargé des fonctions de commis principal, 18 juillet 1889.

Portalis (Edmond), né le 21 janvier 1847 ; commis de chancellerie à Beyrouth, 7 octobre 1865 ; drogman sans résidence fixe, attaché au même poste, 30 octobre 1873 ; médaille d'honneur en or (1875) pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique ; drogman-chancelier à Damas, 28 décembre 1878 ; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880 ; drogman de seconde classe, 10 mars 1882 ; drogman de première classe, 21 juin 1888.

Potier (Achille-Louis-Henri, comte de), né le 18 novembre 1858 ; commis de chancellerie à New-York, 19 juillet 1884 ; à Anvers, 12 novembre 1886 ; chancelier de troisième classe à Port-au-Prince, 30 janvier 1889 ; en disponibilité, 4 février 1890 ; chancelier à Gibraltar, 23 mai 1890.

Pourtalès-Gorgier (Arthur, comte de) ✻, né le 31 août 1844 ; licencié en droit ; attaché à Darmstadt, 26 janvier 1866 ; à Rome, 18 juillet 1868 ; à Athènes, 7 août 1869 ; à Washington ; à Londres, 15 janvier 1875 ; secrétaire de troisième classe à Washington, 27 juillet 1875 ; à Pékin, 1er mars 1876 ; en disponibilité, 29 août 1877 ; agent vice-consul à Mostar, 8 mai 1880 ; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880 ; chargé de la gestion du consulat de Foutchéou, 31 octobre 1880 ; consul de seconde classe à Santiago de Cuba (non installé), 12 mai 1882 ; à Batavia, 12 avril 1883 ; à Carthagène, 31 décembre 1884 ; à New-castle, 9 octobre 1885 ; officier d'académie, 31 décembre 1885 ; consul de première classe, 6 août 1887 ; à Messine, 26 juillet 1888 ; à Palerme, 18 avril 1889 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Pradère-Niquet (Fernand), né le 9 mars 1850 ; services militaires du 7 janvier 1868 au 7 janvier 1875 ; commis de chancellerie à Bruxelles, 4 septembre 1876 ; gérant du vice-consulat de Liège, du 29 mai au 8 septembre 1879 ; chancelier de troisième classe à Danzig, 20 novembre 1879 ; gérant du consulat de Riga, du 25 décembre 1880 au 17 mars 1881 ; chancelier à Varsovie, 1er septembre 1882 ; chancelier de seconde classe, 9 mars 1885 ; à Livourne, 14 novembre 1885.

Prinet (Gaston-Auguste-Lucien), né le 28 décembre 1856 ; licencié en droit ; attaché

à la direction politique, 1er février 1881 ; secrétaire de troisième classe à Tokio, 15 septembre 1883 ; à Athènes, 26 mai 1885 ; attaché payé à la direction des affaires politiques, chargé des fonctions de commis principal au cabinet du ministre, 23 décembre 1886 ; commis principal, 14 mai 1887 ; à la direction politique, 15 mars 1889.

Quillet Saint-Ange (Ange-Armand-Auguste-Henri), né le 1er janvier 1856; commis de chancellerie à la Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1884 ; à Barcelone, 18 août 1886; à Santander, 12 novembre 1887 ; chancelier de troisième classe et mis sur sa demande en disponibilité, 31 décembre 1888.

Quincy (Gustave-Marie-César, comte de Ville de), né le 23 juillet 1840; commis de chancellerie à Naples, 14 février 1863; chancelier à Cologne, 28 mars 1868; à Pesth, 25 avril 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Munich, 2 août 1873; chancelier de seconde classe, 19 février 1875; de première classe, 12 décembre 1877 ; à Vienne, 21 avril 1880; consul de seconde classe, 26 juillet 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; consul de première classe, 16 juin 1888.

Raad (Alexandre), né le 4 mai 1856 ; en service à l'administration tunisienne, le 18 octobre 1883; drogman de troisième classe, hors cadres, 31 octobre 1889.

Raffray (Achille) ✳, né le 17 octobre 1844 ; chargé de missions scientifiques dans l'Afrique orientale (Abyssinie et Zanzibar), juin 1873 à avril 1875 ; dans les îles de la Sonde, les Moluques et la Nouvelle-Guinée, juin 1876 à décembre 1877 ; officier d'académie, 18 avril 1876; vice-consul à Massouah, 8 février 1879; officier de l'instruction publique, 15 avril 1882; vice-consul à Tamatave, 29 avril 1882; consul honoraire, vice-consul à Aden, 1er mai 1884 ; vice-consul de première classe, 28 juillet 1884 ; consul de seconde classe à Zanzibar, 4 mai 1885 ; délégué intérimaire à la commission de délimitation du Sultanat de Zanzibar, décembre 1885-avril 1886 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1885; consul à Singapore, 25 avril 1887.

Raindre (Gaston) O ✳, né le 10 janvier 1848 ; licencié en droit; élève à l'École navale, du 1er octobre 1864 au 7 décembre 1865; attaché à la direction des consulats, 4 juin 1870; élève-consul, 1er avril 1875; à Bucarest, 30 septembre 1875; gérant du consulat de France au Caire, puis de l'agence et consulat général en Égypte, 13 novembre 1876-12 décembre 1878; attaché payé à la direction politique à la disposition de l'agent et consul général en Égypte, 21 novembre 1877; secrétaire de deuxième classe (hors cadre) à la disposition du gouverneur général de la Cochinchine, 27 mai 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; rédacteur à la direction politique, 18 septembre 1880; chargé par intérim de l'agence et consulat général en Égypte du 25 septembre 1882 au 5 novembre 1883 ; conseiller d'ambassade à Berlin, 4 novembre 1883 ; secrétaire de la conférence africaine de Berlin, 1884-1885 ; officier de la Légion d'honneur, 3 janvier 1888.

Rais (Pierre-Henri) ✳, né le 26 juillet 1838; attaché à la direction des archives (chancellerie), 1er octobre 1859; attaché payé, 1er janvier 1862; commis principal 27 décembre 1871; rédacteur, 4 août 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; rédacteur au contentieux (droit privé), 1er février 1880 ; à la direction des affaires commerciales, 15 février 1882.

Ramoger (Paul-Ernest), né le 9 septembre 1855 ; vice-consul de seconde classe à Savone, 19 mai 1885.

Ranchot (Achille), né le 31 mars 1860; services dans l'administration coloniale en Cochinchine (1882-1886); commis de résidence en service détaché à la résidence générale à Tananarive, 13 mars 1886; chancelier de résidence, 1er juillet 1886 ; chancelier de deuxième classe, 11 février 1888; vice-résident de deuxième classe, 22 mai 1888; vice-consul de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 16 juillet 1888.

Ratard (Louis-Onésime), né le 28 février 1852; commis de chancellerie à Newcastle, 9 avril 1873; à Barcelone, 10 juillet 1874; chancelier de troisième classe à Honolulu, 28 novembre 1878; à la Havane, 25 février 1882; chancelier de deuxième classe, 6 février 1883; à Buenos-Ayres, 15 juillet 1884; à Lisbonne (consulat), 18 novembre 1886; chancelier de première classe, 25 juin 1887; consul honoraire chargé des mêmes fonctions à Lisbonne (légation), 31 décembre 1888.

Raybaud (Louis-Octave), né le 29 mai 1861; commis de chancellerie à Swansea, 19 décembre 1882; à Livourne, 12 février 1885; à Rome (Quirinal), 30 mai 1885; à Livourne, 10 février 1887; à Milan, 28 décembre 1888; chancelier de troisième classe à Hong-Kong, 4 février 1890.

Regnault (Eugène-Louis-Georges), né le 28 décembre 1857; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet, 1er mars 1883; attaché, 16 juillet 1883; en mission à Tunis, 20 mai 1884; consul suppléant attaché à la résidence générale (Tunis) (pour prendre rang du 15 décembre 1885), 20 avril 1886; consul de deuxième classe, 31 décembre 1888.

Renucci (Pierre-Paul-Louis-Ange-Joseph), né le 29 juin 1854; commis de chancellerie à Livourne, 24 août 1877 (naturalisé le 24 mars 1883); chancelier de troisième classe à Charleston, 10 février 1887; à Honolulu (non installé), 30 août 1887; chargé des fonctions de commis de chancellerie à Livourne, 28 décembre 1887.

Renucoli (Jean-François), né le 3 mars 1832; commis de chancellerie à Montevideo, 30 octobre 1865; chancelier de troisième classe à Buenos-Ayres (consulat), 25 novembre 1874; à Montevideo, 24 décembre 1875; chancelier de seconde classe à Trieste (non installé), 27 février 1879; à Turin, 19 avril 1879; vice-consul de seconde classe à Civita-Vecchia, 31 mars 1881; vice-consul de première classe, 28 juillet 1884; consul honoraire, 14 novembre 1885; chargé du consulat de Fernambouc, 14 mai 1887; consul de seconde classe, 9 août 1887.

Reverseaux de Rouvray (Jacques-Marie-Ferdinand-Frédéric Guéau, marquis de) ✵, né le 6 mars 1845; licencié en droit; attaché à la direction politique, 6 novembre 1866; attaché payé, 30 juin 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; secrétaire de deuxième classe (hors cadre), désigné à Tanger, 15 décembre 1875; nommé secrétaire de deuxième classe à Tanger, 31 décembre 1875; chargé d'affaires, du 20 juillet 1876 au 5 mars 1877; rédacteur au cabinet, 20 novembre 1877; secrétaire de deuxième classe hors cadre (commission des Pyrénées), 8 mars 1879; secrétaire de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 25 mars 1879; secrétaire de première classe à Rome, 20 avril 1880; conseiller d'ambassade, 1er avril 1882; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Belgrade, 6 mars 1884; délégué de France à la commission européenne du Danube, 12 octobre 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 28 décembre 1888.

Révoil (Georges-Emmanuel-Joseph) ✵, né le 24 janvier 1852; engagé volontaire, 1870; sous-lieutenant d'infanterie, 1871; démissionnaire, 1875; chargé par le ministère de l'instruction publique de deux missions scientifiques dans l'Afrique orientale (1879-1884) (1885-1886); officier d'Académie, 3 janvier 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 4 août 1882; officier de l'Instruction publique, 8 avril 1885; consul honoraire, 4 août 1885; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Bassorah (non installé), 10 août 1887; chargé du vice-consulat de San-José de Costa-Rica, 26 octobre 1888.

Reynaud (Paul-Louis) ✵, né le 6 décembre 1843; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 24 juillet 1866; attaché indemnisé au consulat de Buénos-Ayres, 13 mai 1868; chargé des fonctions de chancelier du consulat à Bahia, 16 juillet 1869; chargé de la gestion du consulat, du 8 novembre 1870 au 22 sep-

tembre 1873; élève-consul, 22 mai 1872; chargé de la gestion du consulat à Panama, du 1er septembre 1874 au 1er avril 1875; du consulat général à Port-au-Prince, du mois de juin au 31 juillet 1875; du consulat à la Nouvelle-Orléans, du 29 avril 1876 au 1er septembre 1877; consul de seconde classe au Cap de Bonne-Espérance, 13 mars 1877; à Cadix, 1er avril 1881; consul de première classe, 1er mars 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884; consul à Buénos-Ayres, 31 décembre 1884; consul général et chargé d'affaires à Guatemala, 1er décembre 1886.

Rheins (Ernest), né le 7 juin 1840; commis de chancellerie à Tiflis, 5 juillet 1873; chancelier de troisième classe à la même résidence, 6 août 1875; vice-consul à Batoum, 21 décembre 1878; mis en retrait d'emploi, 8 janvier 1881; gérant de la chancellerie du consulat de Genève du 10 septembre au 10 novembre 1884; du vice-consulat de Nisch, du 18 décembre 1884 au 24 février 1885; chancelier de seconde classe à Calcutta, 5 mai 1885; chancelier de première classe, 16 juin 1888; à Dublin, 25 juin 1888.

Riballier des Isles (Charles) ☼, né le 10 février 1834; commis de chancellerie à New-York, 12 août 1869; chancelier de troisième classe à Charleston, 2 août 1873; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Québec, 4 juillet 1875; titulaire de cette chancellerie, 24 décembre 1875; chancelier de seconde classe, 27 décembre 1879; à Washington, 1er juillet 1881; chancelier de première classe, 30 octobre 1883; vice-consul à Terre-Neuve, avec le titre de consul honoraire, 3 décembre 1885; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat, 27 juin 1887; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888.

Ribot (Alexandre), né le 7 février 1842; licencié ès lettres et en droit; avocat à la cour d'appel de Paris; directeur des affaires criminelles au ministère de la justice; secrétaire général du ministère de la justice et conseiller d'État en service extraordinaire; député du Pas-de-Calais, 7 mars 1878; réélu le 21 août 1881, le 3 mars 1887 et le 22 septembre 1889; rapporteur général du Budget de 1883; professeur à l'école des sciences politiques; ancien président de la société de législation comparée et de la société générale des prisons; ministre des affaires étrangères, 17 mars 1890.

Ricard (Eugène) ☼, né le 19 décembre 1840; agent vice-consul à Bengazi, 4 décembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 mars 1885; vice-consul de première classe, 22 août 1885; consul honoraire, 26 décembre 1885.

Richemont (Jean-Frédéric-Roger, comte Panon Desbassayns de) Ⓜ, né le 11 février 1851; décoré de la médaille militaire en 1870; attaché à Bruxelles, 4 juillet 1873; à Vienne, 20 octobre 1873; à Tanger, 21 octobre 1875; à la direction politique, 25 août 1877; à Lisbonne, 1er décembre 1877; secrétaire de troisième classe à Santiago du Chili, 16 février 1878; à Tanger, 25 novembre 1880; à Buénos-Ayres, 26 juillet 1881; secrétaire de seconde classe à Lima, 6 juin 1882; à Belgrade, 15 juillet 1884; secrétaire de première classe et mis sur sa demande en disponibilité, 15 juillet 1886.

Riffault (Auguste-Charles-Frédéric), né le 20 mars 1854; élève à l'École spéciale militaire, octobre 1874; sous-lieutenant de cavalerie, 1er octobre 1876; attaché à la direction politique, 11 mai 1880; à Madrid, 12 mai 1880; à la direction politique, 7 janvier 1881; secrétaire de troisième classe à Athènes, 15 septembre 1881; attaché payé à la direction politique, 8 décembre 1885; commis principal, 15 novembre 1886.

Rigoreau (Auguste-Julien), né le 28 août 1855; commis de chancellerie à San-Francisco, 15 janvier 1879; chancelier de troisième classe à Hong-Kong, 15 juillet 1884; à Sydney, 23 novembre 1888; chevalier de deuxième classe, 20 janvier 1890.

Ring (Maximilien-Napoléon-Théodore, baron de) C☼, né le 15 février 1834; docteur

en droit; attaché à Berlin, 6 juin 1859; attaché indemnisé à Berlin, 18 février 1861; attaché à l'ambassade extraordinaire du maréchal de Mac-Mahon à Kœnigsberg, 5 octobre 1861; secrétaire de troisième classe à Berlin, 13 octobre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe à Berlin, 22 juin 1867; à Vienne, 1er septembre 1868; sous-chef du cabinet, 18 mai 1870; a rempli les fonctions de chef du cabinet pendant le siège de Paris; a fait partie de la mission de M. Jules Favre à Ferrières; secrétaire à la commission d'armistice avec l'Allemagne; secrétaire de première classe, 11 février 1871; désigné à Vienne, 15 mars 1871; a pris part, en qualité de plénipotentiaire *ad hoc*, aux conférences de Rouen, 18 mars 1871; a repris, à l'issue de ces conférences, ses fonctions de premier secrétaire à l'ambassade à Vienne; officier de la Légion d'honneur, 23 mai 1873; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, commissaire du gouvernement français pour l'organisation de la Roumélie orientale, 26 août 1878; chargé de l'agence et consulat général en Égypte, 22 novembre 1879; en disponibilité, 25 mars 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bucarest, 27 décembre 1881; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er mars 1882; en disponibilité, 4 décembre 1884; commandeur de la Légion d'honneur, 23 décembre 1884; chargé, à titre intérimaire, de la direction des affaires politiques, 9 avril 1885; en disponibilité, 24 novembre 1885.

Ripert-Monclar (Joseph-Anne-Amédée-François, marquis de) ✱, né le 31 mai 1844; licencié en droit; archiviste paléographe, attaché à la direction politique, 20 novembre 1864; détaché pour remplir les fonctions de troisième secrétaire à Mexico, 12 janvier 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; attaché payé à la direction politique, octobre 1867; secrétaire de troisième classe à Lima, 6 octobre 1869 (chargé d'affaires, 23 mai 1870 au 17 avril 1871); chargé d'affaires à Santiago (Chili), du 1er juillet 1872 au 18 février 1873; confirmé comme secrétaire de cette légation; consul de seconde classe, à Tiflis, 18 juin 1873; à Brême, 13 mars 1877; à Stuttgart, 27 avril 1878; consul de première classe, 13 juillet 1880; à Florence, 2 décembre 1880; officier d'académie, 2 août 1881; chargé du consulat général à Montevideo, 29 juin 1882; consul général à la même résidence, 19 juillet 1883; à Bogota (non installé), 31 décembre 1884; à Québec, 19 mai 1885; à Amsterdam, 8 décembre 1885; à la Havane, 26 mars 1889.

Ristelhueber (Paul-Octave) ✱, 19 juillet 1849; élève-interprète à Pékin, 10 janvier 1869; chargé de la gestion du consulat à Tien-tsin, du 9 mars au 15 juillet 1874; interprète-chancelier de ce poste, 7 août 1875; chargé de la gestion du consulat à Foutchéou, 9 mai 1877; interprète du consulat général à Sanghaï, 19 avril 1879; interprète-chancelier à Pékin, 6 mars 1880; inscrit dans la seconde classe des interprètes, 18 septembre 1880; interprète de première classe, premier interprète à Pékin, 21 février 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; chargé du consulat de Canton, 1er septembre 1882; consul de seconde classe, 10 mars 1883; à Tien-tsin, 1er mai 1884; consul de première classe, 12 mars 1886; consul général, 26 mars 1889.

Ritt (Georges-Marie-Marcel), né le 27 septembre 1864; licencié en droit; attaché à la direction politique, 25 janvier 1886; détaché à la direction commerciale du 30 janvier 1886 au 1er février 1887; attaché à Tanger, 28 février 1887; secrétaire de troisième classe à Caracas, 28 décembre 1888.

Robert (Louis-Honoré-Jules) ✱, né le 15 novembre 1837; commis de chancellerie à Constantinople, du mois de septembre 1853 au 7 juin 1856; chargé des fonctions de drogman auxiliaire à Scutari d'Albanie, 7 juin 1856; drogman auxiliaire, 20 février 1858; gérant du vice-consulat, du 2 mai au 4 décembre 1858; drogman-chancelier du consulat institué dans cette résidence, 25 avril 1859; gérant de ce consulat, du 3 septembre 1859 au 10 août 1860; chargé des fonctions

de second troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 23 octobre 1860; second troisième drogman de cette ambassade, 6 février 1861; chargé d'une mission à Marrach, du 2 janvier au 23 avril 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; premier troisième drogman de l'ambassade, 27 décembre 1866; second drogman de l'ambassade, 20 février 1873; envoyé à Salonique en qualité de délégué de l'ambassade, du 7 mai au 16 juin 1876; consul de seconde classe, chargé des fonctions de second drogman de l'ambassade, 10 juillet 1877; inscrit dans la première classe des drogmans, 18 septembre 1880; consul de première classe hors cadre, 10 mars 1882; premier drogman de l'ambassade, 19 mai 1885; consul général, 30 juillet 1888.

ROBERT (Joseph-Auguste-Félix), né le 18 août 1835; agent consulaire rétribué à Larisse, 1er février 1867; vice-consul à Larisse et Volo, 29 août 1874; vice-consul de première classe, 28 juillet 1884.

ROCHEFORT (Louis-Charles-Eugène), né le 27 juillet 1858; licencié en droit; attaché à la direction politique, 16 juillet 1881; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 12 janvier 1884; à Montevideo, 1er mars 1886; à Lisbonne, 24 juin 1886; mis sur sa demande en disponibilité, 17 juin 1887.

ROCHER (Émile), né le 19 novembre 1846; résident de première classe hors cadres et directeur des douanes en Annam et au Tonkin, 21 septembre 1886; consul de deuxième classe à Mong-tzee, 6 novembre 1888.

ROGER (Henri-Louis-Armand) ✻, né le 13 décembre 1845; attaché à la direction de la comptabilité, 12 août 1869; attaché payé, 9 août 1870; (services militaires 1870-1871); commis principal, 12 janvier 1875; rédacteur, 28 juin 1877; chef de bureau, 21 mars 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 4 juillet 1882; chef de la division des fonds et de la comptabilité, 5 novembre 1883; officier d'académie, 31 décembre 1885.

ROGER (Ferdinand) ✻, né le 29 octobre 1857; attaché à la direction de la comptabilité, 20 janvier 1876; attaché payé, 2 mars 1877; à la direction du personnel et des fonds, 21 mars 1882; à la direction des fonds et de la comptabilité, 20 octobre 1882; commis principal, 22 novembre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889; chef de bureau, agent comptable des chancelleries, 24 décembre 1889.

ROMAN (Philippe) ✻, né le 31 juillet 1839; brevet d'ingénieur civil de l'École centrale; attaché au cabinet et secrétariat, 20 février 1875; archiviste au cabinet (service de la presse), 30 octobre 1877; sous-chef du service de la presse, 1er mai 1879; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1880; en disponibilité, 24 décembre 1881; réintégré dans ses fonctions de sous-chef du bureau de la presse, 7 mars 1882; chef du bureau de la presse, 26 janvier 1883.

RONZEVALLE (Ferdinand-Frédéric), né le 4 mai 1830; drogman auxiliaire du vice-consulat à Philippopoli, 1855; chargé de la gestion de ce poste, du 15 octobre 1859 au 3 juin 1860 et du 21 avril 1862 au 20 avril 1864; transféré au vice-consulat d'Andrinople, 25 janvier 1868; gérant de ce poste, du 11 avril au 9 novembre 1868; drogman sans résidence fixe, 31 août 1877; drogman-chancelier à Philippopoli, 28 décembre 1878; à Andrinople, 19 avril 1879; inscrit dans la troisième classe des drogmans, 18 septembre 1880; drogman de deuxième classe, 4 avril 1882; drogman-chancelier à Beyrouth, 16 janvier 1885; drogman de première classe, 15 mars 1887; premier drogman à Beyrouth, 16 décembre 1887.

ROQUE-FERRIER (Fernand), né le 20 février 1859; élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève-drogman à Tauris, 19 décembre 1882; drogman de troisième classe à Téhéran, 19 mars 1885; drogman-chancelier à Tauris, 22 décembre 1886.

ROUET (Simon-Édouard) ✻, né le 15 mars 1847; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à l'ambassade de Constantinople, 1er octobre 1865; drogman sans résidence fixe, 12 septembre 1868; chargé, par intérim, des fonctions de

secrétaire-archiviste de l'ambassade, du 7 mai au 1er octobre 1869; de second troisième drogman, du 14 août 1870 au 20 février 1873; troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 20 février 1873; secrétaire-archiviste de l'ambassade, 9 juin 1878; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; drogman de première classe, 10 mars 1882; premier second drogman de l'ambassade et consul de seconde classe, 19 mai 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 6 juillet 1886.

Rougon (Firmin) ☼, né le 24 août 1837; élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes, de 1859 à 1864; licencié en droit; chargé, par intérim, des fonctions de drogman-chancelier à Jérusalem, 19 juillet 1865; a obtenu une médaille d'honneur pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville en septembre et octobre 1865; premier drogman auxiliaire, 1er août 1866; second troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 27 décembre 1866; second drogman à la même résidence, 20 février 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; a géré le consulat de Constantinople du 15 octobre 1879 au 23 février 1880; inscrit dans la première classe des drogmans, 18 septembre 1880; consul de seconde classe hors cadre, 18 décembre 1880; rédacteur à la direction des affaires commerciales, 30 décembre 1880; sous-directeur adjoint, 19 octobre 1885; consul général à Smyrne, 8 novembre 1887.

Roujoux (André-Prudence-Valentin-Guillaume de Buxeuil, baron de), né le 8 novembre 1859; licencié en droit; délégué par le ministre de l'instruction publique comme sous-commissaire au Congrès international de géographie de Venise, de juin à novembre 1881; attaché autorisé à la direction commerciale, 12 mai 1882; officier d'Académie, 14 juillet 1882; attaché au service du protocole, 31 octobre 1888; attaché payé, 15 novembre 1889.

Roujoux (Jules-Constant-Jean de), né le 13 juillet 1842; attaché à l'administration des lignes télégraphiques, de 1860 à 1866; commis auxiliaire à Athènes, de septembre 1867 à août 1870; commis de chancellerie à Jassy, 24 juin 1871; à Galatz, 16 décembre 1878; chargé de la chancellerie de Christiania, 11 août 1879; chancelier de troisième classe à cette résidence, 27 décembre 1879; chancelier de seconde classe, 9 mars 1885; à Larnaca, 18 juin 1888.

Rousseau (Georges-Ferdinand), né le 23 juillet 1860; licencié en droit; élève à l'École spéciale militaire, octobre 1879; sous-lieutenant d'infanterie, 1er octobre 1881; démissionnaire, 1884; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché à la direction politique, 14 février 1887; attaché à la direction commerciale, 15 février 1888; à la direction politique, 1er février 1889; au cabinet du ministre, 23 mars 1889; attaché à Berne, 9 octobre 1889; secrétaire de troisième classe, 1er janvier 1890.

Rousseau (Marie-Antoine-Alfred), né le 5 octobre 1847; licencié en droit; drogman auxiliaire à Damas, 25 février 1867; admis à prendre part, à titre provisoire, aux travaux de la direction des consulats, 28 juillet 1870; attaché à la mission de M. le comte de Saint-Vallier à Nancy, en 1872; drogman-chancelier à Port-Saïd, 21 avril 1873; à Beyrouth, 13 mars 1877; chargé de la gestion du consulat à Damas, 7 novembre 1877; premier drogman à Beyrouth, 1er juillet 1880; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; drogman de première classe, 19 mai 1885; vice-consul de première classe à Alicante, 22 octobre 1887; consul honoraire, 25 octobre 1887; consul de deuxième classe, chargé du vice-consulat, 30 mai 1888; consul à Syra, 12 juin 1889.

Roussel (Édouard-Gustave), né le 23 février 1843; expéditionnaire à la comptabilité, 24 juillet 1880; attaché payé, 7 juillet 1885.

Rousset (Paul-Gustave), né le 29 mars 1838; élève à l'École navale, octobre 1856; aspirant de marine, 1858; enseigne de vaisseau, 1862; démissionnaire, 1865;

élève-interprète au Japon, 17 mars 1868; chargé de la gestion du vice-consulat à Hiogo, du 2 février au 26 novembre 1869; à Nagazaki, du 16 juin au 12 novembre 1870; rentré en France en 1870; chargé de la gestion intérimaire du vice-consulat à Édimbourg-Leith, du 17 mars au 7 novembre 1873; admis provisoirement à participer aux travaux de la direction des consulats, 2 janvier 1874; vice-consul à Brousse, 6 août 1875; chargé de la gestion du vice-consulat à Liège, 6 mai 1878; vice-consul à Douvres, 30 janvier 1879; consul de seconde classe à Salonique (non installé), 23 octobre 1880; en disponibilité, 1er février 1881; consul, chargé du vice-consulat de Saint-Jean de Terre-Neuve (non installé). 24 octobre 1881; consul à Port-Saïd (non installé), 23 janvier 1882; à Glasgow, 14 février 1882; à Manille (non installé), 31 décembre 1884; à Riga, 19 mai 1885; consul de première classe, 10 mars 1890; à Venise, 12 mars 1890.

Roustan (Théodore-Justin-Dominique) C ✱, né le 8 août 1833; licencié en droit; officier de l'instruction publique; attaché à la direction des consulats, 19 décembre 1856; élève-consul, 31 août 1860; successivement à Beyrouth et à Smyrne; chargé de la gestion du consulat au Caire, 27 mars 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1865; consul de seconde classe au Caire, 29 août 1865; chargé de la gestion du consulat général à Alexandrie, du 8 juin 1867 au 8 juin 1868; consul à Damas, 18 mars 1868; commissaire français en Palestine, août 1870; consul de première classe, 2 août 1871; chargé de la gestion du consulat général à Alexandrie, juin 1872; du consulat général à Beyrouth, 20 décembre 1872; commissaire français en Palestine, mai-août 1873; consul général à Beyrouth, 29 novembre 1874; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 17 décembre 1874; officier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; commandeur, 31 juillet 1879; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 23 janvier 1880; ministre plénipotentiaire de première classe, chargé des fonctions de ministre résident à Tunis, 13 mai 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington, 18 février 1882.

Rouvier (Urbain-Jules-Joseph-Charles) O ✱, né le 12 juillet 1849; chevalier de la Légion d'honneur, 5 mai 1871; rédacteur au cabinet du ministre, 1er mai 1879; chargé du service du bureau de la presse, 1er novembre 1879; secrétaire de deuxième classe à Buénos-Ayres, 2 mars 1880; chargé d'affaires du 9 juin 1880 au 1er mars 1881; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro, 22 janvier 1881; chargé d'affaires du 15 octobre 1881 au 23 juin 1882; à Buénos-Ayres, du 1er juillet 1882 au 3 avril 1883; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Buénos-Ayres, 4 novembre 1883; officier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887.

Rouxel (Paul-Antoine-Charles-Marie), né le 27 mai 1832; vice-consul de seconde classe à Mons, 7 octobre 1881; à Baltimore, 23 janvier 1882; vice-consul de première classe, 8 août 1887; à Sunderland, 12 novembre 1887; à Boston (non installé), 18 juin 1888; à Belfast, 12 novembre 1888.

Royer (Nicolas), né le 21 mars 1836; commis de chancellerie à Berne, 21 novembre 1876; à Berlin, 12 juillet 1879; chancelier de troisième classe à Mannheim, 25 février 1882; à Riga, 3 juillet 1883; à Munich, 9 juin 1886; chancelier de deuxième classe, 12 avril 1887.

Sabadie (Jean-Théodore), né le 11 octobre 1860; commis de chancellerie à Alicante, 27 octobre 1879; en disponibilité sur sa demande, novembre 1881; service militaire, 1881-1885; commis de chancellerie à Barcelone, 31 décembre 1885; à Montevideo, 16 mars 1888; chancelier de troisième classe à la Vera-Cruz, 28 janvier 1889; à Santiago de Cuba, 24 décembre 1889.

Saint-Amand (Arthur-Léon Imbert, baron de) O ✱, né le 22 novembre 1834; licencié en droit et ès lettres; attaché à la direction politique (contentieux), 1er septembre 1855; attaché payé, 11 avril 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1863; rédacteur, 28 juillet 1864; sous-directeur adjoint à la direction politique, 28 octobre 1866; secrétaire de première classe à la disposition du mi-

nistre, 31 octobre 1869; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; traitement d'inactivité, 13 mars 1871; chargé de travaux particuliers, 1er août 1873; traitement d'inactivité, 1er août 1874; chargé de travaux particuliers, 1er janvier 1875; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé des mêmes travaux, 30 octobre 1877; chargé du service des analyses et des travaux réservés au cabinet, 15 février 1882; ministre plénipotentiaire de première classe, 29 avril 1882; en disponibilité, 26 juin 1886; chargé de travaux particuliers, 15 novembre 1887.

Saint-Clair (Henry-Louis-Jean-Baptiste de) ✻, né le 17 septembre 1836; licencié en droit; attaché à la direction des fonds, 22 janvier 1867; attaché payé, 1er mars 1867; attaché payé au bureau du départ et de l'arrivée, 1er janvier 1870; détaché à la délégation du ministère des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux, du 17 septembre 1870 au 15 mars 1871; a repris le 15 mars 1871 ses fonctions d'attaché payé au bureau du départ; sous-chef du même bureau, 1er février 1880; chef de bureau, 29 juillet 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885.

Saint-Foix (Olivier-Claude-Augustin Poullain, comte de) C✻, né le 15 octobre 1832; licencié en droit; attaché aux archives, 4 avril 1853; à la direction commerciale, 1er février 1854; élève-consul, 12 décembre 1857; à Tunis, 12 février 1858; à Gênes, 15 novembre 1861; consul de deuxième classe, 12 août 1863; au Caire, 3 février 1864; à Christiania, 29 août 1865; secrétaire-archiviste à la direction politique, 28 septembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; rédacteur au contentieux, 12 avril 1870; à la direction politique, 8 avril 1871; officier de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre de la guerre, 9 décembre 1871; secrétaire de deuxième classe à Rome (Saint-Siège), 12 décembre 1872; à Berne, 30 décembre 1873; à Bruxelles, 28 septembre 1874; secrétaire de première classe, en disponibilité, 4 janvier 1875; chargé de travaux particuliers, 27 décembre 1879; à Rio-de-Janeiro, 7 juillet 1880; en disponibilité, sur sa demande, 12 août 1880: chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre à la direction politique, 15 février 1882; conseiller d'ambassade hors cadre, 1er avril 1882; consul général à Amsterdam, 16 juin 1882; commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition d'Amsterdam, 1883; commandeur de la Légion d'honneur, 26 septembre 1883; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Montevideo, 8 décembre 1885; à Mexico, 4 mai 1889.

Saint-Genys (Marie-Étienne, comte de), né le 6 avril 1856; attaché autorisé aux archives, 31 juillet 1877; à Saint-Pétersbourg, 12 février 1880; attaché surnuméraire aux archives, 22 février 1882; détaché au cabinet du ministre, 1er mars 1882; attaché payé au cabinet, 17 août 1882; secrétaire de troisième classe à Lima, 30 mars 1883; à Londres, 8 février 1886; secrétaire de deuxième classe, 18 juillet 1889.

Saint-Georges (Henri-Thomas de), né le 26 octobre 1845; commis de chancellerie à Barcelone, 20 mai 1867; chancelier de troisième classe à Valparaiso, 3 août 1872; à Santiago du Chili, 23 mars 1878; chancelier de seconde classe, 27 décembre 1879; à Lisbonne, 11 octobre 1880; à Barcelone, 30 avril 1881; chancelier de première classe, 17 septembre 1883; vice-consul de première classe à Tortose, 17 octobre 1885; au Callao, 30 août 1886; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat, 27 septembre 1886; chargé du vice-consulat de Vigo, 12 mars 1890.

Sainte-Marie (Jean-Baptiste-Évariste-Charles Pricot de) ✻, né le 12 octobre 1843; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Tunis, 10 août 1862; drogman sans résidence fixe, à la même résidence, 16 février 1864; drogman-chancelier à Djeddah, 5 août 1864; gérant de ce poste, du 22 mars 1865 au 3 février 1866; drogman-chancelier à Bosna-Seraï, 6 janvier 1866; gérant du vice-consulat à Mostar, du 1er juin au 11 septembre 1870 et du 11 novembre 1870 au

25 mars 1873; premier drogman à Tunis, 30 décembre 1872; chargé, par le ministère de l'instruction publique, d'une mission scientifique à Carthage, du 23 mars 1874 au 14 mars 1876; officier d'académie, 25 mai 1876; vice-consul à Raguse, 4 juin 1876; consul de seconde classe, 21 décembre 1878; chargé d'une mission au Monténégro, mars-avril 1879; consul à Syra, 13 juillet 1880; rédacteur à la direction des affaires commerciales et consulaires, 28 avril 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1884; officier de l'instruction publique, 8 janvier 1885; consul de première classe à Salonique, 31 décembre 1884; à Santander, 26 mars 1889.

Saint-René-Taillandier (Georges) ✻, né le 17 septembre 1852; licencié en droit et ès lettres; attaché à la direction politique, 18 août 1876; à Rome, 16 novembre 1877; à la direction politique, 17 décembre 1878; attaché payé, 11 février 1880; troisième secrétaire par intérim à Londres, 28 février-15 avril 1881; commis principal à la direction politique, 30 novembre 1883; secrétaire d'ambassade de seconde classe en Égypte, 16 septembre 1884; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885; chargé des fonctions de chef du bureau des protectorats d'Asie, 11 mars 1886; rédacteur, 30 novembre 1886; secrétaire de première classe par intérim à La Haye, du 1er juillet au 20 décembre 1887; secrétaire de première classe à Munich, 20 décembre 1887.

Saizieu (Emmanuel de), né le 9 novembre 1835; licencié en droit; commis de chancellerie à Téhéran, 17 mai 1867; drogman-chancelier à Tauris, 16 mars 1872; chancelier de troisième classe à Belgrade, 13 mars 1877; chancelier de seconde classe, 19 avril 1879; à Pesth, 17 juillet 1880; chancelier de première classe, 24 janvier 1883.

Sala (Maurice, comte) ✻, né le 29 septembre 1851; attaché à la direction de la comptabilité, 31 août 1870; au cabinet, 21 octobre 1872; attaché payé, 10 janvier 1874; détaché en qualité de secrétaire de troisième classe à Washington, 19 avril-20 juin 1876; rédacteur adjoint, 13 décembre 1877; secrétaire de deuxième classe à Constantinople, 27 décembre 1879; à Belgrade, 21 février 1880; secrétaire de première classe, 1er avril 1882; à Washington, 15 septembre 1883; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885.

Salanson (Gabriel-François-Xavier), né le 21 février 1860; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 17 octobre 1882; attaché, 1er février 1883; secrétaire de troisième classe à Santiago du Chili, 8 février 1886; à Washington, 4 février 1887; attaché payé à la direction politique, 25 juin 1888.

Salats (Jules-Marie-Paul) ✻, né le 3 février 1846; admis à l'École navale le 3 octobre 1861; aspirant le 1er août 1863; enseigne de vaisseau, 1er septembre 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 5 janvier 1871; lieutenant de vaisseau, 4 juin 1871; officier d'académie, 28 juillet 1882; capitaine de frégate, 29 mai 1886; détaché au cabinet du ministre des affaires étrangères du 11 avril 1885 au 30 mars 1888; consul de deuxième classe, 30 mars 1888; chargé de travaux particuliers, 4 décembre 1889.

Salin (Edmond-Auguste-Séraphin), né le 10 janvier 1854; licencié en droit; attaché autorisé à Rome (Saint-Siège), 8 juin 1882; à la direction politique, 1er juin 1883; attaché aux archives (bibliothèque), 6 juillet 1885; attaché payé, 10 mars 1890.

Sarazin (Pierre-Marie-François-Jules), né le 23 mars 1838; élève diplômé de l'École des langues orientales; commis de chancellerie à Yokohama, 19 mars 1876; en disponibilité, 13 avril 1880; chancelier de troisième classe (hors cadres), 30 janvier 1890.

Sarrazin (Marius-Gabriel), né le 11 septembre 1856; services auxiliaires; commis de chancellerie à Barcelone, 12 juillet 1881; à Alicante, 25 juillet 1882; commis-expéditionnaire à la direction commerciale, 22 octobre 1882; commis de chancellerie intérimaire à Montevideo; commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 22 juin 1885; à Montevideo, 30 janvier 1886; chancelier de troisième classe à Pernambouc, 9 mars 1888; à Sainte-Croix de Ténériffe, 24 décembre 1889.

Sartiges (Louis de), né le 26 octobre 1859; licencié en droit; attaché à la direction politique, 25 juin 1882; au cabinet (bureau de la presse), 1er juin 1883; à la direction politique, janvier 1884; secrétaire de troisième classe à Berlin, 4 août 1885; à Rome (Saint-Siège), 12 août 1889.

Sarzec (Gustave-Charles-Ernest Chocquin de) ✻, né le 11 août 1836; chargé de la gestion du vice-consulat à Massaouah, 23 février 1872; vice-consul à la même résidence, 18 novembre 1874; à Bassorah, 6 août 1875; consul honoraire, 1er avril 1881; vice-consul de première classe, 3 septembre 1881; chevalier de la Légion d'honneur, 27 septembre 1881; correspondant de l'Institut, janvier 1882; consul de deuxième classe à Bagdad, 29 mai 1883; consul de première classe, 16 juin 1888; chargé de mission, 10 février 1890.

Sauvaire (Henri-Joseph-Auguste), né le 14 juin 1849; commis de chancellerie à Suez, 20 novembre 1867; à Constantinople, 22 mars 1873; gérant du vice-consulat des Dardanelles, du 5 novembre 1874 au 9 août 1875; drogman-chancelier substitué à Port-Saïd, du 1er mai 1876 au 11 mai 1878; drogman-chancelier à Jérusalem, 31 août 1877; gérant du vice-consulat de Suez, du 12 mai 1878 au 4 mars 1879; drogman-chancelier à Port-Saïd, 19 avril 1879; vice-consul à Ismaïlia, 30 mars 1880; aux Dardanelles, 2 décembre 1880; à Janina, 24 mars 1882; vice-consul de première classe, 17 septembre 1883; à Fiume, 14 octobre 1886; consul de deuxième classe, 18 juin 1888.

Sauvé (Alfred), né le 6 mai 1840; services dans l'administration des contributions indirectes, 17 mars 1863-20 juillet 1879; employé à titre auxiliaire à la division de la comptabilité, 1er septembre 1882; attaché payé, 11 novembre 1882.

Savoye (Jean-Marie-Paul), né le 27 mars 1849; vice-consul de seconde classe à Homs et Hama, 3 septembre 1881; à Tripoli de Syrie, 15 février 1886; vice-consul de première classe, 27 décembre 1888.

Schlumberger (Pierre-Frédéric-Emmanuel), né le 16 juillet 1854; licencié en droit; attaché au cabinet (service de la presse), 14 août 1876; attaché à Constantinople, 14 novembre 1878; attaché payé au cabinet du sous-secrétaire d'État, 4 octobre 1880; sous-chef, 18 décembre 1880; commis principal au service de la presse, 4 novembre 1881; à la direction politique, 25 mars 1882; chargé des fonctions de rédacteur, 23 juillet 1886; rédacteur, 11 janvier 1888.

Schmid (Paul-Émile-Abel) ✻, né le 16 février 1851; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 24 octobre 1873; au consulat général à Gênes, 10 mars 1876; élève-consul à la même résidence, 27 avril 1877; à Beyrouth, 6 mars 1879; chargé de la gestion du consulat de Damas, 8 avril-6 décembre 1880; commis principal à la direction des affaires commerciales, 16 mars 1882; consul de seconde classe, 6 février 1883; gérant du consulat de Valparaiso, 23 avril 1883; consul à Valparaiso, 1er mai 1884; agent du gouvernement français près la commission des réclamations franco-chiliennes, 28 avril 1884; consul de première classe, 1er décembre 1886; à Malte, 26 juillet 1888; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Schmieder (Ernest-Léon-Amédée) ✻, né le 14 février 1849; attaché au bureau du protocole, 3 avril 1865; détaché aux conférences de Bruxelles et Francfort, du 25 mars au 11 décembre 1871; attaché payé au bureau du protocole, 20 juin 1871; détaché à la commission franco-allemande de liquidation siégeant à Strasbourg, 26 mai 1872 (a rempli les fonctions de secrétaire de cette commission, du mois d'avril 1874 à fin décembre 1876); a repris les fonctions d'attaché payé au bureau du protocole, le 1er janvier 1877; commis principal, 1er février 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 5 octobre 1880; vice-consul de première classe, consul honoraire à Tampico, 8 août 1888.

Schœnfeld (Alexis-Eugène-Achille-Napoléon), né le 2 juin 1855; commis de chancellerie à Newcastle, 20 décembre 1877; à Liverpool, 15 janvier 1879; à Londres,

24 novembre 1879 ; gérant du vice-consulat de Terre-Neuve, 22 juin 1881-1er juin 1882 ; chancelier de troisième classe à Charleston, 24 mars 1882 ; à Newcastle, 14 juin 1883 ; à Chicago, 21 octobre 1884 ; à Malte, 27 août 1886 ; en disponibilité, 30 août 1887 ; chargé de travaux particuliers, 1er avril 1889 ; en disponibilité sur sa demande, 1er août 1889 ; chancelier à la Vera-Cruz, 26 décembre 1889.

SEGUIER (Ulysse-François-Ange, comte de), né le 2 décembre 1830 ; engagé volontaire au 3e régiment d'infanterie légère, 30 décembre 1848 ; sous-lieutenant au 17e bataillon de chasseurs à pied, 29 juin 1855 ; lieutenant, 16 février 1856 ; capitaine, 29 décembre 1860 ; capitaine adjudant-major, 7 novembre 1863 ; démissionnaire, 21 septembre 1864, vice-consul à Kœnigsberg, 26 juin 1877 ; à Belfast, 27 décembre 1879 ; gérant du consulat de Dublin, du 12 août au 19 septembre 1880 ; vice-consul de première classe à Newport, 27-29 juillet 1882 ; à La Corogne, 28 février 1883 ; consul de seconde classe et commissaire du Gouvernement à Madagascar, 14 octobre 1885 ; à La Canée (non installé), 20 avril 1886 ; à Sydney, 16 juillet 1886 ; à Batavia, 7 janvier 1889.

SÉGUR D'AGUESSEAU (Raymond comte de), né le 5 septembre 1851 ; licencié en droit ; attaché à Londres, 30 janvier 1878 ; à Madrid, 23 avril 1879 ; secrétaire de troisième classe à la même ambassade, 22 janvier 1881 ; à La Haye, 31 août 1884 ; secrétaire de deuxième classe, hors cadre, 12 octobre 1886.

SEMALLÉ (Marie-Joseph-Claude-Édouard-Robert, vicomte de) ✻, né le 31 mai 1849 ; licencié en droit ; attaché à Berne, 7 janvier 1873 ; à Madrid, 6 juin 1874 ; à La Haye, 11 août 1876 ; à la direction politique, 30 août 1877 ; attaché payé au cabinet, 1er décembre 1877 ; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 1er février 1880 ; inscrit dans la première section des secrétaires de seconde classe, 18 mars 1882 ; secrétaire de première classe, 2 janvier 1884 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 juillet 1885 ; secrétaire de première classe à Rome (Quirinal) [non installé], 23 septembre 1885 ; en disponibilité, sur sa demande, 12 octobre 1885.

SEMPÉ (Édouard), né le 10 février 1836 ; agent consulaire à Jicaltépec, 30 avril 1865 ; chargé de la gestion de la chancellerie consulaire à la Vera-Cruz, 11 mars 1869 ; vice-consul à la même résidence, 16 mars 1876 ; chancelier de deuxième classe, 5 octobre 1880 ; chancelier de première classe, 28 août 1882 ; vice-consul de première classe, chargé du consulat de la Vera-Cruz, 1er mai 1884 ; consul de seconde classe, 1er septembre 1886.

SENART (Émile), né le 16 février 1844 ; commis de chancellerie à Santander, 11 juin 1884 ; élève-chancelier à Madrid (Ambassade), 12 novembre 1887 ; chancelier de 3e classe, 20 janvier 1890.

SÉON (Claude-Francisque), né le 3 mars 1855 ; drogman auxiliaire à Brousse (1875) ; secrétaire de la délégation française à la commission européenne de la Roumélie orientale (1880) ; drogman adjoint chargé des fonctions de drogman-chancelier à Trébizonde, 28 juillet 1881 ; à Alep, 10 mars 1882 ; drogman de troisième classe, 1er avril 1882 ; chargé des fonctions de chancelier à Sofia, 12 septembre 1887 ; vice-consul de deuxième classe à Sivas, 30 janvier 1889.

SERCEY (Hippolyte-Marie-René, comte de), né le 30 janvier 1855 ; attaché aux archives, 11 novembre 1875 ; au cabinet, avril 1876 ; à Téhéran, 25 janvier 1877 ; à Berne, 27 mars 1878 ; à la direction politique, 8 février 1879 ; à Rome, 28 juin 1880 ; à Athènes, 26 octobre 1880 ; secrétaire de troisième classe à la même légation, 22 janvier 1881 ; en disponibilité, 3 août 1881 ; réintégré dans le cadre d'activité, 5 avril 1882 ; à Rome (Saint-Siège), 6 juin 1882 ; secrétaire de deuxième classe, hors cadre, 14 janvier 1887 ; au Monténégro, 17 septembre 1887.

SERRE (Émile-Gaston de) ✻, né le 2 novembre 1839 ; admis à prendre part aux travaux de la direction des consulats, 7 décembre 1857 ; commis de chancellerie de France à Berne, 14 décembre 1861 ; chancelier à Édimbourg, 30 juillet 1863 ;

à Elseneur, 2 décembre 1866; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier de seconde classe, 2 août 1873; à Copenhague, 14 septembre 1876; chancelier de première classe, 27 décembre 1879; consul de seconde classe, 9 mars 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887.

Sesmaisons (Marie-Louis-Edgard-Hervé, comte de), né le 25 octobre 1844; membre du conseil général de la Manche; consul de première classe à Venise, 20 avril 1880; consul général à Québec, 1er avril 1881; mis, sur sa demande, en disponibilité, 5 septembre 1884; ministre plénipotentiaire de deuxième classe en disponibilité, 4 mai 1886; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince, 29 septembre 1887.

Seynes (Frédéric-Maurice de), né le 27 mars 1861; licencié en droit; attaché à la direction politique, 10 février 1887; détaché à la direction commerciale du 14 février 1887 au 15 février 1888; détaché à Lisbonne du 3 mai au 19 octobre 1887; attaché à Londres, 18 janvier 1889.

Sienkiewicz (Joseph-Adam) O✱, né le 25 décembre 1836; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 15 novembre 1859; attaché payé, 1er août 1863; élève-consul, 6 février 1864; à Smyrne, 4 décembre 1865; chargé de la gestion du consulat de France à Jérusalem, du 1er octobre 1868 au 17 février 1872; consul de seconde classe, 14 mars 1870; à Hongkong, 21 avril 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; consul à Malte, 13 mars 1877; consul de première classe, 9 novembre 1877; à Alexandrie, 27 décembre 1879; chargé du consulat général à Beyrouth, 25 février 1880; consul général, 18 septembre 1880; agent et consul général en Égypte, 29 mars 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Chili (non installé), 29 juillet 1882; en disponibilité, 11 novembre 1882; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tokio, 20 juillet 1883; premier délégué français à la conférence pour la révision des traités avec le Japon, mai 1886-avril 1887; ministre plénipotentiaire de première classe, 20 juillet 1887; officier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1888.

Simon (Henri-Louis-Aimé-Marie), né le 14 juin 1859; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 24 mars 1883; attaché à Tanger, 21 novembre 1883; à Stockholm, 18 février 1885; à la direction politique, 25 novembre 1885; attaché payé, 17 juin 1887; en disponibilité, sur sa demande, 4 juin 1888.

Siouffi (Nicolas) ✱, né le 12 avril 1829; drogman auxiliaire à Beyrouth, 1850; drogman sans résidence fixe, 6 janvier 1866; drogman-chancelier à Bagdad, 21 avril 1873; à Alep, 4 novembre 1875; à Damas, 13 mars 1877; agent vice-consul à Mossoul, 4 octobre 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; consul honoraire, 12 avril 1884; consul de seconde classe, 5 décembre 1889.

Sohier de Vermandois (Alfred-Auguste), né le 29 avril 1853; licencié en droit; attaché à la direction politique, 30 avril 1880; secrétaire de troisième classe à Vienne, 27 octobre 1881; secrétaire de seconde classe à Constantinople, 9 janvier 1888; à Vienne, 31 janvier 1889; à Bucarest, 1er janvier 1890.

Souhart (Fernand-Arthur) ✱, né le 18 janvier 1854; licencié en droit; élève diplômé de l'École libre des sciences politiques; attaché à la direction des consulats, 29 juillet 1876; élève-consul, 9 juin 1878; à Yokohama, 14 août 1878; commis principal à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; secrétaire de seconde classe à Téhéran, 15 février 1882; secrétaire de première classe à Pékin, 20 juin 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888; secrétaire à Belgrade, 20 mars 1889.

Soulange-Bodin (André-Eugène-Henri) ✱, né le 11 mai 1855; licencié en droit; attaché aux archives, 15 décembre 1873; à la direction politique, 12 octobre 1874-(2 août 1876); attaché à Berlin, 4 mars 1878; à la direction politique, 8 avril 1879; attaché payé au cabinet du ministre, 31 mars 1880 (pour prendre rang

du 1er février) ; commis principal, 26 janvier 1882; secrétaire de la sous-commission du canal de Suez, mars-juin 1885 ; rédacteur à la direction politique, 23 juillet 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Souligoux de Faugère (Antoine-Élie-Louis), né le 21 décembre 1856; commis de chancellerie à Genève, 15 février 1881; à Bilbao, 11 décembre 1882; à la direction commerciale, octobre 1883; chancelier de troisième classe, 13 mai 1886; en disponibilité sur sa demande, 26 juillet 1887.

Soumagne (François), né le 15 mai 1832 ; agent consulaire à Tamatave, septembre 1862 ; vice-consul à la même résidence, 24 avril 1866; consul honoraire, 6 août 1875 ; vice-consul à Massaouah, 29 avril 1882; vice-consul de première classe, 28 juillet 1884 ; consul de seconde classe chargé du vice-consulat, 1er août 1887.

Soupat (Anne-Félix), né le 15 février 1845; services militaires, 10 octobre 1865-10 octobre 1872; commis de chancellerie à Genève, 10 mai 1876; chancelier de troisième classe, 21 juillet 1882; à Venise, 23 novembre 1882; à Turin, 9 novembre 1885; chancelier de deuxième classe, 12 avril 1887.

Steeg (Camille-Louis), né le 11 juillet 1865, licencié ès lettres et en droit; attaché à la direction commerciale, 10 février 1887; détaché à la direction politique du 14 février 1887 au 15 février 1888; consul suppléant à Tunis.

Steenackers (Francis-Frédérick) ✻, né le 5 novembre 1858; officier d'académie; chevalier de la Légion d'honneur; commis de chancellerie à Kobé (Hiogo), 28 mai 1885 ; vice-consul de deuxième classe et mis en disponibilité, 20 juin 1888.

Stoychich (André), né le 7 mars 1848, commis auxiliaire à Syra, de 1864 à 1877; commis de chancellerie, 1er janvier 1877; naturalisé Français, 10 décembre 1883; chancelier de troisième classe, 18 novembre 1886.

Stroltz (Alexandre-Nicolas-Fernand, baron de), né le 2 janvier 1832; attaché au service des palais nationaux du 1er janvier 1866 au 30 septembre 1870; attaché au ministère des finances du 1er novembre 1873 au 1er avril 1874 ; vice-consul à Massaouah, 21 mars 1874; à Coni, 18 novembre 1874; à Mons, 4 juin 1876; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; en disponibilité, 7 octobre 1881; vice-consul à Mons, 23 janvier 1882; à Kustendje, 20 février 1884; à Kœnigsberg, 26 août 1886; consul de 2e classe chargé du vice-consulat de Riga, 12 mars 1890.

Suisse de Sainte-Claire (Édouard-Eugène), né le 13 octobre 1861; licencié en droit; diplômé de l'École des sciences politiques; attaché à la direction politique, 25 janvier 1886 ; détaché à la direction commerciale du 30 janvier 1886 au 1er février 1887; secrétaire de troisième classe à Berlin, 28 décembre 1888.

Summaripa (Auguste-Georges), né le 10 décembre 1846 ; élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Tunis, 19 août 1864; drogman sans résidence fixe, 13 avril 1870 ; drogman-chancelier à Damas, 30 octobre 1873 ; envoyé à Tunis pour faire l'intérim des fonctions de premier drogman de ce consulat général, 7 avril 1876; chargé des fonctions de premier drogman à cette résidence, 13 mars 1877; confirmé dans ces fonctions, 28 décembre 1878; inscrit dans la seconde classe des drogmans, 18 septembre 1880; drogman de première classe, 10 mars 1882; drogman-chancelier à Alexandrie, 30 janvier 1886; consul de deuxième classe et chargé du vice-consulat d'Aïn-Tab, 18 juin 1888.

Surrel (Marius-Henri de), né le 16 septembre 1853; services militaires, 1872-1877; gérant de la chancellerie du consulat de Panama, 1er juin 1880; commis de chancellerie à Buénos-Ayres, 16 novembre 1880; à Bahia, 15 mars 1882; à Saint-Sébastien, 12 février 1885; chancelier de troisième classe à Charleston, 3 décembre 1885; chargé de la gestion de la chancellerie de Washington du 25 juillet au 24 novembre 1886; chancelier à Chicago, 12 novembre 1886; vice-

résident de deuxième classe au Tonkin (non installé), 15 juillet 1887; réintégré dans le cadre des chanceliers (à dater du 20 décembre 1887), 1er janvier 1888; chancelier de troisième classe à Montevideo, 1er janvier 1888; chancelier de deuxième classe, 27 décembre 1888.

Suzannet (Comte de), né le 19 janvier 1856; licencié en droit; attaché aux archives, 20 juillet 1874; à la direction politique, 15 août 1875; à Washington, 14 avril 1877; à Rome (Saint-Siège), 7 juin 1878; secrétaire de troisième classe à Vienne, 22 janvier 1881; à Rio-de-Janeiro, 15 septembre 1883; en disponibilité, 25 janvier 1884.

Swietochowski (Jérôme-Michel), né le 19 janvier 1827; drogman auxiliaire à Mostar, 16 octobre 1863; à Bosna-Seraï, 3 novembre 1880; chancelier de troisième classe, à Bosna-Seraï, 26 juillet 1883; chancelier de seconde classe, 30 décembre 1887.

Taigny (Jules-Eugène-Olivier), né le 11 novembre 1863; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 11 novembre 1884; attaché, 23 janvier 1888; détaché à la direction commerciale du 1er février 1888 au 11 octobre 1888; attaché à Constantinople, 11 octobre 1888.

Taillet (Paul-Vincent), né le 20 septembre 1843; licencié en droit; commis de chancellerie à Tunis, 4 septembre 1876; chancelier de troisième classe à Tripoli de Barbarie, 14 novembre 1878; au Caire, 3 août 1880; chancelier de seconde classe, 22 avril 1881; à Port-Saïd (non installé), 18 octobre 1881; au Caire, 13 avril 1882; chancelier de première classe, 28 juillet 1884; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tanger, 20 juillet 1885; chancelier à Montevideo (non installé), 20 septembre 1887; vice-consul de première classe en disponibilité sur sa demande, 23 janvier 1888; consul honoraire, 10 février 1888; chargé de la gestion du vice-consulat de Brousse, 1er avril 1888; titulaire du même poste, 18 juin 1888.

Tamburini (Ernest-Édouard), né le 16 avril 1840; services militaires, 1857-1864; chargé, à diverses reprises, de la gestion du vice-consulat à Monaco, en 1865, 1866 et 1867; admis à participer aux travaux de la direction des consulats, 5 novembre 1867; commis de chancellerie, 1er juin 1868; chancelier de troisième classe à Cagliari, 3 août 1872; détaché de ce poste pour prendre part aux travaux de la direction des consulats (chancelleries), 5 février 1876; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878; à Livourne, 14 novembre 1878; chancelier de première classe, 5 juin 1882; vice-consul à Brindisi, 23 août 1882; à la Spezzia et Lerici, 31 décembre 1884.

Tamisier (Robert, marquis de) O ✻, né le 14 septembre 1833; attaché aux archives, 9 avril 1851; au secrétariat général, 5 août 1852; à la direction politique, 27 janvier 1853; au cabinet, 8 juillet 1857; attaché payé au cabinet, 12 octobre 1857; rédacteur à la direction politique, 29 janvier 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1866; sous-directeur, 26 octobre 1866; officier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 10 février 1877; en disponibilité, 16 octobre 1880.

Tausserat (Joseph-Xavier-Alexandre), né le 25 mars 1858; archiviste-paléographe; attaché autorisé aux archives, 15 janvier 1884; attaché, 2 janvier 1886; attaché payé, 6 avril 1888.

Tellier (François-Joseph), né le 25 octobre 1854; commis de chancellerie à Buénos-Ayres, 4 juillet 1879; à Naples, 7 février 1882; à Palerme, 12 février 1885; chancelier de troisième classe à Palma, 14 novembre 1885; médaille d'honneur en argent, 12 octobre 1886; chancelier à Cagliari, 18 novembre 1886; à Pernambouc, 28 avril 1890.

Tenaille-Saligny (Étienne-Philippe-Xavier), né le 18 avril 1857; licencié en droit; attaché à Constantinople, 1er décembre 1879; détaché au contentieux (droit

privé), 18 juillet 1881 ; secrétaire de troisième classe à Munich, 5 avril 1882; à Rome, 20 décembre 1882; secrétaire de seconde classe, 9 janvier 1888.

Teyssier (Georges), né le 24 juin 1851 ; licencié en droit; attaché au cabinet du ministre, 10 avril 1885; attaché payé, 23 juin 1885; commis principal, 23 juillet 1886; détaché en cette qualité à Berlin pour y faire fonctions de secrétaire de deuxième classe, 8 décembre 1886; secrétaire de troisième classe hors cadres (pour prendre rang du 18 avril 1885) et chargé des mêmes fonctions, 22 juillet 1887; secrétaire de deuxième classe, 28 décembre 1888.

Thannberg (Henri-Dominique Perrot de) ✻, né le 1er septembre 1849; licencié en droit; service militaire (1870-1871); attaché à Stockholm, 12 février 1876; à la direction politique (contentieux), 20 mars 1876 ; attaché indemnisé, 18 avril 1879; attaché payé aux archives, 27 mars 1880; officier d'académie, 14 juillet 1881; chargé des fonctions de secrétaire-archiviste, 1er mars 1882 ; commis principal, 28 novembre 1883; officier de l'instruction publique, 29 décembre 1887; rédacteur, 13 juin 1888; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1889.

Thélène (Jules-Siméon), né le 11 avril 1834; services militaires, 2 avril 1853-10 mars 1857 ; ancien adjoint au maire de Marseille; vice-consul de seconde classe à Suez, 29 juin 1882; vice-consul de première classe à Bahia, 16 décembre 1886.

Thiboust (Georges-Eugène) ✻, né le 24 mai 1856, attaché à la direction des fonds, 25 juin 1873; attaché payé, 12 janvier 1875; commis principal à la division de la comptabilité, 18 septembre 1880 ; à la direction du personnel et des fonds, 21 mars 1882; à la division des fonds et de la comptabilité, 20 octobre 1882; rédacteur, 22 novembre 1883; chef de bureau, 20 décembre 1886; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1888.

Thibouville (Alfred) ✻, né le 25 février 1824; ancien colonel du génie; chevalier de la Légion d'honneur; consul de deuxième classe à Palma, 30 mars 1880; à Saint-Sébastien, 14 février 1882 ; consul de première classe, 14 juillet 1884; à Messine, 30 juillet 1885; consul général, 1er juillet 1888; mis en disponibilité, 26 juillet 1888.

Thiébaut (Napoléon-Eugène-Émile), né le 31 mars 1856 ; licencié en droit ; services à la préfecture de la Seine, 1er mai 1878-1er février 1882; attaché à la présidence du conseil des ministres, 1er février 1882; vice-consul de seconde classe à San-José de Costa-Rica (non installé), 29 juillet 1882; attaché à la présidence du conseil des ministres, 16 août 1882 ; vice-consul de première classe, chargé de travaux particuliers, 26 janvier 1883; chargé des fonctions de consul suppléant à Shanghaï, 5 août 1885; vice-consul de première classe et consul honoraire à Charleston, 31 décembre 1887; consul de deuxième classe chargé du vice-consulat, 31 décembre 1888.

Thomson (Charles-Antoine-Francis) O✻, né le 25 septembre 1835; attaché au Ministère des finances (Trésorerie d'Afrique) 1864-1870; sous-préfet de Vervins, 26 novembre 1870; de Briançon, 7 août 1871; de Brignoles, 15 décembre 1875; de Vendôme, 31 août 1876; de Saint-Nazaire, 21 février 1877; préfet de la Drôme, 18 décembre 1877; du Doubs, 3 septembre 1879; officier d'académie, 12 mai 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; préfet de la Loire, 17 novembre 1880; gouverneur de la Cochinchine française, 7 novembre 1882; plénipotentiaire de France en Annam et au Cambodge, 8 mars 1883; a signé, en cette qualité, le traité de Pnom-Penh du 17 juin 1884; officier de la Légion d'honneur, 4 décembre 1883; officier de l'Instruction publique, 1er janvier 1884; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 26 juillet 1886.

Thouvenel (Henri-Louis) ✻, né le 23 octobre 1853; attaché aux archives, 18 avril 1874; à la direction politique, 1er octobre 1874; à Constantinople, 17 septembre

1876; à la direction politique, 25 décembre 1877; attaché payé, 1er février 1880; secrétaire de seconde classe à Athènes (non installé), 8 décembre 1885; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1885; mis, sur sa demande, en disponibilité, 27 décembre 1885.

Tournouer (Henri-Alphonse-Joseph), né le 5 décembre 1861; archiviste-paléographe; attaché autorisé, septembre 1886; attaché, 15 février 1887.

Toutain (Augustin-Guillaume-Edmond), né le 13 septembre 1858; licencié en droit; attaché autorisé aux archives, 31 juillet 1877; au contentieux, 19 février 1880; à Londres, 13 mai 1880; au contentieux, 14 novembre 1881; attaché, 25 juin 1882; à Londres, 31 octobre 1883; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 28 août 1885; à Bruxelles, 7 mai 1888.

Trenqualye (Jean-Baptiste-Félix, baron de) ✻, né le 18 août 1832; commis de chancellerie à Bruxelles, 17 février 1855; chancelier à Santiago du Chili, 23 novembre 1857; à Naples, 27 novembre 1864; à Anvers, 20 août 1867; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe à Bruxelles, 16 mars 1872; consul honoraire, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 5 novembre 1877; consul de seconde classe chargé du vice-consulat d'Ostende, 29 juillet 1879; consul de première classe, 16 juin 1888.

Tricou (Arthur) C✻, né le 17 septembre 1837; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 18 décembre 1857; élève-consul à Alexandrie, 22 janvier 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 28 juillet 1865; consul de seconde classe (hors cadre), 14 avril 1866; à la Canée, 17 mars 1867; au Caire, 18 mars 1868; chargé de la gestion du consulat général à Alexandrie, du 8 juillet 1869 au 27 avril 1870; consul de première classe, 12 octobre 1870; consul à Constantinople, 22 mai 1872; consul général à Beyrouth, 17 décembre 1874; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; membre de la commission financière ottomane, novembre 1878; agent et consul général en Égypte, 20 mai 1879; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Téhéran, 24 septembre 1879; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er mars 1882; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Japon, 2 mars 1882; chargé, comme envoyé extraordinaire, d'une mission en Chine, 15 mai 1883; commandeur de la Légion d'honneur, 1er mars 1884; en disponibilité, 30 avril 1885; chargé de travaux particuliers, 1er mars 1889.

Trobriand (Adolphe-Aimé-Louis-Gabriel Denis de), né le 3 mars 1847; licencié en droit; commis de chancellerie à la Nouvelle-Orléans, 14 juin 1872; à New-York, 12 septembre 1873; chancelier de troisième classe à Charleston, 24 décembre 1875; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat général à Calcutta, 23 mars 1877, chancelier à la même résidence, 30 octobre 1877; commis principal à la direction des affaires commerciales, 1er février 1880; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de Swansea, 31 décembre 1884; consul à Malaga (non installé), 12 novembre 1887; à Gibraltar, 18 novembre 1887; consul de première classe, 22 octobre 1888.

Trubert (François-Joseph-Étienne-Maurice), né le 25 juillet 1857; licencié en droit; attaché autorisé à la direction politique, 24 novembre 1882; à Constantinople, 17 janvier 1884; à la direction politique, 31 octobre 1885; à Constantinople, 31 janvier 1886; chargé des fonctions de secrétaire de troisième classe à la même résidence, 15 février 1887; secrétaire de troisième classe, 5 mars 1889; à Vienne, 1er janvier 1890.

Truy (Maurice-Charles), né le 15 mars 1855; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 9 mai 1879; consul suppléant à New-York, 27 septembre 1881; gérant du consulat général, 1er novembre 1882-1er avril 1884; détaché à la Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1884; gérant de ce consulat du 18 juin au 5 septembre 1885 et du 29 janvier au 6 avril 1886; gérant du consulat général de

New-York, du 7 octobre 1886 au 7 mai 1888; officier d'académie, 18 mai 1887; consul de seconde classe, 29 mars 1888; à Santiago de Cuba, 10 novembre 1888.

TURENNE D'AYNAC (Paul, comte de) ✳, né le 18 mars 1842; attaché au Japon, 15 décembre 1863; à la direction politique, 11 avril 1866; secrétaire de troisième classe à Washington, 5 mai 1868 (chargé d'affaires de janvier à juin 1871); secrétaire de deuxième classe au Japon (a rempli, durant son séjour, les fonctions de chargé d'affaires), 7 juillet 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; secrétaire de deuxième classe à Athènes, 15 octobre 1873; à Rome (Saint-Siége), 30 décembre 1873; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro, 16 mai 1877; en disponibilité, 3 décembre 1878; consul de première classe (pour prendre rang du 13 septembre 1882) au Cap, 1er mai 1884; à Dublin, 18 novembre 1887; consul général à Québec (pour prendre rang du 26 mars 1889).

VACHEZ (Léon-Gustave-Virgile), né le 19 octobre 1839; licencié en droit, chancelier de troisième classe à Mannheim, 30 mars 1880; vice-consul de seconde classe à San-José de Costa-Rica (non installé), 27 janvier 1882; chargé de travaux particuliers, 29 juillet 1882; chancelier de seconde classe à Bâle, 21 mai 1884; chancelier de première classe, 1er décembre 1886; à Shanghaï, 10 avril 1888.

VALICOURT (Charles-Marie-Stanislas de), né le 13 septembre 1859; docteur en droit; attaché à la direction des affaires commerciales, 25 janvier 1886; détaché à la direction politique du 30 janvier 1886 au 1er février 1887; consul suppléant, 1er septembre 1888; à Constantinople, 30 novembre 1888; à Barcelone, 14 août 1889.

VALOIS (Alfred-Louis-Charles-Gontran MÉROUX DE), né le 17 mai 1850; commis de chancellerie à Rio-de-Janeiro, 11 décembre 1871; chancelier de troisième classe à Mannheim, 14 septembre 1876; à Trieste, 30 mars 1880; chancelier de seconde classe, 26 octobre 1880; chancelier de première classe, 9 mars 1885 (a obtenu une médaille en or pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville en 1886); consul de deuxième classe et chargé de la chancellerie de la légation à Stockholm, 25 juin 1888.

VALLOIS (Eugène-Victor), né le 12 août 1859; commis de chancellerie à Hambourg, 30 novembre 1881; à Alicante, 30 juin 1882; à Barcelone, 12 février 1885; chancelier de troisième classe à l'Assomption, 30 juin 1888.

VAUVINEUX (Charles-Marie-Christian, comte de) ✳, né le 26 mai 1850; chevalier de la Légion d'honneur, 5 mai 1871; attaché à Londres, 20 décembre 1871; à Saint-Pétersbourg, 18 novembre 1874; attaché payé à la disposition du ministre, 31 décembre 1875; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 16 mars 1876; à Constantinople, 27 mars 1877; à Copenhague, 1er avril 1878; attaché payé au cabinet, 14 février 1879; à la direction politique, 24 décembre 1879; commis principal, 30 juin 1880; secrétaire de première classe en disponibilité, 31 décembre 1884; secrétaire de première classe, hors cadres, à Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1886; chargé d'affaires par intérim, 20 septembre 1888; chargé des fonctions de conseiller près la même ambassade, 29 janvier 1889; conseiller d'ambassade, 19 août 1889.

VAUX (Albert-Edmond MOISSON, baron de) O ✳, né le 30 octobre 1832; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 15 novembre 1850; à la chancellerie de la légation à Turin, 5 avril 1856; vice-consul à Modène, 30 juin 1860; à Bologne, 6 décembre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1866; chargé de la gestion du consulat d'Ancône, 19 novembre 1866; consul de seconde classe à Richmond (non installé), 24 juillet 1867; à Moscou, 21 décembre 1867; à Danzig (non installé), 3 février 1869; à Valence (non installé), 5 juin 1869; à Livourne, 27 décembre 1869; consul de première classe, 1er avril 1875;

à Genève, 30 octobre 1877; à Venise (non installé), 25 février 1880; à Florence, 20 avril 1880; consul général à Pesth, 2 décembre 1880; à Gênes, 29 juin 1882; officier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1887.

VAUX (Marie-Camille-Georges CARRA DE) ✻, né le 30 décembre 1840; licencié en droit; admis à prendre part aux travaux du consulat général à Beyrouth, 28 juin 1865; attaché à la direction des consulats, 6 novembre 1866; élève-consul à Alexandrie, 14 mars 1870; chargé de la gestion du consulat à la Canée, du mois de novembre 1873 au 26 juillet 1875; à Trébizonde, du 10 août au 20 novembre 1876; consul de seconde classe à Mogador, 13 mars 1877; à Malte, 27 décembre 1879; à Andrinople (non installé), 4 octobre 1880; à Tiflis, 1er février 1881; consul de première classe, 1er mars 1882; à Galatz (non installé), 6 novembre 1883; à Santander, 31 décembre 1884; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885; officier d'académie, 30 décembre 1886; consul général et chargé d'affaires à Quito, 14 mai 1887.

VECLAIN (Marie-Frédéric), né le 2 juillet 1859; commis de chancellerie à Turin, 27 novembre 1879; en disponibilité, décembre 1880; commis-expéditionnaire à la direction commerciale, décembre 1881; commis de chancellerie à Tunis, 31 décembre 1884; commis-expéditionnaire à la direction commerciale, 1886; chancelier de troisième classe, 28 février 1888.

VEILLET DUFRÊCHE (Paul), né le 10 janvier 1857; licencié en droit; attaché à la direction des consulats, 9 juin 1878; détaché au cabinet, février 1880; attaché payé à la direction des affaires commerciales, 30 juin 1880; secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec la Suède, juillet 1881; commis principal à la direction des affaires commerciales, 19 octobre 1885; secrétaire adjoint de la conférence internationale pour la protection des câbles sous-marins, mai 1886.

VERDONNET (Marie-Louis-Charles-Victor-Sosthènes, comte de), né le 9 août 1850; licencié en droit; attaché à Saint-Pétersbourg, 5 mai 1874; à la direction politique, 7 juin 1878; secrétaire de troisième classe à Berne, 22 janvier 1881; attaché payé à la direction politique, 15 juillet 1884; chargé des fonctions de commis principal, 27 décembre 1885; commis principal, 8 septembre 1886.

VERLEYE (Henri-Léon), né le 16 juin 1848; rédacteur au ministère de l'intérieur, 1876; vice-consul à Boston, 13 mars 1877; vice-consul de première classe, 28 juillet 1882; consul de seconde classe à Brême, 28 mai 1883; à Chicago, 28 février 1886; à Hong-Kong, 14 juin 1887; à Sydney, 7 janvier 1889.

VERNAZZA (Ulysse-Jean-Antoine), né le 22 septembre 1857; drogman auxiliaire à Roustchouk; chancelier substitué à Philippopoli; commis de chancellerie à Salonique, 22 mars 1882; chancelier de troisième classe, 16 juin 1888.

VERSTRAETE (Maurice-Paul-Alfred), né le 23 juin 1866; licencié ès lettres; attaché à la direction commerciale, 23 janvier 1888; détaché à la direction politique du 1er février 1888 au 1er février 1889.

VIELCASTEL (René-Louis-Marie-Raphaël DE SALVIAC, comte de) ✻, né le 4 juillet 1847; attaché à Berne, 15 février 1868; à la direction politique, 11 septembre 1869; attaché payé, 12 août 1874; secrétaire de deuxième classe à Téhéran, 24 septembre 1879; chargé d'affaires du 15 septembre 1880 au 12 février 1882; inscrit dans la première section des agents de son grade, 30 octobre 1881; secrétaire de seconde classe au Japon, 29 mars 1882; à Rio-de-Janeiro, 31 décembre 1884; chevalier de la Légion d'honneur, 25 janvier 1885; secrétaire de première classe, 12 octobre 1885; à Mexico, 14 janvier 1887; ministre plénipotentiaire de seconde classe, en disponibilité, 30 novembre 1889.

VIGNON (Louis-Valéry) ✻, né le 25 août 1859; licencié en droit; attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État aux colonies, 3 février 1882; au secrétariat du directeu

des colonies, 29 août 1882; sous-chef du cabinet du sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies, 4 octobre 1883; chef du cabinet du ministre du commerce, 14 octobre 1884; officier d'académie, 1er janvier 1885; consul de seconde classe, chargé par intérim des fonctions de commis principal à la direction des affaires commerciales et consulaires, 9 avril 1885; juré de la section coloniale à l'Exposition d'Anvers, 4 juin 1885; détaché au bureau des protectorats d'Asie, 13 janvier 1886; secrétaire adjoint du comité consultatif des protectorats, 26 mars 1886; chef du cabinet du président du Conseil, ministre des finances, 30 mai 1887; consul de première classe, 18 novembre 1887; chef du cabinet du ministre des finances, 23 février 1889; juré de l'exposition coloniale à l'Exposition universelle, 29 mai 1889; officier de l'instruction publique, 31 décembre 1889; chevalier de la Légion d'honneur, 1er janvier 1890.

VIGOUREUX (Guillaume), né le 16 octobre 1825; ancien agent consulaire à Satalieh; médaille d'honneur pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi à Alep en 1865; vice-consul de deuxième classe à Aïn-Tab, 3 septembre 1881; à Erzeroum, 18 juin 1888.

VILBERT (Marie-Marcel-Adolphe), né le 27 août 1863; licencié en droit, élève diplômé de l'École des langues orientales; élève-drogman à Damas, 4 mai 1885; à Andrinople, 26 juillet 1887; drogman de 3e classe, 31 juillet 1889; à Constantinople, 21 décembre 1889.

VILLARD (Antoine), né le 6 avril 1841; commis de chancellerie à Mexico, 6 avril 1861; adjoint, en la même qualité, au garde des archives de cette légation; chancelier de troisième classe à la même résidence, 15 mars 1876; à la légation de Mexico, 5 octobre 1880; chancelier de seconde classe, 12 juillet 1881; chancelier de première classe, 17 décembre 1885.

VILLEROI (Alfred-Arthur-Antony), né le 23 décembre 1851; services dans l'administration des postes, 3 mars 1873-1er mars 1874; commis de chancellerie au Caire, 26 décembre 1879; à Shanghaï, 1er décembre 1882; chancelier de troisième classe à Singapore, 26 juillet 1883; à Batavia, 15 juillet 1884; à Singapore, 20 septembre 1887.

VILLIERS DU TERRAGE (Maurice-Marc-Étienne, baron de), né le 25 avril 1863; licencié en droit; attaché autorisé au cabinet du ministre (bureau de la presse), 10 juillet 1885; à la direction politique (contentieux), 5 novembre 1885; au bureau de la presse, 7 décembre 1886; attaché, 23 janvier 1890.

VISSIÈRE (Arnold-Jacques-Antoine), né le 2 août 1858; élève diplômé de l'École des langues orientales, 25 novembre 1879; élève-interprète (hors cadre) détaché à la mission brésilienne en Chine, 16 janvier 1880; interprète adjoint à Pékin, 21 février 1882; second interprète, 10 mars 1883; interprète de seconde classe, 1er mai 1884; premier interprète de la légation, 28 mai 1886; interprète de première classe, 9 novembre 1887.

VIZZAVONA (Jean-Antoine), né le 12 juillet 1852; commis de chancellerie à Liverpool, 30 avril 1882; à Palerme, 18 décembre 1883; à Rome (Quirinal), 12 février 1885; chancelier de troisième classe, chargé des fonctions de commis de chancellerie à Hongkong, 11 février 1888; chancelier à la même résidence, 25 janvier 1889; à Honolulu, 4 février 1890.

VOGÜÉ (Melchior, comte de) Ⓜ, né le 25 février 1848; médaille militaire, 1871; attaché au département, 22 avril 1871; à Constantinople, 6 juin 1873; attaché à la mission de France en Égypte, 31 décembre 1875; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 14 octobre 1876; secrétaire de seconde classe à la même résidence, 13 juillet 1880; mis, sur sa demande, en disponibilité, 27 mars 1882; membre de l'Académie française, novembre 1888.

VOSSION (Louis-Pierre), né le 24 août 1847; officier d'académie; élève à l'École spéciale militaire, 18 octobre 1865; sous-lieutenant, 1er octobre 1867; lieutenant,

21 mai 1872; chargé de missions scientifiques en Birmanie (1877) et au Soudan (1880); vice-consul de seconde classe à Khartoum, 4 octobre 1880; à Gabès (non installé), 6 juillet 1882; à Rangoon, 30 mars 1883; vice-consul de première classe, 28 juillet 1884; à Philadelphie, avec le titre de consul honoraire, 3 décembre 1885.

WADDINGTON (William-Henri), né le 11 décembre 1826; membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1865; député à l'Assemblée nationale, 8 février 1871; ministre de l'instruction publique, 19 mai 1873; sénateur, 30 janvier 1876; ministre de l'instruction publique, 9 mars 1876; ministre des affaires étrangères, 14 décembre 1877; premier plénipotentiaire de France au congrès de Berlin, juin 1878; président du Conseil des ministres, 4 février 1879; ambassadeur extraordinaire au couronnement de l'empereur Alexandre III, à Moscou, juin 1883; ambassadeur à Londres, 18 juillet 1883.

WAGNER (Raoul) ☼, né le 17 juillet 1836; commis de chancellerie à Ostende, 19 août 1859; chancelier à Glasgow, 11 mai 1861; vice-consul à Édimbourg-Leith, 31 mars 1866; à Sunderland, 13 avril 1870; à Port-Maurice, 30 décembre 1872; à Southampton, avec le titre de consul honoraire, 4 juin 1876; consul de seconde classe, 19 février 1878; à Bahia, 10 mars 1878; chargé de la gestion du consulat de Buénos-Ayres, 6 avril 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880; consul à Buénos-Ayres, 18 septembre 1880; consul de première classe, 12 juillet 1881; commissaire du gouvernement français pour l'exposition Argentine en 1882; chargé d'affaires, par intérim, 3 avril-24 mai 1883; consul général et chargé d'affaires à Montevideo, 31 décembre 1884; consul général à Barcelone, 8 décembre 1885; à Shanghaï, 12 novembre 1887.

WAGUET (César-Adolphe), né le 14 février 1845; commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 6 octobre 1884; chancelier de 3e classe, faisant fonctions de secrétaire-archiviste, 26 décembre 1889.

WALEWSKI (Alexandre-Antoine-Jean COLONNA-) ☼, né le 3 novembre 1844; attaché à la direction des consulats et autorisé à prendre part aux travaux du consulat général à Smyrne, 3 décembre 1862; élève-consul à Beyrouth, 18 novembre 1864; médaille d'honneur, en or (choléra 1865); chargé de la gestion du consulat général à Beyrouth, du 20 juin 1867 au 27 avril 1868; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat à Janina, 18 mars 1868; consul à Salonique, 3 février 1869; à Valence, 27 décembre 1869; admis au traitement d'inactivité par suite de la suppression de ce poste, 12 décembre 1872; consul à Carthagène, 15 décembre 1876; à Palerme, 27 avril 1877; consul de première classe, 13 juillet 1880; rédacteur à la direction des affaires commerciales et consulaires, 15 février 1882; chevalier de la Légion d'honneur, 20 février 1882; consul de première classe à Turin, 31 décembre 1884; consul général, 16 juillet 1885.

WATIN (Charles-Édouard), né le 20 août 1860; licencié en droit; attaché autorisé au contentieux, 25 mai 1880; attaché, 16 juillet 1883; à Berlin, 12 janvier 1884; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 28 mars 1886.

WATBLED (Ernest) ☼, né le 13 décembre 1828; chevalier de la Légion d'honneur; officier d'académie; services militaires du 1er août 1849 au 8 février 1850; services civils dans l'administration algérienne du 21 novembre 1860 au 20 septembre 1875; services dans l'administration du Sénat du 1er avril 1876 au 1er février 1881; vice-consul de première classe au Pirée, 1er février 1881; consul honoraire, 21 mars 1884; consul de seconde classe, 27 novembre 1885; à Roustchouk, 24 janvier 1887; à Djeddah, 22 mai 1888; consul de première classe, 1er mars 1889; en disponibilité, 6 avril 1889.

WIENER (Charles) ☼, né le 25 août 1851; professeur de l'Université, 8 octobre 1872; chargé d'une mission scientifique au Pérou et en Bolivie, 9 juillet 1875; officier d'académie, 1er janvier 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre

1877; médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878; secrétaire de la commission supérieure d'ethnographie près le Ministère de l'Instruction publique, 1878; vice-consul à Guayaquil, 9 octobre 1879; chargé d'une mission spéciale dans l'Amérique équatoriale, 5 décembre 1879; vice-consul de première classe, 25 février 1883; secrétaire de la commission de réorganisation consulaire, 28 avril 1883; consul de seconde classe, 26 juillet 1883; chargé des fonctions de secrétaire de seconde classe, à Santiago du Chili, 15 septembre 1883; commissaire du gouvernement français à la commission des réclamations franco-chiliennes, 20 novembre 1883; mis en disponibilité, 10 mai 1888; chargé de travaux particuliers, 9 février 1889; consul de première classe, attaché à la légation de France à Mexico, 20 juillet 1889.

Wiet (Émile-Joseph-Emmanuel), né le 30 juin 1855; commis de chancellerie à Smyrne, 18 octobre 1875; détaché à la Commission internationale de Bulgarie, 26 octobre 1878; commis de chancellerie à Cadix, 27 novembre 1879; à Trieste, 23 décembre 1880; chancelier de troisième classe à Valparaiso, 22 juin 1881; à Port-Saïd, 20 juillet 1885; chancelier de seconde classe, chargé des fonctions de drogman-chancelier à Tanger, 16 juin 1888; à Naples, 30 novembre 1889.

Wiet (Gaston), né le 23 janvier 1846; admis à participer, sans traitement, aux travaux du consulat de Scutari d'Albanie, 3 octobre 1863; commis de chancellerie à Suez, 14 juillet 1865; drogman-chancelier à Bosna-Seraï, 21 avril 1873; à Port-Saïd, 13 mars 1877; vice-consul à Mostar, 21 décembre 1878; gérant du consulat de Bosna-Seraï, du 26 juin 1879 au 7 juillet 1880; à Janina, 30 avril 1880; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; consul de seconde classe à Cagliari (non installé), 24 mars 1882; à Galatz, 29 juillet 1882; à la Canée (non installé), 6 novembre 1883; maintenu à Galatz, 31 décembre 1884; consul de première classe, 16 juin 1888.

Wimpffen (Jean-Baptiste-Charles-François, baron de) O ✱, né le 11 juin 1835; licencié en droit; attaché aux archives, 5 novembre 1853; à la direction politique (contentieux), 20 février 1856; à Francfort, 29 avril 1857; à Vienne, 10 décembre 1859; secrétaire de troisième classe, 2 septembre 1862; à La Haye, 3 novembre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1865; secrétaire de troisième classe à Florence, 22 mai 1867; secrétaire de deuxième classe, 10 août 1868; attaché à Berlin, 1er septembre 1868; attaché au cabinet, à la disposition du ministre, 16 février 1872; rédacteur, 26 juin 1873; secrétaire de première classe (hors cadre), chargé du service de la presse, 31 décembre 1875; officier de la Légion d'honneur, 5 novembre 1877; chef du cabinet et secrétariat, 24 novembre 1877; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé de travaux particuliers, 13 décembre 1877; en disponibilité, 21 février 1880; chargé de travaux particuliers, 11 juin 1880; en disponibilité, 15 mai 1882.

EXAMENS ET CONCOURS

POUR L'ADMISSION

DANS LES CARRIÈRES DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

I. — ARRÊTÉ DU 13 JUILLET 1868.

Candidats au grade d'Élève-Consul.

Session du 23 *juillet* 1868.

1. Plichon. | 2. De Pétigny. | 3. Cassas.

Session du 15 *juin* 1869.

1. Imbert. | 2. Mimaut.

Session du 10 *juin* 1870.

1. Raindre. | 2. Drouin. | 3. Lacaze.

Session du 15 *octobre* 1873.

1. *Ex æquo* : { Bruwaert. / De la Baume-Pluvinel.
2. Moreau Christophe.
3. De Ginestous.
4. Schmid.

Session du 15 *décembre* 1874.

1. Monfraix. | 2. Nodot. | 3. Lequeux.

Session du 11 *juillet* 1876.

1. Jusserand.
2. Souhart.
3. D'Estournelles de Constant.
4. *Ex æquo* . . . { De Cazotte. / Carteron (Pierre).

II. — DÉCRET DU 1er FÉVRIER 1877 ET ARRÊTÉ DU 10 JUILLET DE LA MÊME ANNÉE.

1° Examens d'admission au grade de Secrétaire d'ambassade de 3e classe.

Session extraordinaire du 22 *août* 1877.

1. Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade.
2. Cte Renaud de Moustier ❋.
3. Cte de Diesbach.

Session de novembre 1877.

1. Cogordan.
2. Le Marchand.
3. De Lafaulotte.
4. Vte de Semallé.
5. Labouret.
6. Denaut.
7. De Voize.
8. Cte Xavier de Florian.
9. Vte de Richemont Ⓜ.
10. De Montgeon.
11. De la Boulinière.
12. De Brotonne.
13. Joly de Bammeville.
14. Bon de Saint-Pierre.
15. D'André.
16. Mis de Brachet de Floressac.
17. Vte de Lamarlière.

Session de décembre 1878.

1. Masson de Montalivet.
2. Cte de Barral.
3. Bourgarel.
4. Vte Horric de Beaucaire.
5. Lescuyer de Savignies.
6. Cte de Cossé-Brissac.
7. Bon Pierlot.
8. Thouvenel.
9. De Navenne.
10. De Montherot.
11. Cte de Madre Ⓜ.
12. Marin.
13. Cte de Gontaut-Biron (B.)

Session de décembre 1879.

1. Deschamps.
2. Saint-René Taillandier.
3. Dumaine.
4. Soulange-Bodin.
5. Ganivet.
6. Geoffray.
7. Dupuy de Lôme.
8. Ducos.
9. Boutiron.
10. De Baillehache.
11. De Soubeyran.
12. Mercier.

Session du 15 *mai* 1880.

1. Bérard.
2. Schlumberger.
3. Goury du Roslan.
4. Blondel.
5. Cte De Pontbellanger.
6. Cte Aymar de la Rochefoucauld.
7. Bon Calvet-Rogniat.
8. Vte de Ségur d'Aguesseau.
9. Géry.
10. Cte de Sercey.
11. Cte de Suzannet.
12. De Picquot de Magny.
13. Cte de Verdonnet.

Session du 13 *décembre* 1880.

1. Lecomte.
2. Barbier Saint-Hilaire.
3. Jaroszinski.
4. Le Nepveu-Boussaroque de Lafont.
5. De Cernay.
6. Larivière.
7. Marchal.

1. De Commines de Marsilly.
2. Deloncle.
3. Riffault.
4. Sohier de Vermandois.
5. Hervieu.
6. Jeannequin.
7. Jacquemin.
8. Vte d'Arlot de Saint-Saud.

2° Examens d'admission au grade de Consul suppléant.

Session du 15 *décembre* 1877.

1. De Clercq (Jules).
2. Meyssonnier (Émile).

Session du 15 *juin* 1880.

1. Chatain.
2. Auzépy.
3. Blanc.
4. Blanchard de Farges.
5. Oursel.
6. Veillet-Dufrêche.
7. Laurent-Cochelet.
8. Coppeaux.

Session du 13 *décembre* 1880.

1. Kleczkoswki.
2. Du Boys.
3. Bosseront d'Anglade (Georges).
4. Livio.
5. Dutel.
6. Pognon.
7. Truy.
8. Le Brun (Auguste).

2e série.

1. Laurence de Lalande.
2. D'Assier.
3. Gueyraud.
4. Boulard Pouqueville.
5. Mis d'Hautpoul.

DÉCRET DU 10 JUILLET 1880.

Dispositions transitoires.

Vte de Bondy Riario, Nabonne, Vte de Galard, Tenaille-Saligny, Godard-Decrais et Pasteur.

Concours du 24 *janvier* 1881.

Concours d'entrée.

1. Maurouard.
2. De Loynes.
3. Bedout.
4. Prinet.

Examen de classement.

1. Maurouard.
2. Crozier.
3. Prinet.
4. De Loynes.

Concours d'entrée (suite).

5. Collas de Gournay.
6. Gavarry.
7. Crozier.
8. Lefaivre (Paul).

Examen de classement (suite).

5. Bedout.
6. Collas de Gournay.
7. Lefaivre (Paul).
8. Gavarry.

Concours du 4 juillet 1881.

Concours d'entrée.

1. Vte de la Lande.
2. Rochefort.
3. Cte de Pourtalès (Jacques).
4. Richard.
5. Deslandres.
6. De la Bastide.
7. Gervais.
8. *Ex æquo* { Baudin. / Patenôtre (Louis).

Examen de classement.

1. Cte de Pourtalès (Jacques).
2. Vte de la Lande.
3. Deslandres.
4. Patenôtre (Louis).
5. Rochefort.
6. De la Bastide.
7. Gervais.
8. Baudin.

Concours du 23 janvier 1882.

Concours d'entrée.

1. Paléologue.
2. Grimault.
3. Defrance.
4. Lecomte (Raymond).

Examen de classement.

1. Paléologue.
2. Defrance.
3. Lecomte (Raymond).
4. Grimault.

Concours du 19 juin 1882.

Concours d'entrée.

1. De Sartiges.
2. Toutain.
3. Bapst.
4. Girard.
5. Garrisson.
6. Monnier.
7. D'Avril.
8. Firmin Didot.

Examen de classement.

1. De Sartiges.
2. Bapst.
3. Firmin-Didot.
4. Toutain.
5. Monnier.
6. D'Avril.

—

Girard. (C. St.)

Concours du 20 janvier 1883.

Concours d'entrée.

1. Fabre.
2. De Margerie.
3. Béclard.
4. Borel.
5. Lanel.
6. Laudet.
7. Chaptal.
8. Hudelist.
9. De la Chaussée.
10. Salanson.

Examen de classement.

1. Fabre.
2. Béclard.
3. Borel.
4. De la Chaussée.
5. Chaptal.
6. Laudet.
7. De Margerie.
8. Garrisson.
9. Hudelist.
10. Salanson.

—

Lanel. (C. St.)

Concours du 4 juillet 1883.

Concours d'entrée.

1. Watin.
2. Regnault.
3. Brice.
4. De Bormans.
5. Simon.
6. Arago (François).

Examen de classement.

—

Watin.
1. De Bormans.
2. Brice.
3. Arago (François).
4. Simon.

—

Regnault (C. St.).

Concours du 16 janvier 1884.

Concours d'entrée.

1. Beau.
2. Cicile.
3. Guerlet.
4. Piccioni.
5. Allizé.
6. Mantellier de Montrachy.
7. Bailly.
8. Desportes de la Fosse.
9. Legrand (Albert).
10. Lefaivre (Jules).

Examen de classement.

(Carrière consulaire.)

—

1. Guerlet.
2. Lefaivre (Jules).
3. Allizé.

—

(Carrière diplomatique.)

1. Beau.
2. Piccioni.
3. Desportes de la Fosse.
4. Bailly.
5. Mantellier de Montrachy.
6. Legrand (Albert).

Concours du 19 janvier 1885.

Concours d'entrée.

1. Delavaud.
2. Guiot.
3. Bladé.
4. De Villeneuve.
5. Descos.
6. Bobot-Descoutures.
7. Gréa.
8. Carteron (René).

Examen de classement.

(Carrière diplomatique.)

—

Descos.
1. Delavaud.
2. Gréa.
3. Carteron (René).

—

(Carrière consulaire.)

1. Bladé.
2. Guiot.
3. Bobot-Descoutures.

Concours du 16 janvier 1886.

Concours d'entrée.

1. Claris.
2. Ritt.
3. Bonnefons.
4. De Valicourt.
5. David.
6. Suisse de Sainte-Claire.
7. Coulon.
8. Ganderax.
9. Le Brun (Raphaël).
10. Bonnardet.
11. Fouques-Duparc.

Examen de classement.

(Carrière consulaire)

—

1. De Valicourt.
2. Bonnefons.
3. Coulon.

—

(Carrière diplomatique.

1. Suisse de Sainte-Claire.
2. Ritt.
3. Bonnardet.
4. Fouques-Duparc.
5. David.

Concours du 31 *janvier* 1887.

1. Steeg.
2. Jordan (Camille).
3. Doulcet.
4. Sauveur de la Chapelle.
5. De Lacvivier.
6. Daeschner.
7. Dejean de la Batie.
8. Monod.
9. Jullemier.
10. Cillière.
11. Chayet.
12. De Seynes.
13. Labrouche.
14. Rousseau (Georges).
15. Guillemin.
16. Francastel.
17. Engelhardt.

Examen de classement.

(Carrière consulaire.)

—

1. Steeg.
2. Cillière.
3. Jordan.
4. De la Batie.
5. Jullemier.
6. Chayet.
7. Monod.
8. Engelhardt.
9. Francastel.

—

(Carrière diplomatique.)

1. De Lacvivier.
2. Daeschner.
3. Doulcet.
4. Labrouche.
5. De la Chapelle.
6. Guillemin.
7. Rousseau (Georges).
8. De Seynes.
9. Le Brun.

Concours du 10 *janvier* 1888.

1. Vte de Manneville.
2. Taigny.
3. Verstraete.
4. Dobler.
5. Chivot.
6. Laederich.

Concours du 5 *janvier* 1889.

1. Chevandier de Valdrôme.
2. Conty.
3. Lefèvre-Pontalis (Pierre).
4. Laforge.
5. Delaroche-Vernet.
6. Martin (William).
7. *Ex æquo.* { Daubigny (Eugène). / Durand.
8. *Ex æquo.* { Casenave. / D'Autremont.

Concours du 6 *février* 1890.

1. Claudel.
2. Aynard.
3. Padoux.
4. Agel.
5. Paisant.

CHAPITRE VII.

LISTE DES AGENTS

EN RETRAIT D'EMPLOI OU A LA RETRAITE

RÉVOQUÉS, DÉCÉDÉS ET DÉMISSIONNAIRES

DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER ANNUAIRE.

I. — Agent révoqué.

M. Fradin (Eugène), chancelier de 3e classe . . . . 5 juill. 89

II. — Agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

MM.

Crampon, consul général	26 mars 89
Vte de Bresson, ministre plénipotentiaire de 1re classe.	31 mars 89
Saillard, consul de 1re classe. . . .	18 avril 89
Chassériau, consul général	18 avril 89
Bon des Michels, ambassadeur . . .	4 mai 89
Querry, consul général	28 mai 89
Huttinot, consul de 1re classe . . .	25 juin 89
Cte de Jouffroy d'Abbans (Charles), vice-consul	31 oct. 89
Oppelt, consul général	1er janv. 90
Le Brun, ministre plénipotentiaire.	10 févr. 90

III. — Agents décédés.

MM.

De Monnecove, attaché à l'ambassade à Pétersbourg	1889
Brest, vice-consul de 2e classe . . .	1889
Dillon, ministre plénipotentiaire. .	29 avril 89
Bareste, consul à Freetown	26 févr. 89
Thomas, vice-consul à Falmouth. .	5 oct. 89
Fabri, vice-consul à Porto.	28 nov. 89
Monfraix, premier secrétaire à l'ambassade de Madrid	15 déc. 89
De Maussabré, attaché à l'ambassade de Rome (Saint-Siège) . . .	1889.
Cte de La Marlière, secrétaire d'ambassade.	21 déc. 89
Mariani, ambassadeur à Rome (Quirinal).	18 janv. 90
Maistre, secrétaire-archiviste à Londres	14 févr. 90
Richaud de Servoules, vice-consul à la Corogne	6 mars 90
Fabre, chancelier à Palerme. . . .	27 avril 90
Nodot, consul à Manille.	5 mai 90
Fournier, vice-consul au Callao. .	14 mai 90
De Perrinelle, attaché à l'ambassade à Pétersbourg	1890

CHAPITRE VIII.

ORDONNANCES, DÉCRETS ET ARRÊTÉS

RELATIFS

AU PERSONNEL DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

SOMMAIRE

I. — Conditions d'admission dans les divers services. — Assimilations et équivalences. — Dispositions concernant les divers agents des carrières diplomatique et consulaire.

II. — Comptabilité.

III. — Archives.

IV. — Comité des services extérieurs et administratifs.

V. — Organisation des protectorats.

I. — Conditions d'admission dans les divers services. — Assimilations et équivalences. — Dispositions concernant les divers agents des carrières diplomatique et consulaire.

ORGANISATION DU CORPS DES CHANCELIERS.

(Décret du 1er décembre 1869.)

Article premier. — Les titulaires des chancelleries diplomatiques et consulaires sont divisés en trois classes. La classe est attachée à la personne de l'agent, indépendamment du poste dans lequel il exerce ses fonctions.

Art. 2. — Le nombre des chanceliers est limité à vingt pour la première classe [1] et à quarante pour la deuxième. Nul chancelier ne peut être promu à une classe supérieure qu'après trois ans au moins de service dans la classe précédente.

Art. 3. — Nul chancelier ne peut être admis à concourir au grade de consul qu'après dix ans de service comme chancelier, dont trois au moins comme chancelier de première classe.

Art. 4. — Les chanceliers des deux premières classes sont assimilés aux chanceliers des missions diplomatiques pour le règlement de leur traitement d'inactivité, ainsi que pour l'application de notre décret du 26 avril 1854.

Art. 5. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent décret, sans préjudice des droits acquis au moment de sa promulgation.

ASSIMILATION ET ÉQUIVALENCE DES GRADES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DE LA CARRIÈRE EXTÉRIEURE.

(Décret du 21 février 1880.)

Le Président de la République française,

Vu les articles 5 et 6 du décret du 1er février 1877, relatifs à l'équivalence des grades entre les divers fonctionnaires ou agents du ministère des affaires étrangères (Service intérieur et extérieur) et l'article 4 de l'ordonnance du 26 avril 1845;

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Les fonctionnaires de l'administration centrale, les agents du service diplomatique et ceux du service consulaire sont classés, d'après l'équivalence des grades, dans l'ordre suivant :

1° Les sous-directeurs au département, les consuls généraux, les secrétaires de 1re classe;

2° Les chefs de bureau et rédacteurs au département, les consuls de 1re classe, les secrétaires de 2e classe (1re section);

3° Les sous-chefs de bureau et commis principaux au département, les consuls de 2e classe, les secrétaires d'ambassade de 2e classe (2e section) ;

4° Les attachés payés au département ayant subi l'examen diplomatique ou consulaire, les consuls suppléants, les secrétaires d'ambassade de 3e classe.

[1] Par décret en date du 12 décembre 1877, le nombre des chanceliers de première classe a été fixé à vingt-cinq.

Art. 2. — 1° Le cadre des secrétaires d'ambassade de 1re classe comprend les sous-directeurs de la direction des affaires politiques et le sous-directeur du droit public à la direction du contentieux politique et commercial;

2° La première section du cadre des secrétaires de 2e classe comprend les rédacteurs à la direction des affaires politiques et à la sous-direction du droit public de la direction du contentieux politique et commercial;

3° La seconde section du cadre des secrétaires de 2e classe comprend les commis principaux de la direction des affaires politiques et de la sous-direction du droit public à la direction du contentieux politique et commercial;

4° Le cadre des secrétaires de 3e classe comprend les attachés payés à la direction des affaires politiques et à la sous-direction du droit public de la direction du contentieux politique et commercial, qui ont subi l'examen prescrit par le décret du 1er février 1877 ;

5° Le cadre des consuls généraux comprend les sous-directeurs à la direction des affaires commerciales et le sous-directeur du droit privé à la direction du contentieux politique et commercial;

6° Le cadre des consuls de 1re classe comprend les rédacteurs à la direction des affaires commerciales et à la sous-direction du droit privé de la direction du contentieux politique et commercial;

7° Le cadre des consuls de 2e classe comprend les commis principaux à la direction des affaires commerciales et à la sous-direction du droit privé de la direction du contentieux politique et commercial;

8° Le cadre des consuls suppléants comprend les attachés payés à la direction des affaires commerciales et les attachés payés à la sous-direction du droit privé, qui ont subi l'examen consulaire prescrit par le décret du 1er février 1877, ou qui avaient déjà un traitement à cette date.

Art. 3. — Les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères non compris dans les catégories précédentes, qui auront subi l'examen diplomatique ou consulaire, seront inscrits hors cadres sur le tableau des agents de leur grade d'après les équivalences déterminées ci-dessus.

Art. 4. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 février 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

DEMANDES D'EMPLOI.

(Arrêté du 27 février 1880.)

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Sur la proposition du Directeur du personnel,

Arrête :

Article premier. — Toute demande d'emploi dans l'Administration centrale ou dans les services extérieurs du ministère des affaires étrangères doit être formulée par écrit et être accompagnée des documents et renseignements dont l'énumération suit :

1° Documents :

Acte de naissance du candidat;

Certificat de sa situation au point de vue du service militaire;
Pièce indiquant dans quel lycée, collège ou autre établissement secondaire il a fait ses études;
Ses diplômes ou brevets d'écoles spéciales.

2° Renseignements :

Langues étrangères que parle le postulant;
Stage qu'il aurait fait dans une administration publique ou privée, chez un officier ministériel ou dans le commerce;
Position de sa famille;
Références et recommandations.

Art. 2. — Les diplômes et certificats d'études ou de stage seront restitués aux intéressés après enregistrement.

Art. 3. — Le Directeur du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 1880.

C. de FREYCINET.

POSITIONS DIVERSES DES AGENTS ET FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Décret du 24 avril 1880.)

Paris, le 24 avril 1880.

Monsieur le Président,

Les dispositions relatives aux diverses situations dans lesquelles peuvent se trouver les agents du ministère des affaires étrangères, sont éparses dans une série d'ordonnances et de décrets au milieu desquels il est difficile de se reconnaître. Les règles concernant l'inactivité, seules, ont été réunies dans le décret du 27 février 1877. Mais ce décret lui-même a besoin d'être remanié dans son ensemble. En effet, il ne tient pas compte, dans la fixation du traitement de disponibilité attribué aux consuls généraux et aux secrétaires d'ambassade de 1re classe, de l'équivalence établie entre ces deux grades par le décret du 1er février 1877; il doit, en outre, être mis en harmonie avec le décret du 25 février 1880, qui a créé de nouvelles assimilations entre divers emplois du ministère des affaires étrangères. Enfin, à raison du roulement qui doit devenir de plus en plus fréquent entre le personnel des services intérieurs et extérieurs, il me semble équitable d'admettre dorénavant les fonctionnaires de l'administration centrale au bénéfice de la disponibilité avec ou sans traitement.

Dans l'état de choses actuel, entre la mise en disponibilité sans traitement et la révocation, il n'existe aucune mesure disciplinaire qui permette de réprimer certains écarts de conduite d'une gravité relative. Je serais d'avis de combler cette lacune au moyen du *retrait d'emploi* dont l'effet serait de priver temporairement le fonctionnaire de tout traitement ou indemnité quelconque.

Quant à la révocation des agents en activité, en disponibilité ou en retrait d'emploi, je propose qu'elle ne puisse plus être prononcée qu'après avis motivé du comité des services extérieurs et administratifs, réorganisé par le décret du 20 avril 1880. Les intéressés trouveront dans cette procédure une garantie nouvelle de la maturité des décisions prises à leur égard.

Si vous approuvez les vues que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-annexé.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères, Président du Conseil,

Vu l'ordonnance royale du 22 mai 1833 et le décret présidentiel du 27 février 1877,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les positions diverses des agents et fonctionnaires du département des affaires étrangères seront, dorénavant, les suivantes :

L'activité ;

La disponibilité ;

Le retrait d'emploi.

ART. 2. — L'activité comprendra : 1° les agents et fonctionnaires qui occupent un poste ou un emploi déterminé ; 2° les agents et fonctionnaires chargés d'une mission ou de travaux particuliers.

Les uns et les autres pourront être, soit à leur poste, soit en mission, soit en congé, soit en permission, soit appelés par ordre, soit retenus par ordre ou pour cause de maladie dûment constatée.

ART. 3. — § 1er. Les agents et fonctionnaires du ministère des affaires étrangères pourront être mis en disponibilité, par décret ou par arrêté, selon le mode de leur nomination, pour un laps de temps égal à la durée de leurs services effectifs, jusqu'à concurrence de dix années.

§ 2. Ceux qui comptent plus de dix années d'activité de services avec appointements soumis à retenue dans le département des affaires étrangères pourront obtenir, en vertu d'un arrêté ministériel, un traitement de disponibilité, mais seulement pour cause soit de maladie entraînant une longue incapacité de travail, soit de suppression permanente ou momentanée de leur emploi[1].

§ 3. Le traitement de disponibilité pourra être suspendu ou supprimé par arrêté ministériel. Sa durée sera au maximum de trois ans pour les agents ayant plus de dix et moins de quinze années de services rétribués ; elle sera au maximum de cinq ans pour ceux ayant quinze ans de services rétribués et au delà.

Dans la supputation des services d'un agent, ceux qui ont été rendus hors d'Europe compteront pour moitié en sus de leur durée effective.

§ 4. Le temps de la disponibilité avec traitement comptera pour la retraite.

§ 5. Le traitement de disponibilité ne pourra être cumulé ni avec un traitement quelconque payé par le Trésor, ni avec une pension imputée sur les fonds de l'État, si ce n'est avec une pension de retraite militaire.

§ 6. Il ne pourra excéder la moitié du dernier traitement d'activité des agents et fonctionnaires à qui il sera accordé, ni les maximums ci-après indiqués[2] :

Pour les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires de 1re classe et les directeurs du ministère des affaires étrangères, 8,000 fr. ;

Pour les ministres plénipotentiaires de 2e classe, 6,000 fr. ;

[1] *Décret du 6 février 1882.* — « Les agents et fonctionnaires du ministère des affaires étrangères qui seront mis en disponibilité d'office pour une cause étrangère au mérite de leurs services, pourront être mis au bénéfice du traitement de disponibilité dans les conditions générales de l'article 3 (§§ 2 et suivants) du décret du 24 avril 1880. »

[2] Voir ci-après, page 274, les modifications résultant du décret du 1er avril 1882.

Pour les consuls généraux, secrétaires d'ambassade de 1[re] classe, les premiers secrétaires-interprètes du Gouvernement pour les langues orientales vivantes, le premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople et les sous-directeurs, 4,000 fr.;

Pour les consuls de 1[re] classe, les secrétaires d'ambassade de 2[e] classe (1[re] section), les secrétaires-interprètes du Gouvernement pour les langues orientales, le secrétaire-interprète de l'ambassade à Constantinople, les chefs de bureau et rédacteurs, 3,000 fr.;

Pour les consuls de 2[e] classe, les secrétaires d'ambassade de 2[e] classe (2[e] section), les premiers interprètes des légations de France en Chine et au Japon, les seconds drogmans de l'ambassade de France à Constantinople, et les premiers drogmans, les sous-chefs de bureau et commis principaux, 2,400 fr.;

Pour les consuls suppléants, les secrétaires d'ambassade de 3[e] classe, les attachés payés, les agents vice-consuls, les chanceliers de 1[re] et de 2[e] classe et tous les autres agents et fonctionnaires rétribués du ministère des affaires étrangères, 2,000 fr.

ART. 4. — Le retrait d'emploi est prononcé par décret ou par arrêté, selon le cas, comme mesure disciplinaire. Les agents qui en sont l'objet ne touchent ni traitement ni indemnité quelconque. La durée du retrait d'emploi ne peut excéder deux ans.

« *A l'expiration de ce terme, l'agent en retrait d'emploi qui n'aura pas été remis en activité sera, de plein droit, considéré comme en disponibilité pour un laps de temps égal à la durée de ses services effectifs, déduction faite de celle du retrait d'emploi, dans les conditions prévues par l'article* 3, § 1[er], *du décret du* 24 *avril* 1880. » (Décret du 25 mars 1882.)

ART. 5. — La sortie des cadres a lieu :

Par l'expiration du délai de disponibilité, stipulé au § 1[er] de l'article 3, sans que l'agent ait été rappelé à l'activité;

Par la démission ;

Par l'admission à la retraite;

Par la révocation.

ART. 6. — Les agents et fonctionnaires démissionnaires ne peuvent quitter leur poste ou leur emploi qu'après que leur démission a été régulièrement acceptée.

ART. 7. — La révocation des agents en activité, en disponibilité ou en retrait d'emploi est prononcée par décret ou par arrêté, selon le cas. Elle doit être précédée d'un avis motivé du comité des services extérieurs et administratifs, réorganisé par décret en date du 20 avril 1880, qui entendra les explications des intéressés s'il le juge opportun.

La sortie des cadres, à l'expiration du délai de disponibilité, *est de droit sans avertissement préalable à l'agent* [1].

ART. 8. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret, qui entrera en vigueur le 1[er] mai prochain et réglera, à partir de cette date, la position de tous les agents et fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, sans toutefois modifier le quantum des traitements d'inactivité précédemment concédés.

ART. 9. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 avril 1880.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

[1] Modification résultant d'un décret du 11 mars 1881.

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES CARRIÈRES DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

(Décret du 10 juillet 1880.)

Paris, le 10 juillet 1880.

Monsieur le Président,

Aux termes des articles 6 et 7 du décret du 1er février 1877, nul ne peut être nommé secrétaire d'ambassade de 3e classe, consul suppléant ou attaché payé dans les directions politique et commerciale du Ministère des affaires étrangères, s'il n'a subi un examen dont un programme distinct a été réglé, par le décret du 10 juillet 1877, pour les carrières diplomatique et consulaire. Cet examen ne peut être passé qu'au bout de deux années, dont une au moins de séjour à l'étranger, en ce qui concerne les attachés diplomatiques.

L'expérience a démontré les inconvénients de cette organisation. D'une part, l'impossibilité d'entrer au ministère des affaires étrangères par la voie du concours en détourne nombre de jeunes gens de mérite qui ne disposent ni d'influence, ni de recommandations ; d'autre part, l'obligation de passer un an à l'étranger sans traitement et sans indemnité de frais de voyage écarte de la diplomatie ceux qui n'ont pas de fortune ; enfin, l'examen, n'étant pas placé à l'entrée de la carrière, présente, en réalité, peu de garanties, par suite des scrupules qui empêchent d'éliminer tel attaché insuffisant, après un surnumérariat de plusieurs années.

Il semble, dès lors, urgent de substituer à cet examen un concours d'admission, analogue à celui qui assure, dans d'excellentes conditions, le recrutement de l'auditorat au Conseil d'État. Il est vrai que, vu la situation actuelle de nos crédits budgétaires, ce concours ne donnera pas encore droit à un traitement immédiat [1], mais le surnumérariat qui, aujourd'hui, atteint parfois cinq années, ne serait plus que de trois ans, et pourrait, au gré des intéressés, être tout entier accompli à Paris, ce qui en allégerait sensiblement les charges pour les jeunes gens dont les ressources sont médiocres.

Quant au programme du concours, je voudrais qu'il ne nécessitât pas une préparation en quelque sorte artificielle et mécanique. Ce n'est pas la mémoire des aspirants diplomatiques et consulaires qu'il s'agirait d'éprouver, mais leur aptitude à exposer des idées générales et des vues d'ensemble sur les questions qui forment la base des connaissances essentielles dans l'ordre politique et administratif ; l'histoire des traités et la géographie politique et commerciale seraient les seules matières spéciales et, pour ainsi dire, professionnelles à insérer dans le programme. Quant aux langues vivantes, elles n'ont pas encore pris assez de place dans notre enseignement national pour qu'il soit possible de leur attribuer, dès l'entrée au ministère des affaires étrangères, toute l'importance qu'elles comportent ; mais il me paraît indispensable d'en exiger une connaissance très approfondie dans l'examen de classement qui marquera la fin du stage triennal.

Fortifier notre représentation à l'étranger en appelant à y participer la jeunesse studieuse de nos écoles, lui donner une constitution plus démocratique en rendant les carrières diplomatique et consulaire plus accessibles au talent, sans conditions de fortune ou d'origine, tel est l'objet du nouveau règlement que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature. J'ajoute que le bon accueil fait par la Chambre des députés à nos demandes de crédit pour supprimer, dès 1881, les attachés non payés

[1] En vertu de la loi de finances du 29 décembre 1882, les attachés reçus au concours d'admission pour les carrières diplomatique et consulaire reçoivent une allocation de 1,500 francs par an. (Arrêté du 1er janvier 1883.)

de nos ambassades et légations, est un gage du concours que nous trouverons dans cette voie auprès du Parlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre des affaires étrangères, Président du Conseil,

Décrète :

TITRE PREMIER. — DU CONCOURS A L'ENTRÉE DU SURNUMÉRARIAT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ARTICLE PREMIER. — Un concours sera ouvert, au mois de janvier de chaque année, pour l'admission dans les carrières diplomatique et consulaire.

ART. 2. — Les jeunes gens qui auront été reçus à ce concours opteront, selon leur rang et avec l'agrément du ministre, pour la carrière diplomatique ou la carrière consulaire, mais ils ne seront, en aucun cas, tenus d'accepter un poste à l'étranger avant la fin de leur surnumérariat, qui sera de trois années.

A l'issue de ce stage, qu'ils accompliront soit à la direction des affaires politiques et au contentieux de droit public, soit à la direction des affaires commerciales et au contentieux de droit privé, suivant qu'ils se destinent à la diplomatie ou aux consulats, ils subiront un examen de classement et seront nommés, selon leur rang, soit à l'intérieur attachés payés dans leurs directions respectives, soit à l'extérieur secrétaires d'ambassade de 3e classe ou consuls suppléants.

ART. 3. — Le Ministre des affaires étrangères pourra autoriser un certain nombre de jeunes gens qui se préparent au concours à participer temporairement aux travaux de l'administration centrale et des ambassades, légations et consulats, sans que cette décision modifie à leur égard les conditions de leur admission définitive dans les carrières diplomatique et consulaire.

TITRE II.

CHAPITRE Ier.

Annonce du concours et formation de la liste des candidats.

ART. 4. — Le Ministre des affaires étrangères indiquera au mois de novembre de chaque année, par arrêté, le nombre des places à mettre au concours et déterminera la date des épreuves.

ART. 5. — L'arrêté du Ministre des affaires étrangères sera inséré au *Journal officiel* avec le texte des articles 7, 8, 10 et 14 du présent décret et adressé immédiatement aux préfets des départements ainsi qu'aux recteurs des académies.

ART. 6. — Le délai entre l'insertion de l'arrêté au *Journal officiel*, et le jour fixé pour l'ouverture des épreuves sera de deux mois.

ART. 7. — Les aspirants se présenteront à la direction du personnel du Ministère des affaires étrangères dans les trente jours à partir de l'insertion de l'arrêté au *Journal officiel;* ils déposeront leur acte de naissance, ainsi que les pièces justificatives énoncées dans l'article suivant.

ART. 8. — Nul ne pourra se faire inscrire en vue du concours :

1° S'il n'est Français jouissant de ses droits ;

2° S'il a, au 1er janvier de l'année du concours, moins de vingt et un ans et plus de vingt-cinq ans [1];

3° S'il ne produit soit un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres, soit un diplôme de l'École des chartes, soit un certificat attestant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'École normale supérieure, de l'École polytechnique, de l'École

[1] Voy. ci-après, p. 275, le décret du 27 avril 1883, qui porte à 30 ans la limite d'âge pour être admis à concourir, et l'arrêté du 25 janvier 1886 qui fixe les conditions du stage.

nationale des mines, de l'École nationale des ponts et chaussées, de l'École centrale des arts et manufactures, de l'École forestière, de l'École spéciale militaire ou de l'École navale, soit un brevet d'officier dans l'armée active de terre ou de mer.

Art. 9. — La liste des inscriptions sera close par la direction du personnel cinq jours après l'expiration du délai fixé par l'article 7.

Art. 10. — La liste des candidats qui seront admis à concourir sera dressée et arrêtée définitivement par M. le Ministre cinq jours au moins avant l'ouverture du concours ; elle sera déposée à la direction du personnel, où toute personne pourra en prendre communication.

CHAPITRE II.

Organisation du jury du concours.

Art. 11. — Le jury du concours se composera du directeur du personnel faisant fonctions de président et de quatre membres désignés par le Ministre ; deux des juges devront être choisis en dehors de la carrière.

Le président du jury aura la direction et la police du concours : il aura voix prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le nombre des juges présents jusqu'à la fin des épreuves ne pourra être moindre de trois.

Art. 13. — Il sera dressé procès-verbal de chaque séance, et le procès-verbal sera signé par chacun des juges.

CHAPITRE III.

Matières des épreuves.

Art. 14. — Les épreuves du concours porteront :

1° Sur l'organisation constitutionnelle, judiciaire et administrative de la France ; des pays étrangers ;

2° Sur les principes généraux du droit international public et privé ;

3° Sur le droit commercial et le droit maritime ;

4° Sur l'histoire des traités depuis le congrès de Westphalie jusqu'au congrès de Berlin, et la géographie politique et commerciale ;

5° Sur les éléments de l'économie politique ;

6° Sur la langue anglaise ou la langue allemande.

CHAPITRE IV.

Nature et mode des épreuves.

Art. 15. — Il y aura une épreuve préparatoire et des épreuves définitives.

Art. 16. — L'épreuve préparatoire consistera en une composition par écrit sur un sujet relatif à l'une des matières énoncées dans l'article 14.

Art. 17. — Le sujet de composition commun à tous les candidats sera tiré au sort entre trois sujets qui auront été choisis, séance tenante, par le jury, et mis sous enveloppe cachetée.

Le tirage au sort sera fait par le président en présence des candidats.

Art. 18. — Tous les candidats seront immédiatement renfermés de manière à n'avoir aucune communication avec le dehors.

La surveillance sera confiée à l'un des juges, désigné par le président du jury.

Les candidats ne pourront s'entr'aider dans leur travail, ni se servir de livres ou de notes manuscrites.

Le temps accordé pour la composition sera de six heures.

Art. 19. — Les compositions seront faites sur un papier délivré aux candidats et en tête duquel ils inscriront leurs noms et prénoms.

Lors du dépôt de la composition sur le bureau, le juge surveillant placera en tête un numéro d'ordre qui sera répété sur le manuscrit.

Les têtes des compositions seront détachées à l'instant et réunies sous une enveloppe cachetée, laquelle ne sera ouverte qu'après l'examen et le jugement.

Art. 20. — La liste des candidats admis aux épreuves définitives sera dressée par ordre alphabétique; elle sera déposée à la direction du personnel, où les concurrents pourront en prendre communication.

Art. 21. — Les épreuves définitives consisteront en une épreuve écrite et une épreuve orale.

Art. 22. — Pour l'épreuve par écrit, les concurrents feront une composition sur un sujet tiré au sort par le président du jury, ainsi qu'il a été dit à l'article 17.

Ce sujet, commun à tous les candidats, pourra porter sur les diverses matières indiquées dans les cinq premiers paragraphes de l'article 14.

Les candidats devront rédiger leur travail dans les conditions fixées par l'article 18.

Ils ne devront avoir à leurdisposition ni livres ni notes.

Art. 23. — Après la remise des compositions, il sera procédé, en séance publique, à l'épreuve orale.

Art. 24. — L'épreuve orale portera sur toutes les matières indiquées en l'article 14 ci-dessus. L'examen sur les langues vivantes consistera en la lecture et la traduction d'un texte imprimé.

Art. 25. — Dans l'épreuve orale, l'ordre à suivre entre les candidats sera indiqué par un tirage au sort.

CHAPITRE V.

Jugement [1].

Art. 26. — Lorsque les épreuves seront terminées, le président prononcera la clôture du concours et le jury procédera immédiatement et en séance secrète à la délibération.

[1] *Arrêté du* 8 *mai* 1882. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Arrête :

Article premier. — La valeur relative des diverses matières sur lesquelles portent les épreuves du concours pour l'admission dans les carrières diplomatique et consulaire est fixée de la manière suivante :

Compositions écrites.	
Histoire diplomatique	3
Droit international	3
Examen oral.	
Droit constitutionnel et administratif	1
Droit international	1
Droit commercial et maritime et économie politique	1
Histoire diplomatique	1
Géographie	1
Langues vivantes	1

Art. 2. — Les compositions écrites des concurrents et leurs réponses à l'examen oral seront appréciées d'après les notes suivantes :

Nul	0
Très mauvais	1
Mauvais	2
Médiocre	3
Assez bien	4
Bien	5
Très bien	6

Art. 3. — Le classement des candidats par ordre de mérite résultera de la quantité de points obtenus par l'addition qui sera faite des différentes notes, préalablement multipliées par les coefficients indiqués à l'article 1er.

Art. 4. — Le Directeur du personnel et des fonds est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 mai 1882.

C. de FREYCINET.

Art. 27. — Si, d'après le résultat du concours, le jury estime qu'il n'y a pas lieu à nomination ou qu'il n'y a pas lieu de pourvoir à toutes les places vacantes, il en sera fait déclaration en séance publique.

Art. 28. — La liste des nominations sera dressée par ordre de mérite.

Art. 29. — Le jury pourra faire procéder à une nouvelle épreuve orale entre les candidats qui seront placés sur le même rang.

Art. 30. — Le jugement sera rendu sans désemparer, et le résultat du concours proclamé en séance publique.

Extrait du procès-verbal signé du président et de tous les juges sera transmis immédiatement au Ministre des affaires étrangères.

TITRE III. — De l'examen de classement.

CHAPITRE PREMIER.

Matières de l'examen.

Art. 31. — L'examen de classement placé à l'issue du stage triennal portera, pour les attachés diplomatiques, sur les langues allemande et anglaise et l'histoire diplomatique contemporaine, et, pour les attachés consulaires, sur les langues anglaise et espagnole ou allemande, la géographie commerciale et la législation douanière de la France et des pays étrangers.

Art. 32. — Il se composera d'épreuves écrites et d'épreuves orales sur les diverses matières indiquées dans l'article précédent.

Art. 33. — Les épreuves sur les langues vivantes comprendront : à l'écrit, une version et un thème sans dictionnaire ; et à l'oral : 1° la lecture à haute voix et la traduction d'un document manuscrit ; 2° l'analyse immédiate d'un document lu au candidat.

Art. 34. — Il sera tenu compte, dans le classement des attachés, du zèle et des aptitudes dont ils auront fait preuve pendant leur stage, des langues vivantes supplémentaires qu'ils parleraient, ainsi que des diplômes dont ils seraient munis indépendamment de celui de licencié en droit.

CHAPITRE II.

Organisation du jury d'examen.

Art. 35. — Le jury d'examen sera présidé par le directeur du personnel et composé, sur la désignation du Ministre, d'un sous-directeur et d'examinateurs spéciaux pour les langues vivantes.

CHAPITRE III.

Du classement.

Art. 36. — Une fois les épreuves terminées, le jury d'examen statuera en se conformant aux règles prescrites par les articles 26, 29 et 30 du présent décret.

Art. 37. — Si, après avoir classé les attachés par ordre de mérite, le jury estimait qu'un ou plusieurs d'entre eux n'eussent pas atteint une moyenne suffisante, il en informerait le Ministre des affaires étrangères. Ces attachés seraient ajournés à l'examen de l'année suivante et prévenus qu'ils seraient frappés d'exclusion définitive s'ils ne subissaient pas avec succès cette nouvelle épreuve.

Art. 38 et 39. — *Dispositions transitoires.*

Art. 40. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 10 juillet 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

MODE DE NOMINATION DES AGENTS ET FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(Décret du 18 septembre 1880.)

Monsieur le Président,

D'après les règlements et usages en vigueur, tous les agents rétribués des services extérieurs du ministère des affaires étrangères, à l'exception des commis de chancellerie et drogmans auxiliaires, sont non seulement nommés à un grade, mais encore promus d'une classe à une autre du même grade et changés de résidence par décrets.

On conçoit que les nominations et promotions à un grade, ainsi que la désignation des chefs de postes diplomatiques et consulaires aient lieu par décrets. Mais, quand il s'agit de simples avancements de classe ou de mutations d'agents n'ayant à aucun degré le caractère représentatif, il me paraîtrait à la fois plus rationnel et plus conforme aux nécessités administratives de statuer par arrêtés ministériels. Cette règle subirait, toutefois, deux exceptions en ce qui touche les promotions de classe: 1° des ministres plénipotentiaires, à raison du rang élevé qu'ils occupent dans la hiérarchie ; 2° des secrétaires d'ambassade, dont chaque classe constitue, en réalité, un grade distinct.

Telle est la règle que consacrerait le projet de décret ci-annexé que j'ai l'honneur de présenter à votre signature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Paris, le 18 septembre 1880.

C. de FREYCINET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Sont nommés *par décrets* du Président de la République, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères, les ambassadeurs, les directeurs au ministère des affaires étrangères, les ministres plénipotentiaires, les chargés d'affaires, les secrétaires d'ambassade, les consuls généraux, consuls, consuls suppléants et vice-consuls, les drogmans, les interprètes, les drogmans adjoints, les interprètes adjoints, les chanceliers, ainsi que l'agent comptable du ministère des affaires étrangères.

Art. 2. — Sont nommés par *arrêtés ministériels* tous les autres agents et fonctionnaires du département des affaires étrangères, sauf ceux dont la désignation appartient, en vertu des règlements en vigueur, aux chefs de postes diplomatiques et consulaires.

Art. 3. — Les avancements de classe ont lieu par décrets pour les ministres plénipotentiaires et les secrétaires d'ambassade ; et par arrêtés ministériels pour tous les autres agents. Le passage de la 2e à la 1re section de la 2e classe des secrétaires d'ambassade fera également l'objet d'arrêtés ministériels.

Art. 4. — Les changements de poste ne seront dorénavant effectués par décrets qu'en ce qui concerne les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires, consuls généraux, consuls et vice-consuls.

Art. 5. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 septembre 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

ORGANISATION DU CORPS DES VICE-CONSULS.

(Décret du 18 septembre 1880.)

Paris, le 18 septembre 1880.

Monsieur le Président,

Les agents vice-consuls, dont l'institution date de l'ordonnance du 20 avril 1845, remplissent les attributions consulaires dans les résidences étrangères où la protection des intérêts français, tout en n'exigeant pas la présence d'un consul assisté d'un chancelier, est, néanmoins, trop importante encore pour qu'elle soit confiée à des agents consulaires non rétribués.

Leur nombre, très restreint au début, atteint aujourd'hui le chiffre de cent environ et tend à s'accroître par suite des nouveaux débouchés qui s'ouvrent à notre commerce et à notre industrie.

Le moment paraît donc venu de rattacher plus étroitement cette branche de nos services extérieurs à la carrière consulaire dont elle est, aujourd'hui, l'un des organes essentiels.

On doit se demander, d'abord, s'il y a lieu de maintenir la dénomination actuelle d'agent vice-consul. Celle de vice-consul a été peu à peu consacrée par l'usage ; elle est plus simple et, par conséquent, préférable. Pour éviter d'ailleurs toute confusion, il serait opportun de ne conférer à l'avenir aux agents non rétribués que le titre d'agents consulaires.

Aucune hiérarchie n'existe parmi les vice-consuls. Ils sont classés par ordre d'ancienneté et ne se distinguent les uns des autres que par les postes qu'ils occupent. Leur avancement se trouve ainsi en quelque sorte livré à l'arbitraire. Aux termes de l'ordonnance de 1845, les vice-consuls sont admis, après cinq ans de service et de résidence en cette qualité, à concourir aux postes consulaires. La brièveté même de ce stage, sensiblement plus court que celui qui est imposé par la même ordonnance aux chanceliers et aux drogmans, est défavorable aux vice-consuls en ce qu'elle permet certains avancements prématurés au préjudice d'agents anciens et méritants.

Sans porter atteinte aux droits acquis, il conviendrait, selon moi, de diviser les vice-consuls en deux classes personnelles, correspondant aux deux premières classes de chanceliers : pour passer de l'une à l'autre, il faudrait un stage de trois ans au

moins ; enfin, pour être admis à concourir aux postes consulaires, les vice-consuls devraient avoir dix années de service, dont trois ans au moins comme vice-consuls ou chanceliers de 1re classe.

Bien que cette organisation dût doubler la durée des services dont les vice-consuls ont à justifier pour obtenir le grade de consul, je suis convaincu qu'elle leur serait avantageuse. Dans le présent, les droits acquis étant formellement réservés, les nouvelles conditions de stage ne seraient pas applicables *de jure* aux vice-consuls actuellement en fonctions, quelle que fût la classe où ils seraient rangés. Dans l'avenir, les considérations étrangères au mérite des agents auraient d'autant moins d'influence sur l'avancement des vice-consuls que leur hiérarchie serait soumise à des règles mieux définies et mieux déterminées.

La répartition des vice-consuls en deux classes est une tâche délicate. Il ne paraît guère possible, en effet, de s'en tenir à l'ancienneté pour la constitution initiale de la première classe, qui ne comprendra que quarante (40) vice-consuls, et d'en exclure, sans distinction d'antécédents ou d'aptitudes, tous ceux qui n'ont pas encore trois ans de service. Ce mode de procéder serait en opposition directe avec l'objet immédiat de la réforme projetée, qui est de mettre en relief les titres respectifs des agents.

J'ai l'honneur de présenter à votre approbation un projet de décret consacrant les principes ci-dessus exposés, en me réservant de vous soumettre un projet de décret distinct pour le classement des vice-consuls.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères,
Vu les ordonnances du 20 août 1833 et du 26 avril 1845,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le titre de vice-consul ne sera attribué dorénavant qu'aux agents consulaires rétribués.

ART. 2. — Les vice-consuls rétribués sont divisés en deux classes correspondant, comme équivalence de grade, aux deux premières classes des chanceliers.

ART. 3. — Le nombre des vice-consuls de 1re classe est limité à quarante.

ART. 4. — Aucun vice-consul ne pourra être promu à la première classe qu'après trois ans au moins de service dans la classe précédente, ni concourir aux postes consulaires qu'après dix ans de service, dont trois ans au moins comme vice-consul de 1re classe ou chancelier de 1re classe.

ART. 5. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent décret, sans préjudice des droits acquis au moment de sa promulgation.

ART. 6. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 septembre 1880.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

ORGANISATION DU CORPS DES DROGMANS ET INTERPRÈTES.

(Décret du 18 septembre 1880.)

Paris, le 18 septembre 1880.

Monsieur le Président,

Les drogmans sont, en Orient, les intermédiaires obligés de nos agents diplomatiques et consulaires auprès des autorités territoriales : les interprètes jouent le même rôle dans l'extrême Orient. On conçoit, dès lors, que le drogmanat et l'interprétariat forment l'un des services extérieurs les plus importants du ministère des affaires étrangères et que leur organisation mérite une attention particulière.

Depuis l'établissement des relations régulières entre la France et la Turquie, en 1535, les drogmans attachés, soit à l'ambassade de France à Constantinople, soit aux consulats établis dans les échelles du Levant, ont été exclusivement chargés de suivre les négociations près de la Porte, et, dans les provinces, de faire donner satisfaction par les autorités locales aux réclamations formulées par les Français contre les fonctionnaires ou les sujets du sultan.

Dans le principe, les ambassadeurs choisissaient leurs drogmans parmi les membres de la colonie franque de Péra, et les consuls, dans les villes où ils étaient établis, avaient recours aux services de gens du pays, auxquels ils accordaient la protection française. Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, les familles Olivieri et Fornetti, d'origine italienne, fournirent les drogmans de l'ambassade de France. Ceux-ci, ainsi que les interprètes des échelles du Levant, ont, dans maintes circonstances, donné des preuves de dévouement ; mais les Turcs les ont toujours considérés comme étant leurs sujets. Ils étaient traités avec peu de déférence, et l'on a de nombreux exemples des avanies qui leur ont été infligées.

Ces agents, bien que fort utiles par leur connaissance des langues, des lois et des coutumes du pays, n'avaient pas souvent assez de fermeté de caractère pour faire passer les intérêts de la politique ou du commerce de la nation qu'ils servaient avant ceux de leur famille ou de leurs amis.

Les plaintes à cet égard devinrent si vives et si fondées, que Colbert décida que, désormais, les places de drogmans à l'ambassade de Constantinople et dans les échelles du Levant seraient réservées à des « enfants de langues » qui, envoyés de France, étaient placés sous la surveillance directe de l'ambassadeur et instruits dans les langues orientales par un kodja, ou professeur musulman. Cette expérience ne donna pas les résultats que l'on s'était promis. Ces enfants, venus en Orient à un âge très tendre, n'avaient point reçu d'instruction élémentaire et ils ne tardaient pas à partager les idées et tous les préjugés des colonies franques de Péra.

On abandonna donc ce système, et, en 1723, un arrêt rendu en Conseil ordonna que les « Jeunes de langues », destinés au service du Levant, seraient élevés au collège Louis-le-Grand et qu'ils ne partiraient pour l'Orient qu'après avoir achevé leurs études et avoir reçu pendant deux ans, à Paris, des leçons d'arabe, de turc et de persan.

Cette réforme donna d'excellents résultats, et les drogmans, sortis du collège Louis-le-Grand, ont presque tous marqué par la solidité de leurs connaissances et l'éclat de leurs services.

L'école des « Jeunes de langues » fut supprimée pendant la Révolution. Mais l'on s'aperçut aussitôt qu'il était indispensable, dans l'intérêt de notre influence, d'avoir un établissement pouvant fournir au département des affaires étrangères des sujets instruits et inspirant confiance.

L'école spéciale des langues orientales vivantes, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce, fut fondée le 30 germinal an III, sur un rapport de Lakanal.

L'école des « Jeunes de langues » fut rétablie plus tard au collège Louis-le-Grand,

au profit des fils, petits-fils et neveux de drogmans, qui y étaient admis avant l'âge de douze ans. Dès la classe de troisième, les « Jeunes de langues » ne suivaient plus que la moitié des cours de latinité et commençaient à apprendre simultanément l'arabe, le turc et le persan ; arrivés au terme de leurs études, ils subissaient un examen, à la suite duquel ils étaient envoyés comme élèves-drogmans dans une échelle du Levant et nommés plus tard drogmans sans résidence fixe.

Ce système avait l'inconvénient grave de nuire à l'instruction générale des « Jeunes de langues », sans même que leur préparation professionnelle fût suffisante. On ne se décida pourtant à y renoncer qu'en 1875 ; depuis lors, le stage que les « Jeunes de langues » étaient appelés à faire dans les postes diplomatiques et consulaires a été, à leur sortie du lycée Louis-le-Grand, remplacé par l'obligation de suivre les cours de l'école des langues orientales vivantes ; ils sont ensuite nommés, au fur et à mesure des vacances, drogmans sans résidence fixe au Levant, ou élèves-interprètes dans l'extrême Orient.

Ce grade est également accordé aux élèves libres de la même école munis de diplômes, et, en certains cas, aux drogmans auxiliaires. Il en est à peu près de même pour l'interprétariat, sous des dénominations différentes.

Dans ces conditions générales, le mode de recrutement du drogmanat et de l'interprétariat peut être considéré comme satisfaisant, grâce au développement que l'école spéciale des langues orientales vivantes a pris dans ces dernières années.

I.

Ce qui détourne nombre de jeunes gens de mérite d'embrasser la carrière du drogmanat et de l'interprétariat, c'est qu'elle ne présente pas une hiérarchie qui leur assure de sérieuses garanties d'avancement et d'avenir. Les drogmans et interprètes sont classés, d'après les fonctions qu'ils remplissent, dans tel ou tel poste diplomatique ou consulaire. Or, la condition de ces postes varie selon les vicissitudes de la politique ou du commerce. Alep, Saint-Jean-d'Acre, par exemple, ont perdu de leur ancienne importance. Beyrouth, Damas, Jérusalem, Bagdad, Tauris, exigent, par contre, des agents très expérimentés. On pourrait citer des exemples analogues pour les villes de l'extrême Orient : Canton et Hang-Kéou n'ont plus la même importance relative qu'autrefois.

Il en résulte que tel agent est obligé de quitter une résidence où il rend des services, s'il a l'ambition légitime d'améliorer sa situation hiérarchique.

Pour remédier à cet état de choses, je serais d'avis de diviser les drogmans et les interprètes en trois classes distinctes, indépendantes des postes dans lesquels ils exercent leurs fonctions : une réforme analogue a été faite en 1847 pour les consuls, en 1856 pour les secrétaires d'ambassade et de légation ; enfin, en 1869 pour les chanceliers qui formaient, jusqu'à cette époque, deux catégories, celle des chanceliers de missions diplomatiques et de consulats généraux, et celle des chanceliers de consulats ; elle n'a soulevé aucune difficulté au point de vue, soit de la liquidation des pensions de retraite, soit du règlement des traitements d'inactivité.

II.

Il convient, en outre, de se préoccuper de la tendance croissante des drogmans et interprètes à quitter leur carrière pour celle des consulats. Sans doute, leur nomination à des postes consulaires situés dans des pays dont ils connaissent à fond la langue et les usages, peut être profitable au service. Érigée en système, elle tendrait à désorganiser le drogmanat et l'interprétariat, dont les emplois supérieurs seraient peu à peu désertés par les agents les plus capables, qui cherchent dans les consulats une position indépendante et une meilleure pension de retraite.

Le moyen de réagir contre ce danger n'est pas de fermer, comme autrefois, la

carrière consulaire aux drogmans et interprètes, — ce serait un acte injuste et propre à les décourager, — mais de relever leurs fonctions et d'y attacher de réels avantages. En attendant que la situation des crédits budgétaires permette d'améliorer leur traitement, il paraît possible de leur concéder, après un stage déterminé, le grade de consul de première et de deuxième classe, qui leur assurera la considération que méritent de longs et honorables services et une pension de retraite suffisante. Dans l'emploi de premier drogman à l'ambassade de Constantinople et dans ceux de secrétaires-interprètes à Paris, qui leur sont réservés par les ordonnances, ils pourraient même obtenir le grade de consul général.

D'autre part, pour entretenir dans le corps du drogmanat et de l'interprétariat une émulation constante, je vous proposerais de décerner, à titre de récompense, les deux brevets institués par l'ordonnance du 3 mars 1781 et maintenus par celle du 20 août 1833, aux drogmans et aux interprètes de deuxième et de troisième classe qui se seraient distingués par des travaux de linguistique. Un prix de quinze cents francs (1,500 fr.), renouvelable d'année en année, serait attribué au drogman et à l'interprète qui aurait obtenu les deux derniers brevets, jusqu'à ce qu'un autre drogman ou interprète eût mérité ledit brevet ou le rappel de cette distinction.

Enfin, le ministère des affaires étrangères s'entendrait avec le directeur de l'école spéciale des langues orientales vivantes pour la publication, avec une prime par feuille d'impression, des meilleurs mémoires qui lui seraient transmis par les membres du drogmanat et de l'interprétariat.

III.

Il me reste à vous exposer les règles qui devraient, selon moi, présider à la répartition des drogmans et interprètes de tout grade entre les différents postes diplomatiques et consulaires.

L'organisation présente comprend, sous diverses qualifications, 39 drogmans pour les langues arabe, turque et persane, et 14 interprètes pour les langues chinoise, japonaise et siamoise.

En ce qui concerne le drogmanat, il n'est fait aucune distinction entre les drogmans du Levant et ceux des États barbaresques. Les anciennes ordonnances établissaient entre ces pays une ligne de démarcation qu'il serait opportun de faire revivre.

En effet, la langue arabe parlée en Égypte, en Syrie et à Bagdad, diffère très sensiblement des dialectes de Tunis et du Maroc. Dans ces deux pays, les autorités ne parlent que l'arabe. Les lois, les usages civils, les coutumes religieuses ne sont point les mêmes que ceux de l'empire ottoman. Un drogman qui passe du Levant au Maroc et à Tunis est obligé de faire une éducation nouvelle pour se rendre maître de la langue qui y est parlée et pour se mettre au courant du milieu où il se trouve placé.

Le personnel de l'interprétariat n'est pas assez nombreux pour suffire aux exigences du service dans les postes du Japon.

D'autre part, il présente une lacune devenue plus sensible depuis l'émancipation politique du Montenegro, de la Serbie et de la Bulgarie, où nous entretenons aujourd'hui des agents diplomatiques. Nous n'avons pas d'interprète pour les langues slaves. Une chaire de langue slave méridionale existe à l'école des langues orientales vivantes ; nous pourrions lui demander de préparer des candidats aux fonctions d'interprètes à Cettigne, Bosna-Seraï, Belgrade et Sofia.

En attendant, quelques-uns de nos agents seraient en mesure d'occuper une partie de ces emplois, dès qu'il serait possible de les distraire de leur destination actuelle.

L'exécution complète et rationnelle de ces améliorations n'exigerait qu'un surcroît de dépenses peu considérable. Je me réserve, toutefois, de chercher dans une nouvelle distribution du personnel des drogmans et des interprètes, le moyen de réaliser

les réformes les plus urgentes, sans augmenter le nombre des fonctionnaires de cet ordre.

Dans l'organisation qui serait mise en vigueur, dès que la situation des cadres le permettrait, une part serait faite à l'interprétariat pour les langues slaves, et une nouvelle impulsion serait donnée à l'étude de la langue japonaise.

Quant aux drogmans et interprètes adjoints (dénominations qui seraient substituées à celles de drogman sans résidence fixe et d'élève-interprète), ils seraient envoyés de préférence dans les résidences où ils pourraient le mieux compléter leur instruction professionnelle. L'expérience a démontré que les jeunes drogmans acquièrent plus vite la connaissance pratique des langues orientales et qu'ils se rendent mieux compte des mœurs et des idées du pays lorsqu'ils sont envoyés dans des postes secondaires où les colonies européennes sont moins importantes et les sujets de distractions plus rares. Constantinople, Smyrne, Alexandrie, présentent pour les débutants de graves inconvénients. Damas, Alep, Jérusalem, Salonique et surtout Bagdad sont les centres où l'instruction des drogmans peut être complétée le plus promptement pour le bien du service. Dans cette dernière ville principalement, où la population parle l'arabe, les autorités le turc, et où l'on trouve une colonie persane nombreuse et instruite, on verrait se former en peu de temps des sujets qui pourraient être envoyés indifféremment en Syrie ou en Égypte, en Turquie et en Perse.

En terminant cet exposé, je crois utile de vous rappeler qu'un crédit de 20,000 fr. est inscrit au budget du ministère des affaires étrangères pour l'école des « Jeunes de langues ». Cette allocation est affectée à l'entretien des boursiers du ministère des affaires étrangères aux lycées de Vanves et Louis-le-Grand, à la subvention annuelle de 1,200 fr. payée à ces mêmes boursiers pendant la durée de leurs études à l'école spéciale des langues orientales vivantes, ainsi qu'à la rémunération du délégué du ministère des affaires étrangères, chargé de surveiller les études des « Jeunes de langues ». Un arrêté du 6 août dernier astreint les « Jeunes de langues » et les élèves-drogmans ou interprètes à subir un examen satisfaisant à la fin de chaque année scolaire, sous peine d'être déchus de leur bourse ou de leur subvention [1].

Les « Jeunes de langues » ne pourront être nommés dorénavant élèves-drogmans ou interprètes que s'ils sont bacheliers ès lettres à la fin de leurs études classiques, et les élèves-drogmans ou interprètes ne pourront être nommés drogmans ou interprètes adjoints que s'ils ont obtenu le diplôme de l'école spéciale des langues orientales vivantes. Enfin, les parents des candidats aux bourses de « Jeunes de langues » sont tenus de prendre l'engagement de rembourser les frais d'étude, tant au lycée qu'à l'école, de leurs enfants, dans le cas où ceux-ci renonceraient volontairement à suivre la carrière du drogmanat et de l'interprétariat.

J'ai la confiance qu'appliquées avec suite et méthode, les mesures déjà prises et

[1] ARTICLE PREMIER. — Les élèves dits « Jeunes de langues » entretenus au lycée de Vanves ou au lycée Louis-le-Grand aux frais du ministère des affaires étrangères, en vue du recrutement du drogmanat et de l'interprétariat, subiront, à la fin de chaque année scolaire, un examen, à la suite duquel ils seront rendus à leurs familles, s'ils n'ont pas fait preuve d'aptitudes ou de progrès suffisants, sans préjudice de la révocation qu'ils encourraient, à toute époque, pour cause d'inconduite.

ART. 2. — Le Ministre des affaires étrangères accordera, s'il y a lieu, aux « Jeunes de langues » qui, à l'issue de leurs études classiques, auront obtenu le diplôme de bachelier ès lettres, une subvention annuelle de 1,200 fr. pour suivre les cours de l'Ecole des langues orientales vivantes : cette subvention leur sera continuée pendant trois ans, pourvu qu'ils passent un examen suffisant à la fin de la première et de la deuxième année scolaire.

ART. 3. — Ceux d'entre eux qui seront diplômés à l'expiration de la troisième année, seront, au fur et à mesure des vacances et par ordre de mérite, appelés à un emploi dans le drogmanat ou dans l'interprétariat.

ART. 4. — Les parents des « Jeunes de langues » devront, à l'avenir, prendre l'engagement écrit de rembourser au Ministère des affaires étrangères le montant des frais d'études ou de la subvention de leurs enfants à l'Ecole des langues orientales vivantes, dans le cas où ceux-ci renonceraient volontairement à la carrière du drogmanat ou de l'interprétariat.

le décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation auraient pour résultat de restituer à notre carrière du drogmanat et de l'interprétariat son ancien prestige.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Vu les ordonnances des 3 mars 1781, 20 août 1833, 26 avril 1845, pour le drogmanat, et le décret du 8 mars 1865 relatif à l'interprétariat;

Sur le rapport du Ministre des affaires étrangères,

Décrète:

ARTICLE PREMIER. — Le drogmanat pour les langues arabe, turque et persane, et l'interprétariat pour les langues chinoise, japonaise et siamoise et pour les langues slaves, se composeront dorénavant de drogmans et d'interprètes, de drogmans adjoints et d'interprètes adjoints, de drogmans auxiliaires et d'interprètes auxiliaires.

ART. 2. — Les drogmans et interprètes seront divisés en trois classes, la classe étant attachée à la personne de l'agent, indépendamment du poste où il exerce ses fonctions.

ART. 3. — La première classe comprendra cinq drogmans et trois interprètes, et la deuxième classe dix drogmans et cinq interprètes [1].

Seront rangés dans la troisième classe tous les autres drogmans et interprètes.

ART. 4. — Le nombre des drogmans adjoints et celui des interprètes adjoints sont fixés respectivement à cinq [2].

ART. 5. — Nul drogman ou interprète ne pourra être promu à une classe supérieure qu'après trois années au moins d'exercice dans la classe précédente.

ART. 6. — Nul ne pourra être nommé drogman ou interprète de troisième classe, s'il n'a été au moins trois ans attaché, en qualité de drogman adjoint ou d'interprète adjoint, à un poste diplomatique ou consulaire.

ART. 7. — Les drogmans adjoints et interprètes adjoints sont recrutés : 1° parmi les élèves-drogmans et les élèves-interprètes diplômés, c'est-à-dire parmi les anciens « Jeunes de langues » munis du diplôme de bachelier ès lettres et qui auront suivi avec succès les cours de l'école spéciale des langues orientales vivantes ; 2° parmi les autres élèves, français et diplômés, de ladite école ; 3° parmi les drogmans auxiliaires [3] jouissant de la qualité de Français, ayant, après trois ans de stage, subi devant une commission spéciale un examen d'aptitude dont le programme sera fixé par un arrêté ministériel [4].

ART. 8. — Les drogmans et interprètes, les drogmans et interprètes adjoints âgés de vingt-cinq ans au moins, pourront être chargés des fonctions de chancelier, sans que cette désignation modifie leur situation hiérarchique.

[1] La 1re classe comprend désormais 6 drogmans pour les langues arabe, turque et persane et 2 interprètes pour les langues chinoise, japonaise et siamoise, etc.
La 2e classe douze drogmans et quatre interprètes. (Décret du 9 mars 1883.)

[2] Voir, page 273, les articles 2 et 3 du décret du 31 mars 1882 qui a supprimé la classe des drogmans et interprètes adjoints.

[3] *Arrêté du 10 avril 1885.* — Les élèves diplômés de l'École des langues orientales vivantes admis dans le corps des drogmans et interprètes prendront dorénavant la qualification d'élèves drogmans ou d'élèves interprètes jusqu'à leur promotion au grade de drogman ou d'interprète de 3e classe ;
Celle de commis de drogmanat sera attribuée aux aspirants drogmans ou interprètes non pourvus du diplôme de l'école des langues orientales vivantes.

[4] Cet examen comprend : 1° la traduction orale d'un texte littéraire imprimé et de pièces de chancellerie; 2° un thème au tableau avec applications grammaticales, orthographiques et lexicographiques. Le candidat doit répondre, en outre, aux questions relatives à l'histoire générale et à la géographie des pays d'Orient ou d'extrême Orient. (Arrêté du 19 juin 1882.)

Art. 9. — Les fonctions de drogman auxiliaire et d'interprète auxiliaire seront, autant que possible, confiées à des Français ayant satisfait à la loi militaire.

Art. 10. — Les drogmans et interprètes pourront, sans quitter la carrière du drogmanat et de l'interprétariat, obtenir le grade de consul de deuxième classe après dix ans de service, dont trois au moins comme drogmans ou interprètes de première classe, et celui de consul de première classe après cinq ans de grade de consul de deuxième classe.

Art. 11. — Les secrétaires-interprètes, à Paris, pour les langues orientales vivantes, et le premier drogman de l'ambassade de la République française à Constantinople pourront être promus au grade de consul général lorsqu'ils auront cinq années de grade de consul de première classe.

Art. 12. — Les deux brevets de secrétaire-interprète, institués par l'ordonnance du 3 mars 1781 et maintenus par celle du 20 août 1833, seront, à l'avenir, décernés, à titre de récompense, l'un au drogman et l'autre à l'interprète de deuxième ou de troisième classe qui se seront signalés par des travaux de linguistique ou de traduction française d'ouvrages en langues orientales vivantes.

Ces travaux seront adressés en manuscrit au Ministre des affaires étrangères pour être soumis, au commencement de chaque année, à l'examen d'une commission spéciale composée d'un secrétaire-interprète à Paris, d'un professeur au Collège de France et d'un professeur à l'école spéciale des langues orientales vivantes; tous ceux qu'elle en jugerait dignes seront publiés par les soins de l'administration.

Un prix de quinze cents francs (1,500 fr.), renouvelable d'année en année, sera attribué au drogman et à l'interprète qui auront obtenu les deux derniers brevets, jusqu'à ce qu'un autre drogman ou interprète ait mérité le brevet ou le rappel de cette distinction.

Art. 13. — Un délégué du ministère des affaires étrangères sera chargé de la surveillance des études des « Jeunes de langues » ainsi que des élèves-drogmans et élèves-interprètes.

Art. 14. — Les conditions de stage spécifiées dans les articles 5 et 6 ne sont pas exigées des drogmans et interprètes actuellement en fonctions, pour qu'ils puissent être promus à la classe supérieure à celle qui leur sera assignée conformément au présent décret.

Art. 15. — Le traitement de disponibilité sera de 2,400 fr. pour les drogmans et interprètes de première classe qui n'auraient pas droit à une allocation plus élevée, soit comme ayant été nommés premier drogman ou secrétaire-interprète de l'ambassade de la République française à Constantinople antérieurement au présent décret, soit comme ayant le grade de consul de première classe.

Art. 16. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 18 septembre 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES VICE-CONSULS.

(Décrets des 19 janvier et 22 février 1881.)

I.

Paris, le 18 janvier 1881.

Monsieur le Président,

D'après les règlements actuellement en vigueur, les vice-consuls rétribués comme les simples agents consulaires ne peuvent remplir les fonctions d'officier de l'état

civil ni celles de notaire, exercer en matière maritime les pouvoirs déterminés par le décret du 22 septembre 1854 et recevoir les dépôts, qu'autant qu'ils y ont été autorisés par des décrets spéciaux; des décisions particulières sont également nécessaires pour les affranchir de l'obligation de soumettre les actes qu'ils délivrent au visa du chef de l'arrondissement consulaire.

Ces dispositions n'ont pas cessé d'avoir leur raison d'être en ce qui concerne les simples agents consulaires. Mais il n'en est pas de même pour les vice-consuls rétribués : ceux-ci, en effet, ont tous la qualité de Français ; ce sont, en outre, des agents de carrière, qui, ayant pour la plupart passé un assez grand nombre d'années dans le service des chancelleries, en connaissent les détails ; enfin, comptables du Trésor lublic depuis le 1er janvier 1877, ils sont, dans certains cas, pourvus d'un cautionpement ; ils présentent donc aujourd'hui les garanties nécessaires pour être mis en nossession, par voie de disposition générale, des différents pouvoirs ci-dessus menpionnés. Il est, d'ailleurs, à remarquer que cette mesure offrirait l'avantage de mettre te public à même de se rendre plus exactement compte que dans l'état présent des choses, de la nature et de l'étendue des services qu'il est en droit de réclamer des vice-consuls rétribués.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de soumettre à votre signature un projet de décret ayant pour objet d'établir qu'à l'avenir, ces agents pourront, de plein droit et en vertu du titre même de leur nomination, remplir les fonctions d'officier de l'état civil ainsi que celles de notaire, exercer les attributions spécifiées par le décret du 22 septembre 1854 et recevoir les dépôts. Aux termes du même décret, ils seront dispensés de soumettre les actes qu'ils délivreront au visa du chef de l'arrondissement consulaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect

Le Ministre des affaires étrangères,

B. SAINT-HILAIRE.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les vice-consuls rétribués sur le budget du ministère des affaires étrangères sont autorisés à faire les actes attribués aux consuls en qualité d'officiers de l'état civil, aux chanceliers en qualité de notaires, et à exercer les pouvoirs déterminés par le décret du 22 septembre 1854.

ART. 2. — Ils sont autorisés à recevoir les dépôts.

ART. 3. — Ils sont dispensés de soumettre les actes qu'ils délivrent au visa du chef de l'arrondissement consulaire.

ART. 4. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 janvier 1881.

Le Président de la République française,

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des affaires étrangères,

B. SAINT-HILAIRE.

II.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la marine et des colonies;

Vu l'ordonnance du 26 octobre 1833, sur les fonctions des vice-consuls et agents consulaires;

Vu le décret du 22 septembre 1854, sur les attributions des agents consulaires en matière de procédures d'avaries, etc...;

Vu le décret du 18 septembre 1880, concernant le personnel des vice-consuls rétribués;

Vu le décret du 19 janvier 1881, conférant aux vice-consuls rétribués les fonctions d'officiers de l'état civil et de notaires, les pouvoirs judiciaires spécifiés par le décret du 22 septembre 1854, etc...;

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les vice-consuls rétribués sur le budget du ministère des affaires étrangères sont autorisés à remplir les fonctions attribuées aux consuls comme suppléant, à l'étranger, les administrateurs de la marine.

Ils sont, en conséquence, investis du droit de concourir et de veiller à l'exécution des lois, décrets et règlements sur la police de la navigation.

Ils ont la faculté de faire, en cas de naufrage d'un navire français, tous les actes administratifs qui se rapportent tant au sauvetage des bâtiments et des cargaisons qu'au rapatriement des navires.

Ils exercent les pouvoirs conférés aux consuls par le Code disciplinaire et pénal pour la marine marchande du 24 mars 1852.

ART. 2. — Les Ministres des affaires étrangères et de la marine et des colonies sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 février 1881.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des affaires étrangères,

B. SAINT-HILAIRE.

Le Ministre de la marine et des colonies,

G. CLOUÉ.

MISE EN DISPONIBILITÉ D'OFFICE ET SANS TRAITEMENT, RETRAIT D'EMPLOI, RÉVOCATION DES AGENTS.

(Décret du 8 février 1882.)

Paris, le 7 février 1882.

Monsieur le Président,

L'article 7 du décret du 24 avril 1880 a posé le principe de l'intervention du Comité des services extérieurs et administratifs du ministère des affaires étrangères dans les décisions à prendre à l'égard des agents et fonctionnaires de ce département qui auraient encouru leur révocation.

Cette innovation ayant été justifiée par l'expérience, je vous propose d'en généraliser l'application en l'étendant à toutes les mesures disciplinaires qui peuvent interrompre la carrière ou suspendre le traitement des agents et fonctionnaires du ministère des affaires étrangères.

Le projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature complète ce point de vue, le décret du 24 avril 1880.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — La suspension de traitement dans les cas prévus par l'article 17 du décret du 9 novembre 1853, la mise en disponibilité d'office et sans traitement, la mise en retrait d'emploi et la révocation d'un agent ou d'un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères ne pourront être prononcées qu'après avis motivé du Comité des services extérieurs et administratifs, qui entendra les intéressés, s'ils en font la demande.

ART. 2. — Il en sera de même pour la suspension et la suppression du traitement de disponibilité.

ART. 3. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 février 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. DE FREYCINET.

ORGANISATION DES CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE. — MODIFICATIONS AUX DÉCRETS DU 18 SEPTEMBRE 1880 SUR LE DROGMANAT ET L'INTERPRÉTARIAT.

(Décrets du 31 mars 1882.)

Paris, le 30 mars 1882.

Monsieur le Président,

Les cadres de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ont été reconstitués par arrêté ministériel du 15 février 1882. Quant aux services extérieurs, les décrets du 18 septembre 1880 ont pourvu aux nécessités les plus urgentes en réorganisant sur de nouvelles bases le personnel des vice-consuls, des drogmans et des interprètes. Il importe de reviser et de coordonner dans le même esprit les décrets et ordonnances plus ou moins incomplets et contradictoires qui régissent les carrières diplomatique et consulaire.

Le nombre des ministres plénipotentiaires de 1re classe, en activité, est fixé à 12 par le décret du 5 décembre 1859, et celui des consuls de 1re classe à 45, par le décret du 27 mars 1875. Les cadres des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires et des consuls de 2e classe sont, au contraire, illimités. Je vous propose de combler cette lacune, afin d'empêcher la dépréciation des grades et l'aggravation croissante des charges du budget des retraites, tout en tenant compte des nécessités du service. Les directeurs, sous-directeurs, rédacteurs, commis principaux et attachés payés du ministère des affaires étrangères qui appartiennent à la carrière diplomatique ou consulaire seraient dorénavant inscrits *hors cadres* sur les listes des agents de leur

grade. Quant aux autres fonctionnaires de l'administration centrale, ils ne pourraient être appelés à un emploi diplomatique ou consulaire qu'après dix, quinze ou vingt ans de service.

L'institution d'un grade intermédiaire entre ceux de ministre plénipotentiaire de 2e classe et de secrétaire d'ambassade de 1re classe est depuis longtemps à l'étude. Le moment est venu de réaliser cette mesure. Les conseillers d'ambassade, mieux rémunérés que ne le sont actuellement les premiers secrétaires, seront moins impatients de quitter une situation qui leur assurera presque autant d'avantages matériels qu'une légation lointaine, outre l'agrément de la résidence et la satisfaction d'être mêlés activement aux grandes affaires. Nos ambassadeurs auront ainsi des collaborateurs plus mûrs et plus expérimentés.

La création de huit emplois de conseillers d'ambassade, correspondant au nombre de nos principaux postes diplomatiques, aurait pour corollaire naturel la réduction du cadre des secrétaires d'ambassade. Cette réduction ne peut porter que sur les deux premières classes, la troisième étant déjà insuffisante par suite de la faculté aujourd'hui laissée aux aspirants diplomatiques d'accomplir leur surnumérariat à Paris. D'après un examen attentif des besoins du service, grâce à la création de huit emplois de conseillers d'ambassade, le nombre des secrétaires de 1re classe pourrait être ramené de 14 à 12, et celui des secrétaires de 2e classe de 28 à 18. Les économies réalisées de ce chef permettraient de fixer à 18,000 fr. le traitement des conseillers d'ambassade et de subvenir aux appointements de six nouveaux secrétaires de 3e classe.

La classification nouvelle serait facilitée par la promotion immédiate de cinq secrétaires de 1re classe au grade de conseiller d'ambassade ; elle cadrerait parfaitement avec la hiérarchie consulaire, par l'assimilation des conseillers d'ambassade avec les consuls généraux, des secrétaires de 1re et de 2e classe avec les consuls de même classe, et des secrétaires de 3e classe avec les consuls suppléants.

La fusion entre les deux carrières ne portera tous ses fruits que si les conditions d'avancement et de rémunération y sont, de part et d'autre, égalisées dans la mesure du possible. En l'état présent, les consuls suppléants ne peuvent, aux termes de l'ordonnance du 20 août 1833, être nommés consuls de 2e classe qu'après un stage de cinq ans, tandis que les secrétaires de 3e classe peuvent être promus à la 2e classe au bout de trois années seulement. A l'inverse, le stage pour les grades supérieurs est de deux ans dans les consulats et de trois ans dans la diplomatie.

Il me semblerait rationnel d'adopter uniformément, pour les promotions de grade ou de classe dans tous les emplois du ministère des affaires étrangères, le terme minimum de trois ans qui est déjà en vigueur pour l'avancement des secrétaires d'ambassade, vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes.

Dans le même ordre d'idées, je considère qu'il y a lieu de porter le traitement fixe des consuls suppléants de 3,000 fr. à 5,000 fr., c'est-à-dire au même chiffre que celui des secrétaires de 3e classe. Leur nombre serait, par suite, ramené de quinze à douze.

J'ai l'honneur de soumettre à votre signature deux projets de décret : le premier consacre les vues ci-dessus exposées, et le second a pour objet d'amender, dans le même sens, quelques-unes des dispositions du décret du 18 septembre 1880 sur le drogmanat et l'interprétariat et de régler la situation des agents personnellement investis d'un grade consulaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

C. DE FREYCINET

I.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Vu les ordonnances et décrets en date des 1er mars et 20 août 1833, 26 avril 1845, 4 août 1847, 18 août 1856, 5 décembre 1859, 1er décembre 1869, 27 mars 1875, 1er février 1877, 21 février et 18 septembre 1880, portant organisation des corps diplomatique et consulaire ;

Décrète :

Article premier. — Les cadres de l'activité du personnel diplomatique et consulaire comprennent :

9 ambassadeurs ;

12 ministres plénipotentiaires de 1re classe ;

15 ministres plénipotentiaires de 2e classe ;

8 conseillers d'ambassade et 32 consuls généraux ;

12 secrétaires d'ambassade et 45 consuls de 1re classe ;

18 secrétaires d'ambassade et 55 consuls de 2e classe ;

36 secrétaires d'ambassade de 3e classe et 12 consuls suppléants.

Art. 2. — Les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires de 1re ou de 2e classe, qui seront chargés de la direction d'un service au ministère des affaires étrangères, seront inscrits *hors cadres* sur le tableau des agents diplomatiques de leur grade. (Décret du 1er décembre 1882.)

Art. 3. — Seront également inscrits *hors cadres* selon leur grade respectif, sur les listes des conseillers d'ambassade ou des consuls généraux, des secrétaires ou des consuls de 1re classe, des secrétaires ou des consuls de 2e classe, des secrétaires de 3e classe ou des consuls suppléants, les sous-directeurs, rédacteurs, commis principaux, attachés payés aux directions des affaires politiques, des affaires commerciales et consulaires et du contentieux politique et commercial. Il en sera de même pour les sous-directeurs, chefs de bureaux, rédacteurs, commis principaux et attachés payés des autres services qui auraient subi l'épreuve du concours ou appartenu à la carrière diplomatique ou consulaire, mais seulement à dater du jour où ils remplissent les conditions de stage prévues par les règlements.

Art. 4. — Les autres fonctionnaires de l'administration centrale pourront être pourvus d'un emploi diplomatique ou consulaire, après dix, quinze ou vingt ans de services, selon qu'il s'agira de les nommer, d'après l'équivalence hiérarchique, secrétaires ou consuls de 2e classe, secrétaires ou consuls de 1re classe, conseillers d'ambassade ou consuls généraux, ou à des emplois assimilés.

Art. 5. — Aucun agent ou fonctionnaire du département des affaires étrangères jusqu'au grade de ministre plénipotentiaire de 1re classe, ne peut être l'objet d'un avancement de grade ou de classe, s'il ne compte au moins trois ans de service dans son grade ou dans sa classe.

Art. 6. — Pourront néanmoins être nommés ministres plénipotentiaires de 2e classe, sans passer par le grade de conseiller d'ambassade, les secrétaires de 1re classe qui auront six années de grade, dont trois années au moins à l'étranger.

Art. 7. — A titre de mesure transitoire, les agents en possession du grade de secrétaire de 1re classe ou de consul général, à la date du présent décret, pourront également être nommés ministres plénipotentiaires de 2e classe, sans condition de stage dans leur grade actuel ou dans le grade de conseiller d'ambassade s'il venait à leur être conféré.

Le temps passé dans la 1re section du cadre des secrétaires de 2e classe sera compté dans le stage en qualité de secrétaire de 1re classe.

Art. 8. — Les conseillers d'ambassade jouiront d'un traitement fixe de	18,000f
Les secrétaires de 1re classe	12,000
Les secrétaires de 2e classe	10,000
Les secrétaires de 3e classe et les consuls suppléants	5,000

Une indemnité supplémentaire pourra être accordée exceptionnellement aux secrétaires de 3e classe et consuls suppléants en raison de la cherté de la vie dans certaines résidences, les indemnités actuelles devant être l'objet d'une révision d'ensemble.

Art. 9. — Le traitement des autres agents restera, jusqu'à nouvel ordre, déterminé d'après le poste qu'ils occupent.

Art. 10. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret, dont les dispositions entreront en vigueur au fur et à mesure des disponibilités budgétaires.

Fait à Paris, le 31 mars 1882.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

II.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Vu le décret en date de ce jour, qui fixe les cadres du personnel consulaire;

Décrète :

Article premier. — Les vice-consuls et chanceliers de 1re classe à qui le grade personnel de consul de 2e classe aura été exceptionnellement conféré, seront compris dans le cadre des agents de ce grade.

Il en sera de même pour les drogmans et interprètes qui auront été investis d'un grade consulaire par application des articles 10 et 11 du décret du 18 septembre 1880.

Art. 2. — La classe des drogmans et interprètes adjoints est supprimée. Leur emploi sera rempli, avec le traitement qui y est attaché, par les drogmans et interprètes de 3e classe, au nombre desquels seront inscrits les drogmans et interprètes adjoints actuels.

Art. 3. — Les conditions précédemment requises pour la nomination des drogmans et interprètes adjoints seront appliquées à celle des drogmans et interprètes de 3e classe.

Art. 4. — Il y a équivalence de grade entre :

Les drogmans et interprètes, les vice-consuls et les chanceliers de 1re classe;

Les drogmans et interprètes, les vice-consuls et les chanceliers de 2e classe;

Les drogmans et interprètes et les chanceliers de 3e classe.

Art. 5. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 6. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 mars 1882.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ; TRAITEMENTS SPÉCIAUX TEMPORAIRES.

(Décret du 1er avril 1882.)

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Vu le décret, en date du 31 mars 1882, fixant les assimilations respectives des conseillers et secrétaires d'ambassade, consuls généraux, consuls et consuls suppléants, vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes ;

Vu le décret du 24 avril 1880 ;

Décrète :

Article premier. — Le traitement maximum de disponibilité des conseillers d'ambassade et consuls généraux est fixé à 4,000f

Celui des secrétaires d'ambassade et consuls de 1re classe à. 3,000

Celui des secrétaires d'ambassade et consuls de 2e classe à. 2,400

Celui des secrétaires d'ambassade de 3e classe et consuls suppléants à 2,000

Celui des vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 1re classe à. 2,400

Celui de tous les autres agents rétribués du Ministère des affaires étrangères à. 2,000

Art. 2. — Les traitements spéciaux temporaires, prévus par l'article 12 du décret du 25 juin 1879, sont réglés ainsi qu'il suit :

Conseillers d'ambassade et consuls généraux	9,000f	ou le demi-traitement s'il est d'un chiffre inférieur.
Secrétaires d'ambassade et consuls de 1re classe. . . .	6,000	
Secrétaires d'ambassade et consuls de 2e classe	5,000	
Secrétaires d'ambassade de 3e classe et consuls suppléants.	2,500	
Vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 1re classe.	3,000	
Vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 2e classe	2,500	
Chanceliers, drogmans et interprètes de 3e classe . . .	2,000	
Commis de carrière de chancelleries, de drogmanat ou d'interprétariat	1,500	ou leurs appointements mêmes s'ils sont d'un chiffre inférieur.

Art. 3. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er avril 1882.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES CARRIÈRES DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE. MODIFICATIONS DU DÉCRET DU 10 JUILLET 1880.

(Décret du 27 avril 1883.)

Paris, le 26 avril 1883.

Monsieur le Président,

Le décret du 10 juillet 1880 fixe à 25 ans la limite d'âge pour être admis à prendre part aux examens d'entrée dans le service diplomatique et consulaire.

Diverses circonstances m'ont amené à penser que, sans repousser les vocations précoces, sans décourager les jeunes gens qui se sont préparés de bonne heure à servir le pays à l'étranger, il serait bon de ne pas écarter non plus des candidats plus lents à se décider, qui par des voyages ou par des études spéciales et poussées plus avant, auraient voulu compléter leur éducation première et offriraient ainsi pour le recrutement du personnel de mon département de sérieuses garanties d'aptitude.

Par ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer d'étendre jusqu'à 30 ans la limite d'âge pour l'examen d'admission institué par le décret du 10 juillet 1880.

Toutefois, afin d'éviter que des candidats essaient pendant trop longtemps et sans succès d'arriver à des emplois pour lesquels ils n'auraient pas des dispositions suffisantes, il me paraît nécessaire de décider que nul ne pourra se présenter plus de trois fois au concours.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous prie de vouloir bien signer le projet de décret ci-annexé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des affaires étrangères,
P. CHALLEMEL-LACOUR.

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — L'article 8 du décret du 10 juillet 1880 est modifié ainsi qu'il suit :

« Nul ne pourra se faire inscrire en vue du concours :

1° S'il n'est Français, jouissant de ses droits;

2° *S'il a au 1er janvier de l'année du concours moins de vingt et un ans et plus de trente ans ;*

3° S'il ne produit soit un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres, soit un diplôme de l'École des chartes, soit un certificat attestant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'École normale supérieure, de l'École polytechnique, de l'École nationale des mines, de l'École nationale des ponts et chaussées, de l'École centrale des arts et manufactures, de l'École forestière, de l'École spéciale militaire, ou de l'École navale, soit un brevet d'officier dans l'armée active de terre ou de mer. »

ART. 2. — L'article 10 du même décret sera complété par la disposition suivante :

« Nul ne pourra se présenter plus de trois fois au concours. »

Art. 3. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 27 avril 1883.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des affaires étrangères,

P. CHALLEMEL-LACOUR.

Arrêté du 25 janvier 1886.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Arrête :

Article premier. — Les attachés au ministère des affaires étrangères qui, à la suite du concours, auront opté pour la carrière diplomatique, passeront dorénavant, pendant la durée de leur stage triennal, une année à la direction des affaires commerciales et consulaires, et ceux qui se destineront à la carrière consulaire, une année à la direction des affaires politiques.

Art. 2. — Le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 1886.

C. de FREYCINET.

COSTUME DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

(Arrêté du 15 avril 1882.)

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Arrête :

Article premier. — Le costume des membres des corps diplomatique et consulaire est fixé de la manière suivante :

Habit en drap bleu national boutonnant droit sur la poitrine avec neuf boutons ; — collet droit et parements également en drap bleu national ; — broderies en or (dessins composés de feuilles de pensée et de motifs d'ornements), conformes aux modèles ci-annexés ; boutons dorés et timbrés des faisceaux républicains entourés de branches d'olivier ;

Gilet bleu ou blanc à une rangée de boutons ;

Culotte blanche ou pantalon blanc ou bleu avec bande dorée de 45 millimètres de largeur ;

Chapeau garni de plumes avec ganse brodée et cocarde nationale ;

Epée avec poignée nacre et or et faisceaux républicains sur l'écusson de la garde.

Art. 2. — La distinction des grades sera réglée de la manière suivante :

I. Pour les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires : Broderie au collet et sur les parements ; — écusson, grande broderie sur la poitrine, bouquet de poches, baguette et bord courant autour de l'habit (de 55 millimètres de largeur), faux plis ;

Ceinture en tissu or et soie (*blanche pour les ambassadeurs, ponceau pour les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires*) avec glands en or ;

Chapeau à plumes blanches.

II. Pour les conseillers d'ambassade et consuls généraux :

Broderie au collet et sur les parements, écusson, broderie simple sur la poitrine, baguette et bord courant autour de l'habit et faux plis ;

Chapeau à plumes noires.

III. Secrétaires d'ambassade et consuls de 1[re] et 2[e] classe :

Broderie au collet et sur les parements, écusson, baguette courant autour de l'habit et faux plis ; — chapeau à plumes noires.

IV. — Secrétaires d'ambassade de 3[e] classe et consuls suppléants :

Broderie au collet et sur les parements, écussons ; — chapeau à plumes noires.

Art. 3. — 1° Le costume des vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 1[re] et de 2[e] classe est fixé de la manière suivante :

Habit en drap bleu national, d'après le même modèle que celui des consuls et secrétaires d'ambassade, avec broderie au collet et sur les parements, *mais sans écusson*;

Gilet bleu ou blanc à une rangée de boutons;

Pantalon bleu ou blanc avec bande dorée;

Épée; — chapeau à plumes noires.

2° L'habit des chanceliers, drogmans et interprètes de 3[e] classe sera orné, mais au collet seulement, d'une broderie en or.

Art. 4. — Les agents consulaires nommés par les consuls avec l'agrément du ministre des affaires étrangères pourront, comme par le passé, être autorisés, par décision spéciale, à porter un costume officiel qui sera semblable à celui des chanceliers de 3[e] classe.

Art. 5. — *Dispositions transitoires.* — Les agents nommés antérieurement à la date du présent arrêté, pourront continuer à porter, dans l'exercice de leurs fonctions, le costume qui leur a été précédemment assigné.

Art. 6. — Le directeur du personnel et des fonds est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 avril 1882.

C. de FREYCINET.

ORGANISATION DU CORPS DES COMMIS DE CHANCELLERIE.

(**Décret du 24 juin 1886.**)

Paris, le 24 juin 1886.

Monsieur le Président,

Les conditions d'admission et d'avancement dans les carrières diplomatique et consulaire, le mode de nomination des agents, la composition des cadres, c'est-à-dire le nombre des agents de chaque grade, leur répartition dans les différents postes, l'organisation de l'administration centrale, les assimilations et équivalences de grades entre les agents diplomatiques et consulaires résidant à Paris ou à l'étranger, les traitements affectés à chaque emploi, etc., en un mot, tout ce qui concerne le personnel du Ministère des affaires étrangères, se trouve déterminé par divers décrets et arrêtés rendus en 1880 et 1882.

Les commis de chancellerie sont les seuls agents du département qui n'aient pas été compris dans cette organisation. Bien qu'ils constituent un rouage essentiel des chancelleries, aux travaux desquelles ils participent d'une manière permanente, qu'ils soient nommés par arrêtés ministériels, que leur traitement soit soumis à retenue pour la retraite, il n'est, pour ainsi dire, fait aucune mention des commis de chancellerie dans les dispositions ci-dessus indiquées. On s'est borné à fixer leur traitement de disponibilité et à les soumettre, au point de vue des congés et des mesures disciplinaires, aux mêmes prescriptions réglementaires que tous les autres agents du département.

Il paraît nécessaire, aussi bien dans leur intérêt que dans celui du service, de déterminer leur situation d'une manière plus complète et plus précise ; il suffirait, pour atteindre ce but, de les faire rentrer sous la loi commune en fixant les condi-

tions de leur admission et de leur avancement dans les chancelleries, comme on l'a fait pour les autres agents plus élevés dans la hiérarchie.

Sauf de rares exceptions, les chanceliers, qui peuvent eux-mêmes devenir consuls, sont pris dans le cadre des commis de chancellerie. Le recrutement de ces derniers a donc une très grande importance pour l'ensemble du corps consulaire.

Or actuellement, tous les commis ne présentent pas les garanties nécessaires, et il y aurait un sérieux intérêt à relever, autant que possible, le niveau de l'instruction et des aptitudes de ces agents. D'autre part, la multiplicité des commis dits « de carrière » a l'inconvénient de laisser trop longtemps ces agents dans une situation précaire, par suite de la modicité de leur traitement.

Les mesures suivantes paraissent de nature à remédier à cet état de choses :

1° Créer des élèves-chanceliers ;

2° Exiger des candidats à l'emploi d'élève-chancelier des connaissances plus étendues que celles qu'on demande à présent aux commis de chancellerie ;

3° Déterminer l'âge au delà duquel on ne pourra plus être nommé élève-chancelier ; trente ans accomplis paraît être une limite extrême qu'il serait même préférable de ne pas atteindre. Il n'est pas sans inconvénient, en effet, d'entrer trop tard dans une carrière qui oblige à un long séjour à l'étranger, dans des postes parfois malsains, et qui ne donne droit normalement à une pension de retraite qu'après trente années de services rétribués ;

4° Fixer le nombre des élèves-chanceliers de façon à assurer le recrutement des chanceliers et à pouvoir leur attribuer un traitement moyen supérieur à celui dont jouissent actuellement les commis de chancellerie.

Le nombre des chanceliers de troisième classe nommés annuellement étant en moyenne de dix à douze, il ne devrait pas y avoir plus de cinquante (50) élèves-chanceliers.

Il y aurait donc lieu, comme ce chiffre est évidemment trop faible pour assurer le service des chancelleries et qu'il serait impossible, dans certains pays, de trouver sur place des employés auxiliaires, de conserver, en outre, un certain nombre de commis de chancellerie proprement dits ou commis-expéditionnaires qui, n'ayant pas de titres universitaires ou autres équivalents, ne pourraient jamais devenir chancelier.

Je vous prie, si vous adoptez cette manière de voir, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le cadre des commis de chancellerie se composera dorénavant d'élèves-chanceliers et de commis-expéditionnaires.

ART. 2. — Le nombre des élèves-chanceliers est fixé à cinquante ; celui des commis-expéditionnaires est déterminé d'après les besoins du service.

ART. 3. — Tout candidat à un emploi d'élève-chancelier devra justifier :

1° Qu'il est Français, jouissant de ses droits ;

2° Qu'il a rempli ses obligations militaires ;

3° Qu'il a plus de vingt-un ans et moins de trente ans accomplis ;

4° Qu'il est bachelier ou qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'une des écoles du Gouvernement, ou qu'il a été officier dans l'armée active de terre ou de mer, ou qu'il est diplômé de l'École des sciences politiques, de l'École des hautes études commerciales, d'une école supérieure de commerce agréée par le Gouvernement, ou de l'Institut national agronomique.

ART. 4. — Nul ne pourra être nommé chancelier de troisième classe :

1° S'il n'a pas vingt-cinq ans accomplis ;

2° S'il ne justifie de la connaissance de la langue du pays où il est appelé à remplir ses fonctions, sauf dans les postes auxquels sont attachés des drogmans ou interprètes ;

3° S'il n'est pourvu de l'un des diplômes ou certificats énumérés au paragraphe 4 de l'article précédent ;

4° S'il n'a, en outre, accompli à l'administration centrale du Ministère des affaires étrangères ou dans une chancellerie, dans une étude de notaire ou d'avoué, ou dans une maison de banque ou de commerce (en qualité de clerc ou d'employé rétribué), un stage de trois ans dûment constaté.

ART. 5. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent décret, sous réserve des droits acquis au moment de sa publication.

ART. 6. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 juin 1886.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES CARRIÈRES DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

MODIFICATIONS AU DÉCRET DU 10 JUILLET 1880.

(Décret du 23 août 1888.)

Paris, le 23 août 1888.

Monsieur le Président,

Un décret en date du 10 juillet 1880 a déterminé les conditions d'admission dans les carrières diplomatique et consulaire.

Les dispositions de ce décret, inspirées par une pensée démocratique, établissent le même programme de concours et les mêmes conditions pour tous les candidats à l'entrée des deux carrières entre lesquelles existent des règles précises d'assimilation par la classification et l'équivalence des grades.

Cet état de choses, consacré par l'expérience, ne saurait être, dans ma pensée, l'objet d'aucune modification essentielle ; je crois, au contraire, qu'il convient de le maintenir et de le consolider, en y introduisant seulement quelques dispositions nouvelles qui répondent à l'importance croissante des questions économiques dans les relations internationales.

A cet effet, il m'a paru tout d'abord qu'il convenait d'attribuer une part plus large que par le passé aux matières d'examen concernant le commerce, l'industrie, les finances et l'économie politique. Il y aurait lieu, en conséquence, d'ajouter au programme du concours les matières suivantes : 1° l'organisation financière de la France et des principaux États étrangers, comprenant les éléments essentiels des budgets, le système des impôts et les dettes publiques ; 2° les premiers éléments de droit civil, à savoir les actes de l'état civil ainsi que des notions sommaires sur le domicile et l'absence, le mariage, la tutelle, les successions, les donations, les testaments, les contrats et obligations, les privilèges et hypothèques ; 3° enfin la statistique commerciale, agricole et industrielle.

D'un autre côté, en vue de permettre l'accès du concours à des jeunes gens qui, sans être munis du diplôme de licencié en droit ou d'un titre de l'ordre littéraire ou scientifique équivalant à ce diplôme, posséderaient néanmoins une instruction générale suffisante et se seraient préparés plus particulièrement à des études économiques, je pense qu'au nombre des candidats à ce concours pourraient être admis les jeunes gens, bacheliers ès lettres ou ès sciences, qui seraient munis du diplôme de l'école des hautes études commerciales, d'une école de commerce agréée par le Gouvernement, de l'école des sciences politiques ou de l'institut national agronomique.

Ces mesures seraient, d'ailleurs, conformes aux vœux qu'a émis la commission extraparlementaire instituée par l'un de mes honorables prédécesseurs à l'effet d'étudier l'organisation consulaire française, et qui ont été exprimés également par plusieurs commissions du budget, notamment, l'année dernière, par l'organe de M. Gerville-Réache, rapporteur du budget du ministère des affaires étrangères.

Déjà le décret du 24 juin 1886, qui a organisé le cadre des élèves-chanceliers, avait répondu en partie aux vœux que je viens de rappeler ; les modifications que je vous propose d'apporter au décret du 10 juillet 1880 auraient pour effet d'y donner une satisfaction encore plus complète, à partir du mois de janvier 1889, époque du prochain concours.

Dans ces conditions, et si vous approuvez les vues que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-annexé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre des affaires étrangères,

René GOBLET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Les articles 8, 11 et 14 du décret du 10 juillet 1880, fixant les conditions d'admission dans les carrières diplomatique et consulaire, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 8. — Nul ne pourra se faire inscrire en vue du concours :

1° S'il n'est Français jouissant de ses droits ;

2° S'il a, au 1er janvier de l'année du concours, moins de vingt et un ans et plus de trente ans ;

3° S'il n'a rempli ses obligations militaires ;

4° S'il ne produit, soit un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres, soit un diplôme de l'école des chartes, soit un certificat attestant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'école normale supérieure, de l'école polytechnique, de l'école nationale des mines, de l'école nationale des ponts et chaussées, de l'école centrale des arts et manufactures, de l'école forestière, de l'école spéciale militaire ou de l'école navale, soit un brevet d'officier dans l'armée active de terre ou de mer, *soit, à la condition d'être bachelier ès lettres ou ès sciences, un diplôme de l'école des sciences politiques, de l'école des hautes études commerciales, d'une école supérieure de commerce agréée par le Gouvernement ou de l'institut national agronomique ;*

5° S'il s'est déjà présenté trois fois.

« Art. 11. — Le jury du concours se composera *d'un directeur ou d'un ministre plénipotentiaire* faisant fonctions de président et de quatre membres désignés par le ministre, dont deux devront être choisis en dehors de la carrière.

Le président du jury aura la direction et la police du concours : il aura voix prépondérante en cas de partage.

« Art. 14. — Les épreuves du concours porteront :

1° Sur l'organisation constitutionnelle, judiciaire, administrative et financière de la France et des principaux États étrangers.

Constitution politique. — Pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire. — Principaux éléments des budgets. — Système des impôts. — Dettes publiques.

2° Sur les principes généraux du droit international public et privé.

a) *Traités de paix, d'alliance, d'amitié, de subsides, de garantie, de neutralité, de cession de territoire, de limite, d'établissement, de voisinage (exploitation des forêts, navigation fluviale, servitudes), de secours (rapatriements), de propriété littéraire, artistique et industrielle, d'indemnités, de juridiction, d'extradition, d'exécution des jugements, d'assistance judiciaire ; conventions monétaires, postales, télégraphiques ; conventions relatives aux chemins de fer; conventions relatives à l'abolition de la traite des noirs.*

Traités d'union douanière, de commerce, de navigation ; conventions consulaires ; conventions pour le règlement des successions.

b) *Missions diplomatiques ; établissements consulaires, attributions, privilèges et immunités des agents ; capitulations ; juridiction consulaire.*

c) *Statut personnel, statut territorial, condition des étrangers en France.*

d) *État de paix. État de guerre ; neutralité et intervention.*

e) *Objet et procédure des négociations diplomatiques, congrès, conférences, commissions internationales.*

f) *Droit international maritime. Liberté des mers. Mers territoriales. Pêcheries. Navires de commerce, leur nationalité. Navires de guerre, leur exterritorialité. Droit de visite. Contrebande de guerre. Déclarations du congrès de Paris. Courses. Blocus. Prises. Piraterie. Traite des noirs.*

3° Sur les premiers éléments *du droit civil,* du droit commercial et du droit maritime.

a) *Droit civil : Actes de l'état civil. Notions sommaires sur le domicile et l'absence, le mariage, la tutelle, les successions, les donations, les testaments, les contrats et obligations, les hypothèques et les privilèges.*

b) *Droit commercial : Actes de commerce. Tribunaux et chambres de commerce. Lettres de change. Effets de commerce. Chèques. Sociétés de commerce.*

c) *Droit maritime : Navires. Propriété des navires. Armement et expédition. Équipages. Papiers de bord. Affrètement. Avaries. Assurances. Hypothèques maritimes.*

4° Sur l'histoire des traités depuis 1648.

a) *Transformations successives du système politique de l'Europe depuis le traité de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne.*

b) *État de l'Europe après le congrès de Vienne.*

c) *Transformations successives du système politique de l'Europe et principaux traités conclus entre les États européens depuis le congrès de Vienne.*

d) *Fondation des États américains, leurs relations entre eux et avec les États de l'Europe. Relations générales de la France avec les États de l'Afrique et de l'Asie.*

5° Sur la géographie politique et commerciale, *la statistique commerciale, agricole et industrielle.*

a) *Délimitations des principaux États. Cours d'eau, montagnes.*

b) *Population. Armées. Places fortes.*

c) *Ports militaires et arsenaux. Ports marchands. Effectif naval des principales puissances maritimes. Marine de guerre. Marine de commerce. Importance relative des puissances maritimes dans l'industrie des transports.*

d) *Grands centres commerciaux et industriels. Entrepôts. Docks. Foires et marchés internationaux. Canaux. Chemins de fer. Lignes télégraphiques. Lignes de paquebots subventionnées et non subventionnées. Principales routes commerciales du trafic européen.*

e) *Principaux produits naturels et industriels. Lieux de production. Pays d'im-*

portation et d'exportation de l'industrie et du commerce français. Statistique de ce commerce.

f) *Systèmes monétaires des principaux États de l'Europe.*

g) *Colonies.*

6° Sur les éléments de l'économie politique : *Production de la richesse. Capital. Travail. Liberté du travail, prohibition et monopole. Division du travail. Produit brut et produit net. Des échanges. Libertés commerciales et restrictions douanières. Douanes, termes usités dans les relevés de l'administration des douanes. Admissions temporaires. Drawback. De la monnaie. Du papier-monnaie. Du change, du crédit et des banques.*

7° Sur la langue anglaise ou la langue allemande. »

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 23 août 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre des affaires étrangères,
René GOBLET.

II. — Comptabilité.

MODE D'ORDONNANCEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES ET TRAITEMENTS DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

(Décret du 14 août 1880.)

Paris, le 14 août 1880.

Monsieur le Président,

Par décret du 28 février dernier, vous avez institué, sous la présidence de M. Léon Say, une commission composée de notabilités parlementaires et administratives à l'effet d'étudier les réformes suggérées par M. l'amiral Pothuau, alors ambassadeur à Londres, en ce qui touche le mode d'ordonnancement et de paiement des dépenses et traitements des agents diplomatiques et consulaires[1].

Cette commission vient de terminer ses travaux. Avec un zèle et une compétence auxquels je suis heureux de rendre hommage, elle a recherché le moyen d'améliorer la situation des agents sans nuire à la bonne marche du service.

C'est en se plaçant à ce point de vue qu'elle s'est tout d'abord occupée de l'ordonnancement des traitements. A peu près seuls de tous les fonctionnaires français, ceux qui relèvent du département des affaires étrangères ne touchent leurs émoluments que par trimestre lorsqu'ils sont hors de France, et cet usage leur impose, pendant toute la durée de leur carrière, des avances de fonds qui, onéreuses pour tous, sont surtout préjudiciables à ceux qui sont peu rétribués et vivent de leurs appointements. Sans méconnaître que le paiement des traitements a lieu au ministère des affaires étrangères dans des conditions spéciales, puisque la position des agents disséminés sur tous les points du globe, leur état de présence ou d'absence, leurs droits acquis sont inconnus au moment où se fait le travail des bureaux, la

[1] Cette commission était composée de la manière suivante : Président : M. Léon Say ; Vice-président : M. Germain ; Membres : MM. Béraldi, Lamy, Spuller, Herbette, Guéroult, Bouillat, Dorré, Couder, Brédif, Boyenval et de Chappotin ; Secrétaire : M. Roger (Henri).

commission a pensé qu'il n'existe pas d'obstacle absolu à ce que l'ordonnancement devienne mensuel au lieu de trimestriel. L'intérêt des agents paraît exiger que cette réforme soit tentée puisqu'elle est possible.

Le mode employé actuellement pour la transmission des sommes dues par l'État devait aussi appeler l'attention. Il date d'une époque où les communications étaient peu rapides, les relations de banque rares et difficiles. Les agents sont tenus de désigner à Paris un fondé de pouvoirs qui les représente vis-à-vis du Trésor, et entre les mains duquel l'État se libère. Des maisons de banque se sont fait une spécialité de ce genre d'affaires et ont su se créer, parmi les agents du ministère, une nombreuse clientèle.

La commission, appelée à se prononcer sur cet état de choses, en a apprécié les avantages: elle a été d'avis que beaucoup d'agents, qui ont à Paris leurs affaires et leurs intérêts, sont heureux de trouver des mandataires qui méritent leur confiance et qui gèrent leur fortune. Mais elle a pensé aussi que, tout en respectant des usages anciennement établis, et sans supprimer aucune des facilités qu'ils peuvent donner à une partie du personnel, un département ministériel doit être, à l'époque actuelle, en mesure de payer ses agents directement, sans intermédiaire, sans dépense pour eux. Ce résultat peut d'ailleurs être obtenu sans créer aucun rouage nouveau. Le ministère possède depuis 1877 l'instrument qui lui est nécessaire, un agent comptable justiciable de la Cour des comptes.

Il ne sera même pas utile de donner à l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires une caisse de service. Les envois de groupe présenteraient, en effet, des difficultés presque insurmontables. Il a paru pratique que les paiements soient faits en papier, en traites sur le Trésor, aux agents qui exprimeront le désir de recevoir directement leurs traitements. Ces traites qui, une fois connues, seront facilement négociables à l'étranger et recherchées en banque, paraissent être le moyen de libération le plus pratique pour le ministère, le plus commode et le moins onéreux pour le personnel.

La commission a complété l'œuvre que vous lui aviez confiée en se préoccupant des dépenses dites de service, c'est-à-dire de celles qui sont faites dans tous les postes diplomatiques et consulaires, soit pour le compte du ministère des affaires étrangères, soit pour celui des autres départements ministériels. Les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, ont dû jusqu'à ce jour en faire l'avance de leurs deniers personnels. Cette obligation leur a imposé souvent des charges très lourdes, très onéreuses, et bien insuffisamment compensées par la bonification de 2 p. 100 qui leur est allouée.

Il est impossible de ne pas faire ressortir ce qu'il y a d'anormal à ce qu'un État impose à ses agents l'obligation de lui faire des avances. C'est le contraire qui devrait exister et, tout en reconnaissant les difficultés que présentent la tenue et l'apurement des comptes d'avances, je ne puis qu'être d'avis d'en ouvrir aux agents qui en feront la demande.

Je viens de résumer, Monsieur le Président, les vues dont s'est inspirée la commission et les mesures qu'elle a cru devoir proposer dans l'intérêt du personnel placé sous mes ordres. Elles se trouvent reproduites dans le projet de décret ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature, d'accord avec MM. les ministres des finances et de la marine et des colonies.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Paris, le 14 août 1880.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Vu les ordonnances royales des 23 et 24 août, 24 et 29 octobre et 7 novembre 1833, et du 7 novembre 1845 ;

Vu la loi du 28 mai 1836 et l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 ;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique ;

Vu le règlement de comptabilité du ministère des affaires étrangères du 1er octobre 1867 ;

Vu l'article 6 de la loi de finances du 29 décembre 1876 ;

Vu le décret du 16 janvier 1877 ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux règles suivies pour l'ordonnancement des traitements et le remboursement des dépenses des agents diplomatiques et consulaires ; que ces modifications nécessiteront des changements dans la comptabilité des chancelleries, telle qu'elle a été établie par le décret du 16 janvier 1877 ;

Sur la proposition des ministres des affaires étrangères, de la marine et des finances,

Décrète :

TITRE Ier. — Paiements par traites.

Article premier. — Le département des affaires étrangères paie les traitements et rembourse les dépenses de service des agents diplomatiques et consulaires au moyen d'ordonnances de paiement individuelles ou collectives. Les extraits d'ordonnances peuvent être accompagnés de traites sur le caissier-payeur central.

Art. 2. — La délivrance des extraits d'ordonnances qui ne sont pas accompagnés de traites a lieu d'après les règles tracées par le décret sur la comptabilité publique du 31 mai 1862. Ils sont émis en faveur des agents qui ont désigné à Paris un fondé de pouvoirs autre que l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 3. — La délivrance des extraits d'ordonnances accompagnés de traites est réglée par les dispositions contenues dans les articles 4 et suivants du présent décret. Ils sont émis en faveur des agents qui ont choisi pour mandataire auprès du Trésor l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 4. — Les agents qui désirent être payés au moyen de traites doivent donner à l'agent comptable une procuration l'autorisant à toucher le montant des ordonnances délivrées en leur faveur et à en donner quittance. Cette procuration reste déposée au Trésor.

Art. 5. — Les sommes à payer aux agents qui ont donné leur procuration à l'agent comptable font, en fin de mois, l'objet d'ordonnances collectives établies par chapitres du budget, auxquels sont annexés des états nominatifs des ayants droit.

Art. 6. — L'agent comptable présente au Trésor, en même temps que les ordonnances, des traites émises par le ministre des affaires étrangères sur le caissier-payeur central.

Art. 7. — Ces traites sont à dix jours de vue et à l'ordre de chacun des agents diplomatiques et consulaires qui y ont droit.

Art. 8. — Autant que possible, il n'est délivré mensuellement qu'une seule traite au nom de chaque agent pour toutes les sommes qui peuvent lui être dues par le département des affaires étrangères. A cet effet, les états nominatifs dont il a été parlé à l'article 5 sont récapitulés sur un bordereau qui fait connaître le détail et le montant de sommes ordonnancées en faveur de chaque agent, ainsi que le total de la traite émise à son ordre.

Art. 9. — Les traites émises par le ministre des affaires étrangères n'engagent le Trésor qu'autant qu'elles ont été acceptées par le caissier-payeur central et visées au contrôle.

ART. 10. — L'acceptation des traites tirées par le ministre des affaires étrangères n'a lieu qu'après que l'ordonnance collective et l'état nominatif y annexé ont été présentés au visa du conservateur des oppositions et reconnus susceptibles d'être admis en dépense.

Après cette acceptation et ce visa, elles sont rendues à l'agent comptable, qui acquitte, en les recevant, les extraits d'ordonnances dont il a été parlé à l'article 5 et les états nominatifs qui y sont annexés.

ART. 11. — Elles sont ensuite envoyées aux ayants droit par le ministre des affaires étrangères, et, autant que possible, sous pli chargé ou recommandé. Elles sont émises par *première et seconde,* lorsque cette précaution est nécessitée par l'éloignement ou les usages des pays où elles doivent être négociées.

ART. 12. — La négociation en est faite par les agents qui en sont porteurs, au mieux de leurs intérêts.

ART. 13. — Toutefois, les traites représentant le traitement des commis de chancellerie peuvent être présentées à la caisse du poste diplomatique ou consulaire, et payées par elle, après avoir été acquittées, si les ressources disponibles le permettent.

Elles sont transmises comme pièces justificatives à l'appui du compte trimestriel dont il sera parlé ci-après (art. 43).

Le paiement d'une traite ne peut être fractionné.

ART. 14. — Aucune autre traite ne peut être payée sur l'encaisse des chancelleries, à moins d'une autorisation spéciale du département des affaires étrangères.

TITRE II. — ORDONNANCEMENT DES TRAITEMENTS.

ART. 15. — Les traitements des agents politiques et consulaires, ceux des chanceliers et du personnel rétribué directement sur les fonds du budget général, sont liquidés d'office et par mois, à terme échu.

ART. 16. — Lorsque les droits d'un agent ne sont pas suffisamment établis, la liquidation de son traitement peut être ajournée et opérée ultérieurement sur ordonnance individuelle.

ART. 17. — Lorsqu'un agent a touché tout ou partie d'un douzième auquel il n'avait pas droit, la rectification s'opère, soit au moyen d'un reversement en espèces au Trésor, soit par une reprise sur le traitement d'un des mois suivants.

ART. 18. — Pour mettre le département des affaires étrangères en mesure d'opérer les rectifications indiquées à l'article précédent, tout chef de poste, titulaire ou intérimaire, est tenu de lui adresser, dans les cinq derniers jours de chaque trimestre par lettre spéciale et sous le timbre de la direction de la comptabilité, un état du personnel de son poste, relatant les mouvements et mutations qui ont eu lieu depuis le commencement du trimestre. Il doit, en outre, donner avis, aussitôt le fait accompli, de l'arrivée et du départ des divers agents composant le personnel de la mission.

TITRE III. — CHANCELIERS DES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

ART. 19. — L'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires placé sous l'autorité administrative du chef de la direction de la comptabilité, et justiciable de la Cour des comptes, centralise les opérations des chanceliers et des agents vice-consuls, et en forme le compte général à soumettre au jugement de la Cour. Comme tous les comptables directs du Trésor, il est responsable, sauf recours contre qui de droit, de la gestion financière des chanceliers et agents vice-consuls, et se trouve placé sous le contrôle de la direction générale de la comptabilité publique. Il est également soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Art. 20. — Les chanceliers des postes diplomatiques et consulaires sont responsables, envers l'agent comptable des chancelleries, des deniers publics dont ils sont chargés d'effectuer la perception.

Ils sont placés sous le contrôle immédiat des chefs de mission et des consuls qui, à raison de ce contrôle, sont administrativement responsables.

Les chefs de mission diplomatique peuvent déléguer, sous leur responsabilité, le contrôle de leur chancellerie à l'un des secrétaires placés sous leurs ordres, à condition de donner avis de cette délégation au ministre des affaires étrangères.

Art. 21. — Les chanceliers sont assujettis à un cautionnement, lorsque la moyenne des recettes du poste (recettes de toute nature), effectuées pendant les cinq dernières années, dépasse 5,000 fr.

Ce cautionnement est fixé par le ministre des finances, sur la proposition du ministre des affaires étrangères (direction de la comptabilité).

Il est du dixième de la moyenne des recettes du poste, établie comme il est dit plus haut. Toutefois, lorsque la recette moyenne dépasse le chiffre de 50,000 fr., le cautionnement est augmenté de 1,000 fr. pour chaque fraction de 50,000 fr. et au-dessous.

Dans le calcul des cautionnements, il n'est pas tenu compte des coupures de recettes qui ne correspondent pas à une fraction de cautionnement de 100 fr.

Les cautionnements des chanceliers sont inscrits au Trésor sans affectation de résidence.

Art. 22. — Le cautionnement reste invariable pendant la durée des fonctions du même comptable. Il est revisé en cas de nomination d'un nouveau chancelier.

Il est réalisé en numéraire à Paris, et les arrérages en sont annuellement payés par la caisse centrale du Trésor sur la production de l'extrait d'inscription.

Les agents qui ont constitué comme mandataire l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires peuvent déposer entre ses mains leur extrait d'inscription. Les arrérages qui leur sont dus sont ajoutés en fin d'année au montant de la traite qui leur est adressée.

Aucun des chanceliers assujettis au versement d'un cautionnement ne peut être installé ni entrer en exercice qu'après avoir justifié de ce versement vis-à-vis du ministère des affaires étrangères.

En cas d'absence du chancelier titulaire, le cautionnement versé par ce comptable ne répond pas des faits de la gestion intérimaire du chancelier substitué.

Art. 23. — Les émoluments de chanceliers se composent : 1° d'un traitement fixe ; 2° des remises calculées en fin d'année à raison de 5 p. 100 sur le montant des droits de chancellerie perçus par eux.

Les traitements fixes et les remises proportionnelles constituent l'ensemble des émoluments sur lesquels sont exercées les retenues affectées au service des pensions civiles, en exécution de l'article 19 du décret du 9 novembre 1853.

TITRE IV. — Des recettes et des dépenses des postes diplomatiques et consulaires.

Art. 24. — Les recettes des postes diplomatiques et consulaires se composent :

1° Des recettes budgétaires ;

2° Des recettes de trésorerie ;

3° Des dépôts effectués en numéraire ;

4° Des recettes provenant des naufrages.

Art. 25. — Les recettes budgétaires comprennent les droits perçus dans les chancelleries conformément aux tarifs en vigueur et les recettes diverses telles que les bénéfices de change, les loyers, les prix de vente de meubles ou d'immeubles, etc.

Les recettes de trésorerie comprennent les recouvrements pour divers correspondants administratifs et les traites encaissées à titre d'avances, comme il sera dit à l'article 72 ci-après.

Les dépôts en numéraire sont effectués conformément à l'ordonnance du 24 octobre 1833.

Les recettes provenant des naufrages se composent du produit de la vente des débris, agrès et apparaux sauvés, ainsi que des marchandises qu'il y aurait inconvénient à conserver en magasin. Elles sont effectuées conformément à l'ordonnance du 29 octobre 1833.

Art. 26. — Les chanceliers tiennent, pour les perceptions qu'ils effectuent :

1° Un registre de quittances à souche pour les recettes budgétaires et les recettes de trésorerie ;

2° Un livre de détail des mêmes recettes ;

3° Un registre de quittances à souche pour les dépôts en numéraire ;

4° Un registre de quittances à souche pour les recettes provenant des naufrages.

Les registres de quittances à souche et les livres de recettes sont conformes aux modèles arrêtés par le ministère des affaires étrangères (direction de la comptabilité), de concert avec le ministre des finances. Ils doivent être cotés et parafés par chaque chef de poste.

Art. 27. — Chaque perception budgétaire ou de trésorerie est inscrite sur le livre de recettes, par ordre de date et de numéro, avec le paragraphe de l'article du tarif qui l'autorise, l'énoncé sommaire de l'acte qui y donne lieu, et les nom et qualité du requérant.

Elle entraîne la délivrance d'une quittance détachée du registre à souche.

Il est, en outre, fait mention, sur les minutes et sur chaque expédition des actes, du montant du droit acquitté, du paragraphe de l'article du tarif qui l'autorise, ainsi que du numéro sous lequel la perception est inscrite sur le registre à souche et sur le livre de recettes.

Art. 28. — Les chefs de poste peuvent autoriser, sous leur responsabilité personnelle et pour les cas déterminés par le tarif ou par les instructions du ministre des affaires étrangères (direction des affaires commerciales), la délivrance gratis, ou avec réduction de droits, de divers actes émanant de leur chancellerie.

Les autorisations doivent être remises par écrit aux chanceliers ; elles sont nominatives et motivées.

Art. 29. — Les actes que les chanceliers ont été autorisés à délivrer gratis sont inscrits sur le livre de recettes à leur ordre de date, mais dans une partie distincte de ce livre. Une série spéciale de numéros d'ordre leur est consacrée.

Mention est faite sur le livre de recettes des motifs donnés dans l'autorisation.

Ces actes ne sont pas inscrits sur le registre à souche.

Art. 30. — Les remboursements de droit indûment perçus dans les chancelleries diplomatiques et consulaires sont effectués soit par suite de jugements, soit en vertu de décisions spéciales du Ministre des affaires étrangères, soit sur arrêts de la Cour des comptes.

Ils sont imputés sur le crédit ouvert au budget du ministère des finances pour les remboursements sur produits indirects et divers.

Les rapports de liquidation et les pièces justificatives à l'appui sont adressés au ministre des finances (direction générale de la comptabilité publique), qui délivre sur la caisse centrale du Trésor, au nom de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, une ordonnance de remboursement, à charge par ce dernier de rapporter ultérieurement la quittance de l'ayant droit. Le montant de cette ordonnance est transmis, en une traite sur le Trésor, au chancelier du poste où le paiement matériel doit être effectué.

Art. 31. — Les reversements en recette que les chanceliers peuvent être mis en demeure d'opérer s'effectuent en vertu d'ordres émanant de la direction de la comptabilité.

Les sommes reversées par suite de ces ordres figurent dans les écritures des comptables à la date de leur encaissement effectif.

Art. 32. — Les dépenses des postes diplomatiques et consulaires se composent :

1° Des dépenses budgétaires;

2° Des dépenses de trésorerie;

3° Des remboursements de dépôts en numéraire;

4° Des dépenses concernant les naufrages.

Art. 33. — Les dépenses budgétaires comprennent les frais de service et de chancellerie et les pertes sur le change.

Les dépenses de trésorerie comprennent les paiements de traites pour le compte du ministère des affaires étrangères, aux termes des articles 13 et 14 du présent décret; les envois de fonds en traites à l'ordre du caissier-payeur central (art. 51, 63 et suivants), et les avances pour divers correspondants administratifs (art. 49 et suivants).

Les remboursements de dépôts sont effectués conformément à l'ordonnance du 24 octobre 1833 et aux dispositions du présent décret.

Les dépenses concernant les naufrages comprennent les frais énoncés dans l'ordonnance du 29 octobre 1833.

Art. 34. — Les frais de service et de chancellerie sont liquidés par l'administration centrale (direction de la comptabilité), sur états spéciaux transmis par les postes diplomatiques et consulaires. Ces états sont appuyés des pièces justificatives prescrites par le règlement de comptabilité du ministère des affaires étrangères.

Les paiements de traites pour le compte du ministère des affaires étrangères sont appuyés des traites acquittées par les parties prenantes.

Les avances pour le compte des ministères et des correspondants administratifs sont justifiées par les quittances des parties prenantes et les pièces de dépenses dressées dans la forme prescrite par les règlements de comptabilité des divers ministères.

Art. 35. — Les chanceliers tiennent pour les dépenses qu'ils effectuent :

1° Un livre de détail des dépenses budgétaires et de trésorerie;

2° Un registre de remboursement des dépôts en numéraire;

3° Un registre des paiements concernant les naufrages.

Art. 36. — Les dépenses de toute nature sont inscrites à leur date sur les livres mentionnés à l'article précédent. Les modèles de ces livres sont arrêtés par le ministre des affaires étrangères, de concert avec le ministre des finances; ils doivent être cotés et parafés par chaque chef de poste.

Art. 37. — Les fonds provenant des recettes budgétaires et de trésorerie effectuées dans les postes diplomatiques ou consulaires sont affectés au paiement des frais de service et de chancellerie.

Les fonds provenant des dépôts sont réservés pour l'acquittement des remboursements.

Les fonds provenant des naufrages sont employés comme il est dit à l'article 58.

Art. 38. — Tout chef de poste est tenu, le premier jour de chaque trimestre, d'indiquer, d'après le cours moyen du trimestre précédent, un change fixe auquel s'effectueront les recettes et les dépenses de sa chancellerie pendant toute la durée du trimestre. Le cours moyen dont il vient d'être parlé est celui du papier à vue ou du papier court sur Paris. Il est justifié par un certificat signé de deux banquiers, courtiers ou négociants, et joint aux pièces fournies à l'appui du compte trimestriel.

Art. 39. — Le change fixé pour les opérations de la chancellerie est inscrit sur un tableau affiché dans le bureau, de manière à pouvoir être consulté par les intéressés.

Toutefois, dans le cas où le change éprouverait, dans le cours d'un trimestre, une variation importante, le chef de poste est autorisé à modifier le change fixé au commencement du trimestre, sauf à en justifier par un certificat de change, et à rendre compte lors de l'envoi de son compte trimestriel.

Art. 40. — Sont dispensés de l'obligation de fournir le certificat de change prescrit par l'article 38 les postes dont les recettes et les dépenses s'effectuent à un change fixé par une décision ministérielle.

Art. 41. — Les chanceliers se conforment aux dispositions de l'ordonnance du 24 octobre 1833, pour les dépôts de sommes d'argent, valeurs, marchandises et effets mobiliers effectués dans les chancelleries.

Ils en demeurent comptables sous le contrôle des chefs de mission et des consuls.

Les dépôts en numéraire sont inscrits au journal à souche spécial mentionné à l'article 26. Les remboursements figurent sur le registre prescrit à l'article 35.

Quant aux dépôts en valeurs, marchandises et effets mobiliers, l'entrée et la sortie en sont constatées sur un carnet d'ordre, avec indication de la valeur estimative des objets déposés.

Art. 42. — Les chefs de mission et les consuls vérifient la caisse de la chancellerie, ainsi que les livres et les écritures, toutes les fois qu'ils le jugent utile. Ils s'assurent également de l'existence des objets déposés, d'après le carnet susmentionné.

Cette vérification est obligatoire au dernier jour de chaque trimestre.

Les livres et les écritures sont arrêtés à la même époque par le chef de poste, qui dresse un procès-verbal constatant la situation de la caisse et celle des écritures.

Art. 43. — Dans les cinq premiers jours de chaque trimestre, les chanceliers établissent un compte des opérations effectuées par eux pendant le trimestre précédent.

Ce compte indique :

1° Le change fixe auquel les opérations ont été faites ;

2° L'excédent de recettes existant au commencement du trimestre, en francs, et sa conversion en monnaie étrangère ;

3° Les recettes et les dépenses budgétaires et de trésorerie effectuées dans le cours du trimestre, en monnaie étrangère et en francs ;

4° L'excédent des recettes sur les dépenses ou des dépenses sur les recettes au dernier jour du trimestre.

Les comptes trimestriels comprennent, en outre, dans des cadres distincts :

1° Un résumé des entrées et des sorties des dépôts en numéraire, ainsi que l'indication de la valeur estimative des dépôts en valeur, marchandises et effets mobiliers non retirés à la fin du trimestre ; 2° un résumé des recettes et des dépenses concernant les naufrages.

Les recettes et les dépenses budgétaires et de trésorerie y sont détaillées par articles, suivant les divisions ci-après, savoir :

RECETTES.

Recettes budgétaires. — Produit des actes de chancellerie ; recettes diverses, y compris les bénéfices sur le change.

Recettes de trésorerie. — Recouvrements pour divers correspondants administratifs ; traites encaissées à titre d'avances.

DÉPENSES.

Dépenses budgétaires. — Frais de service et de chancellerie ; pertes sur le change.

Dépenses de trésorerie. — Envoi de fonds en traites à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor ; paiements de traites pour le compte du ministère des affaires étrangères ; avances pour divers correspondants administratifs.

Art. 44. — Les bénéfices de change sont considérés comme reversements de fonds sur dépenses du ministère des affaires étrangères, et, comme tels, ils peuvent être repris à son crédit en exécution de l'article 45 du décret du 31 mai 1862.

Art. 45. — Les comptes trimestriels sont dressés en triple expédition.

Ils sont certifiés véritables par les chanceliers, visés et vérifiés par les chefs de mission ou les consuls.

L'une des expéditions demeure déposée dans les archives de la mission diplomatique ou du consulat.

Les deux autres expéditions sont adressées au ministère des affaires étrangères (direction de la comptabilité), avec le procès-verbal de vérification de la caisse et des écritures dressé par le chef de poste au dernier jour du trimestre, et les pièces justificatives des opérations de recette et de dépense.

La forme des comptes trimestriels, ainsi que la nature des justifications à produire, sont déterminées par les instructions données par le ministre des affaires étrangères (direction de la comptabilité), de concert avec le ministre des finances.

Les autorisations en vertu desquelles les chanceliers auraient délivré certains actes gratis, ou avec réduction de droits, sont comprises dans les justifications envoyées à la direction de la comptabilité.

Art. 46. — A chaque mutation de chancelier titulaire ou substitué, le chef de poste vérifie la caisse du comptable sortant, clôt et arrête les registres.

Il dresse procès-verbal de cette double opération.

Ce procès-verbal est immédiatement transmis au ministère des affaires étrangères (direction de la comptabilité).

Art. 47. — Chaque chancelier n'étant comptable que des actes de sa gestion personnelle doit, en cas de mutation, rendre compte séparément des faits qui le concernent; en conséquence, il est établi autant de comptes qu'il s'est succédé de chanceliers titulaires ou substitués dans le cours d'un même trimestre.

Art. 48. — Pour obtenir la restitution de leur cautionnement, les chanceliers ou leurs ayants droit doivent produire un certificat de quitus délivré par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires et visé, tant par le directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères, que par le directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances.

TITRE V. — Recettes et dépenses pour compte de divers correspondants administratifs.

Art. 49. — Les recettes et les dépenses faites pour le compte d'autres ministères et de divers correspondants administratifs sont traitées comme recettes et dépenses de service et inscrites sur le compte trimestriel.

Art. 50. — Les recettes effectuées à l'étranger pour le compte d'autres départements ministériels et de divers correspondants administratifs sont mises à leur disposition par le ministère des affaires étrangères au moyen d'un paiement de trésorerie.

Art. 51. — Dans le cas où une recette excéderait sensiblement les besoins du poste où elle est effectuée, le montant devrait en être transmis intégralement au département des affaires étrangères, au moyen d'une traite à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public et dans la forme indiquée au titre suivant (art. 63 et suivants).

Art. 52. — Lorsque les dépenses concernant les différents départements ministériels ou administrations sont faites par des agents qui ont à Paris un fondé de pouvoirs autre que l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, les pièces justificatives de ces dépenses sont transmises par le département des affaires étrangères aux ministères et administrations intéressés. Ceux-ci en remboursent le montant, augmenté de la bonification de 2 p. 100 prévue par l'article 62 du présent décret, entre les mains soit du fondé de pouvoirs de l'agent, si l'avance a été faite de ses deniers personnels, soit de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, si la dépense a été payée sur l'encaisse de la chancellerie.

Art. 53. — Lorsque ces dépenses sont faites par des agents qui sont payés en traites et reçoivent des avances, conformément aux dispositions contenues dans le

titre VI du présent décret, les pièces ustificatives sont transmises de la même manière, et le montant en est remboursé au moyen d'ordonnances au nom de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 54. — Si une dépense concernant la marine excède les ressources dont le consulat peut disposer, l'agent doit, lorsque les circonstances le permettent, demander directement au ministère de la marine l'autorisation de faire traite sur le Trésor.

Art. 55. — Dans le cas où les dépenses ont une urgence telle qu'elles doivent être effectuées sans qu'il soit possible d'attendre une réponse du ministre de la marine, les agents peuvent s'en couvrir au moyen de traites tirées d'office, conformément à l'article 95 du décret sur la comptabilité publique du 31 mai 1862.

Art. 56. — Dans le cas prévu par l'article 55, la lettre d'avis d'émission de la traite, ainsi que les pièces justificatives de la dépense, comprenant un certificat de change, doivent être adressées au ministère de la marine sans aucun retard.

Art. 57. — L'agent qui a tiré une traite pour le service de la marine n'a droit, sur les dépenses effectuées, à aucune bonification ; mais le montant de la traite doit comprendre les frais de négociation.

Art. 58. — Les dépenses concernant les naufrages sont réglées au moyen de traites tirées sur le Trésor, lorsque les recettes provenant des mêmes opérations sont insuffisantes pour les couvrir. Ces traites sont soumises à l'acceptation du ministre de la marine.

Les recettes provenant de naufrages sont transmises directement au ministère de la marine au moyen de traites à l'ordre du trésorier général des invalides lorsqu'elles ne sont pas employées à acquitter les dépenses.

Les recettes et dépenses concernant les naufrages font l'objet d'une *liquidation provisoire* dont les résultats sont transmis directement, avec les pièces à l'appui, au ministère de la marine.

Art. 59. — Les dépenses faites pour le compte du ministère de la marine au moyen de l'émission de traites sont inscrites dans un tableau spécial du compte trimestriel, ainsi que les recettes provenant des naufrages.

TITRE VI. — Avances aux agents diplomatiques et consulaires.

Art. 60. — Lorsque la caisse de la chancellerie n'a pas les ressources nécessaires pour acquitter les frais de service, les frais de chancellerie et les dépenses pour le compte des différents départements ministériels, le chef du poste est tenu de suppléer de ses deniers personnels à l'insuffisance des fonds.

Art. 61. — L'excédent des dépenses sur les recettes représente l'avance dont il a le droit de réclamer le remboursement.

Art. 62. — Les chefs de poste reçoivent, en compensation des frais qui résultent pour eux de ces avances, une bonification de 2 p. 100 sur la somme qui leur est remboursée par le ministère des affaires étrangères et par les autres départements ministériels.

Art. 63. — Dans le cas où les recettes excéderaient les dépenses, la différence serait, au commencement de chaque trimestre, transformée en une traite en monnaie française à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public.

Art. 64. — Les traites de cette nature sont adressées au ministère des affaires étrangères (direction de la comptabilité) avec une déclaration délivrée par le chef de poste pour constater la perte ou le bénéfice résultant de la conversion des valeurs, ladite déclaration appuyée d'un certificat de change.

Art. 65. — En cas de bénéfice, le montant en est immédiatement constaté par un article spécial sur le registre à souche et sur le livre de recettes.

Art. 66. — En cas de perte, le montant en est également constaté sur le livre de détail des dépenses et il est repris sur le relevé des dépenses budgétaires.

Les chefs de poste inscrivent sur un carnet spécial l'émission successive des traites, avec indication du bénéfice ou de la perte qui en a été la conséquence.

Les agents qui auront demandé et obtenu d'être payés par traites peuvent recevoir du ministère des affaires étrangères, dans la même forme, des avances destinées à acquitter les différentes dépenses énumérées dans l'article 33 du présent décret autres que les remboursements de dépôts, et les dépenses concernant les naufrages. Ces avances sont faites dans la forme de celles accordées pour l'exploitation des services régis par économie, conformément à l'article 94 du décret du 31 mai 1862, et sauf les dérogations spécifiées ci-après.

Art. 68. — A cet effet, le ministre des affaires étrangères est autorisé à ordonnancer, au nom de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, une avance égale au quart du crédit ouvert au budget de son département pour les frais de service et de chancellerie.

Art. 69. — L'ordonnance en vertu de laquelle cette avance est faite est accompagnée d'un état nominatif des agents qui doivent y participer, et acquittée par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, l'émission, l'acceptation et l'envoi des traites se font dans les formes prescrites par les articles 5 et suivants du présent décret.

Art. 70. — L'agent comptable peut obtenir des avances pendant trois trimestres consécutifs, mais l'avance relative au premier trimestre doit être justifiée dans le cours du troisième trimestre, celle du second dans le cours du quatrième, et ainsi de suite.

Art. 71. — Dès que l'agent comptable a réuni des pièces justificatives suffisantes pour couvrir le montant d'une ordonnance d'avances, il les adresse au caissier du Trésor avec un bordereau, dans la forme prescrite par les règlements, pour être annexés à ladite ordonnance. Dans le cas où les justifications produites excéderaient le montant de l'avance, l'excédent serait, comme d'usage, admis à valoir sur la justification de l'avance subséquente.

Art. 72. — Le chef de poste qui reçoit une avance en une traite à son ordre doit en verser immédiatement l'équivalent en monnaie étrangère dans la caisse de sa chancellerie. Cet équivalent est calculé au cours du change fixé pour le trimestre.

Le chancelier lui délivre une quittance à souche et porte le montant intégral de ladite avance en monnaie étrangère et en francs dans ses écritures.

Art. 73. — Le chef de poste qui reçoit des avances n'a pas droit à la bonification de 2 p. 100 prévue par l'article 62 du présent décret.

Art. 74. — Les agents vice-consuls n'ont pas la faculté de demander et de recevoir des avances.

TITRE VII. — Vice-consuls et agents consulaires.

Art. 75. — Les agents vice-consuls rétribués directement sur le budget du ministère des affaires étrangères sont comptables au même titre que les chanceliers des missions diplomatiques et consulaires et demeurent soumis aux mêmes obligations en ce qui concerne les cautionnements, la perception des droits de chancellerie et des recettes de trésorerie, la comptabilité des dépôts et des naufrages, la tenue des livres et écritures, la formation des comptes trimestriels et la production des pièces comptables.

Ils sont placés sous le contrôle des chefs de mission diplomatique ou des consuls dont ils relèvent.

Ils peuvent, sous leur responsabilité personnelle et pour les cas déterminés par le tarif ou les instructions du ministre des affaires étrangères (direction des affaires commerciales), délivrer des actes gratis ou avec réduction de droits, à charge d'en faire mention dans leurs écritures suivant la forme indiquée par les instructions ministérielles.

Art. 76. — Ils adressent aux chefs de poste, en triple expédition, les comptes trimestriels destinés à la direction de la comptabilité.

Les comptes trimestriels sont appuyés d'une copie dûment certifiée du livre de recettes et d'un état constatant la situation de la caisse au dernier jour du tri-

mestre, sans préjudice des autres pièces nécessaires pour établir la régularité des opérations.

Ils sont contrôlés par le chef de poste et revêtus de son *vu et vérifié*. Deux expéditions en sont transmises par lui, avec les pièces à l'appui, au ministère des affaires étrangères (direction de la comptabilité) ; la troisième expédition reste déposée dans les archives de la mission diplomatique ou du consulat.

Art. 77. — Les vice-consuls recevant un traitement fixe sur les crédits du ministère des affaires étrangères ont droit, comme les chanceliers, aux remises proportionnelles de 5 p. 100 sur le montant des droits de chancellerie perçus par eux, dont il est question à l'article 23.

Les retenues pour le service des pensions civiles sont exercées conformément aux dispositions du même article.

Art. 78. — Dans le cas où les recettes d'un vice-consulat dont le titulaire reçoit un traitement fixe, excéderaient ses dépenses, le solde en caisse serait converti, tous les trois mois, en une traite à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public, qui est envoyée directement au ministère des affaires étrangères (direction de la comptabilité) avec les certificats constatant le bénéfice ou la perte sur le change.

Les agents tiennent un carnet spécial pour l'émission de ces traites.

Ils donnent immédiatement avis de chaque émission au chef de poste dans la circonscription duquel ils sont placés.

Art. 79. — En cas d'absence, de mutation, de démission ou de décès d'un vice-consul rétribué, le chef de la mission diplomatique ou le consul avise aux mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du Trésor, s'il n'y a été pourvu par le ministre des affaires étrangères.

Art. 80. — Les dépenses que les vice-consuls rétribués ont été exceptionnellement autorisés à faire sont liquidées, ordonnancées et payées comme celles des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 81. — Les vice-consuls non rémunérés sur les crédits du budget du ministère des affaires étrangères et les agents consulaires conservent, à titre d'honoraires ou d'indemnité de frais de bureau, les taxes qu'ils sont autorisés à percevoir. Ils sont placés sous le contrôle des chefs de poste dont ils relèvent. Ils sont soumis, en outre, aux mêmes obligations que les vice-consuls rétribués en ce qui concerne la perception des droits de chancellerie, l'inscription de leurs recettes sur un registre spécial et la mention du paiement des droits sur les actes délivrés.

Aux époques et dans les conditions déterminées par les instructions ministérielles, ils produisent le relevé des recettes qu'ils ont effectuées, en y joignant une quittance des sommes retenues par eux. Toutefois, ces opérations ne donnent lieu qu'à une vérification administrative et ne sont inscrites dans aucun des comptes et bordereaux transmis au Trésor par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

TITRE VIII. — Agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 82. — L'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires est nommé par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre des affaires étrangères et avec l'agrément du ministre des finances.

Il est assujetti à un cautionnement de 20,000 fr., qui est réalisé en numéraire.

Il prête serment devant la Cour des comptes.

Art. 83. — L'agent comptable centralise et vérifie toutes les opérations de comptabilité effectuées par les chanceliers des missions diplomatiques et consulaires et par les vice-consuls rétribués.

Il décrit ces opérations dans ses écritures d'après les comptes trimestriels et suivant les formes qui seront réglées de concert entre le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances.

Art. 84. — Les traites envoyées par les chefs de mission, les consuls et les vice-consuls rétribués, comme représentant l'excédent des recettes sur les dépenses, sont transmises par l'agent comptable au caissier-payeur central.

L'agent comptable se charge en recette de tous les recouvrements budgétaires et de trésorerie dont le montant lui est transmis en traites ou en pièces de dépenses. Il en délivre, aux agents percepteurs, des récépissés à talon qui sont visés conformément à l'article 1er de la loi du 24 avril 1833. Le directeur de la comptabilité est chargé de ce visa; il peut déléguer sa signature à l'un des employés placés sous ses ordres.

Les récépissés délivrés par l'agent comptable opèrent la libération des agents percepteurs.

Les versements en traites que l'agent comptable fait au caissier central du Trésor donnent lieu à la délivrance, par ce dernier, de récépissés à talon au profit de l'agent comptable, et celui-ci les produit comme pièces de dépenses à la Cour des comptes.

Art. 85. — Tous les trois mois, l'agent comptable établit un bordereau général des opérations effectuées dans les différents postes et centralisées dans ses écritures.

Ce bordereau général est transmis au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique), accompagné des comptes trimestriels des chanceliers et vice-consuls rétribués, ainsi que des pièces justificatives à l'appui.

Art. 86. — L'agent comptable est en outre chargé d'encaisser à Paris le produit des légalisations opérées au ministère des affaires étrangères. Il en délivre aux parties intéressées une quittance extraite d'un livre à souche et en verse le montant à la caisse centrale du Trésor public.

Art. 87. — Il procède de la même manière en ce qui concerne les provisions versées par des particuliers pour des actes à obtenir ou des instances à suivre à l'étranger.

Après règlement, la somme formant excédent de versement est remboursée aux intéressés.

Art. 88. — Chaque année, l'agent comptable dresse le compte de sa gestion à soumettre au jugement de la Cour des comptes.

Ce compte, qui récapitule les comptes trimestriels, est affirmé, sous les peines de droit, par l'agent comptable et visé tant par le directeur de la comptabilité que par le directeur général de la comptabilité publique.

Il présente la situation des agents percepteurs au premier jour de la gestion, les recettes et les dépenses de toute nature effectuées pendant l'année, enfin la situation des agents percepteurs au 31 décembre, avec l'indication des valeurs en caisse.

Art. 89. — Le compte de gestion de l'agent comptable, accompagné des comptes trimestriels des agents percepteurs, est adressé au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique), qui est chargé de le transmettre à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Art. 90. — L'agent comptable, étant seul justiciable de la Cour des comptes, provoque les mesures nécessaires pour obtenir les justifications et compléments de justifications réclamés par les arrêts de la Cour.

Dans les cas de forcement en recette ou de rejet de dépenses, il doit fournir soit la preuve du versement au Trésor de la somme dont il a été forcé en recette ou qui a été rejetée de la dépense, soit un arrêt d'exonération rendu, à son profit ou à celui de l'agent percepteur, par le Ministre des affaires étrangères, après imputation sur son budget de la somme faisant l'objet de l'exonération, soit enfin un arrêté de débet pris par le même ministre contre l'agent percepteur en cause ; ce dernier arrêté est appuyé de la preuve de sa notification à l'agent judiciaire du Trésor et à la direction générale de la comptabilité publique.

Art. 91. — En cas de mutation de l'agent comptable dans le courant de l'année,

le compte annuel est divisé suivant la durée de la gestion des différents titulaires, et chacun d'eux rend séparément le compte des opérations retracées dans ses écritures.

Art. 92. — L'agent comptable sorti de fonctions ou ses ayants cause, pour obtenir le remboursement du cautionnement réalisé en exécution de l'article 82, doivent produire:

1° Une expédition de l'arrêt de quitus de la Cour des comptes, délivrée par le greffier en chef;

2° Le certificat de libération définitive, délivré par le directeur général de la comptabilité publique, en exécution de l'ordonnance du 22 mai 1825.

TITRE IX. — Dispositions diverses.

Art. 93. — La direction des affaires commerciales conserve dans ses attributions la correspondance administrative ressortissant au service des chancelleries, la préparation, la publication et la révision des tarifs, la rédaction et l'envoi des instructions relatives à leur mise en vigueur, à leur interprétation et à leur application.

Art. 94. — La direction de la comptabilité au ministère des affaires étrangères contrôle l'application des tarifs et les opérations de comptabilité effectuées dans les postes diplomatiques et consulaires. Elle a dans ses attributions les questions relatives au change de perception. Elle poursuit auprès des agents le redressement des erreurs de comptabilité et la rectification des perceptions reconnues irrégulières.

Art. 95. — Seront abrogées toutes dispositions contraires à celles contenues dans le présent décret, à partir de sa mise en vigueur, dont la date sera ultérieurement fixée [1].

Art. 96. — Les ministres des affaires étrangères, de la marine et des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 août 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre de la marine et des colonies,
JAURÉGUIBERRY.

Le Ministre des finances,
J. MAGNIN.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

FRAIS DE VOYAGE
(Décret du 26 avril 1882.)

Paris, le 25 avril 1882.

Monsieur le Président,

Le Ministère des affaires étrangères liquide d'une manière différente les dépenses des voyages effectués par les agents diplomatiques ou consulaires, par terre ou par mer.

Les voyages par terre sont l'objet d'une indemnité *à forfait,* d'après un tarif

1. L'ensemble des dispositions contenues dans le décret du 14 août 1880 a été mis en vigueur à partir du 1er janvier 1881.

myriamétrique avantageux pour les agents célibataires, mais souvent insuffisant pour les agents mariés et pères de famille. Les frais de route par mer sont soldés sur états et pièces justificatives dont le contrôle nécessite un examen minutieux et parfois difficile.

Il semble que le système le plus simple et le plus pratique consisterait à rembourser aux agents le montant exact de leurs billets de chemins de fer, voitures publiques et paquebots, avec une majoration variable suivant leur grade et destinée à couvrir toutes les dépenses accessoires. Cette majoration serait naturellement moins considérable pour les voyages maritimes ou fluviaux, où il n'y a en principe aucuns frais de logement ou de nourriture ; elle serait établie de manière à tenir compte de certaines dépenses identiques pour tous les voyages, qu'ils soient de petit ou de grand parcours. Enfin, ladite majoration servirait de base pour la fixation de l'indemnité qu'il y a lieu d'attribuer à l'agent qui, se rendant pour la première fois à sa résidence officielle ou la quittant définitivement pour toute autre cause que sa démission ou sa révocation, justifierait du transport d'un mobilier. Dans les mêmes cas, les frais de route de sa femme et de ses ascendants ou descendants qui vivent sous son toit, ainsi que ceux d'un nombre de domestiques déterminé d'après son grade, seraient à la charge du ministère des affaires étrangères.

Le tarif myriamétrique est actuellement la base du règlement des voyages des courriers de cabinet qui trouvent dans ce mode de liquidation un complément de traitement. Je considérerais comme une mesure de bonne administration, en même temps que comme un acte de justice envers ces agents, dont le zèle et le dévouement ne se sont jamais démentis, de porter leurs appointements au chiffre normal de 3,000 fr. Il ne leur serait dès lors alloué, en plus que le montant des tickets, le prix du transport des valises et une indemnité de 30 fr. par chaque journée de voyage.

J'ai la confiance que ces diverses réformes n'entraîneraient aucun surcroît de dépenses; j'espère même qu'elles donneraient lieu à des bonifications dont l'emploi est tout indiqué. Dans les conditions actuelles, les agents sans fortune qui acceptent des postes éloignés se trouvent plus tard, s'ils sont mariés, dans l'impossibilité de subvenir aux dépenses d'un voyage de congé en France. Nombre d'entre eux ont ainsi compromis leur santé ou perdu toute communion d'idées et de sentiments avec la mère patrie, lorsqu'ils ne se sont pas résignés à solliciter un changement de résidence au détriment de leurs intérêts et du service. Il serait à souhaiter que le ministère des affaires étrangères fût en mesure de reconnaître à ses agents droit à un congé tous les trois ans, avec frais de voyage payé pour eux et leur famille. En attendant qu'il soit possible d'atteindre ce résultat, je vous propose de décider que les agents d'un grade inférieur à celui de consul général, résidant hors d'Europe, et qui n'auraient pas quitté leur poste depuis trois ans au moins, pourront obtenir une subvention pour venir en congé avec leur famille en France, lorsque la situation du chapitre 6 (Frais de voyages et de courriers) du budget du ministère des affaires étrangères le permettra.

Si vous approuvez les vues que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, je vous prie de vouloir bien apposer votre signature sur le projet de décret ci-annexé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 7 de l'arrêté du 28 vendémiaire an VI, concernant les frais de voyages des agents politiques et consulaires ;

Vu les décisions ministérielles, en date des 27 novembre 1847 et 30 septembre 1859, établissant un tarif myriamétrique pour les parcours en chemin de fer;

Vu le règlement de comptabilité du ministère des affaires étrangères, en date du

1er octobre 1867, rendu en exécution du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique,

Décrète :

Article premier. — Les agents rétribués du ministère des affaires étrangères, dûment autorisés ou invités à se déplacer dans un intérêt de service, auront droit au remboursement de leurs frais de voyage par la plus économique des voies directes de terre ou de mer.

Art. 2. — Le remboursement des frais de voyage comprendra le montant des tickets de chemins de fer, voitures publiques et paquebots, augmenté d'une majoration destinée à couvrir toutes les dépenses accessoires de bagages, hôtels, etc.

Art. 3. — Ladite majoration, calculée sur le prix intégral du ticket de 1re classe, est fixée à :

50 p. 100 pour les Ambassadeurs;

40 p. 100 pour les Ministres plénipotentiaires;

35 p. 100 pour les Conseillers d'ambassade et Consuls généraux;

30 pour 100 pour les Secrétaires et Consuls de 1re et de 2e classe;

25 p. 100 pour les Secrétaires de 3e classe, Consuls suppléants, Vice-Consuls, Chanceliers, Drogmans et Interprètes;

20 p. 100 pour les Commis de chancellerie, de Drogmanat et d'Interprétariat et pour les autres agents.

Elle sera diminuée de 10 p. 100 de son montant lorsqu'il s'agira de voyages excédant 250 myriamètres.

Art. 4. — La majoration à l'article précédent sera réduite d'un tiers pour les parcours par voie maritime ou fluviale lorsque le prix du ticket comprendra les frais de nourriture des passagers.

Art. 5. — Si l'agent se rend pour la première fois à sa résidence officielle ou la quitte définitivement pour toute autre cause que sa démission ou sa révocation, il a droit au remboursement des frais de voyage :

1° En 1re classe, de sa femme et de ses ascendants ou descendants qui vivent sous son toit;

2° En 2e classe, de cinq domestiques pour les Ambassadeurs; trois domestiques pour les Ministres plénipotentiaires; deux domestiques pour les Conseillers d'ambassade et Consuls généraux; un domestique pour tous les autres agents, sauf les Commis de chancellerie, de Drogmanat et d'Interprétariat.

Les frais de voyage de chaque membre de la famille de l'agent sont réglés de la même manière que ceux de l'agent lui-même. La majoration pour les domestiques est de 10 p. 100 du prix des tickets de 2e classe sur tous les parcours.

Art. 6. — Dans les cas prévus par l'article précédent, l'agent sera remboursé des frais de transport de son mobilier, dont il devra justifier par lettres de voiture ou connaissements en règle.

Ce remboursement ne devra pas excéder les limites suivantes :

Pour l'agent se déplaçant seul, huit fois la majoration qui lui sera attribuée en vertu des articles 3 et 4 ci-dessus, selon les cas.

Pour l'agent se déplaçant avec sa famille, douze fois ladite majoration.

Toutefois, sous réserve des justifications requises, l'indemnité totale de transport du mobilier ne sera pas inférieure à 500 fr. pour les Ambassadeurs et Ministres plénipotentiaires et 300 fr. pour les autres agents; elle ne pourra dépasser, en aucun cas, 7,000 fr. pour les Ambassadeurs et les Ministres plénipotentiaires et 5,000 fr. pour les autres agents.

Art. 7. — Une indemnité extraordinaire pourra être allouée aux agents qui auraient été arrêtés pendant leur voyage par une circonstance de force majeure, et dans la fixation de cette indemnité il sera tenu compte du traitement dont ils jouiraient en cours de route.

Art. 8. — Les dépenses afférentes à des voyages exécutés, soit à bord des navires

de l'État, soit dans des conditions anormales ou à travers des pays exigeant des moyens spéciaux de transport, sont remboursées aux agents sur états et pièces probantes.

ART. 9. — Les agents sont tenus de déclarer, dès leur arrivée à destination, le nombre et la qualité des personnes qu'ils ont emmenées avec eux, afin qu'il soit procédé au règlement définitif de leurs frais de voyage, déduction faite des avances qu'ils auraient reçues de ce chef.

ART. 10. — Les agents qui, pendant leur séjour en France où ils seraient venus à leurs propres frais, sont désignés pour un autre poste, ont droit au remboursement des dépenses du voyage avec transport de leur mobilier entre leur ancienne et leur nouvelle résidence dans les conditions ci-dessus déterminées.

ART. 11. — Les agents d'un grade inférieur à celui de Consul général, résidant hors d'Europe et qui n'auraient pas quitté leur poste depuis trois ans au moins, pourront obtenir une subvention pour venir en France avec leur famille lorsque la situation du chapitre 6 (Frais de voyages et de courriers) du budget du ministère des affaires étrangères le permettra.

ART. 12. — Les agents qui, pendant leur séjour en France, où ils seraient venus aux frais du département, seraient nommés à un nouveau poste, auront droit au remboursement de leurs dépenses de voyage personnelles de Paris à leur nouvelle résidence et au remboursement des dépenses de transport de leur mobilier de leur ancien à leur nouveau poste, dans les limites du maximum édicté par l'article 6.

ART. 13. — Les frais de retour en France de la famille d'un agent décédé sont réglés d'après l'allocation qu'il aurait obtenue pour lui et pour les siens, déduction faite des frais personnels du déplacement dudit agent.

ART. 14. — Les courriers de cabinet et les autres agents qui seront chargés de porter des dépêches recevront, outre le prix des tickets, une indemnité de 30 fr. par journée de voyage et, s'il y a lieu, le montant des dépenses occasionnées par le transport des valises.

ART. 15. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret, dont les dispositions seront applicables à partir du 1er juillet 1882.

Fait à Paris, le 26 avril 1882.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. DE FREYCINET.

RÈGLEMENT SUR LES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT.

(Décret du 30 novembre 1883.)

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les chefs des postes diplomatiques ou consulaires ont droit à une indemnité pour frais d'établissement.

ART. 2. — Cette indemnité est égale au tiers du traitement accordé à l'agent lorsque ce traitement est de 60,000 fr. et au-dessous. Lorsqu'il dépasse 60,000 fr., l'indemnité se détermine d'après une échelle décroissante, et les éléments qui la composent sont les suivants, savoir :

Le tiers des premiers 60,000 fr.;
Le tiers des quatre cinquièmes des seconds 60,000 fr.;
Le tiers des trois cinquièmes des troisièmes 60,000 fr.;

Le tiers des deux cinquièmes des quatrièmes 60,000 fr. :

Le tiers du cinquième de la portion excédant 240,000 fr.

En ce qui concerne les postes où il existe un hôtel appartenant à la France et pourvu du mobilier nécessaire, l'indemnité sera diminuée d'un cinquième.

Art. 3. — L'indemnité pour frais d'établissement s'ordonnance à l'époque où l'agent fait ses préparatifs de départ pour se rendre à son poste.

Elle s'acquiert par trois années de jouissance de tout ou partie du traitement du poste à compter du jour de l'installation de l'agent.

Dans les décomptes à intervenir, chaque mois représentera un trente-sixième. Les fractions de mois seront comptées pour un mois entier.

Art. 4. — L'agent qui cesse de toucher le traitement d'un poste continue néanmoins à acquérir l'indemnité qu'il a reçue :

S'il est placé d'office dans la position de disponibilité avec traitement ;

S'il est admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite ;

S'il est appelé à remplir des fonctions diplomatiques ou consulaires ne lui donnant pas droit à une indemnité d'installation ;

S'il est nommé à un emploi de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ou réemployé immédiatement dans une autre administration de l'État;

S'il est appelé à un nouveau poste pendant un congé régulier. Dans ce dernier cas, il continue à acquérir l'indemnité jusqu'au jour de son installation dans sa nouvelle résidence.

Art. 5. — Si l'agent est retraité d'office ou meurt avant d'avoir pris le service du poste qui lui est assigné, et s'il est établi que des dépenses avaient été faites par lui en vue de sa prochaine installation, une portion de l'indemnité qu'il avait reçue ou devait recevoir pourra être attribuée à lui ou à ses héritiers par décision du Ministre : cette portion sera au moins de la moitié et au plus des deux tiers de l'indemnité.

Le bénéfice de cette disposition ne pourra être invoqué par l'agent mis à la retraite sur sa demande.

En cas de décès d'un agent après son entrée en fonctions, la part de l'indemnité restant à acquérir appartient définitivement à la succession.

Art. 6. — L'agent est tenu de reverser au Trésor le montant des trente-sixièmes non acquis de ses frais d'établissement en cas de démission, de révocation, de mise en retrait d'emploi ou de mise en disponibilité sans traitement.

Ce reversement est également exigé dans le cas où l'agent est mis, sur sa demande, à la retraite ou en disponibilité avec traitement et dans le cas où, rappelé pour des causes étrangères au mérite de ses services, il est considéré comme ne devant pas être réemployé. Toutefois dans ces trois derniers cas, le reversement ne devra pas excéder les dix-huit trente-sixièmes de l'indemnité.

Art. 7. — Lorsqu'un agent est nommé à un nouveau poste avant d'avoir acquis entièrement l'indemnité à laquelle il avait droit dans sa précédente résidence, il y a lieu d'imputer sur l'indemnité nouvelle une somme égale au montant des trente-sixièmes qui lui restaient à acquérir.

Si la somme non acquise est supérieure à la nouvelle indemnité qu'il doit recevoir, l'agent ne sera pas tenu de reverser la différence.

Art. 8. — Lorsqu'un agent a reçu l'indemnité allouée pour un poste :

S'il est remplacé avant son départ et nommé à une résidence donnant droit à une indemnité moindre, il doit restituer immédiatement la différence ;

S'il est remplacé sans être appelé à une destination nouvelle, il reversera au Trésor toute la somme qu'il aura reçue. Dans ce dernier cas, si son remplacement provient de causes qui ne puissent lui être imputées, et qu'il ait déjà fait, de bonne foi, des dépenses d'établissement, une part de l'indemnité pourra lui être laissée par décision ministérielle. Cette part ne devra pas dépasser les deux cinquièmes de l'indemnité.

Art. 9. — Lorsque le traitement d'un poste est augmenté, le titulaire de ce poste

reçoit une indemnité supplémentaire calculée sur le montant de cette augmentation, d'après les proportions fixées à l'article 2 du présent décret.

Ce supplément s'acquiert à dater du jour où l'augmentation commence à courir.

ART. 10. — Lorsqu'un chef de poste diplomatique ou consulaire aura accompli huit ans de séjour consécutif dans la même résidence, une seconde indemnité pour frais d'établissement pourra lui être allouée par décret rendu sur la proposition du Ministre.

Cette indemnité sera du sixième du traitement; elle sera soumise aux mêmes conditions que la première et commencera à courir du jour du décret de concession.

Dispositions spéciales applicables aux agents choisis en dehors de la carrière.

ART. 11. — Les chefs de poste diplomatiques ou consulaires choisis en dehors de la carrière et que le Ministre jugerait n'en devoir faire partie que temporairement auront droit néanmoins à l'indemnité pour frais d'établissement telle qu'elle est déterminée par les articles précédents; ils auront la faculté de la faire régler soit conformément aux dispositions ci-dessus établies, soit par avances successives, de la manière suivante, savoir :

Un tiers au moment où ils feront leurs préparatifs de départ pour se rendre à leur poste;

Un second tiers après une année de résidence dans le même poste;

Le dernier tiers au commencement de la troisième année de séjour.

Ces allocations partielles, une fois ordonnancées, seront considérées comme acquises, quand bien même la mission dont il s'agit viendrait à prendre fin avant l'expiration de l'une quelconque des périodes auxquelles elles correspondent.

ART. 12. — Lorsque, après avoir reçu la première allocation partielle, les agents mentionnés à l'article précédent seront, antérieurement à leur départ, nommés à un autre poste donnant droit à une indemnité moins élevée, ils devront reverser au Trésor ce qu'ils auront touché en trop; dans le cas contraire, il leur sera tenu compte de la différence.

ART. 13. — Lorsque, avant de se mettre en route pour se rendre à destination, ces agents seront remplacés sans être chargés d'une autre mission, ou s'ils meurent pendant cette même période, et s'il est reconnu que des dépenses d'établissement avaient déjà été faites par eux, la portion d'indemnité qu'ils auraient reçue pourra leur être conservée ou être considérée comme appartenant à leurs héritiers.

Dans le cas où ils n'auraient pas encore effectué de dépenses en vue de leur installation, le premier tiers de l'indemnité devra être reversé au Trésor.

ART. 14. — Si le traitement du poste dont la direction leur a été confiée vient à être augmenté, ils auront droit à une indemnité supplémentaire calculée conformément aux dispositions de l'article 9 du présent décret. Cette indemnité sera également ordonnancée en trois fois, savoir :

Un premier tiers le jour où l'augmentation commencera à courir;

Un second tiers au bout d'une année;

Le dernier tiers au bout de deux années.

Les portions de l'indemnité supplémentaire sont soumises aux mêmes règles que les fractions de l'indemnité principale.

ART. 15. — Sont et demeurent abrogés les décrets des 9 avril 1870, 1er juin 1872, 20 septembre 1873, 30 avril 1880 et 28 février 1881.

ART. 16. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 novembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

TRAITEMENTS DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES EN ACTIVITÉ, EN CONGÉ, RETENUS PAR ORDRE OU POUR CAUSE DE MALADIE; TRAITEMENTS SPÉCIAUX TEMPORAIRES; DROITS DES INTÉRIMAIRES, ETC.

(Décret du 2 janvier 1884.)

Paris, le 2 janvier 1884.

Monsieur le Président,

En vertu du décret du 17 juillet 1882, les émoluments alloués aux agents diplomatiques et consulaires ont été divisés en traitements personnels d'après le grade, et en frais de représentation afférents au poste. Cette combinaison répondait à un vœu exprimé dans le sein de la commission du budget, à la Chambre des députés, et ne soulevait par elle-même, au point de vue de la comptabilité, aucune objection de principe.

Mais, tout en déclarant qu'il ne lui semblait pas possible d'en différer plus longtemps l'épreuve, le département des affaires étrangères reconnaissait que, dans la mise en œuvre, il fallait s'attendre à des difficultés. Lorsqu'on a voulu pourvoir aux mesures d'exécution pour l'exercice budgétaire de 1883, l'on n'a pas tardé à s'apercevoir que ces difficultés étaient sur certains points à peu près insurmontables. C'est ainsi que l'on a dû ajourner, par un décret du 30 décembre 1882, toute modification pour les traitements du personnel consulaire, au moment même où le décret du 17 juillet allait entrer en vigueur.

Le département n'en a pas moins tenu à appliquer le nouveau système, dans toutes ses dispositions, aux émoluments diplomatiques, et le budget du dernier exercice a été remanié sur cette base.

Nous connaissons aujourd'hui les résultats de l'expérience ainsi tentée. La réforme a soulevé des plaintes nombreuses, sans que l'on puisse dire qu'elle ait produit aucun avantage.

L'État, en rétribuant largement les représentants de la France au dehors, a voulu les mettre en position de soutenir leur rang, et d'en remplir dignement toutes les obligations. Mais, en ce qui concerne la manière de s'acquitter de ce devoir, le sentiment des convenances de leur situation semble être la meilleure des garanties.

D'ailleurs, le traitement de grade étant seul soumis à la retenue pour les retraites, il en résulte pour le Trésor une perte certaine, qui ne saurait être compensée par les reversements éventuels auxquels pourrait donner lieu le non-emploi d'une partie de la somme affectée aux frais de représentation. La déclaration exigée des agents en fin d'année, à titre de pièce justificative, met leur dignité en cause, sans permettre d'exercer aucun contrôle efficace.

Ces inconvénients ont fixé l'attention des commissions du budget durant la dernière session parlementaire. Le rapporteur de la commission de la Chambre des députés estime que la réforme est plus apparente que réelle, et pourrait bien n'avoir d'autre effet que de compliquer la comptabilité, et de placer les agents dans une situation difficile, au point de vue des déclarations à faire. De son côté, le rapporteur de la commission du Sénat émet un jugement semblable sur la division des traitements diplomatiques.

« Nous sommes portés, dit-il, à croire qu'il n'y a pas avantage à procéder, comme on le fait actuellement, par distinction, et il ne vous échappera pas que ce mode de rémunération peut placer les hommes considérables qui ont la haute mission de représenter un grand pays comme la France, dans une situation délicate. Il est inutile d'insister. Il y avait seulement convenance à poser la question. M. le rapporteur du budget à la Chambre des députés nous en avait donné l'exemple. »

L'opinion du Parlement s'est ainsi manifestée, sans même attendre le terme de l'exercice 1883.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas possible de maintenir plus longtemps un

système qui, au surplus, n'avait été appliqué qu'à titre d'essai, et je crois nécessaire de revenir dès à présent au régime antérieur.

Mon intention, toutefois, n'est pas d'abroger celles des dispositions du décret du 17 juillet 1882 qui ont réglé la situation des conseillers et des secrétaires d'ambassade, chargés, pendant l'absence des chefs de mission, des gestions intérimaires. Je m'associe, au contraire, entièrement aux vues qui ont dicté ces améliorations, et je n'hésite pas à vous proposer de les consacrer de nouveau dans le projet de décret ci-annexé que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les émoluments des agents diplomatiques et consulaires sont réunis en un traitement unique, sans distinction entre les frais de représentation et le traitement de grade.

ART. 2. — La jouissance du traitement intégral alloué à un poste diplomatique ou consulaire court, au profit du nouveau titulaire, à partir du jour de son installation, si le service de ce poste est vacant; à dater du lendemain de sa prise de service, dans le cas contraire.

ART. 3. — Lorsqu'un emploi est sans titulaire ou que le titulaire est absent de son poste, la jouissance d'une partie du traitement et des émoluments attachés à cet emploi peut être accordée à toute personne appelée à remplir l'intérim, laquelle supporte alors les charges incombant au titulaire de l'emploi; néanmoins, les retenues pour le service des pensions civiles ne sont exercées qu'autant que l'intérimaire fait partie d'une classe d'agents soumis au régime de ces retenues.

ART. 4. — Les droits d'un titulaire d'emploi ou d'un intérimaire à la jouissance du traitement s'éteignent le lendemain du jour de la cessation du service, par suite soit de la remise de ce service entre les mains du successeur, soit de décès, soit de mise à la retraite, en disponibilité ou en retrait d'emploi, démission, révocation, suspension ou abandon des fonctions.

Le fonctionnaire mis soit en disponibilité, soit à la retraite, et l'agent démissionnaire peuvent être maintenus momentanément en fonctions lorsque l'intérêt du service l'exige.

ART. 5. — Les agents diplomatiques et consulaires peuvent obtenir, par décision ministérielle, l'autorisation de s'absenter pendant quinze jours en conservant la jouissance de leur traitement intégral. Cette période de quinze jours comprend la durée du voyage d'aller et retour.

Toutes les fois que les agents, après avoir demandé et obtenu une autorisation d'absence de quinze jours, outrepassent ce terme, ils perdent tout droit au bénéfice du paragraphe qui précède, et les intérimaires qui les ont remplacés reçoivent la moitié du traitement des titulaires à dater du jour qui a suivi le départ de ces derniers.

ART. 6. — En dehors du cas prévu par l'article précédent, les agents diplomatiques et consulaires peuvent obtenir un congé dont la durée réglementaire ne doit pas excéder quatre mois pour ceux qui résident en Europe et six mois pour ceux qui sont placés hors du territoire européen. Le temps du voyage d'aller et retour ne sera ajouté à la durée du congé qu'au profit des agents qui n'auraient pas quitté leur poste depuis trois ans.

ART. 7. — Les agents diplomatiques et consulaires absents en vertu d'un congé jouissent de la moitié de leur traitement à compter du lendemain du jour où ils remettent le service jusques et y compris le jour où ils reprennent leurs fonctions.

Art. 8. — Les secrétaires, consuls suppléants, drogmans et interprètes auxquels sont allouées des indemnités supplémentaires n'ont plus droit à ces indemnités lorsqu'ils sont absents de leur poste pour toute autre cause que des raisons de service.

Art. 9. — N'ont droit à aucune portion de leurs émoluments, pendant la durée de leur absence, les agents qui ont quitté leur poste sans congé régulier ou autorisation du Ministre.

Il en est de même pour ceux qui, hors le cas de force majeure, n'ont pas rejoint leur poste à la date qui leur avait été assignée.

Art. 10. — Les agents diplomatiques et consulaires appelés en France par ordre, et dont le séjour se prolonge pour des raisons de service, peuvent jouir du demi-traitement pendant huit mois à dater du lendemain du jour où ils ont quitté leur résidence, si cette résidence est en Europe; pendant un an si elle est située hors d'Europe.

Art. 11. — Les agents rappelés ou retenus en France pour cause de guerre, de force majeure ou pour un motif politique, reçoivent, dans cette situation, le demi-traitement pendant un an.

Art. 12. — L'agent diplomatique ou consulaire venu en France en vertu d'un congé, pour cause de maladie dûment constatée, peut être autorisé, si ses fonctions ne sont pas remplies par un intérimaire, à conserver l'intégralité de son traitement pendant un temps qui ne peut excéder trois mois; pendant les trois mois suivants il peut, sur la production d'un nouveau certificat médical, obtenir une prolongation de congé avec jouissance du demi-traitement.

Lorsque l'agent a remis le service à un intérimaire, il n'a droit qu'au demi-traitement pendant les deux périodes de trois mois mentionnées ci-dessus. La remise de service est obligatoire pour les agents percepteurs.

Art. 13. — Les agents diplomatiques et consulaires retenus en France par ordre, après un congé dont la durée réglementaire est épuisée, continuent à recevoir la moitié de leurs émoluments pendant quatre mois si leur résidence est située en Europe, pendant six mois s'ils résident hors du territoire européen.

Art. 14. — Si, au terme d'un congé ordinaire, un agent diplomatique ou consulaire se trouve retenu en France pour cause de maladie, il peut, en vertu de certificats médicaux, conserver la jouissance du demi-traitement pendant deux périodes consécutives de trois mois.

Art. 15. — A l'expiration des diverses périodes indiquées dans les articles 10, 11, 13 et 14, les agents qui continuent à être retenus en France et qui ne sont pas remplacés peuvent être admis, par décision ministérielle, à jouir pendant un an au plus d'allocations spéciales graduées ainsi qu'il suit :

	Par an.	
Ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de 1re classe	20,000	Ou le demi-traitement s'il est d'un chiffre inférieur.
Ministres plénipotentiaires de 2e classe	15,000	
Conseillers d'ambassade et consuls généraux	9,000	
Secrétaires d'ambassade et consuls de 1re classe	6,000	
Secrétaires d'ambassade et consuls de 2e classe	5,000	
Secrétaires d'ambassade de 3e classe et consuls suppléants	2,500	
Vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 1re classe	3,000	
Vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 2e classe	2,500	
Chanceliers, drogmans et interprètes de 3e cl.	2,000	
Commis de chancellerie, de drogmanat et d'interprétariat	1,500	Ou leurs appointements mêmes s'ils sont d'un chiffre inférieur.

ART. 16. — Les agents privés de leurs fonctions par suite de la suppression des postes ou emplois dont ils étaient titulaires peuvent être admis, par décisions ministérielles, à jouir de l'allocation spéciale fixée par l'article précédent, pendant cinq ans à compter du jour où leur traitement cesse de figurer au budget.

ART. 17. — Les agents remplissant par intérim des fonctions diplomatiques ou consulaires reçoivent la moitié du traitement affecté à ces fonctions; mais ils n'ont plus droit, dans cette situation, qu'à la moitié de leur traitement personnel.

ART. 18. — Les commis de chancellerie, de drogmanat et d'interprétariat appelés à faire un intérim peuvent, s'ils ne sont pas eux-mêmes remplacés dans leur emploi, conserver l'intégralité de leur traitement personnel, tout en recevant la moitié des émoluments attribués aux agents qu'ils remplacent.

ART. 19. — Le chef de poste diplomatique autorisé à s'absenter de sa résidence pour un temps excédant quinze jours, mais ne dépassant pas deux mois, n'aura à laisser à la disposition du chargé d'affaires qu'un cabinet de travail et le local affecté au service de la chancellerie. Si le congé doit excéder deux mois, le chef de mission devra fournir à l'intérimaire les moyens de satisfaire aux exigences de sa position officielle. Il mettra, à cet effet, à la disposition de ce dernier les parties de son habitation et les objets mobiliers, y compris le service de table, qui sont nécessaires pour constituer un état de maison convenable.

ART. 20. — Lorsque le titulaire du poste diplomatique ne sera pas en mesure de remplir les obligations que lui impose l'article précédent, il indemnisera le chargé d'affaires en lui abandonnant le huitième du traitement intégral du poste.

En cas de vacance de l'emploi de chef de mission, une indemnité équivalente pourra être attribuée au chargé d'affaires par le département des affaires étrangères. Le loyer de l'ambassade ou de la légation sera remboursé sous forme d'indemnité de logement à l'intérimaire.

ART. 21. — Les agents du service extérieur appelés à une autre résidence et qui, avant de se rendre à leur nouveau poste, sont retenus à Paris par ordre ou jouissent d'un congé régulier, ont droit au demi-traitement de ce poste, et peuvent même, si ce demi-traitement n'est pas disponible, recevoir la moitié du traitement affecté à leur ancienne résidence; mais, dans le cas où ni l'un ni l'autre de ces traitements ne sont vacants, les agents dont il s'agit ne peuvent prétendre à aucune espèce d'indemnité équivalente.

Les mêmes dispositions s'appliquent également aux agents se rendant à leur nouveau poste pendant la durée de leur voyage.

ART. 22. — Le chef d'une mission diplomatique autorisé à quitter le lieu de sa résidence officielle pour accompagner le souverain auprès duquel il est accrédité, conserve son traitement intégral pendant toute la durée du voyage.

ART. 23. — Les remises de 5 p. 100 accordées aux vice-consuls et aux chanceliers sur leurs recettes de chancellerie sont soumises aux mêmes règles que les traitements fixes. Néanmoins, lorsque, dans le courant d'une année, plusieurs agents percepteurs se sont succédé dans un même poste, la part de bonification afférente à chacun d'eux est calculée sur les recettes qu'il a effectuées, et non sur une partie des recettes de l'année, proportionnelle au temps de sa gestion.

De même, dans le cas où le titulaire d'une chancellerie est absent de son poste, la bonification à partager par moitié entre le titulaire et le gérant est calculée sur les recettes effectuées pendant l'intérim.

ART. 24. — Les décrets des 25 juin 1879 et 17 juillet 1882 sont et demeurent abrogés.

ART. 25. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

TRAITEMENT DES AGENTS DIPLOMATIQUES EN ACTIVITÉ.

(Décret du 25 janvier 1887.)

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères ;

Décrète :

Article premier. — Les dispositions contenues dans le décret du 17 juillet 1882 sont remises en vigueur, en ce qui concerne les traitements des agents diplomatiques, à dater du 1er janvier 1887.

Art. 2. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 janvier 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre des affaires étrangères,
FLOURENS.

DÉCRET DU 17 JUILLET 1882.

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères ;
Vu le décret du 31 mars 1882, portant organisation des corps diplomatique et consulaire ;
Vu le décret du 25 juin 1879, relatif aux conditions de jouissance des traitements politiques et consulaires ;
Vu la loi du 29 juillet 1881, portant fixation des dépenses de l'exercice 1882,

Décrète :

Article premier. — Les traitements d'activité des agents diplomatiques et consulaires, pourvus d'un emploi permanent à l'étranger, sont fixés ainsi qu'il suit :

Ambassadeurs	40,000f
Ministres plénipotentiaires de 1re classe	30,000
Ministres plénipotentiaires de 2e classe	24,000
Conseillers d'ambassade et Consuls généraux	18,000
Secrétaires et Consuls de 1re classe	12,000
Secrétaires et Consuls de 2e classe	10,000
Secrétaires de 3e classe et Consuls suppléants	5,000
Vice-consuls, Drogmans, Interprètes et Chanceliers de 1re classe	6,000
Tous autres Vice-consuls, Drogmans, Interprètes et Chanceliers	5,000

Art. 2. — Les agents diplomatiques et consulaires chargés de missions ou de travaux particuliers, ainsi que les commis de chancellerie, de drogmanat et d'interprétariat, seront rémunérés dans des conditions spéciales.

Art. 3. — Indépendamment du traitement de leur grade, les agents extérieurs recevront, s'il y a lieu, selon les nécessités de leur situation ou de leur résidence, une allocation fixe pour dépenses de loyer, de maison et de réception. Ils devront adresser, par écrit, au Ministre, à la fin de chaque année et en cas de rupture d'établissement, une déclaration destinée à établir qu'ils ont employé tout ou partie de ladite allocation à des dépenses de cette nature, le reliquat non dépensé devant donner lieu à un reversement ou à un précompte selon les cas.

Art. 4. — Un état énumératif des allocations fixes, attribuées aux postes ou em-

plois diplomatiques et consulaires, figurera dans les développements du budget des affaires étrangères. Le montant de chacune d'elles pourra être, dans le courant de l'exercice, modifié par décision ministérielle.

Art. 5. — L'ensemble des émoluments des agents diplomatiques et consulaires continuera, sauf modification ultérieure, à servir de base pour la fixation de l'indemnité de frais d'établissement.

Art. 6. — Les agents nommés à un emploi jouissent à dater du jour de leur nomination, de la moitié du traitement de leur grade, si elle est vacante.

Art. 7. — Les agents promus à un grade supérieur ont droit à dater du jour de leur promotion, à tout ou partie, selon les cas, du traitement de leur nouveau grade; si ce traitement n'est pas vacant, ils continuent à recevoir tout ou partie, suivant les cas, du traitement de leur ancien grade.

Art. 8. — La jouissance de l'intégralité du traitement de l'agent et de l'allocation fixe attachée à son emploi court, au profit du nouveau titulaire, à dater du jour de son installation si l'emploi est vacant, à dater du lendemain de sa prise de service dans le cas contraire.

Art. 9. — Lorsqu'un emploi est sans titulaire, la jouissance du traitement du dernier titulaire et de l'allocation fixe attachée à l'emploi peut être accordée à toute personne chargée de remplir l'intérim, laquelle supporte alors les charges inhérentes au poste.

Art. 10. — Les droits du titulaire ou de l'intérimaire d'un emploi à la jouissance du traitement et de l'allocation fixe s'éteignent le lendemain du jour de la cessation du service par suite soit de la remise de ce service entre les mains de leur successeur, soit de démission ou de décès, soit de mise en disponibilité, à la retraite, en retrait d'emploi, soit de révocation ou d'abandon des fonctions.

L'agent ou fonctionnaire démissionnaire ou mis soit en disponibilité, soit à la retraite, peut être maintenu momentanément en activité lorsque le service l'exige.

Art. 11. — Le chef d'une mission diplomatique autorisé à quitter le lieu de sa résidence officielle pour accompagner le Chef de l'État auprès duquel il est accrédité, soit à l'intérieur du pays même, soit en dehors des limites de son territoire, conserve l'intégralité de son traitement et de l'allocation fixe attachée à son poste pendant toute la durée du voyage.

Art. 12. — Les agents extérieurs, en congé régulier, recoivent pendant quatre mois, si leur poste est situé en Europe, pendant six mois, s'il est situé hors d'Europe :

1° La moitié de leur traitement personnel;

2° La moitié de l'allocation fixe attachée à leur emploi, si le procès-verbal de la remise du service constate qu'ils ont conservé leur établissement dans le lieu de leur résidence officielle.

Art. 13. — Le temps du voyage en France, aller et retour, ne sera ajouté à la durée des congés et permissions qu'au profit des agents qui n'auraient pas quitté leur poste depuis trois ans au moins.

Art. 14. — N'ont droit à aucune portion de leurs émoluments, pendant la durée de leur absence, les agents et fonctionnaires qui ont quitté leur poste sans congé régulier ou sans autorisation du Ministre, indépendamment des mesures disciplinaires qu'ils auront encourues pour absence irrégulière. Il en est de même pour ceux qui, hors du cas de force majeure, n'ont pas rejoint leur poste à la date qui leur était assignée.

Art. 15. — L'intérimaire reçoit la moitié du traitement du titulaire ainsi que la moitié de l'allocation fixe attachée à l'emploi, concurremment avec la moitié de son traitement et de l'allocation fixe attachée à son propre emploi, à dater du jour qui suit la prise du service jusqu'à la restitution dudit service.

A la fin de sa gestion, l'intérimaire devra adresser au Département, pour la portion de l'allocation fixe du titulaire dont il aura bénéficié, la justification prévue à l'article 3.

Art. 16. — Lorsque le titulaire d'un poste diplomatique conserve, pendant son congé, une partie de son allocation fixe, il doit en abandonner le quart au chargé d'affaires, s'il ne lui fournit pas les moyens de satisfaire aux exigences de sa position, selon les prescriptions de l'article 6 du décret du 18 août 1856.

Ladite indemnité spéciale serait à la charge du budget du ministère des affaires étrangères dans le cas où le titulaire du poste diplomatique, ayant rompu son établissement, ne serait pas en mesure de remplir les obligations que lui impose le paragraphe précédent.

Art. 17. — La retenue afférente à la période des congés court du lendemain du jour où les agents ou fonctionnaires ont cessé leurs fonctions jusques et y compris le jour où ils les reprennent.

Art. 18. — Les agents ne pourront obtenir un congé d'un mois avec jouissance de l'intégralité de leurs émoluments, dans les termes de l'article 16 du décret du 9 novembre 1853 (paragraphe 1er), que si leurs fonctions ne sont pas remplies par un intérimaire.

Art. 19. — Les agents qui auront obtenu une permission d'absence de leur poste (laquelle comprend, en principe, le temps du voyage aller et retour) d'une durée de quinze jours, avec jouissance de l'intégralité de leurs émoluments, et auront dépassé ce terme, seront considérés comme ayant été, dès le premier jour, en congé avec retenue, sans préjudice des mesures disciplinaires qu'ils auraient encourues pour absence irrégulière.

Art. 20. — Les agents en congé pour cause de maladie grave dûment constatée ne pourront recevoir l'intégralité de leur traitement, dans les termes de l'article 16 du décret du 9 novembre 1853 (paragraphe 7), que si leurs fonctions ne sont pas remplies par un intérimaire; ils n'auraient droit, pendant cette période, à la moitié de leur allocation fixe que dans le cas où ils auraient conservé leur établissement dans le lieu de leur résidence officielle.

Art. 21. — Les agents appelés ou retenus à Paris, soit par ordre écrit du Ministre, soit pour cause de guerre, de force majeure ou pour un motif politique, touchent leur traitement en totalité pendant les quinze premiers jours; par moitié, pendant trois mois ; par tiers, jusqu'à concurrence de six autres mois, à noter du lendemain du jour où ils ont quitté leur poste. Ils recevront, dans les mêmes proportions et conditions de durée, l'allocation fixe attachée à leur emploi lorsqu'ils auront conservé leur établissement dans le lieu de leur résidence officielle.

Art. 22. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 1883, au fur et à mesure des disponibilités budgétaires.

Fait à Paris, le 17 juillet 1882.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

III. — Archives.

RÈGLEMENTS ÉLABORÉS PAR LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES.

Règlement général du 6 avril 1880.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
Vu l'arrêté du 20 juillet 1874;
Vu le décret du Président de la République, en date du 7 février 1880;

Vu le procès-verbal de la séance de la Commission des archives diplomatiques du 17 mars 1880,

Arrête ce qui suit :

Première section.

Article premier. — Les personnes qui désireront être admises à consulter les correspondances ou documents conservés dans les archives des affaires étrangères devront adresser leur demande au ministre, en indiquant aussi exactement que possible l'objet de leurs recherches.

Art. 2. — Les communications seront faites sans déplacement des documents. Elles auront lieu dans un bureau spécial affecté à cet usage, situé en dehors des galeries, mais dépendant des archives, et où les personnes munies de l'autorisation du ministre pourront venir travailler.

Art. 3. — Les autorisations seront strictement personnelles. Toutefois, les recherches pourront être faites, au nom de la personne autorisée, par un tiers préalablement agréé par le directeur des archives.

Quiconque s'étant présenté en son propre nom serait ultérieurement reconnu pour être l'agent ou le prête-nom d'une personne non autorisée, et aurait de la sorte dissimulé sa véritable qualité, sera privé de l'autorisation qui lui avait été donnée.

Art. 4. — Les archives des affaires étrangères seront ouvertes aux recherches pour les deux périodes suivantes :

La première, comprise entre la date des plus anciens documents conservés dans le dépôt jusqu'au 14 septembre 1791 ;

La seconde, allant de cette dernière date à celle du 30 mai 1814.

Toute autorisation se référant à des documents appartenant à la première époque impliquera la faculté de prendre des extraits ou des copies, et d'en faire usage sans avoir à les soumettre au contrôle de la direction des archives. Les extraits ou copies de documents appartenant à la seconde époque seront remis, à la fin de chaque séance, à l'employé du dépôt chargé de cette partie du service pour être communiqués au directeur, à l'examen duquel ils devront être soumis.

Art. 5. — Les documents se référant aux époques postérieures ne pourront être communiqués qu'à titre exceptionnel, après examen spécial des demandes par la commission des archives, et sous les conditions déterminées par le ministre, pour chaque cas, suivant la nature des documents.

Art. 6. — L'autorisation de faire des recherches n'implique pas la faculté de copier intégralement, en vue d'une publication ultérieure, soit un manuscrit formant un tout, tel qu'un recueil de lettres, soit une série de documents ou de dépêches télégraphiques.

Celui qui voudra procéder à un travail de cette nature devra en demander l'autorisation, en faisant connaître exactement les documents ou correspondances qu'il a l'intention de publier.

Toute publication faite sans autorisation préalable entraînera, pour son auteur, l'exclusion des archives pour l'avenir, sans préjudice de l'action judiciaire qui pourrait être exercée contre lui.

Deuxième section.

Art. 7. — Le département des affaires étrangères contribuera, comme par le passé, à la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France,* en satisfaisant aux demandes du ministère de l'instruction publique ou en lui proposant la publication de documents propres à éclairer certaines phases de nos transactions diplomatiques ou de notre histoire nationale.

Art. 8. — Indépendamment de la disposition qui précède, le ministre des affaires

étrangères favorisera, autant qu'il le jugera possible et convenable, la publication des correspondances et documents appartenant à ses archives, soit en les éditant directement, soit en accordant à des écrivains offrant les garanties nécessaires l'autorisation de les éditer en leur nom personnel et pour leur propre compte.

Art. 9. — La commission instituée par le décret du 7 février dernier sera appelée à donner son avis sur chacune des publications qu'il y aurait lieu de proposer ou d'autoriser en application des deux articles précédents.

Elle sera également consultée, lorsqu'il y aura lieu, sur les demandes de communication auxquelles se réfère l'article 1er ci-dessus.

Troisième section.

Art. 10. — Conformément aux principes consacrés par les dispositions édictées à diverses époques, notamment l'arrêt rendu en Conseil d'État le 23 septembre 1628, l'ordre royal du 12 mars 1740, le décret du 20 février 1809 et l'ordonnance du 18 août 1833, tout ambassadeur ou autre agent diplomatique ou consulaire, sera tenu, à l'expiration de ses fonctions, de laisser dans les archives de l'ambassade, de la légation ou du consulat, et de remettre à son successeur, les correspondances et autres documents concernant les négociations ou affaires quelconques qu'il aura eu à traiter pendant la durée de sa mission.

Les ministres secrétaires d'État au département des affaires étrangères seront tenus à la même obligation en ce qui le concerne.

Les agents chargés d'une mission spéciale et temporaire remettront les correspondances ou autres documents relatifs à leur mission au dépôt des archives des affaires étrangères.

Art. 11. — En vue d'assurer, autant que possible, l'exacte observation de la disposition qui précède, chaque ambassadeur ou agent diplomatique ou consulaire nouvellement nommé devra être informé, avant de se rendre à son poste, de l'obligation où il sera, au terme de ses fonctions, d'opérer la remise des papiers relatifs aux affaires qu'il a eu à traiter, de déclarer qu'il ne garde aucune pièce originale, et de s'engager, dans le cas où il aurait pris des copies, à n'en rien publier sans y être autorisé, ainsi que le prescrit l'ordonnance du 18 août 1833.

Immédiatement après la promulgation du présent règlement, une circulaire sera adressée aux agents diplomatiques ou consulaires actuellement en fonctions pour leur rappeler les prescriptions de la même ordonnance.

Art. 12. — Après le décès de l'un des fonctionnaires désignés dans les dispositions qui précèdent, les papiers intéressant le service de l'État, tels que les copies de dépêches ou autres pièces qui se trouveraient dans sa succession, soit qu'il ait négligé d'en opérer la remise, soit qu'il ait cru devoir ne pas s'en dessaisir à cause de leur caractère strictement et personnellement confidentiel, seront restitués par ses héritiers au ministère des affaires étrangères et déposés dans un local spécial placé sous la garde immédiate du directeur.

Art. 13. — Le ministre des affaires étrangères aura recours, suivant les circonstances qu'il se réserve d'apprécier, soit à un appel amiable adressé aux héritiers de l'agent décédé, soit à l'apposition des scellés, pour effectuer le retour aux archives des papiers laissés par cet agent et appartenant à l'État.

Art. 14. — Dans tous les cas où, en dehors de l'initiative du département des affaires étrangères, les scellés auront été apposés après le décès d'un agent diplomatique ou consulaire, des mesures seront prises pour que la levée des scellés n'ait lieu qu'en présence d'un ou deux délégués de la direction des archives. Ces délégués seront munis d'un ordre du ministre leur donnant mission d'assister à la vérification des papiers dépendant de la succession, et de réclamer ceux qui devront être remis au département des affaires étrangères.

Art. 15. — Pour faciliter et assurer la mise à exécution des mesures prescrites par l'article précédent, il sera pourvu, au moyen d'une entente entre les adminis-

trations compétentes, à ce que les autorités administratives ou judiciaires informent sans délai le ministère des affaires étrangères du décès de tout agent diplomatique ou consulaire, ainsi que de l'apposition des scellés qui aurait eu lieu à son domicile.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. DE FREYCINET.

Règlement intérieur de la salle des communications.

(Du 6 avril 1880.)

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Vu les procès-verbaux des séances du 17 et du 24 mars 1880, de la commission des archives diplomatiques,

Arrête ce qui suit :

Article premier. — La salle des communications est ouverte aux personnes autorisées par le ministre, de midi à cinq heures en été, et de midi à quatre heures en hiver.

Toutefois, pendant le mois de décembre, la clôture de la salle peut se faire exceptionnellement à trois heures et demie, quand le jour est insuffisant.

Art. 2. — La salle des communications est fermée :

1° Les dimanches et fêtes ;

2° La semaine comprise entre le dimanche de Pâques et celui de Quasimodo ;

3° Du 15 août au 15 octobre.

Art. 3. — Toute personne autorisée à travailler au dépôt des affaires étrangères devra s'entendre avec le chef de bureau chargé des communications de documents, sur l'époque à laquelle elle compte venir régulièrement.

Art. 4. — Toute personne qui aura, sans prévenir l'administration, interrompu ses recherches pendant un mois, perdra ses droits à la place qui lui aura été assignée dans la salle de travail.

Art. 5. — Les personnes admises dans la salle des communications ne devront ni se promener, ni causer à haute voix, ni fumer, ni rien faire qui puisse gêner les travailleurs.

Art. 6. — Il est interdit de prendre soi-même dans les armoires, dans les casiers ou sur les tables des employés, les volumes et les objets dont on désire se servir.

Art. 7. — Les dernières communications doivent être demandées avant trois heures en hiver, et avant quatre heures en été.

Il ne sera pas communiqué plus de cinq volumes à la fois.

Art. 8. — Aucun carton rempli de pièces détachées ni aucun document non relié ne peuvent être communiqués sans autorisation spéciale et par écrit du directeur.

Art. 9. — Aucun document ne peut être reproduit par calque ou fac-similé sans une autorisation spéciale et par écrit du directeur.

Dans ce cas, on ne pourra employer que le crayon à la mine de plomb et le papier végétal à la gélatine.

Art. 10. — Les travailleurs sont responsables de la bonne conservation des documents tout le temps qu'ils leur sont communiqués.

Art. 11. — L'état des documents restitués par les travailleurs sera vérifié par les employés de l'administration présents dans la salle de travail.

Art. 12. — Personne ne pourra sortir de la salle de travail avec un livre, un cahier ou un portefeuille sans un laissez-passer signé du chef de bureau chargé de la surveillance de la salle, qui s'assurera que lesdits objets ne contiennent aucun papier appartenant au dépôt des archives

A cet effet, les cahiers et portefeuilles devront être présentés ouverts au départ.

Art. 13 et dernier. — Toute infraction au présent règlement entraîne la suspension ou le retrait de l'autorisation accordée de travailler au dépôt des affaires étrangères.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES.

(Décrets des 10 février 1882 et 5 février 1884.)

Le Président de la République française, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 7 février 1880,

Décrète :

Article premier. — La Commission des archives diplomatiques se compose d'un président, de deux vice-présidents et de vingt-quatre membres.

Art. 2. — Le Directeur des affaires politiques et le Chef de la division des archives au Ministère des affaires étrangères font, en outre, partie de droit de cette commission.

Art. 3. — Les fonctions de secrétaire sont remplies par le chef du bureau historique à la division des archives ; il pourra être assisté de deux secrétaires adjoints.

Art. 4. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 février 1882.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

Le Président de la République française,

Vu les décrets du 7 février 1880 et du 10 février 1882 ;

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — La Commission des archives diplomatiques est présidée par le Ministre des affaires étrangères.

Elle a trois vice-présidents.

Art. 2. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

Signé : Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
Signé : Jules FERRY.

IV. — Comité des services extérieurs et administratifs.

COMPOSITION, ATTRIBUTIONS.

(**Décrets des 20 avril 1880, 9 février 1882, 21 novembre 1883 et 10 mars 1884.**)

I.

Le Président de la République française, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères, Président du Conseil,

Vu le décret du 23 janvier 1880 qui a modifié provisoirement la composition de ce comité, sous réserve d'une réorganisation ultérieure,

Décrète :

Article premier. — Le Comité des services extérieurs portera désormais le nom de « Comité des services extérieurs et administratifs », et comprendra dans sa composition tous les directeurs du département des affaires étrangères.

Un secrétaire ayant voix consultative pourra lui être adjoint par arrêté ministériel.

Art. 2. — Le président du Comité est désigné, chaque année, par le Ministre.

Art. 3. — Le Comité se réunit au moins une fois par semaine; il est tenu procès-verbal de ses délibérations.

Art. 4. — Il délibère sur toutes les affaires qui sont déférées à son examen par le Ministre et sur celles dont il est saisi par les directeurs eux-mêmes, afin d'assurer un complet accord entre tous les services du département.

Art. 5. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 avril 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

II.

Le Président de la République française, sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 20 avril 1880, relatif à l'organisation du Comité des services extérieurs et administratifs du ministère des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Le chef de la division des archives et le chef de la division de la comptabilité au département siègent avec voix délibérative au Comité des services extérieurs et administratifs.

Art. 2. — Le sous-chef du cabinet du ministre remplit, auprès du Comité, les fonctions de secrétaire avec voix consultative.

Art. 3. — Le président du Comité est désigné, chaque année, parmi les directeurs.

Art. 4. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 février 1882.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

III.

Le Président de la République française, sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Article premier. — Le directeur du protocole et le chef du cabinet siègent avec voix délibérative au Comité des services extérieurs et administratifs.

Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 novembre 1883.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Jules FERRY.

IV.

Le Président de la République française,

Vu les décrets des 1er février 1877, 20 avril 1880, 9 février 1882 et 21 novembre 1883, relatifs à l'organisation du Comité des services extérieurs et administratifs au Ministère des affaires étrangères ;

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Le Comité des services extérieurs et administratifs est présidé par le Ministre des affaires étrangères ;

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du Ministre, les fonctions de président sont exercées par le Directeur des affaires politiques, qui est délégué à cet effet.

Art. 3. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 mars 1884.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Jules FERRY.

V. — Organisation des protectorats.

RATTACHEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS PLACÉS SOUS LE PROTECTORAT DE LA FRANCE.

(Décret du 7 janvier 1886.)

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, du Ministre de la guerre et du Ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Article premier. — Les pays placés sous le protectorat de la France sont distraits

du ministère de la marine et des colonies et rattachés au département des affaires étrangères.

Art. 2. — Des arrêtés concertés entre les Ministres compétents régleront les dates à partir desquelles ces dispositions entreront en vigueur dans les divers pays dont il s'agit.

Art. 3. — Les Ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 janvier 1886.

Jules GRÉVY.

Le Ministre de la guerre,
Général BOULANGER.

Le Ministre de la marine et des colonies,
Amiral AUBE.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

COMITÉ CONSULTATIF DES PROTECTORATS.

(Décret du 26 mars 1886.)

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Il est institué auprès du ministère des affaires étrangères un comité consultatif des protectorats.

Art. 2. — Ce comité comprend seize membres, savoir :
Un représentant du Conseil d'Etat;
Un représentant de chacun des départements ministériels ;
Et quatre membres de droit : le directeur des affaires politiques, le directeur des affaires commerciales et consulaires, le sous-directeur chargé du service des protectorats, et le chef de la division de la comptabilité et des fonds au ministère des affaires étrangères.

Un secrétaire ayant voix consultative et un secrétaire adjoint sont attachés au comité.

Art. 3. — Les membres autres que les membres de droit, ainsi que le secrétaire, sont nommés par décret sur la proposition du Ministre des affaires étrangères. La désignation du président est également faite par décret.

Le secrétaire adjoint est nommé par arrêté ministériel.

Art. 4. — Le comité consultatif délibère sur toutes les affaires qui lui sont soumises par le Ministre.

Il se réunit aussi souvent que les besoins du service l'exigent et, en tout état de cause, une fois par mois.

Les convocations sont faites par le président. Elles peuvent également l'être par le Ministre.

Art. 5. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 26 mars 1886.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,
C. de FREYCINET.

COSTUME DES RÉSIDENTS DANS LES PAYS DE PROTECTORAT.

(Arrêté du 30 juin 1886.)

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Arrête :

Article premier. — Le costume des résidents et agents des résidences, dans les pays placés sous le protectorat de la France, sera fixé de la manière suivante :

Habit en drap bleu national, boutonnant droit sur la poitrine, avec neuf boutons ;

Collet droit et parements, également en drap bleu national;

Broderies en or (dessins composés de feuilles d'olivier et de motifs d'ornements), boutons dorés et timbrés des faisceaux républicains, entourés de branches d'olivier.

Gilet bleu ou blanc, à une rangée de boutons;

Pantalon bleu ou blanc, aux bandes dorées de 45 millimètres de largeur ;

Chapeau garni de plumes avec ganse brodée et cocarde nationale;

Épée avec poignée nacre et or, et faisceaux républicains sur l'écusson de la garde.

Art. 2. — La distinction des grades sera réglée de la manière suivante :

1° Pour les résidents généraux, broderie au collet et sur les parements; écusson, grande broderie sur la poitrine, bouquet de poches, baguettes et bord courant autour de l'habit (de 55 millimètres de largeur), faux plis;

Chapeau à plumes blanches;

2° Pour les résidents supérieurs, broderie au collet et sur les parements, écusson ; broderie simple sur la poitrine, baguette et bord courant autour de l'habit et faux plis;

Chapeau à plumes noires;

3° Pour les résidents de 1re et de 2e classe, broderie au collet et sur les parements, écusson ; baguette courant autour de l'habit et faux plis ;

Chapeau à plumes noires;

4° Pour les vice-résidents, broderie au collet et sur les parements, sans écusson;

5° Pour les chanceliers de résidence, broderie au collet seulement.

Art. 3. — *Dispositions spéciales*. Les membres du Parlement, chargés des fonctions de résident général, ne seront pas tenus de revêtir l'uniforme; mais ils porteront leurs insignes dans les cérémonies publiques.

Les agents de la carrière diplomatique ou consulaire, remplissant des fonctions dans le service des résidences, continueront à porter l'uniforme fixé pour leur grade diplomatique ou consulaire par l'arrêté du 15 avril 1882.

Art. 4. — Le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 1886.

Signé : C. de FREYCINET.

I. — TUNISIE.

ORGANISATION D'UN CORPS DE CONTRÔLEURS CIVILS FRANÇAIS.

(Décret du 4 octobre 1884.)

Le Président de la République française,

Considérant que l'article 1er de la Convention franco-tunisienne du 8 juin 1883 donne au Gouvernement français la faculté de provoquer dans la Régence les réformes administratives nécessaires pour la bonne organisation du pays ;

Considérant que le fonctionnement de notre Protectorat comporte, d'une part, le maintien d'une administration indigène, d'autre part, l'exercice, par l'autorité française, d'un contrôle permanent sur les actes de cette administration ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser d'une manière régulière le service du contrôle ;

Vu l'article 1er de la loi du 7 avril 1884,

Décrète :

Article premier. — Un corps de contrôleurs civils français est institué en Tunisie. Ils relèveront du Résident de la République française.

Art. 2. — Les contrôleurs civils seront nommés par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères.

Des contrôleurs suppléants pourront être nommés par le Résident du Gouvernement à Tunis.

Art. 3. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 octobre 1884.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Jules FERRY.

RAPPORT ADRESSÉ AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'EFFET DE DÉFINIR LES ATTRIBUTIONS DU REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE EN TUNISIE.

(Décret du 23 juin 1885.)

Paris, le 23 juin 1885.

Monsieur le Président,

Lorsque le Gouvernement de la République a voulu organiser son protectorat dans la Régence, il a dû se préoccuper de choisir une autorité unique pour être dépositaire des pouvoirs que les traités lui avaient reconnus en Tunisie. Il est, en effet, de principe, dans les colonies et dans les pays de protectorat relevant de la France, que les différents services ne doivent pas y être simplement juxtaposés, ni garder la faculté de correspondre isolément avec les Ministres français compétents. Dans chaque contrée, un agent d'un rang élevé est investi du droit de communiquer avec le gouvernement central, de le représenter auprès des diverses administrations locales et de prévenir les difficultés, en veillant à ce que chacune d'entre elles ne sorte pas de ses attributions.

C'est ainsi qu'en Algérie, il a été décidé, par décret du 15 mars 1879, que le

Gouverneur général aurait *sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les services administratifs concernant les Européens et les indigènes*.

Les ordonnances du 21 août 1825, du 9 février 1827, du 22 août 1833, etc., ont établi de même pour les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de l'Inde, etc., que le Gouverneur de chacun de ces pays y serait le représentant suprême du Gouvernement français et serait chargé du *commandement général et de la haute administration*. Une ordonnance de 1869 a conféré les mêmes attributions au Commissaire du Gouvernement aux îles Taïti, alors pays de protectorat.

Conformément à ces divers précédents, il fut décidé, en 1882, qu'en ce qui concerne la Tunisie, ces fonctions supérieures seraient confiées au Résident. Le décret du 22 avril 1882, tout en rattachant aux départements ministériels français les différentes administrations existant dans la Régence, a fait du Résident l'intermédiaire obligé entre les Ministères et les *divers services ou établissements institués en Tunisie*. Toute la correspondance devait passer par ses mains et être ensuite examinée, au point de vue politique, par le Ministre des affaires étrangères qui se chargeait de la répartir entre ses collègues.

Une pratique de trois années et le développement pris à la suite de nos réformes par certaines branches de l'administration ont démontré qu'il était nécessaire de préciser les termes du décret du 22 avril et de mieux définir les pouvoirs du Résident, tout en supprimant ce qui pourrait conduire à un formalisme excessif. Plusieurs services tendent à prendre une extension considérable, et il paraît difficile de leur imposer, pour tous les détails, les lenteurs d'un double intermédiaire. D'autres, et non des moins importants, ont été jusqu'ici, pour des raisons diverses, en partie soustraits au contrôle du Résident.

Il conviendrait de distinguer désormais, dans chacune des branches administratives, les affaires d'ordre technique, celles qui constituent le fonctionnement en quelque sorte intérieur et normal du service, des affaires qui présentent une portée politique ou qui exigent le concours de plusieurs administrations différentes. Les premières peuvent, sans inconvénient, être traitées en dehors de l'intervention du Résident. Pour les secondes, il est, au contraire, l'intermédiaire désigné, et aucune mesure pouvant engager à un degré quelconque la responsabilité du Gouvernement ne devra être prise sans son approbation préalable.

Des actes tels que des déplacements importants de troupes, des modifications dans l'armée indigène, des règlements ou des décisions touchant à des questions de police et à la sécurité des personnes, des projets de travaux d'intérêt public, des remaniements d'impôts, des changements de circonscriptions administratives, et, en général, toutes les dispositions ayant un caractère permanent et réglementaire ne pourront intervenir sans le concours ou le consentement du Résident. Il aura, de plus, vis-à-vis de toutes les administrations de la Régence, un rôle naturel de modérateur, et son intervention opportune préviendra les conflits qui, dans les pays nouvellement soumis à l'influence européenne, tendent souvent à se produire.

Les administrations, d'autre part, garderont une indépendance suffisante pour que toutes les mesures de simple exécution puissent être appliquées sans encourir d'inutiles délais. Elles pourront se mouvoir librement dans leur domaine naturel et ne risqueront pas de modifier l'état de choses en vigueur et d'engager indûment l'action du protectorat.

A cette occasion, il paraît convenable, par assimilation au régime que le traité de Hué vient de mettre en vigueur dans l'Annam et le Tonkin, de remplacer le titre de Résident par celui de *Résident général*, mieux approprié à l'étendue et à l'importance des attributions qui sont dévolues à ce haut fonctionnaire.

Si vous adoptez cette manière de voir, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre approbation le décret ci-joint.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

Le Président de la République françiase ;
Vu le décret du 22 avril 1882 ;
Vu les lois des 27 mai 1881 et 9 avril 1884,
Vu la loi du 27 mars 1883 ;
Sur le rapport du Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le représentant du Gouvernement de la République française en Tunisie porte le titre de Résident général et relève du Ministre des affaires étrangères.

ART. 2. — Le Résident général est le dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence. Il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les services administratifs concernant les Européens et les indigènes.

ART. 3. — Il a seul le droit de correspondre avec le Gouvernement français. Exception est faite pour les affaires d'un caractère purement technique et d'ordre intérieur dans chaque administration française. Ces affaires pourront être traitées directement avec les Ministres compétents par les chefs des différents services institués en Tunisie.

ART. 4. — Le Résident général communique avec les divers membres du Gouvernement par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères. Il les saisit sans délai de toutes les questions qui intéressent leur département.

ART. 5. — Le décret du 22 avril 1882 est abrogé en ce qu'il a de contraire aux dispositions susénoncées.

ART. 6. — Le Ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 juin 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre des affaires étrangères,

C. DE FREYCINET.

II. — MADAGASCAR.

ATTRIBUTIONS DU REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A MADAGASCAR.

(Décret du 7 mars 1886.)

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, et du Ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Article premier. — Le représentant de la République française à Madagascar porte le titre de Résident général.

Il est nommé par décret du Président de la République et relève du Ministre des affaires étrangères.

Art. 2. — Le Résident général est le dépositaire des pouvoirs de la République à Madagascar. Il représente seul le Gouvernement français dans toute l'île.

Il exerce toutes les attributions prévues par le traité du 17 décembre 1885 et par toutes les autres conventions intervenues ou à intervenir avec le Gouvernement Hova.

Il préside aux relations extérieures du Gouvernement Hova ainsi qu'aux rapports entre les autorités malgaches et les agents français.

Il a sous ses ordres les services français, ainsi que les commandants de son escorte militaire et de la flottille affectée au service de l'île.

Les fonctionnaires et officiers mis par le Gouvernement français à la disposition du Gouvernement Hova, aux termes de l'article 11 du traité du 17 décembre 1885, sont sous l'autorité du Résident général, qui exerce à leur égard un pouvoir disciplinaire et surveille l'exécution de leurs engagements.

Art. 3. — Le Résident général a sa résidence officielle à Tananarive, mais il peut séjourner sur tout autre point de l'île où les besoins du service l'appellent.

Il est assisté par un résident siégeant à Tananarive, qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 4. — Les agents français créés ou à créer sur divers points de l'île, chargés précédemment d'exercer les attributions consulaires, porteront désormais le titre de résidents et vice-résidents. Ils relèveront directement du Résident général, auquel ils adresseront toutes leurs communications.

Art. 5. — Le Résident général a seul le droit de correspondre avec le Gouvernement de la République. Il communique avec les divers départements ministériels par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères.

Il est autorisé à correspondre directement avec les commandants des établissements français voisins de l'île de Madagascar, ainsi qu'avec le gouverneur de la Réunion et les consuls de Zanzibar et d'Aden.

Art. 6. —Les établissements français à Diégo-Suarez constituent un service distinct placé sous l'autorité directe du Ministre de la marine et des colonies. Les relations entre le commandant de ces établissements et les autorités de l'île ont lieu exclusivement par l'intermédiaire du Résident général.

Art. 7. — Le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 mars 1886.

Jules GRÉVY.

Le Ministre de la marine et des colonies,

AUBE.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

ORGANISATION DU PERSONNEL DES RÉSIDENCES A MADAGASCAR.

(Décret du 8 mars 1886.)

Le Président de la République française,
Vu le décret du 7 mars portant organisation des résidences à Madagascar ;
Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Les appointements des agents des résidences à Madagascar sont arrêtés comme suit :

Résident général, traitement	60,000f
Résidents de 1re classe, traitement	24,000
Résidents de 2e classe, traitement	20,000
Vice-résidents de 1re classe, traitement	12,000
Vice-résidents de 2e classe, traitement	10,000
Interprète-chancelier à Tananarive, traitement	12,000
Chancelier, traitement	9,000
Commis de résidence, traitement	3,000 à 6,000

Art. 2. — Les agents énumérés à l'article 1er du présent décret recevront à titre d'indemnité d'entrée en campagne, au moment de leur nomination, le quart du montant de leur traitement fixe.

Ils acquerront définitivement cette indemnité en deux ans par vingt-quatrièmes. N'auront droit à une nouvelle indemnité d'entrée en campagne que les agents promus aux grades de résident général, résident ou vice-résident chef de poste.

Art. 3. — Jusqu'à nouvel ordre, et sauf les dispositions contraires résultant du présent décret, les agents des résidences sont placés sous le régime des règlements en vigueur pour les fonctionnaires de la carrière consulaire, selon les équivalences de grade édictées par le décret du 3 février 1886 pour le personnel des résidences de l'Annam et du Tonkin.

Art. 4. — Les fonctionnaires et agents de tout ordre appelés à faire partie du personnel des résidences à Madagascar seront considérés comme étant en service détaché et auront leur situation réglée, à ce titre, d'après les lois et règlements en vigueur.

Art. 5. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 mars 1886.

Jules GRÉVY.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES CONFÉRÉES AUX AGENTS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS A MADAGASCAR.

(Décret du 8 mars 1886.)

(Promulgué au *Journal officiel* du 10 mars 1886.)

Le Président de la République française,
Vu le décret du 7 mars 1886 portant organisation des résidences à Madagascar ;
Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, et du Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

Décrète :

Article premier. — En matière civile et commerciale, les instances entre Français et les instances dirigées contre des Français défendeurs principaux par des étrangers non indigènes, à Madagascar, seront jugées par les tribunaux des résidences et vice-résidences, en conformité des dispositions en vigueur dans les Échelles du Levant, sauf les dispositions contenues aux articles suivants :

Art. 2. — Les tribunaux des résidences et vice-résidences jugeront en dernier ressort :

1° Toutes les demandes dans lesquelles les parties justiciables de ces tribunaux, et usant de leurs droits, auront déclaré vouloir être jugées définitivement et sans appel ;

2° Toutes les demandes personnelles et mobilières dont le principal n'excédera pas trois mille francs (3,000 fr.) ;

3° Les demandes reconventionnelles ou en compensation, lors même que, réunies à la demande principale, elles excéderaient trois mille francs (3,000 fr.).

Si l'une des demandes principales ou reconventionnelles s'élève au-dessus de cette limite, le tribunal ne prononcera sur toutes qu'en premier ressort.

Néanmoins, il sera statué en dernier ressort sur les demandes en dommages-intérêts, lorsqu'elles seront fondées exclusivement sur la demande principale elle-même.

Art. 3. — L'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux des résidences et vice-résidences sera porté devant la cour d'appel de l'île de la Réunion.

Il y sera procédé conformément à la législation en vigueur dans la colonie.

Art. 4. — Le recours en cassation contre les jugements en dernier ressort rendus par les tribunaux des résidences et vice-résidences n'est ouvert aux parties que pour cause d'excès de pouvoir.

Art. 5. — Les constestations entre Français et Malgaches seront réglées par le résident ou le vice-résident français, assisté d'un juge malgache, conformément à l'article 4 du traité du 17 décembre 1885.

Art. 6. — Le régime en vigueur en ce qui concerne les contraventions, délits et crimes commis par des Français dans les Échelles du Levant est applicable aux contraventions, délits et crimes commis par des Français à Madagascar, sauf les modifications résultant du présent décret.

Art. 7. — Les jugements par défaut, en matière correctionnelle, pourront être attaqués par la voie de l'appel, après les délais de l'opposition.

Art. 8. — Les attributions conférées par la loi de 1836 à la cour d'appel et au tribunal de première instance d'Aix appartiendront à la cour d'appel de l'île de la Réunion et au tribunal de première instance de Saint-Denis, lesquels procéderont et statueront, suivant les cas, conformément à la législation en vigueur dans la colonie, en observant néanmoins les dispositions des articles 62, paragraphe 2, et 66, paragraphes 3 et suivants, et 68 de ladite loi du 28 mai 1836.

Art. 9. — En cas de contumace, l'ordonnance de contumace sera notifiée tant au domicile de l'accusé qu'à la chancellerie de la résidence où elle sera affichée.

Art. 10. — Ne pourront être contraints de comparaître comme témoins devant la cour d'appel de la Réunion ou le tribunal de Saint-Denis, que ceux qui seraient présents sur le territoire de l'île de la Réunion.

Art. 11. — Les prévenus et condamnés qui, dans les cas prévus par les articles 58 et 64 de la loi du 28 mai 1836, devront être transférés à la Réunion, pourront, à défaut de navires français, ou dans le cas où les capitaines refuseraient de les embarquer en se fondant sur le paragraphe 2 l'article 80 de ladite loi, être embarqués sur bâtiments étrangers à la diligence du résident ou vice-résident.

En matière correctionnelle, le prévenu, s'il demande à n'être pas transféré, demeurera en état au lieu de sa détention.

En matière criminelle, la même faculté pourra être accordée à l'inculpé, sur sa demande, par le résident ou vice-résident. Néanmoins, en cette matière, le procureur général et la cour pourront ordonner que l'inculpé soit transféré.

Art. 12. — Les résidents et vice-résidents, indépendamment de l'extrait de leurs ordonnances et jugements, qu'aux termes de l'article 78 de la loi du 28 mai 1836, ils doivent adresser au Ministre des affaires étrangères, enverront directement pareil extrait au procureur général près la cour d'appel de la Réunion, qui pourra réclamer l'envoi des pièces et procédures.

Art. 13. — Les résidents et vice-résidents de France à Madagascar seront investis du droit de haute police conféré aux consuls de France dans les Échelles du Levant.

Art. 14. — Le Français expulsé en vertu de ce droit pourra être embarqué sur bâtiments nationaux ou étrangers pour être dirigé, suivant les circonstances, sur la France ou sur l'île de la Réunion, ou sur un lieu de station navale française.

Art. 15. — En cas de vacances des résidences ou des vice-résidences, d'absence ou d'empêchement des résidents ou vice-résidents, les personnes régulièrement appelées à remplacer, suppléer ou représenter lesdits agents, exerceront les fonctions qui sont attribuées à ces derniers par le présent décret.

Art. 16. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères et le Garde des sceaux, Ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 mars 1886.

Jules GRÉVY.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

DEMOLE.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

ATTRIBUTIONS CONSULAIRES DES RÉSIDENTS, VICE-RÉSIDENTS ET CHANCELIERS A MADAGASCAR.

(Décret du 11 mars 1886.)

Le Président de la République française,

Vu le décret du 7 mars 1886 portant organisation des résidences à Madagascar ;

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Les résidents, vice-résidents et chanceliers à Madagascar sont investis des attributions respectives des consuls et chanceliers de consulat. Ils

reçoivent et délivrent les actes de l'état civil, les actes du ministère du notariat, les certificats de vie, les passeports, les légalisations ; ils remplissent les fonctions conférées aux consuls comme suppléant à l'étranger les administrations de la marine, reçoivent les dépôts, etc.

Art. 2. — Ils exercent ces attributions dans les conditions et d'après les règlements applicables dans les chancelleries consulaires.

Art. 3. — Ils perçoivent, à l'occasion des actes qu'ils délivrent, le taux du tarif en vigueur dans les chancelleries consulaires.

Art. 4. — En cas de vacances des résidences ou vice-résidences, d'absence ou d'empêchement des résidents ou vice-résidents, les personnes régulièrement appelées à remplacer, suppléer ou représenter lesdits agents exerceront les fonctions qui sont attribuées à ces derniers par le présent décret.

Art. 5. — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 mars 1886.

Jules GRÉVY.

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

C. de FREYCINET.

III. — INDO-CHINE FRANÇAISE.

RATTACHEMENT AU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES DU PROTECTORAT DE L'ANNAM ET DU TONKIN.

Le Président de la République française,

Sur la proposition des Ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des colonies;

Vu le décret du 7 janvier 1886,

Décrète :

Art. 1er. — Le protectorat de l'Annam et du Tonkin est distrait du ministère des affaires étrangères et rattaché au département de la marine et des colonies.

Art. 2. — Des arrêtés concertés entre les Ministres compétents régleront les dates à partir desquelles ces dispositions entreront en vigueur.

Art. 3. — Les Ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 octobre 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des affaires étrangères,

FLOURENS.

Le Ministre de la guerre,

FERRON.

Le Ministre de la marine et des colonies,

E. BARBEY.

ORGANISATION DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE, — MODE DE NOMINATION DES AGENTS.

Rapport au Président de la République française.

Monsieur le Président,

Le projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation a pour objet de réaliser l'union des pays qui constituent l'Indo-Chine française (l'Annam, le Tonkin, la Cochinchine et le Cambodge), pour tout ce qui concerne :

L'administration générale et la direction politique ;

Le commandement des forces de terre et de mer ;

Les services judiciaires ;

L'administration des postes et télégraphes ;

L'administration des douanes et régies.

L'union douanière est un fait accompli, puisqu'aux termes de la dernière loi de finances et du règlement d'administration publique rendu pour son exécution, un tarif unique, basé sur le tarif général métropolitain, est appliqué depuis le 1er juin dans l'Indo-Chine française.

En ce qui concerne la justice, les juridictions françaises dans l'Annam et le Tonkin relèvent actuellement de la cour de Saïgon : l'union judiciaire ne sera que la consécration de cet état de choses.

L'établissement d'un service unique pour les postes et les télégraphes s'impose par des considérations qu'il suffit d'indiquer. Aux termes des conventions postales internationales (art. 32 du règlement de détail de Paris), la péninsule indo-chinoise ne forme qu'un seul territoire ; d'autre part, la ligne maritime postale qui dessert le Tonkin est subventionnée par le budget local de la Cochinchine ; le câble qui relie le cap Saint-Jacques à Haï-Phong est actuellement placé sous le contrôle du chef du service du Tonkin, mais c'est la Cochinchine qui supporte la moitié de la dépense afférente à l'exploitation de la ligne. Il y a là une communauté d'intérêts qui nécessite la création d'un service commun ; la séparation administrative de la Cochinchine et du Tonkin a donné lieu pour le service des postes et des télégraphes à des difficultés qui, jusqu'à présent, sont restées pendantes.

Au point de vue militaire, l'unité dans le commandement permettra de concentrer les forces réparties entre les différents pays de l'union sur les points où leur présence sera reconnue nécessaire : il sera possible de réaliser ainsi, sans affaiblir nos moyens d'action, une réduction sur l'effectif des troupes européennes appelées à servir en Indo-Chine.

Cette organisation implique l'unité dans la direction des affaires politiques et d'administration générale.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine aura sous sa haute autorité le résident général de l'Annam et du Tonkin, le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, le résident général au Cambodge et les cinq chefs d'administration correspondant aux services communs de l'Indo-Chine.

Mais l'unité administrative restera limitée aux services que nous avons énumérés. Chaque pays conservera son autonomie, son budget, son organisation propre telle qu'elle résulte des institutions locales ou des actes diplomatiques passés avec les souverains des territoires placés sous le protectorat de la France.

L'union des pays indo-chinois ainsi comprise ne peut produire que d'heureux résultats :

Économie dans le personnel, résultant de la suppression d'emplois que l'organisation des services communs permettra de réaliser ;

Augmentation des recettes, par l'extension à toute l'Indo-Chine de la perception en régie de certaines contributions indirectes qui, en Cochinchine et au Cambodge, donnent des revenus importants ;

Concentration de toutes les forces vives des pays de l'Union pour assurer la pacification complète de ces riches contrées et leur développement agricole, industriel et commercial.

Réduction des dépenses métropolitaines, par une meilleure utilisation des forces militaires et navales que la France entretient en Indo-Chine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le Ministre des affaires étrangères,
FLOURENS.

Le Ministre de la marine et des colonies,
E. BARBEY.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la marine et des colonies ;

Décrète :

Article premier. — L'administration supérieure de la colonie de la Cochinchine et des protectorats du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge est confiée à un gouverneur général civil de l'Indo-Chine.

Art. 2. — Les services indo-chinois sont répartis entre cinq chefs d'administration :

Le commandant supérieur des troupes ;
Le commandant supérieur de la marine ;
Le secrétaire général ;
Le chef du service judiciaire ;
Le directeur des douanes et régies.

Un trésorier-payeur est chargé, sous les ordres immédiats du gouverneur général, de la direction du Trésor pour les services indo-chinois. Il peut être chargé du Trésor pour la Cochinchine et les pays de protectorat.

Art. 3. — Un lieutenant-gouverneur en Cochinchine, un résident général au Tonkin et en Annam et un résident général au Cambodge, représentent l'autorité métropolitaine. Ils sont placés sous les ordres du gouverneur général.

Art. 4. — Le résident général de l'Annam et du Tonkin et le résident général au Cambodge exercent, sous l'autorité du gouverneur général, les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi du 15 juin 1885 portant approbation du traité de Hué, et par la loi du 17 juillet 1885 portant approbation de la convention passée avec S. M. le roi du Cambodge.

Le gouverneur général, par délégation du Président de la République, statue sur les recours en grâce.

Art. 5. — Le lieutenant-gouverneur et les résidents généraux reçoivent les instructions du gouverneur général et en assurent l'exécution par les officiers et fonctionnaires appartenant aux diverses administrations.

Art. 6. — Le gouverneur général correspond directement avec le Ministre de France en Chine, les consuls et vice-consuls de France à Batavia, Hong-Kong, Singapour, Siam et Luang-Prabang. Il ne peut engager d'action politique ou diplomatique en dehors de l'autorisation du Gouvernement

Art. 7. — Les différents services financiers en Indo-Chine sont soumis aux inspections métropolitaines : les rapports des inspecteurs sont transmis en même temps au Ministre et au gouverneur général.

Art. 8. — Toutes les dépenses des troupes de terre et de mer, françaises ou indigènes, de la flottille, des fortifications, du gouvernement général, des postes et

télégraphes, des contributions indirectes et des douanes sont supportées par le budget de l'Indo-Chine.

Art. 9. — Les recettes comprennent les produits des postes et des télégraphes, les contributions de la Cochinchine et des pays de protectorat, telles qu'elles sont, fixées par un arrêté du Ministre de la marine et des colonies et la subvention métropolitaine.

Art. 10. — Le budget est préparé par le gouverneur général et délibéré par le conseil supérieur de l'Indo-Chine, composé :

Du gouverneur général, président ;

Du lieutenant-gouverneur de la Cochinchine ;

Du résident général en Annam et au Tonkin ;

Du résident général au Cambodge ;

Et des cinq chefs d'administration énumérés à l'article 2.

Il est approuvé par décret rendu en conseil des Ministres, sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies.

Les contributions imposées à la Cochinchine et aux pays de protectorat sont inscrites aux budgets locaux comme dépenses obligatoires.

Art. 11. — Les contributions indirectes et les produits des douanes sont perçus par le service des douanes et régies, pour le compte des budgets locaux qui les ont établis ; il est fait, au profit du budget de l'Indo-Chine, à titre de frais de perception, une retenue proportionnelle dont le quantum est fixé par le Ministre de la marine et des colonies sur la proposition du gouverneur général.

Art. 12. — Des emprunts peuvent être contractés soit pour l'Indo-Chine, soit pour la Cochinchine ou l'un des pays de protectorat, avec la garantie du budget général de l'Indo-Chine. Dans le second cas, les intérêts et l'amortissement avancés par le budget général lui sont remboursés par le budget local intéressé, conformément aux conventions intervenues lors de l'approbation de l'emprunt.

Les emprunts sont approuvés par décrets en Conseil d'Etat.

Art. 13. — Le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 octobre 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des affaires étrangères,
FLOURENS.

Le Ministre de la marine et des colonies,
E. BARBEY.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la marine et des colonies,

Vu les décrets du 17 octobre 1887 ;

Décrète :

Article premier. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine, les résidents généraux, résidents supérieurs et résidents dans l'Annam, le Tonkin et le Cambodge sont nommés par décrets rendus sur les propositions du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la marine et des colonies.

Art. 2. — Aucune opération militaire ne peut être entreprise, aucun changement ne peut être apporté aux circonscriptions politiques ou administratives sans l'assentiment du Ministre des affaires étrangères.

Art. 3. — Le gouverneur général et les résidents généraux adresseront chaque trimestre, au Ministre des affaires étrangères et au Ministre de la marine et des

colonies, un rapport sur la situation des circonscriptions à la tête desquelles ils sont placés.

Art. 4. — Les emprunts qui ne seraient pas gagés sur des excédents constatés aux exercices antérieurs et ceux qui seraient contractés avant que les ressources locales du budget de l'Indo-Chine lui permettent de s'équilibrer sans subvention de la métropole, ne pourront être autorisés que par une loi.

Art. 5. — Le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 octobre 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre de la marine et des colonies,
E. BARBEY.

Le Ministre des affaires étrangères,
FLOURENS.

ATTRIBUTIONS ADMINISTRATIVES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies et du Ministre des affaires étrangères,

Vu les décrets des 17 et 20 octobre 1887, relatifs à l'organisation de l'Indo-Chine françaises;

Décrète :

Article premier — Le gouverneur général civil de l'Indo-Chine française a sa résidence officielle à Saïgon, mais il peut séjourner dans toute autre ville de l'Indo-Chine française où les besoins du service l'appellent.

Art. 2. — Il organise les services de l'Indo-Chine et règle leurs attributions par des arrêtés provisoirement exécutoires.

Art. 3. — Il nomme à tous les emplois civils, à l'exception de ceux auxquels il est pourvu par décrets ou par décisions ministérielles dans les formes indiquées au tableau ci-annexé.

Art. 4. — Le gouverneur général peut déléguer, par une décision spéciale et limitative, son droit de nomination au lieutenant-gouverneur et aux résidents généraux.

Art. 5. — Des territoires pourront être provisoirement déterminés par le gouverneur général, après avis de l'autorité militaire, pour être soumis à la juridiction militaire.

Dans ces territoires, le commandant supérieur des troupes exercera, par délégation, les pouvoirs du gouverneur général, auquel il sera tenu de rendre compte.

Ces territoires rentreront sous le régime normal par décision du gouverneur général.

Les décisions portant établissement provisoire ou cessation du régime militaire seront immédiatement portées à la connaissance du Ministre de la marine et des colonies et du Ministre des affaires étrangères.

Art. 6. — Sont abrogés le dernier paragraphe de l'article 4 du décret du 17 octobre 1887, aux termes duquel le gouverneur général, par délégation du Président de la République, statue sur les recours en grâce, et toutes les dispositions contraires au présent décret.

Art. 7. — Le Ministre de la marine et des colonies et le Ministre des affaires étran-

gères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*, au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'administration des colonies.

Fait à Paris, le 12 novembre 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre de la marine et des colonies,
E. BARBEY.

Le Ministre des affaires étrangères,
FLOURENS.

Annexe au décret du 12 novembre 1887.

Tableau des emplois de l'Indo-Chine française auxquels il est pourvu par décrets du Président de la République française ou par décision ministérielle.

Résidents généraux . . . . Secrétaire général du gouvernement général . . . . Secrétaire général de la résidence générale en Annam et au Tonkin . . . . Résidents supérieurs, résidents et vice-résidents dans l'Annam, le Tonkin et le Cambodge	Nommés par décrets, dans les conditions prévues par l'article 1er du décret du 20 octobre 1887.
Secrétaire général de la Cochinchine. . . Chefs d'administration et chefs de service. Administrateurs et administrateurs stagiaires	Nommés par décrets, sur la proposition du ministre de la marine et des colonies.
Personnel judiciaire en Cochinchine et au Cambodge	Nommé par décrets ou par arrêtés ministériels, dans les conditions prévues par le décret du 25 mai 1881.
Agents du Trésor	Nommés dans les conditions prévues par le décret du 15 mai 1874.

Des fonctionnaires appartenant aux diverses administrations métropolitaines peuvent, sur la demande du gouverneur général, être détachés en Indo-Chine. Ils sont considérés comme en mission et conservent leurs droits à l'avancement suivant les règles propres à ces administrations, dans lesquelles ils sont réintégrés à l'expiration de leurs services en Indo-Chine.

Vu pour être annexé au décret du 12 novembre 1887.

Le Ministre de la marine et des colonies,
E. BARBEY.

Le Ministre des affaires étrangères,
FLOURENS.

CHAPITRE IX.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEPUIS LE 1er JANVIER 1589

époque de la création, par le roi Henri III

DES QUATRE CHARGES DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT A DÉPARTEMENT.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
1er janvier 1589.	1. **REVOL** (Louis de), intendant de l'armée de Provence, mort en 1594.	17 septemb. 1594.
17 septemb. 1594.	2 **VILLEROI** (Nicolas de Neufville, de) ambassadeur, grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1617.	1617.
1617.	3. **PUYSIEUX** (Pierre Brûlart, vicomte de), ambassadeur, mort en 1640.	4 février 1624.
1626.	4. **PHÉLYPPEAUX D'HERBAUT** (Reymond), seigneur de la Vrillière, secrétaire d'État, mort en 1629.	2 mai 1629.
2 mai 1629.	5. **BOUTHILLIER** (Claude), seigneur de Pons et de Fossigny, secrétaire d'État, mort en 1651.	1632.
1632.	6. **BOUTHILLIER** (Léon), comte de Chavigny et de Buzançais, secrétaire d'État, mort en 1652.	1643.
1643	7. **LOMÉNIE-BRIENNE** (Henri-Auguste de), seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, mort en 1666.	3 avr. 1663.
3 avr. 1663.	8. **LIONNE** (Hugues de), marquis de Fresne, seigneur de Berny, ambassadeur, mort en 1671.	1er sept. 1671.
1er sept. 1671.	9. **POMPONNE** (Simon Arnauld, marquis de), ambassad., mort en 1699.	novembre 1679.
novembre 1679.	10. **CROISSY** (Charles Colbert, marquis de), ambassadeur, mort en 1696.	28 juillet 1696.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
28 juillet 1696.	11. TORCY (Jean-Bapt. Colbert, marquis de), secrét. d'État, membre du conseil de régence, mort en 1746.	24 sept. 1718.
24 septemb. 1718.	12. DUBOIS (Guillaume), cardinal, archevêque de Cambrai, premier ministre, mort en 1723.	20 février 1723.
20 février 1723.	13. MORVILLE (Charles-Jean-Baptiste de Fleurian d'Armenonville, comte de), secrétaire d'État, mort en 1750.	19 août 1727.
19 août 1727.	14. CHAUVELIN (Germain-Louis de), garde des sceaux, mort en 1762.	22 février 1737.
22 février 1737.	15. AMELOT DE CHAILLOU (Jean-Jacques), secrétaire d'État, membre de l'Académie française, mort en 1749.	26 avril 1744.
26 avril 1744.	16. ARGENSON (Réné-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'), conseiller d'État, intendant du Hainaut, mort en 1757.	3 janvier 1747.
3 janvier 1747.	17. PUYSIEUX (Louis Brûlart de Sillery, marquis de), ambassadeur, mort en 1771.	11 sept. 1751.
11 septemb. 1751.	18. SAINT-CONTEST (François-Dominique de), intendant de Bourgogne, mort en 1754.	24 juillet 1754.
24 juillet 1754.	19. ROUILLÉ (Antoine-Louis de), comte de Jouy, ministre de la marine, mort en 1761.	25 juin 1757.
25 juin 1757.	20. BERNIS (François-Joach. de Pierres, comte de), cardinal, membre de l'Académie franç., ambassad., mort en 1794.	1758.
1758.	21. CHOISEUL-STAINVILLE (Étienne-François, duc de), ambassadeur, mort en 1785.	1761.
13 octobre 1761.	22. PRASLIN (César-Gabriel de Choiseul, duc de), ambassadeur, mort en 1766.	5 avr. 1766.
5 av. 1766.	» Le duc DE CHOISEUL-STAINVILLE, pour la 2e fois.	24 septemb. 1770.
24 septemb. 1770.	23. SAINT-FLORENTIN (Louis Phélyppeaux, comte de), ministre de la Maison du roi, chargé du portefeuille des affaires étrangères, mort en 1777.	6 juin 1771.
6 juin 1771.	24. AIGUILLON (Emmanuel-Armand de Vignerod du Plessis-Richelieu, duc d'), gouverneur de Bretagne, mort en 1780.	21 juillet 1774.
21 juillet 1774.	25. VERGENNES (Charles Gravier, comte de), ambassadeur, mort en 1787.	13 février 1787.
13 février 1787.	26. MONTMORIN-SAINT-HEREM (Armand-Marc, comte de), ambassadeur, mort en 1792.	20 novemb. 1791.
20 novemb. 1791.	27. LESSART (Claude-Valdec de), ministre de l'intérieur, mort en 1792	10 mars 1792.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
10 mars 1792.	28. DUMOURIEZ (Charles-François), général de division, mort en 1823.	17 juin 1792.
17 juin 1792.	29. CHAMBONAS (Scipion-Louis-Joseph de La Garde, marquis de), lieutenant du roi en Languedoc, mort en 1807.	1er août 1792.
1er août 1792.	30. SAINTE-CROIX (Louis-Claude Bigot de), ministre plénipotentiaire, mort en 1803.	10 août 1792.
11 août 1792.	31. LEBRUN (Pierre-Martial), publiciste, mort en 1793.	21 juin 1793.
	La *Convention nationale,* par divers décrets, établit 24 comités dont les membres, pris dans son sein, étaient chargés de la direction des affaires ressortissant à chacun des anciens ministères supprimés par ces mêmes décrets. Par suite de cette organisation, les *Relations extérieures* furent successivement confiées à cinq commissaires (DE FORGUES, HERMANN, BUCHOT, MIOT et COLCHEN), du 21 juin 1793 au 6 novembre 1795, époque à laquelle le *Directoire,* succédant à la *Convention,* supprima les 24 comités, rétablit les ministères et confia celui des *Relations extérieures* au ministre plénipotentiaire Charles DE LACROIX, qui recommence la série des ministres.	
6 novemb. 1795.	32. LACROIX (Charles-Constant de), ministre plénipotentiaire, mort en 1805.	19 juillet 1797.
19 juillet 1797.	33. TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de), ancien député à l'Assemblée constituante, mort en 1838.	19 juillet 1799.
20 juillet 1799.	34. REINHARD (Charles-Frédéric), ministre plénipotentiaire, mort en 1837.	21 novemb. 1799.
22 novemb. 1799.	» TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de), pour la 2e fois.	17 juin 1807.
8 août 1807.	35. CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère, comte de), duc de Cadore, ambassadeur, mort en 1834.	16 avril 1811.
17 avril 1811.	36. MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano, ambassadeur, ministre secrétaire d'État, mort en 1839.	19 novemb. 1813.
20 novemb. 1813.	37. CAULAINCOURT (Armand-Augustin-Louis de), duc de Vicence, général de division, ambassadeur, mort en 1827.	2 avril 1814.
	Le 3 avril 1814, le *Gouvernement provisoire* nomme *Commissaire aux affaires étrangères* le comte DE LAFOREST (Antoine-Réné-Charles-Mathurin), ambassadeur, qui	

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
	en a rempli les fonctions jusqu'au 13 mai suivant, date de l'ordonnance royale qui confia le *ministère des affaires étrangères* au prince DE TALLEYRAND.	
13 mai 1814.	» TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de), prince de Bénévent, pour la 3e fois.	10 sept. 1814.
11 septemb. 1814.	38. JAUCOURT (François, marquis de), pair de France, mort en 1852.	20 mars 1815.
21 mars 1815.	» CAULAINCOURT (duc de Vicence), pour la 2e fois.	22 juin 1815.
	(Le Cte *Otto* et le Bon *Bignon*, sous-secrétaires d'État, 24 mars 1815.)	
23 juin 1815.	39. BIGNON (Pierre-Édouard, baron), ministre plénipotentiaire, mort en 1841.	7 juillet 1815.
8 juillet 1815.	» TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de), prince de Bénévent, président du Conseil, pour la 4e fois.	23 sept. 1816.
24 sept. 1816.	40. RICHELIEU (Armand-Emmanuel Du Plessis, duc de), pair de France, président du Conseil, mort en 1822.	28 décemb. 1818.
29 décemb. 1818.	41. DESSOLLES (Charles-Louis, marquis), général de division, pair de France, président du Conseil, mort en 1828.	18 novemb. 1819.
	(*Gérard de Rayneval*, sous-secrétaire d'État, 17 octobre 1820.)	
19 novemb. 1819.	42. PASQUIER (Étienne-Denis, baron), pair de France, mort le 5 juillet 1862.	13 décemb. 1821.
14 décemb. 1821	43. MONTMORENCY (Mathieu-Jean-Félicité, vicomte de), pair de France, mort en 1826.	27 décemb. 1822.
28 décemb. 1822.	44. CHATEAUBRIAND (François-René, vicomte de), ambassadeur, pair de France, membre de l'Académie française, mort en 1848.	5 juin 1824.
4 août 1824.	45. DAMAS (Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de), lieutenant-général, mort le 6 mai 1862.	3 janvier 1828.
4 janvier 1828.	46. LAFERRONNAYS (Auguste-Ferron, comte de), ambassadeur, pair de France, mort en 1842.	22 avril 1829.
14 mai 1829.	47. PORTALIS (Joseph-Marie, comte), garde des sceaux, pair de France, mort en 1858.	7 août 1829.
	(Le Vte *de Marcellus*, sous-secrétaire d'État, 9 septembre 1829.)	

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
8 août 1829.	48. **POLIGNAC** (Armand-Jules, prince de), ambassadeur, pair de France, mort en 1847.	28 juillet 1830.
	Le 29 juillet 1830, le Gouvernement provisoire nomme le baron **BIGNON** *Commissaire au département des affaires étrangères.* Le 2 août suivant, le maréchal comte **JOURDAN** lui succède dans la même qualité jusqu'au 10 du même mois. Le 11 août 1830, une ordonnance royale confie le ministère des affaires étrangères au comte **MOLÉ**.	
11 août 1830.	49. **MOLÉ** (Mathieu-Louis, comte), pair de France, membre de l'Académie française, mort en 1857.	1er novemb. 1830.
1er novemb. 1830.	50. **MAISON** (Nicolas-Joseph, marquis), maréchal, pair de France, ambassadeur, mort en 1840.	16 novemb. 1830.
16 novemb. 1830.	51. **SÉBASTIANI DE LA PORTA** (Horace, comte), général de division, ambassadeur, député, mort en 1851.	10 octobre 1832.
10 octobre 1832.	52. **BROGLIE** (Victor, duc de), pair de France, ambassadeur, membre de l'Académie française, mort le 25 janvier 1870.	3 avril 1834.
3 avril 1834.	53. **RIGNY** (Henri, comte de), vice-amiral, pair de France, ambassadeur, mort en 1835.	12 mars 1835.
12 mars 1835.	» **BROGLIE** (duc de), président du Conseil, pour la 2e fois.	22 février 1836.
22 février 1836.	54. **THIERS** (Adolphe-Marie-Joseph), député, membre de l'Académie française, mort le 3 septembre 1877.	5 septemb. 1836.
5 septemb. 1836.	» **MOLÉ** (comte), président du Conseil, pour la 2e fois.	23 mars 1839.
23 mars 1839.	55. **MONTEBELLO** (Napoléon Lannes, duc de), pair de France, ambassadeur.	12 mai 1839.
12 mai 1839.	56. **SOULT** (Jean de Dieu), duc de Dalmatie, maréchal, pair de France, président du Conseil, mort en 1851.	1er mars 1840.
1er mars 1840.	» **THIERS** (Adolphe-Marie-Joseph), président du Conseil, pour la 2e fois.	29 octobre 1840.
29 octobre 1840.	57. **GUIZOT** (François), député, membre de l'Académie française, ambassadeur, mort le 12 septembre 1874.	24 février 1848.
25 février 1848.	58 **LAMARTINE** (Alphonse de), ancien député, membre de l'Académie française et du Gouvernement provisoire de 1848, mort le 28 février 1869.	10 mai 1848.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
10 mai 1848.	59. **BASTIDE** (Jules), représentant à l'Assemblée nationale, décédé le 2 mars 1879.	19 décemb. 1848.
19 décemb. 1848.	60. **DROUYN DE LHUYS** (Édouard), ancien député, représentant à l'Assemblée nationale, décédé le 1er mars 1881.	2 juin 1849.
2 juin 1849.	61. **TOCQUEVILLE** (Alexis de), ancien député, représentant à l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française, décédé en 1859.	16 novemb. 1849.
16 novemb. 1849.	62. **LAHITTE** (Jean-Ernest Ducos, vicomte de), général de division, décédé le 22 septembre 1878.	9 janvier 1851.
9 janvier 1851.	» **DROUYN DE LHUYS**, pour la 2e fois.	24 janvier 1851.
24 janvier 1851.	63. **BRENIER** (Anatole, baron), conseiller d'État, directeur, décédé le 28 mars 1885.	10 avril 1851.
10 avril 1851.	64. **BAROCHE** (Jules), ancien député, représentant à l'Assemblée nationale, décédé le 29 octobre 1870.	26 octobre 1851.
26 octobre 1851.	65. **TURGOT** (Louis, marquis), ancien pair de France, décédé le 1er octobre 1866.	28 juillet 1852.
28 juillet 1852.	» **DROUYN DE LHUYS**, sénateur, pour la 3e fois.	8 mai 1855.
8 mai 1855.	66. **COLONNA WALEWSKI** (Alexandre, comte), ambassadeur, sénateur, décédé le 27 septembre 1868.	4 janvier 1860.
4 janvier 1860.	67. **THOUVENEL** (Antoine-Édouard), ambassadeur, sénateur, décédé en 1866.	15 octobre 1862.
	(M. *Baroche* a rempli l'intérim du ministère du 5 au 24 janvier 1860.)	
15 octobre 1862.	» **DROUYN DE LHUYS**, sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pour la 4e fois.	1er sept. 1866.
1er sept. 1866.	68. **L. DE MOUSTIER** (marquis), ambassadeur, décédé le 5 février 1869.	17 déc. 1868.
	(M. le marquis *de La Valette,* sénateur, ministre de l'intérieur, a rempli l'intérim du ministère du 1er septembre au 2 octobre 1866.)	

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
17 décemb. 1868.	69. **DE LA VALETTE** (marquis), sénateur, membre du Conseil privé, décédé le 1er mai 1881.	17 juillet 1869.
17 juillet 1869.	70. **DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS** (prince), ambassadeur, décédé le 5 juin 1871.	2 janvier 1870.
2 janvier 1870.	71. **DARU** (Napoléon, comte), député, décédé en 1889.	14 avril 1870.
	(M. Émile *Ollivier*, député, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a rempli l'intérim du ministère du 14 avril au 15 mai 1870.)	
15 mai 1870.	72. **GRAMONT** (Agénor, duc de), ambassadeur, décédé le 17 janvier 1880.	10 août 1870.
10 août 1870.	» **DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS** (prince), ambassadeur, pour la 2e fois.	4 sept. 1870.
4 sept. 1870.	73. **FAVRE** (Jules), député, membre de l'Académie française, décédé en 1879.	2 août 1871.
	(Le Cte *de Chaudordy*, ministre plénipotentiaire, a été délégué, pour les affaires étrangères, au gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux, du 13 septembre 1870 au 10 mars 1871.)	
2 août 1871.	74. **DE RÉMUSAT** (Charles, comte), ancien ministre, membre de l'Académie française, décédé le 6 juin 1875.	26 mai 1873.
26 mai 1873.	75. **BROGLIE** (duc de), vice-président du Conseil des ministres, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française.	26 nov. 1873.
26 nov. 1873.	76. **DECAZES** (duc), duc de Glucksbjerg, député, ambassadeur, décédé le 16 septembre 1886.	23 nov. 1877.
23 nov. 1877.	77. **DE BANNEVILLE** (Gaston-Robert, marquis), ancien ambassadeur, décédé le 13 juin 1881.	13 déc. 1877.
13 déc. 1877.	78. **WADDINGTON** (W. H.), sénateur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (président du Conseil, le 5 février 1879).	27 déc. 1879.
27 déc. 1879.	79. **FREYCINET** (Louis-Charles DE SAULCES DE), sénateur, président du Conseil.	23 sept. 1880.
23 sept. 1880.	80. **BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE** (Jules), sénateur, membre de l'Institut.	14 nov. 1881.
	(Cte Horace *de Choiseul*, député, sous-secrétaire d'État, 28 septembre 1880.)	

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
14 nov. 1881.	81. GAMBETTA (Léon-Michel), député, président du Conseil, décédé le 31 décembre 1882.	30 janvier 1882.
	(Eugène *Spuller,* député, sous-secrétaire d'État, 14 novembre 1881.)	
30 janvier 1882.	» DE FREYCINET, sénateur, membre de l'Institut, président du Conseil, pour la 2e fois.	7 août 1882.
7 août 1882.	82. DUCLERC, sénateur, président du Conseil.	29 janvier 1883.
	(M. *Fallières,* député, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a été chargé de l'intérim du ministère, du 29 janvier au 21 février 1883.)	
21 février 1883.	83. CHALLEMEL-LACOUR, sénateur, ancien ambassadeur.	20 nov. 1883.
	(M. Jules *Ferry,* député, président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a rempli l'intérim du ministère du 16 juin au 1er juillet, du 16 au 29 septembre, du 8 au 20 novembre 1883.)	
20 nov. 1883.	84. FERRY (Jules), député, président du Conseil.	6 avril 1885.
6 avril 1885.	» DE FREYCINET, sénateur, membre de l'Institut, pour la 3e fois.	7 janvier 1886.
7 janvier 1886.	» DE FREYCINET, pour la 4e fois et Président du Conseil.	11 décemb. 1886.
13 décemb. 1886.	85. FLOURENS (Émile), président de section au Conseil d'État.	4 avril 1888
4 avril 1888.	86. GOBLET (René), député.	22 février 1889.
22 février 1889.	87. SPULLER, député.	17 mars 1890.
17 mars 1890.	88. RIBOT, député.	

CHAPITRE X.

AMBASSADEURS

ENVOYÉS EXTRAORDINAIRES ET MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

MINISTRES RÉSIDENTS

ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE A L'ÉTRANGER

DE 1815 A 1890.

ALLEMAGNE (Empire d').

MM.

Le marquis de Gabriac, chargé d'affaires	31 mai 1871
Le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur	1er juin 1873
Le comte de Saint-Vallier, ambassadeur	24 décembre 1877
Le baron de Courcel, ambassadeur	27 décembre 1881
Herbette, ambassadeur	8 septembre 1886

AMÉRIQUE CENTRALE (comprenant les républiques de Guatemala, Nicaragua, Costa-Rica, San-Salvador, Honduras).

MM.

Cochelet, chargé d'affaires et consul général	26 octobre 1831
Mahelin, chargé d'affaires	30 octobre 1824
Levasseur, chargé d'affaires	6 décembre 1853
Baradère, chargé d'affaires	8 septembre 1831
Angrand, chargé d'affaires	25 avril 1864
Le vicomte de Botmiliau, chargé d'affaires	6 juin 1855
Tallien de Cabarrus, chargé d'affaires	7 janvier 1863
Dabry de Thiersant, chargé d'affaires	4 février 1878
Le Brun, chargé d'affaires par intérim	14 mai 188[illegible]
Le même, chargé du consulat général	1er mai 1884
Le même, consul général et chargé d'affaires	17 octobre 1885
Reynaud, consul général et chargé d'affaires	1er décembre 1886

ARGENTINE (Confédération).

(Voir aussi PARAGUAY.)

MM.

Le comte de Lurde, ministre plénipotentiaire	7 décembre 1841
Le baron Deffaudis, envoyé extr. et minist. plénipot. (avec une miss. spéc.)	20 mars 1845
Le chevalier Le Moyne	24 mai 1853
Lefebvre de Bécourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	2 février 1856
Noël, ministre plénipotentiaire	28 novembre 1866
Ducros-Aubert, ministre plénipotentiaire	28 octobre 1872
Le comte Amelot de Chaillou, envoyé extraordin. et ministre plénipotentiaire	18 décembre 1878
De Vienne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	2 mars 1882
Rouvier, chargé d'affaires	26 août 1882
Imbert, chargé d'affaires	26 mai 1883
Rouvier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 novembre 1883

AUTRICHE-HONGRIE.

MM.

Le comte de Caraman, ambassadeur	2 mars 1816
Le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur	30 mai 1828
Le comte de Rayneval, ambassadeur	9 octobre 1829

Le maréchal Maison, ambassadeur	23 septembre 1830
Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur	23 décembre 1832
Le comte de Flahault de la Billarderie, ambassadeur	9 septembre 1841
Pascal Duprat, envoyé en mission extraordinaire à Vienne et en Hongrie	2 septembre 1848
De Lacour, chargé d'affaires provisoire	21 avril 1849
Gustave de Beaumont, envoyé extr. et ministre plénip. (en mission temp.)	17 septembre 1849
De La Cour, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	13 décembre 1849
Le baron de Bourqueney, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	17 février 1853
Le même, ambassadeur	13 mai 1856
Le marquis de Moustier, ambassadeur	17 novembre 1859
Le duc de Gramont, ambassadeur	28 août 1861
Le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur	16 juillet 1870
Le marquis de Banneville, ambassadeur	14 mars 1871
Le marquis d'Harcourt, ambassadeur	3 septembre 1873
Le comte de Vogüé, ambassadeur	8 mai 1875
Teisserenc de Bort, ambassadeur	18 février 1879
Le comte Duchâtel, ambassadeur	17 avril 1880
Le comte de Montmarin, chargé d'affaires	17 février 1883
Le Cte Foucher de Careil, ambassadeur	4 août 1883
Decrais, ambassadeur	17 juillet 1886

BADE (Grand-duché de).

MM.

Le comte de Montlezun, ministre plénipotentiaire	5 juin 1816
Le comte René de Bouillé, ministre plénipotentiaire	12 janvier 1831
Le comte de Mornay, ministre résident	31 décembre 1832
De Bacourt, ministre résident	11 septembre 1830
Le marquis d'Eyragues, ministre résident	25 novembre 1839
Le même, ministre plénipotentiaire	18 février 1845
Le baron de Langsdorff, chargé de la légation	11 avril 1845
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	29 octobre 1846
De Lutteroth, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	5 février 1848
Armand Lefebvre, ministre plénipotentiaire	13 mars 1848
Benoît Champy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	26 janvier 1849
De Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	18 mars 1849
Bernard d'Harcourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 décembre 1849
De Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	24 décembre 1849
De Méneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	17 octobre 1851
Lecomte de Reculot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 février 1852
Engelhardt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 février 1852
Le comte de Marescalchi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	11 novembre 1852
Le baron de Talleyrand-Périgord, envoyé extraordin. et ministre plénipotent.	21 février 1854
De Montherot, ministre plénipotentiaire	25 juin 1859
Le vicomte des Méloizes-Fresnoy, envoyé extraordinaire et ministre plénipot.	5 janvier 1862
Le marquis de Cadore, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	22 juin 1864
Le comte de Mosbourg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 mai 1867

(La légation a été supprimée par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne en 1871.)

BAVIÈRE.

MM.

Le comte de La Garde, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	16 juillet 1816
Le marquis de la Moussaye, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 avril 1821
Le comte de Rumigny, ministre plénipotentiaire	26 août 1827
Le baron Moutier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	12 décembre 1830
Charles Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	9 juin 1832
Le comte de Vaudreuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	23 décembre 1832
Le baron de Bourgoing, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	30 novembre 1834
Humann, chargé d'affaires	10 mars 1848
Klein, chargé d'affaires	27 mai 1848
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	2 août 1848
Armand Lefebvre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	26 janvier 1849
Thouvenel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	18 novembre 1850
De Méneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 février 1852
Le marquis de Banneville, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	7 décembre 1859
Le comte de Reculot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	10 août 1861
Le vicomte Des Méloizes-Fresnoy, envoyé extraordinaire et ministre plénipot.	22 juin 1864
Le marquis de Cadore, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 mai 1867
Lefebvre de Béhaine, chargé d'affaires	11 juillet 1871
Le comte de Montebello, chargé d'affaires	5 août 1880
Mariani, chargé d'affaires	20 février 1882
Barrère, chargé d'affaires	14 novembre 1888

BELGIQUE (Royaume de).

MM.

Le lieutenant général comte Belliard, envoyé extraordinaire et minist. plénipot. août 1831
Le comte Septime de La Tour-Maubourg, envoyé extraordin. et minist. plénip. 9 juin 1832
Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 29 octobre 1836
Le marquis de Rumigny, ambassadeur . . . . 16 juin 1840
Sérurier, chargé d'affaires . . . . 11 mars 1848
Bellocq, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 5 avril 1848
Quinette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 15 juin 1848
Le duc de Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 26 janvier 1852
His de Butenval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 3 janvier 1853
Adolphe Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 22 juin 1853
Le comte de Montessuy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 24 août 1858
Le baron de Talleyrand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 22 juin 1861
Le baron de Malaret, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 20 octobre 1862
Le marquis de Ferrière-Le-Vayer, envoyé extraordin. et minist. plénipotent. 13 octobre 1863
Le comte de Comminges-Guitaud, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. 22 juin 1864
Le vicomte de La Guéronnière, envoyé extraordin. et ministre plénipotent. . . 18 août 1868
Berthémy (n'a pas occupé son poste) . . . . 18 juin 1870
De Laboulaye, chargé d'affaires . . . . 26 juin 1870
Tachard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 18 septembre 1870
Ernest Picard, député, ministre plénipotentiaire . . . . 10 novembre 1871
Le baron Baude, ministre plénipotentiaire . . . . 9 juin 1873
Le marquis de Gabriac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 20 octobre 1876
Le comte Duchâtel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . 27 mars 1878
Decrais, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 8 mai 1880
Le comte de Montebello, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . 10 février 1882
Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 26 juillet 1886

BOLIVIE.

M. De Lagrené, consul général, chargé d'affaires . . . . 1er décembre 1886

BRÉSIL (Empire du).

MM.

Le duc de Luxembourg, chargé d'une mission avec le titre d'ambassad. extraord. 5 décembre 1815
Le marquis de Saint-Simon, ambassadeur. . . . . 9 novembre 1819
Hyde de Neuville, ambassadeur. . . . . 11 octobre 1820
Le marquis de Gabriac, ministre plénipotentiaire. . . . . 13 août 1826
Le baron Durand de Mareuil, ministre plénipotentiaire . . . . 4 novembre 1829
Le comte Alexis de Saint-Priest, envoyé extraordin. et minist. plénipotentiaire. 31 décembre 1832
De Pontois, minist. résident, ch. des fonctions d'env. extr. et ministre plénipot. 30 novembre 1834
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 11 septembre 1835
Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 4 août 1836
Le baron Rouen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . 2 novembre 1836
Le baron de Langsdorff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 27 octobre 1841
De la Rosière, ministre plénipotentiaire, chargé par intérim de la légation. . . 9 février 1846
His de Butenval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 29 octobre 1846
Adolphe Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 10 février 1849
His de Butenval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 18 septembre 1849
Le chevalier de Saint-Georges, ministre résident . . . . 20 février 1851
De Lisle de Siry, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 8 avril 1851
Le chevalier de Saint-Georges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. . 30 juin 1852
Le comte de Damrémont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 9 mars 1867
Le comte de Gobineau, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 24 juin 1868
De Vorges, chargé d'affaires par intérim . . . . 12 octobre 1871
Noël, ministre plénipotentiaire. . . . . 20 juin 1872
Le comte Amelot de Chaillou, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 2 mars 1882

CHILI.

MM.

Limperani (Mathieu), consul général et chargé d'affaires. . . . . 4 février 1857
Flory, consul général et chargé d'affaires . . . . 10 octobre 1862
Le vicomte Treilhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 19 octobre 1868
Le marquis de Ripert-Montclar, chargé d'affaires par intérim . . . . 19 février 1872
Le vicomte Brenier de Montmorand, ministre plénipotentiaire. . . . . 28 octobre 1872
Le baron d'Avril, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . 27 janvier 1877
Pascal Duprat, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 11 novembre 1882
Lanen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 23 septembre 1885
Fourier de Bâcourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 29 septembre 1887

CHINE.

MM.

De Lagrené, chargé d'une miss. avec les pouvoirs d'env. extraord. et min. plénip.	9 août 1843
Forth-Rouen (Alexandre), envoyé et chargé d'affaires	19 janvier 1847
De Bourboulon, ministre	20 février 1851
Bourée, ministre plénipotentiaire	15 avril 1852
De Bourboulon, ministre plénipotentiaire	19 octobre 1852
Le baron Gros, commissaire extraordinaire	14 mai 1857
De Bourboulon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	6 mars 1859
Le baron Gros, ambassadeur extraordinaire et haut commissaire	7 mars 1860
Berthemy, chargé de la légation comme ministre plénipotentiaire	14 octobre 1862
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	9 octobre 1863
Le comte de Lallemand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	28 novembre 1866
De Geofroy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	3 juin 1872
Le vicomte Brenier de Montmorand, envoyé extraord. et ministre plénipotent.	30 avril 1876
Bourée (Albert), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	23 janvier 1880
Tricou, chargé temporairement de représenter le gouvernement français comme envoyé extraordinaire	15 mai 1883
Patenôtre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	12 septembre 1883
Cogordan, chargé d'affaires	15 octobre 1885
Constans, envoyé extraordinaire	10 juin 1886
Lemaire, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	10 juillet 1887

COLOMBIE (États-Unis de).

MM.

Le comte d'Estourmel, ministre plénipotentiaire	13 mai 1831
Le Moyne, chargé d'affaires par intérim	1831
Le baron Gros, chargé d'affaires	16 février 1838
De Lisle, chargé d'affaires par intérim	18 novembre 1842
Le même, chargé d'affaires en titre	12 février 1850
Goury du Roslan, ministre plénipotentiaire	8 avril 1851
Le vicomte Treilhard, ministre plénipotentiaire	14 décembre 1866
Gœpp, chargé d'affaires et consul général	10 mars 1869
Desnoyers, chargé d'affaires et consul général	14 juin 1873
Troplong, chargé d'affaires et consul général	1er avril 1875
Forest, chargé d'affaires et consul général	18 septembre 1880
Lanen, chargé d'affaires et consul général	2 mars 1885
Daloz, consul général et chargé d'affaires	19 mai 1882
M. Mancini ✵, chargé du consulat général, chargé d'affaires	26 mars 1889

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE ET VILLE LIBRE DE FRANCFORT.

MM.

Le comte Reinhardt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Diète germanique et la ville libre de Francfort	1er décembre 1815
Bourjot, ministre plénipotentiaire près la Diète germanique	26 août 1829
De Cabre, ministre plénipotentiaire près la Diète germanique	20 juillet 1830
Alleye de Ciprey, ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique	29 décembre 1830
Le baron Deffaudis, envoyé extraord. et min. plénip. près la Diète germanique	11 juillet 1839
Le marquis de Chasseloup-Laubat, env. ex. et min. plén. près la Conf. german.	27 octobre 1841
Le baron de Billing, envoyé extr. et min. plénipot. près la Conféd. germanique	12 octobre 1847
Savoie, chargé d'affaires à Francfort	8 avril 1848
De Tallenay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Francfort	28 août 1848
Le comte de Montessuy, envoyé extr. et min. plénip. près la Conféd. germanique	7 novembre 1855
Le même, envoyé extraord. et ministre plénipot. près la ville libre de Francfort	15 décembre 1855
Le comte de Salignac-Fénelon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique et près la ville libre de Francfort	24 août 1858
Le comte de Reculot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique et près la ville libre de Francfort	5 octobre 1864

(*La légation a été supprimée en 1866 lors de l'annexion de Francfort à la Prusse.*)

DANEMARK.

MM.

Le comte de la Ferronays, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	25 août 1817
Le comte de Montalembert, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	21 octobre 1819
Le baron de Barante, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	19 juillet 1820
Le marquis de Saint-Simon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	11 octobre 1820
Le baron Mortier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	9 juin 1832
Le duc de Montebello, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	31 décembre 1832
Le baron de Talleyrand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 juillet 1834
Le comte Alexis de Saint-Priest, envoyé extraordin. et min. plénipotentiaire	18 juin 1838
Le baron de Billing, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire par int.	9 septembre 1843
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	21 janvier 1845
Le baron Burignot de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	8 décembre 1847

De Cramayel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	28 juin 1848
Dotézac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	7 juillet 1848
Le vicomte de Saint-Ferriol, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 juillet 1869
Le comte de Ligniville, chargé d'affaires	12 janvier 1876
Le comte Duchâtel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 octobre 1876
Victor Tiby, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	28 mars 1878
Le vicomte de Croÿ, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	15 juin 1879
Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	7 juillet 1885
Thomson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	26 juillet 1886

ÉQUATEUR.

MM.	
De Mendeville, chargé d'affaires	12 février 1840
Le même, consul général et chargé d'affaires	20 septembre 1848
De Montholon, consul général et chargé d'affaires	20 mai 1850
Villamus, consul général et chargé d'affaires	3 mai 1854
Fabre, consul général et chargé d'affaires	8 janvier 1861
Chevalier de Saint-Robert, consul général et chargé d'affaires	6 décembre 1864
De Dulçat, consul général et chargé d'affaires	17 octobre 1868
Du Roscoat, consul général et chargé d'affaires	30 novembre 1872
Boulard, consul général et chargé d'affaires	1er octobre 1873
Duchesne de Bellecourt, consul général et chargé d'affaires	13 mars 1877
Héritte, consul général et chargé d'affaires	12 avril 1881
Pierret, consul général et chargé d'affaires	4 mars 1882
De Vaux (Georges), consul général et chargé d'affaires	11 mai 1887

ESPAGNE.

MM.	
Le comte de La Garde, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 avril 1823
Le marquis de Talaru, ambassadeur	1er juin 1825
Le marquis de Moustier, ambassadeur	3 juillet 1827
Le vicomte de Saint-Priest, ambassadeur	26 août 1820
Le comte d'Harcourt (Eugène), ambassadeur	23 octobre 1832
Le comte de Rayneval, ambassadeur	24 février 1836
Le comte de La Tour-Maubourg (Septime), ambassadeur	15 septembre 1838
Le duc de Fezensac, ambassadeur	25 mars 1839
Le marquis de Rumigny, ambassadeur	7 juillet 1830
Le comte Mathieu de la Redorte, ambassadeur	16 juin 1841
De Salvandy, ambassadeur	9 septembre 1843
Le comte de Bresson, ambassadeur	6 novembre 1846
Piscatory, ambassadeur	10 décembre 1847
Le duc de Glücksbierg, ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires	1847
De Lesseps (Ferdinand), ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires	10 avril 1848
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	8 septembre 1848
Le prince Bonaparte (Napoléon-Joseph), ambassadeur	10 février 1849
De Bourgoing (Paul), ambassadeur	26 décembre 1849
Le comte Colonna Walewski, ambassadeur	20 février 1851
Le général Aupick, ambassadeur	18 juin 1851
Le marquis Turgot, ambassadeur	12 mars 1853
Barrot (Adolphe), ambassadeur	24 août 1858
Mercier, ambassadeur	5 octobre 1864
Le marquis de Bouillé, ambassadeur	28 avril 1871
Le comte de Chaudordy, ambassadeur	19 septembre 1874
Le vice-amiral Jaurès, ambassadeur	11 décembre 1878
Le vicomte de Bresson, ministre plénipotentiaire, chargé de l'ambassade	16 février 1882
Andrieux, ambassadeur	13 mars 1882
Le baron des Michels, ambassadeur	30 octobre 1882
De Laboulaye, ambassadeur	24 novembre 1885
Cambon, ambassadeur	28 octobre 1886

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

MM.	
Hyde de Neuville, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 janvier 1816
(*Pas de titulaires pendant les années 1821 et 1822.*)	
Le baron Durand de Mareuil, ministre plénipotentiaire	1er juin 1823
Roux de Rochelle, ministre plénipotentiaire	4 novembre 1829
Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	22 octobre 1830
De Pontois, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 août 1836
De Bâcourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	25 novembre 1839
Pageot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire par intérim	24 septembre 1842
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	8 décembre 1847
Soussin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	8 juin 1849
Sain de Boislecomte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	3 octobre 1848

De Sartiges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 20 février 1851
Mercier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 7 décembre 1859
Le marquis de Châteaurenard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. . 5 octobre 1864
Le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . 28 février 1865
Berthemy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 28 octobre 1866
Prévost-Paradol, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 18 juin 1870
Le vicomte Treilhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 26 juillet 1870
De Bellonet, chargé d'affaires par intérim. . . . . 27 mars 1871
Le marquis de Noailles, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 12 mai 1872
Bartholdi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 4 décembre 1873
Outrey (Maxime), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . 25 décembre 1876
Roustan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 13 février 1882

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

MM.
Le marquis d'Osmond, ambassadeur. . . . . 29 novembre 1815
Le marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur. . . . . 26 janvier 1819
Le duc Decazes, ambassadeur . . . . 20 février 1820
Le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur . . . . 9 janvier 1822
Le prince de Polignac, ambassadeur . . . . 1er juin 1823
Le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur . . . . 4 septembre 1829
Le prince de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotent. 13 septembre 1830
Le baron de Mareuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 21 mai 1832
(*Pendant l'absence du prince de Talleyrand, de juin à octobre.*)
Le comte Horace Sébastiani, ambassadeur . . . . 7 janvier 1830
Guizot, ambassadeur extraordinaire . . . . 9 février 1841
Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur extraordinaire. . . . . 9 septembre 1847
Le duc de Broglie, ambassadeur extraordinaire . . . . 11 mai 1848
De Tallenay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 14 avril 1848
Gustave de Beaumont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 7 août 1849
Le vice-amiral Cécille, ambassadeur . . . . 2 janvier 1849
Drouyn de Lhuys, ambassadeur extraordinaire en mission temporaire . . . . . . 5 juillet 1849
Le même, ambassadeur extraordinaire en mission temporaire. . . . . 2 février 1850
Le même, ambassadeur extraordinaire en mission temporaire. . . . . 29 juin 1850
Le général Aupick, ambassadeur. . . . . 20 février 1851
Colonna Walewski, ambassadeur. . . . . 18 juin 1851
De Persigny, ambassadeur. . . . . 7 mai 1855
Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, ambassadeur . . . . 23 mars 1858
De Persigny, ambassadeur . . . . 9 mai 1859
Le général comte de Flahault de la Billarderie, ambassadeur . . . . 26 novembre 1860
Le baron Gros, ambassadeur. . . . . 14 novembre 1862
Le prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur . . . . 13 octobre 1863
Le marquis de La Valette, ambassadeur . . . . 21 juillet 1869
Le duc de Broglie, ambassadeur . . . . 19 février 1871
Gavard, chargé d'affaires par intérim. . . . . 31 mars 1871
Le comte Bd d'Harcourt, ambassadeur . . . . 1er mai 1872
Le duc Decazes, ambassadeur . . . . 20 septembre 1873
De la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, ambassadeur . . . . 4 décembre 1873
Comte de Jarnac, ambassadeur . . . . 28 août 1874
Gavard, ministre plénipotentiaire par intérim. . . . . 24 avril 1875
Le marquis d'Harcourt, ambassadeur . . . . 8 mai 1875
Le comte de Montebello (G.), ministre plénipotentiaire par intérim . . . . . . 31 décembre 1878
Le vice-amiral Pothuau, ambassadeur. . . . . 18 février 1879
Léon Say, ambassadeur . . . . 30 avril 1880
Challemel-Lacour, ambassadeur . . . . 11 juin 1880
Tissot, ambassadeur . . . . 21 février 1882
Waddington, ambassadeur. . . . . 18 juillet 1883

GRÈCE.

MM.
Rouen (Achille), résident et consul général . . . . 31 décembre 1828
Le même, ministre résident. . . . . 15 mars 1833
De Lagrené, ministre résident . . . . 11 septembre 1835
Le même, ministre plénipotentiaire . . . . 18 février 1840
Piscatory, ministre plénipotentiaire. . . . . 17 avril 1843
Guillemot, chargé d'affaires. . . . . 9 mai 1848
Thouvenel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 26 janvier 1849
Lobstein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 18 novembre 1850
Forth-Rouen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 2 avril 1851
Mercier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 29 novembre 1854
De Montherot, ministre plénipotentiaire . . . . 16 août 1857
Le vicomte de Serres, ministre plénipotentiaire. . . . . 25 juin 1856

Bourée, ministre plénipotentiaire. . . . . 7 décembre 1859
De Gobineau, ministre plénipotentiaire. . . . . 5 octobre 1864
Le baron Baude, ministre plénipotentiaire . . . . 24 juin 1868
Le marquis de Cazeaux, chargé d'affaires par intérim . . . . 15 mars 1872
Jules Ferry, ministre plénipotentiaire . . . . 12 mai 1872
Le vicomte R. de Borelli, chargé d'affaires par intérim. . . . . 29 août 1872
Le marquis de Gabriac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 9 octobre 1873
Tissot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 20 octobre 1876
Ternaux-Compans, chargé d'affaires par intérim. . . . . 24 juin 1880
Le baron des Michels, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 5 août 1880
Le comte de Moüy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 20 octobre 1880
Le comte de Montholon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 26 juillet 1886

HAITI.

Le comte de Lémont, ministre plénipotentiaire. . . . . 7 octobre 1874
Domet de Vorges, ministre plénipotentiaire . . . . 15 octobre 1875
Le comte de Rochechouart, ministre plénipotentiaire . . . . 16 novembre 1877
Milon de la Verteville, ministre plénipotentiaire . . . . 17 juin 1879
De Vienne, chargé d'affaires . . . . 21 février 1880
Le même, ministre plénipotentiaire. . . . . 27 août 1881
Burdel, consul général chargé de la légation. . . . . 2 mars 1882
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 25 octobre 1884
Fourier de Bacourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 8 décembre 1885
Le comte de Sesmaisons, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 29 septembre 1887

HANOVRE ET BRUNSWICK.

MM.

Le marquis de La Tour-Maubourg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre. . . . . 2 octobre 1819
Le marquis de La Moussaye, ministre plénipotentiaire à Hanovre . . . . 31 mars 1815
Le comte Hector d'Agoult, envoyé extraord. et ministre plénipot. à Hanovre. . 15 novembre 1818
Le marquis de Moustier, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. à Hanovre. 19 juillet 1820
Le comte Roger de Caux, ministre plénipotentiaire à Hanovre. . . . . 1er juin 1823
Charles Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre. 15 mai 1831
Martin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre . . . . . 9 juin 1832
Casimir Périer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre. 16 décembre 1842
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. près le duc de Brunswick. 4 février 1842
Le comte de Béarn, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre, et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick. . . . . 5 août 1846
De Montessuy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre . . 10 février 1849
Anselme Pétetin, ministre plénipotentiaire à Hanovre. . . . . 15 juin 1848
Le marquis de Ferrière Le Vayer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre, et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick. 17 avril 1850
De Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre . . . 17 octobre 1851
Le baron de Méneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick. . . . . 4 février 1852
Le comte de Reculot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick. . . . . 14 février 1852
Le comte de Damrémont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre, et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick . . . . 16 août 1857
Le baron de Malaret, ministre plénipot. à Hanovre et près le duc de Brunswick. 7 décembre 1859
Le marquis de Ferrière Le Vayer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre, et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick . . . 20 octobre 1862
Le comte de Reiset, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hanovre, et ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick. . . . . 13 octobre 1863

(*La légation de Hanovre a été supprimée, en 1866, lors de l'annexion du Hanovre à la Prusse.*)

Cintrat, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. près le duc de Brunswick. 25 août 1867
Rothan, ministre plénipotentiaire près le duc de Brunswick . . . . 27 juillet 1868

(*La légation de Brunswick a été supprimée, par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne, en 1871.*)

HESSE-DARMSTADT ET NASSAU.

MM.

Bogue de Faye, ministre résident à Darmstadt. . . . . 10 janvier 1815
Le comte de Salignac-Fénélon, chargé d'affaires à Darmstadt. . . . . 26 décembre 1815
Le même, ministre plénipotentiaire à Darmstadt. . . . . 1er janvier 1822
Le même, ministre plénipotentiaire près le duc de Nassau. . . . . 2 février 1826
Le même, ministre plénipotentiaire à Darmstadt . . . . 13 mai 1831
Edmond de Bussière chargé d'affaires à Darmstadt . . . . 31 décembre 1832

De Lagrené, chargé d'affaires à Darmstadt. 14 juillet 1834
Le comte Hippolyte de La Rochefoucauld, chargé d'affaires à Darmstadt . . . . 11 septembre 1835
Le même, ministre résident à Darmstadt. . . . . 20 mai 1838
Le même, ministre plénipotentiaire à Darmstadt. . . . . 14 août 1841
Le comte de Sercey, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Hesse-Darmstadt et le duc de Nassau . . . . 30 décembre 1843
Le comte de Marescalchi, envoyé extraord. et ministre plénipot. à Darmstadt. . 14 juillet 1852
Le comte de Damrémont, envoyé extraord. et ministre plénipot. à Darmstadt. . 11 novembre 1852
Le comte de Montessuy, ministre plénipotentiaire près le duc de Nassau . . . . 7 novembre 1855
Le comte de Damrémont, ministre plénipotentiaire près le duc de Nassau. . . . 22 décembre 1855
Le comte de Comminges-Guitaud, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Hesse-Darmstadt et le duc de Nassau . . . . 16 août 1857
Le comte de Reiset, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Hesse et le duc de Nassau. . . . . 7 décembre 1859
Le comte d'Astorg, ministre plénipotent. près le grand-duc de Hesse-Darmstadt et le duc de Nassau . . . . 13 octobre 1863

(La légation a été supprimée, savoir : près le duc de Nassau, lors de l'annexion du duché de Nassau à la Prusse, en 1866, et près le grand-duc de Hesse-Darmstadt, par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne en 1871.)

HESSE ÉLECTORALE.

MM.
Sabatier de Cabre, ministre plénipotentiaire . . . . 1er décembre 1821
Le comte de Beaurepaire, ministre plénipotentiaire. . . . . 20 juillet 1830
Le chevalier de Cabre, ministre plénipotentiaire . . . . 6 juillet 1831
Le comte de Béarn, ministre résident. . . . . 25 novembre 1839
Le même, ministre plénipotentiaire . . . . 14 août 1841
Le marquis de La Valette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . 26 juillet 1846
Le duc de Bassano, chargé par intérim de gérer la légation. . . . . 8 décembre 1847
Humann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 8 juin 1848
D'Assailly, chargé d'affaires . . . . 23 octobre 1848
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 11 août 1859
De Gramont de Guiche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 13 décembre 1851
Le vicomte Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 3 mars 1852
De Montherot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 4 décembre 1851
Baudin, ministre plénipotentiaire. . . . . 16 août 1857
Sampayo, ministre plénipotentiaire. 7 décembre 1859
Le marquis de Châteaurenard, ministre plénipotentiaire. . . . . 16 août 1862
Le comte de Bondy, ministre plénipotentiaire. . . . . 5 octobre 1864

(La mission a été supprimée, lors de l'annexion de la Hesse-Électorale à la Prusse, en 1866.)

ITALIE (Royaume d').

MM.
Benedetti, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 10 août 1861
Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 17 octobre 1862
Le baron de Malaret, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 13 octobre 1863
Sénard, ancien ministre de l'intérieur (en mission extraordinaire) . . . . 19 septembre 1870
Le comte de Choiseul, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 30 mars 1871
Fournier, ministre plénipotentiaire. 26 février 1872
Le marquis de Sayve, chargé d'affaires par intérim . . . . 1er janvier 1872
Le comte de Faverney, chargé d'affaires . . . . 12 juillet 1873
Victor Tiby, chargé d'affaires par intérim. . . . . 5 janvier 1874
Le marquis de Noailles, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 4 décembre 1873
Le même, ambassadeur . . . . 19 juillet 1876
Le marquis de Reverseaux, chargé d'affaires . . . . 21 février 1882
Decrais, ambassadeur . . . . 11 novembre 1882
Le comte de Moüy, ambassadeur . . . . 17 juillet 1886
Mariani, ambassadeur. . . . . 6 novembre 1888
Billot, ambassadeur. . . . . 8 mars 1890

JAPON.

MM.
Duchesne de Bellecourt, chargé d'affaires. . . . . 14 février 1860
Le même, avec le titre de ministre plénipotentiaire. . . . . 14 juin 1861
Roches, ministre plénipotentiaire. . . . . 7 octobre 1863
Maxime Outrey, ministre plénipotentiaire. . . . . 18 février 1868
Berthemy, ministre plénipotentiaire.. . . . . 24 mars 1873
De Geofroy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 30 avril 1876
Guillaume de Roquette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 20 avril 1880
Tricou, envoyé extraordinaire et minsitre plénipotentiaire . . . . 2 mars 1882
Sienkiewicz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 20 juillet 1883

LUCQUES.

MM.

Le comte de Dillon (Édouard), envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	30 mars 1818
Le vicomte de Marcellus, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	26 février 1826
Bellocq, ministre résident	7 octobre 1833
Le même, ministre plénipotentiaire	4 août 1841
Le comte de la Rochefoucauld (Hippolyte), ministre plénipotentiaire	6 avril 1845

(*Cette légation a été supprimée par suite de l'annexion du duché de Lucques au grand-duché de Toscane, en 1847.*)

MAROC.

MM.

Le marquis de Châteaugirond, consul général et chargé d'affaires	4 mars 1839
De Chasteau, consul général et chargé d'affaires	17 février 1846
Devoize, consul général et chargé d'affaires	7 avril 1852
Le vicomte de Castillon, consul général et chargé d'affaires	16 juin 1855
Béclard, ministre résident	10 octobre 1862
Le baron Aymé d'Aquin, ministre plénipotentiaire	16 mars 1864
Tissot, ministre plénipotentiaire	22 avril 1871
Le Sourd, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 octobre 1876
De Vernouillet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 février 1877
Ordega, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	6 décembre 1881
Féraud, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 décembre 1884
Patenôtre (Jules), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	1er décembre 1888

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN, MECKLEMBOURG-STRÉLITZ, OLDENBOURG, VILLES LIBRES ET HANSÉATIQUES DE HAMBOURG, BRÊME ET LUBECK.

MM.

De Marandet, ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin, Strélitz, Oldenbourg et de Holstein, et près les villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck	28 mai 1816
Roux de Rochelle, ministre résident à Hambourg	28 septembre 1825
Roth, ministre plénipotentiaire à Hambourg	4 novembre 1829
Bellocq, ministre résident près les villes hanséatiques	31 décembre 1832
Le baron de Talleyrand, ministre résident près les villes hanséatiques	7 octobre 1833
Edmond de Bussières, ministre résident à Hambourg	14 juillet 1834
Le baron de Varennes, ministre résident près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz et d'Oldenbourg, et près les villes libres et hanséatiques	30 novembre 1834
De Tallenay (Auguste), ministre résident près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz et Oldenbourg, et les villes libres et hanséatiques	30 octobre 1838
Le même, ministre plénipotentiaire résident près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz et Oldenbourg, et les villes libres et hanséatiques	14 août 1841
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz et Oldenbourg, et les villes libres et hanséatiques	13 novembre 1845
Bernard des Essarts, chargé d'affaires près les gouvernements de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz, Oldenbourg, et les villes libres et hanséatiques	1er et 3 mai 1848
Klein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Hambourg	26 janvier 1849
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz et d'Oldenbourg	2 mars 1849
De Lagau, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin, Strélitz et les villes libres et hanséatiques	31 mai 1849
De Salignac-Fénélon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz, Oldenbourg et les villes libres et hanséatiques	13 novembre 1849
Cintrat, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz, Oldenbourg et les villes libres et hanséatiques	20 février 1851
Rothan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les grands-ducs de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz, Oldenbourg et les villes libres et hanséatiques	27 juillet 1868

(*Cette légation a été supprimée par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne en 1871.*)

MEXIQUE.

MM.

Martin, ministre plénipotentiaire	13 mai 1831
Deffaudis, ministre plénipotentiaire	29 février 1832
Alley de Ciprey, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	11 juillet 1839
De la Rosière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	29 octobre 1846
Le Vasseur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	28 juin 1848

Le vicomte de Gabriac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 17 juin 1854
Dubois de Saligny, chargé d'une mission extraordinaire et de gérer la légation. . 15 mars 1860
Le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . 12 août 1863
Dano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 28 février 1865

(Il n'y a pas eu d'agent politique à Mexico de 1868 à 1880. M. Burdel, consul de France, a été chargé de la garde des archives de la légation à partir du 18 mars 1869.)

Le baron Boissy d'Anglas, député, envoyé ext. et ministre plén. en miss. temp. 5 octobre 1880
Le vicomte de Richemont de Richardson, ministre plénipotentiaire par intérim. 16 octobre 1881
De Coutouly (Gustave), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 15 octobre 1881
Partiot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 8 décembre 1885
Le comte de Saint-Foix, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 4 mai 1889

MONTENEGRO.

MM.

De Saint-Quentin, chargé d'affaires. . . . . 15 décembre 1879
Le baron de Montgascon, chargé d'affaires . . . . 17 juillet 1880

(Le poste est resté sans titulaire du 7 décembre 1882 au 4 novembre 1883.)

Schefer, ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires . . . . 4 novembre 1883
Patrimonio, ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires . . . . 3 février 1886
Gérard, ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires . . . . 8 janvier 1889

PARAGUAY.

(Résidence : Buénos-Ayres.)

MM.

Ducros-Aubert, ministre plénipotentiaire . . . . 16 septembre 1876
Le comte Amelot de Chaillou, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 18 décembre 1878
De Vienne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 2 mars 1882
Rouvier, chargé d'affaires . . . . 26 août 1882
Imbert, chargé d'affaires . . . . 26 mai 1883
Rouvier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 4 novembre 1883

PARME, MODÈNE, PLAISANCE ET GUASTALLA.

MM.

De la Maisonfort, ministre plén. près la duchesse de Parme et le duc de Modène. 4 octobre 1821
Le comte Alexis de Saint-Priest, chargé d'affaires à Parme. . . . . 14 mai 1831
Le baron de Barante, ministre plénipotentiaire près l'archiduchesse de Parme, Plaisance et Guastalla . . . . 28 juin 1833
Le marquis de Rumigny, ministre plénipotent. près l'archiduchesse de Parme . 25 octobre 1835
Le marquis de Dalmatie, ministre plénipotentiaire près l'archiduchesse de Parme, Plaisance et Guastalla . . . . 7 juillet 1839
De Bâcourt, ministre plénipotentiaire près la duchesse de Parme. . . . . 8 décembre 1847
De Montessuy, ministre plénipotent, près le grand-duc de Parme et Plaisance. . 16 septembre 1850
Le prince de la Tour d'Auvergne, ministre plénipotentiaire près la régente des États de Parme et Plaisance . . . . 7 novembre 1855
Le marquis de Ferrière Le Vayer, ministre plénipotentiaire près la régente des États de Parme et Plaisance . . . . 16 août 1857

(La légation a été supprimée en 1860, lors de la formation du royaume d'Italie.)

PAYS-BAS.

MM.

Le baron Durant de Mareuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire 19 juillet 1820
Hector d'Agoult, ministre plénipotentiaire . . . . 1er juin 1823
Le marquis de la Moussaye, ministre plénipotentiaire . . . . 26 août 1827
Bertin de Vaux, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . . 23 septembre 1830
Le baron Durant de Mareuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiare. 12 décembre 1830
Le marquis de Dalmatie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 21 mai 1832
Le baron Mortier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . 11 septembre 1835
Le baron de Boislecomte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. . . . . 30 octobre 1838
Le baron de Bussierre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 29 octobre 1846
Le baron de Langsdorff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 5 février 1848
Dubois de Saligny, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 26 janvier 1849
Le général Achard, chargé d'une mission spéciale en qualité d'envoyé extraord. 18 avril 1849
Le baron d'André, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . 20 février 1851
Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 7 décembre 1859
Baudin (Ch.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 17 octobre 1862
Le comte de Bourgoing, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 17 juin 1871
Le marquis de Gabriac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 14 mai 1872
Target, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 12 juillet 1873
Bartholdi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 5 décembre 1877
Tiby, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 5 juin 1879
Le comte Lefebvre de Béhaine, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. 5 août 1880
Louis Legrand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . . 30 octobre 1882

PÉROU.

MM.

De Montholon, consul général et chargé d'affaires	30 juillet 1853
Le comte de Ratti-Menton, consul général et chargé d'affaires	10 décembre 1853
Lœve-Veimars, consul général et chargé d'affaires	3 septembre 1854
Huet (Albert), consul général et chargé d'affaires	6 décembre 1854
De Lesseps (Edmond), consul général et chargé d'affaires	20 juillet 1859
Chevrey-Rameau (Paul), chargé d'affaires par intérim	11 août 1868
Le baron Gauldrée-Boilleau, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	19 octobre 1868
De Saint-Quentin, chargé d'affaires par intérim	26 août 1872
De Bellonet, ministre plénipotentiaire	28 octobre 1872
De Vernouillet, ministre plénipotentiaire	2 juin 1875
Domet de Vorges, ministre plénipotentiaire	9 décembre 1877
De Tallenay, consul général, chargé de la légation	28 février 1882
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	30 octobre 1882
De Pina de Saint-Didier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	31 décembre 1884

PERSE.

MM.

Le comte de Sercey, envoyé extraord. et min. plénip., chargé d'une miss. spéc.	8 septembre 1839
Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire	16 novembre 1847
Benedetti, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	3 mai 1855
Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	9 mai 1855
Le baron Pichon, ministre plénipotentiaire	16 août 1857
De Gobineau, chargé de gérer la légation française à Téhéran, avec le titre de ministre plénipotentiaire	28 août 1861
Le même, ministre plénipotentiaire	16 janvier 1862
Le comte de Massignac, ministre plénipotentiaire	5 octobre 1864
De Bonnières de Wierre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	23 mars 1867
Belle (Gaston), chargé d'affaires	17 juillet 1871
Mellinot, ministre plénipotentiaire	28 octobre 1872
Tricou, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	24 septembre 1879
De Balloy, ministre plénipotentiaire par intérim	3 octobre 1881
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	2 mars 1882

PORTUGAL.

MM.

De Lesseps, chargé d'affaires	14 décembre 1816
Le baron Hyde de Neuville, ambassadeur	8 juillet 1823
Le duc de Rauzan, ministre plénipotentiaire	3 juillet 1825
Le baron Mortier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	10 octobre 1833
Le comte de Saint-Priest, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	11 septembre 1835
Le baron de Bois-le-Comte, ambassadeur extraord. et ministre plénipotentiaire	10 décembre 1836
Le baron de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	30 octobre 1838
Le duc de Glucksbierg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	8 décembre 1847
De Nivière, chargé d'affaires	12 mars 1848
Mallefille, chargé d'affaires	8 juin 1848
Adolphe Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	27 mai 1849
Forth-Rouen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 février 1851
De Marescalchi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	2 avril 1851
Le marquis de Lisle de Siry, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	30 juin 1852
Le comte de Comminges-Guitaud, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire	7 décembre 1859
Le comte de Reculot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	22 juin 1860
Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	5 octobre 1863
Le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	28 octobre 1864
Le comte Armand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	12 avril 1876
De Laboulaye, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	19 janvier 1874
Billot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	24 novembre 1885
Bihourd, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	5 avril 1890

PRUSSE.

MM.

Le marquis de Bonnay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	2 mars 1816
Le vicomte de Chateaubriand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	25 novembre 1820
De Rayneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 décembre 1821
Le vicomte de Saint-Priest, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	3 juillet 1825
Le comte d'Agoult, ministre plénipotentiaire	26 août 1827
Le comte de Rumigny, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	22 octobre 1830
Le vice-amiral comte Verhuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	3 mars 1831
Le comte de Flahault, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	7 mai 1831
Le baron de Mareuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	8 octobre 1832

Charles Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	23 décembre 1832
Le marquis de Dalmatie, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	6 novembre 1843
Le général Changarnier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	10 avril 1848
Emmanuel Arago, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	10 mai 1848
De Lurde, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	26 janvier 1849
Le général Ducos de La Hitte, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire	13 novembre 1849
De Persigny, envoyé extraord. et ministre plénipotent. en mission extraord.	13 décembre 1849
Le même, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire en mission temporaire.	4 mai 1850
Armand Lefebvre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	18 novembre 1850
Burignot de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	25 février 1852
Le marquis de Moustier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	5 mars 1853
Le prince de la Tour d'Auvergne, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire.	7 décembre 1859
Le baron de Talleyrand-Périgord, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire.	17 octobre 1862
Le même, ambassadeur	6 décembre 1862
Benedetti, ambassadeur	5 octobre 1864

(Voir **Allemagne**.)

ROUMANIE.

MM.

Ducros-Aubert, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	20 février 1880
Le baron de Ring, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	27 décembre 1881
Ordéga, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	4 décembre 1884
De Coutouly, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	12 octobre 1885

RUSSIE.

MM.

Le comte de la Ferronnays, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	1er juillet 1819
Le même, ambassadeur	7 mai 1821
Le duc de Mortemart, ambassadeur	21 mars 1828
Le maréchal Mortier, duc de Trévise, ambassadeur	5 novembre 1830
Le duc de Mortemart, ambassadeur extraordinaire	6 janvier 1831
(Le duc de Trévise reste ambassadeur à Saint-Pétersbourg.)	
Le baron de Bourgoing, chargé de gérer l'ambassade comme ministre plénipot.	14 juin 1831
Le duc de Mortemart, ambassadeur	21 octobre 1831
Le maréchal Maison, ambassadeur	23 décembre 1832
Le baron de Barante, ambassadeur	11 septembre 1835
Le général de Lamoricière, envoyé extraord. et min. plénip., en mission tempor.	13 juillet 1849
Le général de Castelbajac, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	13 décembre 1849
Le comte de Morny, ambassadeur extraordinaire	8 mai 1856
Le comte de Rayneval, ambassadeur	16 août 1857
Le duc de Montebello, ambassadeur	15 février 1858
Le baron de Talleyrand-Périgord, ambassadeur	5 octobre 1864
Le général Fleury, ambassadeur	25 septembre 1869
Baudin, chargé de gérer l'ambassade comme ministre plénipotentiaire	22 février 1871
Le général Le Flô, ambassadeur	10 juin 1871
Le général Chanzy, ambassadeur	18 février 1876
Le Cte de Chaudordy, ambassadeur	27 décembre 1881
L'amiral Jaurès, ambassadeur	16 février 1882
Le général Appert, ambassadeur	10 novembre 1883
De Laboulaye, ambassadeur	28 octobre 1889

SAINT-SIÈGE.

MM.

Le comte de Blacas d'Aulps, ambassadeur	22 avril 1816
Le duc de Laval, ambassadeur	21 juillet 1822
Le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur	30 mai 1828
Le comte de la Ferronnays, ambassadeur	7 octobre 1829
Le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur	3 mars 1831
Le marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur	23 décembre 1832
Le comte Septime de La Tour-Maubourg, ambassadeur	25 mars 1838
Rossi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chargé de la gestion de l'ambassade	14 février 1845
Le même, ambassadeur	14 mai 1846
Le duc d'Harcourt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	10 mars 1848
De Corcelle, envoyé extraord. et ministre plénipotent., en mission temporaire.	1er août 1849
Alphonse de Rayneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	22 août 1849
Le général Baraguey d'Hilliers, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, en mission temporaire	6 novembre 1849
Alphonse de Rayneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	17 avril 1850
Le même, ambassadeur	26 mars 1851
Le duc de Gramont, ambassadeur	16 août 1857

Le marquis de La Valette, ambassadeur. . . . . 28 août 1861
Le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur. . . . . 17 octobre 1862
Le comte de Sartiges, ambassadeur . . . . 13 octobre 1863
Le marquis de Banneville, ambassadeur. . . . . 18 août 1868
Le comte Bernard d'Harcourt, ambassadeur . . . . 30 mars 1871
Le comte de Bourgoing, ambassadeur. 1er mai 1872
De Corcelle, ambassadeur . . . . 10 janvier 1872
Le baron Baude, ambassadeur. . . . . 20 octobre 1876
Le marquis de Gabriac, ambassadeur. 20 mars 1878
Desprez, ambassadeur . . . . 23 janvier 1880
Le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur. . . . . 30 octobre 1882

SARDAIGNE (Royaume de).

MM.
Le duc de Dalberg, ambassadeur . . . . 26 décembre 1815
Le marquis de La Tour du Pin, ambassadeur . . . . 19 juillet 1820
Le baron de Barante, ambassadeur. . . . . 28 octobre 1830
Le comte de Rumigny, ambassadeur . . . . 11 septembre 1835
Le marquis de Dalmatie, ambassadeur . . . . 7 juillet 1839
Le comte de Salvandy, ambassadeur extraordinaire . . . . 6 novembre 1843
Le comte Mortier, ambassadeur . . . . 2 février 1844
De Bâcourt, ambassadeur . . . . 8 décembre 1847
Sain de Bois-le-Comte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 24 mai 1848
Lucien Murat, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 3 octobre 1849
Ferdinand Barrot, envoyé extraord. et ministre plénipot., en mission temporaire. 15 mars 1850
His de Butenval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . . 18 novembre 1850
De Gramont duc de Guiche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 3 janvier 1853
Le Prince de La Tour d'Auvergne, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. 16 août 1857
Le baron de Talleyrand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 7 décembre 1859

(Voir **Italie**.)

SAXE (Royaume de).

MM.
Fouché, duc d'Otrante, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 20 septembre 1815
Le comte Édouard Dillon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. 1er mai 1816
Le marquis de La Tour-Maubourg, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. 31 mars 1818
Le comte de Rumigny, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 19 juillet 1820
Le comte Georges de Caraman, ministre plénipotentiaire. . . . . 1er septembre 1827
Le comte Reinhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 14 octobre 1830
Le baron de Bourgoing, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . 9 juin 1832
Le baron de Bussière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 30 novembre 1834
Le marquis d'Eyragues, chargé d'affaires . . . . 11 avril 1845
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 29 octobre 1846
Reinhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . . 13 juin 1848
Le baron d'André, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . 31 mai 1849
De Salignac-Fénélon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . . 20 février 1851
De Ferrières Le Vayer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 17 octobre 1854
Mercier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 30 avril 1851
Forth-Rouen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 29 novembre 1852
Le marquis de Châteaurenard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. 17 décembre 1868

(La légation a été supprimée, par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne, en 1871.)

SAXE-WEIMAR (Grand-Duché de) ET DUCHÉS DE SAXE.

MM.
Le comte Alfred de Vaudreuil, chargé d'affaires à Weimar. . . . . 14 mai 1831
Le baron de Bourgoing, ministre plénipotentiaire à Weimar. . . . . 20 janvier 1833
Le baron de Bussierre, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Saxe-Weimar et les ducs de Saxe. . . . . 30 novembre 1834
Le comte Polydore de La Rochefoucauld, chargé d'affaires à Weimar. . . . . . 18 août 1837
Le même, ministre résident à Weimar. 20 mai 1838
Le même, ministre plénipotentiaire à Weimar . . . . 14 août 1841
Le baron de Talleyrand, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. à Weimar. 17 février 1852
Le comte de Marescalchi, envoyé extraordinaire et ministre plénipot. à Weimar. 21 février 1854
Le marquis de Ferrière Le Vayer, envoyé extr. et ministre plénipot. à Weimar. 3 mars 1854
Le même, ministre plénipotentiaire près les ducs de Saxe. . . . . 1er avril 1854
Le prince de La Tour d'Auvergne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Saxe-Weimar et ministre plénipotentiaire près les ducs de Saxe. . . . . 4 décembre 1854
Le vicomte des Méloizes-Fresnoy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Saxe-Weimar et ministre plénipotentiaire près les ducs de Saxe. . . . . 7 novembre 1855

Le baron de Belcastel, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Saxe-Weimar et les ducs de Saxe . . . . 5 janvier 1862
Le comte de Rayneval, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Saxe-Weimar et les ducs de Saxe . . . . 4 mars 1867

(*Cette légation a été supprimée, par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne, en 1871.*)

SERBIE.

MM.

Le baron des Michels, ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de ministre résident à Belgrade . . . . 18 décembre 1878
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 7 juin 1880
Le comte de Canclaux, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 5 août 1880
Le vicomte de Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 16 février 1882
Le marquis de Reverseaux, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . 6 mars 1884
Millet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 12 octobre 1885
Patrimonio, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 4 décembre 1884

SIAM.

M. le comte de Kergaradec, consul général et chargé d'affaires . . . . 5 août 1887

SICILES (Royaume des Deux-).

MM.

Le comte de Narbonne-Pelet, ambassadeur . . . . 1er septembre 1815
Le comte de Serres, ambassadeur . . . . 9 janvier 1822
Le duc de Blacas, ambassadeur . . . . 4 août 1824
Le comte Florimond de La Tour-Maubourg, ambassadeur . . . . 25 octobre 1830
Le baron Durand de Mareuil, ambassadeur . . . . 23 décembre 1832
Le lieutenant-général comte Sébastiani, ambassadeur . . . . 1er avril 1834
Le duc de Montebello, ambassadeur . . . . 15 septembre 1838
Le comte de Bresson, ambassadeur extraordinaire . . . . 5 août 1847
Le baron de Bussière, ambassadeur . . . . 1er février 1848
Alphonse de Rayneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . 29 juin 1848
Walewski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 17 avril 1850
Adolphe Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 20 février 1851
De Maupas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 22 juin 1853
De La Cour, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 15 février 1854
Le baron Brenier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 7 novembre 1855

(*La légation a été supprimée, en 1860, lors de la formation du royaume d'Italie.*)

SUÈDE ET NORVÈGE.

MM.

Le marquis de Rumigny, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 27 mai 1818
Le comte d'Agoult (Hector), envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. . . 19 juillet 1820
De Gabriac, ministre . . . . 30 novembre 1820
Le comte de Montalembert, ministre plénipotentiaire . . . . 23 août 1821
Le marquis de Dalmatie, ministre plénipotentiaire . . . . 11 janvier 1830
Le marquis de Saint-Simon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . 9 juin 1831
Le duc de Montebello, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 14 juillet 1832
Le comte de Mornay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 11 septembre 1835
Lobstein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 28 juin 1845
De Sartiges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 18 novembre 1848
Marescalchi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 20 février 1850
Lobstein (Victor), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . . . 2 avril 1851
Mercier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 16 août 1851
Le comte de Damrémont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 7 décembre 1857
Baudin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 15 mai 1861
Fournier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 17 octobre 1862
Le vicomte de Borelli, chargé d'affaires . . . . 19 juillet 1870
Le comte de Canclaux, chargé d'affaires . . . . 12 octobre 1870
Durieux de Verninac, chargé d'affaires par intérim . . . . 29 février 1872
Le comte de Gobineau, ministre plénipotentiaire . . . . 14 mai 1872
Le marquis de Tamisier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . 16 février 1877
Patenôtre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 16 octobre 1880
Le comte Le Peletier d'Aunay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. 4 novembre 1883
Barrère, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 17 novembre 1885
Millet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . . . . 27 novembre 1888

SUISSE.

MM.

Le marquis de Moustier, ministre plénipotentiaire . . . . 1er juin 1823
Le même, ambassadeur . . . . 4 août 1824

De Rayneval, ambassadeur	3 juillet 1825
Le marquis de Gabriac, ambassadeur	9 octobre 1829
Le comte de Rumigny, ambassadeur	3 mars 1831
Le duc de Montebello, ambassadeur	11 septembre 1835
Le baron Mortier, ambassadeur	30 octobre 1838
Le comte de Pontois, ambassadeur	2 février 1844
Le comte de Boislecomte, ambassadeur	29 octobre 1846
Le général Thiard, ambassadeur	4 mars 1848
De Reinhardt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	31 mai 1846
De Salignac-Fénélon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	17 octobre 1851
Le marquis Turgot, ambassadeur	24 août 1858
Le marquis de Banneville, ambassadeur	28 octobre 1866
Le comte de Comminges-Guitaud, envoyé extraordinaire et ministre plénipot.	18 août 1868
Le marquis de Châteaurenard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	8 novembre 1870
Lanfrey, ministre plénipotentiaire	5 octobre 1871
Le comte de Chaudordy, député, ambassadeur	4 décembre 1873
Le comte d'Harcourt (Bernard), ambassadeur	24 septembre 1874
Le comte Amelot de Chaillou, chargé d'affaires par intérim	17 janvier 1876
Challemel-Lacour, ambassadeur	14 janvier 1879
Arago (Emmanuel), ambassadeur	11 juin 1880

TOSCANE (Grand-duché de).

MM.

Le chevalier de Vernègues, ministre résident	8 janvier 1816
Le comte de Dillon (Édouard), envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	30 mars 1818
Le marquis de la Maisonfort, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	19 juillet 1820
Le baron de Vitrolles, ministre plénipotentiaire	9 décembre 1827
Le baron de Talleyrand, ministre résident	2 janvier 18[illegible]3
Bellocq, ministre résident	7 octobre 1833
Le même, ministre plénipotentiaire	4 août 1841
Le comte de la Rochefoucauld (Hippolyte), envoyé extraord. et min. plénipot.	6 avril 1845
De Boissy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	14 avril 1848
De Rayneval (Alphonse), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	13 juin 1848
Champy (Benoît), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	29 juin 1849
Walewski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	26 janvier 1848
De Montessuy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	17 avril 1850
Le prince de la Tour d'Auvergne, ministre plénipotentiaire	7 novembre 1855
Le marquis de Ferrière Le Vayer, envoyé extraordinaire et ministre plénipot.	16 août 1857

(*La légation a été supprimée en 1860, lors de la formation du royaume d'Italie.*)

TUNISIE.

MM.

De Voize, chargé d'affaires et consul général	30 mai 1814
Guys, chargé d'affaires et consul général	5 décembre 1821
De Lesseps (Mathieu), chargé d'affaires et consul général	26 août 1827
De Schwebel, chargé d'affaires et consul général	6 mai 1836
De Lagau, chargé d'affaires et consul général	1er août 1839
Marcescheau, chargé d'affaires et consul général	14 avril 1848
De Theis, chargé d'affaires et consul général	15 juin 1849
Beclard, chargé d'affaires et consul général	20 août 1852
Roches (Léon), chargé d'affaires et consul général	1er juillet 1855
Duchesne de Bellecourt, chargé d'affaires et consul général	7 octobre 1863
Le vicomte de Botmiliau, chargé d'affaires et consul général	24 mai 1867
Le vicomte de Vallat, chargé d'affaires, chargé du consulat général	20 août 1873
Roustan, chargé d'affaires et consul général	17 décembre 1874
Le même, ministre résident	13 mai 1881
Cambon, ministre plénipotentiaire, résident	18 février 1882
Le même, résident général	23 juin 1885
Bihourd, résident général	4 novembre 1886
Massicault, résident général	23 novembre 1886

TURQUIE.

(*De 1815 à 1820, pas de nomination.*)

MM.

Le marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur	19 juillet 1820
Le lieutenant-général comte de Guilleminot, ambassadeur	30 novembre 1823
Le même, ambassadeur	21 octobre 1830
Le vice-amiral baron Roussin, ambassadeur	14 novembre 1832
Le comte de Pontois, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	9 septembre 1839
Le même, ambassadeur	18 février 1840
De Bourqueney, chargé d'affaires avec le titre et les pouvoirs de min. plénip.	15 octobre 1841
Le même, ambassadeur	16 mai 1844
Le général Aupick, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	8 avril 1848

De la Valette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	10 février 1851
Le marquis de La Valette, ambassadeur	24 avril 1852
De la Cour, ambassadeur.	17 février 1853
Le général Baraguey d'Hilliers, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.	30 octobre 1853
Thouvenel, ambassadeur.	3 mai 1855
Le marquis de La Valette, ambassadeur.	11 février 1860
Le marquis de Moustier, ambassadeur.	28 août 1861
Bourée, ambassadeur.	28 octobre 1866
Ducros-Aubert, chargé d'affaires par intérim.	9 juillet 1870
Le vicomte de la Guéronnière, ambassadeur.	10 juin 1870
Le comte de Vogüé, ambassadeur.	8 mars 1871
Le comte de Bourgoing, ambassadeur.	8 mai 1875
Fournier, ambassadeur.	31 décembre 1877
Tissot, ambassadeur.	22 mai 1882
Le marquis de Noailles, ambassadeur.	16 février 1880
Le comte de Montholon, chargé de l'ambassade avec le titre et les pouvoirs de ministre plénipotentiaire.	1er avril 1886
Le comte de Montebello, ambassadeur	17 juillet 1886

URUGUAY.

MM.

Pichon, consul général et chargé d'affaires	1846
De Voize, consul général et chargé d'affaires	1er octobre 1846
Martin Maillefer, consul général et chargé d'affaires.	12 mai 1856
Doazan, consul général et chargé d'affaires	22 août 1873
Laurent-Cochelet, consul général et chargé d'affaires	3 août 1870
Le marquis de Ripert-Monclar, chargé d'affaires	29 juin 1882
Le même, consul général et chargé d'affaires.	19 juillet 1883
Wagner, consul général et chargé d'affaires.	31 décembre 1884
Le comte de Saint-Foix, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . .	8 décembre 1885
Bourcier Saint-Chaffray, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. .	4 mai 1889

VÉNÉZUÉLA.

MM.

David, consul général et chargé d'affaires	6 septembre 1848
D'Hauterive, consul général et chargé d'affaires	29 octobre 1848
Lœwe-Weimars, consul général et chargé d'affaires	22 décembre 1849
Levraud, consul général et chargé d'affaires.	16 décembre 1854
Mellinet, consul général et chargé d'affaires.	1er juin 1860
Chevalier de Saint-Robert, consul général et chargé d'affaires	1er mai 1868
Gœpp, consul général et chargé d'affaires	1er juillet 1872
Desnoyers, consul général et chargé d'affaires	1er avril 1875
De Tallenay, consul général et chargé d'affaires.	1er mai 1878
(*Il n'y a pas eu de chargé d'affaires de France à Caracas du 7 avril 1881 au 20 avril 1886.*)	
Thiessé, envoyé extraordinaire.	20 avril 1886
Bourcier Saint-Chaffray, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . .	20 avril 1887
Blanchard de Farges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . .	4 mai 1889

WURTEMBERG.

MM.

Le baron de Montalembert, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	16 juillet 1816
Le marquis de la Moussaye, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	15 novembre 1819
Le comte Georges de Caraman, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	1er décembre 1821
Le chevalier de Fontenay, ministre plénipotentiaire.	1er décembre 1827
Le même, confirmé dans ses fonctions	22 octobre 1830
Le même, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire	9 mars 1831
De la Cour, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	13 novembre 1849
De Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	13 décembre 1849
D'Harcourt (Bernard), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . .	24 décembre 1849
Le duc de Gramont de Guiche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. .	3 mars 1852
Le comte Hector de Béarn, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	3 janvier 1853
Le marquis de Ferrière Le Vayer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent.	4 décembre 1854
Le comte de Reculot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. . . .	16 août 1857
Le comte de Damrémont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire . .	10 août 1861
Le marquis de Châteaurenard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent. .	9 mars 1867
Le comte de Saint-Vallier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. .	17 décembre 1868
(*Cette légation a été supprimée par suite de la constitution de l'empire d'Allemagne en 1871.*)	



ATLAS

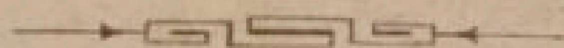
DE

L'ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

PAR

E. DESBUISSONS

LISTE DES CARTES



ROYAUME-UNI DE GDE BRETAGNE ET D'IRLANDE.

Échelle:
Kilomètres
50 100 150 200

Légende:



Siège d'une Ambassade et d'un Consulat général .... LONDRES
Siège d'un Consulat .... Dublin.
id. id. Vice-consulat .... Douvres.
id. d'une Agence consulaire non rétribuée.

N.B. _ Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, du Consulat dont il relève.

Voir les cartes de l'Afrique, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud pour les postes qui relèvent du Consulat général de Londres.

MER DU NORD
OCÉAN ATLANTIQUE
MER D'IRLANDE
CANAL DE St GEORGE
Canal du Nord
LA MANCHE
Pas de Calais
FRANCE
ÉCOSSE
ANGLETERRE
GALLES
IRLANDE

Iles Shetland
Unst
Yell
Mainland
Lerwick (G)
Is Orcades
Westra
Sanda
Pomona
Kirkwall (G)
Hoy
Is Hébrides
Lewis
N. Uist
S. Uist
Skye
Mull
Islay
Arran
C. Calédonien
Fraserburg et Peterhead (G.) 1 Agent
Aberdeen (G)
Dee R.
Tay R.
Dundee (G)
Forth
Greenock (G)
Grangemouth (G)
Leith et Edimbourg (G.) 1 Agent
Dunbar (G.)
Berwick-s-Tweed (G)
Tweed
Clyde
Glasgow
Ardrossan (G)
Newcastle
Tyne R.
Seaham (N)
Hartlepool (N.)
Middlesborough (N)
Eden R.
Ouse
Bradford (Li)
Leeds (Li)
Hull (N)
Liverpool
Mersey
Manchester (Li)
Sheffield (Li)
Trent
Nottingham (L)
Dee R.
Birmingham (Li.)
Yarmouth et Lowestoft (L.) 1 Agent
Harwich (L)
Ouse
Severn ou Saverne R.
Glocester (C)
LONDRES
Tamise R.
Sheerness (L)
Douvres (L)
Rye et Newhaven (L) 1 Agent
Anglesey
Holyhead
Man
Milford (C.)
Swansea (C)
Newport (C.)
Briton Ferry (C)
Cardiff
Bristol (C.)
Bideford (C)
Southampton (L)
Portsmouth (L)
Cowes (L)
I. de Wight
Weymouth (L)
Exeter (C)
Plymouth (C)
Dartmouth (C)
Penzance (C.)
Falmouth (C)
Is Sorlingues ou Scilly
Ste Marie (C)
Ste Anne
1 Agent Aurigny et Guernesey (L) St Pierre
Jersey
St Hélier (L)
Londonderry (D)
Bann R.
Belfast (D)
Newry (D)
1 Agent
Drogheda (D)
Dublin
Westport (D)
Galway (D)
Shannon
Limerick (D)
Barrow R.
Suir
Wexford (D)
Waterford (D)
I. Valentia
1 Agent Cork et Queenstown (D)



Gravé par A. Martin, 8, Pge Gourdon (Pre St Jacques)
E. Desbuissons, del.
Imp. Lemercier et Cie

ISLANDE au DANEMARK.

Kilomètres.
100 200 400

DANEMARK ET PARTIE MÉRIDIONALE DE LA SUÈDE ET DE LA NORVÈGE.

Échelle:
Kilomètres.
50 100 200

N.B. Voir la carte de l'Amérique du Sud pour le Vice-consulat de St Thomas qui relève de Copenhague.

SUÈDE ET NORVÈGE.

Échelle:
Kilomètres.
100 200 400

BELGIQUE ET PAYS-BAS.

Échelle:
Kilomètres.
50 100

Légende pour les deux cartes:

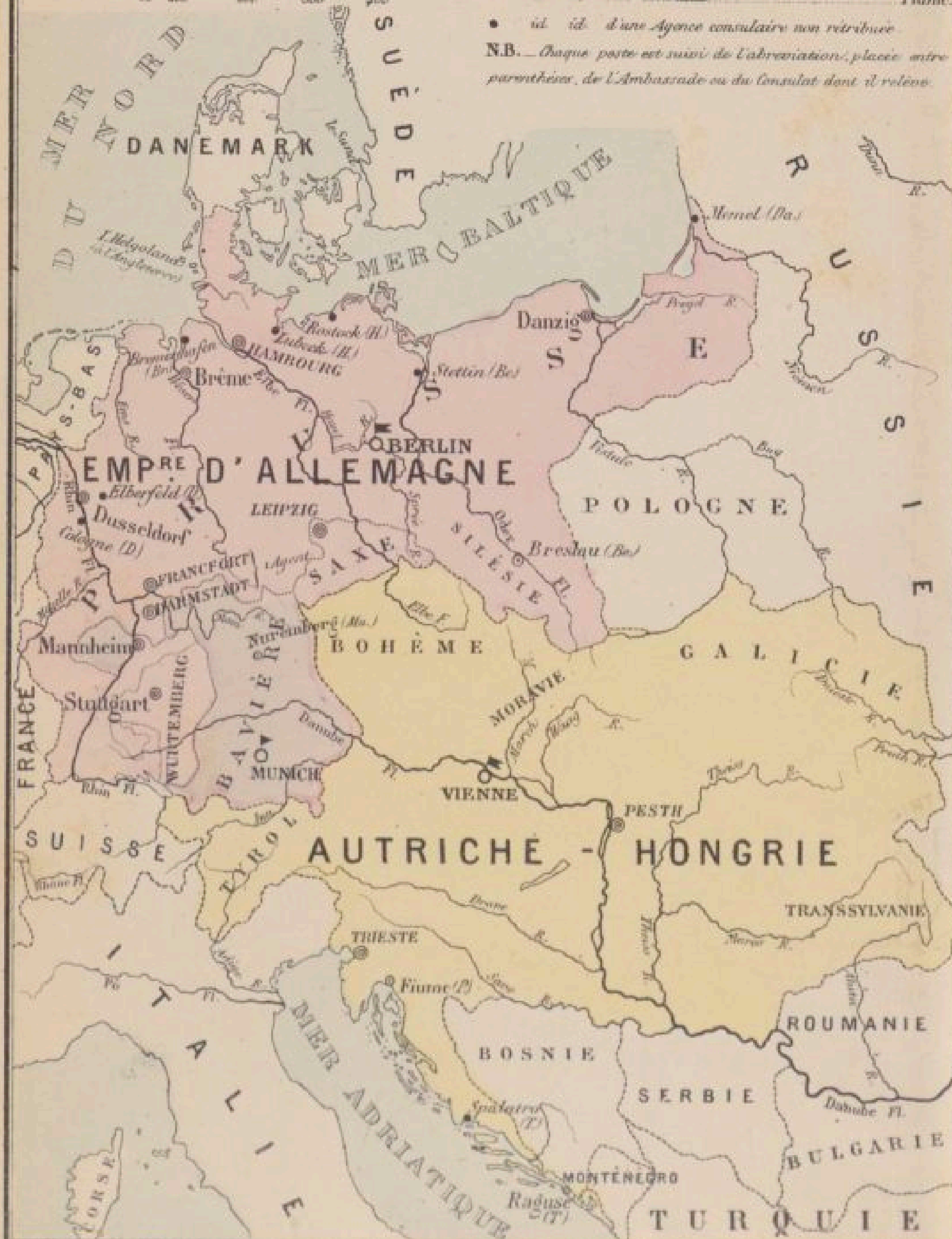
- Siège d'une Légation ..... LA HAYE.
- id. d'un Consulat général ANVERS.
- id. id. Consulat ..... Rotterdam.
- id. id. Vice-Consulat ..... Ostende.
- id. d'une Agence consulaire non rétribuée.

N.B. Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, du Consulat ou de la Légation dont il relève.
Voir la carte de l'Amérique du Sud pour les postes qui relèvent du Consulat général d'Amsterdam.

Gravé par A. Martin, 8, Pge Gourdon (Pre St Jacques)

E. Desbuissons, del.

Imp. Lemercier et Cie



RUSSIE D'EUROPE ET TRANSCAUCASIE.

Echelle

Kilomètres

Novaia Zemlia (Nouvelle Terre)

OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE

I. Kolgouef

L. Enara

MER BLANCHE

Arkhangel (St P.)

Uleaborg (St P.)

FINLANDE

SUÈDE

G. de Bothnie

L. Onéga

L. Ladoga

Helsingfors (St P.)

S^T PÉTERSBOURG

G. de Finlande

Cronstadt (St P.)

Revel (St P.)

RUSSIE D'EUROPE

MER BALTIQUE

Riga (St P.)

Libau (St P.)

MOSCOU

PRUSSE

VARSOVIE

POLOGNE

Kief (O.)

Marioupol (O.)

Berdiansk (O.)

Taganrog (O.)

Nikolaïef (O.)

Kherson (O.)

Odessa

MER D'AZOF

Crimée

Kertch (O.)

Sébastopol (O.)

AUTRICHE-HONGRIE

ROUMANIE

SERBIE

MER NOIRE

TRANSCAUCASIE

Poti (T.)

Batoum (T.)

Tiflis

Bakou (T.)

MER CASPIENNE

PERSE

TURQUIE

GRÈCE

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Échelle:
Kilomètres.
50 100 200

Légende:

- Siège d'une Ambassade .... MADRID
- id. d'une Légation .... LISBONNE
- id. d'un Consulat général .... BARCELONE
- id. d'un Consulat .... Bilbao
- id. d'un Vice-consulat .... Séville
- id. d'une Agence consulaire non rétribuée.

N.B. Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, de l'Ambassade ou du Consulat dont il relève.

Voir les cartes de l'Asie et de l'Afrique pour les postes qui relèvent du Consulat de Lisbonne.

GOLFE DE GASCOGNE

FRANCE

GOLFE DU LION

OCÉAN ATLANTIQUE

MER MÉDITERRANÉE

ESPAGNE

PORTUGAL

ALGÉRIE

MAROC

Dét. de Gibraltar

ILES BALÉARES

MADRID

LISBONNE

BARCELONE

Bilbao

St Sébastien

Santander

Carthagène

Cadix

Malaga

Gibraltar (à l'Angleterre)

GROUPE DE MADÈRE. (au Portugal).

Porto Santo

Madère

Funchal (L.)

ILES AÇORES. (au Portugal).

I. Corvo

I. Flores

I. Gracieuse

I. Terceire

I. Fayal

I. St George

Horta (L.)

I. du Pic

I. St Michel

Ponta Delgada (L.)

Formigas

I. Ste Marie

ILES DU CAP VERT. (au Portugal).

I. St Antoine

I. St Vincent

I. Ste Lucie

I. St Nicolas

I. do Sal ou du Sel

I. Boa Vista ou Belle-Vue

I. de Mai ou Maio

I. Santiago

I. Fogo ou du Feu

I. Brava ou St Jean

Porto Praya (L.)

ILES CANARIES. (à l'Espagne).

I. Salvages ou Sauvages

I. Allegranza

I. Gracieuse

I. Lanzarote ou Lancerote

I. Lobos

I. Palma ou I. de Palme

Ste Croix

I. TÉNÉRIFFE

I. FUERTEVENTURA ou FORTAVENTURE

I. Gomère

Las Palmas (St C.)

Gde CANARIE

I. de Fer

AFRIQUE

Gravé par A. Martin, 8, Pge Gourdon (Pce St Jacques)

E. Desbuissons, del.

Imp. Lemercier et Cie


ITALIE ET SUISSE.
Échelle: Kilomètres
Légende:
Siège d'une Ambassade ROME.
(La croix placée sur la position de Rome indique l'Ambassade du St Siège).
Siège d'un Consulat général GÊNES.
id. id. Consulat Milan.
id. id. Vice-consulat Coni.
id. d'une Agence consulaire non rétribuée.
N.B. Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, de l'Ambassade ou du Consulat dont il relève.
ALLEMAGNE
AUTRICHE - HONGRIE
FRANCE
SUISSE
ITALIE
MER ADRIATIQUE
MER TYRRHÉNIENNE
MER MÉDITERRANÉE
MER IONIENNE
ALGÉRIE
TUNISIE
CORSE
SARDAIGNE
SICILE
GOLFE DE GÊNES
GOLFE DE TARENTE
Dét. d'Otrante
Détroit de Bonifacio
Détroit de Messine
Bâle
Zurich (Be.)
BERNE
Genève
Turin
Milan
Venise
GÊNES
Coni (T.)
Savone (G.)
Monaco
Livourne
Florence
ROME
NAPLES
Palerme
Messine
Cagliari
Ancône (F.)
Bologne (F.)
Civita Vecchia (R.)
Barletta (N.)
Bari (N.)
Brindisi (N.)
Tarente (N.)
Gallipoli (N.)
Castellamare (N.)
Reggio (N.)
Tropea (N.)
Gioja-Tauro (N.)
Lipari (M.)
P.t Lipari
Milazzo (M.)
Catane (M.)
Syracuse (M.)
Trapani (P.)
Marsala (P.)
Mazzara (P.)
Sciacca (P.)
Girgenti (P.)
Licata (P.)
Terranova (P.)
I. Pantellaria (à l'Italie)
I. Linosa (à l'Italie)
I. Lampedouse (à l'Italie)
I. Gozzo
I. de Malte (à l'Angleterre)
La Valette
Terranova (C.)
Tortoli (C.)
Alghero (C.)
Bosa (C.)
Oristano (C.)
Carlo Forte (C.)
La Madalena (C.)
Longo Sardo (C.)
Pto Torres et Sassari (C.)
Pto Ferrajo (L.)
I. d'Elbe
Pto Stefano (L.)
Montalto (R.)
Corneto (R.)
Palo (R.)
Fiumicino (R.)
Porto d'Anzio (R.)
Terracine (R.)
Gaëte (N.)
Porto Fino (G.)
Spezia et Lerici (G.)
Carrare et Massa (L.)
Viareggio et Lucques (L.)
Finale Marina (G.)
Alassio (G.)
Diano (G.)
S. Remo et Vintimille (G.)
Bordighera (G.)
L. de Constance
L. de Genève
L. Majeur
L. de Côme
L. de Garde
Rhin Fl.
Rhône Fl.
Pô Fl.
Tibre Fl.
Arno R.
Adige R.
Drave Fl.
Save R.

TURQUIE D'EUROPE, ROUMANIE, SERBIE, MONTÉNÉGRO ET GRÈCE.

Légende:

- Siège d'une Ambassade et d'un Consulat ... CONSTANTINOPLE.
- id. id. Légation ... BELGRADE.
- Poste officiel du Chargé d'affaires du Monténégro ... CETTIGNE.
  (Raguse est en réalité la résidence de ce Chargé d'affaires dont le Chancelier gère ce Vice consulat qui relève du Consulat général de Trieste.)
- Siège d'un Consulat général ... SOPHIA.
- id. id. Consulat ... Scutari.
- id. id. Vice-consulat ... Varna.
- id. d'une Agence consulaire non rétribuée.

N.B. Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, de la Légation ou du Consulat dont il relève.

AUTRICHE-HONGRIE
RUSSIE
ROUMANIE
SERBIE
BOSNIE
HERZÉGOVINE
MONTÉNÉGRO
BULGARIE
ROUMÉLIE ORIENTALE
TURQUIE D'EUROPE
ALBANIE
GRÈCE
TURQUIE D'ASIE
ITALIE
CRÈTE OU CANDIE
ARCHIPEL
CYCLADES
MER NOIRE
MER DE MARMARA
MER ADRIATIQUE
MER IONIENNE
MER MÉDITERRANÉE
Dét. d'Otrante

BELGRADE
BUCAREST
SOPHIA
CONSTANTINOPLE
ATHÈNES
CETTIGNE
Bosna-Séraï
Raguse (relève de Trieste)
Scutari
Nich (Be.)
Iassi (G.)
Roman (G.)
Berlad (G.)
Galatz
Ibraïla (G.)
Toultcha (G.)
Kustendjé (G.)
Roustchouk (Sa.)
Varna (Sa.)
Bourgas (Ph.)
Kirk-Kilissé (C.)
Philippopolis
Andrinople (C.)
Rodosto (C.)
Salonique
Sérès (Sa.)
Kavala (Sa.)
Porto Lagos (C.)
Dédéagh
Enos (C.)
Gallipoli (C.)
Khanak-Kalessi ou Dardanelles (C.)
Brousse (C.)
Valona (Sa.)
Ianina (Sa.)
Larisse et Volo (Le. P.)
Corfou
I. de Corfou
I. Paxo
Amaxiki (Cor.)
I. Ste Maure
I. d'Ithaque
I. Céphalonie
Argostoli (Cor.)
I. Zante
Zante (Cor.)
Patras (Le. P.)
Pyrgos (Le. P.)
Kalamata (Le. P.)
Navarin (Le. P.)
Nauplie (Le. P.)
Le Pirée
Egripo (Eubée)
Syra
I. Andros (Sy.)
I. Zéa (Sy.)
I. Naxos (Sy.)
I. Milo (Sy.)
I. Santorin (Sy.)
I. Cérigo (Cor.)
La Canée
Rétymno (La C.)
Candie (La C.)

Danube Fl.
Pruth
Sereth
Dniestr Fl.
Theiss R.
Maros R.
Save
Drave
Drina
Morava
Timok
Isker
Maritza
Vardar
Struma R.
Aluta
Sakaria R.
Sarabat R.
Gd Méandre R.
Bosphore
Détroit des Dardanelles
G. de Salonique
G. de Corinthe

Échelle:
Kilomètres
50 100 200 300 400

Gravé par A. Martin & Pre Gourdon, (Pre St Jacques)
E. Desbuissons, del.
Imp. Lemercier et Cie



Gravé par A. Martin, 8, P^{te} Gourdon (P^{te} St Jacques) — E. Desbuissons, del — Imp. Lemercier et Cie


Légende:
Siège d'une Ambassade et d'un Consulat CONSTANTINOPLE.
Siège d'une Légation PÉKIN.
id. d'un Consulat général CALCUTTA.
id. id. Consulat Canton.
id. id. Vice-consulat Aden.
id. d'une Agence consulaire non rétribuée.
ASIE.
Échelle:
Kilomètres
N.B. Chaque port est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, du Consulat dont il relève.
Pour les ports de la Transcaucasie et de la Turquie d'Asie, voir les cartes qui portent les numéros III et VII.
Voir la Planche qui porte le numéro XIII pour l'Indo-Chine.
Les Consuls de Bangkok et de Séoul sont Commissaires du Gouvernement.
EMPIRE RUSSE
EUROPE
SIBÉRIE
Moscou
Mer d'Azof
MER NOIRE
CONSTANTINOPLE
TRANSCAUCASIE
MER CASPIENNE
KIRGHIZ
L. Balkhach
TURCOMANS
TURKESTAN
BOUKHARA
Pamir
Kachgar
Lac Baïkal
Amour Fl.
MANDCHOURIE
MONGOLIE
Désert de Gobi ou Chamo
PÉKIN
Tien-tsin
CORÉE
Séoul
MER JAUNE
Hoang-ho
Chang-haï
CHINE
Han-kheou
Fou-tcheou
Amoy
Formose
Canton
Hong-kong (à l'Angleterre)
Macao (au Portugal)
Hai-nam
Long-tcheou
Mong-tzé
TIBET
Koukou-Noor
Yang-tse-kiang
NÉPAL
BOUTAN
TURQUIE D'ASIE
MER MÉDITERRANÉE
Île Chypre
BEYROUTH
Tauris
TÉHÉRAN
PERSE
Bender-Bouchehr (T.)
L. Hamoun
AFGHANISTAN
BALOUTCHISTAN
PENDJAB
Sindh
Karatchi (B.)
HINDOUSTAN
Chandernagor (à la France)
CALCUTTA
Chittagong
Akyab
BIRMANIE
Rangoun
GOLFE DU BENGALE
DEKKAN
Bombay
Goa (au Portugal)
Daman (au Portugal)
Diu (au Portugal)
G. de Katch
Yanaon (à la France)
Madras (C.)
Pondichéry (à la France)
Karikal (à la France)
Mahé (à la France)
Is. Laquedives
Is. Maldives
C. Comorin
CEYLAN
Colombo (C.)
Is. Andaman
Is. Nicobar
ARABIE
NEDJED
OUAHABITES
HEDJAZ
Djeddah
EL AHSA
G. PERSIQUE
OMAN
G. D'OMAN
Mascate
YEMEN
HADRAMAUT
MAHRAH
Aden (à l'Angleterre)
GOLFE D'ADEN
Dét. de Bab-el-Mandeb
MER ROUGE
AFRIQUE
MER ARABIQUE
OCÉAN INDIEN
TONKIN
INDO-CHINE
ANNAM
SIAM
BANGKOK
CAMBODGE
COCHINCHINE
Saïgon
Poulo-Condor (à la France)
G. DE SIAM
Poulo-Pinang (à l'Angleterre)
Dét. de Malacca
Malacca (à l'Angleterre)
Singapore
SUMATRA
BORNÉO
CÉLÈBES
MER DE CHINE
Is. PHILIPPINES
Is. Liou-khieou
MER ORIENTALE
MER DU JAPON
JAPON
NIPPON
TOKIO (YÉDO)
Yokohama
Kobé (Hiogo)
Sikok
Kiou Siou
YESO
Dét. de Sangar
Île Saghalien
MER D'OKHOTSK
Îles Kouriles
KAMTCHATKA
MER DE BEERING
I. Beering
GRAND OCÉAN

AFRIQUE.

Échelle.

Kilomètres

500 1000 1500 2000

N.B. Voir la carte de l'Espagne et du Portugal pour les postes des îles du Cap Vert, des Açores de Madère et des Canaries.

Le titulaire chargé de l'Agence et Consulat général de l'Égypte réside alternativement au Caire ou à Alexandrie.

Le Vice consulat de Sierra-Leone comprend la République de Libéria, la Côte d'Ivoire, la Côte d'Or, la Côte des Esclaves, la Côte de Benin et celle de Calabar.

Voir, pour le protectorat de Madagascar, la Planche qui porte le N° XIII.





OCÉAN ATLANTIQUE

MER MÉDITERRANÉE

TURQUIE D'ASIE

PORTUGAL ESPAGNE ITALIE

Dét. de Gibraltar

TANGER

MAROC

ALGÉRIE

TUNIS

TRIPOLI

TRIPOLI (Vilayet de)

Alexandrie

Le Caire

ÉGYPTE

ARABIE

G. PERSIQUE

MER ROUGE

NUBIE

TOUÂT

TOUAREG

SAHARA OU GRAND DÉSERT

TIBOU OU TÉDA

SOUDAN

BORNOU

OUADAÏ

DAR-FOUR

KORDOFAN

DINKA

SOKOTO

ADAMAOUA

DÂR-BANDA

GUINÉE SEPT^le

GUINÉE MÉRID.

Colonie Allemande

GABON

ÉTAT DU CONGO

OUROUA

LOBALE

BAROTSE

DAMARA

MATABÉLÉ

NAMAQUA

BETCHOUANA

TRANSVAAL

ORANGE

NATAL

COLONIE DU CAP

Le Cap

Port Elisabeth (Le C.)

D'Urban

Zanzibar

Colonie Allemande

OUNYAMOUÉZI

Mozambique

CANAL DE MOZAMBIQUE

MADAGASCAR

TANANARIVO

P^t Louis

SOMALI

GALLA

CHOA

ABYSSINIE

G. D'ADEN

Obock

I. Socotra (à l'Angleterre)

C. Guardafui

I^s Séchelles (à l'Angleterre)

OCÉAN INDIEN

I^s Açores (au Portugal)

Groupe de Madère (au Portugal)

I^s Canaries (à l'Espagne)

I^s du Cap Vert (au Portugal)

I. Ascension (à l'Angleterre)

I. Ste Hélène (à l'Angleterre) relève de Londres

C. Blanc

Sierra-Leone (à l'Angleterre)

LIBERIA

C. de Bonne Espérance

Légende:

Siège d'une Légation			TANGER
id	d'un Résident général et Consul		TUNIS.
id	id	Résident général	TANANARIVO
id	id	Consulat général	TRIPOLI.
id	id	Consulat	Le Cap.
id	id	Vice consulat	Sierra-Leone.
id		Contrôleur civil faisant fonction de Vice consul (Protectorat de Tunisie)	Sfax.
id	d'une Agence consulaire non rétribuée.		

N.B. Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, de la Légation ou du Consulat dont il relève.

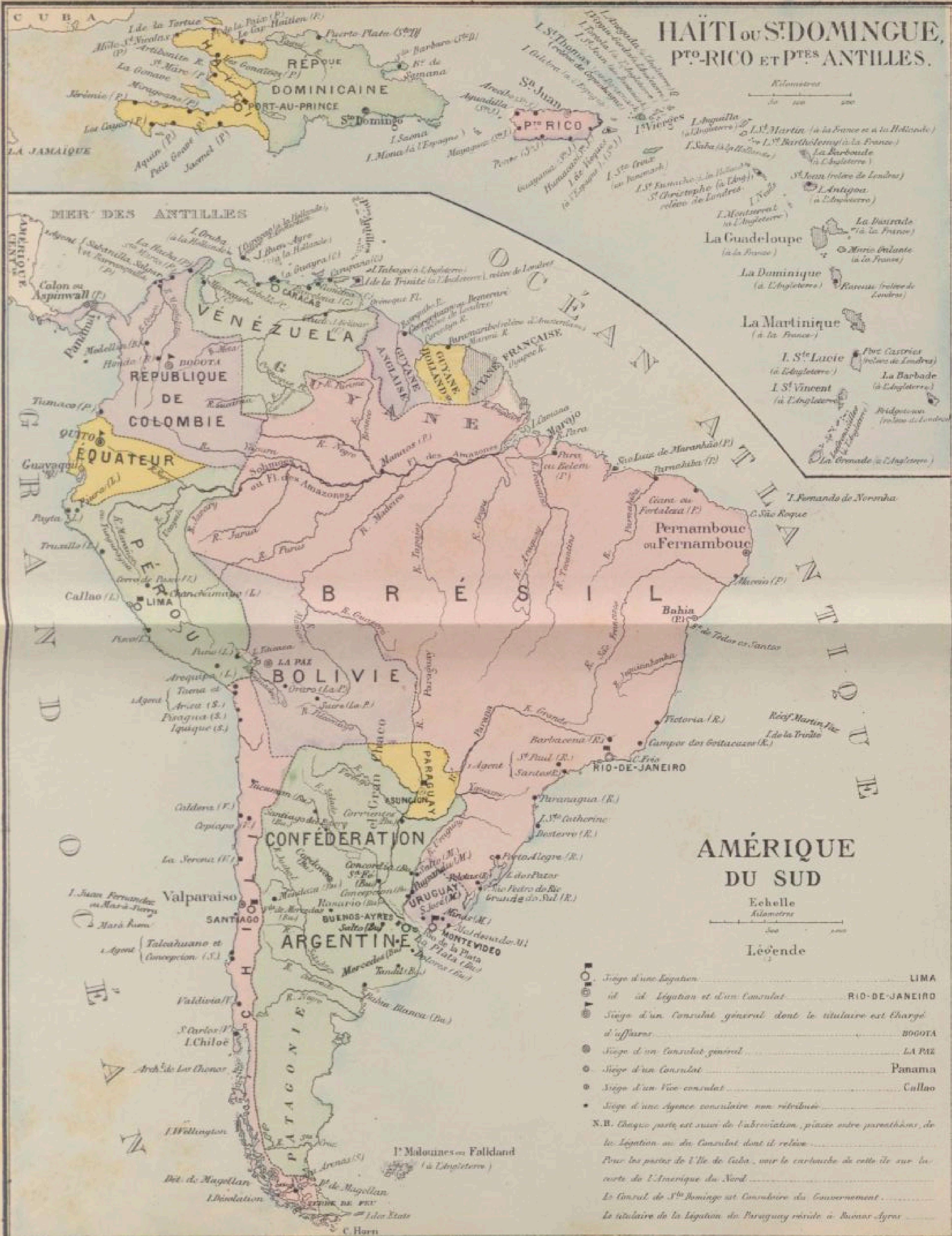
Gravé par A. Martin, 3, P^ce Gourdon, (P^ce St Jacques)

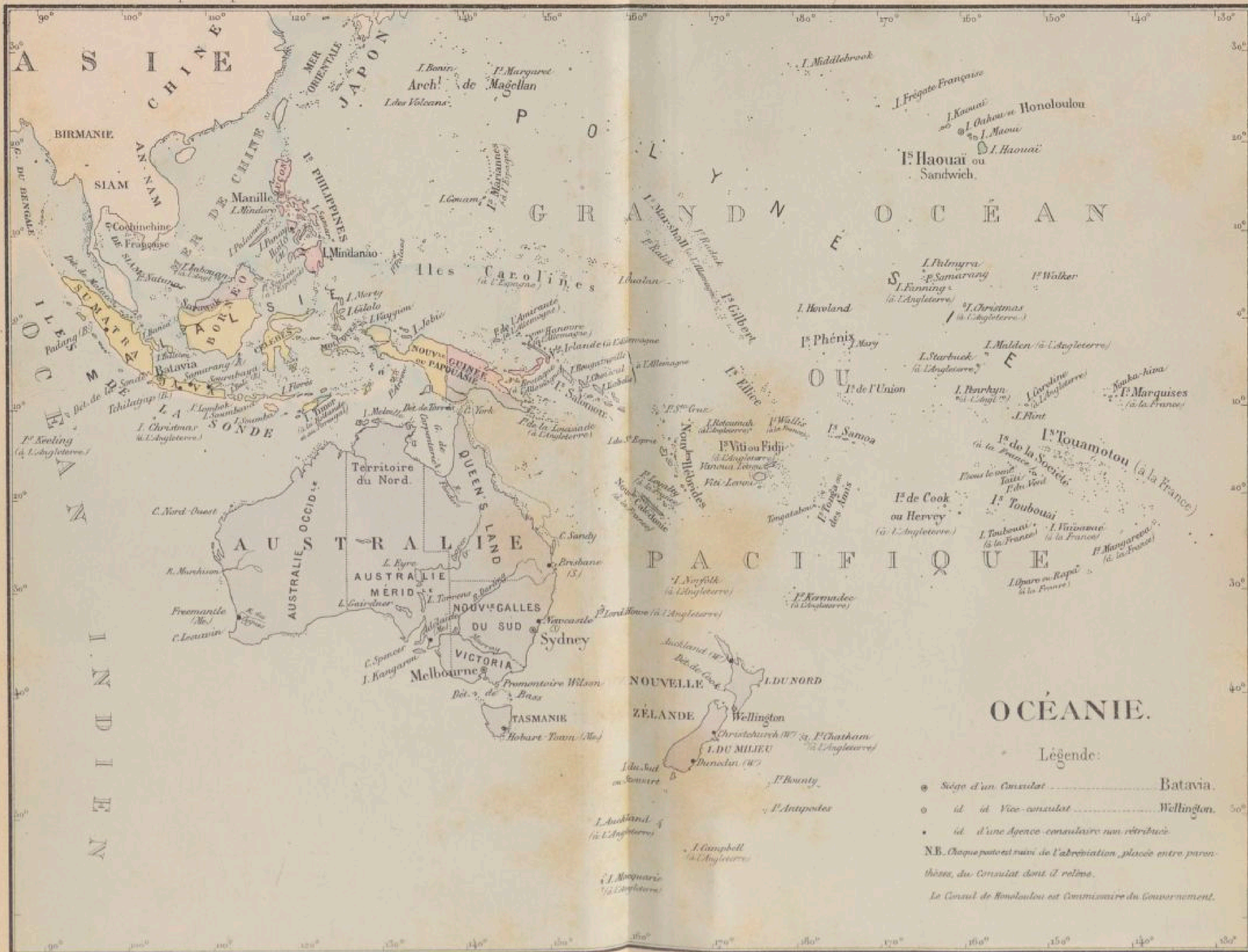
E. Desbuissons, del

Imp. Lemercier et Cie



Gravé par A. Martin, 3, Pce Gourdon (Pce St Jacques) E. Desbuissons del. Imp. Lemercier et Cie


HAÏTI OU S.T DOMINGUE, P.TO-RICO ET P.TES ANTILLES.
AMÉRIQUE DU SUD
Echelle
Kilomètres
Légende
Siège d'une Légation LIMA
id. id. Légation et d'un Consulat RIO-DE-JANEIRO
Siège d'un Consulat général dont le titulaire est Chargé d'affaires BOGOTA
Siège d'un Consulat général LA PAZ
Siège d'un Consulat Panama
Siège d'un Vice-consulat Callao
Siège d'une Agence consulaire non rétribuée
N.B. Chaque poste est suivi de l'abréviation, placée entre parenthèses, de la Légation ou du Consulat dont il relève.
Pour les postes de l'Île de Cuba, voir le cartouche de cette île sur la carte de l'Amérique du Nord.
Le Consul de S.to Domingo est Consul général du Gouvernement.
Le titulaire de la Légation du Paraguay réside à Buenos Ayres.
OCÉAN ATLANTIQUE
GRAND OCÉAN
MER DES ANTILLES
BRÉSIL
BOLIVIE
PÉROU
CHILI
CONFÉDERATION ARGENTINE
PATAGONIE
RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE
VÉNÉZUELA
ÉQUATEUR
PARAGUAY
URUGUAY
GUYANE ANGLAISE
GUYANE HOLLAND.SE
GUYANE FRANÇAISE
RÉP.QUE DOMINICAINE
P.TO RICO
CUBA
LA JAMAÏQUE
PORT-AU-PRINCE
S.TO Domingo
RIO-DE-JANEIRO
MONTEVIDEO
BUENOS-AYRES
SANTIAGO
Valparaiso
LIMA
QUITO
BOGOTA
CARACAS
LA PAZ
ASUNCION
Bahia (P.)
Pernambouc ou Fernambouc
La Guadeloupe
La Martinique
La Dominique
I.S.te Lucie
I.S.t Vincent
La Barbade
I.S.t Thomas
S.t Juan
I.s Malouines ou Falkland (à l'Angleterre)
C. Horn



Gravé par A. Martin, 8, P.te Gourdon (P.te S.t Jacques) — E. Desbuissons, del. — Imp. Lemercier et C.ie

INDO-CHINE

Echelle: 11,000,000

Kilomètres

Légende

Siège du GOUVERNEUR GÉNÉRAL avec un Directeur du service local

Siège d'un RÉSIDENT GÉNÉRAL et d'un Résident

RÉSIDENT GÉNÉRAL

Résidence

Vice-résidence

Poste

Localités importantes

MADAGASCAR

Echelle: 1/11,000,000

Kilomètres

Légende

RÉSIDENCE GÉNÉRALE

Résidence — Vice-résidence

Poste douanier (Agence du Comptoir d'Escompte)

Résidence et Vice-résidence avec Poste douanier

Localités importantes

Gravé par A. Martin, 8, P.ge Gourdon (P.ce St Jacques)

E. Desbuissons, del.

Imp. Lemercier et C.ie

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

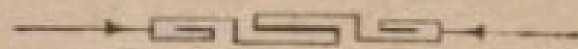
M. CARNOT,

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

élu le 3 décembre 1887 pour 7 ans, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale.

(616 voix sur 827 suffrages exprimés.)

M. le général de brigade BRUGÈRE (O ✻), secrétaire général, chef de la maison militaire du Président de la République.



CHAPITRE II.

CONSEIL DES MINISTRES

Ministère de la guerre.

Rue Saint-Dominique, 10 et 14, et Boulevard Saint-Germain, 231.

M. de Freycinet (O✻), sénateur, membre de l'Institut, président du Conseil.

Ministère de la justice et des cultes.

Place Vendôme, 13 et rue Cambon, 36.

M. Fallières, sénateur, garde des sceaux.

Ministère des affaires étrangères.

Quai d'Orsay.

M. Ribot, député.

Ministère de l'intérieur.

Place Beauvau, rue des Saussaies, 11, rue Cambacérès, 7, 11 et 13.

M. Constans, sénateur.

Ministère des finances.

Rue de Rivoli, Palais du Louvre.

M. Rouvier, député.

Ministère de la marine.

Rue Royale-St-Honoré, 2.

M. Barbey, sénateur.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

M. Léon BOURGEOIS (O ✻), député.

Ministère des travaux publics.

Boulevard St-Germain, 214, 246 et 248.

M. YVES GUYOT, député.

Ministère de l'agriculture.

Rue de Varennes, 78.

M. DEVELLE, député.

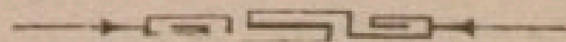
Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Rue de Grenelle, 101. — Rue de Varenne, 80. — Boulevard Saint-Germain, 244. — Rue Royale, 2.

M. Jules ROCHE, député.

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies : M. ÉTIENNE, député.



CHAPITRE III.

SÉNAT

Le Sénat se compose de 300 membres élus par les départements et les colonies, dans les conditions déterminées par les lois du 24 février 1875, du 2 août 1875 et du 9 décembre 1884.

Les sénateurs sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers tous les trois ans.

Les sénateurs précédemment élus par l'Assemblée nationale et par le Sénat, sont inamovibles.

BUREAU DU SÉNAT.

Président.

M. Le Royer.

Vice-présidents. MM.

Challemel-Lacour.
Magnin.
Bardoux.
Merlin (Charles).

Questeurs. MM.

Gayot (Émile).
Amiral Peyron.
Cazot (Jules).

Secrétaires. MM.

Chauveau (Franck).
Hugot.
Goujon.
Pradal.
Maze (Hippolyte).
Huon de Penanster.

CHAPITRE IV.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel dans les conditions déterminées par la loi électorale du 30 novembre 1875 et les lois complémentaires des 13 février et 17 juillet 1889. — Les députés sont élus au scrutin uninominal par arrondissement ou circonscription d'arrondissement.

BUREAU DE LA CHAMBRE DES DÉPUTES.

Président.

M. Charles FLOQUET.

Vice-présidents. MM.

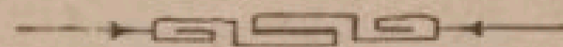
DE MAHY.
CASIMIR PERIER (Aube).
PEYTRAL.
SPULLER.

Questeurs. MM.

DUCLAUD.
GUILLAUMOU.
ROYER (Meuse).

Secrétaires. MM.

RABIER.
PICHON.
PHILIPON.
LAVERTUJON (Henri).
BOISSY D'ANGLAS.
JUMEL.
KERGORLAY (Cte de).
DUFAURE (Amédée).



CHAPITRE V.

SOUVERAINS ET SOUVERAINES

PRÉSIDENTS DE RÉPUBLIQUES

ET CONFÉDÉRATIONS

ALLEMAGNE.

GUILLAUME II, né le 27 janvier 1859, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, succède à son père, l'empereur et roi Frédéric III, le 15 juin 1888, marié le 27 février 1881 à

Augusta-Victoria, née le 22 octobre 1858, fille de feu Frédéric, duc de Schleswig-Holstein, et de la duchesse Amélie, née princesse de Hohenlohe-Langenburg.

ARGENTINE (République).

S. Exc. M. MIGUEL JUAREZ CELMAN, président de la République, élu 12 octobre 1886.

AUTRICHE-HONGRIE.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier (CHARLES), empereur d'Autriche et roi apostolique de Hongrie, etc., né 18 août 1830; monte sur le trône le 2 décembre 1848, en vertu de l'acte d'abdication de son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, et de l'acte de renonciation de son père l'archiduc *François-Charles*-Joseph; marié 24 avril 1854 à

Élisabeth-AMÉLIE-EUGÉNIE, née 24 décembre 1837, fille de *Maximilien*-Joseph, duc en Bavière.

BAVIÈRE.

OTHON (GUILLAUME-LUITPOLD-ADALBERT-WOLDEMAR), né le 27 avril 1848, succède le 13 juin 1886 à son frère le feu roi Louis II.

LUITPOLD (CHARLES-JOSEPH-GUILLAUME-LOUIS), son oncle, régent du royaume de Bavière, depuis le 10 juin 1886.

BELGIQUE.

LÉOPOLD II (LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR), né 9 avril 1835; succède à son père, feu le roi *Léopold Ier*, 10 décembre 1865; marié par procuration 10, et en personne 22 août 1853, à

Marie-HENRIETTE-ANNE, archiduchesse d'Autriche, née 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

BOLIVIE.

S. Exc. M. ANICETO ARCE, président, élu le 1er août 1884.

BULGARIE.

FERDINAND Ier (duc de Saxe de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha), élu prince de Bulgarie par la grande assemblée nationale de Tirnova, le 7 juillet 1887.

CHILI (République du).

S. Exc. M. MANUEL BALMACEDA, président de la République, élu le 18 septembre 1886.

CHINE.

KOUANG-SIU, empereur de Chine, né le 14 août 1871 (28e jour du 6e mois de la 10e année de Thong-tché), succède à son cousin Toung-tché en janvier 1875, marié le 27 février 1889 à sa cousine Yé-'hô-ma-t'a-che, fille de Kouci-Siung, général tartare, frère de Tseu-Chi, impératrice de l'Ouest.

COLOMBIE (République de).

S. Exc. M. NUNEZ, président, installé le 4 juin 1887.

CORÉE.

LI-HI, fils du prince Ha-Cung (Tai-ouon-Koun), né le 8 septembre 1852, succède, le 23 janvier 1864, à Tchyel-tsong; marié à la fille du prince Min-Tchi-rok, née le 17 novembre 1851.

COSTA-RICA.

S. Exc. M. le Dr CARLOS DURAND, président de la République (provisoire).

DANEMARK.

CHRISTIAN IX, roi de Danemark, né 8 avril 1818; succède au roi Frédéric VII, 15 novembre 1863, en vertu du traité de Londres du 8 mai 1852 et de la loi sur la succession au trône du 31 juillet 1853; marié 26 mai 1842 à

Louise-WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE-AUGUSTE-JULIE, née 7 septembre 1817, fille de Guillaume, landgrave de la Hesse électorale.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

S. Exc. M. le général HEUREAUX, président de la République.

ÉGYPTE.

TEWFIK, fils d'Ismaïl-Pacha, succède à son père comme 6e Khédive d'Egypte.

ÉQUATEUR.

S. Exc. M. Antonio Florès, président, élu le 30 juin 1888.

ESPAGNE.

ALPHONSE XIII, né le 17 mai 1886, roi d'Espagne.

MARIE-CHRISTINE-Henriette-Désirée-Félicité-Reinière, archiduchesse d'Autriche, née le 21 juillet 1858, fille de l'archiduc Charles-Ferdinand et de l'archiduchesse Élisabeth, veuve du roi Alphonse XII le 25 novembre 1885, proclamée régente le 30 décembre 1885.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

S. Exc. M. le général Harrisson, président, élu en 1889.

M. Morton, vice-président.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), née 24 mai 1819; reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes; fille de feu *Édouard-Auguste*, duc de Kent et Strathern, frère des rois George IV et Guillaume IV; succède à ce dernier 20 juin 1837; veuve, 14 décembre 1861, du prince François-*Albert*-Auguste-Charles-Emmanuel, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

GRÈCE.

GEORGE Ier (Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe), fils de Christian IX, roi de Danemark, né 24 décembre 1845; roi des Hellènes, élu 30 mars 1863; marié, 27 octobre 1867, à

Olga-Constantinowna, née 3 septembre 1851, fille du grand-duc Constantin-Nicolaïewitch, frère de l'empereur de Russie Alexandre II.

GUATEMALA.

S. Exc. M. le général Barillas, président, élu le 15 mars 1886.

HAWAI (Royaume de).

KALAKAUA (David), né 16 novembre 1836, élu roi 12 février 1874; succède au roi William Lunalilo, décédé 4 février 1874.

Kapiolani, mariée en 1862 au roi actuel.

HONDURAS.

S. Exc. M. le général Luis Bógran, président, élu le 27 novembre 1883.

ITALIE.

HUMBERT Ier (Reinier-Charles-Emmanuel-Jean-Marie-Ferdinand-Eugène), né 14 mars 1844, roi d'Italie; succède, 9 janvier 1878, à son père le feu roi Victor-Emmanuel II; marié 22 avril 1868 à sa cousine

Marguerite, princesse de Savoie, fille du feu duc de Gênes, née 20 novembre 1851.

JAPON.

MOUTS HITO, empereur régnant (Mikado), 124e souverain de la dynastie, né en 1852, succède en 1867 à son père, feu l'empereur (Mikado) Ossahito, marié à la princesse *Harouko*, fille du prince Ithi-Jô.

LIBÉRIA.

S. Exc. M. H. R. V. Jonhson, président de la République, élu le 7 janvier 1884.

LUXEMBOURG (Grand-duché de).

GUILLAUME III, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau; grand-duc de Luxembourg, 21 mars 1849. *Voyez* Pays-Bas.

MAROC.

Sultan MOULAI-HASSEN, succède, le 25 septembre 1873, à son père le feu sultan Sidi-Mohammed.

MEXIQUE.

M. le général Porfirio Diaz, président de la République, installé le 1er décembre 1888.

MONACO.

ALBERT-HONORÉ-CHARLES, né le 13 novembre 1848, prince souverain de Monaco; succède à son père, le prince Charles III, 10 septembre 1889, marié le 31 octobre 1889 à

Alice, duchesse-douairière de Richelieu, née Heine, née le 10 février 1858.

MONTÉNÉGRO.

NICOLAS Ier, prince régnant (hospodar), né 25/13 septembre 1841, proclamé 14 août 1860 à la mort du prince Danilo Ier, marié 8 novembre 1860 à

Milène-Nic, fille du sénateur Pierre Vucotic, née 22 avril 1847.

NICARAGUA.

S. Exc. M. le sénateur Dr Roberto Sacaza, président, élu en 1887.

ORANGE (République d').

M. Brand, président (1869), élu le 9 mai 1884 pour la 5e fois.

PARAGUAY.

S. Exc. M. Escobar, président, élu le 25 novembre 1886.

PAYS-BAS.

GUILLAUME III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), né 19 février 1817, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, succède à son père, le roi Guillaume II, 12 mai 1849; marié 18 juin 1839 à *Sophie-Frédérique-Mathilde*, née 17 juin 1818, fille de feu Guillaume Ier, roi de Wurtemberg; veuf 3 juin 1877, remarié 7 janvier 1879 à

Adélaïde-Emma, princesse de Waldeck-Pirmont, née 2 août 1858.

PÉROU.

S. Exc. M. le général Andrès Avelino Cacerès, élu le 3 juin 1886.

PERSE.

NASSER-ED-DIN-SCHAH, né le 6 du mois de Sefer 1247 de l'Hégire (1830), succède à son père le 21 du mois de Zil-ka'adé 1264 de l'Hégire (1848).

PORTUGAL.

CHARLES Ier (FERDINAND-LOUIS-MARIE-VICTO-MICHEL-RAPHAEL-GONZAGUE-XAVIER-FRANÇOIS-D'ASSISE-JOSEPH-SIMON), né le 28 septembre 1863, roi de Portugal et des Algarves; succède à son père, le roi Dom Luis Ier, le 19 octobre 1889, marié le 22 mai 1886 à

Amélie, princesse d'Orléans Bourbon.

PRUSSE. (*Voyez* **Allemagne.**)

ROUMANIE.

CHARLES Ier, roi de Roumanie, prince de la maison de Hohenzollern, élu et proclamé prince régnant, avec droit d'hérédité, par plébiscite du 8/28 avril 1866 jusqu'au 14/26 mars 1881, jour où il est proclamé roi de Roumanie par vote unanime des représentants de la nation, marié 15 novembre 1869 à

ÉLISABETH, princesse de Wied.

RUSSIE.

ALEXANDRE III ALEXANDROVITCH, né 10 mars (26 février) 1845; empereur de toutes les Russies, succède à son père, l'empereur Alexandre II, 13 (1er) mars 1881; marié 9 novembre (28 octobre) 1866 à

Marie-Féodorowna-MARIE-SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-DAGMAR, née 26 novembre 1847, fille de Christian IX, roi de Danemark.

SAINT-MARIN.

S. Exc. M. FILIPPI, S. Exc. M. MARTELLI, } capitaines-régents de la République.

SAINT-SIÈGE.

LÉON XIII (JOACHIM-PECCI), né à Carpineto, diocèse d'Anagni, 2 mars 1810; évêque de Pérouse 19 janvier 1846; cardinal 19 décembre 1853; élu pape à Rome le 20 février 1878.

SALVADOR.

S. Exc. M. le général MENENDEZ, président de la République, réélu en 1887.

SAXE (Royaume de).

ALBERT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), né 23 avril 1828, roi de Saxe; succède à son père, le feu roi *Jean*, 29 octobre 1873, marié 18 juin 1853 à

CAROLINE-*Frédérique*, née 5 août 1833, fille de *Gustave*, prince de Wasa.

SERBIE.

ALEXANDRE I Obrenowitch, né le 14 août 1876, proclamé roi de Serbie le 22 février 1889.

MM J. RISTITCH, le général R. S. PROTICH et le général J. BELIMARKOVITCH, nommés régents du royaume, le 22 février 1889.

SIAM (Royaume de).

Souverain : Somdetch Phra : Paramendr Maha CHULALONKORN.

SUÈDE ET NORVÈGE.

OSCAR II (Frédéric), né 21 janvier 1829, roi de Suède et de Norvège, succède à son frère, feu le roi Charles XV, 18 septembre 1872; marié 6 juin 1857 à *Sophie*-Wilhelmine-Marianne-Henriette, née 9 juillet 1836, fille de feu Guillaume, duc de Nassau.

SUISSE.

M. Ruchonnet, président de la Confédération.
M. Welti, vice-président.

TRANSWAAL (République du).

M. Kruger, président, élu en 1883.

TUNISIE.

ALI-BEY, né en 1817, fils du bey Sidi-Ahsin, a succédé à son frère Mohamed-es-Sadok, le 28 octobre 1882.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-HAMID, empereur des Ottomans, né 16 Chaban 1258 de l'Hégire (22 septembre 1842); monte sur le trône 31 août 1876.

URUGUAY.

S. Exc. M. le général Maximo Tajes, président de la République, élu le 18 novembre 1886.

VENEZUELA.

S. Exc. M. le Dr Andueza Palacio, président, élu en 1890.

WURTEMBERG.

CHARLES Ier (Frédéric-Alexandre), né 6 mars 1823; succède à son père, le roi Guillaume Ier, 25 juin 1864; marié 13 juillet 1846 à
Olga-Nicolaïewna, née 11 septembre (30 août) 1822, fille de feu Nicolas Ier, empereur de Russie.

ZANZIBAR.

Seyid Bargash Ben Saïd, sultan.

CHAPITRE VI.

CABINETS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE (EMPIRE D'). [Voy. aussi PRUSSE.]

M. le général DE CAPRIVI, chancelier de l'empire.
M. le B[on] DE MARSHALL, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.
M. DE BŒTTICHER, secrétaire d'État pour l'intérieur.
M. DE JACOBI, secrétaire d'État pour la trésorerie de l'empire.
M. DE SCHELLING, secrétaire d'État pour la justice.
M. STEPHAN, secrétaire d'Etat pour les postes et télégraphes.
M. MAYBACH, chef de l'Office des chemins de fer de l'empire.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

M. QUIRNO COSTA, ministre des affaires étrangères.
M. JOSÉ M. ASTIQUETA, ministre de la justice, de l'instruction publique et des cultes.
M. Général RACEDO, ministre de la guerre et de la marine.
M. JUAN AGUSTIN GARCIA, ministre des finances.
M. WILDE, ministre de l'intérieur.

AUTRICHE-HONGRIE.

Ministère des affaires communes.

M. le C[te] DE KALNOKY, président du Conseil, ministre de la Maison impériale et des affaires étrangères.
M. DE KALLAY, ministre des finances.
M. le B[on] F. DE BAUER, ministre de la guerre et de la marine.

Ministère cisleithan.

M. le C[te] DE TAAFFE, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. le major-général C[te] Z. DE WELSERSHEIMB, ministre de la défense.
M. le chevalier DE ZASLKI, ministre sans portefeuille.
M. le C[te] Jules FALKENHAYN, ministre de l'agriculture.
M. le D[r] DUNAJEWSKI, ministre des finances.
M. le D[r] DE GAUTSCH DE FRANKENTHURN, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. le C[te] SCHŒNBORN, ministre de la justice.
M. le M[is] DE BACQUEHEM, ministre du commerce et de l'économie nationale.

Ministère hongrois.

M. le Cte Szappary, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. D. Szilágyi, ministre de la justice.
M. le Cte A. Czaky, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. de Baross, ministre des travaux publics et des communications.
M. le Bon G. de Fejervary, ministre pour la défense du pays.
M. Josipovitch, ministre de Croatie, Esclavonie et Dalmatie.
M. le Bon Orczy, ministre de la Cour.
M. le Cte Bethlen, ministre de l'agriculture.
M. le Dr A. Wekerle, ministre des finances.

BAVIÈRE.

M. le Bon de Lutz, président du Conseil, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. le Bon de Feilitzsch, ministre de l'intérieur.
M. le lieutenant-général de Heinleth, ministre de la guerre.
M. de Riedel, ministre des finances.
M. le Bon de Leonrod, ministre de la justice.
M. le Bon de Crailsheim, ministre de la Maison royale et des affaires étrangères.

BELGIQUE.

M. Beernaert, ministre des finances, président du Conseil.
M. le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères.
M. Devolder, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
M. de Bruyn, ministre des travaux publics, de l'industrie et de l'agriculture.
M. le général-major Pontus, ministre de la guerre.
M. Van den Peereboom, ministre des chemins de fer, des postes et des télégraphes.
M. Lejeune, ministre de la justice.

BOLIVIE.

M. Juan C. Carrillo, ministre des affaires étrangères et des colonies.
M. J. M. del Carpio, ministre de l'intérieur et des postes et télégraphes.
M. Pedro Garcia, ministre des finances.
M. le colonel A. Rojas, ministre de la guerre.
M. J. Pol, ministre de l'instruction publique, des cultes et de la justice.

BULGARIE.

M. Stamboloff, président du Conseil et ministre de l'intérieur.
M. Stoïlow, ministre de la justice.
M. Stransky, ministre des affaires étrangères et des cultes.
M. G. Gifkoff, ministre de l'instruction publique.
M. le colonel Moutcouroff, ministre de la guerre.
M. Natchovitch, ministre des finances.

CHILI (RÉPUBLIQUE DU).

M. Cuadra, ministre de l'intérieur.
M. Lastaria, ministre des affaires étrangères et des cultes.
M. Sanfuentès, ministre des finances.
M. Borne, ministre de la justice et de l'instruction publique.
M. Davila-Larrain, ministre des travaux publics.
M. Sanchez, ministre de la guerre et de la marine.

CORÉE.

Sim-Soun Tak, conseiller admirable.
Kim Piang-Si, conseiller de gauche.
Tchouo Piang-Sé, conseiller de droite.
Tchouo Kang-ha, ministre de l'intérieur.
Y Heni-ho, ministre des finances.
Hong Ou Tchang, ministre des rites.
Min Yong-Hoan, ministre de la guerre.
Hong-Tchol-tchou, ministre de la justice.
Y Kon-ha, ministre des travaux publics.
Min Tchong-Mouk, président du comité des affaires étrangères.

COSTA-RICA (RÉPUBLIQUE DE).

M. Ricardo Jimenez, ministre des relations extérieures, des finances, de l'instruction publique et des travaux publics.
M. Alexandro Alvarado, ministre de l'intérieur.
M. Rodolfo Soto, ministre de la guerre.

DANEMARK.

M. Estrup, président du Conseil et ministre des finances.
M. le Bon Rosenörn Lehn, ministre des affaires étrangères.
M. Ingerslev, ministre de l'intérieur.
M. Nellemann, ministre de la justice et ministre pour l'Islande.
M. le colonel Bahnson, ministre de la guerre.
M. le contre-amiral Ravn, ministre de la marine.
M. de Scavenius, ministre des cultes et de l'instruction publique.

DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE).

M. Gautier, ministre des affaires étrangères chargé du ministère des finances.
M. Grâl-Wenceslao Figuereo, chargé du ministère de l'intérieur, de la guerre et de la marine.
M. Mejia, ministre de la justice et de l'instruction publique.
M. Pedro F. Garrido, ministre des travaux publics et du Progrès (Fomento).

ÉGYPTE.

Riaz-Pacha, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des finances.
Zoulficar-Pacha, ministre des affaires étrangères.
Fakhri-Pacha, ministre de la justice.
Aly Moubarck-Pacha, ministre de l'instruction publique.

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L').

M. Salazar, ministre des relations extérieures et de l'intérieur.
M. le général Sarasti, ministre de la guerre et de la marine.
M. Francisco Campos, ministre des finances.

ESPAGNE.

M. Sagasta, président du Conseil et ministre sans portefeuille.
M. le Mis de Vega de Armijo, ministre des affaires étrangères.
M. J. Canalejas, ministre de la justice.
M. Ruiz Capdepón, ministre de l'intérieur.

M. Gonzalez, ministre des finances.
M. Raquel Rodriguez Arias, ministre de la marine.
M. J. Chinchilla, ministre de la guerre.
M. le Cte de Xiquena, ministre des travaux publics et de l'agriculture.
M. Becerra, ministre d'outre-mer.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Hon. Thomas F. Bayard, secrétaire d'État.
Hon. Chas. S. Fairchild, secrétaire de la trésorerie.
Hon. William Endicott, secrétaire de la guerre.
Hon. William C. Whitney, secrétaire de la marine.
Hon. Augustus H. Garland, secrétaire de la justice.
Hon. M. Dickinson, directeur général des postes.
Hon. William F. Vilas, secrétaire de l'intérieur.

COLOMBIE (RÉPUBLIQUE DE).
(ANCIENNE CONFÉDÉRATION GRENADINE.)

M. le Dr Antonio Roldan, ministre des affaires étrangères.
M. Cuervo, ministre de la guerre et de la marine.
M. Ospina Lamacho, ministre de l'intérieur.
M. Reyes, ministre des travaux publics.
M. le Dr Jesus Casas Rojas, ministre de l'instruction publique.
M. Paul, ministre du commerce.
M. L. Restrepo, ministre des finances.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.
(Royaume-Uni.)

M. le Mis de Salisbury, premier ministre, secrétaire d'État aux affaires étrangères.
M. le très. hon. W. H. Smith, premier lord de la Trésorerie.
Lord Halsbury, lord grand-chancelier.
M. le Vte Cranbrook, lord-président du Conseil.
M. Henry Matthews, secrétaire d'État à l'intérieur.
Lord Knutsford, secrétaire d'État aux colonies.
Hon. E. Stanhope, secrétaire d'État à la guerre.
M. J. G. Goschen, chancelier de l'Échiquier.
Lord George Hamilton, premier lord de l'Amirauté.
M. le Vte Cross, secrétaire d'État pour l'Inde.
M. Balfour, secrétaire pour l'Écosse.
Lord Rutland, chancelier du duché de Lancastre.
Lord Sir Michael Hicks-Beach, président de la direction du commerce.
Sir A. J. Balfour, secrétaire en chef pour l'Irlande.

M. le Cte Cadogan, lord du sceau privé.
M. le Mis de Londonderry, lord-lieutenant d'Irlande.
Lord Ashbourne, lord-chancelier d'Irlande.
M. Henry C. Raikes, directeur général des postes.
Sir William Hart Dyke, Baronnet, vice-président du Conseil.
M. David R. Plunket, premier commissaire des travaux publics.
M. C. J. Ritchie, président de la direction du gouvernement local.

M. C. B. Stuart Wortley, sous-secrétaire du département de l'intérieur.
Sir John Gorst, sous-secrétaire pour l'Inde.
Lord Harris, sous-secrétaire d'État du département de la guerre.
M. de Dunraven, sous-secrétaire pour les colonies.
Hon. W. S. J. Brodrich, secrétaire financier du département de la guerre.
Sir J. Fergusson, sous-secrétaire pour les affaires étrangères.

GRÈCE.

M. Tricoupis, présid. du Conseil, ministre des finances et provisoirem. ministre de la guerre et de l'intérieur.
M. Dragoumis, ministre des affaires étrangères.
M. Voulpiotis, ministre de la justice.
M. Théotokis, ministre de la marine et provisoirement ministre de l'instruction publique et des cultes.

GUATEMALA (RÉPUBLIQUE DE).

M. Em. Sobral, ministre des affaires étrangères.
M. le général Mendizabal, ministre de la guerre.
M. R. Salazar, ministre des finances.
M. Munoz, ministre de l'instruction publique.
M. Escolar, ministre des travaux publics.
M. Anguiano, ministre de l'intérieur et de la justice.

HAWAÏ (ROYAUME D').

M. Auskin, 1er ministre et ministre des affaires étrangères.
M. Thurston, ministre de l'intérieur.
M. W. L. Green, ministre des finances.
M. Ashford, ministre de la justice.

HONDURAS (RÉPUBLIQUE DE).

M. Jeronimo Zelaya, ministre des affaires étrangères.
M. R. Alvarado, ministre de la justice, de l'instruction publique et de la guerre.
M. Crescencio Gomez, ministre de l'intérieur.
M. Francisco Planas, ministre des travaux publics.
M. A. Zelaya, ministre des finances.

ITALIE.

M. Crispi, présid. du Conseil, ministre de l'intérieur et par intérim ministre des aff. étrang.
M. Zanardelli, ministre de grâce, de justice et des cultes.
M. Seismit-Doda, ministre des finances et du Trésor.
M. le général Bertoli Viale, ministre de la guerre.
M. Brin, ministre de la marine.
M. Miceli, ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.
M. Finali, ministre des travaux publics.
M. Boselli, ministre de l'instruction publique.
M. le Cte Visone, ministre de la Maison du Roi.
M. P. Lacava, ministre des postes et télégraphes.

JAPON.

M. le Gal Yamakata, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. le Vte Aoki, ministre des affaires étrangères.
M. le Cte Matsukata, ministre des finances.
M. le général Oyama, ministre de la guerre.
M. le Cte Saïgo, ministre de la marine.

M. le Gal YAMADA, ministre de la justice.
M. le Vte ENOMOTO, ministre de l'instruction publique.
M. SWAMURA, ministre de l'agriculture, du commerce et des communications.
M. le Cte GOLO SHOGIRO, ministre des communications.
M. le Cte HIJIKATA, ministre de la Maison impériale.

LIBERIA.

M. BARCLAY, ministre d'État.
M. WORRELL, ministre des finances.
M. N..., ministre de l'intérieur.
M. DAVIES, ministre de la guerre.
M. WILES, ministre des postes.
M. PARSON, ministre de la justice.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE).

M. EYSCHEN, ministre d'État, président du Gouvernement, chargé de la direction générale des affaires étrangères.
M. MONGENAST, directeur général des finances.
M. N..., directeur général de la justice.
M. KIRPACH, directeur général de l'intérieur.

MAROC.

MOHAMMED EL ARBI BEN EL MOGHTAR, Grand-Vizir.
MOHAMMED EL MOFDEL GARRIT, ministre des affaires étrangères.
Si ALI EL MESFIOU, ministre de l'intérieur.
MOHAMMED BEN EL ARBI BEN EL MOGHTAR, ministre de la guerre.
Si MOHAMED TAZI, ministre des finances.
Sid EL HADJ TORRES, ministre des affaires étrangères du Sultan auprès des puissances étrangères à Tanger.

MEXIQUE.

M. J. MARISCAL, ministre des affaires étrangères.
M. le général Pedro HINOJOSA, ministre de la guerre et de la marine.
M. le général PACHECO, ministre des travaux publics, du commerce et de l'industrie.
M. Manuel Romero RUBIO, ministre de l'intérieur.
M. BARANDA, ministre de la justice et de l'instruction publique.
M. DUBLAN, ministre des finances.

MONTÉNÉGRO.

M. BOJO PETROVICH, président du Conseil, ministre de la Justice et ministre de la Maison princière et de l'intérieur.
M. RADONITCH, ministre des affaires étrangères.
M. MATANOVITCH, ministre des finances.
M. Ilija PLAMENATCH, ministre de la guerre.
M. Jean PAWLOVITCH, ministre des cultes et de l'instruction publique.

NICARAGUA.

M. ARGUELLO, ministre de l'intérieur, de la guerre et de la marine.
M. LACAYA, ministre des finances.
M. N..., ministre des travaux publics.
M. Benjamin GUERRA, ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique.

PARAGUAY.

M. le colonel MESA, ministre de l'intérieur.
M. URIARTE, ministre des finances.
M. MACIEL, ministre de la justice et des cultes.

M. CENTURION, ministre des relations extérieures.
M. le colonel DUARTE, ministre de la guerre.

PAYS-BAS.

M. le Bon MACKAY, ministre des colonies.
M. DE SAVORNIN LOHMAN, ministre de l'intérieur.
M. HARTSEN, ministre des affaires étrangères.
M. RUYS VAN BEERENBROCK, ministre de la justice.
M. le capitaine de vaisseau DYSERINCK, ministre de la marine.
M. GODIN DE BEAUFORT, ministre des finances.
M. le colonel BERGANSIUS, ministre de la guerre.
M. HAVELAAR, ministre des travaux publics, du commerce et de l'industrie.

PÉROU (RÉPUBLIQUE DU).

M. PEDRO DEL SOLAR, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des travaux publics.
M. URIGOYEN, ministre des affaires étrangères.
M. DELGADO, ministre des finances.
M. FERREYROS, ministre de la guerre et de la marine.
M. ZEOAMA, ministre de la justice et de l'instruction publique.

PERSE.

ALI-ESKER-KHAN-EMIN-ESSOULTAN, ministre de l'intérieur, des finances, des douanes et de la cour.
MIRZA-ABBAS-KHAN-KAWAM-EDDOULET, ministre des affaires étrangères.
HADJI-MOLLAH-ALI, ministre du culte.
MIRZA-IBRAHIM-KHAN-AZED-ELMULK, garde des sceaux, ministre de la justice et de l'agric.
MIRZA-ALI-KHAN-EMIN-EDDOULET, président du conseil privé, ministre des legs pieux et des postes.
ALI-KOULI-KHAN-MOUKHBER-EDDOULET, ministre des travaux publics, du commerce, des télégraphes et de l'instruction publique.
KAMRAN-MIRZA-NAÏB-ESSALTANET, ministre de la guerre.
MIRZA-TAKI-KHAN-MADJD-EL-MULK, ministre des pensions.
GHOLAM-ALI-KHAN-AMIN-HOUMAYOUN, ministre des impôts arriérés.
MOHAMMAD-HASSAN-KHAN-ETTEMAD-ESSALTANET, ministre de la presse et des traductions.
DJEHANGUIR-KHAN-VAZIR-SÉNAÏET, ministre des beaux-arts.

PORTUGAL.

M. SERPA PIMENTEL, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. LOPO VAS, ministre de la justice.
M. FRANCO CASTELLO, ministre des finances.
M. VASCO GUEDES, ministre de la guerre.
M. HINTZE RIBEIRO, ministre des affaires étrangères, de la marine et des colonies.
M. ARONCA, ministre des travaux publics, du commerce et de l'industrie.
N. ARROYO, ministre de la marine.

PRUSSE (ROYAUME DE). [Voy. aussi ALLEMAGNE.]

A. *Ministres d'État.*

M. le général DE CAPRIVI, chancelier de l'Empire d'Allemagne, ministre des affaires étrangères et du commerce, président du Conseil des ministres.
M. DE BŒTTICHER, ministre de l'intérieur, vice-président du Conseil des ministres.
M. le D^r DE SCHOLTZ, ministre des finances.
M. le Dr FRIEDBERG, ministre de la justice.
M. DE GOSSLER, ministre des cultes, de l'instruction publique et des affaires médicales.

M. le général Verdy du Vernois, ministre de la guerre.
M. Lucius, ministre de l'agriculture, des domaines et des forêts.
M. Maybach, ministre des travaux publics.

B. *Ministère de la Maison du roi.*

M. le Cte Otto Stolberg Wernigerode, ministre d'État.

ROUMANIE.

M. le général Mano, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. Lahovary, ministre des affaires étrangères.
M. le général Vladesco, ministre de la guerre.
M. Germani, ministre des finances.
M. Rosetti, ministre de la justice et, par intérim, de l'instruction publique.
M. Paucesco, ministre du commerce.
M. Marghiloman, ministre des travaux publics.

RUSSIE.

M. Bunge, secrétaire d'État, président du comité des ministres.
M. de Giers, ministre des affaires étrangères
M. le Cte Woronzoff-Dachkoff, ministre de la Maison de l'empereur.
M. Dournowo, ministre de l'intérieur.
M. le lieutenant-général Vannovsky, ministre de la guerre.
M. Manasseïne, ministre de la justice.
M. Delianow, ministre de l'instruction publique.
M. Vyschnegradzky, ministre des finances.
M. Hübbenet, ministre des voies de communication.
M. J. Filipow, conseiller privé, contrôleur de l'empire.
M. Ostrovski, ministre des domaines.
M. le vice-amiral Tchihatchoff, ministre de la marine.

SAINT-SIÈGE.

Le cardinal Rampolla, secrétaire d'État.

SALVADOR (RÉPUBLIQUE DE).

M. le Dr Manuel Delgado, ministre des affaires étrangères, de la justice et des cultes.
M. Interiano, ministre de l'instruction publique.
M. Mendez, ministre de la guerre, de la marine et des finances.
M. Larreyeaga, ministre de l'intérieur .

SERBIE.

M. le colonel Gruitch, président du Conseil, ministre des affaires étrangères et, par intérim, de la guerre.
M. Yossimovitch, ministre des travaux publics.
M. Vuitch, ministre des finances et, par intérim, de l'instruction publique.
M. Mica Djordjevitch, ministre de la justice.
M. Tanchanovitch, ministre de l'intérieur et, par intérim, de l'agriculture.

SIAM (ROYAUME DE).

Kromaluang Devawongse Varoprakar, ministre des affaires étrangères.
Kromaluang Bitjit Prijakorn, ministre de la justice.
Chao Phya Ratana Bodine, ministre de l'intérieur.
Krom Phra Chakrabatiphongse, ministre des finances.
Krom Phra Bhanabhanduwongse Worady, ministre de la guerre et de la marine.

Chao Phya Pholathepe, ministre de l'agriculture.
Somdet Chao Fa Bhamurangsi, ministre des postes et des télégraphes.

SUÈDE ET NORVÈGE

SUÈDE.

M. Akierhelm, ministre d'État.
M. le C[te] Lewenhaupt, ministre des affaires étrangères.
M. Loven, conseiller d'État.
M. Ostergren, chef du département de la justice.
M. Groll, chef du département de l'intérieur.
M. le contre-amiral B[on] F. W. von Otter, chef du département de la marine.
M. Wennerberg, chef du département de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.
M. Lœnegren, conseiller d'État.
M. Palmstjerna, chef du département de la guerre.
M. E. Bull, chef du département des finances.

NORVÈGE.

Le Conseil d'État de la Norvège se compose de deux ministres d'État et de huit conseillers d'État. Une partie de ce ministère, savoir : le ministre d'État et deux conseiller-d'Etat (ces derniers changent tous les ans), réside auprès du roi à Stockholm; les autres sept sont chacun chef d'un département et composent avec un ministre d'État la régence à Christiania.
M. E. Stang, ministre d'État, chef du département de la révision (résidence Christiania).
M. Bonnevie, chef du département des cultes et de l'instruction pubiqule.
M. Roll, conseiller d'État, chef du département de la justice.
M. le colonel Hoff, chef du département de la défense.
M. Thorne, chef du département de l'intérieur.
M. Righ, chef du département des douanes et des finances.
M. Birch-Reichenwald, conseiller d'Etat, chef du département des travaux publics.
M. S tang, ministre d'État (résidence Stockholm).
M. Hangland, conseiller d'État (Stockholm).
M. Schgött, conseiller d'État (Stockholm).

SUISSE (CONSEIL FÉDÉRAL).

M. Hauser, président de la Confédération, chef du département militaire.
M. Welti, chef du département des chemins de fer, des postes et des télégraphes.
M. Ruchonnet, chef du département de justice et police.
M. Schenck, chef du département de l'intérieur et des travaux publics.
M. Droz, chef du département de l'extérieur.
M. Deucher, chef du département de l'industrie et de l'agriculture.
M. Hammer, chef du département des finances et des péages, vice-président du Conseil fédéral.

TUNISIE.

M. Massicault, ministre des affaires étrangères, président du Conseil.
M. Mohamed-El-Aziz-Bou-Atour, premier ministre.
M. le général Swiney, ministre de la guerre.
Mohamed Djellouli, ministre de la justice et de la plume.
M. Depienne, directeur général des finances.
M. Michaud, directeur général des travaux publics.
M. Roy, secrétaire général du Gouvernement.

TURQUIE.

KIAMIL pacha, premier ministre (grand vizir).
AHMED-ESSAD effendi, cheïk-ul-Islam.
AARIFI pacha, président du Conseil d'État.
MUNIR pacha, ministre de l'intérieur.
ALI SAHIB pacha, ministre de la guerre, grand maître de l'artillerie.
DJEVDET pacha, ministre de la justice et des cultes.
AGIR pacha kazarian, ministre des finances.
HASSAN HUSSUI pacha, ministre de la marine.
MUNIF pacha, ministre de l'instruction publique.
ZIHNI pacha, ministre des travaux publics, du commerce et de l'agriculture.
SAÏD pacha, ministre des affaires étrangères.
MOUSTAPHA pacha, ministre de l'Evkaf (fondations pieuses).

URUGUAY (RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L').

M. HERERA Y OBES, ministre de l'intérieur.
M. GARCIA LAGOS, ministre des relations extérieures.
M. le Dr J. VARELA, ministre des finances.
M. le colonel DE LEON, ministre de la guerre et de la marine.
M. BERINDUAGNE, ministre de la justice, des cultes et de l'instruction publique.

VENEZUELA.

M. PASCAL CASANOVA, ministre des affaires étrangères.
M. PALACIS, ministre de l'intérieur, de la justice et des cultes.
M. PACHANO, ministre du crédit public.
M. le Dr TEBAR, ministre des travaux publics.
M. RANGEL, ministre de la guerre et de la marine.
M. SILVA GANDOLPHI, ministre de l'instruction publique.
M. CORONODO, ministre du Fomento.
M. LARES, ministre des finances.

WURTEMBERG.

M. le Bon DE MITTNACHT, chargé de la présidence, du ministère de la Maison du roi et des affaires étrangères.
M. DE SCHMIDT, ministre de l'intérieur.
M. le Dr DE SARWEY, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.
M. le major-général DE STEINHEIL, ministre de la guerre.
M. DE RENNER, ministre des finances.
M. DE FABER, ministre de la justice.

VILLES LIBRES

BRÊME.

MM. BUFFET, le Dr A. LÜRMAN, bourgmestres.
M. le Dr O. GILDEMEISTER, sénateur, chargé du département des affaires étrangères.

HAMBOURG.

MM. PETERSEN et MŒNEKEBERG, bourgmestres.
M. PETERSEN, sénateur, chargé du département des affaires étrangères.

LUBECK.

M. le Dr KULENKAMP, bourgmestre-président, chargé du département des affaires étrangères.

CHAPITRE VII.

AMBASSADEURS ET MINISTRES
CONSULS ET VICE-CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES RÉSIDANT EN FRANCE.

ALLEMAGNE (Empire d').
Paris, rue de Lille, 78.

S. Exc. M. le Cte DE MÜNSTER, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
(5 novembre 1885.)

M. DE SCHŒN	Conseiller d'ambassade.
M. le Comte D'ARCO	2e Secrétaire d'ambassade.
M. le Prince de PLESS	3e Secrétaire d'ambassade.
M. WEVER	Attaché.
M. N.	Attaché.
M. N.	Attaché.
M. le baron DE MALTZAN	Attaché.
M. le baron de ROMBERG	Attaché.
M. DE HOININGEN *dit* HUENE, major d'état-major	1er Attaché militaire.
M. le capitaine Baron DE SÜSSKIND	2e Attaché militaire.

Paris (avec juridiction sur les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Hte-Marne, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Vosges, Doubs, Jura, Ain, Saône-et-Loire, Allier, Rhône, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres, Indre, Cher, Nièvre, Yonne, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Orne et Eure-et-Loir)	M. HERMANN MARTENS, 78, rue de Lille.	Consul.
Bordeaux (avec juridiction sur les départem. des Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Lot, Gers, Corrèze, Charente et Charente-Inférieure)	*M. Walter Tietz*	Consul.
Boulogne (avec juridiction sur l'arrondiss. de Boulogne-sur-Mer et la côte du cap Gris-Nez jusqu'à Saint-Valéry)	*M. Otto*	Vice-consul.
Calais (Pas-de-Calais)	*M. Stavenhagen (M. P.)*	Vice-consul.
Dieppe	*M. Chapman (Frédéric)*	Vice-consul.
Dunkerque (Nord)	*M. Eckmann (G.)*	Vice-consul.

Honfleur	*M. Scholl*	Chargé du v.-cons.
La Rochelle.	*M. Pellevoisin (Alph.)*.	Consul.
Le Havre (avec juridiction sur les départements de Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Ille-et-Vilaine, Somme, Côtes-du-Nord, Finistère)	*M. de Faber du Faur*	Consul.
Marseille (pour les départem. des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, Drôme, Gard, Lozère, Ardèche, Haute-Loire, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Ariège, Tarn, Aveyron et Cantal).	*M. von Erhardt*	Consul.
Nantes (avec juridiction sur les départ. du Morbihan y compris Belle-Isle-en-Mer, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, avec l'île de Noirmoutiers et l'île d'Yeu) . .	*M. Grimm*	Ch. de la gér. du cons.
Nice (avec juridiction sur les départem. du Var, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-Savoie et la Corse). . . .	*M. le baron de Brück*	Vice-consul.
Port-de-Bouc, Martigues et La Tour-Saint-Louis	*M. Vidal (Léon)*.	Vice-consul.
Rochefort.	*M. Walter Tietz*.	Chargé du consulat.
Rouen.	*M. Chapman (Percy)*.	Vice-consul.
Saint-Malo	*M. Élias le Bas*.	Vice-consul.
St-Martin-de Ré	*M. Souchet (Pierre-Em.)*. . . .	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Aubré (J. P.)*.	Vice-consul p. int.
Alger	*M. Frœbel (Jules)*	Consul.
Le Gabon.	*M. Grossberger (A.)*	Consul.
Nouméa (pour la N[lle]-Calédon.).	*M. Knoblauch (F.)*.	Vice-consul.
Papeete (Tahiti)	*M. Meuel (Hermann)*.	Consul.
Rufisque (pour la colonie du Sénégal)	*M. Keller (Richard)*	Consul.
Saïgon.	*M. Speidel* (absent).	Consul.
Grand-Popo, avec résidence au Petit-Popo	*M. Zimmerer*.	Commissaire.
Porto-Novo, avec résidence à Lagos	*M. de Puttkammer*	Gérant du Consulat.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Paris, 22, rue de Téhéran.

M. Paz, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(15 juin 1885.)

M. Ortiz Viola	1[er] Secrétaire.
M. C. R. Basavilbaso	2[e] Secretaire.
M. Angel M. Mendez	1[er] Secrétaire honoraire.

Paris (consulat général en France).	M. Angel Maria Mandez, avenue des Champs-Élysées, 68. . .	Consul général.
	M. Bemberg.	Consul.
	M. Gallet de Kulture (B.) . .	Vice-consul.
Amiens	*M. Dhavernas (Octave).* . . .	Consul.
Bayonne	*M. Pedro Garay.*	Consul.
	M. Norion	Vice-consul.
Bordeaux.	*M. Picot (Felipe)*.	Consul
	M. de Sta*-Colonna (Alb.).* . . .	Vice-consul.
Boulogne-sur-Mer	*M. Ch. Péron.*	Consul.
Calais	*M. Leroy-Gosselin.*	Consul.
Cannes	*M. Sauvaire (Henri).*	Vice-consul.
Cette	*M. Audrin (Charles).*	Consul.
Dunkerque	*M. Mine (Albert).*	Consul.
La Rochelle	*M. Leroy-Gosselin.*	Vice-consul.
Le Havre.	*M. Roberto Guérin.*	Gérant du consulat.
Libourne.	*M. Pereyra Fernandez.* . . .	Vice-consul.
Lille.	*M. Caulliez (Henri)*	Consul.
Limoges	*M. Octave Perret*	Vice-consul.
Lyon	*M. Mathéron*	Consul.
Marseille.	*M. Casto Martinez Ituno* . . .	Consul.
	M. Roberto Guérin.	Vice-consul.
Montpellier.	*M. Rigal.*	Consul.
Nantes.	*M. Dulac (Alfred).*	Consul.
Nice.	*M. Vigoureux (Émile)*	Consul.
Oloron.	*M. Bouderon (Félix)*	Vice-consul.
Pau.	*M. Gorostarzu (Marcos)* . . .	Vice-consul.
Rouen.	*M. Vanier (Henri).*	Vice-consul.
Tarbes.	*M. Albarracin (F.).*	Vice-consul.
Toulon.	*M. Lambert (Adolphe)*	Consul.
Toulouse.	*M. Capdeville (Auguste)* . . .	Vice-consul.
Tourcoing et Roubaix	*M. Grau (Henri)*	Consul.
Alger	*M. Luis (Jacques)*	Consul.
Bône.	*M. Carrus (Jules-P.).*	Consul.
Oran.	*M. Jullian*	Consul.
Philippeville	*M. Llado (J.)*	Vice-consul.

AUTRICHE-HONGRIE (Empire d').

Paris, 7, Avenue de l'Alma, 7, de 1 à 3 heures. — Visa, 5 fr.; légalisation, 6 fr.

S. Exc. M. le comte Hoyos (C✵), Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
(28 mai 1883.)

M. le Cte Zichy	Conseil. de l'ambassade.
M. le prince de Hohenlohe Waldenburg	Secrétaire.
M. le comte Thaddé Bolesta Koziebrodski.	Secrétaire.
M. le comte Charles Kinsky.	Secrétaire.
M. le prince Jean de Schönbourg Hartenstein	Attaché.
M. le major d'état-major Géza de Silvinyi.	Attaché militaire.

Paris	M. le Bon de Rothschild (Gustave) (C✵), rue Laffitte, 19. . . .	Consul général.
	M. G. d'Oesterreicher	Consul gén. adjoint.
	M. le Bon Jacobs.	Vice-consul.

Ajaccio	*M. Fil (Joseph)*	Consul.
Bayonne	*M. Gommès (Jules)*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Lalande (Armand)*	Consul.
Boulogne	*M. Adam (Achille)* ✻	Vice-consul.
Brest	*M. Pitel (A.)*	Vice-consul.
Caen	*M. Heltier (Charles)*	Agent consulaire.
Calais	*M. Vendroux (J. P.)*	Vice-consul.
Cannes	*M. Saissi (Joseph)*	Vice-consul.
Cette	*M. Scheydt (Gustave)*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Lebrun (P.)*	Agent consulaire.
Dieppe	*M. Pourpoint (Gaston)*	Agent consulaire.
Dunkerque	*M. N.*	Consul.
Fécamp	*M. Leborgne (Auguste)*	Agent consulaire.
Honfleur	*M. Lethbrigde (Frank)*	Agent consulaire.
La Rochelle	*M. Vivier (Ernest-Élie)*	Agent consulaire.
Le Havre	*M. Grosos*	Consul.
Lorient	*M. Ouizille (A. J.)*	Agent consulaire.
Lyon	*M. Chabrières*	Consul.
Marseille	*M. de Montlong (Chev.-Oscar)*	Consul général.
Menton	*M. N.*	Vice-consul.
Nantes	*M. Briaudeau (Pître)*	Consul.
Nice	*M. le Cte Gurowski*	Consul.
Port-de-Bouc	*M. Vidal (Léon)*	Agent consulaire.
Port-Vendres	*M. B. Reig*	Agent consulaire.
Rouen	*M. Pimont (Alfred)*	Agent consulaire.
Saint-Malo	*M. Boismenu (Joach.-Gugnot)*	Agent consulaire.
Saint-Valery-en-C.	*M. N...*	
Saint-Valery-s.-S.	*M. N...*	
Toulon	*M. Jouve (B. V.)*	Vice-consul.
Alger	*M. Brissonnet*	Consul général.
Bone	*M. Terigi (J. B.)*	Vice-consul.
Bougie	*M. Martel (Clément)*	Agent consulaire.
Mostaganem	*M. Pizzoli (Antoine)*	Agent consulaire.
Oran	*M. Nessler (C.)*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Chiarelli (A.)*	Agent consulaire.
Saïgon	*M. Engler (Albert)*	Consul.
Tunis	*M. Pitner*	Consul général.

BAVIÈRE.

Paris, 72, rue de Bellechasse.

M. le baron DE TUCHER, Chargé d'affaires.
(3 avril 1889.)

M. le baron Édouard DE RIEDERER . . . . Attaché.

BELGIQUE (Royaume de).

Paris, 26*t* avenue Marceau; — Chancellerie, 6, rue Bizet.

M. le baron BEYENS (GO ✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(7 février 1864 et 29 mars 1871.)

M. le Bon Eugène BEYENS ✻	Conseiller.
M. Albert Caron DE FAMILLEUREUX	Secrétaire de 1re classe.
M. COPPENS DE FONTENAY	Secrétaire de 1re classe.
M. le prince DE CARAMAN	Attaché.
M. le Bon LEFEBVRE ✻	Attaché.

Angers, avec juridiction sur les départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Eure-et-Loir et Loiret. . .	*M. Bessonneau* (*J.*)	Consul.
Bastia, avec juridiction sur la Corse	*M. de Vicenti* (*Jean*).	Vice-consul.
Bayonne, avec juridiction sur les départem. des Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes, Gers et Haute-Garonne	*M. Labrouche* (*Félix*).	Consul.
Bordeaux, avec juridiction sur les départem. de la Gironde (excepté l'arrondissement de Libourne), de la Dordogne et de la Corrèze	*M. Rodberg* (*Charles*). . . . . *M. Astruc* (*G.*)	Consul. Vice-consul.
Boulogne, avec juridiction sur les départements du Pas-de-Calais (excepté le canton de Calais) et de la Somme . .	*M. Adam* (*Achille*) *fils*.	Consul.
Brest, avec juridiction sur les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord . . .	*M. Rouxel de Villeféron* (*J.*). .	Consul.
Calais	*M. Dessin* (*Charles*) . . . . . *M. Lefebvre-Collard*.	Consul. Vice-consul.
Cannes.	*M. Bérenger*.	Vice-consul.
Cette, avec juridiction sur les départements de l'Hérault, l'Aveyron, le Tarn, l'Aude, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales	*M. Isenberg* (*Émile*)	Consul.
Cherbourg, avec juridiction sur les départements de la Manche, l'Orne et Calvados.	*M. Liais* (*Édouard*).	Consul.
Dunkerque, avec juridiction sur l'arrond. de Dunkerque.	*M. de Wulf* (*L.*).	Consul.
Givet avec juridiction sur le département des Ardennes.	*M. Bon* (*Charles*)	Consul.
La Rochelle, avec juridiction sur les départements de la Charente-Inférieure, Charente, Vienne, Haute-Vienne, Creuse, Cher, Indre et des Deux-Sèvres.	*M. Romieux* (*Charles*)	Consul.
Le Havre, avec juridiction sur l'arrondissement du Havre et le départem. de l'Eure .	*M. Kreglinger* (*A. H.*).	Consul.
Libourne.	*M. Morange* (*Édouard*)	Vice-consul.
Lille, avec juridiction sur le département du Nord (excepté les arrondissements de Dunkerque, Valenciennes, Avesnes et les cantons de Roubaix et de Tourcoing). .	*M. Dansaert* (*E.*)	Consul.

Lorient, avec juridiction sur les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.	*M. Dufilhol (E. J. A.)*.	Consul
Lyon, avec juridiction sur les départements du Rhône, de l'Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Jura, Saône-et-Loire, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme et la Loire . . .	*M. Pagnoud (Charles)*	Consul.
Marmande, avec juridiction sur les dép. du Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne .	*M. Géraudie (Léon) fils*	Vice-consul.
Marseille, avec juridiction sur les départements des Bouches-du-Rhône, Gard, Lozère, Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Htes-Alpes, Basses-Alpes et Vaucluse. .	*M. de Vries (G.)*. . . . . . . *M. Court (J. B.)*.	Consul général. Vice-consul.
Maubeuge, avec juridiction sur l'arrondissement d'Avesnes.	*M. Sépulchre (Armand)* . . .	Consul.
Menton	*M. Albini (P. H. G.)*	Vice-consul.
Nancy, avec juridiction sur les départements de la Meuse, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Vosges, Côte-d'Or, Haute-Saône et Doubs. . .	*M. Sépulchre (Victor)*.	Consul.
Nantes, avec juridiction sur les dép. de la Loire-Inférieure (excepté l'arrond. de St-Nazaire) et la Vendée (excepté l'île de Noirmoutiers). . .	*M. Goullin*.	Consul.
Nice, avec juridiction sur le département des Alpes-Maritimes (excepté les cantons de Cannes et de Menton). .	*M. Maistre*.	Consul.
Noirmoutiers, avec juridiction sur l'île de Noirmoutiers. .	*M. Pineau (Joseph)*.	Vice-consul.
Reims, avec juridiction sur les départements de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne . .	*M. Rivart (Charles)* . . . . . *M. Rivart (P. M.)*	Consul. Vice-consul.
Roubaix, avec juridiction sur le canton de Roubaix . . .	*M. Allart (Léon)*.	Consul.
Rouen, avec juridiction sur le dép de Seine-Inférieure (excepté l'arrond. du Havre) .	*M. Morel (Auguste)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Gustin-Stoll*	Consul.
Saint-Quentin, avec juridiction sur les départements de l'Aisne et de l'Oise. . . .	*M. de Jaer*.	Consul.
Saint-Valéry-sur-Somme. . .	*M. Crocsel (M. J. H.)*.	Agent consulaire.
Toulon, avec juridiction sur le département du Var. . . .	*M. Lambert (Émile)*	Consul.
Tourcoing. avec juridiction sur le canton de Tourcoing . .	*M. Taune*	Consul.
Valenciennes, avec juridiction		

sur l'arrondissement de Valenciennes	*M. Nauts* (*Henri*)	Consul.
Alger, avec juridiction sur la Tunisie	*M. Max* (*Gustave*)	Consul général.
	M. Castelot	Consul.
Bône	*M. Laugier*	Consul.
Oran	*M. Vogley*	Consul.
Cayenne (Guyane française)	*M. Ledegank* (*H.*)	Consul général.
Gorée (Sénégal)	*M. Guiraud* (*Jean*)	Vice-consul.
Philippeville	*M. Alby* (*Tranquille*)	Consul.
La Réunion	*M. Lalanne* (*Jules*)	Consul.
Pointe-à-Pitre	*M. Hayot*	Vice-consul.
Possess. franç. dans l'Indoustan	*M. Dosogue* (*Léon*)	Consul général.
Saïgon	*M. Speidel* (*F. W.*)	Consul.
Tunis	*M. Vincart* (*Léon*)	Vice-consul.

BOLIVIE (République de).

Paris, chancellerie, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule.

M. Moreno, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(22 juillet 1889.)

M. José Manuel Paz	1er Secrétaire.
M. Benjamin Blanco	Attaché.
M. Gregorio Pacheco	Attaché militaire.

Paris (Consulat général en France)	M. N	Consul général.
	M. Bresson (*André*)	Consul.
Bordeaux	*M. Charpentier* (*Eugène*)	Consul.
	M. Civrac (*E.*)	Vice-consul.
Le Havre	*M. Freichler*	Consul.
Lille	*M. Terwagne* (*A.*)	Consul.
Lyon	*M. Hübsch* (*E. P. A.*)	Consul.
Marseille	*M. Chaix Bryant* (*E. M.*)	Consul.
	M. Noël (*Pascal*)	Vice-consul.
Nantes	*M. Maisonneuve*	Vice-consul.
Reims	*M. Delautel* (*G.*)	Vice-consul.
Saint-Jean-Pied-de-Port, avec juridiction sur le départem. des Basses-Pyrénées	*M. Fort* (*Louis*)	Vice-consul.

BRÉSIL (États-Unis du).

Paris, chancellerie, rue de Téhéran, 17, de midi à 3 heures. — Visa gratis.

M. le baron d'Itajuba, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(20 juin 1890.)

M. Vieira Monteiro (O✵)	Secrétaire.
M. J. Bahia	Attaché de 1re classe.
M. le Chevalier Abilio Borges	Attaché de 1re classe.
M. le Comte de Araguaya	Attaché de 1re classe.
M. H. C. de Silva Ramos	Attaché de 2e classe.
M. Mello-Vieira	Attaché de 2e classe.
M. Hector B. Cordeiro	Attaché de 2e classe.
M. le contre-amiral baron de Teffé	Attaché naval.
M. le lieut.-colonel A. Péna	Attaché militaire.

Paris (Consulat général en France)	M. N	Consul général.
	M. Barboza (Manoel-José)	Vice-consul.
Abbeville	*M. Herman* (*L. J.*)	Vice-consul.
Bayonne	*M. Molinié* (*Camille*)	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Piganeau* (*Gustave*)	Vice-consul.

Boulogne-sur-Mer	*M. Adam (Hippolyte)*	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (Edouard)*	Vice-consul.
Calais	*M. N.*	Vice-consul.
Cette	*M. Scheydt (L. A. C.)*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Bonfils (Gustave)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Féron (Ch. G.)*	Vice-consul.
Hyères	*M. Léon Vidal*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Ferreira Alvès (Édouard)*	Vice-consul.
Lille	*M. Descamps (Jules)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Sellier (Léon)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Payen (Édouard)*	Vice-consul.
Marseille	*M. Angst (Émile)*	Vice-consul.
Menton	*M. Farauld (Félix)*	Vice-consul.
Montpellier	*M. Vialars (D. A. V.)*	Vice-consul.
Nantes	*M. Crouan (Denis)*	Vice-consul.
Nice	*M. Roissard de Bellet (Charles)*	Vice-consul.
Port-Vendres	*M. Mas (Adrien)*	Vice-consul.
Rouen	*M. Niel (Pierre-Eugène)*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. N.*	Vice-consul.
Toulon	*M. Jouve (B. V.)*	Vice-consul.
Alger	*M. Servat (Joseph)*	Consul.
Oran	*M. Mazurel*	Vice-consul.
Cayenne (pour la Guyane française)	*M. Pedro de Castro Pereira Sodié*	Consul général.

CHILI (République du).

Paris, 66, rue Pierre-Charron. Chancellerie, rue Washington, 36.

M. ANTUNEZ, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(26 décembre 1887.)

M. Nicolas PEÑA-VICUÑA	1er Secrétaire.
M. PRIETO	2e Secrétaire.
M. DE LA FUENTE	Attaché.
M. ANTONIO TORO Y DONOSO	Attaché.
M. V. ECHAURREN VALERO	Attaché.
M. MORLA VICUÑA	Secrét. pour les aff. financ.
M. le colonel BULNES	Attaché militaire.

Paris	M. Carlos ZAÑARTU, av. Carnot, 12.	Consul général.
	M. IRARRAZAVAL (J. N.)	Consul.
Bayonne	*M. Molinié (Camille)*	Consul.
Bordeaux	*M. Landau (Elie)*	Consul.
	M. Roman (Antonio)	Vice-consul.
Brest	*M. Feillet (Jules)*	Consul.
Cette	*M. Caron (Charles)*	Consul.
	M. Comolet (J.)	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Bayart (Félix)*	Consul.
Le Havre	*M. Petitbon (Louis)*	Consul.
Limoges	*M. Tardieu (Jules)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Guinet (François)*	Vice-consul.
Marseille	*M. Armand (Albert)*	Consul.
	M. Lachamp (G.)	Vice-consul.
Nantes	*M. Le Blanc (Annibal)*	Consul.
Nice	*M. Lagarrigue (Fernand)*	Consul.
	M. Bernard-Attanoux (Enrique)	Vice-consul.

Rouen	*M. Dubosq-Lettré (Jules)*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Le Blanc (Annibal)*	Gér.intérim.du cons.
Toulon	*M. Laville (Auguste)*	Vice-consul.
Papeete (Taïti)	*M. Goupil (A.)*	Consul.

CHINE.

Place Victor-Hugo.

SHIÉ FOU CHENG, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(25 mars 1890.)

M. le général TCHENG KI TONG	1er Secrétaire.
M. OU-TSONG-LIEU	Attaché.
M. LIEU-YU	Attaché.
M. TCHENG-HEOU	Attaché.
M. TCHANG-MEI-YI	Attaché.
M. KOU-SHI-TSIO	Attaché.
M. PANG-TCHENG-LIÉ	Attaché.
M. CHE-TSENG	Attaché.
M. KOUO-KIA-TCHI	Attaché.

COLOMBIE (République de la).

Paris, 26, avenue des Champs-Élysées.

M. le Général ALEJANDRO POSADA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire (absent).

(22 mai 1888.)

M. G. MALLARINO	Secrétaire.
M. GETTING	Attaché.
M. GUTTIERREZ-PONCE	Secrétaire honoraire.

Paris	M. TRIANA (José-G.) ❋, boulevard d'Enfer, 10	Consul général.
	M. GARCIA (Raphaël)	Consul.
Bordeaux	*M. Roman (Antonio)*	Consul.
	M. Custod (Edouard)	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Laza (Belisario)*	Consul.
Le Havre	*M. Ricardo Roldan*	Consul.
La Rochelle	*M. Bougardier (C. A.)*	Consul.
Lyon	*M. Pinzon (Nicolas-W.)*	Consul.
Marseille	*M. Mayol*	Chargé de la gér. du vice-consulat.
Nice	*M. Lagarrigue (Fernand)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Laborde*	Consul.
Alger	*M. Truyol Solano (F.)*	Consul général.
	M. Mertz (François)	Vice-consul.
Oran	*M. Giraud (Jules)*	Vice-consul.
Mostaganem	*M. Mermet (André)*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Teissier (Alfred)*	Vice-consul.
Bône	*M. Carrus (Julio-Pablo)*	Vice-consul.

COSTA-RICA (République de).

M. MANUEL DE PERALTA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(7 mars 1887.)

Paris (consul. génér. en France)	M. PALACIOS (Enrique)	Consul général.
	M. Goguel (Charles)	Consul.

Bayonne	*M. Poydenot* (*Raymond*)	Consul.
Bordeaux	*M. Tournon* (*Hippolyte*)	Consul.
	M. Babin (*Georges-Louis*)	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Debacque* (*P. J. L.*)	Consul.
Le Havre	*M. de Gaalon* (*Henri*)	Consul.
Marseille	*M. Guérin du Cayla* (*Georges*)	Consul.
Nantes	*M. Toché* (*E.*)	Consul.
Nice	*M. Coriat y Coriat* (*Maurice*)	Consul.
Rouen	*M. Thillaye du Boulay*	Consul.
Saint-Malo	*M. Duguen* (*Eug.*)	Consul.
Oran	*M. Bentata* (*Moïse*)	Agent consulaire.

DANEMARK (Royaume de).

Paris, rue de Courcelles, 29, de 1 à 3 heures. — Visa gratis.

M. le Cte DE MOLTKE-HVITFELDT (GO ✱), Envoyé extraord. et Ministre plénipotent. (9 avril 1860 et 8 mai 1871.)

M. le comte AHLEFELDT-LAURVIG . . . . Secrétaire.

Paris	M. Paul CALON ✱, rue d'Hauteville, 53	Consul général.
Ajaccio	*M. Lanzi* (*Laurent*)	Consul.
Bayonne	*M. Bailac* (*Julien*)	Consul.
Bordeaux	*M. Kirstein* (*E.*)	Consul.
Boulogne	*M. Carmier* (*André-Etienne*)	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros* (*Édouard*)	Vice-consul.
Caen	*M. Lemaître* (*Arthur*)	Vice-consul.
Calais	*M. Vendroux* (*J. P.*)	Vice-consul.
Cannes	*M. Déonna* (*Henry*)	Vice-consul.
Cette	*M. Jansen* (*G. J. M.*)	Consul.
Cherbourg	*M. Liais* (*E. J. P.*)	Vice-consul.
Dieppe	*M. Legriel* (*H. J. F.*)	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Bonvarlet* (*Alexandre*)	Consul.
Étaples	*M. Souquet* (*Achille*)	Vice-consul.
Fécamp	*M. Constantin* (*A.*)	Vice-consul.
Granville	*M. Le Mengnonnet*	Vice-consul.
Gravelines	*M. Demarle-Fétel* (*A. J.*)	Vice-consul.
Honfleur	*M. Renouf* (*Alfred*)	Vice-consul.
Le Havre	*M. Tyge-Skram*	Consul.
Landerneau	*M. Heuze* (*P. E.*)	Vice-consul.
Lorient	*M. Dufilhol* (*E. J. A.*)	Vice-consul.
Marseille	*M. Fölsch de Fels* (*E.*)	Consul.
Menton	*M. Adsersen* (*William*)	Vice-consul.
Morlaix	*M. Miorcec* (*Gabriel*)	Vice-consul.
Nantes	*M. Backman*	Consul.
	M. Bourcard (*Maur. Alexandre*)	Vice-consul.
Nice	*M. Florès* (*A.*)	Vice-consul.
Port-Vendres	*M. Bernard* (*Adolphe*)	Vice-consul.
Pouliguen, Le Croisic	*M. Maillard* (*A. E.*)	Vice-consul.
Roubaix	*M. Glorieux* (*V. E. J.*)	Vice-consul.
Rouen	*M. Elmering* (*Adolphe*)	Vice-consul.
Saint-Malo et Saint-Servan	*M. Michel* (*Brice-M. J.*)	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Van Ameyden van Duym* (*J.*)	Vice-consul.
Saint-Valery-en-Caux	*M. Le Seigneur*	Vice-consul.
Saint-Valery-sur-Somme	*M. Scelles* (*Raoul*)	Vice-consul.
Toulon	*M. Lambert* (*M.*)	Vice-consul.

Algérie :		
Alger	*M. Ghezzy (G.)*	Consul.
Bône et son district	*M. Arnaud (Marius)*	Vice-consul.
Mostaganem et son district	*M. Pizzoli (Antoine)*	Vice-consul.
Oran et son district	*M. Manégat (Michel)*	Vice-consul.
Philippeville et son district	*M. Schneider (Fréd. J.)*	Vice-consul.
Iles de la Société :		
Papeete	*M. Smidt (Fr. Ch. C.)*	Consul.
Pondichéry	*M. N.*	Consul.
Saïgon	*M. Speidel (F. W.)*	Consul.
Saint-Pierre (Martinique)	*M. Bellonnie*	Consul.
	M. Berne (Joseph-Alexandre)	Vice-consul.
Guadeloupe	*M. Dumoulin*	Consul.

DOMINICAINE (République).

Paris, rue Balzac, 19.

M. le B[on] Emanuel DE ALMEDA (O✻), Ministre plénipotentiaire.
(16 octobre 1880.)

Paris	M. PEREIRA (S. E.)	Consul général.
	M. HOLLANDE (Jules)	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Duclou (Georges)*	Consul.
	M. Dulas (G.)	Vice-consul.
Cette	*M. Ramos (José)*	Consul.
Le Havre	*M. Postel (Jules)*	Consul.
	M. N.	Vice-consul.
Marseille	*M. de Guérin du Cayla (Alphonse)*	Consul.
	M. de Guérin du Cayla (Georges)	Vice-consul.
Nice	*M. Blanqui (J. V.)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. N.*	Consul
Oran	*M. Bentata (Moïse)*	Consul.
Martinique (St-Pierre)	*M. A. Godon*	Consul.

ÉQUATEUR (République de l').

Paris	M. BALLEN (Clément), boulevard Haussmann, 21	Consul général.
	M. DIAZ ERAZO (Pelipe)	Consul.
Avignon	*M. Chapouen (Raoul)*	Consul.
Bayonne	*M. le C[te] Lech de Swieykowski*	Consul.
Bordeaux	*M. Carlos Stagg*	Consul.
	M. Balay (Édouard)	Vice-consul.
Le Havre	*M. Perquer (Fréd.)*	Consul.
Nantes	*M. N.*	Vice-consul.
Marseille	*M. Chancel (Ludovic)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Dorn y de Alsua (Enrique)*	Consul.

ESPAGNE.

Paris, rue Saint-Dominique, 53, de 1 à 3 heures. — Visa gratis. Le visa des passeports a été transféré au vice-consulat d'Espagne. — Ne sont visés à l'ambassade que les passeports diplomatiques.

S. EXC. M. DE LEON Y CASTILLO, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
(8 décembre 1887.)

M. le duc DE ALMENARA . . . . 1[er] Secrétaire.

M. le M[is] DE NOVALLAS	2[e] Secrétaire.
M. DURAN Y SIRVENT	3[e] Secrétaire.
M. DE PENALVER	Attaché.
M. CARBALLO comte de PRADÈRE	3[e] secrétaire.
M. PERINAT Y FERRY	Attaché.
M. le capitaine de frégate RAMON VALENTI	Attaché naval.
M. le commandant DE ALVEAR	Attaché militaire.
M. le commandant M[is] DE VALCARLOS	Attaché militaire.

Paris	M. CARLOS FLORES, rue Saint-Dominique, 53	Consul.
	M. CARPI Y CAPRERA	Vice-consul.
Agde	*M. Raffanel (Charles)*	Vice-consul.
Aigues-Mortes	*M. Duval (Léon)*	Vice-consul.
Aix-les-Bains	*M. Jose Domenge*	Vice-consul.
Albi	*M. Bourget (R. Michel)*	Vice-consul.
Arles	*M. Robolly (A. P. D.)*	Vice-consul.
Audierne	*M. Fenoux (S.)*	Vice-consul.
Bagnères-de-Bigorre	*M. Georges (A.)*	Vice-consul.
Bandol	*M. Laurent (Antoine-Albert)*	Vice-consul.
Bastia	*M. Grégory (Sébastien)*	Vice-consul.
Bayonne	*M. Alarcon (Manuel)*	Consul général.
	M. N	Vice-consul.
Béziers	*M. Castelbon de Beauxhostes*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Joaquim de Pereyra*	Consul.
	M. Lluch (José-Maria)	Vice-consul.
Boulogne	*M. Carmier (Étienne)*	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (Édouard)*	Vice-consul.
Caen	*M. N.*	Vice-consul.
Calais	*M. Hobacq (Henri)*	Vice-consul.
Cambrai	*M. Roth Le Gentil*	Vice-consul.
Carcassonne	*M. Armand Tejero*	Vice-consul.
Cassis	*M. Bouys (Hippolyte)*	Vice-consul.
Cerbère	*M. Goutelle y Farines*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Liais (L. P. A.)*	Vice consul.
Céret	*M. Don (Pierre)*	Agent consulaire.
Cette	*M. Mariano Brusola y Tellez*	Consul.
	M. Joaquin Rincon y Calleja	Vice-consul.
Dieppe	*M. Chapman (Frédéric)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Hutter (Marcel)*	Vice-consul.
Fécamp	*M. Gilles (Émile)*	Vice-consul.
Foix	*M. Dresch (Georges)*	Agent consulaire.
Granville	*M. Leclère (Ch. M.)*	Vice-consul.
Honfleur	*M. Lefort (Anatole-Désiré)*	Vice-consul.
Ile d'Oléron	*M. Eschasseriaux (Émile)*	Vice-consul.
La Nouvelle	*M. Schneider (Antoine)*	Vice-consul.
La Rochelle	*M. Michel (Louis)*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Rodriguez Rubi*	Consul.
	M. Manuel G. Agüero	Vice-consul.
Lesparre	*M. Menendez*	Vice-consul.
Lille	*M. Venot (Gustave-Philippe)*	Vice-consul.
Limoges	*M. Lacaux (Charles)*	Agent consulaire.
Lorient	*M. de Keranflech (R. G.)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Alfonso Martinez Tudela*	Consul.
	M. Fabra	Vice-consul.

Marseille	*M. Ruiz Gomez (Santiago)* ✻	Consul.
	M. Ravina	Vice-consul.
Menton	*M. Abbo (Eugène)*	Vice-consul.
Montpellier	*M. de Berenguer y Barreda (G.)*	Vice-consul.
Morlaix	*M. Alexandre (Victor)*	Vice-consul.
Nancy	*M. Mougenot (Léon)*	Vice-consul.
Nantes	*M. Thebaud (Alex. Hipp.)*	Vice-consul.
Narbonne	*M. Reynal (Jules)*	Vice-consul.
Nîmes	*M. Crouzat (Léon)*	Vice-consul.
Nice	*M. Gambard (Ernest)*	Consul.
Oloron	*M. Gaspar (Enrique)*	Consul.
Pauillac	*M. de Serra y Larrea*	Vice-consul.
Perpignan	*M. Garcia (José)*	Consul.
	M. Ortiz de Zugasti (Édouard)	Vice-consul.
Port-de-Bouc	*M. Simiot (Adolphe)*	Vice-consul.
Port-Vendres	*M. Jarlier (Louis)*	Vice-consul.
Prades	*M. Guillo (Jean)*	Agent consulaire.
Reims	*M. Irroy (Ernest)*	Vice-consul.
Rochefort	*M. Giraud (Ernest-Alexandre)*	Vice consul.
Roubaix	*M. Prouvost (Albert)*	Vice-consul.
Rouen	*M. Roncero (Angel)*	Vice-consul.
Sables-d'Olonne	*M. Puget*	Vice-consul.
Saint-Étienne	*M. Gerin (François)*	Vice-consul.
Saint-Malo	*M. Lemoine (Anatole)*	Vice-consul.
Saint-Jean-de-Luz	*M. Drumen (Louis)*	Vice-consul.
Saint-Jean-Pied-de-Port	*M. Eusebio Aguirre y Fort*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. de Perera (Émile)*	Consul.
	M. Marco Cortales	Vice-consul.
Saint-Valéry-sur-Somme	*M. Desgroiselle (Constant)*	Vice-consul.
Simorre	*M. Costade (Alcide)*	Vice-consul.
Toulon	*M. Arden (Ernest)*	Vice-consul.
Toulouse	*M. Colarte, marquis de Pedroso*	Vice-consul.
Trouville	*M. Raimondi (José)*	Vice-consul.
Troyes	*M. N.*	Vice-consul.
Vichy	*M. Bonnard (Claude)*	Ag. cons., v.-c. hon.
Alger	*M. Galiano (Antonio-Alcala)*	Consul général.
	M. Rotondo	Vice-consul.
Arzew-le-Port	*M. Braulio Guijarro*	Vice-consul.
Beni-Saf	*M. Stewart*	Vice-consul.
Bone	*M. Gandarias (Miguel)*	Vice-consul.
Bougie	*M. Bataila (Frédéric)*	Vice-consul.
Cherchell	*M. Bell (Félix)*	Vice-consul.
Constantine	*M. Pérals (José)*	Vice-consul.
Mostaganem	*M. Navarro y Mira*	Ag. cons., v.-c. hon.
Nemours	*M. Llavador y Rodriguez*	Vice-consul.
Oran	*M. Ernest Merlé*	Consul.
	M. Alvarez Pedreira	Vice-consul.
Philippeville	*M. Bartholomé Morato*	Vice-consul.
Sidi-bel-Abbès	*M. José Vilumbrales*	Vice-consul.
Tenez	*M. Batrin y Ferrer*	Vice-consul.
Fort-de-France (Martinique)	*M. Dupré (Eugène)*	Vice-consul.
Gorée (Sénégal)	*M. Guiraud (Jean)*	Vice-consul.
Ile de la Réunion	*M. Sauger*	Vice-consul.
Saïgon	*M. de Vilches*	Consul.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Avenue Hoche, 35. — Chancellerie, rue de Galilée, 59.
Passeports de 11 à 3 heures. — Visa, 5 fr. 35 c.

L'Honorable WHITELAW-REID, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(21 mai 1889.)

M. Henry VIGNAUD (O✵)	1er Secrétaire.
M. Augustin JAY	2e Secrétaire.
M. le lieutenant de vaisseau A. WARD.	Attaché naval.
M. le lieutenant H. D. BORUP	Attaché militaire.

Paris (pour les départements de la Seine, Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Oise, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne) . . .	M. RATHBONE (J. L.), avenue de l'Opéra, 36. . . . . M. PRESTON (Ralph. J.)	Consul général. Vice-consul.
Angers.	*M. Poirier*	Agent consulaire.
Bayonne	*M. Henry (Léon)*	Agent consulaire.
Bastia.	*M. Damiani (S.)*.	Agent consulaire.
Bordeaux (pour les départements de Gironde, Ariège, Basses-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn) . .	*M. G. Knowles (Horace)*. . . *M. Stewart-Clinch*.	Consul. Vice-consul.
Boulogne-sur-Mer	*M. Flageollet (E.)*	Agent consulaire.
Brest	*M. Pitel (A.)*.	Agent consulaire.
Calais	*M. Vendroux (J. P.)*	Agent consulaire.
Cannes.	*M. Cognet (Louis-Antoine)*. . .	Agent consulaire.
Cette	*M. Nahmens (L. S.)*.	Agent consulaire.
Cherbourg	*M. Postel (Émile)*	Agent consulaire.
Cognac (pour les départements de Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres.). . .	*M. Preston (William-S.)* . . . *M. Coates (William)*.	Consul. Vice-consul.
Dieppe.	*M. Le Bourgeois (Raoul)* . . .	Agent consulaire.
Dunkerque	*M. Morel (Benjamin)*.	Agent consulaire.
Honfleur.	*M. Hardy (H. M.)*.	Agent consulaire.
Ile d'Oléron.	*M. Compère (Amédée)*	Agent consulaire.
Ile de Ré.	*M. Roullet (E. L.)*	Agent consulaire.
La Rochelle	*M. Serres (Gabriel)*	Vice-agent commal
Le Havre (pour les arrondissements du Havre et d'Yvetot dans la Seine-Inférieure et pour les départements du Calvados, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Orne) .	*M. William (Oscar)* . . . . . *M. Hayne (James-Barnwell)*. .	Consul. Vice-consul.
Lille.	*M. Dubois (Ch. Grégoire)* . . .	Agent consulaire.
Limoges (pour les départements de Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre, Lot, Vienne).	*M. Griffen (W. F.)*. . . . . . *M. Jouhannaud (Auguste)* . .	Agent commercial. Vice-agent commal.
Lorient	*M. Sellier (Léon)*.	Agent consulaire.

Lyon (pour les départements du Rhône, Ain, Allier, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Haute-Savoie, Jura, Saône-et-Loire, Savoie et Belfort).	*M. Fairfield (Edmond)*. . . . *M. Fairfield (Georges-Day)*. .	Consul. Vice-consul.
Marseille (pour les départem. des Bouches-du-Rhône, Ardèche, Aude, Basses-Alpes, Corse, Drôme, Gard, H[tes]-Alpes, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse).	*M. Trail (Charles B.)* . . . . *M. Brandt (Alexandre)*. . . .	Consul. Vice-consul.
Menton	*M. Cleriey (Ange)*.	Agent consulaire.
Nantes (pour les départements de Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée)	*M. Shackelford (H. Allston)*. . *M. Bennett (H. de)*.	Consul. Vice-consul.
Nice (pour le dép. des Alpes-Maritimes)	*M. Harrison Bradley*. . . . *M. Vial*	Consul. Vice-consul.
Pau.	*Morris Port*.	Agent consulaire.
Pauillac	*M. N.*	
Reims (pour les départements de la Marne, Aisne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges).	*M. Alton Angier*. . . . . . . *M. Geismar (Jacob)*.	Consul. Vice-consul.
Rennes	*Huret Ch. D.*.	Agent consulaire.
Rochefort.	*M. Giraud (A.)*	Agent consulaire.
Roubaix	*M. Piat (César)*	Agent consulaire.
Rouen (pour les arrondissem. de Dieppe, Neufchâtel et Rouen, dans le département de la Seine-Inférieure et les départ. de l'Eure, du Nord, Pas-de-Calais, Somme). . .	*M. Ch. P. Williams* . . . . . *M. Powell (H.)*	Consul. Vice-consul.
Saint-Étienne (pour les départ. de la Loire, Aveyron, Cantal, Haute-Loire, Isère, Lozère, Puy-de-Dôme). . .	*M. Loonis (Francis-B.)*. . . . *M. Burroughs (Hastings)*. . .	Agent commercial. Vice-agent comm[al].
Saint-Malo.	*M. Moulton (Raymond)*. . . .	Agent consulaire.
Saint-Nazaire	*M. Sutton (Henry-P.)*.	Agent commercial.
Toulon.	*M. Jouve (Louis-J.-B.-V.)*. . .	Agent consulaire.
Troyes.	*M. Baltet (Gaston)*.	Agent consulaire.
Alger	*M. Grellet (C. F.)* . . . . . . *M. Grellet (Victor-Alexandre)*.	Consul. Vice-consul.
Beni-Saf	*M. Stewart (John-Elephant)* . .	Agent consulaire.
Bône.	*M. Howard Kitching*.	Agent consulaire.
Collo et Philippeville	*M. Eyme (Marius)*.	Agent consulaire.
Oran.	*M. Courcelle (B. A.)*	Agent consulaire.
Cayenne	*M. Decomis (Pascal)* . . . . . *M. Waconge*	Consul. Vice-consul.
Cochinchine (Saïgon)	*Fonsalès*. . . . . *Scheegans (Edward)*.	Agent commercial. Vice-agent comm.
Gabon.	*M. Campbell (Graham-C.)*. . .	Agent commercial.
Guadeloupe (la)	*M. Bartlett (Charles)*. . . . . *M. Thionville*	Consul. Vice-consul.

Gorée (Sénégal)	*M. Durécn Potin* (*René*). . . .	Consul.
	M. Strickland (*G.*).	Vice-consul.
Saint-Louis	*M. Lawton* (*Francis*).	Agent consulaire.
Martinique	*M. Garesché* (*W.*)	Consul.
	M. David	Vice-consul.
Nouméa	*M. Morgan*.	Vice-agent comm^al^.
Saïgon (Cochinchine)	*M. Fousalès*	Agent consulaire.
Saint-Barthélemy.	*M. Dinzey* (*R. B.*).	Agent commercial.
	M. Floraudin.	Vice-agent comm^al^
Saint-Denis (Réunion).	*M. Langlois* (*Anatole*)	Agent commercial.
	M. Baran (*Alcide*).	Vice-agent comm^al^.
Saint-Pierre-et-Miquelon. . . .	*M. Frecker* (*John-P.*)	Agent commercial.
	M. F. Georges Steer.	Vice-agent comm^l^.
Taïti (îles de la Société)	*M. Doty*	Consul.
	M. Brader (*Alexandre-T.*). . .	Vice-consul.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 39, de 11 à 2 heures. — Visa gratis.

S. Exc. M. le comte LYTTON, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
(29 décembre 1887.)

M. EGERTON.	1er Secrétaire.
M. Austin LEE.	2e Secrétaire.
M. Francis ELLIOT	2e Secrétaire.
M. A. CONDIE STEPHEN.	2e Secrétaire.
M. DE BUNSEN	2e Secrétaire.
M. Falconer ATLEE	2e Secrétaire.
L'honorable REGINAL LISTER	3e Secrétaire.
M. W. H. HUME	Attaché.
M. N.	Attaché.
M. le colonel l'hon. Reginald TALBOT.	Attaché militaire.
M. le capitaine de vaisseau W. CECIL DOMVILLE	Attaché naval.
M. Joseph A. CROWE	Attaché pour les aff. comm.

Paris	M. FALCONER ATLEE, rue du Faubourg-St-Honoré, 39	Consul.
	M. DOLLIN BOWDEN (J. F.) . . .	Vice-consul.
Ajaccio, avec juridiction sur l'île de Corse	*M. Malcolm H. Drummond*. .	Consul.
Arcachon.	*M. de Lobel* (*Adrien-F.*). . . .	Vice-consul.
Bastia	*M. Southwell* (*Arthur-C.*) . . .	Vice-consul.
Bayonne	*M. Leeson* (*Richard P.*). . . .	Vice-consul.
Biarritz	*M. Bellairs* (*Edmund-Hooke-Wilson*)	Vice-consul.
Bonifacio.	*M. le colonel de Casabianca* (*D.*)	Vice-consul.
Bordeaux (pour les dép. de la Gironde, de la Charente, de la Vienne, de la H^te^-Vienne, de la Dordogne, de la Corrèze, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Ariège, du Gers, des H^tes^-Pyrénées, des B^ses^-Pyrénées, des Landes, de Lot-et-Garonne)	*M. W. Ward*	Consul.
	M. Norcop (*W. J.*)	Vice-consul.

Boulogne	*M. le cap. R. N. Surplice* . . .	Vice-consul.
Brest et ports et places du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord	*M. Haggard (John-George)* . . *M. Baillon*	Consul. Vice-consul.
Caen (pour les arrondissements de Caen, Bayeux et Falaise) .	*M. Leeson (A. J.)*	Vice-consul.
Calais (avec juridiction sur les départements du Nord (sauf la ville de Dunkerque), du Pas-de-Calais et de la Somme)	*M. Bonham (Edward)* . . . . *M. Thomsett (William)*	Consul. Vice-consul.
Calvi et île Rousse	*M. Roncajolo (André)*	Vice-consul.
Cannes	*M. John Taylor*	Vice-consul.
Cette	*M. Espitalier (Gustave)*	Vice-consul.
Cherbourg (pour les départ[s] de la Manche et d'Ille-et-Vilaine)	*M. Vereker (H. P.)* . . . . . . *M. Bonfils (Gustave)*	Consul. Vice-consul.
Dieppe	*M. Lee-Jortin (Henry-W.)* . . .	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Taylor (Édouard)*	Consul.
Fécamp	*M. Handesyde (Alfred)*	Vice-consul.
Honfleur [pour la ville et le port de Honfleur et son arrondissement, y compris les villes de Pont-Lévêque et de Lisieux (département du Calvados) et de Pont-Audemer (département de l'Eure)] .	*M. Lethbridge (Frank)*	Vice-consul.
La Rochelle	*M. Stovin Warburton*	Vice-consul.
Le Croisic	*M. Maillard (A. M. P.)*	Vice-consul.
Le Havre (pour les départ. de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne) .	*M. Bernal (Frédéric)* . . . . . *M. Soulsby Rowell (John)* . . .	Consul général. Vice-consul.
Le Mans	*M. de Veulle (John)*	Vice-consul.
Les Sables-d'Olonne	*M. Lelièvre (Théophile)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Jullien (Firmin)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Ottley (Robert)*	Vice-consul.
Marseille (pour les départem. des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, du Var, des Alpes-Maritimes, de Vaucluse et du Rhône).	*M. Guy Perceval (Ch. G.)* . . . *M. Graham*	Consul. Vice-consul.
Menton	*M. Palmaro (Charles)*	Vice-consul.
Nantes (avec juridiction sur les départements de la Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure, Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres) .	*M. Pauncefort (Bernard)* . . . *M. Dickie-Harry Elford* . . .	Consul. Vice-consul.
Nice (avec juridiction sur le dép. des Alpes-Maritimes) . . .	*M. Harris (J. C.)* . . . . . . *M. Gurney (Ernest-Cécil)* . . .	Consul. Vice-consul.
Pau	*M. Barham (Forter)*	Vice-consul.
Rouen	*Chapman (Capitaine William-Percy)*	Consul.
Saint-Malo	*M. Henniker-Major*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Dickie-Harry Elford* . . .	Vice-consul.
Tonnay-Charente	*M. Link (Gustave-L.)*	Agent consulaire.
Toulon	*M. Jouve (B. V.)*	Vice-consul.

Trouville (p. la ville et le port de Trouville et son district, y compris le port de Dives) .	*M. O'Neill (Alan-Francis)*. . .	Vice-consul.
Alger	*M. Playfair (R. L.)*.	Consul général.
	M. Crawfort (W. G.).	Vice-consul.
Beni-Saf	*M. Stewart (John-O.)*.	Vice-consul.
Bône	*M. de La Croix (Abel)*.	Vice-consul.
Bougie.	*M. Jervis Garrard*	Vice-consul.
Oran	*M. Boozo (Antony)*.	Vice-oonsul.
Philippeville	*M. Teissier (Henri)*.	Vice-consul.
Tunis	*M. Sir Drummond Hay*. . . .	Consul.
Basse-Terre (Guadeloupe) . .	*M. Hurel*.	Agent consulaire.
Dakar (Sénégal)	*M. Foache*	Vice-consul.
Cayenne (Guyane française) . .	*M. Wyndham*.	Consul.
	M. Decomis-Pascal	Vice-consul.
Guadeloupe.	*M. Japp (James)*	Vice-consul.
La Réunion (île).	*M. Courtenay Walter Bennett*.	Consul.
Loanda (pour le district compris entre la province d'Angola et le cap St-Jean, y compris le fleuve Congo).	*M. Cohen (Auguste)*	Consul.
Martinique	*M. Lawless (William)*.	Consul.
Nouvelle-Calédonie	*M. de Coëtlogon (Henry-Watts-Russel)*	Consul.
Saïgon	*M. Tremlett (Charles-F.)* . . .	Vice-consul.
Taïti (pour les îles de la Société).	*M. Hawes (Alfred-Georges-Sydney)*.	Consul.
	M. Young (James-J.).	Vice-consul (prov.).

GRÈCE (Royaume de).

Paris, 46, rue Pierre-Charron.

M. Delyanni (GO✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(1er février 1886.)

M. Criésis (O✻). . . . . 1er Secrétaire.
M. Antonopoulos (O✻) . . . . 2e Secrétaire.

Paris	M. le Bon d'Erlanger (Emile) (O✻), rue Taitbout, 20.	Consul général.
Agde	*M. Pécheur (Julien)*	Vice-consul.
Amiens	*M. Streitberg (T. C.)*	Vice-consul.
Bastia	*M. A. Pierangeli*.	Vice-consul.
Bayonne	*M. Labrouche (F.)*.	Vice-consul.
Bordeaux.	*M. Provenzal (Raymond)* . . .	Consul.
Boulogne	*M. Moleux (Paul)*	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (Ed.)*.	Vice-consul.
Calais	*M. Darquer*	Vice-consul.
Cannes.	*M. Countoumas*	Consul.
Cassis.	*M. Roussier (Casimir)*	Vice-consul.
Cette	*M. Bruno (Albert)*.	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Canakis*.	Vice-consul.
Dieppe.	*M. Le Bel (A.)*.	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Féron (G.)*.	Consul.
Le Havre.	*M. Cremer (Marius)*	Consul.
Lyon	*M. Pichat (Antoine)*	Vice-consul.
Marseille.	*M. Ischomachos (Philotas)*. . .	Consul général.

Montpellier	*M. Pappas (Alex.)*	Vice-consul.
Nantes	*M. Pergeline (A.)*	Consul.
Nice	*M. Poullan (Félix)*	Vice-consul.
	M. Saëtone (Andriot)	Vice-consul.
Rouen	*M. Pappas (Georges)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Mary (Emile)*	Vice-consul.
Toulon	*M. Janvier (Louis)*	Vice-consul.
Versailles	*M. le Mis de Croizier*	Consul.
Alger	*M. Floros (Athanase)*	Consul.
	M. Vasiliades	Consul.
Bône	*M. Vasiliades*	Consul.
	M. Guiraud (Gabriel)	Vice-consul.
Bougie	*M. Adde (Jules)*	Agent consulaire.
Mostaganem	*M. Berr (Ach. P.)*	Agent consulaire.
Oran	*M. Manégat (Michel)*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Chiarelli (A. E. J.)*	Vice-consul.
Saint-Louis (Sénégal)	*M. Neubourg (Lodoïs)*	Vice-consul.
Sfax	*M. Coyountopoulos*	Vice-consul.
Tunis	*M. Ajax Caraviaz*	Consul général.

GUATÉMALA (République de).

Paris, 16, rue Pierre-Charron.

M. Crisanto Medina, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(22 octobre 1877 et 10 août 1886.)

M. Pavon	Attaché.
M. Ignacio Saravia	Attaché.
M. José de Francisco	Attaché.
M. Leopoldo Rodriguez	Attaché.

Paris	M. Manzano Torrès	Consul général.
	M. Carrera	Vice-consul.
Arcachon	*M. Audap (Frédéric)*	Vice-consul.
Bayonne	*M. Molinié (Camille)*	Consul.
Bordeaux	*M. Lamarque (Eugène)*	Consul.
	M. Lamarque (Théodore)	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Menut (Henri)*	Consul.
Le Havre	*M. Couvert (Jean)*	Consul.
	M. Lecomte (Prosper)	Vice-consul.
Marseille	*M. Fraissinet (Adrien-Z. A.)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Touche fils*	Consul.

HAÏTI (République de).

Paris, rue Montaigne, 9.

M. N..., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(15 décembre 1884.)

M. Louis Legendre		Secrétaire.
Paris	M. Simmonds (Jules), avenue de Messine, 6	Consul général.
	M. Peigné-Fouilleul	Vice-consul.

Bordeaux	*M. Gragnon-Lacoste*	Consul.
Cherbourg	*M. Cardez (F.)*	Vice-consul.
	M. Postel (Charles)	Consul.
Le Havre	*M. Bilard (Charles)*	Consul.
Marseille	*M. Servel (Charles)*	Consul.
	M. Fabry (Barthe)	Vice-consul.
Nantes	*M. Régis (L. A.)*	Consul.
Nice	*M. Muscat (Émile)*	Consul.
Rouen	*M. Roquet (J. F.)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Eudel (Paul)*	Consul.
Alger	*M. Quirot*	Consul.
Bône	*M. Devries (Th.)*	Vice-consul.
Mostaganem	*M. Mermet (André)*	Vice-consul.
Oran	*M. Giraud (Alphonse)*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Teissier (Alfred)*	Vice-consul.

HAWAÏEN (Royaume).

Paris (Consulat général en France)	Houlé (Alfred)	Consul général.
Bordeaux, avec juridiction sur les côtes comprises depuis la Rochelle jusqu'à la frontière espagnole	*M. de Boissac (Ernest)*	Consul.
Cette	*M. Chavassé*	Vice-consul.
Grenoble	*M. Garcin (J. L.)*	Vice-consul.
Le Havre, avec juridiction sur les côtes comprises depuis Granville jusqu'à la frontière belge	*M. de Mandrot (Léon)*	Consul.
Marseille, avec juridiction sur les côtes méridionales de France	*M. Guérin du Cayla (Georges)*	Consul.
Rouen	*M. Schlœsser (Charles)*	Consul.
Taïti	*M. Toussaint Cognet*	Consul.

HONDURAS (République de).

Paris	M. Louis Gaubert, avenue du Trocadéro, 136	Consul général.
	M. Mendieta	Consul.
Bordeaux	*M. Foulcher (Gaston)*	Consul.
	M. G. Graterolle	Vice-Consul.
Marseille	*M. Pianello (Spiridion)*	Consul.
Vichy	*M. L. Barthoulot*	Consul.

ITALIE (Royaume d').

Paris, 14, rue de l'Élysée ; bureaux : 11, rue de Penthièvre, de 11 à 2 heures. — Visa, 3 fr.

S. Exc. M. le général Cte Menabrea, Mis de Valdora (C✻), Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(21 décembre 1882.)

M. Ressmann (GO✻)	Ministre plénipotent^re^ f^ons^ de conseiller d'ambassade.
M. le chev. George Polacco ✻	2e Secrétaire.
M. Quarto di Belgioioso, comte del Vaglio	Attaché.
M. le Cte Ch. Menabrea de Valdora	Attaché.

M. le Cte BORROMEO ARESE . . . . Attaché.
M. le comte Jules RASPONI . . . . Attaché.
M. Ch. BLUMENTHAL . . . . Attaché.
M. le capitaine de vaisseau BARON BROCHETTI . . . . . Attaché naval.
M. le chevalier MASSONE, lieutenant-colonel d'état-major. Attaché militaire.

Paris	M. le Cher NEGRI (C. A.), rue Vezelay, 4	Consul général.
	M. le Bon UGO CARUTTI DI CANTOGNO	Vice-consul.
Agde	*M. Bertrand (André)*.	Agent consulaire.
Aigues-Mortes.	*M. Colomb (J. P. L.)*	Agent consulaire.
Aix.	*M. Mouret (Gaspard)*.	Vice-consul.
Ajaccio	*M. Génie*.	Agent consulaire.
Antibes	*M. Gairaud (Henri)*	Délégué consulaire.
Arles	*M. Roubion (Charles-M. V.)* . .	Vice-consul.
Bandol.	*M. Arnaud (Pierre)*	Vice-consul.
Bastia (avec juridiction sur l'île de Corse).	*M. Colucci*	Consul général.
	M. Pierre Lega	Vice-consul.
Bayonne	*M. Pérès (Auguste)*.	Agent consulaire.
Besançon.	*M. Baille (Édouard)*	Consul.
	M. Baille (Simon).	Vice-consul.
Bonifacio.	*M. Tertian (Denis)*	Vice-consul.
Bordeaux (avec juridiction sur les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, du Gers, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Lot, de la Dordogne, de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée) . .	*M. le Cher C. Romano*.	Consul.
Boulogne.	*M. Petit (Jules)*.	Agent consulaire.
Brest	*M. Pitel (A.)*	Agent consulaire.
Calais	*M. Darquer (Adolphe)*	Agent consulaire.
Calvi	*M. Castelli (Jean)*	Agent consulaire.
Cannes	*M. Cognet*	Vice-consul.
Cassis.	*M. Roussier (Casimir)*	Agent consulaire.
Centuri	*M. Franceschi (Pasquale)*. . .	Agent consulaire.
Cervione.	*M. Astima (Raphaël)*.	Délégué consulaire.
Cette	*M. Magenta (Henri)*	Vice-consul.
Chambéry	*M. le Bon Caruth de Contogno*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Postel (Émile)*	Vice-consul.
Dieppe.	*M. Pourpoint (Ét. Isid.)*. . . .	Délégué consulaire.
Dunkerque	*M. Foort (Th.)*	Consul.
Elbeuf.	*M. Lizé (Ch. H.)*.	Délégué consulaire.
Fréjus.	*M. Caïs (P. J.)*.	Vice-consul.
Grasse.	*M. Biasini (F.)*	Agent consulaire.
Grenoble.	*M. Basso (Sébastien)*.	Agent consulaire.
Hyères.	*M. Pagazzani (André)*	Agent consulaire.
Ile Rousse	*M. Novella (André)*.	Vice-consul.
La Ciotat.	*M. Daniel (L. E.)*.	Agent consulaire.
La Nouvelle.	*M. Mottes (E. G.)*	Agent consulaire.
La Rochelle.	*M. d'Orbigny*	Agent consulaire.

Le Havre (avec juridiction sur les départem. de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados, de la Manche, du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord).	*M. le Ch^{er} Palumbo* . . . . . *M. Vassia (Henri)*	Consul. Vice-consul.
Lille	*M. Depléchin*.	Agent consulaire.
Lorient	*M. Guillottaux (Alexandre)* . .	Agent consulaire.
Lyon	*M. Basso (Comm. Louis)* . . . *M. Saint-Martin*.	Consul général. Vice-consul.
Marseille.	*M. le Ch^{er} Melchior Simondetti.*	Consul général.
Martigues.	*M. Sicardo (F. G.)*.	Vice-consul.
Menton	*Bosano (J. C.)*	Agent consulaire.
Montpellier.	*M. Messine (H.)*.	Agent consulaire.
Nantes.	*M. Galot (J.)*	Agent consulaire.
Nice.	*M. Centurione (Mis Henri)*. . . *M. le Cte Marazzi (Antoine)* . .	Consul général. Vice-consul.
Port-de-Bouc	*M. Vernet (Jean-Joseph)* . . .	Délégué consulaire.
Port-Vendres	*M. Pams (J. B.)*.	Vice-consul.
Porto-Vecchio	*M. Olivieri*	Vice-consul.
Propriaon	*M. Leonetti (Antoine)*.	Agent consulaire.
Rogliano	*M. Lucchetti (Antoine)*	Vice-consul.
Rouen.	*M. Helge Oscarsson de Gyllermann*.	Agent consulaire.
Saint-Étienne	*M. Faure (Étienne-Louis)*. . .	Agent consulaire.
Saint-Florent (Corse)	*M. Franceschi (Benoît)*	Agent consulaire
Saint-Nazaire	*M. Baudet (Adrien)*	Agent consulaire.
Saint-Raphaël	*M. Cristiani (Daniel)*.	Vice-consul.
Saint-Tropez	*M. Abeille (Honoré)*.	Délégué consulaire.
Saint-Valery-sur-Somme. . .	*M. Pierru (Alphonse)*.	Agent consulaire.
Solenzara (Corse)	*M. Romani (Joseph)*	Agent consulaire.
Toulon.	*M. Negri de Conti di Lamporo (H.)*	Vice-consul.
Toulouse.	*M. Durban (Honoré)*.	Agent consulaire.
Tours (avec juridiction sur les départements du Loiret, de l'Yonne, de la Nièvre, du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et de la Sarthe).	*M. Bruzon (Albert)*	Consul.
Villefranche.	*M. Biancheri*.	Agent consulaire.
Alger	*M. le Ch^{er} Braceschi (Paul)* . . *M. Mazza (Francisco)*	Consul général. Vice-consul.
Bône	*M. Croce (Charles)*.	Vice-consul.
Bougie.	*M. Martel Clément*.	Agent consulaire.
Constantine.	*M. Mauri (Philippe)*	Agent consulaire.
La Calle.	*M. Panariello (Antoine)*. . . .	Vice-consul.
Guelma	*M. Zuretti (Antonio)*.	Agent consulaire.
Oran	*M. Attilio Monaco*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Dapréla (Philippe)*. . . .	Agent consulaire.
Tenez.	*M. Marengo (A.)*.	Délégué consulaire.
Cayenne	*M. N.*	Consul.
Fort-de-France (Martinique) . .	*M. Nollet (Alexandre)*.	Agent consulaire.

Gorée (Sénégal)	*M. Guiraud (Jean)*	Consul.
Guadeloupe.	*M. Lawton*	Consul.
La Réunion.	*M. Mantovani*.	Consul.
Nouvelle-Calédonie (Nouméa). .	*M. Hankar*.	Consul.
Papeete (Tahiti)	*M. J. A. Bonet*	Agent consulaire.
Saïgon (avec juridiction sur les possessions françaises en Cochinchine)	*M. Ogliastro (Antoine)*	Consul.
Saint-Louis (Sénégal)	*M. Beynis (Victor)*.	Agent consulaire.
Saint-Pierre (Martinique). . . .	*M. Blaisemont*	Consul.

JAPON.

Paris, avenue Marceau, 75.

M. le Vicomte TANAKA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(21 octobre 1887.)

M. OHYAMA.		Secrétaire.
M. KATO		Attaché.
M. KAWASAKI.		Attaché.
M. MARUMO.		Attaché.
M. le capitaine de frégate HAYASAKI.		Attaché naval.
M. le commandant IKEDA		Attaché militaire.
Lyon	*M. Okoshi*	Consul.
Marseille	*M. Dury (Léon)*.	Consul.

LIBÉRIA (République de).

Paris	M. L. CARRANCE .	34, rue des Petits-Hôtels	Consul général.
	M. CHAVÈS (J.). .		Consul.
Bordeaux.	*M. Carrance (Georges)*		Consul
	M. Toulon		Vice-consul.
Cette	*M. Lauzeral (E.)*		Consul.
La Rochelle.	*M. Verdier (Arthur)*		Consul.
Marseille.	*M. Jullien (A.)*		Consul.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Paris, 37, boulevard des Capucines.

M. VANNERUS, Chargé d'affaires.

(2 décembre 1886.)

Paris	M. BASTIN (Eugène), Faubourg-Saint-Honoré, 153	Consul général.

MEXIQUE (États-Unis du).

Rue Cimarosa, 5.

M. RAMON FERNANDEZ, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(19 juin 1884.)

M. Gustave BAZ, député . . . . 1er Secrétaire.

M. Fernando Prado		2e Secrétaire.
M. Luis Galvan		2e Secrétaire.
M. Limantour		Attaché.
M. E. Olarte		Secrétaire honoraire
Paris (consulat gén. en France)	M. Altamirano (Ignacio Manuel)	Consul général.
Bayonne	*M. Garcia de Isla fils (J. M.)*	Consul.
Bordeaux	*M. Maneyro (Luis)*	Consul.
Hendaye	*M. Pastory Mora*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Garcia Conde*	Consul.
Marseille	*M. Elorduy (Ernest)*	Consul.
Nice	*M. Usquin (Emile)*	Consul.
Saint-Malo	*M. Havet (Fernand)*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Carlos Américo Lera*	Consul.
Fort-de-France (Martinique)	*M. Dupré (Eugène)*	Vice-consul.

MONACO (Principauté de).

Paris, rue d'Isly, 6.

M. le baron du Charmel, Ministre plénipotentiaire.

(10 octobre 1889.)

M. Depelley		Secrétaire.
Antibes	*M. Mougins de Roquefort (C. P.)*	Consul.
Bordeaux	*M. Delpuget (Prosper)*	Consul.
Cette	*M. Albert (Bruno)*	Consul.
Le Havre	*M. Chégaray (Antoine)*	Consul.
Marseille	*M. Bernich (Emile)*	Consul général.
	M. J. Eymin	Vice-consul.
Nice	*M. Pastoris (Léonce)*	Consul.
Rouen	*M. Boulland (Charles-Achille)*	Consul.
Toulon	*M. Drageon (M.)*	Consul.
Alger	*M. Petitjean*	Consul.
Bône	*M. Allegro (Joseph)*	Consul.

NICARAGUA (République de).

Rue Bassano, 56.

M. Francisco Medina, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(21 février 1885.)

M. Mejia		1er Secrétaire.
M. Rosendo-Chamorro		Attaché.
M. Chevalley		Attaché.
Paris	M. Petitdidier (Arthur) ✻, rue Blanche, 40; — Chancellerie, 32, rue Lepelletier	Consul général.
	M. Pector (Désiré)	Consul.
Bayonne	*M. Garcia de Isla (J. M.)*	Consul.
Bordeaux	*M. Dandicolle (Paul)*	Consul.
Le Havre	*M. Bossière (Émile)*	Consul.
Marseille	*M. Darier (Émile)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Robert (Charles)*	Consul.

ORANGE (République d') [Afrique du Sud].

Paris	M. DE MOSENTHAL (Charles), boulevard Péreire, 58	Consul général.

PARAGUAY (République du).

Bordeaux (consulat général en France)	*M. Winsweiler (M.)*	Consul général.
	M. Aubian (José)	Vice-consul.
Paris	M. CADIOT, 5, rue Brochant	Consul.
	M. CAHEN (Léon)	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Desplanques (Jules)*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Le Bourgeois (Georges)*	Consul.
Marseille	*M. Ducreux (Alfred)*	Consul.
Nantes	*M. Bascle (Daniel)*	Consul.
Nice	*M. Letainturier*	Consul.
Pau	*M. de David Delvaille*	Consul.
Rouen	*M. Hammond des Voisins*	Consul.
	M. Clamageran (D. P.)	Vice-consul.
Oran	*M. Nessler (C.)*	Vice-consul

PAYS-BAS (Royaume des).

Paris, 1, avenue Marceau. — Chancellerie, 21, rue La Pérouse.

M. le Chevalier DE STUERS, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(20 octobre 1885.)

M. DE WEEDE		1er Secrétaire.
Paris	M. VAN LIER ✻, r. de la Pérouse, 21	Consul général.
Abbeville	*M. Vayson (J. A.)*	Vice-consul.
Audierne	*M. de Lécluse-Trévoëdal*	Agent consul.
Bayonne	*M. Landré (F. Henry)*	Consul.
Bordeaux	*M. Beyermann (J. J. Osc.)*	Consul.
Boulogne	*M. Carmier (André-Étienne)*	Consul.
Brest	*M. Kerros (E.)*	Vice-consul.
Calais	*M. Vendroux (J. Ph.)*	Vice-consul.
Cannes	*M. le Dr Bernard (M. B.)*	Vice-consul.
Cette	*M. Bergeyron (J. P. H.)*	Consul.
Cherbourg	*M. Liais (E. J. P.)*	Vice-consul.
Dieppe	*M. Le Bourgeois (Raoul)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. E. Petyt*	Consul.
Étaples	*M. Souquet (Achille)*	Vice-consul.
Fécamp	*M. Le Borgne (A.)*	Vice-consul.
Honfleur	*M. Liais (Émile)*	Vice-consul.
La Flotte (île de Ré)	*M. Brin (Marc)*	Vice-consul.
La Tremblade	*M. Dières-Montplaisir (Armand)*	Vice-consul.
Le Château (île d'Oléron)	*M. Bouineau (G.)*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Bunge (Frédéric)*	Consul.
	M. Verspreeuwen	Vice-consul.
Libourne	*M. Princeteau*	Vice-consul.
Lille	*M. Ledieu-Dupaix (Achille)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Dufilhol (E. J. A.)*	Vice-consul.
Marans	*M. Raoult (Gustave)*	Vice-consul.
Marennes	*M. Besson (Émile)*	Vice-consul.

Marseille.	*M. Alma* (*M.*).	Consul.
Menton.	*M. Marsang* (*Victorin*)	Vice-consul.
Nantes.	*M. F. Van der Tak*	Consul.
Nice.	*M. Florès* (*A.*).	Consul.
Noirmoutiers (Ile de)	*M. Pradel* (*Ph.*)	Vice-consul.
Pau.	*M. de Voogt* (*J. E.*).	Vice-consul.
Rochefort.	*M. Giraud* (*Ernest-Alexandre*).	Vice-consul.
Roubaix	*M. Lepoutre* (*A.*).	Consul.
Rouen.	*M. Ferry* (*Émile-Lucien*) . . .	Vice-consul.
Royan	*M. Rodanet* (*Lucien*)	Vice-consul.
Sables-d'Olonne	*M. Rousseau* (*F. A.*).	Vice-consul.
Saint-Malo	*M. Hovius* (*A. G.*)	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Fourchon* (*Georges*)	Vice-consul.
Saint-Valery-sur-Somme. . .	*M. Scelles* (*Raoul*).	Vice-consul.
Toulon.	*M. Jouve* (*B. V.*).	Consul.
Alger	*M. Ghezzi*	Consul.
	M. Van Vollenhoven	Vice-consul.
Bône	*M. Devries* (*Th.*)	Vice-consul.
Mostaganem.	*M. Pizzoli* (*Antoine*)	Vice-consul.
Oran	*M. Garavini* (*Louis*)	Vice-consul.
Philippeville.	*M. de Marqué* (*E.*).	Vice-consul.
Pointe-à-Pître (Guadeloupe et dépendances)	*M. Thionville* (*Henri*).	Consul.
Saïgon.	*M. Speidel* (*Th.*).	Consul.
Fort-de-France (Martinique) . .	*M. Dupré* (*Eug.*).	Consul.
Saint-Pierre (Martinique). . . .	*M. Berne*.	Consul.
Possessions françaises de la Basse-Guinée jusqu'à la rivière Sette.	*M. de la Fontaine Verwey* . .	Consul.

PÉROU (République du).

Paris, rue Beaujeu, 26. — Chancellerie, 2, avenue Hoche.

M. Candamo, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(11 novembre 1886.)

M. Ortiz de Zevallos	1er Secrétaire.
M. Oscar Schmid	Attaché.
M. R. Canevaro.	Attaché.
M. le colonel Lara.	Attaché militaire.
M. le capitaine de vaisseau Delboy	Attaché naval.

Le Havre (consulat général en France)	*M. Alejandro de Idiaguez* . .	Consul général.
	M. Nicole	Vice-consul.
Paris	M. Ayulo, 7, rue de la Pépinière.	Consul général.
Bayonne	*M. Salzedo* (*Aaron*)	Consul.
Bordeaux.	*M. Cisneros*.	Consul général.
	M. Rodrigo (*Miguel*)	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Salzedo* (*Aaron*)	Consul.
Dunkerque	*M. Debæcque*.	Consul.
La Rochelle.	*M. N.*.	Consul.
Lyon	*M. Robin* (*Auguste*).	Consul.
Marseille.	*M. de Guerin du Cayla*	Consul.
Nantes.	*M. Lassus* (*G. Emilio*)	Vice-consul.
Nice.	*M. N.*.	Consul.
St-Nazaire	*M. Lassus* (*G. Émilio*)	Consul.
Alger	*M. N.*.	Consul.

Bône	*M. Guiraud (S.)*	Vice-consul.
Oran	*M. C. Nessler*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Lalliermoniet (H.)*	Vice-consul.

PERSE (Royaume de).

Paris, place d'Iéna, 11.

M. le Gal Nazare Aga (GO✻), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(18 août 1873.)

Prince Mahomed Mirza (absent)		Secrétaire.
M. Youssef Khan		Attaché.
Paris	M. Pereire (Eugène), rue Auber, 6	Consul général.
	M. Hermann (Albert), rue de l'Échiquier, 21	Vice-consul
Bayonne	M. A. Sée	Vice-consul.
Bordeaux	*M. de Carvalho (Rob. Rub. Gab.)*	Consul.
Le Havre	*M. Odinet (René)*	Consul.
Lille	*M. Morel (J. D.)*	Vice-consul.
Lyon	*M. de La Rochette*	Vice-consul.
Marseille	*M. Blanc (Félix)*	Consul.
Nice	*M. Falco (Pacifique)*	Consul.

PORTUGAL (Royaume de).

Paris, 45, avenue Marceau. — De midi à 3 heures. — Visa gratis.

M. d'Antas, Pair du royaume, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(25 mars 1890.)

M. le Cte d'Azevedo de Silva (O✻)		1er Secrétaire.
M. A. de Castro		Attaché.
M. A. de Souza		Attaché honoraire.
M. le B^{on} d'Alcochete		Attaché honoraire.
M. le Vte de Pernes (O✻), colonel d'état-major		Attaché militaire.
Paris	M. J. M. d'Eça de Queiroz	Consul.
	M. Domingos d'Oliveira e Silva	Consul.
	M. de Moraes	Vice-consul.
Arcachon	*M. Gonfreville*	Vice-consul.
Bastia	*M. A. Gaudin*	Vice-consul.
Bayonne	*M. Personnaz (Gab. Louis-J.)*	Consul.
Blaye	*M. Faucon (Paul)*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. de Amorim Sieuve de Séguier.*	Consul.
	M. Delapierre (Ch. Eug.)	Vice-consul.
Boulogne	*M. Adam (H. F.)*	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (Ed. Eugène)*	Vice-consul.
Calais	*M. Vendroux (D. Ph.)*	Vice-consul.
Cannes	*M. le Mis de Thézan de Gaussan.*	Vice-consul.
Carcassonne	*M. Gairaud (Godefroy)*	Vice-consul.
Cette	*M. Boggiano (Louis)*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Menut (Henri)*	Vice-consul.

Cognac	*M. Barriasson (Raoul)*	Vice-consul.
Dieppe	*M. Chapman (Frédéric)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Rateau (Gustave)*	Vice-consul.
Fécamp	*M. Leborgne (Aug. Ch. Chr.)*	Vice-consul.
Granville	*M. Delahn (Emile)*	Vice-consul.
Honfleur	*M. Renouf (Alfred)*	Vice-consul.
Hyères	*M. Ruchon (Jules)*	Vice-consul.
La Rochelle	*M. Faustin (G. M. Thimoléon)*	Vice-consul.
Le Havre	*M. le Vte de Faria*	Consul.
	M. de Moraes	Vice-consul.
Libourne	*M. de Rancourt (Jules)*	Vice-consul.
Lille	*M. Crépy (Paul)*	Vice-consul.
Limoges	*M. Raynaud (Pierre-Marie-Godefroy)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Sellier (Léon)*	Vice-consul.
Lyon	*M. F. de Bovis*	Vice-consul.
Marseille	*M. d'Almeida Affonseca*	Consul.
	M. Caune (Victor)	Vice-consul.
Nantes	*M. Crouan (Ferdinand)*	Vice-consul.
Nice	*M. le Bon Garin de Coconato*	Vice-consul.
Pau	*M. José Mérillon (aîné)*	Vice-consul.
Pauillac	*M. Carvalho (R. R. G. de)*	Vice-consul.
Perpignan	*M. Boluix (Léon)* ✵	Vice-consul.
Port-Vendres	*M. Pams (J. J. M.)*	Vice-consul.
Rouen	*M. Turpin (Henri)*	Vice-consul.
Saint-Étienne	*M. Kahn (Henri)*	Vice-consul.
Saint-Malo	*M. Lemoine (Auguste)*	Vice-consul.
St-Valery-sur-Somme	*M. Vanier (Ad. Eucher-Ph.)*	Vice-consul.
Toulon	*M. Arden (Ernest-Alphonse)*	Vice-consul.
Toulouse	*M. Sipière (Clément)*	Vice-consul.
Versailles	*M. Goguel (Ch.)*	Vice-consul.
Vichy	*M. Bonnard (Claude)*	Vice-consul.
Alger	*M. Burke (F. M.)*	Consul général.
	M. Delacroix	Vice-consul.
Bône	*M. Devries (Th.-N.)*	Vice-consul.
Mostaganem	*M. Pizzoli (Antoine)*	Vice-consul.
Nemours	*M. Gardone (Pierre)*	Vice-consul.
Oran	*M. Barber*	Vice-consul.
Philippeville	*M. A. Ricoux*	Vice-consul.
Gabon	*M. de Menezes (Vicenti)*	Consul.
Gorée (Sénégal)	*M. Guiraud (Jean)*	Consul.
Mayotte	*M. N.*	Consul.
Nossi-Bé	*M. Rouvier (Victor)*	Consul.
Saint-Denis (Réunion)	*M. Mayer (Gustave)*	Consul.
Saïgon	*M. Opstetten (J. P.)*	Vice-consul.

ROUMANIE.

Paris, 33, avenue Montaigne.

M. Alecsandri (O ✵), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(18 mai 1885.)

M. George Bengesco ✵ . . . . Conseiller.
M. Cretziano . . . . Secrétaire.
M. Th. Ghyka. . . . . Attaché.

M. Pacliano		Attaché.
M. Floresco		Attaché.
M. le commandant Coanda		Attaché militaire.
Paris	M. Fould	Consul général.
	M. Berceano (Victor)	Vice-consul.
Marseille	*M. de Fraissinet*	Consul.
Nice	*M. Gautier*	Consul.

RUSSIE (Empire de).

Paris, rue Grenelle-Saint-Germain, 79, de midi à 2 heures.

S. Exc. M. le Baron de Mohrenheim, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(19 avril 1884.)

M. de Kotzebue		Conseiller d'ambassade.
M. de Giers (O✻)		1er Secrétaire.
M. Naryschkine		2e Secrétaire.
M. le baron Stackelberg		2e Secrétaire.
M. Miloradovitch		Attaché.
M. Zographo		Attaché.
M. le colonel prince Troubetzkoy (O✻)		Attaché.
M. le prince Orloff		Attaché.
M. le comte Brevern de la Gardie		Attaché.
M. le général-major Bon Fréédéricksz (C✻)		Attaché militaire.
M. le capitaine de frégate Rimsky Korsakoff		Attaché militaire.
Paris	M. Karzoff, rue de Grenelle, 79.	Consul général.
	M. Zarine	Vice-consul.
Bayonne	*M. Léon (Virgile)*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Brosset (L.)*	Consul général.
	M. de Georges (Edouard)	Vice-consul.
Boulogne-sur-Mer	*M. Allum (Jean-Mathias)*	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (Édouard)*	Vice-consul
Calais	*M. Houette (Léon)*	Vice-consul.
Cette	*M. Winberg (Charles)*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Postel (Émile)*	Vice-consul.
Dieppe	*M. Pourpoint (Et. Isid.)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Détraux (Alfred)*	Vice-consul.
Hyères	*M. Chassinat (Raoul)*	Vice-consul.
La Rochelle	*M. Mörch (Christian)*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Rumine (Pierre)*	Consul.
	M. Christiansen	Vice-consul.
Lyon	*M. Marix*	Consul.
	M. Descours (A. S.)	Vice-consul.
Marseille et ports français de la Méditerranée	*M. Kartchewsky*	Consul général.
	M. Garelli (Alexandre)	Vice-consul.
Menton	*M. Yourassoff*	Vice-consul.
Nantes	*M. Huette (Lucien)*	Vice-consul.
Nice	*M. Batourine*	Consul.
Pau	*M. Buron (Albert)*	Vice-consul.
Rochefort	*M. Lesueur (Ernest)*	Vice-consul.
Rouen	*M. Rumine (Pierre)*	Consul.
	M. Moncany	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Huette (Lucien)*	Vice-consul.

Saint-Valery-sur-Somme. . .	*M. Schytte (Émile).*	Vice-consul.
Toulon.	*M. Drageon (Martel).*	Vice-consul.
Vichy	*M. Bonnard (Claudius)* . . .	Vice-Consul.
Villefranche.	*M. le Bon Milon de Veraillon.* .	Vice-consul.
Alger	*M. Nazimoff (André).*	Consul.
Oran	*M. Jullian (Charles-Louis)* . .	Vice-consul.
Tunis	*M. Nissen (Henry).*	Consul.

SAINT-MARIN (République de).

Paris, 44, avenue du Bois-de-Boulogne.

M. le Bon ROISSARD DE BELLET, Chargé d'affaires.

(24 mai 1890.)

M. le Bon SCHINDLER DEL CERRETO		Conseiller.
Bordeaux.	*M. Trubesset (Antoine-A.)* . . .	Consul.
Le Havre.	*M. Le Baube (Jules)*	Consul.
Marseille.	*M. Chave (Léon).*	Consul.
Nice.	*M. Avigdor (Albert).*	Consul.
Rouen	*M. Derenne (Pierre)*	Consul.

SAINT-SIÈGE.

Paris, 58, rue de Varennes; de 11 heures à 1 heure. — Visa, 3 fr.; légalisation, 5 fr.

S. Exc. Mgr ROTELLI, Archevêque de Pharsale, Nonce apostolique.

(23 juin 1887.)

Mgnor ZALESKI.	Auditeur de la Nonciature.
Mgnor CELLI	Secrétaire de la Nonciature.

SALVADOR (République de).

Paris	M. PECTOR (Eugène), rue de Châteaudun, 46.	Consul général.
	M. GARCIA (Rafaël)	Consul.
Bayonne	*M. Soulez-Lacaze (Ernest).* . .	Consul.
Bordeaux.	*M. Tandonnet (Paul).*	Consul.
	M. Nonnenbruch.	Vice-consul.
Le Havre.	*M. Mignot*	Consul.
Lyon.	*M. Brillier (Emmanuel)* . . .	Consul.
Marseille	*M. Jullien (Gonzague)*	Consul.
	M. Colonna (Ant. Martin). . .	Vice-consul.
Nice.	*M. Lagarrigue (F.)*	Consul.
Rouen	*M. Caron (Eugène).*	Vice-consul.

SERBIE.

Paris, rue de Rivoli, 240.

M. Yephrem GROUITCH, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(4 mai 1889.)

M. Nicolas J. RISTITCH. . . . . Secrétaire.

Paris	M. Bressol Gibert (A. A.), avenue de Wagram, 127.	Consul général.
Bordeaux.	*M. Cazaux (Michel)*. . .	Consul.
Marseille	*M. N*.	Vice-consul.

SIAM (Royaume de).

Rue de Siam (Passy - Paris).

Phya Krai Kosa, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire (absent).

(29 juillet 1887.)

M. Phra Payrath Rache Phakdi.	1er Secrétaire, chargé d'affaires par intérim.
M. Wilberforce-Wyke	Secrétaire.
Luang Aram Ruang Rishi.	Attaché.

Paris	M. le Capitaine Gréhan ✻, rue Pierre-le-Grand, 8.	Consul général.
Bordeaux.	*M. Gonfreville*	Vice-consul.
Marseille.	*M. N*.	Vice-consul.
Saïgon.	*M. Fonsales*.	Consul.

SUD-AFRICAINE (République).

M. Beelaerts van Blokland, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(12 mai 1885.)

SUÈDE ET NORWÈGE (Royaumes-Unis de).

Avenue d'Iéna, 56.

Chancellerie, rue Gœthe, 7. — De midi à 2 heures.

M. N.., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(21 novembre 1881.)

M. le Cte Gustave Lewenhaupt	Conseiller de la Légation.
M. Frédéric de Rappe	Attaché.
M. le capitaine d'état-major d'Arbin.	Attaché militaire.

Paris	M. Broström (George), rue Pasquier, 15.	Consul général.
	M. Nordling (Ch. G.).	Vice-consul.
Abbeville.	*M. N*.	Vice-consul.
Agde.	*M. Higounen (Gustave)*	Vice-consul.
Ajaccio.	*M. Campiglia (F.)*	Vice-consul.
Bastia	*M. Pierangeli (A.)*.	Vice-consul.
Bayonne	*M. Landré (F. Henry)*	Vice-consul.
Bordeaux.	*M. Christiernson (A. B.)*. . . .	Vice-consul.
Boulogne.	*M. Crouy (J. J. A.)*.	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (E.)*.	Vice-consul.
Caen.	*M. Lemaître (J. J. A.)*	Vice-consul.
Calais	*M. Apeness*.	Vice-consul.

Cannes	*M. Deonna (Auguste-Henry)*	Vice-consul.
Carentan	*M. Enos (Fréd. Ed.)*	Vice-consul.
Cette	*M. Nahmens*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Bonfils (Amédée)*	Vice-consul.
Concarneau	*M. Guillou (Etienne-Marie)*	Vice-consul.
Courseulles-sur-Mer	*M. Le Gagneur (P. Fr.)*	Vice-consul.
Dieppe	*M. Le Bourgeois (Améd. R. Th.)*	Vice-consul.
Douarnenez	*M. Nicolaysen (H. J.)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Collet (Ch. Hipp.)*	Consul.
Fécamp	*M. Constantin (A.)*	Vice-consul.
Granville	*M. Pannier (Jules)*	Vice-consul.
Gravelines	*M. Demarle-Fétel (A. J.)*	Vice-consul.
Honfleur	*M. Toethe*	Vice-consul.
Hyères	*M. Truc*	Vice-consul.
Ile d'Oléron	*M. Peponnet (Jules)*	Vice-consul.
Isigny	*M. Demagny (Fr. Jacq.)*	Vice-consul.
La Ciotat	*M. Vence (Jules-A. J. P.)*	Vice-consul.
Landerneau	*M. Radiguet (Isidor)*	Vice-consul.
Lannion	*M. Péron (Jean-Marie)*	Vice-consul.
La Rochelle	*M. Mörch (P. A. Franck)*	Vice-consul.
Le Havre, avec juridiction sur les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche, Charente-Inférieure, Gironde, Landes et Basses-Pyrénées.	*M. Danielsson (D.)* *M. Nicolaysen (J. J. G.)*	Consul général. Vice-consul.
Les Sables-d'Olonne	*M. Piet (Louis)*	Vice-consul.
Libourne	*M. Lacaze (Albert)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Dufilhol (E. J. A.)*	Vice-consul.
Marans	*M. Bonneau (Ernest)*	Vice-consul.
Marseille	*M. de Peyron (C. G. H.)* *M. Westrup (F.)*	Consul. Vice-consul.
Menton	*M. Grübb (F. G.)*	Vice-consul.
Morlaix	*M. Puyo (J. Joachim-Ed.)*	Vice-consul.
Nantes	*M. Backman fils*	Vice-consul.
Nice	*M. Maistre*	Vice-consul.
Paimbœuf	*M. Padioleau (L. H.)*	Vice-consul.
Pontrieux	*M. Augustini (Constant)*	Vice-consul.
Port-Vendres	*M. Pams (B. S. G.)*	Vice-consul
Port-de-Bouc	*M. Vidal (Léon)*	Vice-consul.
Quimper	*M. Frochen (J. J.)*	Vice-consul.
Rochefort	*M. Lesueur (Ernest)*	Vice-consul.
Rouen	*M. Herlofsen (R.)*	Vice-consul.
Saint-Brieuc	*M. Derouard (J. B. P.)*	Vice-consul.
Saint-Malo et Saint-Servan	*M. La Combe de Villers (L. G.)*	Vice-consul.
Saint-Martin-de-Ré	*M. Plaideau (L. V A.)*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Van Ameyden van Duym (Joost)*	Vice-consul.
Saint-Raphaël	*M. Euvrard (Ernest)*	Vice-consul.
Saint-Vaast-de-la-Hougue	*M. Lamache (G. C.)*	Vice-consul.
Saint-Valery-en-Caux	*M. Anquetil (Ch. Prude t)*	Vice-consul.
Saint-Valery-sur-Somme	*M. Scelles (Raoul)*	Vice-consul.
Toulon	*M. Jouve (B. V.)*	Vice-consul.
Tréguier	*M. Mineur (Adolphe-Fr.)*	Vice-consul.
Tréport (Le)	*M. Cauët (Albert)*	Vice-consul.

Trouville-Deauville	*M. O'Neill* (*Alan*)	Vice-consul.
Alger, avec jurid. sur la Tunisie.	*M. Nordström* (*J. A.*)	Consul général.
	M. Samzelius (*P. C. I.*)	Vice-consul.
Bône	*M. Émeric* (*L. A. F.*)	Vice-consul.
Bougie	*M. Martel* (*C.*)	Vice-consul.
Oran	*M. Manégat* (*Michel*)	Vice-consul.
Philippeville	*M. N...*	Vice-consul.
Gustavia (île Saint-Barthélemy)	*M. G. W. Netherwood*	Vice-consul.
La Goulette	*M. Rosenlund* (*K. G.*)	Vice-consul.
La Guadeloupe et dépendances	*M. Eucher Dumoulin*	Vice-consul.
La Guadeloupe (Le Moule)	*M. Mauréaux*	Vice-consul.
Papeete (Taïti) avec juridiction sur les îles de la Société, Marquises, Tuamotou, Gambier et Tubuaï	*M. Jörss* (*Henri-Frédéric*)	Consul.
Saint-Pierre (Martinique)	*M. Lawless* (*William*)	Consul.
Sfax	*M. Henriksen*	Vice-consul.

SUISSE (Confédération).

Paris, rue Cambon, 4. — De 10 à 3 heures.

M. Lardy, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(1er mars 1883.)

M. Ch. Daniel Bourcart	1er Secrétaire.
M. Auguste Duplan	2e Secrétaire.
M. Rott	Secrétaire.
M. G. du Pasquier	Attaché.
M. Ch. Wieland	Attaché.

Bayonne	*M. Roth* (*Frédéric-Ph.*)	Vice-consul.
Besançon	*M. Graa* (*Alfred*)	Consul.
Bordeaux	*M. Silliman* (*Gustave*)	Consul.
	M. Jaeggi (*Adolphe*)	Vice-consul.
Cannes	*M. Geisendorf-Urech*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Wanner* (*Émile*)	Consul.
Lyon	*M. Vernet* (*Edmond*)	Consul.
	M. Zürcher (*H. F.*)	Vice-consul.
Marseille (avec juridiction sur les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, du Tarn, du Var, de Vaucluse et de la Corse)	*M. Hofman* (*Adolphe*)	Consul.
	M. Keller (*Édouard*)	Vice-consul.
Nancy	*M. Wild* (*Émile*)	Consul.
Nantes	*M. Voruz* (*Jean-Siméon*)	Consul.
Nice	*M. Magni-Müller*	Consul.
	M. N.	Vice-consul.
Alger, avec juridict. sur l'Algérie.	*M. Borgeaud* (*Jules*)	Consul.
	M. N.	Vice-consul.
Oran	*M. N.*	Vice-consul.
Philippeville	*M. N.*	Vice-consul.

TURQUIE (Empire de).

Paris, rue de Presbourg, 10.

S. Exc. Essad Pacha (GC✻), Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
(7 décembre 1880.)

H. Missak Effendi (C✻)	Conseiller d'ambassade.
Djemal Bey	1er Secrétaire.
Hassib Bey	2e Secrétaire.
Ali Ferrouh Bey	3e Secrétaire.
Mahmond Hamid Bey	3e Secrétaire.
Osman Chérif Bey	Attaché.
Alaeddin Bey	Attaché.
M. P. J. Donon	Attaché.
M. le chef d'escadrons Chérif Bey	Attaché militaire.

Paris	M. Donon (P. J.)	Consul général.
Bastia	*M. Pierangeli (A.)*	Consul.
Bayonne	*M. Dreyfus.*	Consul.
Bordeaux	*M. David*	Ch. du consᵗ général.
Boulogne-sur-Mer	*M. Adam fils*	Consul.
Brest	*M. Lefebvre fils.*	Consul.
Cette	*M. Raujon (Alexis).*	Consul.
Cherbourg	*M. Postel (Armand).*	Consul.
Dieppe	*M. Chauvin*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. de Clebsattel (Ed. H.)*	Consul.
Le Havre	*M. Grosos*	Consul.
	M. Grosos (Paul).	Vice-consul.
Libourne	*M. Singès (F.)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Robin (Auguste)*	Vice-consul.
Marseille	*Mavroyeni bey*	Consul général.
Nantes	*M. Demange (Pitre)*	Consul.
Nice	*M. Bernard-Attanoux*	Vice-consul.
Rouen	*M. Tavernier.*	Consul.
	M. N.	Vice-consul.
Toulon	*M. Flameng (Paul).*	Consul.

URUGUAY (République orientale de l').

Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 130. — Chancellerie, cité Gaillard, 8.

M. Forteza, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(26 juin 1883.)

M. Alejandro Herosa	1er Secrétaire.
M. Victorio S. Martinez ✻	2e Secrétaire.
M. Augustin de Castro	Secrétaire.
M. Guillermo Forteza	Attaché.

Paris	M. Rosell (Camille), 25, boul. de Courcelles	Consul.
	M. Julio Buero	Vice-consul.
Bayonne	*M. Apesteguy (Jean-Bᵗᵉ)*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Reyes Diaz (Manuel)*	Consul.
	M. Henri (Georges).	Vice-consul.
Calais	*M. Everært (Henri).*	Vice-consul.

Cette	*M. Gautier (François)*	Consul.
	M. Beaumont (Adrien)	Vice-consul.
Chambéry	*M. Carassale (Americo)*	Consul.
Cherbourg	*M. N.*	Consul.
	M. Testard de Marans (H.)	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Collet (Paul-Henry)*	Consul.
Le Havre	*M. Portillo (Joré Fructuoso)*	Consul.
Lille	*M. Devos (Camille-Jean-José)*	Consul.
Lyon	*M. Londe (Paul)*	Vice-consul.
Marseille	*M. de Zumaràn (Antonio Saenz)*	Consul.
	M. Grawitz (A. B.)	Vice-consul.
Nantes	*M. Hernault (J.)*	Consul.
Nice	*M. le Vte Didier de Montbrial*	Consul.
Oloron	*M. Bouderon (Paul)*	Vice-consul.
Port-Vendres	*M. Boyer (D. A. G.)*	Consul.
	M. Bessède (J. D.)	Vice-consul.
Rouen	*M. Pedro Martiny*	Vice-consul.
Saint-Étienne	*M. Chapon (Jean-B. Ant.)*	Vice-consul.
Saint-Malo	*M. Dicland (Aug. Guill.)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Gallès (Édouard)*	Vice-consul.
Toulon	*M. Lambert (Adolphe)*	Vice-consul.
Alger	*M. Palissen (Antoine)*	Consul.
Oran	*M. Bezy (Jean)*	Consul.

VÉNÉZUELA (États-Unis de).

Paris, 25, rue de La Pérouse.

M. Modesto Urbaneja, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(30 mars 1886.)

M. Gutierrez Coll	Secrétaire.
M. Carlos A. Villanueva	Attaché.
M. Urbaneja fils	Attaché.

Paris (Consulat gén. en France)	M. Ravelo (Luis Theodor)	Consul général.
	M. Fortunato Corvaïa	Vice-consul.
Angoulême	*M. Boiteau (Léonce)*	Vice-consul.
Bastia	*M. Flach (Ag.)*	Consul.
Bayonne	*M. Salzedo (Samuel)*	Consul.
Bordeaux	*M. Fortoul (J.-G.)*	Consul.
	M. Marxen-Erazo (Charles)	Vice-consul.
Boulogne	*M. Lebeau (Charles-Jules)*	Consul.
Cherbourg	*M. Hauvet (Pierre-Gustave)*	Consul.
Dunkerque	*M. Collet (Charles)*	Consul.
Le Havre	*M. Parra Bolivar (A.)*	Consul.
	M. Bachelier (Alphonse)	Vice-consul.
Lille	*M. Roger (Auguste)*	Consul.
Limoges	*M. Lafon (J.)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Londe (Paul)*	Consul.
Marseille	*M. le Dr Luis Razetti Martinez*	Consul.
	M. Gonzalès (José)	Vice-consul.

Nantes	*M. Revillon* (*G.A. F.*)	Consul.
Nice	*M. Vigoureux* (*Émile*)	Consul.
Rochefort	*M. Rodanet* (*A. Hilaire*)	Consul.
Rouen	*M. Eliseo Boyas Léon*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Lagrange* (*B.*)	Consul.
	M. Gabard (*Léopold*)	Vice-consul.
Toulon	*M. Arden* (*Ernest*)	Vice-consul.
	M. Léopold Barès	Consul.
Toulouse	*M. Carcenac*	Vice-consul.
Alger	*M. Watjen* (*C. J.*)	Consul.
	M. Horeau (*A. Émile*)	Vice-consul.
Fort-de-France (Martinique)	*M. Ramon Silva Bonalde*	Consul.
Pointe-à-Pître	*M. Rodrigue*	Consul.
Saint-Pierre (Martinique)	*M. Berne*	Vice-consul.

ZANZIBAR.

Paris	*M. N.*	Consul.
Marseille	*M. N.*	Consul

RENSEIGNEMENTS DIVERS

TABLEAU COMPARATIF

Des Monnaies étrangères ayant cours aux Monnaies françaises, toutes supposées droites de poids et de titre[1].

Par une convention internationale du 23 décembre 1865, mise à exécution à partir du 1er août 1866 (valable pour quinze années, 1865-1880, renouvelable, et renouvelée par convention supplémentaire du 5 novembre 1878, pour six ans, 1880-1886), la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse se sont constituées à l'état d'*Union monétaire* pour ce qui regarde le poids, le titre, le module et le cours de leurs espèces d'or et d'argent, monnayées suivant un système monétaire spécial, adopté de concert.

La monnaie de bronze n'est pas comprise dans la convention.

L'émission des monnaies d'argent au bas titre de 835 est limitée pour chaque État à une valeur correspondant à six francs par tête d'habitant. Une limitation a été aussi fixée, mais temporairement, pour l'émission des pièces de 5 francs d'argent, par une convention additionnelle signée en janvier 1874 et renouvelée avec quelques modifications d'année en année.

Le monnayage des pièces de 5 fr. d'argent est suspendu et on ne frappera plus de pièces d'or de 5 fr.

En vertu d'une nouvelle convention monétaire signée à Paris les 6 novembre et 12 décembre 1885 et exécutoire à partir du 1er janvier 1886, l'Union monétaire est continuée entre la France, l'Italie, la Suisse, la Grèce et la Belgique. — L'union nouvelle, fixée à cinq ans, pourra être prorogée indéfiniment; si un jour la prorogation n'avait pas lieu, l'Union durerait encore cinq ans à partir de la dénonciation. Cette union monétaire est donc constituée pour dix ans au moins.

La clause toute nouvelle et caractéristique de la convention du 6 novembre 1885, c'est que, en cas de liquidation, chacun des États de l'Union devra rembourser en or ou en traites, ou rapatrier par voie d'échange, celles de ses pièces de 5 francs d'argent qui se trouveraient à l'étranger lors de la rupture de l'Union.

Cette *Union monétaire* est ouverte à l'adhésion de tous les autres États qui adopteront le système monétaire de l'Union et souscriront aux obligations de la convention. Les monnaies d'or et d'argent de chacun des pays unis sont admises à circuler dans toute l'étendue de l'*Union*, qui comprenait depuis 1865 la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse, et depuis le 1er janvier 1869 la Grèce; et qui comprend à partir du 1er janvier 1886, la France (Algérie et colonies), l'Italie, la Suisse, la Grèce et la Belgique; soit une Union de 87 millions d'habitants.

La Suède a frappé des carolins d'or exactement conformes à notre pièce d'or de 10 francs et admis en 1872 (décision ministérielle du 6 décembre 1872) à circuler en France, avec réciprocité. (Voir l'article *Suède*.)

De même, l'Autriche et la Hongrie frappent des pièces d'or de 8 florins et de 4 florins, exactement conformes à nos pièces d'or de 20 fr. et 10 fr. et portant même l'indication de leur valeur en francs et admises à circuler en France par décision ministérielle de juin 1874.

La principauté de Monaco a frappé des pièces d'or de 100 fr. et de 20 fr., conformes à nos pièces françaises en titre et poids, et admises en France par décision ministérielle du 6 septembre 1878.

L'Espagne a adhéré par décret d'octobre 1865, mais n'a pas encore réalisé complètement sa réforme.

La Roumanie a appliqué entièrement le système de l'*Union*.

La Finlande a frappé en 1878 des pièces d'or de 10 et de 20 markkaa, identiques en poids, titre et valeur à nos pièces de 10 et de 20 francs.

La Serbie, en 1879, a adopté pratiquement le système monétaire de l'*Union*, qui vient d'être adopté aussi par la Bulgarie.

La Colombie, le Venezuela, l'Équateur, le Pérou, le Chili, l'Uruguay, la République Argentine, et la Perse, dans leurs récentes réformes monétaires, ont frappé des monnaies conformes à certaines de nos monnaies françaises. (Extrait d'une notice de M. de Malarce, publiée dans l'*Annuaire du Commerce Didot-Bottin*, pour 1886.)

EUROPE.

—

ALLEMAGNE.

	fr. c.
Or.	
20 marks.	24 69
10 marks.	12 35
5 marks.	6 17

ALLEMAGNE (*suite*).

Argent.	
5 marks.	5 555
2 marks.	2 222
Mark	1 111
1/2 mark.	0 555
1/5 de mark	0 222

ANGLETERRE.

Or.	
Souverain de 20 sch.	25 22
Argent.	
Crown ou couronne, depuis 1818	5 81

---

1. La valeur de ces monnaies a été calculée, sans retenue, savoir: pour les monnaies d'or, à raison de 3,444 fr. 44 c. 444 mc. le kilogramme fin (1,000/1,000), et pour les monnaies d'argent, à raison de 222 fr. 22 c. 222 mc. le kilogramme fin (1,000/1,000).

ANGLETERRE (*suite*).

	fr.	c.
1 florin (1849), 1/10 de la livre sterling ou 2 schillings . .	2	32
Schilling	1	16

AUTRICHE-HONGRIE.

Or.

Quadruple ducat. . .	47	52
Ducat de l'Empereur.	11	86
8 florins	20	»
4 —	10	»

Argent.

2 florins (gulden)	4	93
Florin ou gulden (100 kr.).	2	46

DANEMARK.

Or.

20 couronnes	27	77
10 —	13	88

Argent.

2 couronnes	2	67
1 —	1	33
50 ore	0	67
40 —	0	53
25 —	0	32
10 —	0	13

ESPAGNE.

Or.

25 pesetas (Alphonse d'or)	25	»
Pièces d'or de 100, 50, 25, 10 et 5 pesetas.		

Argent.

5 pesetas	5	»
2 —	2	»
1 —	1	»
1/2 ou 2 reales . . .	0	50
1 real	0	25

Iles Philippines.

Or.

1 peso ou escudillo de oro	5	09

Argent.

50 centavos	2	59

NORWÈGE.

Or.

20 couronnes	27	77
10 —	13	88

Argent.

2 couronnes	2	67
1 —	1	33
24 skillings	1	07

NORWÈGE (*suite*).

	fr.	c.
15 skillings	0	67
12 —	0	53
3 —	0	13

EMPIRE OTTOMAN.

Or.

100 piastres	22	79

Argent.

10 piastres.	2	21
1 piastre	0	22

PAYS-BAS.

Or.

Ducat.	11	83
Guillaume	20	85

Argent.

Rixdaler, 2 1/2 florins.	5	22
Florin.	2	09

PORTUGAL.

Or.

Couronne d'or de 10,000 reis (1854).	56	»
1/10 de couronne, 1,000 reis.	5	60

Argent.

5 testons de 500 reis (1854).	2	55
1 teston de 100 reis.	0	51
1/2 teston de 50 reis.	0	25

PRUSSE ET ALLEMAGNE DU NORD.

Or.

Krone	34	47
Frédéric	20	78

Argent.

Écu ou thaler	3	71
2 thalers	7	40

RUSSIE.

Or.

1/2 impériale ou 5 roubles (1849). . .	20	67
Ducat de 3 roubles	12	40

Argent.

Rouble	3	99
1/2 rouble, ou Poltinick	1	99
Tchetvertah	0	99
Abassis.	0	45
Florin polonais . . .	0	34
Grivenik	0	23
Pietah.	0	12

SAXE.

Or.

	fr.	c.
Ducat Frédéric-Auguste II (1763). . .	11	85
Auguste ou 5 thalers.	20	75

Argent.

2 thalers	7	42
Thaler	3	71
1/6 d'écu	0	65

SUÈDE.

Or.

20 couronnes	27	77
10 —	13	88
Carolin.	10	»

Argent.

Spéciès riksdaler . .	5	62

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Or.

100 piastres	25	73

Argent.

Piastre	0	25

TUNIS.

Or.

100 piastres	60	42
10 piastres	6	04

Argent.

2 piastres.	1	23

AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTATS-UNIS.

Or.

Aigle, 10 dollars. . .	51	82
Dollar.	5	18

Argent.

Dollar.	5	34
Dime, 10 cents. . . .	0	53

MEXIQUE.

Or.

Once d'or	81	37
Pistole	20	34

Argent.

Piastre	5	41

AMÉRIQUE DU SUD.

BRÉSIL.

Or.

20,000 reis	56	61
10,000 reis	28	30

Argent.

1,000 reis.	2	59

BOLIVIE-ÉQUATEUR, GUATÉMALA, ETC.

Or.	fr. c.
Quadruple	91 80
Argent.	
Piastre	5 41

CHILI.

Or.	
Condor, 10 pesos . .	47 28
Peso ou piastre . . .	4 72
Argent.	
Piastre	5 »

PÉROU.

Or.	fr. c.
10 sols.	50 »
1 sol.	5 »
Argent.	
1 sol	5 »

ASIE.

EMPIRE INDO-BRITANNIQUE.

Or.	
Mohur	36 82

EMPIRE INDO-BRITAN. (*suite*).

	fr. c.
Pagode	9 20
Argent.	
Roupie	2 37
2 annas.	0 29

PERSE.

Or.	
Thoman.	11 88
Argent.	
Banabat, 10 chahsis.	1 04

MESURES ITINÉRAIRES.

PAYS.	NOMS.	VALEUR en kilomètres.
		k.
Allemagne	*meile, lieue de* 15 *au degré*	7,500
Angleterre	*mile,* 1,760 *yards*	1,609
	mile marin de 60 *au degré*	1,852
	lieue marine de 20 *au degré*	5,558
Arabie	*mille*	1,964
Autriche	*mille de poste*	7,586
Belgique	*mille métrique*	1,000
Brésil	*legua*	5,564
	milha	1,852
Chine	*li*	0,578
Danemark	*mile*	7,532
Écosse	*mile*	1,609
Espagne	*lieue* 8,000 *Varas*	6,680
France	*mille métrique,* 1 *kilomètre*	1,000
	lieue de 4 *kilomètres*	4,000
	myriamètre, 10 *kilomètres*	10,000
	lieue marine, 20 *au degré*	5,556
	lieue ancienne de poste, 2,000 *toises*	3,898
Hollande	*mille nouveau*	1,000
Hongrie	*mille*	7,586
Irlande	*mille*	1,609
	mille de 60 *au degré*	1,852
Italie	*mille métrique*	1,000
Perse	*parasang*	5,760
Pologne	*mille nouveau,* 8 *wersts*	8,534
Portugal	*lieue,* 18 *au degré*	6,173
Prusse	*mille du Rhin*	7,532
Russie	*werst,* 500 *sagènes*	1,067
Suède	*mille*	10,689
Suisse	*lieue,* 16,000 *pieds*	4,800
Turquie	*berri*	1,476

Lieue de 15 au degré	7,40.^{m}
Lieue de 18 au degré	6,183
Lieue de 25 au degré.	4,445
Lieue marine ou géographique de 20 au degré	5,556
Mille marin de 60 au degré, ou d'une minute, et tiers de lieue marine	1,852

BRASSES DES CARTES MARINES.

Angleterre	*brasse* (*fathom*)	1m,829
Danemark	*brasse* (*faun*)	1 ,883
Espagne	*brasse* (*braza*)	1 ,672
Hollande	*brasse* (*waam*)	1 ,883
Russie	*brasse* (*sagène*)	2 ,134
Suède	*brasse* (*fannar*)	1 ,783
France	*brasse*, 5 pieds	1 ,624
	nœud, 1/120 du *mille marin*[1]	15 ,432
	encablure de 100 toises	194 ,904
	encablure nouvelle	200 ,000

CORRESPONDANCE DES CALENDRIERS.

L'ère de la République a commencé le 22 septembre 1792, et a fini le 31 décembre 1805. L'année était composée de 12 mois de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires pour les années communes, et de 6 pour les années bissextiles. Les noms des 12 mois étaient : vendémiaire, brumaire, frimaire ; nivôse, pluviôse, ventôse ; germinal, floréal, prairial ; messidor, thermidor, fructidor. Le 1er vendémiaire des ans I, II, III, V, VI et VII de la République répond au 22 septembre des années 1792, 93, 94, 96, 97 et 98 ; le 1er vendémiaire des ans IV, VIII, IX, X, XI, XIII et XIV, au 23 septembre des années 1795, 1799, 1800, 1801, 1802, 1804 et 1805 ; enfin, le 1er vendémiaire de l'an XII, au 24 septembre 1803.

L'année russe et grecque diffère de l'année grégorienne par la conservation des années bissextiles séculaires dont le nombre de siècles n'est pas un multiple de 4. Elle commence le 13 janvier, et se trouve en retard de 12 jours sur l'année grégorienne pour le 19e siècle.

L'année arabe ou islamique a 12 mois lunaires : *Moharrem; Safar; Rebiâ Ier*, Elaouel ; *Rebiâ IIe*, Eltsani ; *Djoumadi Ier*, Elaoula ; *Djoumadi IIe*, Eltsania ; *Redjeb; Châban, Ramadan; Choual; Dou-el-cada; Dou-el-hadja.* La lunaison moyenne étant de 29jours,5305886, les mois sont alternativement de 30 et de 29 jours, en commençant par Moharrem ; en outre, pour chaque période de 30 années, on intercale 11 jours complémentaires dans les années *Kébices*, qui sont les 2e, 5e, 7e, 10e, 13e, 16e, 18e, 21e, 24e, 26e et 29e de chaque cycle trentenaire, à partir du jeudi 16 juillet 622, date de l'*Hégire*, suivant l'ère julienne, et point de départ de l'ère arabe. Le jour complémentaire des années kébices s'ajoute aux 29 jours du mois ordinaire de Douel-hadja. La correspondance entre les années de l'Hégire et les années grégoriennes s'établit approximativement par les formules : $G = 621 + H - 0.03\ H$; $H = G - 621 + 0.03\ (G - 621)$.

G est la date de l'année grégorienne, dans laquelle commence l'année d'une date de l'Hégire H.

1. Chacun des nœuds du loch parcourus dans les 30 secondes du sablier ou dans la 120e partie d'une heure correspond à une marche d'un mille marin par heure. Ainsi, 9 nœuds filés en 30 secondes indiquent une marche de 9 milles ou de 3 lieues marines par heure.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

PERSONNEL DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE FRANÇAIS.

C

M

N

O

T

U

V

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

POSTES POLITIQUES ET CONSULAIRES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

FAMILLES SOUVERAINES, DES CABINETS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES, DES AMBASSADES ET DES LÉGATIONS ÉTRANGÈRES EN FRANCE.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

REVUE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION

Publiée par le Ministère de l'intérieur

Paraissant tous les mois par livraisons de 8 feuilles grand in-8° (128 pages). — Chaque année forme 3 volumes avec tables et couvertures. — **13e année, 1890.** Les abonnements partent du mois de janvier.

Prix par an : Paris, **30** fr. — Départements et Union postale, **33** fr.

REVUE DES SERVICES FINANCIERS

Organe des Percepteurs, Receveurs des communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance, des Maires, Ordonnateurs et Secrétaires de mairie, des Caissiers des caisses d'épargne

Paraissant deux fois par mois, par livraisons grand in-8°. — **7e année, 1890.** Les abonnements partent du mois de janvier.

Prix par an : France et Union postale, **10** fr.

REVUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

CAISSES D'ÉPARGNE NATIONALE ET PRIVÉES, SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
CAISSES DE RETRAITE NATIONALE ET PRIVÉES, SYNDICATS PROFESSIONNELS
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, ASSURANCES, ETC.

Paraissant par livraisons mensuelles de 4 feuilles gr. in-8°, sous la direction de M. Hippolyte Maze, sénateur, président de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites. — **4e année, 1890.**

Prix par an : France et Algérie, **15** fr. — Étranger, **16** fr. **50** c.

REVUE DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

HOSPICES, HÔPITAUX, BUREAUX DE BIENFAISANCE, MONTS-DE-PIÉTÉ, ASILES D'ALIÉNÉS
ENFANTS ASSISTÉS, DÉPÔTS DE MENDICITÉ
SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE, CRÈCHES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS

Paraissant par livraisons mensuelles de 2 feuilles in-8°. — **6e année, 1890.**

Prix par an : France et Union postale, **10** fr.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Paraissant par livraisons mensuelles de 2 feuilles gr. in-8°. — **31e année, 1890.**

Prix par an : Paris et départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

BULLETIN DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Statistique et Législation comparée

Paraissant en 12 livraisons mensuelles grand in-8°. — **11e année, 1890.**

Prix par an : France et Union postale, **12** fr.

BULLETIN DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION COMPARÉE

PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES

Paraissant par livraisons mensuelles gr. in-8°. — **14e année, 1890.**

Prix par an : France et Union postale, **12** fr.

Annuaires et publications annuelles.

ALMANACH NATIONAL

Annuaire officiel de la République française

Pour 1889 (191e année).

Un volume grand in-8° de 1,590 pages.

Broché, **15** fr. — Relié en toile, **16** fr. **50** c. — Relié en basane, **17** fr.
Relié en demi-chagrin, **19** fr. **50** c.

Il reste encore quelques exemplaires des années 1867 à 1888.

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour 1890 (33e année).

Publié par le Ministère des affaires étrangères.

Avec atlas de 13 cartes coloriées, indiquant les postes diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.

Un vol. gr. in-8° de 440 pages, relié en percaline anglaise, **8** fr. **50** c.

Il reste encore quelques exemplaires des années 1858 à 1877 (1re série, in-12) à 4 fr. ; 1879 à 1889 (2e série, in-8°), 8 fr. 50 c.

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

Publication du Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies (Service de la statistique générale de France). — **12e** année, **1889**.

Un volume grand in-8° de 548 pages, broché, **5** fr.

La 11e année, 1888, est en vente au même prix.

ANNUAIRE DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

1889-1890

Un volume grand in-8° de 682 pages, broché, **6** fr. Relié en percaline, **8** fr.

Contient, outre le **PERSONNEL**, la **LÉGISLATION** sur toutes les matières ressortissant à ce ministère.

L'année 1888, est en vente au même prix.

AGENDA DE POCHE

A l'usage des Percepteurs-receveurs municipaux
Pour 1890.

Carnet pour notes, avec renseignements journaliers.

Volume in-18, avec crayon et élastique, cartonnage percaline souple, **2** fr.

ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

ORGANISATION, PERSONNEL DES FONCTIONNAIRES, NOTICES INDIVIDUELLES

Nouvelle édition, revue, augmentée et mise à jour, 1889.

Un vol. gr. in-8° de 595 pages, broché, **10** fr. — Relié en demi-chagrin, **13** fr. **50** c.

Il reste encore quelques exemplaires de la 1re édition, 1885, au prix de **7** fr. **50** c.

AGENDA DE POCHE A L'USAGE DES PERCEPTEURS. (*Voy*. p. 3.)

ALMANACH NATIONAL. Annuaire officiel de la République française (*Voy*. p. 3.)

ANNIVERSAIRE (LE 25e) DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. 1860-1885. Compte rendu des séances. Discours d'inauguration. Communications et mémoires. La statistique officielle en France et à l'étranger Actes et travaux de la Société de statistique de Paris, 1886 ; vol. gr. in-8° de 456 pages, avec figures et 3 planches, broché. 12 fr.

ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE. (*Voy*. p. 3.)

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE de la République française. (*Voy*. p. 3.)

ANNUAIRE DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. (*Voy*. p. 3.)

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE. (*Voy*. p. 3.)

ANNUAIRE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS, industriels, commerciaux et agricoles constitués conformément à la loi du 21 mars 1884 en France et en Algérie. (Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies). 1re année, 1889 ; volume in-8°, broché. 2 fr.

AUBE (Th.), capitaine de vaisseau. UN NOUVEAU DROIT MARITIME INTERNATIONAL (Extr. de la *Revue maritime*), 1875 ; in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

AUDE (Dr), médecin de la marine. CODE DES OFFICIERS DU CORPS DE SANTÉ DE LA MARINE, 1877 ; 1 vol. in-8° de 530 pages, broché. 15 fr.

AUGIER (A.), aide-commissaire. COMMENTAIRE DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1874 SUR L'HYPOTHÈQUE MARITIME (Extr. de la *Revue maritime*), 1879 ; grand in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

AYRAULT (Lucien), procureur de la République. ÉTUDE SUR LA LÉGISLATION RÉGLEMENTANT LA COUPE ET LA RÉCOLTE DES HERBES MARINES (Extr. de la *Revue maritime*), 1880 ; gr. in-8°, br. 2 fr. 50 c.

BARBERET (J.), chef du bureau des sociétés professionnelles au Ministère de l'intérieur. LE TRAVAIL EN FRANCE. Monographies professionnelles. Volumes gr. in-8° d'environ 500 pages. Tomes I à VI, 1886-1889, à 7 fr. 50 c.

— Tome I (*Introduction. — Apprêteurs d'étoffes* à *Boulangers*).
— Tome II (*Boutonniers* à *Céramistes*).
— Tome III (*Chapeliers* à *Chaudronniers*).
— Tome IV (*Chemisiers* à *Comptables*).
— Tome V (*Cordiers* à *Couvreurs*).
— Tome VI (*Cravaches* à *Cultivateurs*).

Ouvrage honoré de souscriptions par les ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, et par la ville de Paris. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

BAZELAIRE (de), MANUEL DU CANTONNEMENT DES DROITS D'USAGE, destiné aux maires, aux administrateurs des communes usagères et aux propriétaires de forêts grevées de droits d'usage. 1858 ; in-8°, broché. 1 fr. 80 c.

BAZILLE (Camille), avocat à la Cour de Paris. LES INDIGÈNES ALGÉRIENS (israélites et musulmans) et l'impôt arabe (Extr. de la *Revue d'administration*), 1882 ; gr. in-8°, broché. 50 c.

— — DE LA RESPONSABILITÉ PÉCUNIAIRE DE L'ÉTAT PAR LE FAIT DE SES AGENTS (Extrait de la *Revue d'administration*), 1880 ; gr. in-8°, broché. 75 c.

— — DU POUVOIR RÉGLEMENTAIRE (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881 ; gr. in-8°, broché. 75 c.

BÉCHU (C.), trésorier général de Meurthe-et-Moselle. AIDE-MÉMOIRE DES DOCUMENTS A PRODUIRE JOUR PAR JOUR PAR LES TRÉSORERIES GÉNÉRALES. Année 1889 ; in-4°, broché. 4 fr.

BÉLOT (Alfred), sous-chef au ministère des finances. TABLE ALPHABÉTIQUE, analytique et raisonnée des circulaires de la Direction générale de la comptabilité publique sur le service de la comptabilité des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers, des percepteurs des contributions directes, des percepteurs des amendes, des receveurs de communes et d'établissements de bienfaisance, des secrétaires agents comptables des établissements d'enseignement supérieur et des caissiers de caisse d'épargne. T. Ier : Du 20 juin 1859 au 31 décembre 1876 ; 1 vol. in-8°, broché. 5 fr.

— Tome II : Du 1er janvier 1877 au 31 décembre 1881 ; 1 volume in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

— Tome III : Du 1er janvier 1882 au 30 juin 1887 ; 1 vol. in-8°, broché. 5 fr.

BÉQUET (Édouard), chef de l'état civil de la mairie de St-Germain-en-Laye. TRAITÉ DE L'ÉTAT CIVIL et des actes qui s'y rattachent, annoté et commenté, 1883 ; 1 vol. in-8° de 1052 pages, broché. 15 fr.
Relié en demi-chagrin. 18 fr.

BÉQUET (Léon), maître des requêtes au Conseil d'État. LIBÉRALITÉS CHARITABLES. Capacités des établissements charitables et des bureaux de bienfaisance (Extr. de la *Revue d'administration*), 1882 ; gr. in-8°, broché. 1 fr. 75 c.

BÉRARD (Émile), chef de division de préfecture. LA LÉGISLATION SUR LES ÉPIZOOTIES ET SON APPLICATION. Lois, décrets, circulaires, suivis d'un formulaire. 2e édition, revue et augmentée, 1888 ; 1 vol. in-8°, broché. 4 fr.
Relié en percaline. 5 fr.

BILLOT (Alb.), rédacteur au ministère des affaires étrangères. ÉTUDE SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A L'EXTRADITION DES MALFAITEURS (Extr. de la *Revue d'administration*), 1878 ; in-8°, br. 75 c.

BIOLLAY (Léon). ORIGINES ET TRANSFORMATIONS DU FACTORAT dans les marchés de Paris (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880 ; gr. in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

— — RÈGLEMENTS DU COMMERCE DU BÉTAIL dans les marchés d'approvisionnements de Paris (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879 ; in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

BIRAN (Élie de). PRINCIPES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Règles du domicile de secours (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881 ; gr. in-8°, broché. 75 c.

BLANC (l'abbé), officier de l'instruction publique. MANUEL EXPLICATIF A L'USAGE DES ASPIRANTS ET ASPIRANTES AU BREVET DE CAPACITÉ pour l'enseignement primaire, 1877 ; 1 joli vol. in-12, broché. 1 fr. 50 c.

BLANC (Charles), ancien sous-préfet, chef du cabinet du préfet de la Seine. LA SUPPRESSION DES OCTROIS. (Ext. de la *Revue d'administration*), 1889 ; gr. in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

BLOCK (Maurice), membre de l'Institut. LES COMMUNES ET LA LIBERTÉ, étude d'administration comparée, 1876 ; 1 vol. in-12, broché. 3 fr. 50 c.

— — L'OCTROI. Pourquoi il est conservé (Extrait de la *Revue d'administration*), 1878 ; in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

BONNASSIEUX (P.), archiviste aux Archives nationales. LA QUESTION DES GRÈVES SOUS L'ANCIEN RÉGIME. La grève de Lyon en 1744 ; épisode de l'histoire commerciale et industrielle de la France (Extrait de la *Revue d'administration*), 1882 ; gr. in-8°, broché. 2 fr.

— — LES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES DU COMMERCE sous l'ancien régime (Extr. de la *Revue d'administration*), 1883 ; gr. in-8°, broché. 1 fr.

BONSERGENT (Alfred), attaché à la présidence du Sénat. COMMENT SE FAIT LA LOI. La Constitution, le Pouvoir exécutif, le Sénat, la Chambre des députés. Du rôle éventuel des conseils généraux. La procédure parlementaire, 1881 ; in-12, br. 1 fr. 50 c.

BOPPE (C.), professeur à l'École nationale forestière, membre du Conseil supérieur de l'agriculture. TRAITÉ DE SYLVICULTURE, 1889 ; un beau volume gr. in-8° de 480 pages, br. 8 fr. 50 c.
Relié en percaline. 10 fr.

BOULAN (A.), chef de bureau au ministère de l'intérieur. LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879 ; grand in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

— — LES EAUX ET ÉGOUTS DE PARIS (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880 ; gr. in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

BOURDIN (C. E.), président de la Société de statistique de Paris. LE DOMAINE DE LA STATISTIQUE, 1881 ; gr. in-8°, br. 75 c.

BRELAY (Ernest). LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES. Conférence faite sous les auspices de la Société de statistique de Paris, 1884 ; grand in-8°, broché. 3 fr.

— — LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION (Extr. de la *Revue des institutions de prévoyance*), 1887 ; gr. in-8°, broché. 1 fr.

BRUNOT, chef du cabinet du sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. COMMENTAIRE DE LA LOI SUR LES SYNDICATS PROFESSIONNELS. (Ouvrage honoré d'une souscription par le Ministre de l'intérieur), 1885; volume in-8° de 486 pages, broché. 7 fr. 50 c.

BULLETIN DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (*Voy.* p. 2.)

BULLETIN DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION COMPARÉE, PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES. (*Voy.* p. 2.)

BUREAUX (LES) DE BIENFAISANCE DE PARIS. Décret du 12 août 1886 portant règlement d'administration publique sur l'organisation des secours à domicile dans la ville de Paris, suivi de l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 février 1887 réglant le concours pour les médecins de bureaux de bienfaisance, 1887; in-8°, broché. 75 c.

CHABRIER (Ern.), ingénieur civil à Paris. LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL SUR ROUTES, 1872-1878; in-8°, 185 pages, broché. 3 fr.

— — LES CHEMINS DE FER RURAUX. I. *Ce qu'il faut.* Rapport lu à l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France. II. *Comment l'obtenir.* Lettre à M. Caillaux, ministre des travaux publics, 1876; in-8°, broché. 1 fr.

— — LES TRAMWAYS DANS LES CAMPAGNES. Chemins de fer sur accotements des routes. Études de la Société des agriculteurs de France, 1877; gr. in-8, br. 2 fr.

CHARBONNIER (J.). ORGANISATION ÉLECTORALE ET REPRÉSENTATIVE DE TOUS LES PAYS CIVILISÉS, 2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, 1883. 1 vol. in-8° de 776 pages, br. 10 fr.

CHATELAIN (C.), inspecteur adjoint de la marine. DE LA RÉVISION ET DE LA CODIFICATION DES LOIS. Aperçu sur la refonte de la législation de la marine. Projet de dictionnaire administratif de la marine (Extrait de la *Revue maritime*), 1880; gr. in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

CHEMINS DE FER VICINAUX (LES) projetés en 1858 et livrés à l'exploitation en 1864 dans le département du Bas-Rhin. Recueil de documents officiels concernant les projets, la création de ressources, les conditions techniques et financières, le mode d'exécution, la dépense et la concession, 1865; 1 volume in-8°, avec une carte coloriée, broché. 12 fr.

CHONSKY. ORGANISATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES EN FRANCE, 1874; in-8°, broché. 1 fr.

CHOPPART (Léon), avocat à la Cour de Paris. LES CHEMINS DE FER INDUSTRIELS (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880; gr. in-8°, broché. 2 fr.

CIRCULAIRES de la Direction générale de la comptabilité publique aux Trésoriers-Payeurs généraux, Receveurs des finances, Payeurs et Préfets, du 15 juin 1869 au 18 mars 1871; 1 volume in-folio (*épuisé*).

— TABLE ALPHABÉTIQUE, par BÉLOT. (*Voy.* p. 4.)

CODE DES COMPTES DE GESTION. Répertoire des règles relatives à la présentation, aux justifications, au jugement et à l'apurement des comptes d'exercices de receveurs remplacés, intérimaires et installés, en ce qui concerne les communes, établissements de bienfaisance et associations syndicales. 6e édition, entièrement revisée, remaniée, augmentée et mise à jour des nouvelles instructions, de la loi municipale du 5 avril 1884 et de la loi sur l'enseignement primaire du 30 octobre 1886. 1887; 1 vol. in-12 de 475 pages, broché. 4 fr. 50 c.
Relié en percaline. 5 fr. 50 c.

COLAS, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Cambrai. LES CLOCHES AU POINT DE VUE SÉCULIER. Attributions des maires (Extrait de la *Revue d'administration*), 1881; gr. in-8°, broché. 75 c.

COMBARIEU (A.), secrét. général de préfecture. DES POUVOIRS DE POLICE DES PRÉFETS en général et spécialement en cas de troubles (Extr. de la *Revue d'administration*). 1884; gr. in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

— — TRAITÉ DE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DEVANT LES CONSEILS DE PRÉFECTURE (Loi du 22 juillet 1889 et décret du 11 janvier 1890). Un volume in-8° de 451 pages, broché. 6 fr.
Relié en percaline. 7 fr. 50 c.

CONSEILS GÉNÉRAUX (LES). Interprétation de la loi organique du 10 août 1871. Recueil des lois, décrets, arrêts ou avis du

Conseil d'État, arrêts de la Cour de cassation, instructions et décisions ministérielles, classés par ordre chronologique, 1878; 1 fort vol. in-8°, cart. perc. 15 fr.
— Tome II. (*Sous presse.*)

CONSTANS (Dr A.), inspecteur général honoraire du service des aliénés. LA LOI DES ALIÉNÉS (Extr. de la *Revue d'administration*), 1887; gr. in-8°, br. 1 fr. 25 c.

COUDER (Ch.), directeur général honor. de la comptabilité publique au ministère des finances. LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE EN FRANCE. Avec une annexe sur la comptabilité publique de l'Angleterre et de l'Italie, par A. A. et E. CAMPAGNOLE, 1888; in-12, broché. 2 fr.

COURNAULT (E.). DES CONSEILS CANTONAUX, 1873; in-8°, br. 1 fr 50 c.

COUTURIER (R.), fondé de pouvoirs de perception. ORGANISATION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA FRANCE. Attributions des ministères et des grands corps de l'État. 2e édition, 1886; in-8°, broché. 2 fr.

CRETIN (Ch.), sous-intendant militaire, professeur à l'École supérieure de guerre. CONFÉRENCES SUR L'ADMINISTRATION MILITAIRE, faites à l'École supérieure de guerre, 1889; un volume grand in-8°, broché. 10 fr.

CRISENOY (J. de), ancien conseiller d'État, ancien directeur de l'administration départementale et communale. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES (Extr. de la *Revue d'administ.*), 1879; in-8°, br. 75 c.

— — LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LES CAMPAGNES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1886; grand in-8°, broché. 2 fr.

— — LES ALIÉNÉS EN ANGLETERRE. Analyse du 34e rapport du *Board of commissioners in lunacy*, concernant l'année 1879 (Extrait de la *Revue d'administration*), 1883; gr. in-8°, broché. 2 fr.

— — ANNALES DES ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES. Travaux des conseils généraux. Tome III. 2e année: 1888; 1 vol. gr. in-8°, broché. 10 fr.

— — LES ASILES D'INCURABLES ET LES DÉPÔTS DE MENDICITÉ (Extr. de la *Revue d'administration*), 1889; gr. in-8°, broché. 1 fr.

— — LA LOI CONCERNANT LES ALIÉNÉS. Mémoire à la commission chargée d'élaborer un nouveau projet de loi (Extr. de la *Revue d'administration*), 1882; gr. in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

— — RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX pendant l'année 1878-1879; gr. in-8°, broché. 1 fr.

— — LES RÉFORMES DE LA LÉGISLATION VICINALE (Extr. de la *Revue d'administ.*), 1880; in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

— — LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA LOI DU 20 AOUT 1881 SUR LES CHEMINS RURAUX (Extr. de la *Revue d'administration*), 1886; grand in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

— — STATISTIQUE DES BIENS COMMUNAUX et des sections de communes (Extrait de la *Revue d'administration*), 1887; gr. in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

CROS-MAYREVIEILLE (Gabriel), membre du Conseil supérieur de l'assistance publique, administrateur des hospices de Narbonne. LE DROIT DES PAUVRES SUR LES SPECTACLES EN EUROPE. Origine, législation, jurisprudence, 1889; beau volume gr. in-8°, broché. 6 fr.

DALLOZ. CODE DES LOIS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES, annotées d'après la jurisprudence et la doctrine, 1888; 2 volumes in-4°. En vente le tome Ier (1356 pages), broché en deux volumes. 30 fr.

DAUVERT (Paul), sous-chef au greffe du conseil de préfecture de la Seine. LES CONSEILS DE PRÉFECTURE. Procédure. Travaux Législation (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881; grand in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

DÉCRET DU 16 JANVIER 1877 SUR LA COMPTABILITÉ des chanceliers diplomatiques et consulaires et agents vice-consuls, et sur celle de l'agent comptable, suivi de l'instruction du 24 avril 1877; gr. in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

DÉCRET DU 28 SEPTEMBRE 1889 RELATIF AUX ENGAGEMENTS VOLONTAIRES ET AUX RENGAGEMENTS; in-8°. 30 c.

DEJAMME (Jean), auditeur au Conseil d'État. DES OBLIGATIONS ET DES DROITS DES COMMUNES EN MATIÈRE D'ÉCOLES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1889; grand in-8°, broché. 2 fr.

— — LA RÉFORME DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE (Extrait de la *Revue d'administration*), 1885; gr. in-8°, broché. 1 fr.

DELANNEY (L.), rédacteur au Ministère de l'intérieur. LES PONTS A PÉAGE. Historique, législation, rachat (Extrait de la *Revue d'administration*), 1889; grand in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

DELARBRE (Jules), conseiller d'État honoraire. LA LIBERTÉ DU COMMERCE AUX COLONIES (Extr. de la *Revue d'administ.*), 1879; gr. in-8°, broché. 1 fr.

— — LA LOI DU 5 AOUT 1879 SUR LES PENSIONS du personnel du département de la marine et des colonies (Extrait de la *Revue maritime*), 1880; gr. in-8°, broché. 2 fr.

DENIS (Théophile), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur. LES INSTITUTIONS NATIONALES DE SOURDS-MUETS ET LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (Extr. de la *Revue d'administration*), 1882; grand in-8°, broché. 1 fr.

— — L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE AUX SOURDS-MUETS. Notes sur la réforme introduite, depuis 1879, par le ministère de l'intérieur, dans les établissements de bienfaisance consacrés à l'éducation et à l'instruction des sourds-muets (Extr. de la *Revue d'administration*), 1886; gr. in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

DENIS DE LAGARDE (G.) et André GODFERNAUX, commis principal et attaché au secrétariat. GUIDE DE PROCÉDURE DEVANT LES SECTIONS ADMINISTRATIVES DU CONSEIL D'ÉTAT, 1890; un volume in-12, broché. 2 fr. 50 c.

DESCHARD, sous-commissaire de la marine. NOTICE SUR L'ORGANISATION DU CORPS DU COMMISSARIAT DE LA MARINE FRANÇAISE, depuis l'origine jusqu'à nos jours, suivie d'une liste chronologique des anciens intendants de la marine et des colonies (Extrait de la *Revue maritime*), 1879; gr. in-8°, broché. 4 fr.

DES CILLEULS (Alfred), chef de division à la préfecture de la Seine. LA POPULATION DE LA FRANCE AVANT 1789 (Extrait de la *Revue d'administration*), 1885; grand in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

DES CILLEULS, chef de division à la préfecture de la Seine. DES RECOURS ÉTABLIS POUR ILLÉGALITÉ D'IMPÔTS, 1888; gr. in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

DESTRAIS (Ch.), professeur de droit. DE LA PROPRIÉTÉ ET DES SERVITUDES EN DROIT ROMAIN. Ouvrage publié après le décès de son auteur, 1885; volume in-8 de 509 pages, broché. 8 fr.

DETOURBET (Ed.), ancien avocat général. LA LOI DU 28 MARS 1882 SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE. Commentaire, exposé de doctrine, jurisprudence, formules, 1884; volume in-12, de 715 pages, broché. 4 fr. 50 c.

DICTIONNAIRE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE, par Maurice BLOCK, membre de l'Institut. (*Voy.* p. 1.)

DICTIONNAIRE DES FINANCES, par Léon SAY, ancien ministre. (*Voy.* p. 1.)

DISLÈRE (P.), ingénieur des constructions navales, maître des requêtes au Conseil d'État. LES BUDGETS MARITIMES DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE. Études de statistique (Extr. de la *Revue maritime*), 1879; gr. in-8°, broché. 3 fr.

— — LES PENSIONS MILITAIRES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, 1881; in-12, br. 2 fr.

DUBOIS (Ernest), professeur d'enregistrement à la Faculté de droit de Nancy. LA DÉDUCTION DES DETTES ET DES CHARGES dans l'impôt sur les successions (Extrait de la *Revue d'administration*), 1878; in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

DUCROCQ (Th.), professeur à la Faculté de droit de Paris. LE PROJET DE RÉFORME DE LA LICENCE EN DROIT. (Extrait de la *Revue d'administration*), 1889; grand in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

DUPLESSIS (C. D.), docteur en droit, vice-président au Tribunal de St-Étienne. DU CONTENTIEUX DES CONTRAVENTIONS EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET D'OCTROIS, contenant les règles de la procédure relative à la recherche, la constatation, la poursuite et le jugement des infractions diverses, avec les qualifications par ordre alphabétique des princi-

pales contraventions et les lois pénale applicables, 1880 ; 1 vol. in-8°, br. 5 fr.

DU PLESSY (D.) et DESAZARS (L.). TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LÉGISLATION USUELLE destiné aux cours d'adultes et rédigé d'après le programme officiel publié en 1866 par le Ministre de l'instruction publique pour l'enseignement secondaire spécial, 1re année d'études : Droit public, administratif, civil et criminel, 1867 ; 1 volume in-12, cart. 3 fr.

DURIEU (E.). POURSUITES EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Commentaire sur le règlement, adopté par le ministre des finances, sur les poursuites en matière de contributions directes, etc., édition nouvelle mise au courant de la législation actuelle par M. MURIEL-DURIEU fils, 1876 ; 2 vol. in-8° et supplément, broché. 18 fr.

DUTILLEUX (Adolphe), chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise. LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS, règles relatives à leur organisation et à leur administration, présentées sous forme de tableau, 1880 ; in-4°, broché. 1 fr.

ÉMION (V.), avocat à la Cour d'appel de Paris, rédacteur au *Moniteur vinicole*. COMMENTAIRE DE LA LOI SUR LE VINAIGRE ET SUR L'ACIDE ACÉTIQUE (loi du 17 juillet 1875), 1878 ; in-12, broché. 1 fr. 25 c.

— — LE RÉGIME DES BOISSONS (Commentaire des lois rendues depuis 1871). Tableaux complets des droits, des contraventions et des pénalités. Document statistique sur la production vinicole de la France, 1878 ; 1 fort volume in-12, broché. 5 fr.

— — LES VINS FUCHSINÉS ET LA JUSTICE. 1878 ; gr. in-8°, br. 1 fr. 50 c.

— — DICTIONNAIRE DE JURISPRUDENCE HYPOTHÉCAIRE. Répertoire du *Journal des conservateurs des hypothèques* de 1845 à 1880 ; 1 vol. de 750 pages, br. 15 fr.

ENQUÊTE DÉCENNALE SUR LES INSTITUTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA HAUTE-ALSACE. Rapports présentés à la Société industrielle de Mulhouse par son Comité d'utilité publique, 1889 ; un volume gr. in-8° avec 8 planches, broché. 8 fr.

FARCINET (Charles), chef de bureau au ministère de l'intérieur. CLASSIFICATION DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879 ; in-8°, broché. 1 fr.

FAŸ (Émile), chef de division à la Préfecture de la Somme. LES CIMETIÈRES ET LA POLICE DES SÉPULTURES. Traité pratique de législation, 1890 ; un volume in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

FEILLET (Paul), ancien chef de cabinet du préfet de la Seine, ancien sous-préfet, directeur de l'intérieur à la Guadeloupe. DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS, avec préface par M. STRAUSS, membre du conseil municipal (Extrait de la *Revue d'administration*), 1888 ; vol. grand in-8°, broché. 3 fr.

FÉRAUD-GIRAUD, président de chambre à la Cour d'appel d'Aix. TRAITÉ DE LA GRANDE VOIRIE ET DE LA VOIRIE URBAINE, 1865 ; 1 vol. in-12, relié. 5 fr.

FERRAND (Paul), sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique. ÉTUDE SUR LE CUMUL DES TRAITEMENTS ET DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES CIVILS DE L'ÉTAT (Extrait de la *Revue d'administration*), 1885 ; gr. in-8°, br. 75 c.

FILIPPINI (A. M.), préfet de la Manche. TRAITÉ PRATIQUE DU BUDGET DÉPARTEMENTAL. Compte départemental. Budget de report. Budget rectificatif. Budget primitif. Budget de l'instruction publique, 1885 ; vol. in-8°, broché. 4 fr.

FILLON (Alph.), inspecteur des forêts. LA SYLVICULTURE PRATIQUE. Les boisements productifs en toutes situations. Mise en valeur des sols pauvres (Médaille d'or de la Société nationale et centrale d'agriculture), 1889 ; 1 vol. in-12, broché. 3 fr.

FOURNIER (Casimir), sénateur, et DAVELUY, administrateur à la direction générale des contributions directes. TRAITÉ DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. 2e édition, 1885 ; vol. in-12 de 504 pages, broché. 5 fr. Relié en percaline. 6 fr.

FOURNIER (P.) ET NEVEU, commissaires de la marine. TRAITÉ D'ADMINISTRATION DE LA MARINE. — Tome I : Constitution du département de la marine et organisation de son personnel, 1885 ; volume

grand in-8°, 646 pages, broché. 10 fr.
Tirage à grandes marges. 12 fr. 50 c.

— Tome II : Administration de la fortune publique dans le département de la marine, 1885; vol. grand in-8°, 714 pages, broché. 10 fr.
Tirage à grandes marges. 12 fr. 50 c.

— Tome III, 1re partie : Attributions de police générale du département de la marine, 1887; volume grand in-8° de 401 pages, broché. 7 fr. 50 c.
Tirage à grandes marges. 10 fr.

GAUDCHAUX-PICARD. PROJETS DE NOUVEAUX IMPÔTS, 1872; in-8°, br. 1 fr. 25 c.

GAUGLER (G. DE), anc. officier de chasseurs à pied. DE L'ASSURANCE SUR LA VIE DANS L'ARMÉE (Publication de la Réunion des officiers), 1878; in-12, br. 1 fr.

GÉRARD (P.), rédacteur au ministère de l'intérieur. DES CHANGEMENTS DE NOM DE COMMUNES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880; gr. in-8°, br. 1 fr.

— — DES CRÉATIONS DE COMMUNES. Étude sur les communes créées de 1869 à 1879 (Extrait de la *Revue d'administration*), 1880; grand in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

— — DU PARTAGE DES BIENS DES PAUVRES à la suite de démembrements des communes (Extr. de la *Revue d'administration*), 1883; gr. in-8°, br. 1 fr.

GIROD (Louis), ancien avocat, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne. TRAITÉ PRATIQUE DE L'ADMINISTRATION DES FABRIQUES PAROISSIALES, CATHÉDRALES OU MÉTROPOLITAINES, mis au courant de la législation et de la jurisprudence et contenant notamment toutes les modifications résultant de la loi municipale du 5 avril 1884. 1886; vol. in-8°, br. 4 fr.

GOUTTE (Victor), ex-employé de perception, fondé de pouvoirs, etc. GUIDE DU TRÉSORIER GÉNÉRAL ET DU RECEVEUR DES FINANCES, pour la vérification du service et de la comptabilité des percepteurs et des receveurs des communes, et des établissements de bienfaisance, 1881; in-12, broché. 1 fr. 50 c.

GRÉLOT (Félix), secrétaire général de la Gironde, ancien avocat. COMMENTAIRE DE LA LOI DU 5 AVRIL 1884 SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE. Ouvrage indispensable aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie, etc., 2e édition, 1888; 1 fort vol. in-12, br. 5 fr.
Relié en percaline. 6 fr.

GROMAIRE (E.), ancien professeur d'agriculture, directeur de l'école normale d'instituteurs à Nancy. NOTIONS PRATIQUES D'AGRICULTURE, d'horticulture, d'arboriculture à l'usage des écoles primaires, 1888; 1 volume in-12, cartonné. 1 fr. 50 c.

— — LIVRE DE COMPTABILITÉ AGRICOLE, à l'usage des cultivateurs et des élèves des écoles primaires, faisant suite aux *Notions pratiques d'agriculture*, 1889; cahier grand in-8°, cartonné. 50 c.

GUERLIN DE GUER, chef de division à la préfecture du Calvados. MANUEL ÉLECTORAL. Guide pratique de l'électeur et du maire, comprenant les élections municipales, départementales, législatives, etc. 7e édition, mise en harmonie avec les lois récentes, y compris celles du 13 février et du 17 juillet 1889; 1 vol. in-12, br. 3 fr. 50 c.
Relié en percaline. 4 fr. 50 c.

— — LES ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES. L'industrie et l'hygiène (Extrait de la *Revue d'administration*), 1883; grand in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

— — L'INSTRUCTION PRIMAIRE AUX ÉTATS-UNIS. La liberté et l'éducation (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880; in-8°, broché. 1 fr.

— — LES DÉBITS DE BOISSONS (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881; gr. in-8°, broché. 75 c.

— — LOI SUR LA LIBERTÉ DE RÉUNION, promulguée le 30 juin 1881, accompagnée d'extraits des délibérations des Chambres et de notes; in-18, br. 50 c.

— — LE SERVICE DES POIDS ET MESURES (Extrait de la *Revue d'administration*), 1885; grand in-8°, broché. 75 c.

GUIDE DU RÉCLAMANT EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES. Demandes en dégrèvement. Des causes de dégrèvement. Délais dans lesquels les réclamations doivent être présentées. Formule de réclamation, 1878; brochure in-18. 40 c.

GUIGNARD (E.). De la Protection des nouveau-nés. Sociétés de charité maternelle. Crèches. Sociétés protectrices de l'enfance. Loi de protection des enfants du premier âge (Extr. de la *Revue d'administr.*), 1881 ; gr. in-8°, br. 75 c.

GUILLAUME (Eugène), sous-directeur au ministère de l'intérieur. Les Chemins ruraux (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879 ; in-8°, broché. 1 fr.

— — Les Tramways. Législation et jurisprudence les concernant (Extrait de la *Revue d'administration*), 1884 ; grand in-8°, broché. 2 fr.

GUILLET-DESGROIS, procureur général, chef du service judiciaire des établissements français dans l'Inde. Étude sur le droit hindou. Du droit de punir (Extr. de la *Revue maritime*), 1885 ; grand in-8°, broché. 4 fr.

HAEFFELÉ, capitaine au 41[e] territorial d'infanterie, directeur de la Société de tir du régiment à Nancy. Guide des Sociétés de tir. Organisation, fonctionnement et administration des sociétés de tir territoriales et mixtes, 1888 ; in-8°, avec tableaux, broché. 2 fr. 50 c.

HAUTEFEUILLE (J. B.), lieutenant de vaisseau. Législation de la marine marchande en Angleterre (Extrait de la *Revue maritime*), 1877 ; grand in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

HENRIQUE (Louis), rédacteur militaire du *XIX[e] Siècle*. Code du réserviste et du territorial, d'après l'instruction ministérielle du 28 décembre 1879. 1880 ; in-18, broché. 1 fr. 25 c.

HENRY (E.), ingénieur en chef, agent voyer en chef du département de la Marne. Code annoté du service vicinal. Recueil des lois, ordonnances, décrets et circulaires ministérielles concernant le service vicinal, avec indication des arrêts qui forment jurisprudence pour ce service, 1889 ; 1 volume grand in-8° de 1142 pages, broché. 16 fr.
Relié en demi-chagrin 20 fr.

HEPP (Eugène), docteur en droit. Lois constitutionnelles et organiques, concernant les pouvoirs publics et l'élection des sénateurs et des députés. Textes annotés (Extr. de la *Revue d'administration*), 1878 ; in-8°, broché. 1 fr.

HUGOT (C.), commis principal des contributions indirectes. Guide pratique des receveurs et des commis principaux des contributions indirectes, 1885 ; vol. in-12 de 332 pages, br. 3 fr. 50 c.
Relié en percaline. 4 fr. 50 c.

HUMBERT (Léon). Circulation monétaire et fiduciaire en France, en Algérie et dans les colonies. Monnaies admises dans la circulation, emploi de ces monnaies, circulation des billets de la Banque de France, 1887 ; gr. in-8°, br. 2 fr. 50 c.

IMPOT (L') des prestations, par un ancien agent voyer (Extrait de la *Revue d'administration*), 1882 ; grand in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

INSTRUCTION du 20 septembre 1875, concernant le service des amendes et condamnations pécuniaires. Textes et modèles ; in-fol. br. 4 fr.

— Table alphabétique. (*Voy.* p. 15.)

INSTRUCTION générale sur les mutations (2 mars 1886). Extrait pour le service des percepteurs, 1886 ; gr. in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

INSTRUCTION sur la gestion et la comptabilité des caisses d'épargne, du 4 juin 1857 ; in-4°, broché. 2 fr. 50 c.

JALOUZET (A.), conservateur des hypothèques. Du Concours entre l'inscription, la transcription et la saisie en matière hypothécaire (Extrait de la *Revue d'administration*), 1882 ; gr. in-8°, broché. 50 c.

JAMBOIS (C.), avocat au barreau de Nancy. De la Réforme judiciaire dans les justices de paix, 1879 ; in-8°, br. 1 fr. 50 c.

— — De la Copie des pièces du procès en matière criminelle, 1880 ; in-12, broché. 50 c.

— — L'Article trois cent onze du Code d'instruction criminelle. Le serment de rentrée, 1880 ; in-12, br. 75 c.

JANSON-DURVILLE (E.), sous-chef au ministère des finances. Cours de mathématiques appliquées aux opérations financières. Conférences faites à l'École

des sciences politiques, 1887 ; un vol. grand in-8°, broché. 10 fr.

JOSAT (J.), sous-chef de bureau au ministère des finances. LE MINISTÈRE DES FINANCES. Son fonctionnement, suivi d'une Étude sur l'organisation générale des autres ministères. 2e édition, 1883 ; 1 vol. gr. in-8° de 1,000 pages, br. 15 fr.

— — GUIDE PRATIQUE AUX EXAMENS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES FINANCES et de la Trésorerie d'Afrique. 2e édition, 1884 ; vol. grand in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

JOURDAN (Gustave), chef de bureau à la préfecture de la Seine. L'ASSAINISSEMENT DE PARIS (Extrait de la *Revue d'administration*), 1885 ; grand in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

— — ÉTUDE SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA LOI CONCERNANT LES LOGEMENTS INSALUBRES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1883 ; grand in-8°, broché. 2 fr.

— — LÉGISLATION SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES. Traité pratique. 4e édition, entièrement refondue, mise au courant de la jurisprudence et augmentée des principaux règlements sur la salubrité publique, 1889 ; 1 volume in-12 de 573 pages, broché. 6 fr.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. (*Voy.* p. 2.)

JUILLET-SAINT-LAGER (F. J.), secrétaire général de préfecture. DE L'AVENIR DES BIENS COMMUNAUX EN FRANCE, et particulièrement dans les pays sectionnaires (Extrait de la *Revue d'administration*), 1882 ; grand in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

JUILLET-SAINT-LAGER (Marcel), ancien vice-président de conseil de préfecture. ÉLECTIONS MUNICIPALES. Jurisprudence du Conseil d'État. (Première application de la loi du 5 avril 1884), 1886 ; volume grand in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

LACANAL (Pierre), docteur en droit. DE LA RESPONSABILITÉ DES FONCTIONNAIRES PUBLICS envers les simples particuliers (Extrait de la *Revue d'administration*), 1884 ; gr. in-8°, broché. 1 fr.

LADRAT (Fréd.), secrétaire général de la Préfecture du Gard. DES QUÊTES FAITES AU PROFIT DES PAUVRES dans les établissements religieux (Extrait de la *Revue d'administration*), 1889 ; grand in-8° broché. 2 fr

LAFERRIÈRE (E.), vice-président du Consei d'État. TRAITÉ DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE ET DES RECOURS AU CONTENTIEUX — Tome I : Notions générales e législation comparée. Histoire. Organisation. Compétence de la juridiction administrative, 1887 ; volume de 688 pages gr. in-8°, broché. 12 fr

— Tome II : Compétence (suite). Marché et autres contrats. Dommages. Responsabilité de l'État. Traitements et pensions Contributions directes. Élections. Recour pour excès de pouvoir. Interprétation Contraventions de grande voirie, 1888 gr. in-8° de 679 pages, broché. 12 fr

LALOU (Jules), inspecteur général des prisons. DES PROJETS DE RÉFORME PÉNITENTIAIRE Études du programme et de moyens de mise à exécution, 1878 ; 1 vol in-12, broché. 3 fr. 50 c

LAMARQUE (Jules de), chef de bureau au ministère de l'intérieur. LE PATRONAGE DES LIBÉRÉS DANS LES DÉPARTEMENTS 1874 ; in-12, broché. 1 fr. 50 c

— — LA RÉHABILITATION DES LIBÉRÉS. Manuel du patronage, 1877 ; 1 fort volume in-12, broché. 4 fr

LANJALLEY (A.), sous-directeur au ministère des finances, et G. RENAUX, attaché au ministère des finances, RECUEIL DES MODIFICATIONS au décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique. 1re partie, notes explicatives ; 2e partie, texte du décret, avec addition des articles modifiés, suivie d'une table analytique des matières. Préface par M. Alfred BLANCHE, ancien conseiller d'État, avocat à la cour d'appe de Paris. 3e édition, 1887 ; 1 vol. grand in-8°, de 581 pages, br. 12 fr. 50 c

LAPLAICHE (A.), inspecteur particulier de l'exploitation commerciale des chemins de fer. MANUEL DU CANDIDAT A L'EMPLOI DE COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE DES CHEMINS DE FER, rédigé conformément aux programmes officiels 4e édition, revue et considérablement

augmentée, avec 63 figures dans le texte. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels. 1890; 1 vol. in-12 de 747 pages, broché. 7 fr. 50 c.
Relié en percaline. 8 fr. 50 c.

— — MANUEL DU CANDIDAT A L'EMPLOI D'INSPECTEUR PARTICULIER DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE DES CHEMINS DE FER. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels. 2e édition, 1890; un vol. in-12 de 919 p., avec 63 fig., broché. 10 fr.
Relié en percaline. 12 fr.

— — NOTIONS SUR LES CHEMINS DE FER, à l'usage des officiers et sous-officiers de toutes armes (Armée territoriale Réserve. Armée active), 2e édition, 1890; 1 vol. in-12 de 565 p., avec 77 gr., br. 6 fr.
Relié en percaline. 7 fr. 50 c.

LA RUELLE (Julien), ingénieur civil des mines. EXPLOITATION ET LÉGISLATION DES CARRIÈRES, 1887; 1 volume in-12, relié en percaline. 3 fr. 50 c.

LAVALLÉE (Alb.), commissaire du Gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine. LA QUESTION DU JUGE ORDINAIRE, à propos du projet de loi sur les conseils de préfecture (Extr. de la *Revue d'administration*), 1887; grand in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

LE BALLEUR (A.), sous-chef de bureau au Ministère des finances. DICTIONNAIRE DE LA PERCEPTION DES AMENDES et des condamnations pécuniaires, à l'usage des préfets, sous-préfets, maires, trésoriers généraux, receveurs des finances et percepteurs, etc. Publié avec l'autorisation du Ministre des finances, 1889; un vol. grand in-8° de 800 pages, broché. 10 fr.
Relié en percaline. 12 fr.

LECERF (Z.), sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine. CODE-MANUEL DES CONTRAVENTIONS DE GRANDE VOIRIE et de domaine public, 1889; 1 volume in-8°, broché. 6 fr.

LEFEBVRE (J.), ancien préfet. DES ACTIONS JUDICIAIRES ET TRANSACTIONS DES COMMUNES et des établissements communaux d'utilité publique. Législation, doctrine, jurisprudence. 2e édition, 1885; volume in-12, broché. 3 fr.

LEFOURNIER (J.), secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir. LES BATTUES COMMUNALES (Extrait de la *Revue d'administration*), 1888; gr. in-8°, br. 1 fr.

LÉGISLATION SUR LES ALIÉNÉS. — Tome I: Recueil des lois, décrets et circulaires ministérielles (1790-1879). — Tomes II et III: Discussions de la loi sur les aliénés à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs (1837-1838), 1884; 3 volumes de 1227 pages, gr. in-8°, broch. 18 fr.

LÉGISLATION DES DOUANES DE FRANCE, loi du 16 mai 1863. Documents officiels comprenant les exposés des motifs, les projets de loi, les rapports, les discussions devant le Corps législatif et le Sénat, etc.; 1 vol. in-8°, broché. 5 fr.
— Loi du 4 juin 1864; 1 vol. in-8°, br. 5 fr.

LEGOYT (A.). LA FRANCE ET L'ÉTRANGER, études de statistique comparée, 1869; tome II, gr. in-8°, br. 12 fr.

LELORRAIN (Charles). DE LA POLITIQUE FRANÇAISE. Nécessité pour elle d'une orientation définitive, 1887; vol. in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

LE MOINE (A.), capitaine de frégate, licencié en droit. PRÉCIS DE DROIT MARITIME INTERNATIONAL ET DE DIPLOMATIE, d'après les documents les plus récents, 1888; 1 volume in-8°, broché. 6 fr.

LEMPFRIT DE SAINT-VENANT (L. A.), juge de paix. GUIDE MANUEL DE L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL. Instructions pratiques suivies d'un grand nombre de formules, 1880; in-12, broché 1 fr. 50 c.
Relié en percaline 2 fr.

LE ROY (P. A.). L'ASSISTANCE PUBLIQUE EN ALLEMAGNE. Législation, Statistique en 1885 (Extrait de la *Revue d'administration*), 1889; 1 volume gr. in-8°, broché, 3 fr. 50 c.

L'ESPRIT (A.), commis-rédacteur à la mairie du 2e arrondissement. SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE AU POINT DE VUE DU RECRUTEMENT. Petit manuel théorique et pratique d'extranéité à l'usage des mairies, 1888; in-8°, avec 1 tableau, broché. 1 fr. 25 c.

LIÉGEOIS (Jules), professeur à la Faculté de droit de Nancy. PROJET DE CRÉATION D'UNE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES FONCTIONNAIRES CIVILS (Extrait de la *Revue d'administration*), 1881; grand in-8°, broché. 1 fr.

— — LE TARIF DES DOUANES ET LE PRIX DU BLÉ (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881; gr. in-8°, broché. 1 fr.

— — LA QUESTION MONÉTAIRE, ses origines, son état actuel (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881; grand in-8°, broché. 1 fr

LOI DU 24 JUILLET 1880 SUR LA PROTECTION DES ENFANTS MALTRAITÉS ou moralement abandonnés; grand in-8°. 50 c.

LOI SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE (15 juillet 1889), suivie de la loi du 26 juin 1889 sur la NATIONALITÉ, in-8°. 30 c.

LONJARRET (Ch.), percepteur-receveur municipal. NOMENCLATURE DES QUITTANCES soumises ou non soumises au timbre, en vertu des lois du 8 juillet 1865 et du 23 août 1871, des lois antérieures ou postérieures et de la jurisprudence. 3e édition, complètement revue et corrigée, mise à jour et augmentée d'une table alphabétique et analytique des matières, 1888; in-4°, broché. 3 fr. 50 c.

LOUA (Toussaint), chef de bureau de la Statistique générale de France. LES GRANDS FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. Études publiées dans l'*Économiste français* et le *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1878-1883; 4 parties, gr. in-8°, br., chacune à 4 fr.

— — LA FRANCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, d'après les documents officiels les plus récents, 1888; 1 vol. gr. in-8°, br. 3 fr.

MALARCE (A. DE). LES SERVICES D'ÉPARGNE POPULAIRE. Caisses d'épargne scolaires Bureaux d'épargne des manufactures et ateliers (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879; in-8°, broché. 1 fr.

MARCENAC et MÉTÉRIÉ-LARREY. CONSEILS PRATIQUES AUX JEUNES PERSONNES SUR LE CHOIX D'UN ÉTAT. Renseignements sur les emplois ou fonctions accessibles aux femmes dans les administrations, dans l'enseignement, dans l'industrie ou le commerce, etc. Programmes des diverses écoles spéciales aux femmes et jeunes filles, 1884; vol. in-12, br. 2 fr. 50 c

MARCILLAC (Ch. de), caissier-payeur central du Trésor. LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. Avec la collaboration de Henri GUERNAUT, sous-chef de bureau à l'administration centrale. Ouvrage publié avec l'autorisation du ministre des finances, 1890; volume grand in-8° de 682 pages, broché. 12 fr.
Relié en demi-chagrin. 15 fr.

MARQFOY (Gustave), trésorier-payeur général de la Gironde. PROJET DE FIXATION DÉFINITIVE DE LA SITUATION DES TRÉSORIERS GÉNÉRAUX, 1890; volume grand in-8°, broché. 3 fr.

— — LA QUESTION DES TRÉSORIERS GÉNÉRAUX, 1888; gr. in-8°, broché. 1 fr.

MARTINET (Antony), sous-préfet de Cherbourg. LES DIFFÉRENTES FORMES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, 1888; 1 vol. grand in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

MEHL (Charles). LES ORIGINES DE L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES (Extrait de la *Revue d'administration*) 1884; gr. in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

MEMENTO DES TRÉSORERIES GÉNÉRALES, nouv. édition, 1886; in-4°, br. 6 fr.
Relié en percaline. 8 fr.

MÉMORIAL DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT — TABACS. Livraisons 1 à 4, 1885-1888; grand in-8°, broché, chaque livraison à 3 fr. 50 c.

Ces 4 livraisons forment le tome I de la publication.

MÉTÉRIÉ-LARREY. LES EMPLOIS PUBLICS. Guide des aspirants aux carrières administratives, composition et recrutement des diverses administrations françaises, effectif, hiérarchie et traitement du personnel; programmes d'admission à tous emplois, aux divers surnumérariats, aux écoles préparatoires, aux bourses, etc. 2e édition, revue, mise à jour des documents officiels les plus récents et considérablement augmentée. 1888; 1 vol. in-12 de 437 p., broché. 4 fr.
Relié en percaline. 5 fr.

MICHEL (Georges), rédacteur au Journal des Débats. UNE INIQUITÉ SOCIALE. Les frais de ventes judiciaires d'immeubles (Extrait de l'*Economiste français*), 1890; in-8°, broché 1 fr.

MILLET (D.), contrôleur principal des contributions directes, premier commis de direction. CONFÉRENCES ÉCRITES SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES pour la préparation aux examens des surnuméraires-contrôleurs. 2e édition, 1879; 1 volume in-12, broché. 4 fr.
Relié en percaline. 5 fr.

— MANUEL DU CANDIDAT A L'EMPLOI DE PERCEPTEUR SURNUMÉRAIRE. (*Voy.* DE SWARTE.)

LLET (René), anc. ministre de France en Serbie. LE COMMERCE FRANÇAIS EN ORIENT LA SERBIE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE. Avec le concours du Mis H. DE TORCY, 1889; 1 vol. in-8°, avec 2 cartes, br. 5 fr.

ONVAL (Georges), archiviste de la Comédie-Française. LES THÉATRES SUBVENTIONNÉS (Extrait de la *Revue d'administration*), 1879; in-8°, broché. 1 fr. 25 c.

ORGAND (Henri), rédacteur au ministère de l'intérieur. DE LA LÉGALISATION DES SIGNATURES PAR LES MAIRES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880; gr. in-8°, br. 2 fr.

ORGAND (Léon), chef de bureau au ministère de l'intérieur. LA LOI MUNICIPALE. Commentaire de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation et les attributions des conseils municipaux. — Tome I : *Organisation*, 3e édition, 1887. — Tome : II *Attributions et comptabilité*. 2e édition, 1888; 2 vol. in-8° de 1132 pag., br. 15 fr. Reliés en percaline. 18 fr.

— — DES HOMMAGES PUBLICS DÉCERNÉS PAR LES CORPS ADMINISTRATIFS OU AUTRES (Extrait de la *Revue d'administration*), 1884; grand in-8°, broché. 2 fr.

ORHAIN (C.), sous-intendant militaire. DE L'EMPIRE ALLEMAND, sa constitution, son administration, 1886; volume grand in-8° de 468 pages, broché. 7 fr. 50 c.

UNIER-JOLAIN (M.), avocat du barreau de Nancy. VIEUX AVOCATS, VIEUX PROCÈS. Récits dédiés à Me Allou, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, 1879; 1 vol. in-12, br. 2 fr.

EVEU (C.) et A. JOUAN, commissaires de la marine. SERVICE ADMINISTRATIF A BORD DES NAVIRES DE L'ÉTAT. Manuel du commandant comptable et de l'officier d'administration, 1890; 1 volume gr. in-8° de 600 pages, broché. 10 fr. Relié en percaline. 11 fr. 50 c.

EYMARCK (Alfred). LES VALEURS MOBILIÈRES EN FRANCE (Extrait du *Journal de la Société de statistique de Paris*), 1888; grand in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

ICOLAS (Ch.), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite. LES BUDGETS DE LA FRANCE depuis le commencement du XIXe siècle. Tableaux budgétaires, 1883; 1 vol. in-4° de 356 pages, br. 30 fr.

NOEL (Octave), professeur à l'École des hautes études commerciales. LES CHEMINS DE FER EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER. Étude financière et statistique, 1887; 1 volume in-12 de 460 p., br. 5 fr.

— — LES BANQUES D'ÉMISSION EN EUROPE. Tome Ier : Grande-Bretagne, France, Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, 1888; 1 volume grand in-8° de 694 pages, avec 24 planches de diagrammes, broché. 18 fr.

NORBERG (Ch.). ÉTAT RÉTROSPECTIF DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE en 1870-1871; in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

NOUVELLE LOI ANGLAISE SUR LA MARINE MARCHANDE EN ANGLETERRE (*Merchant shipping act*) du 15 août 1876. Création d'un service d'inspection de bâtiments du commerce, police de la navigation dans les eaux anglaises. Traduit de l'anglais par Henry DURASSIER, 1877; in-8°, broché. 1 fr.

NOYER (W.). TABLE DE LÉGISLATION, comprenant les arrêts principaux formant jurisprudence, ou Répertoire usuel de droit administratif, à l'usage des justiciables des conseils de préfecture et utile aux fonctionnaires publics, 1867; vol. gr. in-8°, broché. 6 fr.

PALGRAVE (Reginald), secrétaire général adjoint de la Chambre des communes. LA CHAMBRE DES COMMUNES. Origines et transformations de quelques usages parlementaires. Traduit de l'anglais par Alfred DE FOVILLE, chef de bureau au ministère des finances (Extrait de la *Revue d'adm.*), 1878; in-8°, br. 1 fr.

PALLU (H.), inspecteur des enfants assistés de la Loire-Inférieure. LA VÉRITÉ SUR LES TOURS, 1879; 1 vol. in-12 de 292 pages, broché. 3 fr. 50 c.

PASCAUD (H.), juge d'instruction. LA SÉPARATION DES POUVOIRS ET LES CONFLITS D'ATTRIBUTIONS (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879; broché. 1 fr.

PASSEZ (Ernest), avocat au Conseil d'État. LES PORTIONS MÉNAGÈRES ET COMMUNALES en France et à l'Étranger (Extrait de la *Revue d'administration*), 1888; grand in-8°, broché. 2 fr.

PAULET (Georges), chef de bureau au Ministère du commerce et de l'industrie. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PROFESSIONNEL. Étude sur la législation en vigueur et sur les attributions respectives du Ministère de l'instruction publique et du Ministère du commerce et de l'industrie, suivie des textes législatifs et réglementaires, 1889; un volume in-8°, broché. 3 fr.

PAULME (Henri), fondé de pouvoirs de trésorerie générale. PETIT MANUEL PRATIQUE A L'USAGE DES RENTIERS ET PENSIONNAIRES DE L'ÉTAT. Rentes sur l'État, pensions civiles, militaires et de la marine, traitements de la Légion d'honneur et rentes viagères pour la vieillesse, 1888; 1 vol. in-12, broché. 1 fr. 25 c.

PÉRAQUI (A.), chef de division de préfecture. RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES MALADIES, INFIRMITÉS OU VICES DE CONFORMATION qui rendent impropre au service militaire. (Instruction du 27 février 1887), 1888; 1 vol. in-8°, broché. 3 fr.

POIRSON (Ch.), juge de paix. PROJET DE LOI SUR LES JUSTICES DE PAIX. Pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés, 1880; gr. in-8°, broché. 1 fr.

POISSON (A.), conseiller de préfecture. DES CONFLITS D'ATTRIBUTIONS, 1880; in-8°, broché. 3 fr.

PROGRAMME DES EXAMENS DU CANDIDAT PERCEPTEUR SURNUMÉRAIRE. Résumé de tous les arrêtés, décrets et circulaires relatifs aux conditions des examens et des nominations, par Jules VACOUTAT, nouvelle édition, 1889; in-12, broché. 50 c.

PROTECTION DES ENFANTS du 1er âge. Circulaire ministérielle du 20 mars 1877. Règlement d'administration publique du 27 février 1877. Instructions générales du 15 juin 1877; in-8°, avec modèles, broché. 40 c.

PUÉJAC (Mme Anna), sage-femme en chef de la Maternité de Montpellier. DES MŒURS PUBLIQUES. Réflexions et projets (question des tours), dédiés à mistress Butler (Extrait de la *Gazette obstétricale*), 1878; in-8°, broché. 1 fr.

PUIBARAUD (Louis), sous-chef au ministère de l'intérieur. LES EMPRUNTS MUNICIPAUX EN FRANCE ET EN ANGLETERRE (Extr. de la *Revue d'administration*), 1879; in-8 broché. 1 fr. 25

PUIBARAUD (Louis). LES COMMISSIONS A MINISTRATIVES DES HOSPICES ET DES B REAUX DE BIENFAISANCE (Extrait de *Revue d'administration*), 1881; gra in-8°, broché. 1 fr. 25

— — LA LÉGISLATION SUR LE DROIT RÉUNION EN FRANCE (Extrait de la *R vue d'administration*), 1880; in-8 broché. 1 fr. 25

PUTON (A.), professeur de droit à l'Éco forestière. MANUEL DE LÉGISLATION F RESTIÈRE, 1876; 1 vol. in-12, broch 3 fr. 50

RABANY (Ch.), chef de bureau au m nistère de l'intérieur. L'ÉCONOMIE POL TIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAI (Extrait de la *Revue d'administration* 1879; in-8°, broché. 75

— — L'INSTRUCTION SECONDAIRE EN FRANC ET EN ANGLETERRE (Extrait de la *Rev d'administration*), 1879; in-8°, br. 1 f

— — LA LOI SUR LE RECRUTEMENT. Com mentaire de la loi du 15 juillet 188 Dispositions générales. Des appels. Cor spéciaux. Tirage au sort. Révision. Ta militaire. Service dans l'armée active dans les réserves. Organisation. Cadre Mobilisation. Non-disponibles. Engag ments volontaires. Rengagements. Di positions pénales, 1890; 2 vol. in-8° d 480 pages chacun, brochés. 12 f Reliés en percaline. 15 f

— — LES RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMEN SECONDAIRE (Extr. de la *Revue d'adm nistration*), 1880; gr. in-8°, br. 1 f

RAUTER. COURS DE PROCÉDURE CIVILE fa à la Faculté de droit de Strasbour 1834; in-8°, br. 8 f

RAYNAL (A.), commis-rédacteur à l'ad ministration des colonies. MANUEL D COMPTABILITÉ-MATIÈRES, à l'usage de comptables du service colonial, 1889 un volume in-8°, broché. 5 f

RECENSEMENT (LE) DE LA POPULATION Préparation du recensement de 1881 e France. Méthodes suivies dans les prin cipaux pays d'Europe, 1881; gr. in-8° broché. 2 fr

RECUEIL PÉRIODIQUE D'ARRÊTS DE LA COU D'APPEL DE NANCY et des jugements rendu

par les tribunaux de son ressort, publié sous la direction de M. DE SOBIRATS, avoué à la Cour, par plusieurs membres du barreau de Nancy. Années 1876 à 1880. 5 volumes in-8°, brochés, chacun 10 fr.

NAUX (Claude), négociant et adjoint au maire de Baccarat. BARÈME DE LA BOULANGERIE, guide des municipalités et des boulangers, 1875; in-18, br. 50 c.

UNION (LA) DES SERVICES DE L'ASSIETTE ET DU RECOUVREMENT. Examen du projet de loi déposé par M. Marcel BARTHE à la Chambre des députés, le 19 novembre 1878. 1879; in-8°, br. 3 fr.

:VUE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION. (*Voy.* p. 2.)

:VUE DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. (*Voy.* p. 2.)

:VUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE. (*Voy.* p. 2.)

:VUE DES SERVICES FINANCIERS. (*Voy.*p.2.)

TTER (E.), professeur de chimie médicale à la Faculté de Nancy. DES VINS COLORÉS PAR LA FUCHSINE et des moyens employés pour les reconnaître. 3e éd., revue et augmentée, 1877; grand in-8°, avec une planche, broché. 2 fr. 50 c.

)BERT (Victor), ancien employé au ministère de l'intérieur, chef de bureau au Crédit foncier de France. LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS COMPLÉTÉES, exposé des institutions qui peuvent leur être rattachées, 1869; 1 vol. in-12, broché 1 fr. 50 c.

)BIQUET (Paul), avocat au Conseil d'État. DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS sous l'ancien régime (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881; grand in-8°, broché. 1 fr. 50 c.

)UARD DE CARD (E.), professeur à l'École de droit d'Alger. LES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES EN ALGÉRIE (Extrait de la *Revue d'administration*), 1884; grand in-8°, broché. 1 fr.

— — ÉTUDE SUR LA NATURALISATION EN ALGÉRIE (Extr. de la *Revue d'administration*), 1881; gr. in-8°, broché. 1 fr.

— — DE l'ÉCHANGE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL ENTRE NATIONS PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880; in-8°, broché. 1 fr.

— — UN ESSAI DE RÉFORME ADMINISTRATIVE EN ALGÉRIE (Extrait de la *Revue d'administration*), 1881; grand in-8°, broché. 1 fr.

ROUGET-MARSEILLE (Casimir), fondé de pouvoirs de recette particulière. GUIDE MANUEL DES RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES, 1888; 1 volume in-4°, broché. 3 fr. 50 c.
Relié en percaline. 4 fr. 50 c.

ROUGON, commissaire de la marine. LES CINQUANTE PAS DU ROI DANS LES COLONIES FRANÇAISES (Extr. de la *Revue maritime*), 1876; in-8°, broché. 1 fr.

ROULLIET (Antony), avocat. DES HABITATIONS A BON MARCHÉ. Législation, 1889; grand in-8°, broché. 2 fr. 50 c.

— — LES HABITATIONS OUVRIÈRES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 A PARIS, 1889; volume gr. in-8° avec 5 planches, broché. 3 fr.

— — LES PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. (Extrait du *Journal de la Société de statistique*), 1885; grand in-8°, broché. 1 fr.

ROUSSAN et J. JOSAT, chef et sous-chef de bureau à l'administration centrale des contributions indirectes au ministère des finances. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. GUIDE PRATIQUE DES SURNUMÉRAIRES, avant et après le concours du surnumérariat, 1884; vol. gr. in-8°, broché. 3 fr. 50 c.

ROY (H.), percepteur en retraite. ÉTUDE DU RÈGLEMENT SUR LES POURSUITES, 1887; volume in-12, broché. 2 fr. 50 c.

RUFIN (A.), lieutenant-colonel en retraite. COURS D'ADMINISTRATION MILITAIRE en quinze leçons, à l'usage des officiers, des sous-offic. proposés pour l'avancement, et des engagés conditionnels d'un an. 6e édition, 1889; in-12, cart. 2 fr.

SALMON (J.), employé au ministère de l'intérieur. LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (Extr. de la *Revue d'administration*), 1880; gr. in-8°, broché. 1 fr.

SANLAVILLE (Ferd.), avocat à la Cour d'appel. DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE POSTES ET TÉLÉGRAPHES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1887; vol. gr. in-8°, broché. 4 fr.

SAY (Léon), ancien ministre. DICTIONNAIRE DES FINANCES. (*Voy.* p. 1.)

SCHMIT (Henri), sous-chef à la direction de l'enseignement primaire du ministère de l'instruction publique. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Commentaire de la loi du 30 octobre 1886, suivi de la législation en vigueur. 2e édition ; 1 volume in-12 (*sous presse*).

SITUATION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE DES COMMUNES en 1877. Rapport adressé au ministère de l'intérieur et des cultes, 1881 ; 1 vol. in-4°, broché. 7 fr. 50 c.

SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES DE FRANCE ET DE L'ALGÉRIE, précédée d'un tableau indiquant la situation financière des départements (année 1889), présentée par le directeur de l'administration départementale et communale au ministre de l'intérieur. Douzième publication 1 fort vol. gr. in-8°, broché. 5 fr.
— Années 1878 à 1888 ; chacune à 5 fr.

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA FRANCE. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1882, publiés par le ministère de l'agriculture, 1888 ; 1 volume grand in-8°, comprenant 430 pages de texte et 343 pages de tableaux, broché. 12 fr.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE. Résultats statistiques du dénombrement de 1886, publiés par le ministère du commerce et de l'industrie. 1re partie : France. 1888 ; 1 volume grand in-8°, comprenant 174 pages de texte et 317 pages de tableaux, plus 21 diagrammes, et 40 cartes de France sur 16 planches en couleurs, broché. 30 fr.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE, tome XV. STATISTIQUE ANNUELLE. Année 1885. (Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. Division de la comptabilité et de la Statistique), 1889 ; volume grand in-8°, comprenant 186 pages de texte et 360 pages de tableaux, plus 13 diagrammes et 28 cartes sur 10 planches en couleurs, broché. 10 fr.

STATISTIQUE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE, rédigée et publiée par le service de la Statistique générale de la France (ministère de l'agriculture et du commerce), 1877 ; 1 vol. in-4°, broché. 3 fr.

STOUMPFF (A.), capitaine d'infanteri MANUEL DES CIRCONSCRIPTIONS MILITA RES DE LA FRANCE, présentant, so forme de tableaux synoptiques : 1° division du territoire en régions et su divisions de région ; 2° le siège et l attributions des bureaux de recrutemen 3° l'indication, pour chaque canton, d la subdivision à laquelle il appartien avec de nombreux renseignements su l'organisation des réserves (armée acti et armée territoriale). 8e édition, 1878 1 vol. in-8°, broché. 3 fr. 50

STOURM (René), professeur à l'École d sciences politiques. L'IMPOT SUR L'ALCO DANS LES PRINCIPAUX PAYS, 1886 ; v lume in-12, broché. 3 f

SWARTE (Victor de), trésorier-payeur g néral. MANUEL DU CANDIDAT A L'EMPLOI I PERCEPTEUR SURNUMÉRAIRE, rédigé co formément au programme officiel rég par l'arrêté ministériel du 3 octob 1873. Ancien MANUEL MILLET, entièreme refondu, complété et mis à jour. 7e édit 1889 ; vol. in-12, broché. 4 f
Relié en percaline. 5 f

— — TRAITÉ DE LA COMPTABILITÉ OCCULT et des gestions extraréglementaire Législation, réglementation, procédur jurisprudence, 1884 ; vol. in-8° de 63 pages, broché. 12 f

— — ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA COMPTA BILITÉ PUBLIQUE EN FRANCE. Législatio comparée. Statistique. Conférence fai à la Société de statistique de Paris, 188 grand in-8°, broché. 1 fr 50

TABLE ALPHABÉTIQUE et analytique d matières contenues dans l'instructio du 20 septembre 1875 sur le service d amendes et condamnations pécuniaire 1877 ; in-4°, broché. 1 fr. 50

TABLE DE CALCUL du montant des douzi mes des contributions jusqu'à 3,000 fr in-8°, broché. 40

TABLEAU DES CALCULS DES NOMBRES E DES INTÉRÊTS, à l'usage des recettes d finances. 2 p. 100, 1/5 p. 100, 2 1/ p. 100, 3 p. 100, 1/5 p. 100, 3 1/ p. 100, 4 p. 100, 1880 ; in-4°, cart. 3 f

THORLET (Léon), chef de bureau à la pré fecture de la Seine. RÉGIME FINANCIE ET COMPTABILITÉ DES COMMUNES. Trait

pratique destiné aux maires, conseillers municipaux, secrétaires et employés de mairies, préfectures et sous-préfectures, 1887; vol. in-8° de 400 pages, br. 5 fr.
Relié en percaline. 6 fr. 50 c.

— ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ DES BUREAUX DE BIENFAISANCE. Traité pratique destiné aux membres des commissions administratives des bureaux de bienfaisance, aux comptables chargés de la gestion financière de ces bureaux, aux maires, aux employés de préfectures et de sous-préfectures, 1889; vol. in-8°, broché. 5 fr.
Relié en percaline. 6 fr. 50 c.

— TRAITÉ DE LA POLICE ADMINISTRATIVE. Un volume in-8° (*sous presse*).

OUTAIN (R.), professeur à la Faculté de droit de Caen. DES AUTORISATIONS ET DES CONTRATS PORTANT CONCESSION EN CE QUI CONCERNE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ dans les villes (Extr. de la *Revue d'administration*), 1882; gr. in-8°, br. 1 fr.

TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FILLES MINEURES employés dans l'industrie. Rapport sur l'application de la loi du 19 mai 1874 et de la loi du 9 septembre 1848, présenté à M. le Président de la République par les membres de la commission supérieure (ministère du commerce et de l'industrie), 1889; volume in-8°, broché. 5 fr.

TRÉSORERIE ET CONTRIBUTIONS DIRECTES. Examen critique de divers projets de réorganisation de ces deux services, 1888; grand in-8°, broché. 2 fr.

TRIGANT-GENESTE (Edg.), conseiller de préfecture. ATTRIBUTIONS DES MAIRES EN MATIÈRE DE COURS D'EAU NON NAVIGABLES (Extr. de la *Revue d'administration*), 1883; gr. in-8°, broché. 1 fr.

VÜHRER (A.), ancien commis principal au ministère des finances, ancien chef de division au ministère d'État. HISTOIRE DE LA DETTE PUBLIQUE EN FRANCE, 1886; 2 vol. de 1071 pages, brochés. 15 fr.

Vient de Paraître:

CONSEIL D'ÉTAT

GUIDE DE PROCÉDURE

DEVANT

LES SECTIONS ADMINISTRATIVES

CONTENANT LA NOMENCLATURE DES PIÈCES A PRODUIRE

1° Par les Établissements publics (Communes, Bureaux de bienfaisance, Hospices, Fabriques, Séminaires, Congrégations, Sociétés, etc.);

2° Par les particuliers (Liquidations de pensions, Demandes en concessions de tramways, mines, etc., etc.).

PAR

G. DENIS DE LAGARDE
Licencié en droit, Commis principal au secrétariat général du Conseil d'État.

ANDRÉ GODFERNAUX
Licencié en droit et ès lettres
Attaché au secrétariat général du Conseil d'État.

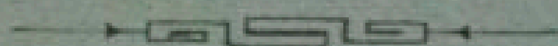
Un volume in-12, broché. Prix . . . . 2 fr. 50 c.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

ANNONCES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

1890

TABLE ALPHABÉTIQUE



ANCIENNE MAISON CHARLET LAGESTE DUCHER

A L'ÉTOILE D'OR

MAISON FONDÉE EN 1730

V. PETITFILS, SUCCESSEUR

Paris **— 41, rue Richelieu, 41 —** ***Paris***

FOURNISSEUR DES ÉCOLES DE GUERRE, SAINT-CYR, POLYTECHNIQUE, ETC.

FABRICATION SPÉCIALE DE SABRES RICHES, FANTAISIE ET ORDONNANCE

REVOLVERS GARANTIS

ÉQUIPEMENTS ET PASSEMENTERIE MILITAIRES

Ancienne Maison F. ESCOFFIER

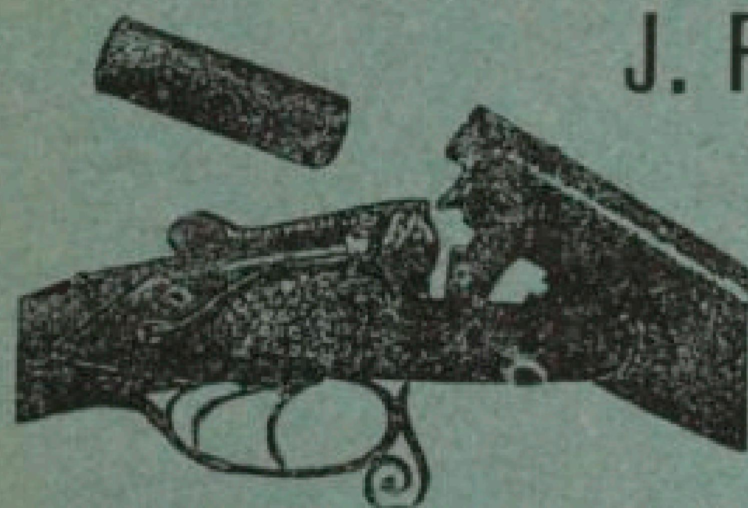
Ex-entrepreneur de la Manufacture nationale d'armes

J. ROUCHOUSE ET Cie

SUCCESSEURS

A SAINT-ÉTIENNE

(LOIRE)



15 p. 100 d'escompte sur les prix de l'album à MM. les Officiers seulement.

Garantie indéfinie des armes sortant de notre Maison

MANUFACTURE D'ARMES

La plus importante de France et la mieux organisée pour la vente directe aux chasseurs

FABRIQUE SPÉCIALE DU NOUVEAU REVOLVER DE L'ARMÉE, CALIBRE 8 MILLIMÈTRES

Médailles d'or — Expositions universelles de Paris 1878 et 1889

Fusils LEFAUCHEUX et à feu central

HAMMERLESS de tous systèmes

CARABINES FLOBERT

REVOLVERS DE L'ARMÉE et de poche

"LE MERVEILLEUX,, PISTOLET A RÉPÉTITION à 6 coups à ÉJECTEUR AUTOMATIQUE sans chien, sans déperdition de gaz LONGUE PORTÉE

Envoi franco de l'album illustré

COMPTOIR GÉNÉRAL DE PHOTOGRAPHIE

57, rue SAINT-ROCH (au coin de l'avenue de l'Opéra), **PARIS**

Usine à vapeur à Auteuil



Le Comptoir général de Photographie, en dehors des articles de sa fabrication, fournit à sa clientèle et au prix de fabrique, tous les appareils et accessoires concernant la photographie : Appareils instantanés, Ébénisterie, Objectifs français et étrangers, Plaques, Pellicules et Papiers au gélatino-bromure d'argent, Papiers photographiques sensibles au charbon Liesegang, etc., Accessoires de pose, Verrerie, Cartons, Produits chimiques, etc.

Tout le Monde photographe en deux heures

COURS GRATUITS DE PHOTOGRAPHIE

Tous les matins, y compris les dimanches, de 9 à 10 heures, opération et développement; de 10 à 11 heures, tirage des épreuves.

Envoi franco du catalogue illustré sur demande

Adresser la correspondance : PICARD, rue Saint-Roch, 57, Paris. (Téléphone.)

Adresse télégraphique : OBJECTIF, PARIS.

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGE A PRIX RÉDUITS AUX PYRÉNÉES

Billets de 1re et de 2e classe valables pendant 20 jours, non compris le jour du départ avec faculté d'arrêt à toutes les stations du parcours.

PRIX DES BILLETS ET DÉSIGNATION DES PARCOURS :

		PRIX pour chaque parcours.	
		1re classe.	2e classe.
1er Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Agen — Montauban — Toulouse-Matabiau — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Mont-de-Marsan — Arcachon — Bordeaux-Saint-Jean.		
2e Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Agen — Montauban — Toulouse-Matabiau — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Pierrefitte-Nestalas — Pau — Bayonne — Dax — Arcachon — Bordeaux-Saint-Jean.	75 fr.	56 fr.
3e Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Arcachon — Mont-de-Marsan — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Pierrefitte-Nestalas — Pau — Bayonne — Dax — Bordeaux-Saint-Jean.		
4e Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Agen — Montauban — Toulouse-Matabiau — Castelnaudary — Carcassonne — Narbonne — Béziers — Cette — Toulouse-Matabiau — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Mont-de-Marsan — Arcachon — Bordeaux-Saint-Jean.		
5e Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Agen — Montauban — Toulouse-Matabiau — Castelnaudary — Carcassonne — Narbonne — Béziers — Cette — Toulouse-Matabiau — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Pierrefitte-Nestalas — Pau — Bayonne — Dax — Arcachon — Bordeaux-Saint-Jean.	100 fr.	75 fr.
6e Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Agen — Montauban — Toulouse-Matabiau — Castelnaudary — Carcassonne — Narbonne — Perpignan — Toulouse-Matabiau — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Mont-de-Marsan — Arcachon — Bordeaux-Saint-Jean.		
7e Parcours	Bordeaux-Saint-Jean — Agen — Montauban — Toulouse-Matabiau — Castelnaudary — Carcassonne — Narbonne — Perpignan — Toulouse-Matabiau — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Tarbes — Bagnères-de-Bigorre — Pierrefitte-Nestalas — Pau — Bayonne — Dax — Arcachon — Bordeaux-Saint-Jean.		

En demandant son billet, le voyageur doit indiquer explicitement le parcours qu'il désire suivre. — Le voyageur porteur d'un billet du 1er, 2e, 4e, 5e, 6e ou 7e parcours, qui passe par Mont-de-Marsan, perd tout droit de parcours entre Tarbes, Pau, Bayonne, Dax et Morceux; celui qui passe par Pau, Bayonne et Dax, perd tout droit de parcours entre Tarbes, Mont-de-Marsan et Morceux. — Pour les 2e, 3e, 5 et 7 parcours, le trajet Pau-Bayonne-Dax peut être remplacé par le trajet Pau-Mimbaste-Dax. — Le voyageur porteur d'un billet des 4e, 5, 6 et 7e parcours qui passe par Narbonne, Béziers, Cette, perd tout droit de parcours entre Narbonne et Perpignan et réciproquement.

Les billets sont délivrés dans les stations indiquées ci-dessus; ils peuvent être pris à l'avance et sont valables à partir du jour où ils ont été timbrés par la première station de départ, et pendant 20 jours, non compris le jour du départ.

Le billet est personnel. Le voyageur est tenu d'y apposer sa signature au moment de la délivrance, et de la reproduire toutes les fois qu'il en est requis.

Au-dessous de 3 ans, les enfants sont transportés gratuitement, et doivent être placés sur les genoux des personnes qui les accompagnent; de 3 à 7 ans, ils paient demi-place : au-dessus de 7 ans, ils paient place entière.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Le voyage peut s'effectuer sur chacun des parcours désignés ci-dessus, de l'une quelconque des stations explicitement mentionnées sur ce parcours.

Le voyageur peut choisir l'une ou l'autre des directions qui peuvent être suivies, à partir de la station de départ; mais, dans tous les cas, il doit parcourir son itinéraire dans l'ordre où les stations du trajet sont désignées dans les parcours mentionnés ci-dessus ou dans l'ordre inverse, suivant la direction choisie au départ.

Le voyageur peut s'arrêter à toutes stations du réseau situées sur celui des parcours circulaires qu'il a choisi, à la seule condition de faire estampiller son billet au départ de chaque station d'arrêt.

Les voyageurs supportent les frais des excursions en dehors des itinéraires ci-dessus.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursions sur les COTES de NORMANDIE, en BRETAGNE et à l'ILE de JERSEY

1° Billets d'excursion, valables pendant **un mois** [1], avec itinéraires fixés comme suit :

1er ITINÉRAIRE : 1re cl. **60** fr. ; 2e cl. **45** fr.
Paris, Rouen, Le Havre, Fécamp, Saint-Valery, Dieppe, Le Tréport, Arques, Forges-les-Eaux, Gisors, Paris.

2e ITINÉRAIRE : 1re cl. **60** fr. ; 2e cl. **45** fr.
Paris, Rouen, Dieppe, Saint-Valery, Fécamp, Le Havre, Rouen, Honfleur ou Trouville-Deauville, Caen, Paris.

3e ITINÉRAIRE : 1re cl. **80** fr. ; 2e cl. **65** fr.
Paris, Rouen, Dieppe, Saint-Valery, Fécamp, Le Havre, Rouen, Honfleur ou Trouville, Cherbourg, Caen, Paris.

4e ITINÉRAIRE : 1re cl. **90** fr. ; 2e cl. **70** fr.
Paris, Granville, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinard, Dinan (Lamballe, Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Le Mans, Paris.

5e ITINÉRAIRE : 1re cl. **100** fr. ; 2e cl. **80** fr.
Paris, Cherbourg, Coutances, Granville, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinard, Dinan (Lamballe, Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Le Mans, Paris.

6e ITINÉRAIRE : 1re cl. **100** fr. ; 2e cl. **80** fr.
Paris, Rouen, Dieppe, St-Valery, Fécamp, Le Havre, Rouen, Honfleur ou Trouville, Caen, Cherbourg, Coutances, Granville, Dreux, Paris.

7e ITINÉRAIRE : 1re cl. **120** fr. ; 2e cl. **100** fr.
Paris, Rouen, Dieppe, St-Valery, Fécamp, Le Havre, Rouen, Honfleur ou Trouville, Caen, Cherbourg, Coutances, Granville, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, St-Malo, Dinard, Dinan, (Lamballe, Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Laval, Le Mans, Chartres, Paris.

8e ITINÉRAIRE : 1re cl. **120** fr. ; 2e cl. **100** fr.
Paris, Granville, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, St-Malo, Dinard, Dinan, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Paris.

9e ITINÉRAIRE : 1re cl. **130** fr. ; 2e cl. **110** fr.
Paris, Caen, Cherbourg, Coutances, Granville, Avranches, Mont-St-Michel, Dol, St-Malo, Dinard, Dinan, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Vitré, Laval, Le Mans, Chartres, Paris.

Les 10e, 11e et 12e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen et d'Angers.

13e ITINÉRAIRE : 1re cl. **105** fr. ; 2e cl. **80** fr.
Paris, Granville, Jersey (Saint-Hélier), Saint-Malo, Pontorson, Le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc; Rennes, Le Mans, Paris.

Les billets sont délivrés à Paris aux gares St-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la Compagnie.

1. La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 p. 100, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

2° Billets d'excursion, valables de **30 à 60 jours**, avec itinéraire établi au gré du voyageur, sur les grands réseaux
Minimum de parcours : 300 kilomètres.
Réduction de 20 à 60 p. 100, selon la longueur du parcours, sur les billets individuels.
Réduction supplémentaire variant entre 5 et 25 p. 100 sur les billets collectifs.

BAINS DE MER

1° Billets d'Aller et Retour à Prix réduits valables du Vendredi au Lundi.

DE PARIS AUX GARES SUIVANTES :	1re cl. Fr. C.	2e cl. Fr.
Dieppe (Criel, Puys, Pourville, Berneval)	30 »	22 »
Le Tréport (Mers)	33 20	23 60
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles)		
St-Valery-en-Caux (Veules)		
Le Havre (Ste-Adresse) Bruneval	33 »	24 »
Fecamp, les Ifs (Yport, Etretat)		
Trouville-Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen		
Cabourg (Le Home-Varaville)		
Dives, Beuzeval (Houlgate)	37 »	27 »
Luc (Lion-sur-Mer) Langrune (Prix pour le parcours total.)		
Saint-Aubin, Bernières, Courseulles (Ver-s.-Mer) (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »
Bayeux (Arromanches, Asnelles etc.)	40 »	30 »
Isigny (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont)	44 »	33 »

DE PARIS AUX GARES SUIVANTES :	1re cl. Fr. C.	2e cl. Fr. C.
Montebourg et Valognes (Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50 »	38 »
Cherbourg	55 »	42 »
Coutances (Agon, Coutainville, Régneville)	57 »	44 »
Granville (Saint-Pair, Donville)	50 »	38 »
St-Malo-St-Servan (Paramé, Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac)	66 »	50 »
Lamballe (Erquy, le Val-André, la Garde-de-Saint-Cast, Pléneuf, Saint-Jacut-de-la-Mer		
Saint-Brieuc (Portrieux, St-Quay)	68 »	51 »
Lannion (Perros-Guirec)	79 »	59 »
Morlaix (St-Jean-du-Doigt)	81 »	61 »
Roscoff (Ile de Batz)	85 »	64 »
Saint-Nazaire	66 »	50 »
Eaux thermales.		
Bagnoles-de-l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
Forges-les-Eaux (Seine-Infér.)	21 45	16 05

Départ du Vendredi au Dimanche. Toutefois ces billets sont valables le Jeudi par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le Dimanche et Lundi seulement. — Les billets pour Saint-Malo, Dinard, Lamballe, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff et Saint-Nazaire sont valables, au retour, jusqu'au Mardi inclus. Les deux coupons d'un billet d'*aller* et *retour* ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne; en conséquence, la vente et l'achat des coupons de retour sont interdits.

2° Billets collectifs dits « Billets de famille » comportant 40 p. 100 de réduction.

(Minima de perception par place : 61 fr. 60 c. en 1re classe ou 43 fr. 20 c. en 2e classe, aller et retour.)
Ces billets sont délivrés aux familles comprenant quatre personnes au moins pour les Stations balnéaires distantes de plus de 250 kilomètres. — Ils sont valables pendant 33 jours et peuvent être prolongés une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 p. 100 du prix du billet.

CHEMIN DE FER DU NORD

SERVICES DIRECTS ENTRE PARIS ET LONDRES

1° Par Calais et Douvres.

Trois départs par jour à heures fixes. Trains rapides à 8 h. 22 et 11 h. 15 du matin et à 8 h. 40 du soir (1re et 2e classe). Traversée maritime en 1 heure 1/2.

Train de luxe, à 4 h. du soir (les samedis exceptés).

2° Par Boulogne et Folkestone.

Train rapide à 10 h. du matin (1re et 2e classe). Traversée maritime en 1 heure 40.

Billets d'aller et retour valables pour un mois soit par Boulogne, soit par Calais.

Première classe, **118** fr. **75** c. — Deuxième classe, **93** fr. **75** c.

Service de nuit accéléré par train express et à prix réduits en 2e et 3e classes. Départ de Paris à 6 h. 10 du soir.

Les relations entre Paris et Bruxelles sont assurées par quatre service d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 9 h. 45 du soir; les arrivées à Bruxelles à 1 h. 40, 10 h. 25, 11 h. 52 du soir et 5 h. 18 du matin.

Les départs pour Paris sont fixés à 7 h. 30 et 9 h. 15 du matin et 1 h. 20 et 6 h. 40 du soir; les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58 et 11 h. 53 du soir.

Wagon-salon et wagon-restaurant entre Paris et Bruxelles *aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.*

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

Billets valables pour un mois, délivrés du 1er mai au 30 septembre

AVEC FACILITÉ DE S'ARRÊTER AUX PRINCIPAUX POINTS DU PARCOURS, SOIT EN FRANCE, SOIT A L'ÉTRANGER.

VOYAGE EN BELGIQUE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

Première classe, **91** fr. **15** c. — Deuxième classe, **68** fr. **55** c.

On délivre des billets pour ce voyage : à Paris, à la gare du Nord, et dans les départements, aux gares de Lille, d'Amiens, Rouen, Douai et Saint-Quentin.

BORDS DE LA MEUSE

Première classe, **74** fr. **90** c. — Deuxième classe, **56** fr. **40** c.

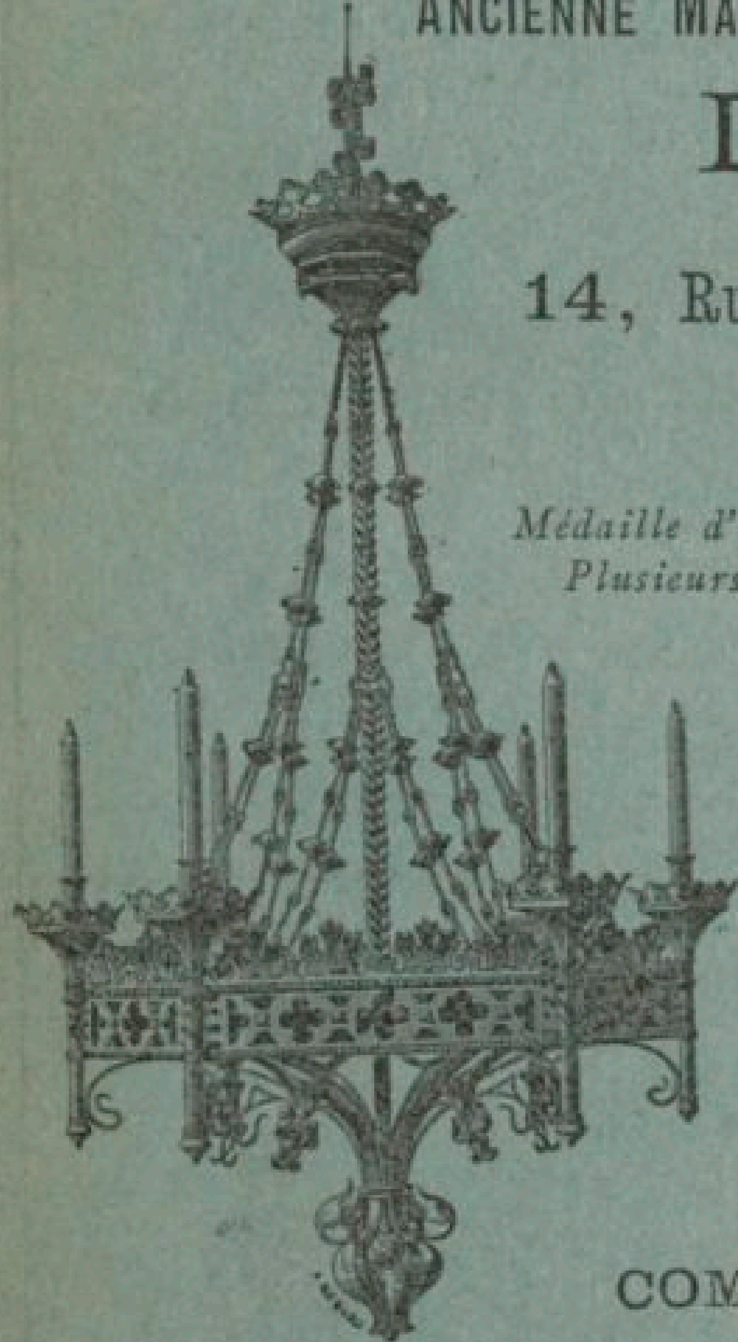
On délivre des billets pour ce voyage : à Paris, à la gare du Nord, et dans les départements, aux principales gares du réseau du Nord situées sur l'itinéraire.

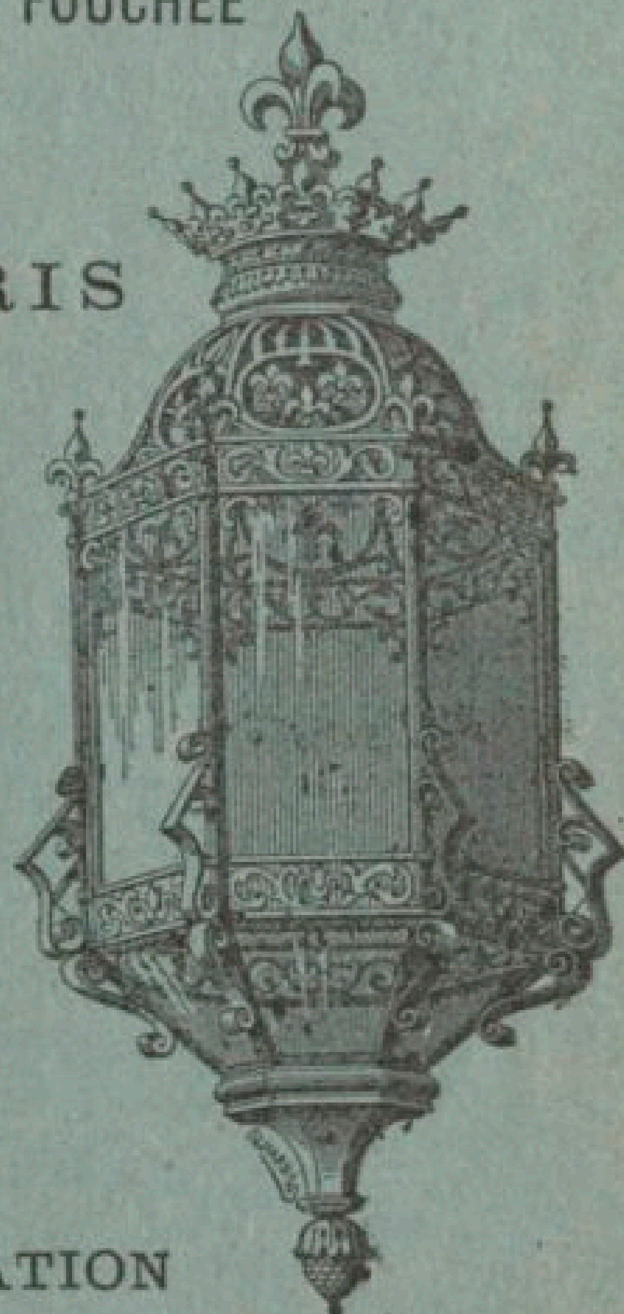
VOYAGE EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE

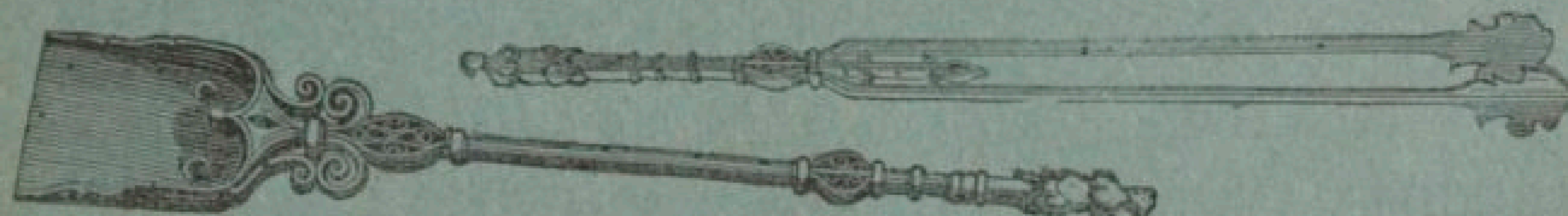
Première classe, **123** fr. **70** c. — Deuxième classe, **92** fr. **60** c.

On délivre des billets pour ce voyage : à Paris, à la gare du Nord, et dans les départements, aux gares d'Amiens, Rouen, Douai et Saint-Quentin.

Chaque billet donne droit au transport gratuit de 25 kilos de bagages sur tout le parcours (les chemins de fer de l'État belge exceptés).







BERGER-LEVRAULT ET C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, rue des Beaux-Arts, Paris. — Même maison à Nancy.

Annuaires

Almanach national, annuaire officiel de la République française, 191e année. 1889. Un volume gr. in-8° de 1600 pages, broché, **15** fr.; relié en perc., **16** fr. **50** c.; en bas., **17** fr.; en demi-chagrin, **19** fr. **50** c.

Annuaire de l'armée française. 1890. Publié sur les documents communiqués par le ministère de la guerre. Un vol. in-8° de 1366 pages, broché, **10** fr.; cartonné en percaline, **12** fr.

Annuaire de la marine. 1890. Un vol. de 1015 pages, in-8° broché, **6** fr.; relié, **7** fr. **50** c.

Annuaire de l'arme de l'infanterie pour 1890, établi par le commandant Léon Marseille. 11e année. Un volume in-8° de 663 pages, broché, **6** fr.; cartonné en percaline, **7** fr. **50** c.

Annuaire de l'arme de l'artillerie pour 1890. Un volume in-12 de 976 pages, broché, **4** fr. **50** c. relié, **6** fr. **50** c.

Annuaire diplomatique et consulaire de la République française pour 1890, publié d'après les documents communiqués par le ministère des affaires étrangères. — *Nouvelle série, 30e année,* avec atlas diplomatique et consulaire de 13 cartes coloriées. Un volume grand in-8°, relié en percaline anglaise, **8** fr. **50** c.; par la poste, **9** fr. **50** c.

Annuaire du Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. 1889-1890. Un beau vol. grand in-8° — I. Nomenclature du personnel (140 pages). — II. Partie documentaire. Législation (542 pages). — Prix : broché, **6** fr.; relié, **8** fr. — *Envoi franco,* **1** fr. en sus.

Annuaire statistique de la France pour 1889, 12e année, publié par le Ministère du commerce et de l'industrie. Volume grand in-4° jésus de 540 pages. Prix : **5** fr.

Annuaire de l'Administration préfectorale. Organisation, personnel des fonctionnaires, notices individuelles. Nouvelle édition, revue, augmentée et mise à jour. 1889. Un volume grand in-8° de 595 pages, broché, **10** fr. — Relié en demi-chagrin, **12** fr. **50** c.

Annuaire général des Finances, publié d'après des documents officiels sous les auspices du ministère des finances. Première année, 1890. Broché, **5** fr.; relié, **6** fr. **50**. Port en sus **1** fr.

Publications périodiques pour 1890

Revue générale d'administration, publiée par le ministère de l'intérieur, paraissant tous les mois par livraisons de 8 feuilles grand in-8° de 128 pages. — Chaque année forme 3 volumes avec table et couvertures.

Prix par an : Paris, **30** fr.; départements et Union postale, **33** fr.

Revue des Établissements de bienfaisance. Paraît par livraisons mensuelles de deux feuilles in-8° depuis 1885. Prix par an : **10** fr.

Revue des Institutions de prévoyance. Paraissant en livraisons mensuelles de deux feuilles depuis 1887, grand in-8°. Prix par an : France, **15** fr.; Etranger, **16** fr. **50** c.

Revue des services financiers. Organe des percepteurs, des receveurs des communes, hospices et bureaux de bienfaisance, des maires, ordonnateurs et secrétaires de mairies, des caissiers de caisses d'épargne, etc., paraissant en 24 livraisons bimensuelles in-8°.

Prix d'abonnement : **10** fr. par an.

Revue d'artillerie. Paraissant tous les mois par livraisons de 7 feuilles (112 pages) in-8°, avec figures dans le texte et planches hors texte. — Chaque année forme 2 volumes avec tables et couvertures. — Les abonnements partent du mois d'octobre.

Prix par an, **20** fr. pour la France et l'Algérie. — Pour l'étranger le port en sus.

Revue du génie militaire. Paraissant tous les deux mois depuis 1887. Six livraisons par an. Chaque livraison comprend environ six feuilles in-8° avec figures dans le texte et planches hors texte.

Prix par an : France, **15** fr.; Étranger, **16** fr.

Revue de cavalerie. Paraissant tous les mois, depuis avril 1885, par livraisons d'environ 10 feuilles grand in-8°. Forme deux volumes par an. — Les abonnements partent du 1er avril de chaque année. — Prix par an : France, **30** fr.; Étranger, **33** fr.

Annales de l'Est. Revue trimestrielle, publiée par fascicules d'environ 8 à 10 feuilles grand in-8°, publiée sous la direction de la Faculté des lettres de Nancy. Deuxième année, 1888. Prix par an : **12** fr.

Annales de la science agronomique française et étrangère, organe des stations agronomiques et des laboratoires agricoles, publiées sous les auspices du ministère de l'agriculture, par L. Grandeau, directeur de la station agronomique de l'Est. Paraissant depuis 1884 par fascicules et formant, par année, deux volumes d'environ 500 pages chacun, avec planches et gravures.

Prix de l'abonnement pour les deux volumes de l'année. Paris, **24** fr. — Départements et Union postale, **26** fr. — Pays en dehors de l'Union postale, **24** fr., port en sus.

Bulletin trimestriel du Herd Book français, indiquant le mouvement de l'élevage de la race pure de Durham (Short horned improved), publié par le ministère de l'agriculture. — Paraissant par livraisons trimestrielles in-8°. Prix par an : France et Union postale, **4** fr.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Technologie. — Mécanique. — Chimie. — Sécurité des chaudières. — Économie industrielle. — Hygiène ouvrière. Paraissant par livraisons mensuelles grand in-8°, avec nombreuses planches lithographiques in-folio.

Prix par an : **20** fr. pour Paris. — **25** fr. pour les départements et l'Union postale.

Revue médicale de l'Est. Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois par livraisons de 3 feuilles in-8° avec figures. M. le Dr Schmitt, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy, rédacteur en chef. Prix par an : **18** fr. pour la France et l'Alsace-Lorraine. — **20** fr. pour l'étranger.

Journal de la Société de statistique de Paris. Paraissant par livraisons mensuelles de 3 feuilles grand in-8°. Prix par an : **12** fr. pour la France; **15** fr. pour l'étranger.

BIBLIOTHÈQUE DU MARIN

Théorie du Navire, par E. Guyou, capitaine de frégate, suivie d'un traité des évolutions et allures, par le contre-amiral Mottez. Un volume in-8° de 418 pages. (*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.*) . . . . 6 fr.

Précis du Droit maritime international et de diplomatie, d'après les documents les plus récents, par A. Le Moine, capitaine de frégate, licencié en droit. Un volume in-8° de 360 pages . . . . 6 fr.

Histoire des Flottes militaires, par Ch. Chabaud-Arnault, capitaine de frégate de réserve. Un volume in-8° de 512 pages avec 10 plans de batailles . . . . . . 6 fr.

Électricité expérimentale et pratique. Cours professé à l'École des officiers torpilleurs par H. Leblond, agrégé des sciences physiques, ancien élève de l'École normale supérieure. Deux volumes parus, chacun . . . . 6 fr.

Torpilles et Torpilleurs des nations étrangères, suivis d'un atlas des flottes étrangères, par H. Buchard, lieutenant de vaisseau. Un volume in-8° de 254 pages et 114 planches . . . . 6 fr.

Éléments de Météorologie nautique, par I. de Sugny, lieutenant de vaisseau, membre de la Société météorologique de France. Un volume in-8° de 500 pages. . . . 6 fr.

Service administratif à bord des navires de l'État. Manuel du commandant-comptable et de l'officier d'administration, par C. Neveu et A. Jouan, commissaires de la marine. Un volume grand in-8° de 600 pages. . . . . 10 fr.

CARNET DE L'OFFICIER DE MARINE

POUR 1890 (12e ANNÉE)

Un volume in-18 de 553 pages, percaline souple . . . . 3 fr. 50 c.

LA MARINE FRANÇAISE EN 1890

Par J.-L. de Lanessan, député de Paris. 1890. Vol. in-12 de 435 pages, br. 3 fr. 50 c.

LES ARMEMENTS MARITIMES EN EUROPE

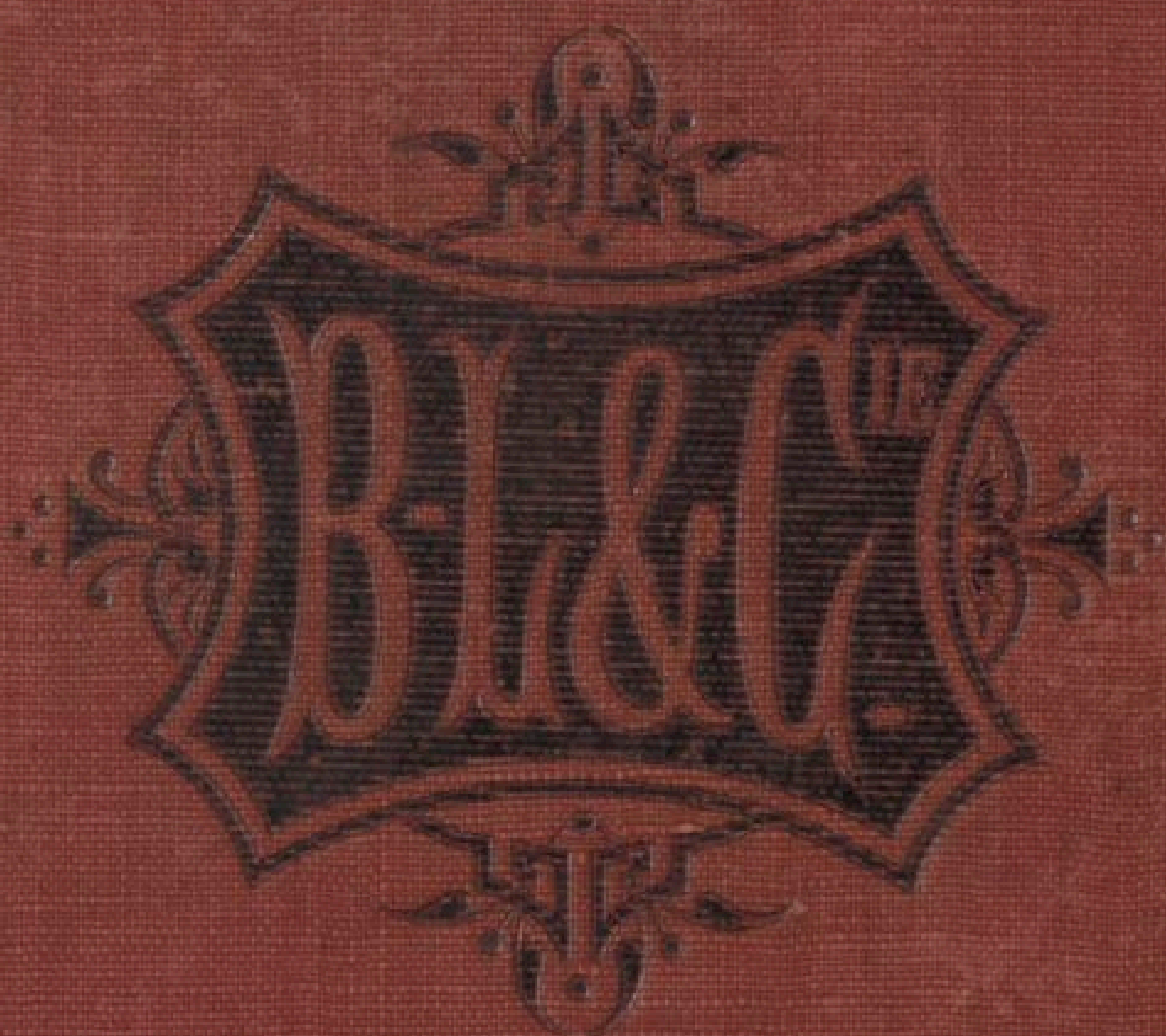
Par Maurice Leroi, officier de marine en retraite. 1889. Vol. in-12, broché. 3 fr. 50 c.

ROME ET BERLIN

Opérations sur les côtes de la Méditerranée et de la Baltique au printemps de 1888, par Ch. Rope. Volume in-12, avec 8 cartes, plans et croquis, broché. . . . . . . 5 fr.

LANGAGE MARIN ANGLAIS-FRANÇAIS

Connaissances utiles aux officiers des marines de France et d'Angleterre, par Ernest Picard, capitaine de vaisseau, Sydney R. Fremantle, lieutenant R. N. Un volume in-12 de 165 pages, avec de nombreuses figures. Cart. toile. — Prix . . . . 3 fr. 50 c.


B.L.&Co.